
3 1761 06835653 4

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Comte Mollien

Mémoires d'un ministre du Trésor public

(1780-1815)

Avec une Notice par M. Ch. Gomel



Paris, FÉLIX ALCAN, éditeur, 1898.

MÉMOIRES

D'UN MINISTRE

DU TRÉSOR PUBLIC

—

TOME II

Comte MOLLIEN

MÉMOIRES

D'UN MINISTRE

DU

TRÉSOR PUBLIC

1780 — 1815

TOME DEUXIÈME

PARIS
GUILLAUMIN ET Cie
ÉDITEURS DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES
RUE RICHELIEU, 14

1898

MÉMOIRES

ANNÉE 1807.

J'ai dit qu'en se portant au mois d'octobre 1806 au-devant de toutes les forces de la Prusse qui menaçaient la France, Napoléon n'avait, encore cette fois, pourvu qu'à la victoire, persuadé que par elle il conjurait tout péril. Certes, si au premier choc elle ne s'était pas déclarée pour lui, la rapidité même de sa marche n'aurait fait qu'aggraver les dangers qu'il avait voulu prévenir.

C'est parce que la victoire lui était si nécessaire, qu'il l'avait présentée comme infaillible à tous ses soldats, qui seuls ne s'étonnèrent pas de la promptitude, de la facilité de son triomphe. Mais ceux qui n'ont pas quitté Napoléon dans toute cette mémorable journée d'Iéna m'ont souvent répété que son front, toujours brillant de confiance avant et pendant l'action, avait pris subitement, après la bataille, au milieu de l'ivresse de toute l'armée, ce

caractère de gravité silencieuse et sombre, qui accompagnait ses méditations, lorsqu'un grand intérêt les portait sur le passé ou sur l'avenir. Était-ce parce qu'il mesurait alors l'abîme qu'il venait de franchir? N'était-ce pas parce que, moins sensible à la gloire de vaincre qu'à la passion de conquérir, après avoir tant hasardé pour la victoire, il voulait préserver de tout hasard nouveau les avantages qu'elle lui présentait, et que plus la voie s'élargissait devant lui, plus il cherchait à l'agrandir encore?

Ainsi à Marengo on l'avait vu calme et serein devant la perspective d'une défaite qui pouvait ne laisser de retraite ni à son armée ni à lui-même, et préoccupé d'une seule idée à la fin de la journée, celle de ne laisser échapper aucun des fruits de la victoire qu'une de ces inspirations qui ne pouvaient venir qu'à lui seul lui avait rendue.

On verra, au surplus, par quelques circonstances que je rappellerai, que Napoléon, même après la journée d'Iéna, pouvait bien ne pas être non plus sans inquiétude sur l'état de la France.

En s'élançant vers la Prusse, Napoléon paraissait avoir pendant quelques jours oublié la France; on eût dit qu'alors l'univers se bornait pour lui à la première plaine où il allait rencontrer et combattre son nouvel ennemi : la faculté de se donner tout entier, sans distraction, sans souvenirs, à l'affaire

du moment, était un de ses privilèges. C'est peut-être celui qui a le plus influé sur sa destinée. A Iéna, il paraît que ce n'est que lorsqu'il fut assuré de la victoire, que la scène du monde se rouvrit pour lui ; sa pensée ressaisit immédiatement alors tous les intérêts dont il s'était séparé pour un seul.

Malgré le traité de Presbourg, et peut-être à cause de ce traité, il pouvait, il devait craindre que l'Autriche, dont il avait envahi la capitale dix mois auparavant, ne profitât d'une occasion si favorable à son ressentiment ; et ce fut sur le champ de bataille même d'Iéna qu'il écrivit à l'empereur d'Autriche pour lui annoncer ses premiers succès. Plus il avait à redouter l'Autriche, plus il témoignait de confiance dans le respect de cette cour pour ses engagements ; sa lettre avait le ton de la modération, qui sied si bien à un vainqueur : l'Autriche alors ne se montra pas moins modérée ; il est vrai que, pour rompre la ligne d'opérations que Napoléon traçait, le même jour, entre la France et la Prusse, il aurait fallu que l'Autriche, qui délibère longtemps avant d'agir, entrât immédiatement en campagne : en moins d'un mois cette ligne fut formée et mise à l'abri de l'attaque ; et une armée française, en Italie, menaçait l'Autriche par une route qui, dix ans auparavant, avait été frayée jusqu'à Vienne.

On se rappelle que, lorsqu'à la fin de septembre

1806, la guerre de Prusse, que Napoléon n'avait pas provoquée, qu'il aurait au contraire voulu prévenir par des concessions, fut devenue inévitable, il n'avait eu que très-peu de jours pour faire tous les préparatifs de la nouvelle campagne, et donner aux ministres des instructions sur tant d'autres intérêts dont il devait abandonner, au moins pour quelque temps, la direction ; mais ces jours furent employés comme il employait le temps, menant les affaires comme ses bataillons, et corrigeant du moins les inconvénients de la précipitation par la promptitude des solutions, par l'impulsion forte et rapide qu'il donnait à tous les mouvements.

Je reviens sur quelques-unes des circonstances de cette époque.

Dans l'intervalle du 19 au 24 septembre 1806, indépendamment des conférences particulières et des conseils qui se renouvelèrent chaque jour, comme aussi des ordres généraux qui s'adressaient à chaque ministre, j'avais reçu pour ma part dix lettres de lui relatives, soit à des avances de solde nécessaires aux divers corps de troupes qui étaient en marche, à la nouvelle direction qu'il fallait donner aux fonds des caisses militaires, aux secours que réclamaient, tant à Paris qu'aux frontières, les services des vivres, de l'équipement et des transports : soit aux besoins des troupes canton-

nées à Naples, à ceux de l'armée française qui occupait l'Italie, et devait observer l'Autriche ; à ceux des colonies que conservait encore la France, à l'approvisionnement de toutes les places fortes depuis Alexandrie jusqu'à Cologne, même à de simples virements de fonds entre le trésor d'Italie et le trésor de France [1], et à des combinaisons particulières, qui pouvaient faciliter le service.

1. Je place ici un extrait de ces lettres, qui sont du moins remarquables par la diversité des sujets qui y sont traités.

« Je vous envoie des pièces relatives à un emprunt dont a « besoin le royaume de Naples ; je vous ai fait connaître dans « quelle vue cet emprunt doit être fait ; c'est un objet qui mérite « d'être médité. (Saint Cloud, 19 septembre 1806.)

« Huit cent mille francs sont nécessaires à Saint-Domingue ; « arrangez-vous pour les fournir, de manière que cette somme « puisse se réaliser dans cette colonie. (19 septembre 1806.)

« Je mets des fonds extraordinaires à la disposition du ministre « de la guerre, pour les services les plus pressés de son ministère « sur les frontières de l'Allemagne. Il pourra provisoirement les « ordonnancer d'abord en masse, sauf à en faire, pendant quelques jours, l'objet d'une comptabilité particulière ; veillez à ce « que, sous le plus court délai possible, il les impute définitivement sur les chapitres de son budget auxquels ils se rapportent. (19 septembre 1806.)

« J'ai lu votre rapport : mon intention n'est pas de diminuer « l'armée d'Italie en ce moment ; faites-y passer les 1,500,000 fr. « qui n'ont pas d'emploi immédiat dans les caisses du Piémont ; « faites-moi connaître si cette opération coûtera quelque chose. « (19 septembre 1806.)

« Expliquez-moi le compte du payeur de l'armée d'Italie sur « les contributions levées, pendant la dernière guerre, sur les « parties limitrophes des États autrichiens ; elles n'y sont portées « que pour 1,700,000 fr. ; elles se sont élevées plus haut ; je « trouve aussi une restitution de 3 millions pour gratification

Dans l'intervalle du 25 septembre 1806, époque de son départ de Paris, au 25 octobre de la même année, je ne reçus aucune nouvelle lettre de l'empereur Napoléon ; ce qui prouve seulement qu'il n'avait rien omis dans la part d'instructions qu'il m'avait destinées.

En m'occupant d'y obéir, j'observais avec attention le singulier spectacle que présentait la France dans cette courte période. Sur la plaine d'Iéna, il pouvait bien aussi occuper la pensée de Napoléon, et je ne puis me refuser à l'esquisser ici.

Un grand nombre d'étrangers de tous les pays se trouvait alors à Paris ; la plupart avaient été admis

« indue : cela demande explication. Les dépenses ne sont pas « bien classées, puisqu'il y a un article : subsistances militaires, « services réunis, de 3,440,000 fr. Nous ne connaissons pas cette « manière confuse de compter dans notre budget ; cette somme « doit être répartie sur la boulangerie, la viande, les four- « rages, etc., etc. (19 septembre 1806.)

« Donnez des ordres pour l'envoi de 500,000 fr. en or à l'ar- « mée de Naples ; cette somme sera imputée sur sa solde. (19 sep- « tembre 1806.)

« La caisse du payeur qui est à Strasbourg doit être transférée « à Mayence, où doivent être les fonds de réserve de la grande « armée. (21 septembre 1806.)

« Ce n'est pas à la disposition du ministre de la guerre, c'est à « celle du maréchal Berthier, major-général de la grande armée, « que j'ai voulu mettre des fonds extraordinaires. Donnez des « ordres en conséquence au payeur de l'armée ; limitez le pre- « mier crédit à un million : la dépense devra être imputée sur les « budgets de la guerre, et par chapitre, pour qu'on puisse s'y « reconnaître ; rédigez sans délai vos instructions au payeur, et « adressez-les à M. Menneval pour qu'il les fasse passer à ce

à la cour de Napoléon, et quoique, dans les derniers jours qui précédèrent son départ, il eût affecté de ne rien changer aux habitudes de cette cour, plusieurs symptômes leur avaient révélé le secret de l'anxiété et du déplaisir que lui avait causé la rupture subite de la Prusse avec lui : ils le regardaient comme ayant été pris au dépourvu ; ils savaient que la Russie devait joindre ses armées à celles de la Prusse, qui reparaissaient sur la scène du monde, fortes de la supériorité du nombre et de leur ancienne renommée. Ils croyaient assez généralement que cette époque serait le terme des suc-

« payeur ; j'expédie au major-général deux courriers par jour ;
« donnez ordre à M. Labouillerie d'être à Mayence le 30 sep-
« tembre. (21 septembre 1806.)

« Mon intention étant que la duchesse de Guastalla place en « rentes sur le grand-livre les sommes que doit lui payer le « royaume d'Italie pour quelques concessions de territoire, et le « trésor de France, qui dans ce moment doit pourvoir à de nou- « velles dépenses, possédant, à titre de recouvrements faits sur « les débets des comptables, des rentes qu'il peut et doit employer « comme faisant partie de ses ressources légales, vous ferez trans- « férer 200,000 fr. de ces rentes au duché-majorat de Guastalla, « qui en remboursera le prix au cours ; ces rentes sont inalié- « nables. Cet arrangement donnera quelques secours au trésor, « et lui épargnera l'embarras d'une vente partielle de rentes, « qui pourrait être mal interprétée. (23 septembre 1806.)

« Donnez l'ordre au payeur de la grande-armée, à Mayence, « de verser dans la caisse des corps de la garde des fonds né- « cessaires pour que ces corps aient en réserve et en avance « toute leur solde pendant le mois d'octobre. (21 septembre 1806.)

« *Signé* NAPOLÉON. »

cès de la France, et ils le laissaient assez entrevoir.

Les chargés d'affaires d'Espagne se faisaient remarquer surtout dans le corps diplomatique par leur empressement à répandre les pronostics les plus défavorables aux armes françaises; ils ne se bornaient pas à refuser le paiement de la portion du débet des banquiers du trésor de France, que l'Espagne avait prise à sa charge comme complice de ce débet : ils annonçaient qu'elle serait bientôt en mesure d'exercer des représailles ; et en effet cette monarchie, qui la première avait transigé avec les révolutionnaires de la France, qui avait entretenu auprès d'eux des ambassadeurs, qui semblait s'être liée plus particulièrement au sort de Napoléon, en se rendant sa tributaire, mais à qui son impuissance faisait en quelque sorte pardonner la honte de ses transactions depuis qu'elle avait perdu son rang dans les grands États de l'Europe, cette monarchie, dis-je, agitait et tâchait d'armer toutes les provinces pour nous attaquer au midi, lorsque la Prusse et la Russie nous menaçaient au nord. En général, la jactance de tous les étrangers devenait insensiblement telle, qu'ils ne gardaient même plus de mesure dans leurs confidences.

Ce qui n'était pas moins remarquable, c'était de voir tourbillonner autour d'eux un essaim de Français de l'espèce de ceux qui ne savent et ne veulent

qu'exploiter à leur seul profit tous les événements publics. La plupart étaient déjà parvenus à se faire leur part dans ce qu'ils appelaient la fortune de Napoléon ; mais ils voulaient, quoi qu'il arrivât, mettre cette part en sûreté ; ils partageaient leurs journées et leurs soins entre les agents diplomatiques du dehors dont ils prenaient les vœux pour des oracles, et les membres de la famille de Napoléon, devant lesquels ils se montraient et paraissaient toujours les plus dévoués de ses serviteurs. J'en pourrais citer qui, pour écarter les soupçons, ne manquaient jamais de livrer à un parti les confidences qu'ils recevaient de l'autre, espérant se ménager l'appui de tous deux. Comme, en général, on ne prédisait dans les salons que désastres, quelques-uns, dans l'attente d'une grande catastrophe politique, s'imaginaient que les fonds publics éprouveraient une forte baisse ; et se croyant à la veille d'une nouvelle révolution, ils espérèrent s'en assurer les profits en vendant des cinq pour cent à terme au plus bas cours. Ce fut pour eux l'occasion d'un rude mécompte que la journée d'Iéna ; ceux-là subirent la peine de leurs faux calculs. Quant aux autres, tant étrangers que Français, ils eurent bientôt pris le parti d'adresser à la supériorité de Napoléon tous les hommages qu'ils destinaient à son adversaire : ils s'étaient promis de proclamer le roi de Prusse le vengeur du monde ; ils ne firent que

changer le nom : c'était Dieu, disaient-ils alors ; qui avait armé l'invincible bras de Napoléon pour punir la violation des traités. Ils allaient chercher leurs preuves jusque dans les livres saints pour établir que Napoléon était l'instrument des volontés de Dieu ; ils répétaient sous mille formes qu'il avait été doué par Dieu même de toutes les qualités qui distinguent les chefs des nations, les fondateurs des empires. Ce n'est pas sans raison sans doute qu'on reproche au règne de Napoléon d'avoir produit beaucoup de flatteurs ; mais souvent ceux qui l'encensaient le lendemain d'une victoire avaient été ses détracteurs la veille ; ils louaient sans pudeur comme ils venaient de calomnier sans mesure, toujours d'autant plus exagérés dans leurs expressions qu'ils mettaient moins de bonne foi dans les opinions qu'ils exprimaient, et voulant couvrir aux yeux du vainqueur, par l'affectation de leur enthousiasme pour lui, la trace des vœux que naguère ils formaient contre lui. J'examinai avec soin, par exemple, si, au milieu des espérances de changement qui agitaient tant de têtes, quelque retour se manifestait en faveur des Bourbons, soit de la part des agents étrangers, soit de la part des Français qui espéraient, comme eux, dans les désastres de la France. Je ne vis que des gens qui tenaient leur dévouement en réserve au profit du pouvoir qui surviendrait, quel qu'il fût.

Ainsi le gouvernement qui, disait-on, étouffait toute pensée, trouvait en France, comme tout autre, des censeurs là où il les attendait le moins : je rappelle ces circonstances pour prouver jusqu'à quel point des hommes, qu'il ne salariait pas pour médire de lui, pouvaient impunément se donner des airs de frondeurs. Ai-je besoin de dire que c'était en même temps dans cette classe qu'il trouvait au premier signal des agents, dont le zèle allait souvent plus loin qu'il ne voulait ?

Ce serait avoir fait bien peu de progrès dans la connaissance du cœur humain, que de ne pas avoir appris que rien n'est plus commun que ces amalgames de dispositions disparates qui s'expliquent par la même cause.

C'est en observant dans leurs manœuvres beaucoup de gens de cette trempe que Napoléon, lancé si jeune au milieu des discordes civiles, avait fait ses premières études sur l'homme. Faut-il s'étonner qu'il montrât quelquefois peu d'estime pour l'humanité ! Il avait vu tant d'amis de l'égalité qui rendaient leur commandement insupportable ; tant de vieux courtisans qui ne s'occupaient auprès de lui qu'à calomnier leurs anciens maîtres ! Est-il donc surprenant que dans le besoin qu'il avait d'employer, et si diversement, tant d'hommes, il se soit adressé aux mauvaises qualités comme aux bonnes. Il trouvait toujours à point nommé, pour l'exécu-

tion des terribles arrêts de la guerre, des hommes qui se présentaient avec le *génie spécial* des taxes extraordinaires dans les pays conquis, ou des liquidations révolutionnaires de créances sur l'État, dans les pays réunis. Et il arrivait presque toujours que ces hommes portaient les réductions ou les exactions au delà de ce qu'il avait prescrit. Je n'aurais besoin ici pour preuves que de citer des exemples ; je m'en abstiens parce que les exemples deviendraient des personnalités : mais je ne puis me refuser à rappeler un mot judicieux de M. de Talleyrand ; il disait à un de ces *missi dominici*, qui se plaignait devant lui des ennemis qu'il allait se faire : *Vous n'en aurez qu'un seul à redouter, c'est votre zèle.*

On conçoit que ces hommes, qui prenaient alternativement le rôle de censeurs et celui de flatteurs, n'en dédaignaient pas un troisième. J'en pourrais citer un qui, après avoir échoué dans deux ou trois carrières, avait voulu se faire homme de finances : il y réussissait moins bien qu'à rechercher les petites anecdotes, à pénétrer le secret des petites intrigues, à surprendre de petites confidences ; il était fort empressé de me faire les siennes, et j'étais forcé de les recevoir ; il m'avait entendu dire, après la journée d'Iéna, que Napoléon devait donner à la cour de Prusse une paix honorable, au lieu d'humilier et d'aigrir le prince et les sujets en allant peut-être, une seconde fois, s'établir dans la capitale et le pa-

lais du souverain qu'il venait de vaincre. J'avais, sans le savoir, fourni un article à son bulletin ; il écrivit au quartier-général que je blâmais l'empereur de poursuivre ses conquêtes ; je n'appris ce fait que quelque temps après ; mais j'ai su que Napoléon n'avait fait qu'en rire, et je pris le même parti.

Sans doute aussi ces diverses polices, accoutumées à ne lui rien dissimuler, n'avaient pas flatté le tableau qu'elles avaient fait de l'esprit de Paris avant la bataille d'Iéna : et leurs rapports durent avoir une part d'influence sur les soucis de Napoléon après la victoire. Les rapports postérieurs prouvèrent bientôt qu'il n'y avait eu là que des *désordres d'esprit*, qui ne pouvaient pas en amener d'autres. On laissa les médisants se démentir, et les détracteurs se punir eux-mêmes en se rétractant.

Je reprends le récit d'autres faits, en remontant même jusqu'aux derniers mois de l'année 1806 : il est quelquefois moins triste de parler des affaires que des hommes !

La première lettre que je reçus directement de Napoléon, après son entrée en campagne, était écrite de Potsdam sous la date du 25 octobre 1806 [1], cette lettre de Potsdam m'annonçait que, sur les

1. « Le prince de Neuchâtel a fait venir, par mon ordre, « 2 millions de la caisse de Mayence pour n'être pas pris au dé- « pourvu et pour les employer selon la circonstance. S'il ne reste

premiers fonds que j'avais réunis sur les bords du Rhin, Napoléon avait fait venir en Prusse 2 millions ; il se plaignait de ce qu'à cette époque la caisse de réserve de Mayence, dont il avait déjà disposé, ne contenait plus que 1,500,000 francs ; il demandait que cette réserve fût promptement portée au moins à 15 millions[1]. Une autre lettre du même lieu[2] prescrivait l'envoi à Naples des fonds nécessaires pour la solde de l'armée française qui occupait cette ville. Une troisième lettre, du 2 novembre[3], et celle-ci était datée de BERLIN, accusait le trésor des retards qu'éprouvait l'équipement de deux nouveaux régiments de sa garde qu'il ap-

« plus que 1,500,000 fr. à Mayence, cette somme me parait « insuffisante ; 15 millions, à la bonne heure ; prenez vos mesures pour que quatre mois de solde de mon armée soient « toujours en espèces à Mayence. Sur ce, etc.

« *Potsdam le 25 octobre* 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

1. J'ai dit plus haut que, très promptement en effet, cette caisse de réserve fut portée à 24 millions.

2. « Faites un envoi de 500,000 fr. en or à l'armée de Naples ; « je vois par vos états de situation que vous pouvez prélever « cette somme sur la réserve de Turin.

« *Potsdam*, 25 *octobre* 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

3. « On m'a dit que les masses de la garde ne sont pas payées ; « faites venir le colonel Arrighi ; faites payer sans délai ce qui « est dû aux deux régiments de fusiliers et de dragons qui « doivent me joindre.

« *Berlin*, 2 *novembre* 1806 *Signé* NAPOLÉON. »

pelait près de lui ; on sait que cette garde se recrutait des soldats de l'élite de chaque régiment de la ligne ; elle se trouvait ainsi toujours composée d'hommes éprouvés, dont chacun avait déjà quelqu action d'éclat à mettre en commun ; et l'admission dans ce corps était l'objet de l'ambition de chaque soldat de l'armée.

Le 4 du même mois, en se rappelant que les dépenses de 1806 avaient marché plus vite que les recettes de la même année [1], il réglait un échange de valeurs entre le trésor public et la caisse indépendante du trésor dans laquelle il avait fait déposer les contributions de l'Autriche qu'il destinait à des gratifications pour l'armée ; il voulait ainsi procurer au service courant des jouissances plus promptes, sans cependant que cette seconde caisse perdît rien en capital ou en intérêts. Le 14[2], il me pressait de

1. « Vous exposez que 25 millions de traites pour coupes de « bois, qui sont affectés au budget de 1806, et se réaliseront à « peine en 1807, ne sont pas même encore déposés au trésor, « qui, d'un autre côté, reste encore à découvert de si fortes « sommes sur le débet des négociants réunis ; il ne faut pas « cependant mettre sur la place d'obligations des receveurs-généraux échéant en 1807 ; mais déposez-en dans la caisse à qui « j'ai confié la garde des contributions étrangères de 1806 ; elle « vous remettra en échange des espèces ou des valeurs à court « terme : le trésor public lui tiendra compte de l'intérêt de « demi pour cent par mois. Sur ce, etc.

« *Berlin, le 4 novembre* 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Nous voici au 15 novembre ; vous ne tarderez sûrement

lui envoyer le projet de décret qui devait attribuer aux différents ministres les fonds dont ils pourraient disposer dans le mois de décembre, et me demandait compte de mes démarches auprès du gouvernement espagnol et auprès des anciens faiseurs de service pour le recouvrement du débet de ces derniers.

Le même jour [1], en apprenant les mesures que j'avais prises pour établir des caisses de réserves

« pas à m'envoyer le projet de distribution du mois prochain « pour les ministères. Je désire que vous me rendiez compte « de la situation de mes affaires avec l'Espagne et des piastres « qu'elle doit. Sur ce, etc.

« *Berlin*, 14 *novembre* 1806. *Signé* Napoléon. »

1. « Je reçois votre lettre du 25 octobre. Tout ce que vous me « dites me paraît satisfaisant; tenez toujours sept à huit millions « à Strasbourg, afin que j'en puisse disposer pour l'armée si « cela était nécessaire, c'est une bonne et sage précaution. « Dans des moments de guerre comme ceux-ci, l'argent n'a « de valeur que par la rapidité avec laquelle on peut l'em- « ployer. Mais ce qui m'importe surtout, c'est que vous ne per- « diez jamais de vue ce qui est dû à mon armée pour sa solde ; « je désire que huit mois de sa solde, à raison de trois millions « par mois, soient toujours présents à Mayence, non en effets, « mais en argent, et que ce soit un dépôt dans toute la force « du terme ; alors, quoi qu'il arrive, je puis considérer mon « armée comme soldée. Au lieu que s'il arrivait quelque évé- « nement comme l'affaire d'Ouvrard l'année passée, ou quelque « malheur qui eût influence sur la réalisation prompte des « effets, la solde de l'armée serait compromise : faites-moi « exactement connaître ce qui est dû à l'armée mois par « mois.... Du reste, ici maître de la Prusse et de toute la « Westphalie, je ferai rentrer quelque argent ; ainsi il n'y a « plus d'inquiétude à avoir... Je n'ai fait aucune disposition

sur toute la ligne du Rhin, il insistait pour que la totalité de la solde due à l'armée qui occupait la Prusse se trouvât constamment présente en espèces tant à Mayence qu'à Strasbourg ; le 16 [1], il m'ordonnait de faire de nouveaux envois de fonds à Naples ; le 24 [2], il me témoignait son déplaisir sur le retard que mettait la cour d'Espagne à remplir ses engagements ; ce n'était qu'à cette époque qu'il avait pu être instruit de mes premiers démêlés avec l'agent de cette cour ; le même jour il censurait dans les comptes du trésor les articles relatifs à la solde et aux masses de sa garde [3] : les dépenses de ce corps devaient naturellement excéder les fixations

« sur les 2 millions de crédit que j'ai ouvert au prince de Neu-
« châtel ; je les ai repartis entre les différents chapitres du
« budget des deux ministères de la guerre ; veillez à ce que
« l'emploi, quand il aura lieu, soit régularisé par leurs ordon-
« nances. Sur ce, etc.

« *Berlin*, 16 *novembre* 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Envoyez encore 500,000 fr. en or à mon armée de Na-
« ples ; et toujours sur les fonds de Turin ; rappelez-moi l'état
« actuel de cette réserve... Sur ce, etc.

« *Berlin*, 16 *novembre* 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Le retard des paiements promis par l'Espagne devient très-
« alarmant ; faites-moi connaître si, depuis le 29 octobre, elle
« s'est mise en devoir de remplir ses engagements envers le
« trésor. Sur ce, etc.

« *Berlin* 24 *novembre* 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

3. « Vous me dites que la garde impériale a passé son budget ;
« je ne le crois pas ; dans les comptes du trésor on a peut-être
« imputé sur les masses ce qui a été payé sur la solde ; il faut

réglées par le budget d'après les nombreux renforts qu'il avait reçus : mais comme les dépenses du matériel, c'est-à-dire de l'équipement fait en France, lui paraissaient plus urgentes que celles de la solde qui pouvaient s'ajourner pendant la guerre, il voulait, sans changer le montant de la somme affectée par le budget aux dépenses de sa garde, que les écritures présentassent des fonds disponibles sur les masses. C'était là se jouer un peu des méthodes, il ne permettait ce jeu à aucun autre qu'à lui.

Le même jour[1] il me répondit par quatre grandes pages sur une longue suite de calculs, par lesquels

« corriger cette imputation ; il pourra en résulter sur la solde « quelque excédant de paiement qui se régularisera ensuite ; « mais il restera du crédit sur le matériel, et le ministre pourra « en disposer pour les nouveaux équipements. Sur ce, etc.

« *Berlin*, 24 *novembre* 1806 *Signé* Napoléon. »

1. « Je désire que vous suiviez le système des budgets comme « je le connais. Je vous réitère l'ordre de faire garder en caisse « et comme un dépôt, la solde de la grande armée, de manière « qu'indépendamment de tout événement et de chance quel- « conque, cette somme soit disponible comptant, sans rien dé- « ranger ni au crédit ni aux autres services ; il faut qu'elle existe « en bons écus à Strasbourg, Mayence et Paris. L'affaire des « piastres est bien désagréable : poussez vivement l'Espagne, « que du moins elle paie ses traites..... Il faut, indépendamment « de la solde de l'armée, qui n'est qu'un dépôt, pourvoir aux « besoins imprévus, et vous seriez impardonnable si vous n'aviez « pas en outre, une réserve permanente de 20 millions au moins. « J'ai parcouru vos états sur les ressources et les besoins de 1807, « ils ne sont pas tout à fait dressés dans la direction de mon

j'avais, d'après ses ordres, établi la situation financière de l'année 1805, et l'aperçu des ressources et des besoins de l'année 1807. En adoptant pour ces deux années le cadre des budgets dans la classification des recettes et dans celle des dépenses, j'avais cherché à prévenir l'abus de la méthode *des exercices*, abus qui consistait à laisser plusieurs budgets concurremment ouverts, ce qui les exposait à n'être jamais soldés: mais ce que j'appelais un abus était alors regardé comme un expédient commode. En établissant spécialement dans chaque budget l'équilibre des recettes et des dépenses, on limitait le

« esprit. Ils présentent les recettes et les dépenses de cette « année pour tous les services, dans un système qui n'est pas « conforme à celui des exercices et des budgets comme je « le conçois.

« Les budgets de 1804, 1805, 1806, vont rester ouverts concur- « remment avec celui de 1807. Il faut me faire connaître ce que « chacun des budgets aura à recevoir et à payer dans le cours de « 1807. Cette combinaison me convient mieux que celle qui char- « gerait en première ligne le budget de l'an 1807 de toutes les « recettes et de toutes les dépenses des budgets antérieurs.... « Concertez-vous avec M. Gaudin pour ce travail préparatoire; « lorsque je l'aurai sous les yeux, les états que vous m'avez en- « voyés, et qui rendent compte de la généralité des recouvre- « ments à faire en 1807, deviendront plus intelligibles et plus « clairs pour moi, je pourrai du moins les juger selon les règles « d'analyse que je me suis faites sur ces matières. J'imagine que « dans aucun de vos états vous ne comprenez les fonds spéciaux « qui, tant en recettes qu'en dépenses, s'appliquent à des intérêts « locaux et n'entrent conséquemment pas dans notre budget gé- « néral. Je suppose que sur 1806 et dans les cent derniers jours

gage de chaque créancier aux ressources de l'exercice qui était son débiteur. On avait le prétexte d'ajourner son paiement jusqu'à ce que les recettes promises fussent réalisées, et l'empereur me prescrivait de refondre tous mes calculs pour les coordonner à ce système[1]. Enfin, le même jour encore, par une quatrième lettre, il me témoignait quelque satisfaction sur la marche de mon ministère depuis son départ ; je ne méritais pas sans doute beaucoup

« de 1805, qui ne composent qu'un seul exercice, le trésor aura « reçu 894 millions. Il faut comparativement établir dans les « divisions du budget combien il a dépensé, combien il doit « encore aux ministères, si les ministres auront besoin de la « totalité de leurs crédits ; car nous ne pouvons pas tous les « ans, comme cette année, couvrir le déficit des recettes par « des bons de la caisse d'amortissement.

« Je suis assez disposé à croire qu'en 1807 le trésor pourra « recouvrer et disposer, dans les douze mois, d'environ 720 mil- « lions ; le seul service courant du budget de 1807 emploiera « 50 millions par mois : le reste des recouvrements suffira-t-il « pour solder l'arriéré des exercices antérieurs ? Approfon- « dissez de nouveau ces questions. — Je vois toujours avec une « grande peine que, malgré nos efforts, il vous reste, sur le « débet des anciens faiseurs de service, 72 millions dont le « recouvrement reste très éventuel... Sur ce, etc.

« *Berlin, 24 novembre* 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

« 1. J'ai lu avec intérêt votre rapport sans date, mais côté « n° 2, sur la situation du trésor public et de la place de Paris « depuis le 1er octobre. Je vois avec plaisir que vous avez réa- « lisé mes espérances par la direction que vous avez donnée à « votre service... Sur ce, etc.

« *Berlin, 24 novembre* 1806. *Signé* NAPOLÉON.

d'éloges, mais on sait aussi qu'il n'en était pas prodigue. Je n'avais fait que rouvrir à la trésorerie de meilleures voies, la rétablir dans la libre disponibilité, dans l'emploi plus logique de ses propres moyens. Avant la révolution, j'avais pris assez de part à l'administration ancienne pour pouvoir retrouver dans ses débris quelques matériaux utiles à la nouvelle ; on verra par les détails qui suivent que je ne désavoue pas cet emprunt.

Huit jours après, Napoléon avait déjà transporté son quartier-général à Posen : et, dès le 3 décembre, il me renouvelait ses injonctions relativement à la solde de l'armée ; il insistait encore pour que je conservasse, en réserve et en dépôt, les sommes dont le trésor était débiteur pour cette solde, et ce fut là qu'ayant remarqué que, parmi les fonds réunis, à Mayence pour ce service, il se trouvait une somme de quarante mille *louis* d'or, il me donna l'ordre de faire fondre cette somme à la Monnaie la plus voisine pour la convertir en *napoléons* [1]. Il me fit cette recommandation sans

1. « Je désirerais que les quarante mille louis qui se trouvent « avec d'autres fonds à Mayence fussent convertis en napoléons « à la Monnaie la plus voisine ; les douze millions qui resteront « encore à Mayence suffiraient au premier besoin ; occupez-« vous toujours de réaliser le surplus jusqu'à concurrence de ce « qui est dû sur la solde, de manière que cet argent ne soit qu'en « dépôt dans vos caisses, et que j'en puisse disposer indépen-« damment de tous les hasards du change ; je contracte envers

amertume ; mais on prétendit alors qu'un courtisan plus adroit que moi l'aurait prévenue.

Même à Posen, au milieu des mouvements militaires qui devenaient plus compliqués à mesure que la ligne des opérations s'étendait dans un pays nouveau, et que l'armée française se rapprochait de l'armée russe sur laquelle les débris des colonnes prussiennes s'étaient repliés ; dans ce conflit d'ordres, qui n'émanaient que de lui seul pour la position des différents corps, pour leur approvisionnement, pour l'administration de chaque territoire nouvellement envahi, le souvenir des sommes qui manquaient au trésor par l'effet du débet des anciens faiseurs de service l'occupait plus encore que ces riches caisses de réserve qui s'étaient formées, comme magiquement, dans les places qu'il avait désignées, et que ces suppléments de ressources qu'il conquérait chaque jour aux dépens des vaincus. Et il m'adressait des instructions [1] sur les me-

« mon armée une dette réelle, et je ne vois que de l'argent en « caisse qui puisse me donner le moyen de remplir cette pre- « mière des obligations. Sur ce, etc.

« *Posen*, 15 *novembre* 1806. *Signé* Napoléon. »

1. « Tout traité qui tendra à accélérer la rentrée des piastres « doit être accepté : comme vous le pensez, je ne veux ni ne « dois faire le commerce. Je ne veux que recouvrer les fonds « enlevés au trésor. Je vous autorise à passer tout traité qui « accélère ces rentrées. Sur ce, etc.

« *Posen*, 6 *décembre* 1806. *Signé* Napoléon. »

sures que je devais prendre pour recouvrer le montant de ces traites payables en piastres, dans divers ports du golfe du Mexique, que l'Espagne avait données en paiement de la portion de ce débet des anciens banquiers du trésor, dont elle s'était déclarée responsable.

Ce fut aussi pendant son séjour à Posen que, supposant au ministère anglais (je ne sais d'après quel avis) l'intention de confisquer les fonds de la dette publique anglaise qui appartenaient à des Français, il me chargea d'examiner [1] s'il ne conviendrait pas, en ce cas, d'user de représailles. Il inclinait assez pour l'affirmative, en avouant toutefois que la question lui paraissait fort délicate. Je répondis qu'une telle résolution me paraissait trop contraire à la politique des Anglais pour que je pusse y croire ; que je désirais beaucoup au surplus que les Anglais fissent une pareille faute, que nous rendrions plus funeste encore pour eux en ne l'imitant pas ; et ce fut à cette occasion que, pour m'appuyer auprès de lui de l'autorité d'un homme

1. « Les Anglais menacent de confisquer les fonds que des « Français ont sur leur grand-livre ; n'y aurait-il pas des précau- « tions à prendre pour arrêter le transfert de ce qui est sur notre « grand-livre au compte des Anglais. Cette matière est très « délicate : je ne veux pas donner l'exemple, mais si les An- « glais font, je dois user de représailles. Sur ce, etc.

« *Posen*, 15 *décembre* 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

d'État, dont je lui avais plus d'une fois vanté les lumières, je lui envoyai le beau Mémoire du ministre américain Hamilton, sur la question de savoir si la règle de la politique, plus encore que celle de la morale, ne défendait pas à tout gouvernement, non-seulement de confisquer les capitaux qui lui avaient été prêtés par les sujets d'une puissance en guerre, mais même de suspendre, à leur égard, le paiement des intérêts. Comme c'était dans la pratique de finances suivie par l'Angleterre que le ministre Hamilton avait puisé la doctrine sur laquelle il avait fondé le système financier des États-Unis, je ne pouvais pas opposer un meilleur témoignage à l'intention attribuée au ministère anglais. Je ne sais si Napoléon eut la patience et le temps de lire cet excellent traité ; mais il n'insista plus sur cet objet.

J'affaiblirais les principes d'Hamilton sur cette matière en essayant d'en présenter ici l'extrait. Je ferais mieux, en insérant à la suite de ces Mémoires son opinion elle-même ; c'est peut-être ce qu'ils offriraient de meilleur. Je n'ajouterai qu'un mot : cette époque du monde, qui a produit tant d'erreurs, a peut-être produit encore plus de lumières au profit des gouvernants et des gouvernés. Elle doit surtout introduire définitivement entre les nations un nouveau droit des gens. La civilisation, au point où elle est parvenue en Europe, n'est pas

le simple développement de quelques formules d'urbanité plus soignée ; elle se fonde principalement sur cette foule de découvertes utiles qui ont agrandi le domaine des sensations, et entouré l'espèce humaine de nouveaux moyens de protection contre les hasards de la vie. Un nouveau dogme, celui de la propriété plus étendue et mieux définie, rallie les peuples et tend à les séparer des querelles qui peuvent encore diviser les gouvernements. Une sorte d'instinct commun remplace l'aveugle récrimination, qui ne sait que détruire, par la prévoyante réciprocité qui conserve : et sans doute le ministre qui, dans une telle disposition des esprits en Europe, a déclaré sur un autre hémisphère, que la guerre entre deux gouvernements ne devait pas compromettre la sûreté des propriétés particulières qui se trouvaient sur l'un ou sur l'autre territoire, a proclamé un vœu fait pour être entendu, pour être accueilli par tous les peuples. Plus ce vœu a pu être momentanément méconnu dans quelques unes des dernières crises de l'Europe, plus son accomplissement est maintenant dans l'intérêt de tous.

Le temps de toute espèce d'usurpations, de tout abus durable de pouvoir devrait être passé, comme celui des guerres d'invasions et celui où les hostilités régulières pouvaient être précédées par les pirateries : la doctrine des gouvernements deviendra

à cet égard (il faut l'espérer) la même que celle des peuples. A mesure que les sociétés se sont enrichies, que le commerce a multiplié les rapports des hommes en les fondant sur une exacte réciprocité, que l'industrie s'est frayé des routes nouvelles dans lesquelles la marche routinière du fisc ne pouvait plus la suivre, les gouvernements eux-mêmes ont eu besoin de mériter la confiance des gouvernés pour se procurer à certaines époques un supplément de ressources, au delà de celles qu'ils obtenaient sous la forme d'impôt. Au moment où les chefs des nations sont réduits à faire des emprunts, ils sont eux-mêmes forcés de renfermer leur pouvoir dans de plus justes bornes, et de se soumettre aux conditions des contrats libres. C'est dans celles que le crédit bien compris leur impose que les gouvernements peuvent puiser leurs meilleurs principes de morale. Ils ne peuvent traiter avec la portion de la propriété qui conserve le droit de donner ou de refuser ses secours, sans devenir aussi plus circonspects et plus réservés envers ceux de qui, seuls, ils peuvent attendre des suppléments de secours. Le crédit, par les conditions mêmes qu'il met à ses services, révèle aux gouvernements le degré de confiance qu'ils méritent. Et, bien loin de ruiner les États, il peut, bien compris et bien employé, devenir le meilleur des conseillers et le moins coûteux des auxiliaires; ce qu'il faut seule-

ment alors, c'est que, dans le système des finances, tout soit mis et se maintienne en parfaite harmonie avec le crédit ; il faut surtout que la pensée qui s'attache à ce mot *trésorerie* soit celle de l'action qui restitue immédiatement et régulièrement au pays, par le canal des dépenses publiques, ce que le pays a mis à la disposition du gouvernement par le canal des impôts ; mais c'est à la première condition que doit être surbordonnée la seconde : l'*immédiateté* de cette restitution est le premier des devoirs du gouvernement. C'est à cette intention que doivent se rapporter toutes les règles auxquelles les paiements publics sont soumis ; le *suum cuique* est la première de ces règles.

Tout ce qu'un gouvernement obtient par les taxes a reçu d'avance une destination fixe, puisque la proportion des taxes se mesure annuellement sur la quotité connue des dépenses publiques. Les taxes ne doivent cesser d'être la propriété de ceux qui les paient que pour devenir la propriété de ceux dont elles paieront les services ou avances : le gouvernement, quels que soient son nom et sa forme, n'en est que le transmetteur ; c'est donc bien plus dans l'intérêt et pour la sûreté de ses créanciers qu'il doit régler les formalités des paiements que dans l'intérêt et pour la sûreté des agents auxquels il en confie le détail ; car il suffit à ceux-ci, pour avoir bien payé, d'avoir soldé le compte d'un

créancier légitime, porteur d'un mandat en bonne forme sur leur caisse. Il ne serait pas juste sans doute d'étendre sur un agent payeur, qui, par un faux scrupule ou par une application trop rigoureuse des formes, diffère les paiements, et retient captifs dans ses mains les fonds que leur légitime propriétaire réclame, le reproche qu'encourt l'agent des recettes qui détourne, pour son usage, le produit des taxes publiques qu'il a recouvrées. Mais, s'il y a quelque différence dans la moralité de ces deux actes, il n'y en a aucune dans l'effet. L'un et l'autre ont abusé de la propriété d'autrui. Tout paiement public ne devant être en effet qu'une restitution, si un faux emploi des formes qui doivent accompagner un tel acte empêche qu'il atteigne son but, quel nom la justice pourra-t-elle donner à ces formes ?

Si on retarde des paiements sous prétexte de les rendre plus réguliers, ou si on n'acquitte des engagements échus que par de nouveaux engagements, que fait-on en effet ? *on atermoie.* Or tout atermoiement n'est-il pas synonyme de *faillite* ? et les agents de la trésorerie peuvent-ils employer, avec honneur pour elle et pour eux, des pratiques qui déshonoreraient un simple commerçant ? On a souvent dit qu'il n'était pas de la dignité du trésor public d'adopter les formules du commerce. Mais le respect pour l'échéance d'un engagement, pour la

ponctualité d'un paiement, n'est pas une simple formule; c'est un devoir et peut-être le plus important dans l'ordre social; car l'absence de cette garantie met en péril toutes les autres.

Si les impôts, je le répète, sont momentanément la propriété de l'État, n'est-ce pas pour devenir celle de ses créanciers légitimes aussitôt qu'ils sont connus? et peut-on se flatter de bien garder ce qu'on nomme la fortune publique, lorsque, dans la personne des créanciers de l'État, on se met en guerre avec la propriété privée, seule source de la fortune publique?

Les réflexions qui précèdent avaient été la matière des explications verbales et des instructions que j'avais données pendant tout le cours de 1806, et ces définitions avaient été fort bien entendues, fort bien accueillies par tous les agents qui employaient depuis longtemps des pratiques contraires. Rien n'est jamais désespéré avec des hommes de bonne foi, qui ne veulent que faire leur devoir, et n'ont d'autre intérêt que celui de leur conscience. Il suffit d'éclairer cette conscience et de diriger l'obéissance vers un meilleur but, par de meilleurs règlements. Ces mêmes hommes qui croyaient bien administrer la fortune publique, en disputant le plus longtemps possible, au propriétaire réel, les fonds dont ils étaient dépositaires; qui voulaient même faire preuve d'habileté et de zèle, en cher-

chant souvent (et ils le cherchaient en vain) à masquer l'impuissance de payer par les divers prétextes d'ajournement qu'ils pouvaient tirer des formes, et qui usaient de ces prétextes comme d'un privilège du trésor, reconnurent bientôt, lorsque leurs caisses se trouvèrent pourvues de ressources égales aux dépenses assignées sur elles, qu'ils recommanderaient beaucoup mieux le trésor et leurs fonctions à la confiance et à l'estime publiques, en prouvant par chacun de leurs actes que le plus beau privilège d'un trésor public était d'être toujours exact et juste envers ses créanciers. Sans doute ce n'était pas ainsi qu'on comprenait antérieurement les attributions des anciens contrôleurs-généraux des finances; il ne me fut pas difficile de faire concevoir qu'il ne pouvait plus y avoir de contrôle à exercer sur une dépense autorisée par la loi, prévue conséquemment par le ministre des paiements, ordonnancée par le ministre compétent, et se présentant à la trésorerie pour y être soldée [1], et qu'il ne pouvait pas être permis au ministre gardien des deniers publics, sous prétexte d'en contrôler l'emploi, d'intervenir, après coup, dans les traités faits par un autre ministre, pour en altérer les conditions, pour en changer à son gré le mode comme l'époque des

1. On aurait pu conclure des pratiques de certains administrateurs qu'ils croyaient que la meilleure manière d'épargner était de ne payer que le plus tard et le moins possible.

paiements promis: que si le ministre du trésor devait être admis à prendre quelque part à la discussion de pareils marchés, ce ne devait être qu'avant leur conclusion, et afin que son adhésion en rendît les conditions meilleures pour l'État, en les rendant en même temps plus sûres pour les contractants : qu'alors son intervention pouvait avoir l'effet de les éclairer par une discussion utile, et de les compléter par un surcroît de garanties ; en un mot, que, lorsque les marchés étaient conclus et produits, une seule règle pouvait rester commune entre le ministère du trésor public et les autres ministères, celle par laquelle la loi de finances déterminait la proportion des fonds dont chaque ministère pouvait disposer successivement par des ordonnances motivées sur chaque partie de son service ; que le paiement de toute ordonnance remplissant ces conditions ne devait éprouver ni refus ni retard ; et ce fut en effet sur ce principe que se trouvèrent invariablement réglés tous les rapports de la trésorerie avec les autres services.

Les fonds dont les ministres pouvaient disposer chaque mois, étant déterminés par un décret de distribution dans la seconde quinzaine du mois antérieur, le premier soin du trésor public, depuis 1806, était de s'assurer, 1° si les ordonnances qu'ils délivraient pour chaque partie de leur service n'excédaient pas les crédits qui leur étaient ou-

verts; et 2° si elles s'appliquaient à des dépenses prévues prouvées par les pièces produites : et c'était seulement lorsque ces règles n'avaient pas été observées, que le trésor renvoyait les ordonnances à un nouvel examen du ministre qui les avait signées.

Dans les cinq jours de leur arrivée, les ordonnances régulières étaient admises par le ministère du trésor; et cette admission prenait le caractère de l'*acceptation* d'une lettre de change, car elle assignait aux ordonnances des ministres une échéance fixe. Cette échéance était de dix jours pour Paris, à compter de l'admission au trésor, et de trente jours pour celles dont les ministres assignaient le paiement dans les provinces de l'ancienne France, de quarante jours pour celles qu'ils voulaient faire payer dans les provinces plus éloignées.

Pour prévenir les mécomptes qui pouvaient s'introduire dans une comptabilité aussi compliquée et qui embrassait tant de détails dans un aussi grand espace, ainsi que les retards qui auraient pu naître de ces mécomptes, et surtout les discussions épistolaires qui n'éclaircissent pas toujours bien la langue des chiffres, il avait été convenu que chaque mois les chefs des bureaux de comptabilité de chaque ministère viendraient comparer leurs différents comptes avec ceux du trésor : ainsi les anciennes controverses sur la situation des crédits

n'avaient plus l'occasion de se renouveler; déjà même les écritures des ministres et celles du trésor se maintenaient constamment en harmonie par l'effet de leur contrôle respectif, et par une sorte d'émulation pour le bon ordre qui ne se bornait pas à la seule rectitude des comptes: or, comme le trésor, en assignant, par son acceptation, une date fixe au paiement des ordonnances, était obligé de détacher de ses fonds disponibles ceux qu'exigeait le paiement de chacune d'elles, il en résultait qu'en même temps que le compte des crédits ouverts aux ministres réglait celui des ordonnances, le compte des ordonnances balançait celui des paiements, et que les comptes généraux des paiements du trésor pour chaque budget pouvaient être contrôlés par les comptes particuliers de chaque ministère, ou plutôt que le trésor, en publiant chaque année le détail des ordonnances qu'il avait admises et auxquelles il avait satisfait, présentait avec son compte celui de tous les ministères; et définitivement que toutes les comptabilités de la dépense se trouvaient tellement à jour dans les ministères, que, si alors quelque article de dépenses des *services courants* (qui ne pouvait conséquemment pas encore prendre rang dans les comptes imprimés) était devenu l'objet d'une discussion ou d'un doute dans les comités du corps-législatif, sa situation aurait pu être immédiatement vérifiée et constatée par le délégué le

moins versé dans la langue des chiffres. Mais un autre avantage moins aperçu était encore la conséquence de cet ordre de choses : non seulement le trésor, en mettant, dans un terme fixe et prochain, à la disposition de chaque partie prenante, en espèces réelles, dans le lieu désigné, les sommes ordonnancées par les ministres, pouvait porter en dépense le montant des ordonnances, presque aussitôt qu'elles étaient expédiées ; mais, comme la déclaration même, faite par ses écritures, de l'affectation d'une somme à l'acquittement d'une ordonnance, en transférait la propriété au porteur de cette ordonnance, et la rendait dès ce mement étrangère aux fonds du trésor, il en résultait que l'agent chargé du matériel du paiement n'avait plus même le prétexte de justifier la longueur des délais et l'exigence des formes par l'intérêt d'économiser les deniers publics. La forme de la quittance qu'il devait demander était réglée par l'ordonnance qu'il devait payer. Le créancier savait que les fonds étaient dans ses mains ; le payeur devenait en quelque sorte plutôt l'homme du public que celui du trésor ; il était entre l'un et l'autre une sorte d'intermédiaire comptable envers tous deux. Le trésor et son créancier, mis ainsi d'accord sur le but, ne pouvaient plus être divisés sur les moyens d'y parvenir ; et, comme dans cet état les payeurs ne pouvaient plus avoir l'intérêt de servir les convenances du trésor

en différant les paiements, ils n'avaient plus eux-mêmes que celui de les accélérer. S'ils ne pouvaient plus avoir auprès de quelques-uns le mérite des préférences, ils n'avaient plus la défaveur de refus beaucoup plus nombreux, et ils se trouvaient d'autant mieux placés dans l'opinion publique, qu'elle ne pouvait plus attendre d'eux que des actes de simple équité, dans des formes salutaires pour tous. Le poids de leur responsabilité était même allégé par l'effet de l'accélération des paiements et de la simplification des formalités, puisqu'ils pouvaient plus promptement rassembler en bon ordre et envoyer au trésor les pièces justificatives de l'emploi des deniers qui leur avaient été confiés. A cet égard ils avaient pour premiers juges quatre comptables supérieurs qui, sous le nom de payeurs-généraux, rassemblaient chacun dans leur division les éléments des dépenses analogues de chaque service, et en formaient des comptes généraux dont la cour des comptes devait être le juge suprême. J'avais trouvé ces quatre payeurs-généraux en exercice ; une telle institution ne pouvait que devenir plus utile dans la nouvelle direction des affaires du trésor ; elle devait faire plus promptement consacrer, par le jugement d'une cour judiciairement spéciale, l'exactitude de toutes les opérations ministérielles et la fidélité avec laquelle chaque ministre s'était renfermé dans les limites de son budget. Ce n'était, il

est vrai, que sous un gouvernement régulier, modéré dans ses vues, assez stable pour n'être pas jeté chaque année dans des combinaisons nouvelles, que toutes les améliorations secondaires, qui devaient naître de la simplification des formalités, pouvaient s'introduire ; et je ne place pas au premier rang la grande économie qu'elles devaient un jour opérer dans les frais d'administration du trésor ; mais elles étaient du moins préparées, et comme doivent toujours l'être toutes celles qui, dans l'administration publique, remplacent d'anciennes routines. Car non seulement les rectifications doivent se borner, en ce cas, à rétablir les choses dans leur ordre naturel ; il faut encore que ceux qu'on détourne de l'ancienne route n'aient pas à rougir de l'avoir suivie, et qu'ils soient presque insensiblement amenés à préférer la nouvelle, comme leur étant plus commode à eux-mêmes, pour l'accomplissement de leurs devoirs.

Et cette condition fut si bien remplie que, malgré des modifications si notables dans les actes et dans la langue de la trésorerie, comme elle ne faisait alors que ce qu'elle aurait dû toujours faire, on se souvenait à peine qu'elle eût jamais fait autrement [1].

1. Sans doute en lisant ces pages (si elles sont jamais lues), et en considérant que, depuis 1806 jusqu'en 1814, le trésor public

On objecterait peut-être que, si les simplifications introduites en 1806 ont produit plus de régularité, plus de ponctualité dans les paiements, elles n'ont pas produit de grandes réductions dans les dépenses de la trésorerie. Je pourrais répondre que ce fut opérer une assez notable économie, lorsque la France s'agrandissait chaque année de nouvelles provinces, que de maintenir les dépenses de l'administration du trésor à peu près au taux où elles se trouvaient avant ces réunions de territoires qui demandaient tant d'agents nouveaux ; et lorsque les paiements du trésor se sont élevés bientôt à plus d'un milliard par année, d'avoir réduit les frais d'escompte fort au-dessous de ce qu'ils coû-

est resté si facilement fidèle à la ponctualité des paiements qui lui ont été régulièrement demandés, on pourra s'étonner que ce régime si naturel soit ici signalé comme un grand changement introduit en 1806 dans les pratiques de la trésorerie ; pour s'étonner moins, il suffira qu'on se rappelle qu'en France les habitudes d'atermoiements, dans les paiements publics, ne dataient pas seulement des dix-sept années révolutionnaires qui avaient précédé 1806, mais que dès le commencement du dix-huitième siècle, dans les soixante années du règne de Louis XV, notre esprit financier n'avait été inventif qu'en moyens de retarder les paiements et d'éluder les engagements pris par l'État. Ainsi le mal était bien vieux, la révolution s'en servit et l'aggrava dans ses dix-sept premières années ; mais ce qui est remarquable, c'est que dans les deux siècles antérieurs, beaucoup moins philosophiques que le dix-huitième siècle, des pratiques de finances beaucoup meilleures avaient été admises par intervalle, comme on le verra plus bas.

taient, lorsque les paiements ne s'élevaient pas au-delà de cinq ou six cents millions [1].

On objectera encore que les paiements du trésor n'étaient pas devenus complètement exacts, puisque chaque année il restait aux ministres quelque créance à solder. Au lieu de me borner à objecter à mon tour que la loi des budgets ouvrant aux ministres des crédits limités, le trésor avait rempli ses devoirs, lorsqu'il avait satisfait à ces crédits, et lorsqu'il avait fait remettre aux créanciers des ministères les sommes dont les ministres avaient pu légalement disposer dans les délais

1. Je n'ai pu me dispenser de faire avec quelque détail l'apologie des nouvelles pratiques introduites en 1806 dans l'administration de la trésorerie, moins pour répondre peut-être aux premières censures (timides comme l'étaient alors les censures) des hommes qui avaient leurs raisons pour regretter les abus, qu'aux accusations plus récentes et bien plus amères, qu'encouragea contre toute l'administration impériale la restauration qui a profité si mal des améliorations qu'elle lui devait.

Dans le déchaînement des partis, la première faute de celui qui triomphe est de calomnier celui qui succombe. Cette faute est dejà un symptôme de faiblesse. C'est une tactique que tolèrent volontiers dans les partis ceux qui savent leur survivre.

Je préviens au surplus que la digression dans laquelle je me suis engagé sur des temps passés, se prolonge encore dans les pages qui suivent, parce que j'ai cru utile de rappeler quelques pratiques des deux siècles qui ont précédé le dix-huitième, et qu'il avait négligées. Les hommes *spéciaux* du dix-neuvième siècle pourront ne pas les juger indignes de leur attention ; c'est pour eux que je me permets de les insérer ici ; j'en préviens tout autre lecteur, pour qu'il s'en épargne l'ennui.

fixés par ces ministres eux-mêmes, je dirai, sans même me permettre de censurer la munificence qui, depuis 1814, a admis beaucoup de créances très équitablement contestables, qu'au mois d'avril 1814, l'arriéré des créances antérieures à 1810, et que le trésor n'avait pas pu solder parce qu'elles dépassaient le crédit légal des ministères, excédait à peine trente millions, et ne représentait pas un demi pour cent sur les paiements faits en 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810.

Les années 1811, 1812, 1813, et les trois premiers mois de 1814 présentaient à la vérité un arriéré plus considérable ; mais je démontrerai combien cet arriéré était inférieur à l'évaluation qui lui fut donnée plus tard : et les créanciers eux-mêmes ont pris le soin de le prouver, puisque définitivement ils ont demandé moins qu'on ne leur offrait.

Les nouveaux rapports du trésor avec les ministères, comparés aux anciens, présentaient déjà, en 1807, cette différence ; c'est qu'antérieurement, lorsque le trésor entravait par l'incertitude de ses paiements les services des ministères, ils étaient souvent obligés d'entrer en composition avec lui pour préserver les services les plus urgents de ses atermoiements arbitraires ; au lieu que dans le nouvel état, les ministres, qui trouvaient le trésor toujours fidèle à son devoir envers eux pour l'ac-

quittement des ordonnances qu'ils avaient le droit de délivrer, usaient de leurs crédits avec plus de modération, parce qu'ils obtenaient plus de confiance ; et avec plus d'économie, parce que les conditions de leurs traités étaient moins onéreuses : elles l'étaient encore beaucoup trop, mais par une cause qui ne pouvait pas se corriger si vite. Il fallait une plus longue épreuve pour la conviction des entrepreneurs des services ministériels ; je dirai même pour leur amendement, car ils n'appartenaient pas toujours à la classe la plus discrète sur le choix des profits.

Les ministres s'accoutumaient à respecter les limites de leurs budgets, à regarder cette espèce de traité fait entre eux et le trésor comme la base des traités qu'ils pouvaient régulièrement faire avec les entrepreneurs de leurs services ; ils suivaient avec plus de soin les détails de ces services, mesuraient plus exactement les entreprises qu'ils pouvaient former, les engagements qu'ils pouvaient prendre, avec les fonds dont il leur était permis de disposer. Si quelqu'une de leurs dépenses avait été insuffisamment évaluée, ils pouvaient, à l'aide de cette constante surveillance, indiquer d'avance la proportion du supplément qui leur serait nécessaire : la loi du budget avait toujours prévu la possibilité de ces mécomptes, et destinait un fonds de réserve aux besoins imprévus des ministères.

On a prétendu, depuis [1], que le système qui assujétissait les ministres à ne disposer, chaque mois, que d'une somme déterminée, du douzième par exemple, sur chaque chapitre de leur budget, était inconciliable avec un système complet de responsabilité ; qu'il importait sans doute au bon ordre qu'un ministre n'excédât pas le montant des crédits que le budget lui ouvrait, mais qu'il n'importait pas moins à la dignité ministérielle que les ministres ordonnateurs fussent dispensés de la condition de se concerter tous les mois avec le ministre chargé de pourvoir aux paiements, sur la proportion des fonds qu'ils pourraient attribuer à chacun de leurs services, et de lui livrer ainsi le secret de leurs opérations ; que d'ailleurs cette méthode était condamnée par son origine même, puisqu'elle ne s'était introduite que sous un chef de gouvernement qui, poursuivant le pouvoir jusque dans les moindres détails pour le concentrer tout entier dans lui seul, n'abandonnait en effet à ses ministres que la partie d'action et de pouvoir dont l'exercice direct cessait d'être possible pour lui.

Il en est des méthodes comme des gouvernements : il n'en est pas une dont on ne puisse dire du bien et du mal ; car on peut faire un fort mauvais emploi de la meilleure méthode, et il n'est pas

1. En 1815.

impossible de tirer assez bon parti de la plus mauvaise. Ainsi, par exemple, il ne serait pas impossible qu'un ministre habile, intègre, prévoyant, économe, expérimenté sur toutes les parties de son service, capable de saisir l'ensemble de son ministère, d'en diriger personnellement tous les détails, et de dominer assez bien tous ses agents pour qu'aucun d'eux ne pût s'écarter de son but, il ne serait pas impossible, dis-je, qu'un tel ministre pût, sans inconvénient, ne pas s'assujétir à la condition d'une répartition symétrique, ni à la méthode d'une distribution de fonds périodique et en quelque sorte proportionnelle entre les diverses dépenses de son ministère. Un homme d'un haut talent et d'une haute vertu peut s'écarter de la méthode reçue ; et ce n'est pas alors pour s'affranchir de toutes règles, c'est pour perfectionner celles qu'il trouve établies, pour les approprier aux circonstances et aux mœurs de son temps ; ce n'est pas pour donner aux abus plus de licence, c'est pour détruire ceux qui altèrent successivement les institutions. Mais de tels ministres sont rares ; ils ne modifient les anciennes règles que pour en laisser après eux de meilleures aux ministres qui ne sont pas rares ; et plus d'un exemple prouve, à l'égard de ces derniers, qu'il n'y a plus de sauvegarde ni pour eux ni pour l'État, lorsqu'ils veulent aussi se créer de nouvelles méthodes.

Et elle n'était pas si méprisable celle qui obligeait les ministres à répartir par portions égales dans chacun des douze mois de l'année, sur chaque chapitre de leurs dépenses, conséquemment sur chaque partie de leur service, la somme de deniers publics dont la disponibilité leur était accordée par le budget. En France, il n'y a de nouveau dans les budgets que le nom ; mais ce n'était pas un principe nouveau que celui qui prescrivait de circonscrire l'impôt dans les limites des dépenses nécessaires. Il fallait aussi, avant la révolution, que les ministres ordonnateurs arbitrassent à l'avance la portion des revenus publics qui devait être mise à leur disposition pour chacune des dépenses auxquelles ils avaient à pourvoir. L'exactitude d'une pareille arbitration doit être en effet le moindre des mérites d'un ministre ; et si ce devoir était facile à remplir, il ne l'était pas moins de stipuler avec les entrepreneurs des différents services que chacun d'eux recevrait à des époques fixes une somme déterminée sur ses livraisons ; c'était même le seul moyen de donner aux marchés le caractère des contrats proprement dits ; les engagements qu'ils exprimaient ne pouvaient devenir réciproques qu'avec cette condition. Pour que la livraison des fournitures fût obligatoire pour les entrepreneurs, il fallait que la promesse relative aux paiements fût obligatoire pour les ministères. Ce n'était pas seu-

lement par condescendance à la loi commune des échéances que les ministres devaient suivre cette règle, c'est parce qu'en s'en écartant, ils s'exposaient à supporter un renchérissement de plus de dix pour cent sur le prix de leurs marchés : et les ministères se seraient alors trouvés réduits, ou à laisser une partie de leurs services en souffrance, ou à solliciter des augmentations de crédits qui dégénéraient en surcharge d'impôt. Si un ministre avait assez mal défini le pouvoir pour croire qu'il pourrait, au nom des intérêts publics, exiger des entrepreneurs, avec lesquels il aurait traité, une scrupuleuse exactitude dans leurs livraisons ou dans leurs travaux, lorsqu'il se serait dispensé lui-même d'être exact dans ses engagements envers eux, il n'aurait fait que provoquer de leur part un genre de récrimination dans lequel la ruse triomphe de la force, et donner aux peuples le scandale d'un gouvernement condamné à tolérer, à ses dépens, la fraude qu'il a provoquée par son exemple.

Et de ce que le gouvernement sous lequel on cherchait, en 1807, à rappeler cette méthode, ne profitait pas de tous ses avantages, il n'est pas permis d'en conclure que la méthode n'était pas bonne ; mais seulement qu'elle n'était pas rappelée depuis assez longtemps, ni peut-être observée dans toutes ses conséquences avec assez d'exactitude.

Lorsqu'il entre dans les devoirs et dans les habitudes d'un ministère de se rendre périodiquement compte de la situation de chacune des divisions de son service : lorsqu'il est obligé de faire précéder, par cet examen, les répartitions qu'il doit faire entre elles d'une partie des fonds de son budget annuel ; lorsque la loi de finance ayant une fois déterminé les fonds applicables à chaque service, tout paiement exige le concours de deux ministres, de celui qui l'ordonne et de celui qui a dû préparer les moyens de paiement ; et qu'ainsi tout emploi de deniers publics se trouve nécessairement soumis à deux comptabilités contradictoires, il n'est aucun des devoirs imposés à la responsabilité du ministre ordonnateur, dont son attention ne doive souvent balancer et mesurer le plus ou moins d'urgence ; et ce ministre n'aura pas seulement le mérite de ne pas excéder dans ses dépenses la proportion réglée pour chacune d'elles ; mais la surveillance presque journalière qu'il sera obligé de porter sur chaque détail pour observer cette règle, entretiendra dans tous ses coopérateurs l'émulation du bon ordre ; il les dirigera tous au lieu de se laisser diriger par eux. C'est un préjugé, dont ce siècle a fait justice, que celui qui supposait que des hommes d'État ne devaient pas s'occuper de détails ; ils ne sont plus élevés au-dessus des détails que pour les surveiller tous, et les rattacher au centre. C'est cette surveil-

lance même qui constitue leur pouvoir et qui le rend nécessaire. La machine la plus compliquée, lorsqu'elle a un mouvement régulier, n'est une énigme que pour l'inexpérience ; elle conserve, sans effort, la régularité de ce mouvement, si la main qui la dirige en connaît assez bien le mécanisme pour prévenir les résistances, adoucir les frottements et maintenir le même rapport, les mêmes points de contact, entre tous les rouages.

Le bon choix des méthodes facilite aujourd'hui, pour tout administrateur que veut en prendre le soin, la surveillance de tous les mouvements de l'administration la plus vaste ; et comme c'est assez généralement un paiement qui est le but ou le moyen des opérations ministérielles, c'est une méthode très-tutélaire pour la responsabilité des ministres ordonnateurs que celle qui appelle le ministre des paiements à contrôler nécessairement la régularité de leurs diverses dispositions ; il en résulte, je le redis encore, la nécessité, entre les deux ministères, d'une comptabilité parallèle qui exige des vérifications fréquentes. Leurs agents respectifs consignent les mêmes faits dans des comptes contradictoires, qui doivent être constamment à jour ; et comme, en tolérant toute facilité abusive de la part du ministère ordonnateur, le ministère des paiements se donnerait le double désavantage d'aggraver ses charges et de se compromettre devant

la loi du budget, c'est dans la responsabilité même du second que le premier trouve un surcroît de sauvegarde pour la sienne.

Remontons à des temps antérieurs, et qu'il me soit permis de rappeler les mesures d'ordre que de véritables hommes d'État cherchaient déjà à introduire, au milieu de tant d'éléments de désordre ; on verra que de tels hommes, qui sont rares dans tous les temps, se résignaient sans effort à des concessions sur les droits attributifs de chacun d'eux, au profit de leur devoir commun pour l'emploi plus régulier et pour l'épargne des deniers publics.

Si Sully a laissé de si honorables souvenirs, ce n'est pas sans doute parce que ses premières opérations de finances ont consisté à réduire à moitié cette foule de créances qui devaient leur origine à des temps de troubles (dont beaucoup de gens avaient aussi profité alors pour exagérer *leurs sacrifices, leurs avances, leurs services*) ; car il sentit bientôt l'injustice et le danger de cette manière d'être juste. Mais il usa de son heureux ascendant sur Henri IV pour attaquer partout l'abus du faux emploi des deniers publics. Il reconquit à la royauté le pouvoir public qui, comme les revenus de l'État, était la proie des gouverneurs de provinces, des commandants militaires et des traitants. Il concentra ce pouvoir dans le ministère ; et la France

commença à être gouvernée : il débuta par organiser un trésor public, en appelant à un centre commun toutes les contributions des peuples ; la limite des ressources devint dès lors celle des dépenses ; et déjà Sully préparait des résultats encore plus heureux. Il s'occupa de définir avec précision les devoirs de chaque ministère, et ce fut ainsi qu'il concilia les attributions des ministères ordonnateurs et celles du ministère des finances. Les ministres ordonnateurs devaient entretenir les armées, équiper les flottes, fortifier les places, veiller au bon état et à la sûreté des routes : ils devaient avoir à leur disposition les hommes et les matières, dont les divers services publics réclamaient l'emploi : mais, comme le ministre des finances devait, de son côté, chercher dans les revenus publics la mesure du salaire de ces hommes, et du prix d'achat de ces matières, il ne crut pas étendre son autorité aux dépens de la leur en se réservant d'intervenir dans la fixation des salaires et dans la limitation des sommes dont les ministres pourraient disposer pour chaque service, comme aussi de régler les époques de chaque paiement.

Pour échapper à l'alternative des expédients onéreux ou des atermoiements qui le sont plus encore, il fallait bien qu'il parvînt à coordonner l'échéance des paiements avec celle des recouvrements, et il n'eut pas de résistance à éprouver de

la part des ministres d'alors, puisque la condition même à laquelle leurs dispositions sur le trésor étaient soumises, leur donnait plus de sûretés pour les engagements qu'ils pouvaient prendre.

Sully avait trouvé l'administration publique dans un état tel que le trésor royal disposait à peine du cinquième des impôts levés sur le peuple [1]. Et, lorsque la France perdit Henri IV, les recettes annuelles excédaient depuis plusieurs années les dépenses de 4 à 5 millions (c'est avec cet excédent que Sully avait formé la réserve d'environ 60 millions, qui fut si rapidement dissipée sous la régence

1. Un tableau tracé par Sully même établit que, pour 30 millions que recevait le trésor public au commencement de son ministère, le peuple en payait cent cinquante, et qu'ainsi les quatres cinquièmes des impôts étaient la proie des abus. Il en désigne les complices parmi ceux qui, par leur naissance et leurs dignités, tenaient le premier rang dans l'État. Déjà sous Louis XII, Philippe de Commines avait écrit que, pour fortifier l'autorité royale contre l'usurpation des grands, il fallait que la nation fût admise à voter l'impôt par ses représentants ; il n'est pas étonnant que, sous Henri IV, un ministre comme Sully ait formé le même vœu ; mais sous le régime féodal, qui divisait en quelque sorte la France en autant de tribus qu'il y avait de paroisses, où était la nation ? Les deux assemblées des notables du seizième siècle, ainsi que les états-généraux convoqués en 1614, ont prouvé par leur résultat que la nation française n'était pas encore mûre pour la *représentation nationale*. Les hommes d'État qui la réclamaient alors, étaient trop en avant de leur siècle ; le conseil de Louis XVI était trop en arrière du sien lorsqu'il n'eut recours qu'en 1789 à ce remède, qui peut-être eût épargné bien des maux s'il eût été employé dans les premiers moments du règne de Louis XVI.

de Marie de Médicis) : et l'armée bien disciplinée, parce qu'elle était bien pourvue et bien payée, était aussi forte que l'exigeaient les grands projets auxquels Henri IV avait associé son digne ministre.

Si les principes d'ordre et d'économie, introduits par Sully, ne furent pas suivis dans les premières années du règne de Louis XIII, la tradition n'en fut cependant pas perdue ; un des premiers actes du marquis d'Effiat, appelé à la surintendance des finances, fut de perfectionner les moyens de contrôle auxquels Sully avait essayé de soumettre toutes les dépenses publiques. Le ministère de la guerre était alors, comme dans tous les temps, celui où les abus se multipliaient le plus et se défendaient le mieux ; la France se trouvait momentanément obligée de mettre sur pied cinq grandes armées composées de cent quatre-vingt mille hommes, y compris trente mille chevaux. Les frais de solde et d'entretien de ces cent quatre-vingt mille hommes étaient de 60 millions. Jusqu'alors une espèce d'abonnement avait livré à chaque chef du corps militaire la dépense de son entretien et de sa solde : le marquis d'Effiat fit constater que plus du quart des hommes payés par l'État n'étaient pas présents sous les drapeaux ; il plaça, près de chaque corps, un agent de son ministère qui distribuait en personne, par semaine, la paye aux soldats ; il parvint à connaître l'effectif des hommes de guerre en acti-

vité ; et comme cet effectif est la base de toutes les dépenses militaires, qui se résolvent généralement en une répartition par tête, il parvint aussi, par les états mêmes de la solde qui constataient, par des revues, l'effectif de l'armée, à régler le montant des autres services militaires sur le nombre exact des combattants ; c'est de cette époque que date cette judicieuse méthode.

La mort surprit trop tôt le marquis d'Effiat; les dernières années du règne de Louis XIII s'en ressentirent ; le cardinal de Richelieu ne regardait le bon ordre dans les finances que comme un intérêt secondaire; et, malgré tout l'éclat de son ministère, il est difficile d'oublier que Louis XIII, qui, à son avènement au trône, avait trouvé le revenu annuel supérieur de quatre ou cinq millions aux dépenses (outre une épargne de plus de 60 millions), laissa en mourant une dette exigible de 250 millions, somme qui formait plus que le triple du revenu annuel, qui était alors de 80 millions.

Ce ne fut pas pendant la minorité de Louis XIV, et sous la surintendance de Fouquet, que les finances purent se réparer ; mais à peine Colbert avait-il été appelé à leur direction, qu'il avait remis en vigueur, et particulièrement pour les dépenses de la guerre, les principes de Sully et du marquis d'Effiat. L'orgueil de Louvois en fut quelquefois blessé ; heureusement ce n'était pas au profit des abus que Colbert et

Louvois pouvaient être rivaux ; et le contrôle que l'un se croyait le droit d'exercer sur les dépenses n'ôtait pas à l'autre le mérite principal d'un ministre de la guerre, celui des conceptions militaires, des plans de campagne, et des sages mesures qui assurent le recrutement de l'armée, y maintiennent la discipline, y entretiennent l'émulation.

Mais il n'est que trop vrai que les dernières années du règne de Louis XIV et les premières de la minorité de Louis XV gardèrent à peine quelques traces des utiles méthodes que Colbert avait créées ou imitées pour rendre efficace dans les mains du ministre des finances le contrôle des dépenses publiques. Toutefois, sous le paisible gouvernement du cardinal de Fleury, elles furent rappelées de leur long oubli par la sagesse d'un ministre modeste, dont le nom est presque effacé et dont l'exemple ne doit pas l'être, de M. Orry, qui administra pendant quinze ans les finances ; elle trouvèrent un protecteur non moins énergique dans son successeur, M. de Machault, qui rendit son ministère plus éclatant par ses services, et surtout par sa disgrâce[1].

De tels principes d'ordre ne pouvaient pas être répudiés par M. Turgot ; ils avaient même acquis

1. La disgrâce de M. de Machault suivit la proposition qu'il avait faite, quarante ans avant la révolution, de supprimer les privilèges de la noblesse et du clergé en matière d'impôt.

une telle force d'habitude, que M. Necker, dans son ouvrage sur l'administration, n'hésite pas à dire que, pour exercer efficacement le contrôle des dépenses publiques, qui est le premier devoir d'un ministre des finances, pour les retenir dans leurs justes bornes et en assurer le paiement régulier, il faut que ce ministre puisse discuter tous les traités projetés par les autres ministres avec les entrepreneurs des différents services; que la discussion des traités n'est pas seulement facultative; mais qu'elle est strictement obligatoire pour lui; et cette assertion de M. Necker ne choquait pas des ministres qu'on n'accusera pas d'avoir laissé compromettre la dignité de leurs fonctions, tels que les maréchaux de Castries et de Ségur. Cependant alors les formes de la comptabilité rendaient plus difficile la surveillance du ministre des finances sur l'emploi des deniers publics: les ministres ordonnateurs avaient près d'eux et sous leurs ordres des trésoriers-généraux [1] qui recevaient au trésor des fonds en masse pour les distribuer en détail; qui n'étaient comptables qu'à la cour des comptes, et dont souvent

1. On avait eu la bonne foi de croire que ces trésoriers pouvaient suppléer par leur crédit, c'est-à-dire par leurs emprunts personnels, à l'insuffisance des fonds que les ministres obtenaient du trésor public, et M. Necker n'avait pas pu, pendant son premier ministère, changer ce système qu'il n'approuvait pas; ce ne fut qu'après avoir éprouvé aux dépens du trésor public ce qu'un

les comptes ne pouvaient être jugés que longtemps après l'expiration de l'année à laquelle ils s'appliquaient. M. Necker avait eu l'intention de supprimer ces trésoriers-généraux et de rattacher leurs fonctions à la trésorerie, à laquelle il voulait donner une organisation nouvelle ; mais ses successeurs n'avaient hérité ni de son caractère ni de ses vues d'ordre, et ce ne fut qu'après le scandale d'une banqueroute de 10 millions faite aux dépens du trésor public par deux seuls trésoriers-généraux, que, pour faire taire les mécontents et calmer par quelques concessions l'opinion publique qui redemandait hautement M. Necker, on se détermina enfin à mettre en activité celui des derniers plans de ce ministre qu'on jugeait pouvoir être le plus populaire, parce qu'il devait introduire plus d'ordre dans les finances.

L'effet de ce plan devait être la centralisation au trésor royal de tous les paiements des services ministériels, conséquemment de tous les éléments de la comptabilité publique ; et c'était dans une com-

tel système avait de dangereux, qu'on commença à soupçonner ce qu'il avait d'absurde ; la plupart des trésoriers dont on avait voulu faire les prêteurs du trésor public se trouvèrent en faillite d'une dizaine de millions ; ils n'avaient guère qu'un seul créancier, et c'était le trésor. Au lieu de faire des avances sur leur crédit personnel, ils avaient détourné pour des spéculations particulières les fonds publics qui leur avaient été confiés.

binaison à peu près pareille que Sully et Colbert avaient cherché leurs moyens de contrôle sur les dépenses.

Ce système, jugé dans ses motifs et ses effets, n'a pas même été une innovation : il n'a été que le retour à un meilleur ordre précédemment mis en pratique. On ne peut pas l'accuser d'être l'œuvre de la révolution ; il l'avait précédée, et elle ne parvint pas à le détruire. En même temps que la révolution tarissait les ressources de la trésorerie, elle respecta son droit de contrôle, que Napoléon fortifia ensuite, parce qu'il y vit des garanties de son pouvoir ; mais, à la suite des destructions de l'anarchie, il ne fallut rien moins qu'une période de cinq années sous un gouvernement plus régulier, pour que cette organisation, qui était restée en arrière de beaucoup de devoirs nouveaux, pût recevoir les améliorations qui lui devenaient nécessaires.

Afin de s'affranchir, ainsi que ses créanciers, de la condition des ajournements qu'elle imposait, des transactions qu'elle subissait ou faisait subir, la trésorerie, au commencement du dix-neuvième siècle, avait d'abord besoin que ses charges fussent balancées par des ressources adéquates, ou que des moyens de crédit suppléassent, soit à l'insuffisance, soit à la lenteur des recouvrements ; et on a vu, par ce qui précède, que ce ne fut qu'après les premiers mois de 1806 que ce but put être atteint. Le tré-

sor public commença enfin alors à reconnaître des échéances fixes pour ses engagements, et à prendre possession de toutes ses ressources légales, en temps utile.

Les payeurs, qui avaient eu longtemps des habitudes si différentes, s'accoutumèrent à penser que toutes les fois qu'un paiement était régulièrement réclamé auprès d'eux, ils n'étaient pas arbitres entre le trésor et ses créanciers; et que la question était jugée en faveur de ces derniers par l'admission de l'ordonnance qui constatait leur créance et la remise faite aux payeurs, par le trésor, des fonds qui devaient la solder : que, par cette admission et cette transmission, les fonds affectés à son paiement étant alors devenus une propriété particulière, tout acte qui en suspendrait la jouissance violerait le premier droit des citoyens ; que ce qui importait à la conservation des deniers publics, c'était que les ministres n'en disposassent que dans le cas et dans les proportions réglées par la loi : que, comme le ministre du trésor se chargeait de répondre de la régularité des ordonnances et de la matière des paiements, les payeurs devaient se regarder comme responsables de leur ponctualité ; et que, pour se montrer bon dépositaire des deniers publics, il ne fallait assurément pas devenir rétentionnaires des deniers particuliers.

Ainsi, du moins sous ce rapport, le trésor public

parvenait à remplir, en 1806, la première condition d'un bon système de crédit; et le cours des effets publics, le taux des prêts qui furent offerts au trésor, l'abondance des ressources nouvelles dont il fut entouré, le payaient amplement de ce commencement de soumission à la loi commune des débiteurs.

J'ai dit que, pour assurer d'autant mieux l'exactitude des paiements, on commençait par vérifier au trésor la régularité des ordonnances qui la motivaient : ce contrôle, qui n'était jamais un prétexte de délai, n'était pas non plus une simple affaire de forme. Je prendrai pour exemple le ministère de la guerre, celui qui apportait le poids le plus lourd dans la balance des dépenses.

Par suite du système introduit au milieu du seizième siècle par le surintendant d'Effiat, et qui depuis avait été successivement abandonné et repris, suivant que les abus étaient plus ou moins tolérés, le trésor faisait distribuer la solde aux divers corps militaires, d'après le nombre effectif des hommes qui composaient chaque corps : et le paiement exact de la solde étant justement regardé comme la première garantie de la discipline, il avait été réglé que l'avance des sommes applicables à ce service serait faite, chaque mois, par le trésor, avant même que le ministre de la guerre en eût déterminé la proportion par ses ordonnances ; il fallait conséquemment que l'emplacement et le dénombrement

de chaque armée, de chaque garnison, de chaque corps, de chaque détachement fussent au moins aussi bien connus par le ministère du trésor que par celui de la guerre. On conçoit que les moindres erreurs auraient pu occasionner de graves mécomptes. C'était pour les prévenir qu'un corps spécial de contrôleurs militaires avait été rétabli par Napoléon sous le nom d'inspecteurs aux revues; ils constataient, d'après des revues faites par eux, le dénombrement exact des hommes présents dans chaque lieu; c'était sur les états qu'ils avaient arrêtés que le trésor acquittait la solde : divers moyens de vérification garantissaient l'exactitude de ces états; et le trésor était parvenu à connaître l'effectif de l'armée comme le ministère de la guerre lui-même. Mais comme tous les autres services de la guerre, à l'exception des dépenses de l'artillerie et du génie, n'avaient pour objet que les fournitures à faire à chaque homme, soit en subsistances, soit en objets d'équipement; comme ces fournitures, qui toutes, sauf les cas extraordinaires qui n'affectaient jamais qu'une portion connue de l'armée, devaient être faites à des intervalles et dans des proportions réglées, et se résumaient, ainsi que la solde elle-même, en une dépense annuelle pour chaque homme, il arrivait que le trésor public, après avoir contrôlé, par les états d'effectifs présentés à ses agents, les paiements faits pour la

solde, contrôlait, par la solde elle-même, toutes les autres dépenses ; et plusieurs fois, dans chaque année, les demandes de fonds faites par les deux ministères entre lesquels le département de la guerre était partagé, se trouvaient restreintes dans de plus justes bornes par cette seule règle de proportion.

De telles précautions redevenaient fort nécessaires, sans doute, pendant les terribles guerres qui ont occupé presque sans interruption les quatorze premières années de ce siècle, période dans laquelle les dépenses militaires, lors même qu'elles étaient administrées avec économie, absorbaient presque la moitié des revenus publics. Mais elles peuvent être aussi d'une grande utilité dans la paix, et d'une application bien plus facile, surtout lorsque les corps ne sont plus divisés en une multitude de détachements éloignés de leur centre, et lorsqu'une armée beaucoup moins nombreuse se trouve renfermée dans de bien plus étroites limites.

Si au moment où j'écris ceci (1817), elles paraissent momentanément abandonnées, il suffit de se rappeler les alternatives qu'elles ont déjà éprouvées, de comparer le temps et les hommes pour se persuader qu'elles ne peuvent pas être perdues sans retour. C'est d'ailleurs sans aucune intention de censure contre toute autre méthode ; c'est surtout comme un fait que ce mode de contrôle est cité ; il peut être raisonnablement présenté comme entrant

dans les devoirs du trésor public, puisqu'il est une de ses sauvegardes.

La crise financière de 1805 n'avait que trop démontré que si la combinaison de nos budgets rendait indispensables des ressources auxiliaires pour que les paiements pussent être constamment mis à jour, il ne fallait pas chercher ces ressources chez ceux qu'on nommait les faiseurs de service, chez les prétendus successeurs des banquiers de la cour. La preuve des dangers était trop récente pour qu'on pût se permettre de reprendre la dépendance de pareils traités. Ce qui était démontré, tant par les exemples nouveaux que par les exemples anciens, c'était que de tels *traitants* ne prêtaient jamais au trésor public que ses propres fonds, et qu'outre les intérêts et commissions qu'il supportait, le trésor public perdait toujours avec eux une partie du capital.

L'établissement de la caisse de service, instituée, ainsi qu'il a été dit, en 1806, comme un trésor public nouveau à côté de l'ancien dont je ne pouvais pas arrêter le mouvement, avait eu une influence très-efficace sur l'accélération des recouvrements, puisque les receveurs-généraux qui, pendant longues années, avaient pu disposer, pendant cinq ou six mois chaque année, du tiers environ des recettes pour leur intérêts privés, se trouvaient, par leurs nouveaux rapports avec cette

caisse, amenés sans effort à tenir compte au trésor public de tous les produits de l'impôt [1] immédiatement et au moment même où les fonds entraient dans leurs mains. Le ministre du trésor, en annulant ainsi par le fait cet ancien traité annuellement renouvelé par le ministère des finances, et en vertu

1. C'était d'après ce qui se pratiquait antérieurement à 1789 que les receveurs-généraux avaient été autorisés par leur traité avec le ministre des finances à ne verser au trésor qu'une partie de ce qu'ils avaient recouvré, et à placer momentanément le reste pour leur propre compte ; c'était là leur principale rétribution, qui n'est pas la mieux combinée ; mais elle était un droit, puisqu'elle était un salaire. Quand le trésor public livrait les obligations des receveurs-généraux aux faiseurs de service, qui les négociaient sur la place, les receveurs-généraux se trouvaient en quelque sorte intéressés au discrédit de leur propre signature ; ils employaient leurs fonds libres à racheter leurs obligations souvent à plus d'un pour cent d'escompte par mois, et dans cette combinaison le trésor public empruntait son propre argent à un taux très-usuraire. Mais il faisait un marché encore plus mauvais quand les receveurs-généraux, suivant le droit qu'ils en avaient, cherchaient des intérêts plus élevés dans des entreprises hasardeuses. Comme il n'était pas possible en 1806 de changer subitement un système qui avait le privilège de l'ancienneté, il fallait se borner à le corriger. On cessa donc d'émettre sur la place des obligations des receveurs-généraux ; ils n'eurent plus de profit à faire sur leur discrédit. Le trésor promit aux receveurs-généraux un intérêt pour les sommes qu'ils verseraient par avance sur l'époque fixée par leurs engagements ; mais il exigeait qu'ils versassent tout ce qu'ils auraient reçu, et qu'ils se contentassent d'un intérêt modéré ; la plupart acceptèrent le marché de bonne grâce ; il fallait que tous y fussent fidèles, et c'est pour cela qu'il fallait employer de nouvelles précautions. La chose n'était pas aussi facile que juste.

duquel les receveurs-généraux pouvaient ne verser qu'en dix-sept ou dix-huit mois, et quelquefois plus, ce qu'ils avaient pu exiger des contribuables en douze mois, avait eu besoin d'appeler au secours de cet acte d'autorité l'intérêt même des comptables ; mais pour que ces deux moyens se maintinssent durablement en harmonie, il avait besoin d'en employer un troisième ; et ce complément de garantie ne pouvait se trouver que dans un système de comptabilité radicalement nouveau en finances qui obligeât les receveurs-généraux de mettre journellement le trésor dans la confidence de tous leurs actes : je n'avais que trop éprouvé dans le cours de l'an 1806 combien les formules de comptes adoptées jusqu'alors étaient peu propres à remplir cette condition. En peu de mois, sans compter la monstrueuse soustraction faite au trésor public par les prétendus faiseurs de service, plusieurs millions de débets partiels dont l'origine était déjà ancienne, venaient d'être révélés, moins encore par les communications officielles du trésor avec des comptables, que par ces symptômes qui suppléent quelquefois à l'insuffisance des méthodes. Ces débets se découvraient dans la gestion des receveurs-généraux des départements de la Marne, d'Indre-et-Loire et du Mont-Tonnerre : plusieurs receveurs particuliers étaient aussi en débet, sans que leur situation eût été soupçonnée par le trésor, ni même

par les receveurs-généraux dont ils dépendaient. Cependant les receveurs-généraux et les receveurs particuliers étaient en rapport continuel avec le trésor par des envois d'états volumineux qui devaient rendre compte de leur situation ; ces états avaient dû être vérifiés sur les lieux par les préfets ; ils étaient examinés et dépouillés dans les bureaux du trésor par une grande réunion d'hommes éclairés et probes. Aucune précaution semblait n'avoir été négligée contre les comptables ; la maxime de Montesquieu n'était que trop appliquée ; *les relations du trésor avec ses comptables étaient réglées comme pour présenter l'image du combat perpétuel de la défiance contre la fraude.* Aussitôt qu'un abus était reconnu, les laboratoires du trésor enfantaient une nouvelle formalité, et l'on conçoit combien un tel code de surveillance (qui était toujours surpris par l'abus au lieu de le prévenir, et qui procédait constamment par des mesures générales contre tout désordre accidentel et local) devait être à la fois volumineux, incohérent et incomplet.

Les comptables faisaient tenir par leurs commis d'immenses registres dont ils décomposaient la matière dans des états hérissés de colonnes. Les préfets, dans l'impossibilité de vérifier ces états, se bornaient à les signer de confiance ; la plupart des comptables eux-mêmes en faisaient autant ; ceux d'entre eux qui voulaient se rendre un compte

exact de leur situation n'y parvenaient guère qu'en ayant recours pour chaque fait aux moyens immédiats d'analyse et de classification que fournit seule la comptabilité du haut commerce.

Le vice radical de la comptabilité des anciens temps appliquée aux comptes si compliqués des temps modernes était, comme je l'ai déjà dit, dans sa simplicité même, c'est-à-dire dans l'insuffisance de sa nomenclature qui rangeait les faits de toute nature, de toute origine, sous deux seuls dénominateurs, recettes et dépenses, et encore ne suffisait-il pas qu'une somme fût reçue ou payée pour pouvoir prendre son rang dans l'une ou l'autre colonne, il fallait souvent que le chiffre à inscrire en recette ou en dépense fût prouvé par des pièces qui fissent connaître sa destination et son origine : or comme la stricte formalisation de ces pièces, qui pouvait exiger la réunion de plusieurs signatures, ne dépendait pas du comptable, il en résultait que toute somme reçue et toute dépense faite, à la régularisation de laquelle il manquait un simple visa sur une des pièces qui devaient la constater, se trouvaient momentanément exclues des registres, et reléguées sous le nom de *suspens* dans une classe *neutre*. Ces *suspens* s'élevaient quelquefois dans une seule recette générale à plusieurs centaines de mille francs ; ils étaient représentés dans les mains des comptables par un immense volume de pièces à ré-

gulariser ; la vérification complète d'un comptable exigeait l'examen de toutes ces pièces ; les plus habiles agents du trésor parvenaient difficilement quelquefois à l'établir en trois mois ; et dans cet intervalle il était arrivé, par exemple, qu'un comptable infidèle avait, sous les yeux mêmes des vérificateurs, augmenté encore son débet, et pris la fuite.

Il arrivait encore que des administrations locales, qui avaient aussi des recouvrements à faire, réclamaient, pour la plus grande économie de la transmission de leurs fonds, le concours des agents comptables du trésor public : or, quand la trésorerie y avait donné son consentement, elle y avait mis une singulière condition, c'était qu'elle serait dispensée de toute surveillance sur la partie de la gestion de ces comptables relative à ces transmissions de fonds qu'elle regardait comme étrangers pour elle.

La trésorerie perdait ainsi de vue que toutes les parties de la gestion d'un comptable sont inséparables, et que, pour empêcher qu'au moment de la vérification il ne couvrît un débet dans sa caisse principale par un emprunt fait dans les caisses accessoires, pour avoir, en un mot, pleine sûreté sur ce qui la concernait, il fallait qu'elle suivît son comptable même dans les opérations qui ne la concernaient pas immédiatement.

Tout le monde était à peu près d'accord sur les

graves défauts de la comptabilité du trésor, sur son obscurité, sur la complication de ses formalités, et en même temps sur l'insuffisance des garanties qu'elle pouvait offrir ; elle était accusée par les préféts, les inspecteurs, les conseillers d'État que Napoléon envoyait quelquefois dans les départements pour présider à des vérifications : elle n'était défendue que par ceux qui en avaient successivement formé les éléments ; et toutes les fois qu'un grand désordre accusait le système en pratique ils croyaient se disculper en accusant à leur tour l'impéritie et l'immoralité des comptables.

Comme parmi ceux-ci, le plus grand nombre était au-dessus de l'un et l'autre reproche (ce qui n'est pas indigne de remarque pour l'époque à laquelle ils avaient été nommés), j'avais pris le soin d'examiner, dès le commencement de 1806, les procédés particuliers par lesquels ceux que recommandaient leur intégrité et leurs lumières parvenaient à éclairer, au moins pour eux, les ténèbres de leur comptabilité officielle. Voici comment ils y parvenaient : ils la décomposaient pour leur propre compte, selon les règles d'analyse que le commerce a introduites dans la sienne, et que moi-même, pour éclairer tous mes actes, j'avais fait mettre en pratique dès 1800 dans l'administration de l'amortissement. Ainsi ces comptables étaient déjà accoutumés à classer chronologiquement, sous la dictée

même du fait encore présent, les différents détails de leur gestion, dans des comptes qui n'admettaient que leurs analogues. Ils formaient, au moins une fois chaque mois, la balance de ces comptes, laquelle leur faisait connaître dans l'ensemble et dans les détails leur situation envers le trésor public et envers les comptables correspondant avec eux. C'est par cette balance qu'ils répondaient aux questions des bureaux du trésor; qu'ils rectifiaient les fausses inductions tirées de leurs écritures officielles ; qu'ils annonçaient d'avance à un inspecteur en mission auprès d'eux le résultat auquel il ne pouvait arriver que longtemps après, par la route que lui traçaient ses instructions, et que l'ancienne comptabilité l'obligeait de suivre. Ainsi c'était déjà par quelques exemples qu'il était possible de répondre aux objections si souvent renouvelées contre la possibilité d'introduire dans les affaires publiques ce qu'on nommait, avec une affectation de mépris trop ordinaire à l'ignorance en fonctions, la *comptabilité mercantile*. Mais l'ignorance est obstinée : quand on la combat par des faits, elle en imagine de contraires, et supplée aux raisonnements par des citations ; elle résumait toutes les objections dans celle-ci : *Colbert*, *Turgot*, *Necker*, *dans leur enthousiasme pour le commerce, ont tenté de soumettre à ces formules la comptabilité ministérielle, et ils ont renoncé à cette entreprise.*

Il n'est assurément pas nécessaire de défendre la mémoire de ces hommes d'État contre cette absurde tradition; la comptabilité du trésor, beaucoup moins compliquée sous leur ministère, et par la nature des impôts, qui étaient en grande partie affermés, et par le mode des paiements, dont les détails étaient dirigés par les ordonnateurs eux-mêmes, pouvait, avec moins d'inconvénients, conserver la méthode des anciens temps. Le gouvernement, qui n'avait pas de comptes publics à rendre, se contentait de simples approximations, et il s'en rapportait aux cours des comptes d'alors pour le jugement définitif des comptables. S'ils avaient jugé la réforme nécessaire, ils ne se seraient pas bornés à une seule tentative : ou, s'ils l'avaient commencée, ils ne l'auraient pas abandonnée. Mais combien cette réforme ne devenait-elle pas indispensable, lorsqu'à la suite d'un déficit de 141,800,000 fr., avoué par ses auteurs eux-mêmes, constaté d'ailleurs par des pièces irrécusables, lequel était tellement enseveli dans les écritures, que le caissier-général n'en soupçonnait pas l'existence, le trésor se trouvait en outre surpris chaque jour par des débets particuliers tels que ceux qui ont été cités ci-dessus !

Et cependant, quoique d'un côté la nécessité de la réforme fût prouvée par de pareils faits, quoique de l'autre sa possibilité le fût également par l'exemple des meilleurs comptables, qui, pour leur propre

sûreté, y avaient eu subsidiairement recours, je ne me dissimulais pas que de fortes oppositions restaient encore à craindre, de la part de tous les principaux agents du trésor, qui, attaqués dans leurs pratiques, l'étaient dans leur principal mérite ; de la part du conseil d'État, qui voulait se réserver la proposition exclusive des innovations ; enfin de la part du chef du gouvernement lui-même, qui pouvait croire avoir assez fait pour l'ordre en prescrivant la forme dans laquelle les résultats généraux devaient lui être présentés, et qui, conservant d'ailleurs une sorte de superstition pour tout ce qui se faisait sous l'ancienne monarchie, trouvait à la comptabilité qu'il avait prise en action quelque mérite dans sa date. Il ne suffisait pas d'ailleurs de prouver que, pour sa gestion particulière, un comptable pouvait donner à des comptes de finances la forme des comptes du commerce ; il fallait démontrer que le trésor public pouvait, sans changer l'ordre et la forme des résultats, résumer, par ce même procédé, les comptes de chacun de ses agents, pour en former les comptes généraux qu'il présentait, chaque mois, au chef du gouvernement, et qu'il publiait, chaque année, à l'ouverture des séances du corps législatif ; que la nouvelle méthode, quoique étrangère à la plupart des comptables, pourrait être simultanément mise en pratique par tous ; et que, dans un empire qui n'avait

pas même de stabilité dans ses frontières, puisque ses limites se trouvaient reculées chaque jour, un tel changement pouvait s'opérer au sein d'une administration dont l'activité seule pouvait entretenir celle de toutes les autres, sans qu'il y eût suspension dans les recouvrements, dans les versements, dans les rapports des comptables entre eux, dans ceux qu'ils devaient avoir avec le trésor.

Je vais dire comment ce problème fut résolu, et c'est surtout pour prouver qu'il n'est pas si difficile à résoudre ; c'est aussi sans me dissimuler que ces détails ne sont rien moins qu'historiques ; mais je n'écris pas l'histoire : je ne fais que me replier sur mes souvenirs, et revenir sur le sentier que j'ai parcouru au milieu d'événements qui occuperont longtemps la curiosité du monde.

En apportant au trésor, avec la résolution très-ferme d'y faire de grands mais indispensables changements dans le fond et dans la forme, la conscience de rencontrer aussi de grands obstacles, je m'étais promis d'y joindre la patience qui reçoit les objections sans les aigrir, et surtout de ne pas affecter *cet air de confiance*, aujourd'hui si commun, qui peut enlever le succès sur un champ de bataille ou à la tribune, mais qui, dans l'administration publique, loin de fortifier l'autorité, multiplie contre elle les résistances par tous les amours-propres qu'il blesse. Je m'étais même imposé la tâche d'étu-

dier jusque dans sa volumineuse nomenclature la comptabilité que je désirais détruire. J'avais ainsi procuré aux anciens habitués du trésor la petite joie de donner des leçons à leur chef, avant d'en recevoir de lui.

Lors de la découverte de ce déficit de près de 142 millions, dont aucun agent du trésor n'était coupable, mais dont presque tous étaient complices sans le vouloir et sans le savoir, j'avais épargné les reproches à l'incapacité des personnes, en les rejetant sur les vices de la méthode ; et la preuve était de nature à provoquer quelques doutes, à éveiller au moins quelques scrupules parmi les plus zélés partisans de cette méthode. Déjà, comme je l'ai dit, les payeurs commençaient à mieux définir leurs devoirs. Comme c'était de bonne foi et dans la confiance de conserver mieux la fortune publique que la plupart avaient cherché des prétextes pour retarder les paiements, il avait suffi de leur faire connaître que la ponctualité des paiements était profitable au trésor lui-même, pour qu'ils changeassent de procédés et de langage, sans même soupçonner qu'il y eût changement dans leurs doctrines. Il en était d'eux comme du public : plus les choses reprenaient leur cours naturel, moins on se souvenait qu'elles eussent marché différemment.

Déjà la caisse de service, dont les autres caisses empruntaient la médiation pour toutes les recettes

et toutes les dépenses, et qui avait besoin de maintenir constamment sa situation à jour, de renouveler et me présenter chaque jour son bilan, pour prévenir tout mécompte dans un mouvement annuel de plus de 800 millions de paiements et de 800 millions de recouvrements ; déjà cette caisse, dis-je, ne correspondait avec les comptables du trésor que selon les règles et dans les formes de la comptabilité dite *en parties doubles*. Ce n'était en effet que sous cette forme qu'elle pouvait parvenir à comparer et à balancer, tous les jours, ses divers comptes, et à me faire connaître *quotidiennement* chaque changement survenu dans sa situation. Déjà, et comme spontanément, un plus grand nombre de receveurs-généraux suivait l'exemple donné, dès 1806, par quelques-uns d'entre eux, d'employer, en concurrence avec l'ancienne comptabilité du trésor public, celle qui était préférée depuis longtemps par la portion éclairée du monde, et dont leur propre expérience leur révélait tous les avantages, et en continuant de correspondre, suivant la première, avec les anciens bureaux, ils observaient, dans leurs rapports avec la caisse de service, les formes de la seconde. J'y puisais beaucoup plus promptement des résultats plus clairs, qui se contrôlaient, qui se prouvaient les uns par les autres. Lorsque je voulais comparer entre eux les recouvrements de plusieurs départements, les ges-

tions de plusieurs comptables, les divers éléments venaient comme d'eux-mêmes se placer dans leur ordre, et j'eus bientôt acquis la certitude de pouvoir former la situation générale des recettes du trésor par la réunion des comptes de tous les comptables, aussi promptement que le bilan particulier de chaque comptable établi par lui sous cette forme pouvait être vérifié par le trésor ; de prévenir les réticences, les dissimulations, les erreurs volontaires ou involontaires, bien plus efficacement par le seul mécanisme de la méthode que par les reproches, les menaces, le redressement des jugements tardifs ; de parvenir enfin, dans l'intérêt du trésor et des comptables eux-mêmes, à avancer de plusieurs années l'époque du jugement de chaque gestion. Le procès entre les deux méthodes était déjà assez éclairci, et un fait moins grave, mais presque aussi extraordinaire que le débet des faiseurs de service, survint comme pour achever de le juger.

Je suspectais depuis plusieurs mois la gestion du titulaire d'une recette considérable (celle du département de la Meurthe), et l'un de ceux dont on me parlait avec le plus de confiance et le plus d'éloges ; il avait montré peu d'empressement à faire l'essai des nouvelles écritures, et ce n'était cependant pas cette circonstance qui m'avait frappé ; mais la nature de ses versements, leur morcellement, leur

lenteur, ses relations, ses associations à des entreprises particulières, l'activité de ses protecteurs, etc., etc., qui décelaient des inquiétudes de sa part, m'avaient donné des soupçons, et j'avais envoyé près de lui un inspecteur habile et probe. Comme il ne présentait ses comptes que sous l'ancienne forme, la vérification avait d'abord suivi la routine ordinaire ; elle se bornait à comparer les principaux résultats de tous les registres avec ceux des bordereaux envoyés au trésor, et, d'après leur conformité, l'inspecteur commença par déclarer que la comptabilité paraissait être en règle. Il me fallait d'autres preuves. L'inspecteur reçut l'ordre de vérifier les comptes du receveur-général avec tous ses subordonnés sur chaque nature de recette, de comparer ses recouvrements avec ses versements, de former de ces divers résultats une balance selon la méthode nouvelle. A peine eut-il pris cette direction, que l'anxiété du receveur-général gagna ses bureaux ; ses propres commis avouèrent l'infidélité de ses écritures apparentes, et concoururent, par les renseignements qu'ils donnèrent d'après les écritures secrètes qu'ils tenaient eux-mêmes, en parties doubles, à constater, par une balance exacte des divers comptes rectifiés, un débet de plus de dix-sept cent mille francs, dont l'origine remontait à plus de huit années.

Après cette épreuve, je ne gardai plus de ména-

gements pour les oppositions, quoique j'en conservasse toujours pour les opposants ; car il en restait encore dans la classe de ceux qui ne savent *rien oublier* et *rien apprendre*.

Un bureau de comptabilité centrale fut établi au trésor sous la direction de M. de Saint-Didier[1], qui, depuis 1806, en recueillait tous les éléments. C'était lui que j'avais chargé de correspondre avec ceux des receveurs-généraux qui avaient jugé, les premiers, que le nouveau mode d'écritures ne leur offrait pas moins de sûretés qu'au trésor. Les autres n'avaient jusqu'alors été qu'exhortés à s'y conformer : ils reçurent l'ordre de s'y soumettre : quelques-uns objectaient leur inexpérience ; des élèves du trésor furent envoyés auprès d'eux pour surveiller la transition ; et elle s'opéra partout avec une telle uniformité, qu'à la fin du premier mois j'avais recueilli toutes les bases des comptes généraux que je devais former chaque mois, et dont l'empereur ne se dispensait jamais de faire personnellement l'examen, en quelque lieu qu'il fût, et de quelque soin qu'il fût occupé. Ces comptes généraux ne différaient des anciens qu'en ce qu'ils présentaient des développements mieux coordonnés, des résultats mieux prouvés ; Napoléon le remarqua. L'épreuve à laquelle avait succombé le rece-

1. A ses côtés fut bientôt placé M. d'Audiffret.

veur-général de la Meurthe mit à découvert une foule d'irrégularités dans la gestion de beaucoup d'autres comptables ; une foule de débets ignorés furent encore constatés, mais ils étaient d'une faible importance ; la plupart de ces débets avaient pour cause un détournement de deniers publics employés par les comptables à former une partie de leur cautionnement ; d'autres furent obligés de livrer au trésor le secret de leurs rapports avec quelques-unes des nouvelles maisons de banque de Paris ; et ce n'était pas là que, dans l'intérêt des finances et du commerce, ils devaient chercher leurs correspondants, ce n'est pas dans ce jeu de *traites collusoires*, qu'on peut appeler le papier-monnaie ou plutôt la fausse monnaie des aventuriers du commerce, que des comptables devaient trouver leur crédit. On me conseillait de sévir contre les coupables ; dans l'abus qu'ils avaient fait d'une méthode imparfaite, la méthode elle-même était leur complice : ces fautes pouvaient toutes se réparer ; elles le furent en peu de temps, sans qu'il fût besoin de ruiner et de déshonorer plusieurs familles. Je pensais d'ailleurs qu'une bonne réforme n'avait pas besoin de scandale pour se recommander. Il arriva bientôt que ceux mêmes des comptables qu'on m'avait désignés comme opposants reconnurent qu'ils gagnaient plus en sûretés nouvelles, qu'ils ne pouvaient perdre en anciens profits douteux.

On a dit avec raison qu'un changement de formulaire n'était jamais une petite affaire. Ici le plus compliqué des formulaires se trouva complètement changé avec une telle harmonie de concours, qu'après quelques jours le changement ne laissait plus de traces. C'est que le nouvel ordre n'était meilleur que parce qu'il était plus naturel, plus accommodé aux besoins, et conséquemment aux intérêts de tous ceux qui devaient y prendre part, c'est surtout parce que les petites passions n'étaient pour rien dans cette affaire. Le changement n'avait pas été le résultat d'une controverse publique. On ne pouvait pas non plus le regarder comme un caprice de l'autorité ; il n'avait pas été précédé par une censure amère du passé ; l'orgueil de la routine n'avait pas été mis aux prises avec l'orgueil de la réforme. Les comptables avaient une espèce de code nouveau de comptabilité dans une instruction simple et claire qui embrassait toutes les circonstances de leur gestion, en déterminait les rapports, leur présentait des exemples et des formules pour tous les cas que la prévoyance pouvait atteindre. Ce qui était une langue nouvelle pour plusieurs d'entre eux était la langue commune des hommes (si nécessaire à tous les autres) qui donnent l'essor à l'industrie, rapprochent les distances pour répandre partout ses bienfaits, associent tous les pays aux jouissances de chaque partie du monde,

créent les capitaux, dirigent leur emploi, et donnent la vie à la reproduction, conséquemment à la matière imposable : et ce n'est pas un médiocre avantage pour l'État que cette communauté d'idiomes entre les gérants de la fortune publique et les créateurs, les promoteurs de toutes les fortunes particulières.

La somme dont un gouvernement régulier, quelle que soit sa forme, dispose chaque année sur la richesse commune, ne peut guère équivaloir qu'au quinzième peut-être de tout le produit brut du pays. Ce rapport réduit à sa juste proportion l'influence du gouvernement sur tout ce qui appartient au mouvement des diverses créations du travail ; il donne aussi la mesure du secours dont peut profiter le gouvernement, si, par la manœuvre des fonds qui lui sont attribués, il sait appeler à son aide le mouvement général, s'il met chacun de ses actes en harmonie avec lui : et il indique la résistance à laquelle tout gouvernement s'expose lorsqu'il veut se créer pour lui seul un mouvement à part.

Et si l'on me demandait comment cette théorie peut être mise en pratique, je rappellerais comment le seul établissement de la caisse de service avait rendu toutes les opérations de la trésorerie subitement plus libres, plus régulières, plus économiques, par la seule raison qu'au lieu de tracer pour elle un sillon à part dans la voie publique, elle

se trouvait aidée par le concours de toutes les transactions privées, avec lesquelles elle s'était mise en bons rapports par sa manière analogue d'opérer.

Un autre avantage résultait du système de comptabilité qui définissait chaque fait, le classait dans son ordre, au moment même où il avait lieu, et qui maintenait tous les comptes à jour, par un mécanisme en quelque sorte indépendant de la volonté du comptable : c'était le rapprochement de l'époque à laquelle les comptes des dépositaires des deniers publics pouvaient être définitivement rendus et jugés. Plusieurs exemples prouvèrent bientôt que ce jugement pouvait être obtenu par un comptable exact dans l'année qui suivait l'expiration de chaque exercice ; et d'autres exemples antérieurs avaient prouvé que les comptes d'une gestion n'étaient pas quelquefois mis en règle dix ans après qu'elle était expirée. Si une telle accélération était favorable aux comptables, dont elle rendait la libération plus sûre et plus prompte, elle l'était bien plus encore au trésor, en lui épargnant des privations et souvent des sacrifices.

Ces changements avaient été préparés et s'étaient opérés pendant la guerre de Prusse, période dans laquelle Napoléon, sans renoncer à la direction de l'administration publique, prenait cependant moins de part aux détails secondaires. C'est dans cette classe que je rangeais les mesures dont je lui rendais

compte relativement à la nouvelle organisation du trésor, et il me laissa régler cette affaire comme un objet de discipline intérieure.

Dans ma correspondance avec l'empereur, je lui avais souvent aussi exprimé le désir de voir se rétablir, avec son ancien nom et ses principales attributions, la magistrature spéciale qui, sous le titre de *chambre des comptes*, jugeait, en dernier ressort, plus promptement et mieux, tous les comptables justiciables autrefois de plusieurs tribunaux ainsi nommés.

Une cour des comptes, comme je la concevais, ne me paraissait pas représentée d'une manière assez imposante par la commission qui, depuis quelques années, remplissait la même fonction, quoiqu'il soit juste de dire que cette commission y apportait zèle et intégrité.

Dans mon désir de voir s'établir un système complet de finances, j'attachais une grande importance à l'institution d'une magistrature supérieure qui, séparée de l'action administrative, et ayant l'indépendance de l'inamovibilité, serait placée en quelque sorte entre le gouvernement et le pays pour juger dans la limite de ses fonctions, et dans la mesure des égards dus à leur position respective, si ceux qui auraient pris quelque part au maniement et à l'emploi des deniers publics, soit comme agents de recettes et de dépenses, soit même comme ordon-

nateurs, n'étaient pas reprochables, soit par des fautes graves, soit seulement même par quelque irrégularité.

L'Angleterre a, jusqu'à présent, négligé une telle sauvegarde dans son système de finances ; et son gouvernement n'y supplée peut-être qu'imparfaitement par le concours qu'il obtient de la Banque d'Angleterre dont, sans doute, la comptabilité, dans la part qu'elle prend aux finances publiques, mérite confiance, mais embrasse concurremment d'autres intérêts que ceux de l'échiquier.

Les anciennes cours des comptes de France, en succombant sous la révolution, avaient subi la peine des fautes qu'elles n'avaient ni empêchées ni prévenues, lorsque, sous leur juridiction et sous une législation devenue insuffisante, le désordre des finances s'était accru sans mesure comme sans remède, et par l'infidélité impunie des grands comptables, et par la vicieuse combinaison des impôts, l'inégalité de leur répartition, le défaut de limites dans les dépenses ministérielles, l'absence de contrôle, l'insuffisance des recettes, le mauvais choix des ressources qui devaient y suppléer, enfin l'incertitude de tous les paiements auxquels le trésor public devait pourvoir. Ce n'était pas en effet à de telles infractions que pouvait efficacement apporter remède le pouvoir confié à plusieurs tribunaux, sans accord dans leur jurisprudence, sans rapports entre

eux, réduits à l'arbitrage d'intérêts souvent locaux et variant d'un ressort à l'autre; qui, en un mot, ne pouvaient faire entrer dans leurs jugements aucune vue d'intérêt général, et ne voyaient guère comparaître devant eux chaque compte qu'à dix années de distance de celle que lui donnait sa date.

Aujourd'hui toute année qui, avant son ouverture, a été munie d'un budget, dont les ressources égalent les besoins, peut, en arrivant à son terme, avoir vu s'opérer presque tous les recouvrements qui lui étaient assignés, et n'avoir plus que quelques appoints à solder à l'égard de tous les créanciers des divers services publics. L'uniformité de notre système d'impôts, pour tous les contribuables, ne laisse plus aux divers comptables que des devoirs non moins uniformes à remplir, conséquemment simples et faciles pour chacun d'eux; et comme les recouvrements, successivement faits par les uns, ainsi que les paiements auxquels les autres auront satisfait, doivent avoir pris sans retard, dans leurs écritures, le rang que la date de chaque fait de comptabilité leur aura donné, on pourrait presque dire qu'aussitôt qu'un budget complète son équation en recettes et en dépenses, tout comptable qui aura été fidèle aux devoirs que lui imposait ce budget, devra se trouver presque immédiatement en mesure de présenter, dans son ensemble, le compte de sa gestion pour la même année. Ce compte ne sera que

le rapprochement et le résumé de ces extraits de leurs écritures de chaque jour, que les comptables ne peuvent plus maintenant négliger de transmettre tous les dix jours à la comptabilité centrale des finances. C'est par ces extraits que le ministre, dont dépendent les comptables, a pu juger et comparer la marche du service public sur chaque point, maintenir constamment les comptes tenus par chacun d'eux en rapport avec ceux qu'il leur a fait ouvrir sous ses yeux, et surveiller l'accomplissement des dévoirs de chaque budget, dans les actes quotidiens dé chacun des comptables qui y concourent. Le nouveau système a judicieusement établi des règles selon lesquelles, d'un côté, les comptables déclarent les contribuables libérés envers l'impôt, et, de l'autre, les payeurs de la trésorerie doivent constater la libération de l'État et des services ministériels envers les divers créanciers auxquels est dû le remboursement de leurs avances tant en travaux qu'en fournitures. L'obligation imposée à un ministre des finances de maintenir partout les ressources de la trésorerie et ses moyens de paiement immédiat en équilibre en tous lieux avec les besoins des services publics, se compose déjà de trop de soins pour qu'il puisse faire, en personne, la vérification, dans leur texte et dans leur forme, des pièces justificatives que les comptables doivent produire par centaines de millions, pour donner et pour

obtenir pleine sécurité sur la régularité de leur gestion. De tels jugements ne peuvent, dans le double intérêt qu'ils doivent garantir, être préparés avec trop de scrupule, ni prononcés avec trop de solennité, ni avoir des organes trop impartiaux : c'était donc hors du mouvement des divers services qu'il fallait chercher des auxiliaires de l'administration publique, pour l'accomplissement des derniers devoirs de sa surveillance.

J'avais souvent dit et écrit à l'empereur que, dans notre système de comptabilité, une cour des comptes devenait suffisante pour la France; j'insistai plus encore en 1807, en ajoutant que cette cour, unique, placée au centre de la France, parviendrait, sans trop d'effort, à juger dans une année la presque totalité des comptes de l'année antérieure ; que, seule, elle maintiendrait d'autant mieux l'unité dans sa jurisprudence spéciale et dans la méthode de comptabilité dont elle devrait juger les actes et les résultats, qu'elle pourrait, par ses jugements sur les comptables, après avoir observé les divers impôts dans tous les détails de leur recouvrement, et les paiements publics dans leurs diverses applications aux services de chaque ministère, rendre d'autant mieux témoignage de la sincérité des budgets, par le rapport des premières évaluations données aux divers revenus d'une année avec le montant des recouvrements obtenus sur chacun d'eux, et par celui des

divers paiements effectués dans les limites des prévisions avec les nécessités réelles de chaque service.

Je ne supposais pas que dans ce siècle un gouvernement pût jamais être assez aveugle pour essayer de tromper l'œil pénétrant du public par de faux calculs en finances, sur lesquels il aurait été inévitablement bientôt forcé de se démentir lui-même ; ni, si telle eût été sa démence, qu'il eût pu obtenir d'une magistrature dont toutes les déclarations devaient être des vérités arithmétiques, qu'elle se rendît complice de pareilles déceptions ; mais en même temps je ne supposais pas non plus qu'une magistrature spécialement instituée pour donner à l'administration publique un complément de sécurité sur la gestion de ses comptables par la révision de chaque gestion dans son ensemble comme dans ses détails, pût prétendre à juger, au même titre, les devoirs de ceux-ci et les actes du gouvernement lui-même dans l'emploi des revenus publics, et frapper du même reproche d'illégalité un détournement de deniers publics fait par un comptable, et une simple modification apportée par un ministre aux destinations spéciales d'un budget, dans l'intérêt d'une nécessité non prévue et sans accroissement de dépense.

Il est bien vrai que cette dernière supposition pouvait être regardée comme assez peu vraisemblable sous le gouvernement impérial.

La nouvelle cour des comptes, telle que je la demandais, en concentrant en elle seule la juridiction des anciennes cours ainsi nommées, prenait place par l'agrandissement de sa compétence parmi les premiers pouvoirs de l'État, elle devenait un imposant auxiliaire de l'ordre public ; tous ses actes devaient être graves ; elle n'aurait pu sans s'amoindrir descendre aux débats de la controverse. Il est pour les dépositaires du pouvoir telle position dans laquelle le concours même ne peut introduire qu'une utile rivalité, c'est lorsque deux autorités tendent au même but par des routes différentes. Sans doute par l'effet de cette combinaison tous les comptables allaient se trouver sous deux dépendances ; mais ce n'était ni dans le même temps ni de la même manière que le même acte devait y être soumis. Le ministère conservait la direction exclusive de la gestion présente. La cour des comptes devait juger si, dans la gestion passée, les comptables avaient été fidèles à cette direction ; et dans le cas où, par le résultat de son examen, elle aurait eu l'occasion de reconnaître que les instructions ministérielles n'étaient pas elles-mêmes conformes en tous points à la loi des finances, ou qu'elles sortaient de ses limites, soit dans la proportion de l'impôt, soit dans l'emploi des deniers publics, conséquemment de relever quelques déviations des règles écrites dans d'autres actes que dans ceux des comptables, je

ne pouvais faire à aucun des ministres d'alors l'injure de croire qu'ils redouteraient de pareils avis ; ces avis auraient été reçus, comme ils auraient été donnés, avec bienséance.

Quelque opinion qu'on ait pu prendre du gouvernement impérial, personne n'a pu, sans mentir à sa conscience, dire que les ministres ne rendaient et ne devaient aucun compte de l'emploi des deniers publics dont la dispensation leur était confiée ; ils remplissaient chaque année ce devoir au moins aussi ponctuellement qu'il a pu l'être depuis ; et parmi tant de marques de condescendance reprochées aux deux corps politiques qui se trouvent aujourd'hui remplacés par la chambre des pairs et celle des députés, je doute qu'on pût citer l'exemple d'un rapporteur qui, au nom d'une commission du sénat ou du corps-législatif, eût exposé la doctrine qu'on a remarquée dans le rapport fait à la chambre des pairs en 1816, sur les dépenses publiques [1].

Il était encore un autre service qu'une cour centrale des comptes pouvait seule rendre, et pour lequel elle ne pouvait pas être suppléée par de simples commissaires du gouvernement. A la suite de ces désordres révolutionnaires dans le cours des-

1. Ce rapport tendait à établir que, sous notre gouvernement représentatif, les ministres pouvaient se dispenser de rendre compte, *en détail*, des fonds votés et mis à leur disposition.

quels chaque faction nouvelle, comme si elle eût voulu conspirer contre elle-même, faisait la folie de s'emparer successivement pour ses créatures de toutes les places de l'État, et surtout des places de finances, en même temps que chaque jour la comptabilité changeait de règle comme la monnaie de valeur, presque aucun des milliers de comptables qui avaient été destitués ou déplacés, n'avait rendu ses comptes ; et un nombre encore plus grand de familles se trouvait compromis dans la personne de leurs héritiers ou de leurs cautions, par les hypothèques légales de la trésorerie, qui rendaient plusieurs dizaines de millions d'immeubles indisponibles pour leurs propriétaires. Dans la rigueur de son droit, la trésorerie s'obstinait à conserver sa main-mise sur ces immeubles, jusqu'à ce que les gestions, au cautionnement desquelles ils avaient été affectés, fussent jugées. Mais il n'y avait pas de pièces pour les comptes, point de juges pour les comptables. La trésorerie, réduite à établir des situations sur de simples aperçus, constituait *en débet* des comptables qui prétendaient être *en avance*. Tel receveur, qui n'avait été que quelques mois en fonctions, était déclaré débiteur de plusieurs millions ; ces millions se composaient de diverses espèces de valeurs annulées rentrées dans les caisses publiques en état de démonétisation ; on savait, au trésor, que ce débiteur ne devait rien ; cependant la

règle exigeait que son cautionnement ne fût libéré que par un jugement régulier, et le jugement régulier ne pouvait pas être rendu, parce que les pièces et les écritures qui en composaient les éléments étaient elles-mêmes dans l'état d'irrégularité dont les phases de la révolution laissaient partout des traces. Ici les taxes n'avaient eu d'autre base que l'arrêté du proconsul qui en avait réglé aussi arbitrairement l'emploi ; là, les recettes avaient été enlevées de vive force, soit par des commandants de troupes, soit par des partis d'insurgés ; ailleurs, il avait fallu compenser les taxes exigibles d'après les rôles ou les tarifs, par les réquisitions en nature que les contribuables avaient souffertes. L'arithmétique de cette comptabilité avait suivi toutes les variations de l'échelle des assignats, depuis l'origine du faux monnayage introduit sous cette forme et sous beaucoup d'autres, jusqu'à l'époque à laquelle une somme de plusieurs milliers de francs en ces valeurs ne représentait que 24 francs en monnaie réelle ; et ce qui était surtout remarquable, c'était que les comptables les plus suspects au trésor par leurs relations, par leur luxe, par la rapidité de leur fortune, étaient aussi ceux dont la comptabilité se défendait le mieux sous le rapport des formes ; ils avaient prévu toutes les objections ; ils semblaient avoir eu seuls le privilège de conserver l'ordre au milieu du désordre ; les pièces justificatives,

ou des attestations supplétives, étaient produites par eux à la première demande. Leurs recettes à la vérité ne se composaient, au lieu de monnaies réelles, que de diverses fausses monnaies qui en avaient tenu lieu si longtemps ; mais si la trop grande évidence d'une substitution frauduleuse avait fait contester quelques articles de leurs recettes, le déficit avait été immédiatement couvert par des valeurs de même qualité et dont l'admissibilité était régulière ; ils avaient toujours des fonds de cette nature en réserve. C'était une époque singulière que celle où un comptable décelait lui-même la soustraction qu'il avait faite d'une partie de ses recouvrements, précisément parce qu'il était toujours prêt à donner plus qu'il n'avait reçu ; et ce comptable était en règle devant la législation d'alors ; tant il est vrai que la garantie d'une bonne comptabilité n'est pas seulement dans les règles écrites et dans les pièces. Cependant il se trouvait aussi beaucoup d'autres comptables qui n'avaient pas abusé de l'imprévoyance de cette législation et des ténèbres de ces temps. Mais dans l'atmosphère où ils étaient placés, personne ne pouvait échapper à la contagion, et la même administration que la législation d'alors avait jetée dans tant d'écarts en matière de commerce, de monnaie et d'impôt, ne pouvait pas absoudre ces comptables d'irrégularités qui étaient devenues inévitables pour eux et dont

elle avait été complice, parce que les lois, qui avaient créé tant de formes nouvelles, n'avaient abrogé ni les anciennes formes de la comptabilité, ni la condition de la responsabilité des manutentionnaires des deniers publics.

Dans cette foule d'actes réguliers en apparence, qui masquaient des infidélités graves et des irrégularités matérielles qui accusaient plus encore la législation que ses instruments, un grand jury d'équité pouvait seul discerner la cupidité qui avait abusé des circonstances, de l'obéissance passive dont les circonstances avaient abusé : au milieu des torts involontaires qui commandaient en quelque sorte l'indulgence, il importait sans doute de sauver quelques débris de la fortune publique, mais bien plus encore d'affranchir une masse si considérable de fortunes particulières des entraves hypothécaires qui enchaînaient, je le répète, plusieurs dizaines de millions d'immeubles. Un si grand pouvoir discrétionnaire ne pouvait être confié qu'à une magistrature supérieure, également inaccessible à la haine et aux regrets du passé : il fallait même que, pour mieux juger les limites auxquelles devaient s'arrêter les exceptions faites pour les temps de trouble, elle fût la gardienne des règles et l'organe des lois qui les rendent inflexibles dans les temps calmes. Or toutes ces conditions me paraissaient ne pouvoir être remplies que par l'érection

de ce tribunal souverain qui remplacerait seul les anciennes cours des comptes, qui pût opposer au renouvellement des désordres dans la comptabilité une jurisprudence fixe, seule sauvegarde des bons comptables comme de la fortune publique, et qui obtînt un accroissement d'autorité proportionné à l'accroissement de son ressort et à l'importance des autres attributions que j'ai esquissées ci-dessus relativement aux budgets.

Une nouvelle cour des comptes fut en effet établie dans les derniers mois de l'an 1807, et, si son organisation ne fut pas tout à fait telle que je l'avais souhaitée, je vis du moins s'accomplir par elle une partie des vœux que j'avais formés [1]. Cette masse de comptes arriérés, qui n'appartenaient pas seulement aux temps révolutionnaires, et dont un grand nombre attendaient leur jugement vingt années avant la révolution, fut jugée dans un très-court délai. Des milliers de comptables furent absous, aucun ne le fut par la faveur; beaucoup d'autres furent condamnés malgré l'apparente régularité de leur gestion ; ils ne récriminèrent pas, et en même temps que le trésor exerçait sur ses débiteurs et

1. En 1826, une ordonnance royale a investi la cour des comptes de tous les pouvoirs et de tous les moyens de contrôle que je réclamais pour elle dix-neuf ans auparavant, et avant même qu'elle fût en activité. Cette loi est-elle interprétée et exécutée comme elle doit l'être ?

leurs cautions les droits dont il avait été obligé de suspendre l'effet, une foule de familles rentraient dans les leurs sur des immeubles qui se trouvaient depuis tant d'années déchus du premier privilège de la propriété. Cet important service que la France doit à la cour des comptes valut plus que la conquête d'une province : au moment où j'écris ceci, il est peut-être oublié ; mais quelques bénédictions solitaires suffisent à la récompense des vertus civiles : elles ne cherchent pas l'éclat.

Ce que je puis citer comme une jouissance qui me devint personnelle, c'est le choix qui fut fait du chef de la nouvelle cour des comptes ; Napoléon appela à cette importante fonction M. de Barbé-Marbois, envers qui j'avais eu bien involontairement le tort d'être son successeur dans le ministère du trésor. Depuis le commencement de 1806, il était devenu étranger aux affaires publiques. Les magistrats qui lui furent associés étaient dignes de leur mission ; quelques-uns des anciens chefs de bureau de la trésorerie avaient été admis parmi eux, et ces derniers n'ont pas peu contribué aux éminents services qu'a rendus depuis sa création ce tribunal souverain. A peine commença-t-il d'exercer ses fonctions, qu'il fut entouré du respect et de la confiance qui avaient été le fruit des siècles pour l'ancienne magistrature qu'il faisait revivre ; sa compétence s'étend sur des milliers de familles, puisque

le sort de tous les comptables, si nombreux en France, et celui de leurs cautions dépend de ses arrêts ; en lui les intérêts privés ont trouvé la même sauvegarde que les intérêts publics ; et dans ces derniers temps il est peut-être la seule des cours judiciaires que la censure politique n'ait pas pu atteindre, même depuis 1815.

Je n'ai pas besoin de dire que la cour des comptes, animée d'un pareil esprit, dirigée par des chefs à qui cette maxime était familière : *usus, longo tempore, unus legum corrector* [1], ne chercha pas à contrarier, par l'ancienne jurisprudence des corps qu'elle représentait, les innovations qui venaient d'être introduites dans la comptabilité des finances. Elle reconnut que tout ce qui assurerait à la trésorerie une surveillance plus immédiate, en maintenant d'autant mieux les comptables dans leurs devoirs, facilitait pour elle l'accomplissement des siens ; et elle en eut la preuve quand elle vit que les comptes, qui précédemment n'étaient mis en état d'être jugés qu'après un intervalle de cinq ou six ans, pouvaient maintenant lui être présentés dans l'année qui suivait l'expiration de chaque gestion.

1. Cette maxime ancienne est faite pour tous les temps ; elle indique l'influence que les *précédents* doivent avoir sur toute jurisprudence, et principalement sur celle qui, dans les inévitables variantes des formes, doit chercher et juger le moral de chaque acte qui lui est soumis.

La question, entre l'ancienne et la nouvelle méthode, n'exigea pas de longues explications auprès de cette cour; cependant, jusqu'alors, le nouveau mode de comptabilité n'existait encore que par le fait et non par le droit. Napoléon m'avait laissé faire des essais et lutter contre les obstacles; et ce ne fut que le 4 janvier 1808, après une longue discussion au conseil d'État sur des plans qui étaient déjà en état de pleine exécution, que j'obtins qu'ils fussent sanctionnés par un décret [1].

La théorie de cette comptabilité est aujourd'hui trop universellement connue pour que j'en explique ici plus longuement le mécanisme : et je renvoie aux instructions que la trésorerie publia pour en approprier les règles aux recettes et aux dépenses de l'État. On lui reprochait son obscurité ; on ne l'avait accusée d'être obscure que parce qu'on ne supposait pas en général la manœuvre des chiffres digne du petit effort de raisonnement qu'elle demandait dans cette combinaison ; et à peine fut-elle introduite que les préfets, les sous-préfets chargés de la surveillance locale des comptables, et qui s'étaient antérieurement excusés de ne pas remplir ce devoir, sous prétexte de leur ignorance en comp-

1. Le même décret, cité bien des fois depuis 1808, et qui a été inséré au *Bulletin des lois*, a en même temps institué et organisé tous les moyens de contrôle nécessaires au trésor public envers ses comptables, pour chacun de leurs actes.

tabilité (ignorance que tous les administrateurs avouaient alors sans honte), mirent autant d'empressement à faire personnellement des vérifications de caisse qu'ils y avaient mis précédemment d'éloignement ; il est vrai qu'ils n'avaient plus besoin que de comparer deux ou trois résultats pour remplir à cet égard leur mission, comme on suit sur un cadran la marche du temps par le rapport des heures et des aiguilles sans connaître la relation des rouages entre eux et le moteur auquel ils obéissent ; mais c'était assez pour que la comptabilité ne leur fût pas étrangère, et que les comptables trouvassent en eux de premiers juges locaux. Ils devaient aussi, d'après le décret du 4 janvier 1808, *viser les récépissés* que chaque receveur-général délivrait aux receveurs subordonnés qui lui faisaient un versement, et adresser au trésor un extrait de ces récépissés ; d'un autre côté, les receveurs subordonnés envoyaient tous les dix jours, ainsi que le receveur-général dont ils dépendaient, la copie littérale du registre journal sur lequel ils inscrivaient, chaque jour, chacune de leurs opérations ; ces extraits, ces journaux étaient immédiatement vérifiés et comparés. Ainsi chaque receveur-général était soumis à un double contrôle auquel il devenait presque impossible d'échapper par des connivences frauduleuses. Les rapports des comptables avec le trésor étaient d'ailleurs devenus tels, depuis l'établissement de la

caisse de service, qu'il y avait plus que du profit pour eux à mieux remplir leur devoir, et que la garantie de leur régularité se trouvait dans leur propre intérêt ; leur crédit, dans leurs départements (dont alors ils s'absentaient rarement), s'était accru par l'opinion même que leur gestion, mieux surveillée; rendait leur condition plus assurée. Et ce que l'on remarqua bientôt, ce fut non-seulement que le trésor public avait acquis l'entière et immédiate disponibilité de tous les deniers publics aussitôt qu'ils étaient recouvrés, mais que de fortes sommes, livrées au trésor par la confiance des habitants des provinces dans les comptables de l'Etat, vinrent accroître ses ressources.

Là où les besoins excédaient les moyens, les commerçants des départements qui se trouvaient débiteurs envers le commerce de Paris, les fermiers des terres dont les propriétaires habitaient la capitale, venaient au moindre signe apporter aux receveurs-généraux les fonds qu'ils voulaient transmettre à leurs créanciers ou propriétaires, et prenaient en échange, au profit de ces derniers, des mandats à court terme sur la caisse de service.

Là où les dépenses publiques étaient inférieures aux recettes, la caisse des receveurs-généraux était ouverte à l'escompte des lettres de change que ceux qui avaient approvisionné Paris par les productions des départements tiraient sur leurs correspondants,

pour se rembourser de leurs fournitures, et les excédants de recette parvenaient sous cette forme au trésor.

Cet arbitrage, qui était profitable à la matière imposable, puisque l'impôt était ainsi presque partout restitué à sa source ; au trésor public, qui était dispensé de faire transporter à grands frais une partie des tributs du peuple; aux débiteurs et aux créanciers séparés par la distance des lieux, puisque leurs comptes respectifs se soldaient sans déplacement d'espèces ; cet arbitrage, dis-je, a été de nouveau censuré, depuis 1814, comme une *combinaison mercantile*, qui travestissait l'administration des finances en *une grande banque*, l'exposait à des hasards, nuisait aux opérations des banques particulières, etc. Pour réconcilier certains censeurs avec ce système des virements utiles, il suffira sans doute de leur rappeler qu'avant la révolution il était dans les habitudes de tous les hommes de finances, sans en excepter les gardes du trésor royal, avec la seule différence qu'ils gardaient pour eux seuls les avantages dont le trésor a profité depuis qu'il se l'est approprié.

Si un gouvernement peut déchoir de sa dignité par des combinaisons mercantiles, c'est beaucoup plus quand il se met à la discrétion et dans la dépendance de certaines maisons de banque qu'il associe à la manutention des revenus publics, que

lorsqu'il emprunte assez bien les procédés du commerce pour en faire un grand moyen d'ordre et d'économie. Ce qu'il doit éviter d'emprunter, ce sont leurs services.

Et il n'est pas plus juste de dire que la concurrence du trésor pouvait nuire aux maisons de banques particulières par les nouveaux moyens de libération et de compensation qu'elle introduisait dans le mouvement général des affaires ; car non-seulement ces moyens, par la raison même qu'ils étaient nouveaux, n'ôtaient aux banques particulières aucune de leurs chances antérieures de profits ; mais, par la seule raison qu'ils augmentaient la masse des affaires, ils augmentaient celle des chances qui pouvaient leur être favorables ; et les banquiers prenaient eux-mêmes le soin de le prouver, puisque souvent, pour les fonds qu'ils avaient à transmettre ou à recouvrer sur les divers points de la France, ils ont eu recours à la caisse de service ; ils ont donc fait, depuis son établissement et par son secours, des opérations et des profits qu'ils n'auraient pas faits sans elle.

Pour que le service de la trésorerie fût à la fois facile et régulier, pour que sa marche fût assurée partout, et ne fût entravée nulle part, le concours des deux nouvelles combinaisons qu'elle venait d'employer, par l'établissement de la caisse de service et par la réforme de la comptabilité, était indis-

pensable. On supposa d'abord, en voyant le trésor public toujours en mesure de remplir tous ses engagements sur tous les points, et la plus grande ponctualité dans les paiements succéder aux retards qu'éprouvaient antérieurement les créanciers de l'État, que les tributs de l'Europe venaient grossir les ressources de la trésorerie : et, quoique Napoléon connût mieux que personne la fausseté de cette opinion, il ne cherchait pas à la combattre, parce que, prévoyant de fréquentes reprises d'hostilités, lors même qu'il ne les provoquerait pas, il voulait nationaliser en quelque sorte la guerre, comme pouvant promettre à la France plus de profits que de charges. Mais la seule inspection des budgets démontre que la trésorerie ne pouvait en effet disposer que des impôts recouvrés sur la France [1]. Les 60 millions qu'avait produits, en 1805, le traité de Presbourg, après la première prise de Vienne, avaient été en partie distribués en récompenses militaires, sans opérer aucune économie sur la solde; le reste avait formé les premiers fonds de cette caisse particulière qu'on a nommée le *domaine*

1. Dans les revenus annuels réglés par les budgets, l'Italie paraissait à la vérité comprise pour 30 millions : mais elle formait en quelque sorte alors un royaume uni, et ces 30 millions suffisaient à peine à la solde de la nouvelle armée française qu'il avait fallu former pour garder ses frontières du côté des possessions autrichiennes. Ce subside ne faisait donc que balancer un surcroît égal de dépenses.

extraordinaire. Tout l'avantage des succès de cette campagne pour les finances, s'était borné à faire vivre pendant quelques mois une partie de nos soldats sur le territoire et aux dépens de l'ennemi qui les avait provoqués. Il en était de même de la campagne de Prusse ; les nouvelles levées faites depuis l'ouverture de cette campagne, et dont une partie faisait son apprentissage dans les dépôts des corps, égalaient au moins en nombre les soldats qui occupaient le territoire ennemi ; et déjà, dans les premiers mois de 1807, l'économie momentanée, dont avait profité la trésorerie à la fin de 1806, était presque absorbée par les nouvelles charges que lui imposaient l'accroissement et l'équipement de l'armée intérieure, qui se recrutait chaque jour pour recruter l'armée active.

Ainsi ce n'était pas en acquérant de nouvelles ressources, c'était en s'appropriant plus promptement ses ressources naturelles, que le trésor était parvenu à cet état d'indépendance et d'aisance dont ses caisses de réserve offraient le symptôme permanent, puisqu'il s'y trouvait habituellement plusieurs dizaines de millions au delà des paiements exigibles [1]. Les comptables n'avaient plus

1. Objectera-t-on que les paiements exigibles ne comprenaient que les paiements ordonnancés par les ministres, et que ces derniers ne comprenaient pas toutes les sommes dues aux créanciers de l'État ? Pour répondre à cette objection, il suffira de rappeler

les moyens, et en général ils n'avaient pas la volonté de dissimuler leurs recettes ; tous les détails de leur gestion étaient si bien connus, si fidèlement transformés dans les écritures du trésor, que, parmi les receveurs-généraux qui se trouvaient à Paris en congé, plusieurs venaient consulter sur leur situation les livres mêmes du trésor, pour contrôler, par eux, les comptes que leur rendaient leurs propres employés.

L'empereur remarquait ces améliorations ; il les préconisa même dans une note du *Moniteur*, parce qu'il entrait dans les vues de sa politique de donner une bonne opinion des finances de la France ; mais elles étaient à peine aperçues par le public. La tré-

qu'après tant d'exagération dans les calculs sur l'arriéré, il a été constaté, depuis la restauration, que l'arriéré des différents budgets qui avaient rempli l'intervalle de 1800 à 1810, et qui présentent une masse de paiements de plus de 5 milliards, ne s'élevait guère à plus de 30 millions, qu'il était conséquemment de moins d'un pour cent sur la dépense totale, et qu'une partie même de ce solde ne restait due que parce que les créanciers ne s'étaient pas mis en état de le recevoir.

Dira-t-on ensuite que la trésorerie n'avait pas de grands efforts à faire pour payer exactement les ordonnances, puisque les ministres ne pouvaient ordonnancer que sur les crédits que leur faisait ouvrir chaque mois la même trésorerie, qui limitait ainsi à son gré les crédits ? Il est facile de consulter les comptes imprimés du trésor, et l'on acquerra la preuve que chaque mois la trésorerie mettait à la disposition des ministres, sur tous les budgets qui restaient ouverts, une somme au moins égale au douzième des budgets de l'année courante.

sorerie faisait en effet alors ce qu'elle aurait toujours dû faire ; elle était rendue à son mouvement naturel. Tout le monde est frappé de l'éclipse d'un astre ; peu de gens observent son cours régulier.

Assurément le successeur de M. de Marbois ne pouvait pas avoir la prétention d'apporter, dans les comptes imprimés du ministère du trésor public, plus de bonne foi que n'en avait voulu mettre ce ministre, qui, le premier, avait publié ces comptes, comme pour servir de contrôle à ceux du ministère des finances ; seulement le régime de la comptabilité établie en 1807 garantissait mieux les résultats qui devaient être livrés à l'examen public ; mais si la vérité devait être le premier caractère de ces résultats, il fallait principalement que cette vérité fût simple et claire, conséquemment dégagée de cette complexité de calculs dont se surchargent, dans les comptes de finances, les développements arithmétiques souvent d'autant moins concluants qu'ils se reproduisent sous plus d'aspects ; car alors, au lieu de multiplier les preuves, on ne multiplie que les doutes. Dans l'examen d'un compte, le lecteur n'a pas de conquête à faire pour son amour-propre : c'est pour le compte d'un autre qu'il parcourt les sentiers de ce labyrinthe ; et, quand il en perd le fil, même par sa propre faute, c'est le compte qu'il accuse. Pour qu'un compte public trouve des juges favorables, il faut qu'il ne coûte aucun effort.

Ce fut d'après ces motifs que, malgré les changements introduits dans les éléments de ses écritures, la trésorerie se fit un devoir, en 1807, de conserver, autant que possible, à ses comptes publics, la forme qui leur avait été donnée dans les quatre années antérieures: le public était déjà accoutumé à cette forme ; elle présentait le produit des différents revenus, la nomenclature des différentes dépenses, dans une série de tableaux qui se résumaient par des états généraux ; elle offrait le moyen de suivre la situation de chaque budget non soldé, les variations des recettes et des dépenses dans chaque département, conséquemment l'importance de chaque fonction comptable, les crédits ouverts aux ministres, et l'emploi qu'ils en avaient fait par leurs ordonnances. En indiquant ainsi les bases de ses calculs, la trésorerie appelait sur elle-même tous les moyens de contrôle que la défiance pouvait invoquer. Sans doute une telle combinaison n'offrait pas toute la garantie, n'avait pas le mérite d'un bilan proprement dit, qui prouve l'exactitude de tous les comptes dont il se compose, par l'équation qui résulte de la comparaison de leurs différents soldes ; mais un bilan, qui met en équilibre les différences que présentent l'actif et le passif de chaque compte, ne répond qu'à une seule question, celle de savoir si, par suite des diverses destinations ou modifications qu'a reçues un capital

donné, il y a définitivement déficit ou excédant, profit ou perte, et quelle est la proportion de l'un et de l'autre. Or, ce résultat n'est qu'un des problèmes qu'un compte de finances doit résoudre. Ce n'est pas par les simples soldes de chaque compte, c'est par leur analyse et par les détails qu'il donne sur l'origine et l'emploi des revenus publics, qu'un compte de finances intéresse l'attention publique; c'est par les indications qu'il contient sur chaque espèce de recouvrements et sur l'usage qui en a été fait, que l'administration fait apprécier la justesse de sa prévoyance dans les demandes de subsides, comme l'efficacité de sa surveillance sur leur application : et c'est ici le lieu de reconnaître que, si la comptabilité en parties doubles apporte un grand secours à l'administration publique, par la plus grande sûreté de sa méthode, surtout par l'inévitable condition imposée à tous les comptes respectifs d'être constamment d'accord et à jour, cette comptabilité a besoin, à son tour, pour remplir convenablement sa destinée dans les affaires publiques, de ne pas se borner à la seule balance du solde de chaque compte, mais aussi de faire entrer dans les résultats qu'elle compare les développements des comptes généraux qui constatent les produits de chaque impôt, les dépenses de chaque ministère, ainsi que ce qui reste à recouvrer, comme aussi à payer sur chaque budget. Ce fut par cet

amalgame facile et nécessaire que les comptes annuels que publiait la trésorerie et ceux qu'elle faisait établir, chaque mois, pour le conseil de finances [1], obtinrent en effet une meilleure base, sans changer de forme. Toutes les écritures étant à jour, les mêmes résultats auraient pu, dans l'année, être produits tous les jours.

Je dois faire observer que ce n'était pas au grand atelier des chiffres du trésor, aux bureaux de la comptabilité centrale, que cette importante analyse, qui conduisait aux résultats de l'ancienne méthode par les procédés de la nouvelle, était confiée. Il fallait, pour la sûreté de ces résultats, que la comptabilité centrale dans laquelle résidait le contrôle de tous les comptables, fût aussi soumise elle-même à une espèce de contrôle ; mais j'ai parlé d'un bureau général, qui aurait été plus justement nommé le bureau personnel du ministre, où était placé le centre d'action et d'observation de tout le ministère, auquel se rattachaient tous les fils qui faisaient mouvoir les mille agents qu'il employait dans ses seuls bureaux de Paris ; qui transmettait aux agents

1. Napoléon réunissait chaque mois (le 15) un conseil spécial des finances, dans lequel il examinait, sur les états formés par la trésorerie, les recouvrements opérés au 1er du même mois sur les divers impôts, les dépenses soldées pour chaque service ministériel, les crédits nécessaires à chaque ministère pour le mois suivant ; tous les ministres y assistaient.

extérieurs tous les ordres généraux, et surveillait leur correspondance avec les autres bureaux ; qui réglait la marche des inspecteurs destinés à parcourir les départements; suivait leurs opérations auprès de chaque comptable et recueillait leurs vérifications successives ; qui préparait le travail des distributions mensuelles de fonds entre les ministères en rappelant la limite des crédits qu'ils ne devaient pas dépasser; qui, enfin, élaborait les matériaux des budgets pour les deux ministères des finances. C'est dans ce bureau que se rassemblaient les éléments des comptes que publiait le trésor. Un reproche, qui avait quelque fondement, pouvait leur être fait sans doute, celui de reproduire annuellement une longue série de budgets dont quelques-uns présentaient encore, après une période de quatre et cinq années, quelques recouvrements à faire et quelques dépenses à solder; c'était un vice dans le système et l'abus d'une bonne méthode ; et comme les inconvénients de ce vice étaient de compliquer encore les écritures de la trésorerie, ce n'est pas elle qu'on peut accuser de cette pratique.

On pouvait assez justement arguer de *péremption* ces modiques fractions d'*actif* et de *passif* qui maintenaient ouverts des budgets auxquels, à proprement parler, il ne restait plus de recouvrements ni de paiements réels à faire.

On a vu précédemment comment la trésorerie

était parvenue à faire considérer, par tous les comptables, chaque recouvrement obtenu sur l'impôt comme devant être immédiatement livré aux créanciers de l'État ; comment, pour faire observer cette règle sans effort, il avait suffi de donner une meilleure direction à l'intérêt même des receveurs-généraux ; comment la trésorerie en assurait en outre le maintien par sa surveillance sur tous les comptables subordonnés, et sur les produits qui n'étaient pas même parvenus aux caisses des receveurs-généraux.

Ce que tout juge impartial peut raisonnablement conclure de cette réunion de combinaisons, c'est que, dès ce temps, la trésorerie de France s'était déjà approprié une théorie plus éclairée et une pratique plus morale de ses devoirs envers les créanciers de l'État ; et quant à ce qui compose cette autre partie de devoirs plus spécialement imposés par nos anciennes lois aux ministres de l'*épargne*, que jamais les deniers publics n'avaient pu être entourés de plus de contrôles et mieux prémunis contre toute irrégularité dans leur emploi.

En effet, indépendamment des vérifications inopinées auxquelles étaient soumis les divers comptables, et qui atteignaient chacun d'eux au moins une fois chaque année, ce qui précède indique assez que, dans l'immensité des faits dont se compose la comptabilité des revenus publics, il n'en était plus

un seul sur lequel la trésorerie n'eût au moins à sa disposition deux déclarations contradictoires, à l'abri de tout soupçon de connivence; et qu'à l'égard des dépenses, la sûreté des deniers publics était aussi efficacement garantie par le concours des pouvoirs qui autorisaient chaque paiement, des droits qui les réclamaient et des intérêts qui en défendaient la limite. Ce faible mérite était même reconnu au dehors par les juges les plus sévères du gouvernement impérial ; les censeurs anglais, par exemple, qui critiquaient le plus amèrement les *prévisions* de nos budgets spéculatifs, avouaient qu'ils n'avaient rien à reprocher aux résultats annuellement publiés par le trésor public.

Ce que la trésorerie aurait voulu sans doute, dès ce temps, et ce qu'elle n'a pu obtenir, c'eût été que les comptes du trésor n'eussent jamais présenté que deux budgets ouverts, et, pour employer une expression consacrée, deux *exercices* seulement en concurrence; conséquemment qu'un budget eût été irrévocablement clos et fermé après vingt-quatre mois de durée, et que ce qui serait resté alors à recouvrer ou à payer sur ce budget, fût entré avec une mention distincte dans le texte du nouveau budget, qui se serait ouvert avec une nouvelle année. Dans cet état le budget de l'année courante n'aurait jamais traîné à sa suite que le budget de l'armée antérieure, qui, surtout dans un temps

plus calme et dans un territoire plus circonscrit, n'aurait eu lui-même, pendant la seconde année de sa période, que les soldes modiques à recouvrer et à distribuer par appoint. J'ai déjà dit et je répète que cette méthode serait préférable à toute autre ; elle faciliterait éminemment la publication périodique des comptes de finances à l'ouverture des chambres, et elle s'établirait et se maintiendrait sans grand effort, puisque depuis 1806 jusqu'en 1815 des comptes bien plus compliqués, constamment tenus à jour, pouvaient, à toutes les époques de l'année, rendre promptement raison de la situation des recettes et des dépenses de quatre ou cinq budgets, et à moins d'un mois de délai.

Ce nouvel ordre de comptabilité, qui permettait au trésor public de clore chaque budget dans le vingt-quatrième mois de son ouverture, offrait d'autant mieux à chaque comptable le moyen de faire juger définitivement, dans le même délai, le compte de chaque année de sa gestion. Or, dans ce nouvel état, quelle différence, au profit de tous les intérêts qui se lient à la manutention des deniers publics, entre l'ancienne condition des comptables et leur condition nouvelle, entre l'époque où les avantages qu'ils se procuraient paraissaient d'autant plus suspects qu'ils étaient un mystère pour le gouvernement, où souvent enfin il arrivait que dix ans après une gestion accomplie, toutes les propriétés

des comptables étaient encore frappées d'indisponibilité, dans l'attente du jugement de leurs comptes, et entre l'ère récente dans laquelle un comptable ne peut, aux yeux de tous, accroître ses bénéfices que par l'accomplissement plus prompt et meilleur de ses devoirs envers la trésorerie, où l'intérêt public reste le premier mobile de son contact avec des intérêts privés, où enfin, lorsque la seconde année d'un budget expire, tout comptable peut être affranchi, par le jugement de son compte spécial, de la responsabilité de la part qu'il a prise aux actes de ce budget. Sans doute des mécomptes pouvaient encore survenir dans ces budgets par le choc de ces événements qui, dans les temps orageux comme ceux de cette période, ne laissent plus leur valeur aux chiffres des premières évaluations; mais tel a été l'effet du nouveau système, que pendant plus de huit années la trésorerie, toujours en avance pour la solde d'armées si nombreuses, n'a jamais été un seul jour en retard sur aucun paiement régulièrement exigible. Si elle avait besoin de fonds subventionnels pour remplacer provisoirement ceux que les budgets lui faisaient trop attendre, elle les trouvait dans des emprunts qui lui étaient offerts à l'intérêt de 5 et même de 4 pour cent; ce taux d'intérêt prouve que, quoi qu'on en ait dit en 1814, les budgets impériaux n'inspiraient pas à l'opinion publique la défiance à laquelle n'échappe

jamais la déception en pareille matière. Une dissimulation de dépenses, une exagération de revenus n'eussent-elles été que d'un dixième, auraient causé alors un vide de plus de quatre-vingts millions dans un budget : et par quel artifice la trésorerie aurait-elle, pendant près de neuf années, conservé les symptômes de l'abondance avec un déficit qui, par sa nature, aurait été nécessairement progressif chaque année, et qui, après une période de neuf ans, aurait seul absorbé tous les revenus d'une année ? On n'est jamais artificieux que dans son intérêt ; et tout l'intérêt de la trésorerie était de porter la plus grande évidence, sur la situation des budgets, dans les comptes publics qu'elle distribuait chaque année, et dans les comptes aussi complets qu'elle présentait chaque mois au chef du gouvernement. Elle avait même étendu plus loin la recherche : depuis 1807 elle formait tous les trois mois un bilan général qui balançait l'actif et le passif de chacun des budgets non soldés, ainsi que les ressources et les besoins qui leur étaient communs à tous. J'ai conservé un de ces bilans. Si je lui donne place à la suite de ces mémoires, on y verra que des comptes de plusieurs milliards pouvaient devenir aussi simples, aussi complets et aussi clairs que ceux de la plus petite entreprise de commerce, sans que l'économie des chiffres atténuât la force des preuves. Ce résultat périodique

était encore un de ceux que préparait ce bureau général, dont j'avais fait le centre du ministère ; on a brisé depuis cet instrument, comme pouvant être redoutable pour le ministère lui-même ; ma prévoyance n'allait pas jusque-là, et je ne me le reproche pas. Je me reprocherais davantage d'avoir parlé si longuement d'un simple changement de formule dans la comptabilité du trésor, si une épreuve, qu'il n'est pas permis d'oublier, n'avait pas appris à la France que les questions de comptabilité, qui inspirent en général peu d'intérêt, peuvent cependant avoir, dans certains moments, une grande importance, et que les gouvernements peuvent être compromis dans leur sûreté même, s'ils ne sont pas en mesure de répondre convenablement à l'opinion publique lorsqu'à cet égard il y a lieu pour elle à des doutes qui engendrent bientôt des alarmes. On ne se rappelle que trop le parti que les mécontents tirèrent en 1789 du procès resté indécis entre trois ministres sur le volume du déficit ; et l'on vit dans ce cas l'opinion générale soutenir les accusateurs contre les ministres, parce que la nation ne voyait plus de garantie pour ses sacrifices, dans un ministère qui demandait de nouveaux secours sans connaître lui-même ses besoins ; sans doute la propriété, en séparant ainsi sa cause de celle du trône, paya chèrement bientôt après sa désertion récriminatoire ; mais lors-

que les factieux se furent emparés de l'intervalle qu'elle laissait entre elle et le trône, le premier abîme fut pour le trône.

Je viens de rappeler les principaux actes de mon administration dans le cours de 1807 ; ceux surtout par lesquels j'avais essayé de donner au trésor public une constitution mieux assortie à ses rapports et à ses devoirs. Quoique pendant une partie de cette année Napoléon eût été retenu hors de France par suite de la guerre de Prusse, quoiqu'il parlât avec quelque estime de la nouvelle marche du trésor, il ne se dispensait pas d'en observer de loin tous les mouvements. Je vais insérer dans ce chapitre, avant de terminer, quelques extraits des lettres qu'il m'écrivait au milieu de ses opérations militaires en Prusse, en Saxe, en Pologne.

Avant l'ouverture de la campagne Napoléon avait fait donner, par un sénatus-consulte, le titre de prince français au plus jeune de ses frères ; le même acte lui attribuait implicitement le traitement qui était alors attaché à ce titre ; et la trésorerie ne s'était pas empressée de satisfaire à cet égard aux demandes du nouveau prince [1] ; il se plaignait de mes refus ; je crus pouvoir les justifier auprès de

1. Le refus de la trésorerie était fondé sur ce que cette dépense n'était pas prévue par le budget, ni provisoirement autorisée par un décret impérial, sauf régularisation ultérieure par la prochaine loi des finances.

Napoléon ; mais la première lettre que je reçus de lui en 1807 [1] m'apporta l'ordre de faire payer, à son frère Jérôme, le traitement de prince français. Un autre de ses frères, auquel il donnait la couronne de Naples, ne pouvait pas parvenir à solder, avec les revenus du pays, l'armée française qui avait conquis ce royaume, et l'on a vu, au commencement de ce chapitre, que la France payait déjà assez chèrement cette conquête par la dépense de l'armée qu'elle y entretenait ; les envois ordinaires excédaient 500,000 fr. par mois. Le 29 janvier 1807 [2], Napoléon m'écrivit de Varsovie qu'il fallait, sans aucun délai, faire parvenir un million au moins à Naples. Mais il ne désapprouvait pas les précautions prises par la trésorerie pour que les fonds de France fussent exclusivement employés à la solde des troupes françaises qui étaient à Naples ; et le payeur qui était chargé de cette distribution,

1. « J'ai reçu votre lettre du 20 décembre 1806 ; le prince « Jérôme doit toucher le traitement de prince français à dater « du jour où le sénatus-consulte a été rendu ; faites solder à « son intendant ce qu'il demande, et présentez-moi un projet « de décret. Sur ce, etc.

« *Pulstuck*, 1er *janvier* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Envoyez en toute diligence à Naples les fonds qui restent « disponibles à Turin. Je n'ai pas présent à l'idée de ce à quoi « cela se monte ; mais je pense qu'il doit y avoir un million. « Sur ce, etc.

« *Varsovie*, 29 *janvier* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

homme aussi intègre que ferme, ne craignit pas de résister au nouveau roi, lorsqu'il essaya de disposer de ces fonds pour une autre destination.

En même temps que Napoléon, au milieu du tumulte et de l'agitation d'un quartier-général, s'occupait de donner un roi à Naples, une organisation nouvelle au royaume d'Italie, d'assurer dans l'intérieur de la France le recrutement et les remontes de son armée, de corriger lui-même les projets de décrets que lui envoyaient ses ministres sur les diverses parties de l'administration, il administrait les nouveaux États qu'il avait envahis comme la France elle-même ; il y établissait des espèces de préfectures, faisait percevoir partout pour son compte les impôts ordinaires, ajoutait à ces impôts des réquisitions en nature pour nourrir son armée, et des contributions extraordinaires pour la solder. Cette armée était composée d'environ cent cinquante mille hommes ; sa solde devait être d'un peu plus de 3,300,000 fr. par mois, au taux moyen de 22 fr. par tête pour tous les grades, depuis le maréchal de France jusqu'au tambour. Le 24 mars 1807 [1], il

1 « Je fais solder la grande armée pour octobre, novembre et « décembre 1806, janvier et février 1807. Je la ferai solder pour « mars, avril, mai et juin ; nous verrons ensuite comment nous « ferons le compte avec le trésor public : provisoirement cela « nous mettra à l'aise de près de 30 millions. La bonne direction « que vous avez donnée au trésor, et l'indépendance où vous

m'écrivait d'Osterode que, sans affranchir définitivement le trésor public de la condition de supporter la totalité de la solde de cette armée, il se déterminait à lui faire payer provisoirement neuf mois de solde sur le produit des contributions de la Prusse, ce qui formait une dépense de 28 à 30 millions.

Sa cavalerie avait éprouvé des pertes qu'il voulait réparer : dès le mois de mars 1807, les fonds dont il avait disposé par décret pour les remontes excédaient d'un million la somme qu'il avait attribuée à ce service pour toute l'année ; j'avais réclamé contre cet excédant. Il me répondit le 28 du même mois[1], en assignant aux remontes un nouveau crédit de

« l'avez mis des banquiers, est un véritable bien, et sera un « jour une source de prospérité pour nos manufactures et notre « commerce. J'approuve ce que vous avez fait relativement au « ministre des relations extérieures. Sur ce, etc.

« *Osterode*, 24 *mars* 1807. *Signé* Napoléon. »

1. « Vous avez observé sur le projet de distribution du mois de « mars, que le crédit assigné aux remontes était épuisé et même « excédé ; cette dépense était fixée par le budget à 3,500,000 fr., « tandis que déjà les distributions des trois premiers mois de 1807 « ont disposé de 4,500,000 fr. Il est probable que je donnerai aussi « une forte somme aux remontes pour avril. Il sera donc néces- « saire de prendre l'excédant de la première fixation sur les fonds « supplémentaires de 14,855,358 fr. destinés à secourir les « services qui auraient des besoins non prévus par le budget. « Je rends un décret qui augmente de 2,500,000 fr. le premier « crédit des remontes. Sur ce, etc.

« *Osterode*, 28 *mars* 1807. *Signé* Napoléon. »

2,500,000 fr., qui devaient être prélevés sur un fonds de 14,855,358 fr., resté jusqu'alors sans emploi déterminé dans le budget, parce qu'il l'avait réservé pour *les dépenses imprévues*.

Au milieu de ses travaux militaires et de ses succès, le souvenir de ce fameux débet de près de 142 millions des anciens banquiers du trésor se représentait aussi à sa pensée. Plus de 85 millions restaient à recouvrer sur ce débet au mois de mars 1807. J'ai déjà cité par extrait la lettre dans laquelle il me disait, le 28 du même mois, qu'en s'occupant de cette affaire, il sentait renaître toutes les peines qu'elle lui avait causées. Les piastres déléguées par la cour d'Espagne n'étaient pas encore recouvrées ; il fallait les aller chercher au Mexique. Les magasins de vivres que les banquiers réunis avaient mis à la disposition du trésor s'épuisaient. Ils faisaient, à la vérité, valoir d'anciennes créances sur la guerre et sur la marine ; ces créances, qu'ils élevaient à 27 millions, étaient hors de proportion avec la valeur des fournitures qu'ils avaient pu faire, et le ministère du trésor, qui avait en sa possession le dénombrement exact des hommes présents sous les drapeaux, avait ainsi la mesure exacte de la consommation de toute l'armée. D'ailleurs les anciens banquiers du trésor avaient aussi, comme munitionnaires, des créanciers à l'égard desquels la trésorerie ne voulait pas abuser de son privilège ;

ces créanciers étaient les agents des vivres qui avaient payé de leurs deniers partie des denrées qui se trouvaient dans les magasins des munitionnaires, et que ceux-ci n'avaient acquittées qu'en traites qu'ils avaient laissé protester. Il me paraissait juste de ne pas abandonner ces créanciers à la discrétion de pareils débiteurs. Je transcris encore quelques phrases de cette longue lettre du 28 mars 1807 [1].

A la même date, et sans doute après quelques

1 « J'ai lu avec attention votre rapport du 15 de ce mois... Le « contre-coup de ce débet de 142 millions se fera longtemps « sentir en France. Je vois qu'il vous est encore dû en réalité « 85 millions, puisque l'Espagne n'a pas tenu ses engagements, « et que depuis je n'ai rien retiré du crédit en piastres. Écrivez « à l'ambassadeur français pour qu'il presse l'Espagne ; écrivez « aussi en Hollande pour faire comprendre que nous sommes « intéressés à l'emprunt que veut faire l'Espagne en ce pays. Je « présume que vous vous êtes arrangé de manière à retirer des « mains des banquiers du trésor les 10 millions de domaine qui « leur avaient été donnés en paiement. Quant à la somme de « 26 millions qui se trouve sans garantie dans ce débet, je suis « loin de penser qu'ils puissent couvrir cette énorme somme par « des fournitures faites ou à faire. Où ont-ils pris que l'administration de la guerre pouvait leur devoir 13 millions et la ma- « rine 14 ? Ce sont des illusions qui disparaîtront après quelques « conseils d'administration qui auront lieu lors de mon retour en « France. Mais ces banquiers avaient des associés qui sont restés « plus solvables qu'eux..... il doit y avoir là plus de 8 millions et « demi à reprendre. Resterait alors environ 17 millions qu'eux et « leurs créanciers pourraient avoir à réclamer ; ce résultat s'écar- « terait moins de la proportion, etc., etc. Sur ce, etc.

« *Osterode*, 28 *mars* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

rapports qui lui avaient été faits par cette multitude de correspondants qu'il avait cherchés dans toutes les classes, il m'écrivait[1] qu'il était instruit que plusieurs établissements de commerce languissaient par l'effet de la guerre ; qu'il voulait venir à leur secours, qu'il chargeait la caisse d'amortissement de leur faire des avances ; mais il me chargeait de pourvoir à ce qu'elle ne le fît qu'avec sûreté et sans éprouver de pertes.

Le lendemain[2], il m'avait écrit du même lieu

1. « J'avais d'abord pensé à charger le trésor public de prêter « de l'argent aux manufactures pour venir à leur secours ; mais « cela ne convenait ni à sa dignité ni à ses écritures. Par un « décret, j'en charge la caisse d'amortissement ; bien entendu « que le trésor la couvrira, s'il y a lieu, de ses frais. Il faut que « M. Béranger prenne des mesures pour empêcher que des fri- « pons ne profitent de mes dispositions. Sur ce, etc.

« *Osterode*, 28 *mars* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Il y a longtemps que vous ne m'avez fait de rapport sur la « solde ; faites-moi connaître en quoi consiste ce qui est dû à la « grande armée pour sa solde, et l'argent que vous avez en « réserve pour cet objet sur les dépenses de 1806. Faites-moi « connaître à quoi se monterait la solde de la grande armée « pour les mois de janvier, février et mars. Quand j'aurai votre « rapport, je prendrai un décret pour décharger le trésor public « du paiement d'une partie de cette solde. Vous saurez que déjà, « avec les revenus du pays conquis, j'ai fait payer les mois d'oc- « tobre, novembre et décembre à l'armée. Je viens de créer cinq « légions formant trente bataillons ; faites-moi connaître quelle « augmentation de solde cela occasionnera. Sur ce, etc.

« *Osterode*, 29 *mars* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

pour me demander un nouveau rapport sur la dépense générale de la solde, et particulièrement sur celle de la grande armée à la tête de laquelle il faisait la guerre ; il m'annonçait qu'il venait de créer cinq nouvelles légions formant trente bataillons ; il voulait que je lui fisse connaître ce dont la dépense de la solde se trouverait augmentée par la création de ces nouveaux corps. On s'étonnera moins de voir le ministre du trésor public consulté sur ces questions, en se rappelant que l'un des devoirs du trésor était de pourvoir au paiement de la solde, avant que ce paiement eût été ordonnancé, et même réclamé par le ministre de la guerre ; il fallait donc que la trésorerie connût, par ses propres agents, l'emplacement et la force de chaque corps, et même de chaque détachement, pour mesurer ses envois de fonds sur le nombre effectif des hommes à solder. Les payeurs sédentaires, comme ceux qui suivaient les armées, mettaient en général une grande exactitude dans cette espèce de contrôle des corps ; ils étaient secondés par les inspecteurs aux revues dans l'opposition qu'ils mettaient aux calculs exagérés des quartiers-maîtres; ils demandaient et obtenaient que les états qui leur étaient présentés fussent vérifiés par des revues exactes faites sur le terrain ; ils donnaient rarement des excédants de solde, quoiqu'ils ne refusassent jamais la somme effectivement nécessaire : et comme leurs comptes étaient

constamment à jour, et qu'ils étaient obligés d'en transmettre périodiquement le résultat au trésor, Napoléon trouvait au trésor, sur la dépense effective de la solde, des renseignements bien plus prompts et aussi exacts que ceux qu'aurait pu lui fournir le ministre de la guerre, qui, surtout lorsque les corps étaient morcelés par détachements, employait quelquefois trois ou quatre ans à compléter ses documents sur chaque corps pour une seule année. Les payeurs du trésor étaient dirigés par deux hommes [1] non moins versés que les administrateurs militaires dans la législation et la comptabilité de la guerre. Et telle était la confiance qui s'était attachée aux calculs du trésor sur la solde, que lors même que le ministre de la guerre présentait à Napoléon les comptes de la solde d'une année, appuyés sur des états de revue, c'était ordinairement au trésor que la vérification en était renvoyée.

En considérant qu'un ministère, créé nouvellement sous le nom d'administration de la guerre, était chargé du service des vivres, des remontes, des fourrages, des étapes et convois, de l'habillement, des hôpitaux, tandis que, d'un autre côté, le trésor pourvoyait au paiement de la solde sans le concours du ministère de la guerre proprement dit ;

1. M. Jehannot payeur-général, et M. Dutremblay chargé de la correspondance administrative des dépenses.

et qu'en même temps, la direction générale des revues, qui était le pivot de toute la comptabilité de la guerre, puisque toutes les dépenses militaires se résolvaient en répartition individuelle, formait un sous-ministère à peu près indépendant, on doit se demander ce qui pouvait rester à faire au ministère nominal de la guerre. On sait bien que ce n'était pas à son ministre de la guerre que Napoléon abandonnait la combinaison de ses plans de campagne. Ce ministre semblait donc réduit à proposer des promotions, et à administrer l'artillerie pour la fabrication des armes, et le génie pour l'entretien des fortifications. Mais son occupation la plus importante était la transmission des ordres que lui donnait Napoléon pour le mouvement des corps. Napoléon voulait connaître chaque mois la position locale des divers corps, qui changeait presque chaque jour par l'effet du recrutement et des créations fréquentes de nouveaux bataillons, et aussi du mouvement des divers détachements qu'il appelait à lui. Il ne s'occupait pas moins de cette comptabilité d'hommes que de celles des revenus publics ; et sa correspondance avec son ministre de la guerre n'était pas moins active que celle qu'il entretenait avec le trésor. Il n'admettait aucune objection, ne permettait aucune modification, ne tolérait aucun retard, et l'on conçoit comment son ministre de la guerre, quoique allégé des deux tiers de ses attributions, pouvait

encore être un ministre très occupé. Tant d'ordres donnés avec précipitation, et qui tous recevaient au moins un commencement d'exécution, étaient fréquemment suivis de contre-ordres. Aussi la part de l'activité négative n'était-elle souvent pas la moindre. Napoléon semblait se faire un jeu de voir les fils multipliés de son gouvernement se croiser et se mêler au-dessous de lui ; il croyait retenir d'autant plus sûrement le nœud qui les réunissait tous. C'était pour concentrer l'activité en lui seul qu'il prenait tant de soin de la diviser entre ses agents, et qu'il ne craignait pas, en même temps, de les diviser entre eux. Il aimait surtout à les surprendre par des questions inattendues. Il m'écrivait d'Osterode, le 20 mars 1807 [1], pour me demander pourquoi il se trouvait des fonds stagnants à Alexandrie et à Turin ; ma réponse était facile. J'avais aussi là une caisse de réserve pour le service des armées de Naples et d'Italie.

Il était trop indulgent, sans doute, sur les exigences de ses troupes aux dépens du pays ennemi ; mais il aimait à rencontrer des mœurs plus austères dans les agents civils employés près des armées. J'avais remarqué que le receveur-général

1. « Je suis instruit que les caisses des 27e et 28e divisions « militaires (le Piémont) ont beaucoup de fonds en stagna- « tion ; faites-moi connaître ce qu'il en est. Sur ce, etc.

« *Osterode*, 29 *mars* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

des contributions levées en Prusse [1], indépendamment du bon ordre qu'il mettait dans une comptabilité très compliquée, vivait à Berlin du seul traitement que j'avais assigné à sa fonction, ayant constamment refusé les frais de table et les distributions que les villes conquises offraient aux généraux et aux administrateurs français comme un hommage dû au vainqueur. Je fondai principalement sur ce motif la présentation que je fis de lui pour la place de payeur-général de la marine à Paris, qui se trouvait vacante, et il l'obtint. [2] Les mêmes motifs me portèrent à demander, et me firent obtenir de Napoléon pour lui, peu de temps après, des grâces et des places beaucoup plus importantes. Je voulais que ce comptable fût pour les autres un exemple de la fortune faite dans sa carrière par la seule probité.

On a vu, par plusieurs des lettres précédemment extraites, combien Napoléon était personnellement occupé de la solde des troupes qu'il appelait sa grande armée ; en profitant, pour en tenir le paie-

1. M. Labouillerie : cet ancien comptable m'écrivait de Berlin que c'était principalement au nouveau système de comptabilité, qui venait d'être introduit au trésor public, qu'il devait le bon ordre de la gestion difficile dont il était chargé.

2. « J'ai reçu votre lettre ; j'ai nommé M. Labouillerie payeur-« général de la marine comme vous le désirez. Sur ce, etc.

« *Osterode*, 29 *mars* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

ment en suspens pendant plusieurs mois, de la rapidité des mouvements militaires, et des moyens abondants que le pays envahi offrait aux soldats de suppléer à leur paye, il avait voulu d'abord que les fonds qui y étaient destinés restassent en dépôt au trésor. Comme ensuite il ne pouvait plus se dissimuler que la dépense des renforts qu'il avait demandés en hommes, en chevaux, en artillerie, en équipements de toute espèce, dépassait les bornes des premiers budgets, et que l'abondance des ressources de la trésorerie aurait été bientôt tarie, si elle avait dû supporter la totalité des frais de la guerre, lorsqu'elle était encore à découvert de plus de 80 millions sur le déficit de 1806, il s'était déterminé, comme je l'ai dit, à prélever sur les contributions qu'il tirait de la Prusse le montant de neuf mois de solde qu'il avait distribués sur les lieux à son armée. Mais comme s'il avait craint que la trésorerie, en obtenant quelque allégement dans ses charges, ne ralentît ses efforts, il voulait que ce prélèvement ne fût considéré que comme une avance, en se réservant de décider ultérieurement si le trésor public n'en devrait pas faire le remboursement ; car il disait souvent que les contributions de la Prusse appartenaient à l'armée et à ses chefs [1].

1. « Je vous ai fait connaître ma résolution de faire payer à la « grande armée, sur les revenus de la Prusse, la solde qui lui est « due pour les trois derniers mois de 1806 et les six premiers

Et définitivement, lorsque le compte général de la solde pour 1807 fut établi, comme la dépense totale excédait de 27 millions celle qui avait été originairement fixée par le budget pour ce service, il décida que cet excédant de 27 millions serait prélevé sur les contributions de la Prusse. Il est vrai que cent cinquante mille hommes avaient en outre été entretenus et nourris aux dépens de ce royaume; mais, pendant la guerre, l'état militaire s'était accru d'un nombre au moins égal par l'effet des nouvelles levées. Ainsi tout ce qu'obtint en effet le trésor public, ce fut que la guerre ne rendît pas sa situation plus mauvaise, et c'était beaucoup sans doute.

En même temps que Napoléon recrutait, par de nouvelles levées, son armée en Prusse, il avait augmenté la force de l'armée française en Italie pour contenir l'Autriche sur ce point; et le subside que devait acquitter le royaume d'Italie ne suffisait plus à l'entretien de cette seconde armée française. Cependant, comme il ne voulait pas éveiller l'atten-

« mois de 1807. Je ferai payer sur les mêmes fonds quelques « dépenses de matériel de la guerre faites sur les lieux. Proposez-« moi un projet de décret conforme à cette disposition. Vous y « insérerez que je me réserve, au premier conseil d'adminis-« tration que je tiendrai à Paris, de statuer définitivement sur « cette avance; car j'entends que la solde de l'armée continue « à être faite par le trésor public, et à être mise en réserve dans « les caisses de France comme si rien n'avait été payé ici. Sur « ce, etc.

« *Osterode*, 1er *avril* 1807. *Signé* : Napoléon. »

tion de l'Autriche par les précautions mêmes qu'il prenait contre elle, il me recommandait d'éviter l'espèce d'éclat qui suit toujours les envois matériels d'espèces, et au moins autant les achats de crédits faits à Paris sur une place étrangère.

J'avais encore un autre motif pour ne pas employer ce dernier moyen ; car l'inconvénient de pareilles demandes, faites subitement, n'étant pas moindre pour le commerce que pour la politique par les écarts qui en résultent presque inévitablement dans le cours des changes, je regardais comme un devoir pour moi d'épargner au commerce cette chance de mécompte. Napoléon se rappela, à Finckeinstein, où il avait transféré son quartier-général, qu'il avait laissé à Paris, dans ses caisses personnelles, des valeurs sur Milan, dont j'ignorais l'origine ; il me proposa de les céder au trésor public [1] pour la valeur qu'elles auraient à Milan. Je cite ce trait pour prouver d'autant mieux que, dans toute situation, les moindres détails conservaient leur place dans sa tête.

En voici une autre preuve. Il se souvenait encore

1. « J'autorise mon trésorier à vous remettre le bordereau « des valeurs appartenant au trésor de la couronne, et qui sont « recouvrables à Milan en 1807 ; vous pourrez en disposer pour « le service du trésor public en Italie, en lui donnant en « échange d'autres valeurs à terme. Sur ce, etc.

« *Finckeinstein*, 7 *avril* 1807. *Signé* : NAPOLÉON. »

dans le même lieu du désir qu'avait eu une de ses sœurs d'acheter le Raincy, qui était alors la propriété d'un des banquiers débiteurs du trésor ; et il me recommandait la suite de cette affaire, dans l'intention de procurer un nouvel à-compte au trésor sur le débet de ces banquiers [1].

Enfin il apprenait dans le même lieu que les Anglais venaient de s'emparer de Montevideo, et sa pensée se portait sur les piastres que l'Espagne avait cédées pour la portion du même débet qu'elle prenait à sa charge, et qu'il fallait aller recouvrer dans les comptoirs américains ; il me demandait [2] si la nouvelle conquête des Anglais ne contrarierait pas ce recouvrement : ce comptoir n'était pas un de ceux qu'avait délégués l'Espagne ; ainsi la prise de cette place n'intéressait en rien le trésor public. D'ailleurs, quoique l'Espagne ne garantît pas l'extradition des piastres, elle en garantissait la livraison. Et déjà, à l'époque où il me témoignait cette inquiétude, un cinquième environ de 37 millions

1. « Voyez si l'on pourrait traiter du Raincy pour une partie « de ce que doit Ouvrard. La princesse Pauline, qui en a grande « envie, l'achèterait, et le trésor public se trouverait remboursé « d'autant. Sur ce, etc.

« *Finckeinstein*, 7 *avril* 1807. *Signé* : NAPOLÉON. »

2. « Je désire savoir si le trésor public avait des piastres à « recouvrer à Montevideo, et s'il est dans le cas de perdre quel- « que chose à cette conquête des Anglais. Sur ce, etc.

« *Finckeinstein*, 14 *mai* 1807. *Signé* : NAPOLÉON. »

de francs, que l'Espagne devait payer en piastres au Mexique, était en recouvrement : il avait fallu les affranchir des risques de la mer ; le plus grand de ces risques était dans la croisière anglaise ; et j'avais cru employer le meilleur mode d'assurances en les proposant à la maison Baring de Londres, par la médiation de M. Labouchère, qui était à la tête de la maison Hope d'Amsterdam. Chaque piastre devait être payée au trésor public au prix de 3 fr. 55 c. Alors les piastres, qu'il fallait aller chercher dans les ports du Mexique, étaient offertes à un prix plus bas à Cadix et à Madrid. Mais lorsque j'avais rendu compte à Napoléon de ce premier traité, il n'y avait donné qu'une approbation en quelque sorte conditionnelle [1], et je m'étais abstenu de porter la négociation plus loin après m'être seulement assuré les moyens de la renouer, lorsqu'il aurait été bien constaté, par la concurrence de quelques autres propositions, qu'il n'était pas possible d'obtenir des conditions plus favorables. En effet, quelques spéculateurs aventureux, qui faisaient des offres plus élevées, avaient trouvé des appuis auprès

1. « Je reçois votre lettre du 5 avril : 3 fr. 50 cent. par piastre « me paraissent un prix bien modique... Ce n'est pas que je « n'approuve ce que vous avez fait, mais comme j'ai l'approba- « tion officielle et l'approbation sentie, je désire quelque expli- « cation qui me fasse connaître que l'opération est bonne...Je « veux surtout être à l'abri de toute chance et de tout risque « pour le recouvrement qui sera promis ; vous me demandez un

de Napoléon ; mais il fut le premier à reconnaître le peu de confiance que méritait leur solvabilité ainsi que leurs moyens d'exécution, et à me presser de conclure avec MM. Labouchère et Baring le traité définitif qu'ils ont conduit à son terme aussi honorablement pour eux qu'utilement pour le trésor public. Pour que l'extradition de plus de 30 millions en piastres pût s'opérer malgré le rigoureux blocus qui fermait toute communication avec les ports d'Amérique, il fallait employer des bâtiments que les croiseurs anglais dussent respecter, conséquemment des vaisseaux de guerre du même pavillon ; et il fallait qu'en s'approchant assez près du port bloqué pour que le chargement s'effectuât sans risques, ils fussent aussi respectés par les batteries espagnoles ; ainsi trois puissances qui se faisaient une guerre à mort devaient subitement faire une espèce de trêve locale pour une opération qui pa-

« témoignage de satisfaction pour l'agent* que vous envoyez en
« Hollande. Je ne pourrai le lui donner que si l'affaire est réelle-
« ment avantageuse ; sans quoi, j'approuverai sans rien dire.
« Sur ce, etc.

« *Finckeinstein*, 18 *avril* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

* Cet agent était M. Louis, ancien conseiller au parlement, pour qui j'avais obtenu de l'Empereur, à la fin de 1806, le titre d'un des trois administrateurs du trésor public. Il resta assez longtemps en Hollande, et y fut encore envoyé en 1810, en qualité de chef du conseil de liquidation. Si, en l'attachant à l'administration publique, j'ai voulu rendre à M. Louis un service d'ami, je ne fus pas indifférent non plus au désir de faire entrer dans les affaires un homme qui professait en finances quelques théories qui nous étaient communes.

raissait ne devoir profiter qu'à une seule. C'est ce qui arriva ; et, à une époque où les succès mêmes de la France en Allemagne semblaient rendre encore plus animées les hostilités de l'Angleterre contre nous et nos alliés, des cargaisons de piastres furent chargées dans les ports espagnols d'Amérique sur des vaisseaux de guerre anglais, pour le compte du trésor public de France. Et tels étaient les moyens d'exécution concertés avec MM. Labouchère et Baring, que lorsque Napoléon me témoignait quelque inquiétude sur le sort d'un si important recouvrement, je pouvais lui répondre, avec une confiance que l'événement a pleinement justifiée, que les mains ennemies que j'avais choisies ne seraient pas des mains infidèles.

A la fin d'avril 1807, Napoléon prévoyait qu'une dernière opération militaire lui suffirait pour terminer la campagne de Prusse, et pour faire une paix durable avec cette puissance et la Russie ; en preparant ce résultat à Finckeinstein, il s'occupait déjà de régler définitivement le budget, de convoquer le corps législatif pour son retour en France, d'examiner, dans tous leurs détails, les comptes qui devaient être rendus publics par les deux ministres qui partageaient l'administration des finances. Ces deux ministres avaient comparé leurs résultats respectifs, qui ne pouvaient pas ne pas être d'accord ; mais j'avais dû laisser à mon collègue l'initiative

de la présentation ; les états que le ministre des finances avait envoyés à Napoléon au commencement d'avril 1807 constataient que, sur l'exercice de 1806, composé de cent jours de plus, par l'addition qui avait été faite à cette année d'un reste de l'an XIII de l'ère républicaine, le trésor avait reçu, au 1er janvier 1807, 817,525,851 fr. ; que, dans le même espace de temps, il avait été versé au trésor sur les budgets antérieurs à celui de 1806, 63,290,709 fr. ; que, dans la même période, les paiements réclamés ne s'élevaient, sur le budget de 1806, qu'à 760,555,454 fr., et sur les budgets antérieurs (pour ce qui restait à liquider) qu'à 71,399,870 fr. ;

Qu'ainsi, sur un recouvrement de	880,816,560 fr.
le trésor n'ayant employé dans ses paiements que	831,555,320 fr.
il devait rester disponible dans les caisses du trésor.	49,261,240 fr.

Solde que Napoléon [1] exprimait par une somme ronde d'environ 50 millions ; mais il perdait de vue

1. « Il résulte du compte que m'a envoyé le ministre des « finances que le trésor public a reçu pour l'an XIV (1806), jus- « qu'au 1er janvier 1807, 817,525,851 fr. ; que, d'un autre côté, « il a reçu dans le même intervalle, sur le produit des années « antérieures, 63,290,709 fr. ; qu'il est conséquemment comptable

que, sur les 141,800,000 fr. que les banquiers réunis avaient détournés des recettes du trésor, et qu'ils avaient remplacés par des engagements égaux en chiffre, mais non en valeur, il restait encore, au 1er janvier 1807, 85 millions à recouvrer. Aucun de tels engagements, dont les recouvrements à faire au Mexique faisaient partie, ne pouvait être donné en paiement par le trésor public, parce qu'on ne se libère pas en donnant des valeurs à terme et d'un recouvrement si douteux à des créanciers que l'on doit solder en argent comptant ; il y avait donc dans les recettes, par suite de la faillite des anciens banquiers du trésor, un déficit réel de 85 millions ; et loin d'avoir sur ses recettes naturelles des excédants disponibles, le trésor public avait, dans ses dépenses, excédé en effet de près de 36 millions les moyens de paiement qu'il devait au budget ; il avait même obtenu un résultat plus extraordinaire, car il avait dans ses caisses à Paris, Mayence, Strasbourg, Turin, plus de 60 millions d'espèces présentes. C'était ce qu'il devait aux nouvelles me-

« en recette de 880,816,560 fr. ; 2° que le trésor public n'a payé « pour l'an XIV (1806), que 760,155, 454 fr., et pour l'an XIII, « que 71,399,866 fr., en tout 831,555, 320 fr. ; que conséquemment le trésor doit avoir dans ses caisses un restant disponible d'environ 50,000,000 fr. Je trouverai probablement « ces explications dans votre compte que j'attends. Je vous « prie de me l'envoyer. Sur ce, etc.

« *Finckeinstein, 19 avril 1807.* *Signé* : NAPOLÉON. »

sures d'ordre et de crédit, encore si imparfaites, employées depuis 1806 ; et cela parce qu'il ne laissait aucun paiement exigible en arrière, et que par le seul effet d'un crédit encore précaire, il avait accru ses ressources naturelles d'environ 96 millions. Je ne fis pas longtemps attendre à Napoléon les explications qu'il me demandait, quoiqu'elles apportassent quelques changements aux résultats dont il s'était d'abord flatté. Je ne sais si ceux qui l'approchaient trouvaient quelquefois commode d'entretenir ses illusions : j'avais heureusement un intérêt contraire. Comme il n'y a pas d'illusion qui résiste à des calculs exacts, il fallait bien qu'en examinant plus sérieusement les comptes du trésor, il admît quelques modifications dans les siens ; et je pris occasion de sa méprise elle-même pour disposer sa confiance en faveur des autres redressements qui, sans rien changer à la forme des comptes, devaient rendre toute soustraction de deniers publics impossible, pourvu que les mesures de contrôle quotidien, introduites en 1806, eussent été maintenues.[1]

1. Lorsqu'en 1800, M. Gaudin eut rendu aux impositions directes les anciennes bases par la confection des rôles, et l'ancienne garantie de leur recouvrement dans les engagements personnels des receveurs généraux, qui n'étaient à la vérité payables qu'en quinze, seize, dix-sept et dix-huit mois, on avait fait la faute de porter en recette définitive dans les écritures du trésor ces divers engagements aussitôt qu'ils étaient déposés, et consé-

Vers le commencement du mois de mai il renvoya les deux comptes des ministères des finances et du trésor public approuvés par lui, et tels à peu près qu'ils ont été imprimés pour cette année.

quemment longtemps avant qu'ils fussent réellement encaissés et acquittés. Arrivait-il que les receveurs-généraux fissent des débets (et les débets étaient très-fréquents dans ces premières années), il n'y avait aucun moyen de réduire la recette, parce que, dans ce système, toute recette inscrite était définitive, et que le budget qui réglait la division de chacun des comptes dans lesquels devaient se classer les recettes et les dépenses, n'ouvrait pas de comptes aux non-valeurs ; c'est ce qui explique pourquoi les banquiers du trésor ayant disposé, par exemple, de ces engagements à terme sous prétexte de les négocier pour le compte du trésor public, et s'étant contentés de les remplacer par des effets qu'ils laissaient protester, le déficit qui résultait de cette soustraction n'était pas exprimé dans les comptes rédigés d'après le cadre des budgets : c'est ce qui trompait des yeux même exercés (comme ceux de Napoléon venaient de l'être), lorsque l'examinateur perdait de vue que, par une confusion dont le danger venait de se manifester d'une manière si grave, on inscrivait comme recouvrée dans les premiers mois du budget toute la contribution directe, quoiqu'elle ne fût en effet recouvrable que par fraction en quinze, seize, dix-sept et dix-huit mois. On faisait de même immédiatement recette de tout effet à échéance, dont il était possible qu'on ne reçût jamais la valeur. On a souvent dit que la comptabilité des deniers publics ne devait pas employer les formules des comptes du commerce. Il n'y avait en effet rien de mercantile, rien de commercial dans cette manière d'opérer ; car, certes, on n'aurait pas trouvé dans le commerce l'exemple d'un seul négociant qui eût confondu dans le même compte et additionné dans le même total les espèces de sa caisse et les effets à terme de son portefeuille.

Le reste du même mois, ainsi que le mois de juin, furent occupés par des événements d'une plus haute importance, la bataille de Friedland, l'entrevue des deux empereurs sur le Niémen, la paix entre la France, la Russie et la Prusse : et Napoléon revint à Saint-Cloud laissant des garnisons dans les principales places fortes de la Prusse, ayant érigé la Westphalie en royaume pour un de ses frères à qui une princesse de Wurtemberg était promise, précédant son armée victorieuse, comme s'il eût voulu réserver à elle seule la réception triomphale qu'il semblait éviter pour lui-même.

Peu d'heures après son arrivée, il convoqua les ministres. Son accueil, qu'il voulut rendre gracieux pour tous, en donnant à chacun sa part d'éloges sur la bonne direction des affaires pendant son absence, se fit sans doute remarquer par quelque apparence de prédilection lorsqu'il parla de finances ; car, lorsque nous nous retirions après cette première entrevue, les félicitations de mes collègues me rappelèrent des nuances qui m'avaient échappé ; et ce ne fut pas la première fois que je fis, sur les jouissances de pure vanité, cette observation, c'est que les préférences de cour coûtent en général bien plus cher à ceux qui n'en sont que les témoins, qu'elles ne profitent à ceux qui en sont l'objet.

Napoléon nous avait annoncé qu'après avoir fait assez longtemps le général d'armée, il était pressé

de reprendre ses fonctions de *premier ministre* ; et bientôt en effet, pour faire ce qu'il appelait ses grandes revues, il institua une série de conseils ministériels auxquels il consacrait cinq ou six heures chaque jour, et qui n'étaient suspendus ni par les félicitations d'étiquette qu'il supportait comme pour fournir des articles de journaux, ni par ses nombreuses audiences particulières, ni par les séances du conseil d'Etat auxquelles il prenait part, surtout lorsqu'il voulait faire circuler quelque idée nouvelle et pressentir l'opinion publique, ni par la visite des monuments et établissements commencés, qu'il n'avait pas vus depuis huit mois, ni enfin par les fêtes fastueuses dont le mariage de son jeune frère avec une princesse de Wurtemberg fut l'occasion.

Ici quel changement de scène pour le grand capitaine qui venait d'élever et de renverser des trônes, de remuer l'Europe entière dans ses fondements !

Il ne suffisait pas à Napoléon de retrouver le peuple français soumis tout entier à son pouvoir et fier même de son obéissance envers lui, comme il l'était des victoires qu'il lui devait. Il ne pouvait pas craindre qu'un seul de ses ordres eût été négligé, qu'un seul des ressorts de son gouvernement fût contrarié dans son effet, qu'une seule de ses lois rencontrât quelque résistance. Ce n'était pas assez pour lui ; il voulait encore observer lui-même comment tous les rouages de cette administration, ma-

chine immense qui était son œuvre propre, concouraient au mouvement ; s'assurer de la justesse et de la régularité de leurs rapports ; vérifier enfin si chacun d'eux recevait l'impulsion qu'il lui avait destinée.

Un tel esprit d'inquiétude, des recherches aussi minutieuses auraient amoindri tout autre souverain, et on en aurait bientôt dit qu'en soignant ainsi les détails, il descendait de son rang et se mettait au niveau de ceux dont les *détails* sont la grande affaire, la seule affaire. Mais il ne perdait rien de sa supériorité dans ce long cours d'examens qu'il rendait assez fatigants pour l'attention des autres, et qui semblaient un délassement, un simple jeu pour la sienne ; il disait à l'occasion du long temps qu'il consacrait à ses revues administratives, qu'il ne pouvait pas *régner comme un autre prince ; que sa position lui imposait des devoirs extraordinaires comme elle.* J'avoue que j'y aurais désiré souvent quelque modification dans les formes : et par le compte succinct que je vais rendre des nombreux conseils de 1807, on verra que je ne flatte pas le pouvoir que je servais.

Napoléon employa à peu près deux mois à vérifier la situation et les dépenses de chaque service, à scruter dans tous ses détails et dans toutes ses parties l'administration publique, dont la base s'élargissait chaque jour ; rendant *chaque jour* une foule

de décrets, préparant pour le conseil suivant plus de questions encore à résoudre, cherchant dans les institutions grecques et romaines ce qui convenait et quelquefois ce qui ne convenait pas à la France : projetant, par exemple, d'approprier à Paris les spectacles de Rome, comme ses monuments, etc., etc. Les ministres ordonnateurs n'étaient appelés que sucessivement à ses conseils, et lorsque la matière était de leur ressort ; la présence du ministre des paiements était jugée nécessaire pour tous, et je ne pus presque pas échapper à un seul. Je ne partageais pas tout à fait l'avis de ceux qui me félicitaient de l'assiduité de mes rapports avec le chef de l'Etat ; ce qu'ils regardaient comme une préférence n'était rien moins qu'une faveur à mes yeux : d'abord dans l'intérêt même de mon crédit, si je m'en étais occupé, j'avais plus à perdre qu'à gagner à ce cours d'analyse administrative : chacun des autres assistants avait du moins la ressource de se préparer à l'examen qu'il devait subir, et de régler en quelque sorte la marche du compte qu'il devait rendre. Ma condition était de répondre à des questions imprévues, réduit presque toujours à ma seule mémoire, parce que les documents dont je m'étais muni, quelque exacts, quelques développés qu'ils fussent, ne pouvaient cependant présenter que des résultats composés, et Napoléon (je le répète) se complaisait à scruter les plus simples détails,

comme pour forcer ceux qui administraient à n'en pas négliger un seul. S'il était question de la solde sur laquelle j'avais des états de paiements par division militaire et par armée, il demandait ce qui avait été payé à chaque corps, à chaque détachement ; si, pour résoudre une question relative à l'enregistrement et au timbre, je présentais l'état des versements faits au trésor, il demandait pour quelle somme tel département, telle ville, qu'il citait, y avait contribué. Mes résultats, d'ailleurs, ne pouvaient être que rarement d'accord avec ceux auxquels il voulait les opposer, et cela par la seule raison que les comptes du trésor public étant à jour, comme sa correspondance, ils avaient souvent deux ou trois mois d'avance sur les états de situation formés dans les autres ministères ; il n'y avait d'accord parfait qu'entre le ministre des finances et moi, parce qu'il avait pris assez de confiance dans les chiffres du trésor public pour y puiser la plupart des siens.

En plaidant de tels procès devant celui qui s'était rendu le dispensateur suprême des réputations, il n'était personne qui ne pût exposer la sienne, par un mot mal choisi, par une vérité mal prouvée. Dans la controverse publique, il ne perdait rien de son goût pour la domination. Accoutumé à user de tous ses avantages envers ceux qu'il combattait, quel que fût le genre de combat, et tenant toujours

l'antagoniste qu'il avait choisi à la distance que rappelait son titre, quand il n'opérait pas la conviction, il la commandait, quelquefois même il commandait le silence. Des souvenirs étrangers aux questions dont il s'occupait influaient souvent sur sa manière de les traiter; et s'il s'y mêlait quelque prévention défavorable, sa polémique s'armait de l'argumentation la plus pressante, comme aussi dans quelques cas de la censure la plus amère, presque toujours d'un torrent d'objections qu'il était impossible de prévoir, plus impossible encore de combattre, parce qu'on aurait tenté aussi vainement d'en saisir le fil que de le rompre. Il terminait la plupart de ses *confabulations* (comme les nommait M. de Talleyrand) en demandant aux assistants désintéressés s'il n'avait pas raison, et il ne manquait jamais dans ce cas de trouver toute raison soumise à la sienne. Quelquefois aussi, après des digressions de deux heures, pendant lesquelles il avait parlé seul, il disait en montrant son *fauteuil* et en regardant avec une sorte de bonhomie ironique ceux qui l'écoutaient : *Convenez qu'on a bien facilement de l'esprit sur un tel siège.* Je dois ajouter un autre trait : dans un de ces nombreux conseils qui se renouvelaient alors tous les jours, il avait remarqué la figure morose d'un des conseillers d'État qui s'y trouvaient, et il me demanda, après la séance, si ce conseiller d'État n'était pas malade.

Je répondis que je croyais plutôt qu'il se souvenait des reproches dont il avait été l'objet la veille, et dont j'avais été le témoin. *Il a bien tort*, reprit Napoléon, *car moi je ne m'en souviens guère.* Et en effet on le voyait fréquemment racheter par quelque faveur les reproches trop amers qui lui échappaient; mais quoiqu'il m'eût ainsi révélé le secret de son organisation particulière, quoique, pendant un ministère de près de neuf années, je puisse me rappeler au plus deux ou trois circonstances dans lesquelles je me sois trouvé personnellement exposé à ses accès d'irritabilité, qui ne se renouvelaient que trop souvent à la moindre contradiction, je n'assistai jamais à ses conseils sans un peu de préoccupation; je ne croyais pas pouvoir être trop laconique lorsque j'étais forcé de parler, évitant avec un soin égal ce qui pouvait être un prétexte d'attaques contre moi ou contre les autres, car j'apportais à ces débats une sorte de susceptibilité solidaire qui me les rendait souvent plus pénibles qu'à ceux mêmes qui s'y trouvaient plus directement engagés.

Si j'éprouvais quelque embarras dans ces circonstances, je n'en avais plus aucun dans mes rapports particuliers, qui ne furent pas alors moins fréquents que les conseils ; et en effet je n'avais plus affaire au même homme. Je ne me permets pas sans scrupule la comparaison suivante à l'égard de

celui pour lequel l'Europe entière semblait être un théâtre trop étroit ; mais elle paraît pouvoir seule rendre mon idée. Napoléon quittant la salle de son conseil pour rentrer dans son cabinet intérieur me rappelait, malgré moi, le grand acteur dont j'avais vu les derniers moments, *Lekain*, quittant le trône et la pompe d'Orosmane ou de Gengiskan, pour descendre dans la vie commune et reprendre le niveau des autres hommes. Là, en effet, Napoléon semblait se reposer aussi de son rôle ; il écoutait de sang-froid, discutait avec calme, examinait avec patience, permettait qu'on répondît à ses objections, qu'on redressât ses calculs : la métamorphose était subite ; il échangeait toutes les prétentions de l'autorité contre les apparences de la simplicité la plus commode. Ce fut dans ces tête-à-tête qu'il me fit rendre compte des différentes opérations de mon ministère, sur lequel ma correspondance n'avait pas pu lui donner tous les détails que réclamait sa curiosité ; il m'interrogeait sur les motifs des changements introduits dans la marche et dans les formules de la trésorerie, ce qui amenait souvent des questions de pure théorie ; et comme alors il me laissait patiemment exposer mes opinions sur l'impôt, sur le taux de l'intérêt, sur quelques dernières rectifications qui restaient à faire dans notre système monétaire, sur les conditions auxquelles il faut se soumettre pour obtenir et conserver du cré-

dit, j'avais quelquefois l'orgueil de croire que mes réflexions sur cette matière, déjà accréditées auprès de lui par quelques heureuses épreuves, obtenaient confiance dans son esprit. J'eus du moins la certitude qu'il ne jugeait pas plus défavorablement les communications auxquelles je m'abandonnais alors, que ma réserve habituellement silencieuse dans les conseils plus nombreux. Je sus même qu'à la suite de ses censures accoutumées contre l'esprit *novateur*, il avait répété plusieurs fois *que j'étais bien de la secte des novateurs ; que cependant on se trouvait assez bien des innovations que j'avais faites* ; mais je sus aussi que cet éloge, tout restreint qu'il était, avait éveillé l'inquiétude de tous ceux qui se croyaient en possession d'un crédit d'une date antérieure : la plupart avaient été d'ardents républicains ; ils étaient devenus ultramonarchistes ; et plus le monarque était nouveau, plus ils voulaient qu'il enveloppât sa nouveauté d'institutions anciennes ; il fallait, selon eux, rappeler non-seulement le cérémonial, mais même toute la législation de l'ancienne monarchie sur les jurandes, sur les substitutions, sur l'usure, sur le droit de seigneuriage pour les monnaies, sur les prohibitions de douanes, etc. ; et si la tradition ne fournissait pas assez de bons modèles dans l'ancienne France, il fallait en aller chercher en Autriche, en Prusse, enfin partout, excepté en Angleterre.

Ainsi, par exemple, quoique Napoléon m'eût entendu, sans m'avoir contredit, me récrier, dans ces conférences particulières, contre les lois qui, sous prétexte de réprimer l'usure, fixaient un maximum à l'intérêt de toute espèce de prêts; quoiqu'il m'eût permis de lui dire souvent que ces lois étaient au moins inutiles toutes les fois qu'elles n'étaient pas nuisibles, parce que le propriétaire d'un capital devait avoir le droit d'en tarifer le loyer proportionnellement aux risques ; que la loi ne devait intervenir pour fixer l'intérêt que dans le cas où, les parties ayant négligé de le faire, des contestations s'élevaient entre leurs héritiers, il me dit un jour devant un cercle nombreux, avant l'ouverture d'un conseil d'État auquel il allait se rendre: « Je vais faire discuter une loi qui n'est pas « dans le système de vous autres idéologues, « car elle doit déclarer usuraire tout intérêt « qui excède cinq pour cent. » Je m'abstins d'assister à ce conseil d'État ; je n'aurais pas empêché que la mesure fût adoptée. Elle le fut à l'unanimité.

Ce fut aussi, et par l'effet des mêmes influences, que je reçus un jour l'ordre de réduire à trois pour cent l'intérêt que la caisse de service devait payer à ses prêteurs particuliers, [1] parce qu'on lui avait

1. « Mon intention est qu'à la caisse de service, à date des « renouvellements qui auraient lieu en octobre, l'intérêt de l'ar-

dit que cette caisse attirait trop de capitaux à elle; que, par ses opérations, elle s'assimilait à une grande maison de banque ; que plusieurs banquiers se plaignent de sa concurrence ; que si elle créait l'abondance dans les caisses de l'État, c'était aux dépens de la dignité du trésor public, etc., etc. J'ai déjà dit que je n'avais pu couvrir le déficit de près de 85 millions, dont le trésor public était encore à découvert, et soutenir l'accroissement des dépenses que la guerre de Prusse avait occasionnées, qu'à l'aide des accélérations de recouvrements et des emprunts particuliers qu'avait procurés la caisse de service par ses nouveaux rapports avec le public et les receveurs-généraux. Les calculs à cet égard étaient si précis que, pour toute réponse à la décision que je venais de recevoir, je me bornai à les mettre de nouveau sous les yeux de Napoléon, qui n'aimait pas à revenir sur ses pas ; et heureusement cette décision, dont l'effet aurait été de priver le trésor d'une partie de ses ressources, fut révoquée assez tôt pour ne laisser aucune trace.

Ce fut vers le même temps que la cour des comptes fut complètement organisée ; elle n'ambitionnait pas alors d'autre juridiction que celle des anciennes

« gent au profit des prêteurs ne soit qu'au taux de 3 p. 100.
« Sur ce, etc.

« *Fontainebleau, 30 septembre 1807.* *Signé :* NAPOLÉON.

cours des comptes : mais c'était assez pour que, dans l'intérêt du crédit public comme dans celui des bons ministres et des bons comptables, la cour renouvelée pût rendre d'importants services, et seulement même en constatant à la fin de chaque exercice s'il y avait concordance parfaite entre les résultats généraux des comptes publiés par le trésor public sur chaque budget, et l'ensemble des comptes individuels des divers comptables sur le même budget, appuyés des preuves de la régularité de tous leurs actes. Le nouveau système de comptabilité publique ne redoutait aucun examen ; et, sous Napoléon, celui de la cour des comptes ne pouvait guère sortir de la compétence attribuée aux anciens juges des comptables.

Je n'ai jamais pu m'expliquer pourquoi cet homme extraordinaire, qui était lui-même un si grand miracle de *nouveauté*, mettait tant d'affectation, à cette époque, à déclamer contre toute nouveauté dans l'administration publique ; à dire, en toute rencontre, par exemple, « que le monde était « bien vieux ; qu'il était au-dessus du pouvoir des « hommes d'en changer la forme ; que, dans les « routes frayées, on connaissait les mauvais pas, « et qu'on les évitait ; que, dans les routes qu'on « voulait frayer, on ne devinait pas les précipi- « ces, etc. » Naturellement inquiet, défiant de moi-même et un peu des autres, sachant que Napo-

léon, lors même qu'il paraissait emporté par le premier jet de ses idées, ne disait rien sans intention, je finis par traduire tous ces adages en épigrammes indirectes contre moi. Fatigué de cette idée, je lui écrivis pour lui demander si les préventions qu'il manifestait sur les innovations s'étendaient à celles qu'il pouvait remarquer dans les finances depuis 1806. On voit que j'avais cédé à un mouvement d'humeur. Voici la réponse que je reçus :

« Je ne comprends rien à votre lettre. Je serais « fâché que vous pussiez penser que ce que j'ai dit « au conseil pût vous concerner en aucune manière. « J'aurais droit de me plaindre de cette injustice de « votre part : je ne veux pas le faire, puisque... » (Voir la note qui termine ce chapitre.) Peu de jours après il m'envoya un de ces grands cordons que les cours étrangères avaient mis à sa disposition, et il m'assigna sur son trésor particulier une gratification considérable. Ce fut là le fondement de la modeste fortune qui a créé, pour mon excellente femme et pour moi, l'indépendance qui suffit à nos désirs.

Ce qui me parut meilleur encore qu'un grand cordon et qu'une grosse somme, ce fut la sécurité que j'obtins, du moins pour un système d'administration et de comptabilité dans lequel le trésor public trouvait des sûretés, des ressources, des économies nouvelles pour lui. Ce n'était pas là une

innovation dangereuse ; mais je restai convaincu qu'il ne me serait pas permis d'en tenter de nouvelles ; et je n'avais pas obtenu toutes celles qui me paraissent désirables.

Les dissipations du séjour de Fontainebleau, où Napoléon établit sa cour en septembre 1807, ne changèrent rien à ses habitudes. Avec une activité insaturable de détails, une inquiétude d'esprit toujours avide de nouveaux soucis, il ne se bornait pas à *régner*, à *gouverner* ; il continuait d'*administrer*, non pas même comme premier ministre, mais plus minutieusement que chaque ministre. Deux anciens ministres étaient devenus princes. M. de Talleyrand et le maréchal Berthier ; deux nouveaux ministres les remplaçaient ; l'administration de la guerre restait confiée au général Dejean ; le recrutement, la suite des plans de campagne l'étaient au général Clarke. M. de Montalivet prenait au ministère de l'intérieur la place de M. de Champagny, appelé à celui des affaires étrangères ; les autres ministères étaient remplis ainsi qu'il suit : la justice par M. Régnier, la marine par l'amiral Decrès, les cultes par M. Bigot, la police par M. Fouché ; le ministère du trésor public me restait, comme celui des finances restait à M. Gaudin.

Le devoir plus que l'amitié servait de lien à ces ministres ; chacun était assez embarrassé de ses propres affaires pour ne pas empiéter sur celles des

autres, trop peu sûr de son crédit pour attaquer un crédit rival, trop bien retenu dans son tourbillon par le chef du gouvernement pour rien voir, rien chercher au delà. On n'est pas offensif quand on est déjà très-occupé du seul soin de sa propre défense. Les affaires absorbaient tous les moments d'un ministre ; il n'en restait guère pour les affections : et il n'y avait presque pas de jour où plus d'une missive impériale n'apportât à chaque ministre la demande subite de quelque éclaircissement nouveau, la révélation de quelque retard de la part d'un de ses agents, et plus souvent quelque censure à laquelle il fallait répondre. On vivait ainsi au milieu des controverses, à côté des censeurs, et cependant sans rancune contre ces derniers ; on les regardait comme entrant aussi dans le système de l'empereur ; on s'y soumettait comme à la nécessité. Les objections, d'ailleurs, n'avaient jamais rien de personnel, ni contre l'accusé, ni de la part de l'accusateur ; elles ne servaient pas la passion d'un parti, elles ne servaient que la passion du chef pour tout voir, tout savoir, commander toujours de nouveaux efforts en prouvant qu'on n'en faisait jamais assez. Très-souvent ces plaintes, rapidement recueillies par des observateurs peu éclairés qui traversaient en courriers les provinces, tombaient devant l'explication la plus simple. Napoléon alors riait de leurs bévues ; mais il ne les leur re-

prochait pas ; il ne voulait pas décourager ceux qui entretenaient dans les principaux agents du gouvernement cette inquiétude d'esprit qui l'agitait lui-même ; il la regardait comme la première qualité de tout homme d'État, et surtout comme une nécessité de sa position propre.

Indépendamment de ces émissaires, il s'était procuré des correspondants plus graves dans une classe d'hommes qu'il supposait capables de traiter et d'éclaircir des questions d'intérêt public, de préparer la matière de quelques-unes de ses délibérations, ou seulement même d'étudier l'esprit public, les opinions de tel ou tel quartier de Paris. Ceux-ci se permettaient bien quelquefois des critiques contre les actes ministériels qui n'entraient pas dans leur système, mais rarement contre les personnes. Les uns devaient fournir un article tous les mois, les autres toutes les semaines, quelques-uns tous les jours. Et si ces conseillers secrets n'étaient pas toujours assurés de faire lire leurs dissertations et de faire adopter leurs opinions, ils étaient du moins bien payés. Ce service était *recherché* ; il fut pour ceux qui étaient admis un moyen d'obtenir, sans beaucoup d'efforts, des distinctions et des grâces de toute espèce. Ils pouvaient compter sur le secret : car il paraît que Napoléon était dans l'usage de brûler leurs lettres après les avoir parcourues. Je me rappelle que, dans une de mes séances de tra-

vail avec lui, il me demandait quelques explications sur un fait qu'il croyait avoir lu dans une des feuilles du jour. Comme je n'avais aucune notion de ce fait, il m'envoya prendre dans son cabinet intérieur les journaux accumulés sur sa table ; je les parcourais sans rien trouver : *J'aurai peut-être vu cela*, me dit-il, *dans mes journaux à la main : voyez cette liasse*. Il s'aperçut que j'hésitais : *Vous êtes discret*, continua-t-il ; *au surplus, l'objet ne vaut pas la peine*. Et il jeta au feu devant moi la liasse entière.

Il attachait un grand prix à la discrétion, et les deux ou trois secrétaires particuliers qu'il employait avaient cette vertu au plus haut degré. Ils avaient besoin d'y joindre autant de patience que d'intelligence. Aucune de ces qualités ne leur manquait. Ces confidents nécessaires de toutes les pensées d'une tête qui dominait les destinées de tant d'autres têtes, et les plus grands intérêts du monde, semblaient eux-mêmes étrangers au monde ; on ne les voyait nulle part. Il leur arrivait quelquefois de ne pouvoir pas, pendant plusieurs jours de suite, disposer d'un seul moment du jour ou de la nuit [1], et les habitués de la cour de Napoléon, les officiers

1. Un jour, en cherchant devant moi dans son cabinet intérieur quelques notes sur une des petites tables réservées à ses secrétaires, il trouva et lut à haute voix ce commencement de

de sa maison avaient pu fréquenter, pendant plusieurs années, son palais sans en connaître un seul. Il est certain que, dans le cours de quatorze années, pendant lesquelles les puissances ennemies de la France et celles qui se disaient ses amies, toutes également en défiance sur l'avenir, employaient, pour en pénétrer les mystères, les diplomates les plus rusés, les émissaires les plus subtils ; pendant lesquelles aussi les intrigants de l'ancienne cour cherchaient et parvenaient presque tous à rattacher leurs fils à la nouvelle, il n'est pas arrivé que ces secrétaires intimes, ces véritables dépositaires des premiers secrets de l'État en laissassent échapper un seul ; et c'est dans le laboratoire dont ils gardaient si bien les avenues, que le chef de l'État non-seulement enfantait tous ses projets, mais esquissait les milliers d'ébauches qui précédaient chaque projet. C'est de là que partait chaque jour cette multitude de décisions et d'ordres particuliers qui pouvaient offrir aux fureteurs d'événements politiques bien plus de symptômes que les séances mêmes des conseils ministériels, où il n'était souvent question que de nominations, de dispositions

lettre : « Depuis trente-six heures, je n'ai pas pu m'écarter du « cabinet de..... » Ce billet était destiné par l'un d'eux à sa femme, qui demeurait près des Tuileries. « Vous voyez, me dit « Napoléon, qu'il trouve encore le temps d'écrire des douceurs, « et il se plaint !.... »

de détail, et dont le secret, beaucoup moins important, était beaucoup plus mal gardé.

Je cite ici ces circonstances, quoiqu'elles n'appartiennent pas plus à cette époque qu'à toute autre, parce que ce fut surtout dans ces derniers mois de 1807 que j'eus le moyen de les mieux observer moi-même à Fontainebleau, où Napoléon me retenait souvent des journées entières dans son intérieur ; car deux mois de conseil ou de conférences particulières, qui s'étaient renouvelés presque chaque jour à Paris ou à Saint-Cloud depuis son retour des bords du Niémen, n'avaient pas saturé cette curiosité, cet amour de détails, qu'il portait surtout dans les affaires de finances. Son imagination créait à chaque instant des combinaisons nouvelles de chiffres qu'il prenait pour des créations de ressources ; ses paralogismes de ce genre étaient d'autant plus difficiles à combattre que les chiffres mêmes qu'il employait comme formule d'expression donnaient à des erreurs l'apparence des vérités arithmétiques. Les erreurs provenaient surtout de doubles emplois, dont il ne se refusait pas le secours, et qu'il était assez difficile de rechercher et de démontrer, à l'instant même, dans des comptes de plusieurs milliards. Il croyait pouvoir faire manœuvrer les chiffres comme ses bataillons ; et comme souvent il avait fait prendre au même corps plusieurs positions dans la même

bataille, il faisait revivre trois ou quatre fois la même somme en lui assignant divers emplois ; et c'est ainsi que, même encore, le 27 août 1807, quoiqu'il sût bien que l'ancien débet des négociants réunis était loin d'être soldé ; que, si le trésor public avait plus payé pour les budgets qu'il n'avait recouvré par les budgets, il n'y était parvenu que par des moyens extraordinaires et en partie par des emprunts que les budgets devaient remplacer ; et quoiqu'il n'eût presque rien abandonné au trésor public des contributions qu'il avait levées au dehors, il essayait [1] de nouveau de se persuader et de me persuader à moi-même que tous les paiements étant à jour, aucune ordonnance n'étant en retard et tous les créanciers de l'État paraissant satisfaits, ces fortes réserves qui se trouvaient dans les caisses du trésor ne devaient rien à personne, et qu'elles formaient un excédent disponible et conséquemment un profit réel. La conclusion à laquelle il arrivait, par des sophismes exprimés en chiffres, était que le trésor public, balance faite des besoins et des moyens des budgets, se trouverait définitive-

1. « Mes calculs me conduisent au résultat porté dans l'état « ci-joint : il y a donc dans les recettes une différence en moins « de 113 millions, et pour la couvrir, il n'y a que le restant en « caisse ; mais il faut la présenter avec habileté..... On peut « répondre à toutes les questions, et ne pas laisser croire à de « doubles emplois... Je suppose que le trésor peut avoir en caisse

ment avoir 150 millions pour payer 113 millions. Il négligeait, comme il l'avait déjà fait quelques mois plus tôt, de déduire des 150 millions près de 80 millions qui restaient à recouvrer alors sur le débet des faiseurs de service (et qui étaient couverts par des prêts particuliers dont le trésor devait

« sur divers points au moins 150 millions ; le déficit n'étant que « de 113 millions, le trésor se trouve avoir de 45 à 50 millions « d'excédant réel. Par cette manière de faire les écritures, etc.
« Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 27 *août*, 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

ÉTAT JOINT.

	MONTANT des BUDGETS.	BESOINS.			
		Payé au 1er juillet 1806.	Restant à payer.		
An XIII — 1805	714,000,000	688,000,000	16,000,000	Total des besoins	578,000,000
XIV — 1806	891,000,000	817,000,000	77,000,000		
1807	720,000,000	268,000,000	452,000,000		
Fonds spéciaux de 1806 et 1807	96,000,000	63,000,000	33,000,000		
		MOYENS.			
		Entrée au trésor.	Reste à payer.		
An XIII — 1805	714,000,000	662,000,000	52,000,000	Total des moyens	165,000,000
XIV — 1806	891,000,000	868,000,000	24,000,000		
1807	720,000,000	310,000,000	579,000,000		
Fonds spéciaux des deux dernières années.	100,000,000	90,000,000	10,000,000		

Différence en moins dans les moyens qui restent à réaliser. 113,000,000
Mais il doit se trouver dans les caisses. 150,000,000
On peut donc dire qu'il y a excédent réel dans les ressources.

le remboursement). Le miracle eût été trop grand si, avec des budgets dont les recettes ne couvraient jamais la totalité de leurs dépenses, le trésor public était parvenu à faire des réserves, des profits de quelques dizaines de millions. Il fallait quelque patience pour le désenchanter d'illusions sans cesse renaissantes, dans lesquelles il se complaisait, et dont il aurait voulu répandre partout le prestige. Ce n'était pas là le moins pénible de mes devoirs; il l'eût été bien plus, si de telles controverses avaient dû avoir des témoins; mais c'est précisément parce que les calculs positifs du trésor ne cédaient jamais à la magie des siens, qu'il me conservait pour ces discussions le privilége du tête-à-tête; j'ai déjà dit qu'il ne s'offensait pas de la contradiction dans un dialogue sans témoin: il semblait qu'alors son infaillibilité fût moins compromise.

Là, lorsqu'il répétait avec une sorte de complaisance que le trésor public était affranchi depuis plus d'un an de l'influence des banquiers et des faiseurs d'affaires, je tâchais de lui démontrer que cet affranchissement n'était pas complet; je lui rappelais qu'une forte partie des ressources du trésor consistait en avances, en prêts particuliers, qui étaient le produit d'une confiance libre, et dont le renouvellement était inévitablement soumis à une autre influence, celle de tous les événements politiques qui règlent le calcul des prêteurs. On a dit plaisam-

ment que ce qui rend la plupart des hommes enclins au mensonge, c'est que le mensonge donne de plus que la simple vérité le plaisir de la création. Chez Napoléon le goût naturel des illusions était le plus souvent subordonné au raisonnement, qui dirigeait son action sur l'imagination des autres. Et du moins, à cette époque, l'instinct du pouvoir ne lui laissait pas plus négliger les vérités qui pouvaient servir ses desseins, que les prestiges dont il pouvait tirer parti.

Or, après plusieurs entretiens, il jugea enfin que les réflexions qui suivent n'étaient pas sans justesse.

En France, la presque totalité des dépenses publiques consiste en traitements et en dépenses fixes; la plupart des paiements ne peuvent être faits que comptant; et le plus petit retard porte l'alarme dans quelque cent mille familles sur tous les points: il faudrait dans un tel état en France, pour que la manœuvre du trésor fût facile et réellement libre, que la recette marchât de 60 millions peut-être en avant de la dépense. Or, les budgets sont au contraire combinés de manière qu'au douzième mois la recette réalisée se trouve de plus de 150 millions en arrière de la dépense exigible. Le trésor public est donc dans la nécessité, pour n'être pas en retard avec ses créanciers, de trouver dans quelques expédients une somme égale à celle dont l'impôt est en retard avec lui. Il est aujourd'hui parvenu par

ses nouveaux rapports avec les receveurs-généraux, par la rectification du système des recouvrements, et par quelques autres combinaisons, à s'assurer durablement la moitié de cette somme : il est réduit pour l'autre moitié, c'est-à-dire pour près de 80 millions, à se mettre indéfiniment dans la dépendance d'une foule de petits emprunts à court terme, combinaison qui livre à la multitude la confidence de ses besoins, et multiplierait ses chances de discrédit dans des moments difficiles. On a trop déclamé contre les emprunts publics en rentes perpétuelles pour qu'il soit permis de proposer cette ressource : elle exigerait d'ailleurs des conditions qu'on trouverait peut-être difficiles à remplir. Mais serait-il donc injuste que le trésor public, qui a supporté le poids des deux dernières guerres d'Autriche et de Prusse, obtînt au moins, à titre de prêts, une partie des contributions par lesquelles ces deux puissances ont acheté la paix. Ce capital n'appartient pas au trésor public ; il n'entre pas dans les ressources des budgets ; il est la propriété des braves qui l'ont conquis : admettons cette conclusion ; mais, pour être en leur faveur une propriété durable, il faut qu'il soit placé à intérêts ; c'est sur ces intérêts que doivent être assignées les récompenses annuelles qui leur sont promises. Le trésor public paierait les intérêts de la portion de ces fonds qui seraient mis à sa disposition, et parvenant avec ce

secours à se libérer envers la foule de ses autres prêteurs, il obtiendrait aussi sa part de l'indépendance que la victoire a procurée au territoire français.

Ce qu'on vient de lire est le résumé d'une dernière séance qui dura plus de huit heures : la proposition fut adoptée, et ce fut ce résultat qui, malgré la guerre, dont l'incendie éteint sur un point de l'Europe se rallumait incessamment sur l'autre, maintint le service du trésor public, au moins jusqu'en 1813, hors de l'influence des événements qui portaient le désordre dans les finances des autres pays.

Napoléon décida que la caisse particulière des contributions étrangères prêterait au trésor, en valeurs à terme, 84 millions pour couvrir environ la moitié du déficit momentané des recouvrements tardifs. Ce prêt de 84 millions devait se réaliser successivement sur les recouvrements que la caisse des contributions devait faire d'après le traité fait avec la Prusse ; l'intérêt en fut fixé à 4 pour cent, taux auquel s'étaient réduits les autres prêteurs du trésor. Et comme en 1807, par l'effet des renforts qu'avait reçus l'armée, la dépense totale de la solde excédait d'environ 27 millions celle qu'il était possible de prélever sur les fonds du budget, il fut également arrêté que la caisse spéciale de l'armée, qui avait fait l'avance de ces 27 millions, n'en ré-

clamerait pas le remboursement. Les secours que procurèrent au trésor les contributions levées en 1805 et en 1807 sur l'Autriche et sur la Prusse, se réduisirent donc à cet abandon de 27 millions et à ce prêt éventuel de 84 millions. On trouvera dans un autre chapitre de ces *Mémoires* des indications sur le produit total de ces contributions. Napoléon employa une faible partie de leur capital à fonder la fortune de ses principaux généraux. Tout le reste était placé à intérêt, soit en actions de la banque, soit dans les emprunts des puissances qu'il voulait aider. Mais la totalité des intérêts formait un fonds de distribution annuelle pour les chefs de l'armée, pour les officiers les plus distingués, et même pour les soldats qui faisaient quelque action d'éclat.

Il faisait annuellement, en outre, près de 15 millions d'économie sur les 25 millions qui lui étaient attribués pour sa liste civile. C'est avec ces ressources qu'il avait réparé et enrichi de nouvelles constructions et d'un mobilier de plus de 24 millions, les résidences royales dont il avait pris possession; et qu'il élevait divers monuments, dont la dépense ne faisait pas partie des charges du budget de l'État.

A cette époque, les finances de la France paraissaient enfin s'asseoir sur une base plus solide; mais une puissance européenne ne doit jamais, sous ce

rapport, être considérée abstractivement ; jamais un grand corps politique, à quelque degré de puissance qu'il soit parvenu, ne peut être indépendant de tous les autres ; et tel était le spectacle que présentait l'Europe.

La Prusse abattue, dépouillée et d'autant moins soumise, cherchait à dissimuler à ses vainqueurs, restés maîtres de ses places fortes, ses ressentiments qui semblaient condamnés à une longue impuissance.

L'Autriche supportait sans doute avec amertume la déchéance de sa suprématie en Allemagne : la guerre de 1805 avait mis le comble au désordre de ses finances ; c'était sous ce prétexte qu'elle avait refusé à la Prusse son assistance en 1806 ; mais ses refus avaient encore une autre cause ; ses anciens griefs contre cette puissance n'étaient pas effacés par ses griefs plus récents contre la France ; elle avait eu une sorte de consolation à voir tomber sa rivale, parce que sa politique s'accommodait mieux du partage des humiliations que du partage du pouvoir, et l'on verra qu'elle ne désespérait pas de parvenir à se mesurer encore contre la France.

La Russie, qui s'était présentée dans la lice comme dans un tournoi ; qui, justement fière de son rôle dans les querelles de l'Europe auxquelles elle ne paraissait prendre part que pour donner du secours au faible, conservant encore, après la lutte,

les honneurs de son assistance chevaleresque, se montrait comme dédommagée de n'avoir pu faire triompher ses anciens amis, par le nouvel ami qu'elle semblait avoir acquis. Et l'empereur Alexandre paraissait donner alors un sincère témoignage de son désir de la paix, en laissant se relever sous une autre influence que la sienne cet ancien royaume de Pologne que la politique du cabinet russe regardait depuis longtemps comme le plus important de ses avant-postes. Il cédait encore un autre avant-poste sur la Méditerranée, en abandonnant à la France le protectorat de la république des Sept-Iles. Mais plus ce premier mouvement paraissait rétrograde, plus il était prudent de s'en défier : ce n'est pas en ce siècle, et depuis ses envahissements progressifs sur toutes les possessions de la Turquie en Europe, que la politique russe pouvait rétrograder.

La Saxe érigée en royaume, fortifiée par la réunion de la Pologne, et surtout par son alliance avec la France, ne faisait que changer de dépendance, et sans prendre une attitude plus assurée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie.

La France devenait le centre de gravitation de tous les États secondaires de l'Allemagne plus voisins du Rhin ; ces États n'avaient plus rien à espérer ni à craindre des deux grandes puissances qui avaient successivement succombé : ils avaient peu à espérer, mais tout à craindre de la France, maî-

tresse des deux rives du fleuve dans tout son cours.

L'Espagne et le Portugal, que Napoléon avait trouvés les alliés de la France républicaine, étaient devenus depuis longtemps ses tributaires.

L'Italie, Naples, la Hollande, la Hesse sous le nom de Westphalie, étaient gouvernées par des rois que Napoléon avait nommés et qu'il avait fait reconnaître par tous les souverains du continent.

Dans cet état la France paraissait ne plus avoir qu'un seul ennemi déclaré, mais implacable, mais inattaquable. L'Angleterre, qui, restant sans rivale sur la mer, comme la France sur le continent, ruinait notre commerce, insultait nos côtes, retenait captifs dans nos ports ceux des débris de notre marine qui n'avaient pas été la proie de la sienne, et, aux yeux mêmes des nations subjuguées, remettait sans cesse en question ce que les victoires des armées françaises semblaient avoir tant de fois décidé ; l'Angleterre avait successivement soudoyé toutes les puissances contre lesquelles avait lutté la France ; tous ses alliés avaient été violemment détachés d'elle : tous ses subsides paraissaient perdus avec eux, mais elle avait trouvé la compensation de ses avances dans des tributs plus profitables pour elle, et moins odieux aux peuples que ceux que la victoire nous avait livrés, et Napoléon rappelait des alliés à l'Angleterre par les traités mêmes qui commandaient aux autres peuples la haine des Anglais ;

il prétendait interdire à ceux-ci le continent ; parce que la mer était interdite à la France ; mais comme il rendait quelquefois l'alliance de la France presque aussi onéreuse pour les étrangers que la guerre qu'ils avaient voulu soutenir contre elle leur avait été funeste, c'était alors vers l'Angleterre que se tournait l'espérance de tous les mécontents ; et le nombre en était grand dans le monde. Tout se trouvait changé pour les rois et pour les peuples, non par cette marche irrésistible du temps à laquelle les institutions, les opinions, les monuments cèdent ; mais subitement comme par un coup de théâtre, par le seul événement de quelques batailles. Chacun se trouvait lancé hors de sa sphère, ou resserré dans un cercle plus étroit. La position était nouvelle pour tous et fausse pour la plupart ; pour l'un, parce qu'il n'était pas prêt pour le rôle qu'elle lui demandait ; pour l'autre, parce qu'il n'avait pas celui qu'il aurait choisi. Chacun, sur quelque point qu'il eût été jeté par cet ébranlement universel, croyait sentir toujours la terre trembler sous ses pas : rien n'avait conservé sa forme première, rien cependant n'avait encore reçu sa forme définitive. Tant d'établissements politiques nouveaux, formés des débris des anciens, ressemblaient à des édifices dont on voudrait élever la cime avant que les fondements en fussent assis.

Et dans ce choc d'intérêts froissés, d'habitudes

contraintes, dans ce conflit de vanités immolées à d'autres vanités, que de premiers honneurs rendaient plus insatiables, le chef du gouvernement français, plus sensible aux dédains de l'Angleterre qu'aux soumissions du reste du monde, entretenait, par son agitation même, l'inquiétude de ceux qu'il avait élevés comme de ceux qu'il avait abattus. Bravé partout par un ennemi qu'il ne pouvait atteindre nulle part, qui, resté seul maître de la mer, dominait par cette suprématie tous les marchés des pays que la France avait subjugués, Napoléon cherchait, sur tous les points du monde, un champ de bataille où il pût attirer l'Angleterre.

Il jeta les yeux sur le Portugal, auquel l'Angleterre avait permis d'acheter sa paix avec la France, pour conserver plus sûrement elle-même les profits de son ancienne alliance avec lui ; et la guerre fut déclarée au Portugal.

Je fus témoin avec beaucoup d'autres de l'espèce de manifeste oral qui précéda cette déclaration.

Napoléon appela à Fontainebleau le comte de Lima, alors ambassadeur de Portugal en France. Contre l'habitude de sa politique, qui mettait du mystère à tout, il lui donna audience, au milieu du plus nombreux cortège, en revenant de la messe. Là il fit, à haute voix, une longue énumération de ses griefs contre le cabinet de Lisbonne, qu'il disait être livré au seul ennemi qui lui restait ; et finit cette

sortie à laquelle personne ne s'attendait, par intimer à l'ambassadeur l'ordre de partir sans délai pour annoncer à sa cour qu'elle ne pouvait conserver la paix avec lui qu'en rompant avec l'Angleterre. Sans doute il espérait que l'Angleterre se hâterait d'envoyer une forte armée en Portugal ; et, sur les pas même de l'ambassadeur portugais qui retournait à Lisbonne, une armée française allait immédiatement se mettre en marche comme pour aller au-devant d'elle. On sait quel événement inattendu trompa les calculs de Napoléon. La cour de Lisbonne transféra sa résidence au Brésil, en abandonnant le Portugal à l'invasion qui le menaçait : et quoique l'Angleterre ne voulût pas renoncer à l'exploitation de cet important comptoir, elle crut prudent de différer l'envoi des secours qu'elle lui destinait jusqu'au moment où la présence même des Français aurait encore augmenté le nombre de ses partisans parmi les indigènes. Le gouvernement anglais calculait mieux alors que Napoléon les effets quelquefois lents, tardifs, mais toujours inévitables, de cette unanimité de haine qu'inspire une armée étrangère à la nation [1] dont elle occupe le territoire, quel que soit le motif de cette occupation.

1. Pour qu'une armée française pénétrât dans le Portugal, il fallait qu'elle traversât l'Espagne ; et l'on conçoit qu'il n'était pas difficile à Napoléon d'obtenir de la cour de Madrid cet emprunt de territoire après le traité de Tilsitt. L'Espagne se trouvait alors

Mais je ne veux pas anticiper des événements dont les préparatifs seuls appartiennent aux derniers mois de 1807. Ces préparatifs se bornaient alors à

dans un état tel que son gouvernement était trop faible pour rien refuser, et la nation était trop détachée de lui pour ne pas l'abandonner à sa faiblesse. D'après la coïncidence de l'invasion du Portugal avec celle de l'Espagne, quelques personnes ont pensé que la première n'avait été pour Napoléon que le prétexte de la seconde ; ceux mêmes qui approchaient de plus près sa personne n'étaient pas dans la confidence tout entière de sa politique ; ainsi je n'ai pu former moi-même à cet égard que des conjectures ; voici celles qui m'ont déterminé à croire qu'à l'époque où il méditait l'invasion du Portugal, il n'avait encore aucun dessein arrêté sur l'Espagne. Ce qu'il voulait vraisemblament avant tout, c'était d'engager l'Angleterre dans une guerre de terre ; il ne doutait pas que ses troupes ne battissent une armée anglaise ; il espérait qu'un grand revers fortifierait en Angleterre le parti qui voulait la paix, et qu'alors il serait reconnu par l'Angleterre *Empereur des Français*. Il voulait attaquer l'Angleterre sur le point du continent où il croyait qu'elle avait le plus d'intérêts à défendre, puisqu'elle n'était pas attaquable pour lui sur son propre territoire : et c'est ainsi que j'ai cru devoir interpréter ces mots qui lui échappaient souvent alors : « Il faudra bien que mes vieux « loups[*] rencontrent ces Anglais quelque part. Le Portugal, « c'est déjà l'Angleterre. Le Portugal ne peut pas rester le vassal « de l'Angleterre et l'allié de la France. » Ce qui me paraît surtout prouver que les deux opérations n'entraient pas alors dans le même plan, c'est que la guerre d'Espagne n'a effectivement commencé qu'après la révolution qui éclata quelque mois après dans la famille royale d'Espagne ; la conduite que tint alors l'ambassadeur de France à Madrid démontre non-seulement que Napoléon ne prévoyait pas cette révolution, mais que l'ambas-

* Les vétérans de l'armée française.

la nomination d'un général [1] qui devait commander l'expédition contre le Portugal ; à celle d'un intendant [2] qui devait administrer le royaume, et d'un receveur-général qui devait, sur les contributions du pays, fournir au payeur de l'armée des fonds nécessaires pour son entretien. [3] Pour compo-

sadeur n'avait aucune instruction sur le sort ultérieur de l'Espagne, puisqu'en rendant compte de l'abdication de Charles IV et de l'avènement de Ferdinand VII au trône, il en parla comme d'un événement dont il avait été le témoin passif, *et qui était trop désirable pour l'Espagne pour ne pas être accueilli par la France, son alliée.* De ce que Napoléon ne pensa pas comme son ambassadeur, le rappela et le disgracia, il ne faut pas conclure que ce ministre s'était écarté de son mandat, mais seulement qu'il n'avait pas deviné l'opinion que Napoléon prendrait de la révolution qui éclatait en Espagne, et la nouvelle résolution qu'elle lui inspirerait. Napoléon ne répugnait pas sans doute à créer de nouveaux événements sur la face du monde ; mais il lui arrivait plus souvent d'y rencontrer des événements qu'il n'avait pas créés ; il mettait alors tout son art à en tirer avantage pour lui, et voici, je crois, comment raisonna sa politique. *L'avènement de Ferdinand VII au trône n'est pas régulier, puisque c'est à la suite d'une espèce de révolution populaire qu'il a été nommé roi ; cependant Charles IV a abdiqué ; le trône d'Espagne est donc vacant ; je règne où régnait Louis XIV qui a donné un roi à l'Espagne ; je dois donc disposer du trône vacant.* Et ce raisonnement devant lequel l'Europe se taisait, était soutenu par la présence de cette même armée française, à laquelle l'Espagne avait ouvert un passage pour qu'elle allât s'emparer du Portugal.

1. Le général Junot.

2. M. Herman.

3. Lettre du 9 novembre 1807.

ser cette armée, qui était déjà en marche, de nombreux détachements se portaient sur les frontières d'Espagne sous le nom de corps de la Gironde. Ainsi, d'après une méthode qu'il observait constamment pour pouvoir suivre, sans confusion et sans mélange, toute entreprise nouvelle dans ses détails et dans son ensemble, l'empereur envoyait en Portugal une machine de gouvernement toute faite avec l'armée qui devait l'envahir.

Il organisait en même temps le gouvernement des Sept-Iles cédées par la Russie ; [1] et il en faisait prendre possession par ses troupes ; observant toujours de tenir une partie de son armée dans des lieux où les soldats devaient, pour leur propre sûreté, conserver l'habitude de la discipline et des exercices militaires. Il se proposait, pour finir l'année 1807, d'aller visiter les grands travaux qui avaient ouvert, au milieu des Alpes, plusieurs communications entre la France et l'Italie, et montrer à ce beau royaume son ancien vainqueur couvert de nouveaux lauriers. L'Italie était alors gouvernée depuis deux ans par son fils adoptif, le prince Eugène de Beauharnais, qui avait appris sous lui l'art de la guerre, et qui ne devait qu'à sa propre étude et à son caractère l'art bien plus difficile de se faire aimer des peuples vaincus. Avant son départ,

1. Lettre du 10 novembre 1807.

et après avoir tâché de répondre à toutes ses questions, d'éclaircir tous ses doutes sur toutes les opérations de finances qui appartenaient aux deux premières années de mon ministère, j'avais cherché à lui présenter, sous une forme plus commode que celle d'un budget public, la succession des ressources que pouvaient offrir au trésor public, pour chacun des douze mois de 1808, les recouvrements qui devaient s'opérer chaque mois, sur les produits du nouveau budget et sur les arrérages des budgets antérieurs. Voici quelle était cette forme.

Pour la plus grande facilité des ministères, et malgré l'inégalité inévitable de la marche des recouvrements, le trésor public, en annonçant sur 1808 une recette totale de 732 millions, offrait de mettre régulièrement chaque mois à la disposition des ministres le douzième de cette somme ; et l'analyse des besoins de chaque ministère établissait que cette répartition assurerait à tous les ministres, en douze portions égales, la jouissance du crédit que le budget pouvait leur ouvrir. Ainsi le service de toute l'année 1808 se trouvait résumé dans un seul tableau ; et il aurait pu être réglé par un seul décret.

Il devait être d'un grand intérêt pour les ministères de connaître d'avance avec précision la somme fixe dont ils pourraient disposer chaque mois, et d'asseoir leurs divers marchés sur cette base. Il

n'eût pas été d'un moindre intérêt pour le trésor public d'être ainsi en mesure de prévoir, avant l'ouverture d'une année, l'époque fixe de l'exigibilité des divers paiements auxquels il devrait pourvoir dans chacun des douze mois ; et de pouvoir, en réglant ainsi, partout, l'approvisionnement de ses caisses sur la proportion des divers besoins locaux, prévenir le luxe onéreux d'une thésaurisation inutile ; alléger même, dans certains lieux, l'exigence des impôts ; concilier, dans l'action du recouvrement, les convenances du trésor public avec celles des contribuables ; admettre enfin, dans certains cas, des exceptions qui, loin d'affaiblir la règle générale, la fortifient au contraire, parce qu'elles en écartent les inconvénients. Cette combinaison (disais-je), sans dispenser le chef de l'État du devoir indispensable, surtout sous un gouvernement représentatif, de surveiller constamment la marche des recettes et des dépenses publiques, l'affranchirait de la nécessité d'ouvrir chaque mois de nouveaux crédits aux ministères, affranchirait surtout leurs créanciers de l'incertitude attachée au renouvellement de ces crédits mensuels, et conséquemment de celle des paiements auxquels ils avaient droit. C'était peut-être employer avec dignité le mode de recommandation le plus populaire en faveur des impôts, que de les affecter spécialement en quelque sorte, par l'acte même qui en fixait la pro-

portion, à chacun des services qu'ils devaien solder, et presque à chaque restitution individuelle due par l'État à ceux qui lui avaient engagé leur personne ou leur fortune.

Napoléon parut écouter avec intérêt ces développements, mais sans en adopter toutes les conséquences ; la conséquence qu'il adopta le moins fut précisément celle à laquelle je mettais moi-même le plus de prix. Il ne voulait pas renoncer à intervenir, tous les mois, dans la fixation des crédits dont pourraient disposer les ministres ; il objecta qu'une telle méthode n'était bonne que pour les princes qui méprisaient la manœuvre des chiffres; mais que les calculs les plus importants du gouvernement reposaient sur ceux des finances ; que, pour bien administrer la guerre, la marine, les travaux publics, il ne lui suffisait pas de voir une fois par an, ni même une fois par mois, les comptes de finances ; qu'il fallait qu'il pût les consulter et s'entretenir dans cette habitude par le besoin même de distribuer successivement, entre les divers services publics, les secours nécessaires à chacun d'eux. [1]
« Vos calculs sont bons, ajouta-t-il, mais vos rai-
« sonnements vous trompent ; remarquez que, si je
« cédais aux derniers, je vous enlèverais la plus

1. Je n'ai pas besoin de répéter que j'avais pris l'habitude de transcrire en rentrant chez moi, toutes les paroles de l'empereur qui me paraissaient les plus dignes d'être conservées.

« belle attribution de votre ministère, celle qui « vous rend par le fait le contrôleur-général des « finances; car c'est en préparant, chaque mois, les « éléments de la distribution des fonds, que vous « passez en revue les actes de chaque ministère; « que vous leur rappelez les limites dont ils sont « toujours disposés à s'écarter. C'est aussi en sui- « vant cette marche que, si quelque cas imprévu « exige plus de dépenses pour un des services pu- « blics, vous pouvez proposer compensativement « des économies dans celle d'un autre service. Re- « tenez bien ceci ; les méthodes ne se défendent pas « toutes seules : les lois seules ne gouvernent pas « les hommes, et moins en France qu'ailleurs ; la « France est faite pour la monarchie, mais elle a « surtout besoin de sentir la main du monarque ; « c'est elle qu'elle invoque contre les abus de l'au- « torité immédiate ; c'est rarement elle qu'elle en « accuse. Il ne faut pas oublier ce cri par lequel « les paysans français se consolaient autrefois des « vexations subalternes (ce cri qui cependant ne « réveilla pas Louis XV) : *Ah! si le roi le savait!* « Croyez-moi, j'ai de bonnes raisons pour ne pas « m'endormir sur ce siège; je connais la nation « française; elle me sait gré de mes longues veilles; « je les dois aux efforts que je lui demande ; je les « dois à l'exemple même que je dois à tant d'hom- « mes, dont je n'entretiens l'activité que par la

« mienne, dont je ne préviens les écarts que par ma « surveillance ; pour être efficace, il faut que cette « surveillance soit de tous les moments, qu'elle « s'étende à tous les détails. Je ne cherche pas les « plus courts chemins ; je ne crains ni la fatigue « ni l'ennui des longues routes : elles m'offrent « plus de choses à voir. »

On juge aisément que, sans être d'accord sur tous ces motifs, j'étais cependant trop frappé des hautes pensées qui les dictaient pour essayer de les combattre ; mais puisque je ne pouvais ni obtenir que les crédits dont les ministres pourraient disposer chaque mois sur le trésor fussent réglés et déterminés au commencement de chaque année, ni empêcher que les budgets de quatre ou cinq années restassent simultanément ouverts, parce que le non-recouvrement de quelques produits, souvent irrecouvrables, servait de prétexte à l'ajournement de la liquidation complète de chaque exercice, il ne restait plus qu'une manière d'atténuer les inconvénients de nos budgets : c'était de reproduire plus souvent la comparaison des ressources et des besoins de chacun d'eux, sous la forme qui indiquait le mieux combien il fallait alors peu d'efforts pour introduire, dans le système des finances, les rectifications, les améliorations qu'il laissait à désirer. C'était dans cette intention que je faisais former cette balance de l'actif et du passif du trésor, dont

j'ai déjà parlé ; en un mot, un *bilan* qui analysait chaque budget encore ouvert, dans ses dettes et dans ses revenus, dans les versements et dans les paiements faits pour son compte. Quelques chiffres peu compliqués, quelques états d'une intelligence facile, résumaient ainsi un compte de plusieurs milliards ; des notes explicatives y étaient jointes sur le déficit de quelques recouvrements, sur les motifs étrangers au trésor qui suspendaient quelques paiements sur les suppléments de crédit dont les ministres auraient eu besoin pour effacer de leurs comptes le désastreux mot d'arriéré. Souvent un secours de quelques millions aurait suffi pour solder complètement un budget ; et il n'était pas difficile de prouver que le seul retard de ce secours imposait au trésor un sacrifice décuple par l'effet des conditions qu'imposaient, à leur tour, les entrepreneurs de service aux ministères.

Cette manière de présenter et de prouver les résultats les plus importants des comptes du trésor, laquelle se liait naturellement au système de comptabilité nouvellement établi, obtint bientôt la préférence de Napoléon sur toutes les autres, mais sans avoir tout l'effet que j'aurais voulu en obtenir ; et, du moins, je profitai de cette disposition pour reproduire périodiquement le même résultat, tous les trois mois. Il arrivait ainsi qu'après chacune de ces périodes, le bilan du trésor rappelait que les

anciens budgets, présentant constamment la même somme à recouvrer et la même somme à payer, n'avaient évidemment plus que des non-valeurs pour solder leur dette exigible; et si ces observations n'avaient pas tout l'effet désirable, elles n'étaient cependant pas toujours inutiles : elles réveillaient l'attention de l'empereur sur les *appoints* qui restaient dûs ; elles encourageaient les ministres à demander de nouveaux secours pour les solder ; et bien peu d'efforts étaient nécessaires pour la faire entièrement disparaitre, cette dette qu'on exagérait déjà alors, et qu'on a encore plus exagérée depuis !

Un autre avantage résultait aussi de cette habitude de renouveler, quatre fois par an, le bilan du trésor public. Comme la plupart des bureaux du trésor devaient concourir à en former les éléments, que résumait un chef [1] de mon bureau général ; comme les divers résultats préparés isolément devaient, en se rapprochant, se trouver aussi exactement appropriés les uns aux autres que les pierres d'un grand édifice, comme la rivalité d'exactitude et la rigueur des calculs arithmétiques n'admettaient aucune transaction pour les erreurs ; comme ce travail devait être complété à jour fixe, tous les trois mois, dans son ensemble et ses détails, et

1. M. Houard.

qu'il avait en quelque sorte autant de contrôleurs que de coopérateurs, il en résultait dans tout le ministère du trésor, et entre ses divers agents, une harmonie de pensées, une unité de but, une conformité d'habitudes, qui assuraient d'autant mieux la régularité de tous les actes, et l'activité de tous les *acteurs*. La trésorerie bornait sa théorie politique à l'esprit d'ordre et de conservation; et comme, dans les temps antérieurs, elle avait échappé à la contagion de la frénésie révolutionnaire, également en garde alors contre le prestige des nouveaux événements qui agitaient le monde, elle ne s'occupait qu'à se préserver des désordres, qui sont pour les finances la suite ordinaire de ces événements. Elle pratiquait sans éclat des vertus qui étaient devenues rares dans les administrations publiques, et, renfermée dans le cercle de ses devoirs, elle mettait son honneur à ne pas faire parler d'elle. Telles étaient ses mœurs, et même avant 1806.

Les vacances d'emploi étaient plus fréquentes dans les bureaux de la trésorerie que dans les autres ministères, parce que ses agents étaient plus nombreux; j'en avais profité pour y faire trouver un refuge aux débris des anciennes familles de robe et de finances, et même à un assez grand nombre d'enfants de familles nobles, qui préféraient la sûreté de la carrière civile aux hasards de la car-

rière militaire ; et c'était une chose remarquable que cet accord de zèle que montraient ces jeunes gens, novices dans les affaires, qui avaient tout à apprendre, et ces vieux formulistes du trésor, qui avaient tout à oublier ; dont les uns, saisissant avec rapidité les nouvelles méthodes, parce qu'ils étaient sans préjugés, n'imaginaient pas que la trésorerie eût jamais pu suivre un autre système ; et les autres, fidèles à leurs nouveaux devoirs sans perdre leurs anciens souvenirs, s'étonnaient chaque jour de mieux remplir ces devoirs par d'autres procédés que ceux qu'ils avaient précédemment pratiqués. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est qu'à une époque où la plus importante fonction des principaux dignitaires de France était d'ouvrir leurs salons à toutes les classes, où les plus petits emplois donnaient le droit et imposaient même le devoir de se présenter à ces espèces de revues politiques, on n'y rencontrait presque jamais un agent de la trésorerie ; ce n'était cependant pas obscurément qu'ils prenaient part aux affaires publiques, mais ils cherchaient plus à faire estimer leurs services et honorer leur nom, qu'à le faire prononcer dans un cercle de quatre ou cinq cents personnes. Napoléon lui-même, qui ne croyait pas aisément aux vertus civiles, avait remarqué cet état moral de la trésorerie. « Il y a là, disait-il quelquefois, sûreté dans « les calculs ; il y a surtout une vieille habitude

« de probité que la révolution n'a pas corrompue. »

Dans son voyage en Italie, qui avait occupé le dernier mois de l'année 1807, il avait pris la même opinion de l'administration succursale établie, depuis 1806, en Piémont sous le nom d'Intendance du trésor [1]. Il s'était fait suivre à Milan par l'intendant du trésor, avec l'intention de rendre propre à l'Italie l'administration financière de la France jus-

1. Quoique le Piémont fût déjà depuis longtemps réuni à la France et qu'il fût soumis au même système de législation et de finances, un obstacle plus puissant que la chaîne des montagnes qui le séparait de la France, empêchait que l'assimilation pût être parfaite entre les deux pays ; cet obstacle était dans la législation monétaire, qui admettait pour la même valeur des espèces qui différaient de titre : comme c'était particulièrement dans les sous-multiples que ces inégalités se trouvaient, et comme ces sous-multiples étaient en possession d'entrer dans les paiements avec les espèces même dont ils étaient la division, il arrivait naturellement que tout débiteur n'employait dans les paiements qu'il devait faire que ces sous-multiples, et qu'ils paraissaient seuls dans la circulation. Pendant tout le temps que le Piémont formait un État indépendant, les pays étrangers qui étaient en rapport avec lui n'avaient aucun intérêt à désirer que le Piémont adoptât un meilleur système : leur change avec le Piémont laissait à la charge de ce pays toute la défaveur de son régime monétaire. On achetait en monnaie de Piémont tout ce que le Piémont pouvait fournir. C'est ce que faisait la ville de Lyon pour les soies qu'elle en tirait ; à l'égard des objets qu'on fournissait au Piémont, on exigeait qu'ils fussent payables sur d'autres places, telles que Milan, Gènes, Bâle, Genève. Lorsque le Piémont eut été assujéti au régime des contributions établi en France, et que par une meilleure combinaison d'impôts, et aussi par suite de la division des propriétés, le revenu public s'y

que dans ses formules ; et en effet ce n'était que par des méthodes synthétiques qu'il pouvait, en voulant gouverner le monde entier, satisfaire ce goût inquisitorial qu'il portait dans les moindres détails. Mais il était assez remarquable de voir l'Italie, qui avait

trouva porté de 29 millions à près de 44 millions, comme à la même époque l'entretien des troupes cantonnées dans ce pays, les routes qu'on y faisait à travers ses montagnes, les fortifications qu'on ajoutait à plusieurs de ses places et particulièrement à Alexandrie, les établissements publics que Napoléon se plaisait à multiplier dans un pays nouvellement soumis, devaient employer tous les produits des impôts locaux, on eut à peine l'occasion de remarquer d'abord la défectuosité de la monnaie piémontaise ; elle ne devint sensible que lorsqu'on voulut tirer quelque parti des revenus qui excédaient les dépenses locales; on ne pouvait le faire qu'avec perte. La proposition que je fis de compléter l'assimilation du Piémont à la France par la rectification de sa monnaie, qu'elle que dût être ultérieurement sa destinée, fut écartée, par égard et par ménagement pour le préjugé du pays, qui regardait comme un très-beau privilège de faire circuler, par exemple, pour la valeur d'un franc cinquante centimes, des pièces, qui, mises en rapport de titre avec la monnaie française, ne valaient en effet qu'un franc. On crut même avoir fait un beau présent à la ville de Gênes, au moment de sa réunion, en donnant à la monnaie du Piémont la liberté d'y circuler et de conserver la valeur du lieu de son origine ; ceux qui avaient fait prévaloir cette opinion en France avaient la bonne foi de croire que la ville de Gênes verrait avec reconnaissance s'accroître ainsi son numéraire. Mais le commerce de cette ville était trop éclairé pour ne pas repousser toute espèce de faux-monnayage légal. Sa législation locale, d'ailleurs, y avait pourvu. A Gênes, les paiements au-dessus de huit francs ne pouvaient s'effectuer qu'en espèces *droites* de *poids* et de *titre*. Heureusement on ne révoqua pas cette loi sage, en autorisant la circulation du billon du Piémont dans Gênes, et ce billon s'y montra sans danger, parce qu'il n'y trouva pas d'emploi.

été la terre classique de l'arithmétique et des combinaisons commerciales, recevoir des leçons de la France, qui venait à peine de s'approprier les procédés tombés alors en désuétude dans les provinces italiennes, où ils avaient pris naissance.

Au milieu de ces soins et en même temps qu'il employait ses journées à Milan à présider des conseils ministériels et à y faire, comme à Paris, ce qu'il appelait de *grandes revues d'administration*, il ne

A l'égard du Piémont, pour lui épargner la perte apparente, qu'aurait fait éprouver à sa population la rectification de sa monnaie, on lui laissa tous les désavantages de ses rapports commerciaux ; on oublia qu'il en est des monnaies comme des armes, quant au danger de l'inégalité. Qu'arriva-t-il? Ainsi que l'avaient annoncé ceux qui demandaient en France la rectification de la monnaie du Piémont, que le gouvernement français, qui n'avait pas eu le courage de remédier au mal, en souffrit comme le commerce local. Lorsque les revenus publics n'avaient pas d'emploi immédiat dans les dépenses du pays, ils s'accumulaient dans les caisses publiques d'où ils ne sortaient pas ; et lorsque des corps militaires quittaient le Piémont pour se diriger sur la France ou sur l'Italie avec des espèces du Piémont dans leurs caisses, il fallait leur tenir compte d'une forte différence pour leur épargner des pertes que ces corps ne devaient pas supporter. Je n'ai pas besoin de dire que les comptables subalternes avaient en outre mille moyens d'abuser d'un pareil état de choses. Je dois toutefois rendre justice à l'intendance du trésor, confiée à M. Dauchy, conseiller d'État ; c'est qu'elle mit assez d'habileté dans ses opérations relatives au mouvement des fonds, pour diminuer considérablement le poids des sacrifices à la charge du trésor public de France : ce système monétaire fut bientôt rectifié. Déjà celui de la comptabilité était en pleine activité dans le Piémont lorsque Napoléon traversa ce pays pour se rendre en Italie, et il le cita au ministère italien comme un bon modèle à suivre.

perdait de vue ni le nouveau royaume qu'il venait de fonder dans la Hesse pour le plus jeune de ses frères (et il lui désignait les hommes qu'il devait employer et les institutions françaises qu'il devait imiter), ni le royaume qu'il venait d'ériger en Hollande pour un autre de ses frères, dans la seule intention de fermer tous les ports hollandais au commerce anglais ; ni le royaume de Naples [1], où il venait de placer encore un autre frère, qui, à peine roi, essayait son crédit par un emprunt en Hollande (et Napoléon voulait que la caisse d'amortissement fournît indirectement des fonds à cet emprunt), ni enfin le royaume de Portugal, vers lequel marchait une armée française en traversant l'Espagne, et dont il organisait déjà l'administration, comme si ce royaume eût été envahi [1]. Ainsi plus

1. « Le roi de Naples a fait un emprunt en Hollande ; je crois « qu'il s'en manque encore deux ou trois millions de francs qu'il « ne soit rempli ; je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous « y intéressiez la caisse d'amortissement pour deux millions ; « mais je voudrais que cette opération fût conduite de manière « que l'on ne connût pas que cet argent pût m'appartenir. Ces « deux millions seraient divisés en parties de 50,000 fr. chacune, pour que je pusse en disposer à ma volonté. Sur ce, etc.

« *Milan, ce 17 décembre 1807.* *Signé* : NAPOLÉON. »

1. « Si vous n'avez pas envoyé à Lisbonne un receveur-général « pour remplir les fonctions que remplit le sieur La Bouillerie à « la grande armée, faites-le partir sans délai. Donnez ordre au « sieur Herman de faire verser le produit de toutes les contributions dans la caisse de ce receveur... A compter du 1er novembre, la solde du premier corps de la Gironde, ainsi que

sa sphère d'activité s'agrandissait, plus il se montrait jaloux d'occuper en même temps tous les points de son espace. Il prouvait ainsi que l'esprit humain ne sait jamais s'arrêter quand il est lancé au delà du cercle ordinaire de la vie ; la conquête du premier trône de l'univers n'était, pour celui qui l'avait faite par la réunion extraordinaire des plus extraordinaires facultés, que l'occasion de les exercer de nouveau dans des limites encore plus étendues et ne lui semblait qu'un degré pour aller plus loin et s'élever plus haut. N'était-ce pas alors abuser de ses forces et des qualités qui honorent le plus l'humanité, dont au début de son pouvoir il avait su faire pour la France un si utile et si opportun usage !

J'ai dit comment Napoléon avait commencé l'an 1807, et quel emploi il faisait des derniers jours de cette année.

Les actes de mon administration, dont je dois poursuivre le récit, appartiennent à l'année 1808 ; et pour compléter le compte que j'ai rendu de l'an-

« la masse et autres dépenses de toute nature doivent être payées
« sur les contributions du royaume de Portugal. A compter du
« 1er décembre, la solde, les masses et dépenses du deuxième
« corps de la Gironde seront également payées par les contribu-
« tions du Portugal ; vous chargerez en conséquence le payeur
« du second corps d'envoyer un agent à Lisbonne pour y re-
« cevoir la solde de trois mois. Sur ce, etc.

« *Milan*, 23 *décembre* 1807. *Signé* NAPOLÉON. »

née 1807, il ne me reste qu'à présenter la situation du budget de cette dernière année [1].

NOTE

Si le petit incident dont j'ai parlé, page 149, laissait à désirer quelque explication, on la trouverait dans les deux lettres ci-jointes :

« Monsieur Mollien,

« Je ne comprends rien à votre lettre ; je serais fâché que vous « pussiez penser que ce que j'ai dit au conseil d'Etat dût vous « concerner d'aucune manière. J'aurais droit de me plaindre de « cette injustice de votre part ; toutefois je ne veux pas le faire, « puisqu'elle m'offre une nouvelle occasion de vous assurer du « contentement que j'ai de vos services et de l'intention où je « suis de vous donner sous peu une preuve éclatante de mon « estime. Cette lettre n'étant à autre fin. Sur ce, etc.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Rambouillet, ce 7 septembre 1807.

« Monsieur Mollien,

« Voulant vous donner une preuve de la satisfaction que j'ai « de vos travaux, je donne ordre à.... de vous remettre une « somme de 300,000 francs sur un fonds extrordinaire de la « grande armée. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, etc.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Fontainebleau, 12 novembre 1807.

1. Voir ci-contre le budget de 1807.

BUDGET DE L'ANNÉE 1807

SITUATION DES DÉPENSES.

DÉSIGNATION des DÉPENSES	CRÉDITS ouverts à chaque DÉPARTEMENT	PAIEMENTS faits PAR LE TRÉSOR	RESTANT dû sur les CRÉDITS	*OBSERVATIONS*
Dette publique et pensions	105,959,000	103,783,000	2,176,000	Le crédit de la dette publique était trop fort de cette somme, qui ne constitue pas un restant dû effectif. Le Trésor public avait été forcé de suspendre ses paiements, soit parce que les ministres ne les avaient pas ordonnancés, soit parce que des oppositions au paiement avaient été mises par des tiers. Les dépenses de la guerre à la charge du Trésor public ne se sont élevées qu'à 343,549,000 francs ; dans cette année la France avait plus de cinq cent mille hommes sous les armes ; il est vrai que 27,000,000 fr. avaient été pris sur les contributions de la Prusse pour compléter la solde, et que les traitements extraordinaires de la guerre avaient été prélevés sur le même fonds. En déduisant de ce restant dû 2.176.000 fr. sur la dette publique, qui n'étaient pas exigibles, le restant dû exigible sur le budget de 1807 ne s'élevait qu'à 2,055,000 fr., ce qui équivaut au quatre centième, c'est-à-dire au quart d'un pour cent sur le montant total du budget.
Liste civile, y compris la famille	28,000,000	28,000,000	»	
Ministère de la justice	22,042.000	22,032,000	10,000	
Affaires étrangères	10,379,000	10,379.000	»	
Ministère de l'intérieur	54,902,000	54,898,000	4,000	
Ministère des finances	25,624,000	25,609,000	15,000	
Ministère du trésor public	8,571,000	8,495,000	76,000	
Ministère de la guerre	195,895,000	195,095,000	800.000	
Ministère de l'administration de la guerre	147,654,000	147,178.000	476,000	
Ministère de la marine	117,307,000	117,125,000	182,000	
Ministère des cultes	12,342,000	12.222,000	120,000	
Ministère de la police	708,000	708,000	»	
Frais d'escompte	10,252,000	10,252,000	»	
Fonds spéciaux pour frais d'administration locale, routes, ponts et chaussées	38,215.000	37,843,000	372,000	
	777,850,000	773,619,000	4,231,000	

SITUATION DES RECETTES.

ORIGINE ET NATURE des RECETTES	MONTANT des RECETTES	*OBSERVATIONS*
Contributions directes	311,841,000	
Enregistrement, domaines et bois	172.227,000	
Douanes	92,578,000	
Droits réunis	76,000,000	
Loterie	12,234,000	
Postes	9,436,000	
Sels et tabac au-delà des Alpes	7,024,000	
Salines de l'Est	4,888,000	
Monnaies	241.000	
Poudres et salpêtres	1,000,000	
Recettes extérieures et contributions extraordinaires	34,194,000	
Fonds spéciaux	38,215,000	
	759,878,000	

(Tome II, en regard de la page 186.)

ANNÉE 1808.

Une nouvelle scène va s'ouvrir avec cette année ; la guerre sur un nouveau théâtre va prendre un nouveau caractère.

On chercherait vainement dans les temps antérieurs des comparaisons pour le système militaire qui appartient aux dernières années du dix-huitième siècle et aux premières du dix-neuvième ; si l'art de la guerre s'est perfectionné dans cette période, une question, qui reste encore indécise, est celle de savoir si c'est au profit de l'humanité et de l'ordre social que les progrès de cet art ont eu lieu ?

Dans les premières années du siècle, la France, en s'aidant des tactiques anciennes et nouvelles, y avait puisé les moyens de résister avec gloire aux attaques des principales puissances de l'Europe et de leur imposer la paix ; mais aucune des guerres dans lesquelles la France s'était trouvée engagée

plus tard ne ressemble à celle qu'elle-même a portée et soutenue pendant six ans en Espagne.

Cette guerre ne s'est pas bornée à une querelle politique pour laquelle deux nations civilisées mettent leurs armées en présence. Le chef d'un peuple puissant et riche envoie des soldats à qui rien n'avait résisté contre une nation pauvre et fière... Qu'arrive-t-il ? ce qui n'était pas sans exemple ; que cette nation est bientôt en état de lui opposer elle-même autant de soldats qu'elle compte d'habitants; elle se lève tout entière contre l'agresseur qui veut lui imposer un nouveau maître, contre des étrangers qui viennent changer ses lois, violer ses propriétés, disputer sa subsistance : et il était dans la destinée de l'Espagne de renouveler contre la France la vengeance que la France avait elle-même tirée quinze ans auparavant d'une guerre d'invasion entreprise contre elle par quatre puissances, dont l'Espagne alors faisait partie.

Quand on voit se reproduire plusieurs fois dans notre siècle, qui a fait de l'humanité la première des vertus, le fléau de la guerre d'invasion qui rappelle l'inhumanité des guerres primitives, on a la douleur de reconnaître combien la civilisation est une faible barrière contre les passions de ceux qui disposent des nations sous quelque titre que ce puisse être ; et combien la plus incorrigible de toutes les passions, la soif de la domination, est

habile à chercher dans les siècles les plus opposés des armes à son usage.

Nos guerres contemporaines se distinguent par un caractère spécial. Elles ont, pendant vingt-deux ans, mis en état de lutte sanglante, deux sentiments qui ne perdent jamais leur empire originel sur les hommes, quelque degré qu'ils occupent dans l'échelle sociale : l'amour de la domination et celui de l'indépendance. Par un assemblage bizarre, ces guerres ont réveillé chez les nations modernes les passions primitives des anciens peuples, en même temps qu'elles ont pu mettre en œuvre les ressources que la civilisation avait créées pour un meilleur emploi ; c'est ce qui explique leur acharnement, leur durée, et ce nombre de combattants, inusité depuis plusieurs siècles, qu'on a pu réunir si longtemps sous l'un et l'autre drapeau.

On avait vu, dans les premiers temps dont l'histoire a pu s'emparer, des hordes de plusieurs centaines de milliers d'hommes s'élancer des forêts et des marais de l'ouest et du nord, vers des climats plus fertiles, comme ces torrents qui se précipitent des montagnes et se perdent dans les plaines qu'ils dévastent. Ces nuées de barbares n'avaient eu pour objet et pour ressources que le pillage, et c'est par leur propre pillage qu'elles devaient bientôt périr.

L'esprit de destruction n'échappe pas aux abîmes qu'il creuse : ces républiques de la Grèce, qui ont

été le premier modèle connu des sociétés humaines, n'ont-elles pas été un plus terrible exemple de ces représailles de spoliation, qui détruisent les peuples les uns par les autres ?

Cette république souveraine, Rome, qui avait porté partout ses ravages, et qui s'est maintenue si longtemps sur les ruines du monde, n'a-t-elle pas fini par couvrir le monde entier de ses propres ruines ?

Dans les siècles moyens de l'ère chrétienne, l'Orient avait aussi vu d'innombrables armées quitter des pays dont le christianisme aurait dû rendre les mœurs plus humaines, pour aller disputer la possession de la Judée à des peuples qu'une autre religion faisait rétrograder vers la barbarie. Comme ces pieux agresseurs avaient commencé la conquête par le pillage, ils avaient provoqué contre eux la double résistance d'un fanatisme rival, et du ressentiment de la propriété violée, le plus énergique des intérêts, même chez les peuples ou la propriété trouve le moins de garantie ! et au milieu de souverainetés nouvelles, dont leurs chefs s'étaient promis le partage, ils n'avaient trouvé en Asie que leur propre tombeau à côté de celui du Christ.

Il faut le dire à la honte de l'ancienne politique du monde, toutes les expéditions militaires n'avaient pour moyen et pour but que la dévastation du territoire dont on combattait le chef. Quand on avait

ruiné ses États, on croyait avoir abattu sa puissance ; on croyait enchaîner la vengeance par la terreur.

Et nous avons vu toute l'âpreté des anciennes guerres se reproduire dans cette désastreuse expédition d'Espagne qui laisse encore des traces si funestes et si profondes sur le pays qui en fut le théâtre : tant il est vrai que la civilisation, qui cherche à fonder les rapports constants des hommes et des nations sur la réciprocité du bien, ne parvient jamais à faire que le goût de l'envahissement et le besoin de la vengeance, ces deux premiers penchants de l'espèce humaine, se modèrent assez sous son influence, pour qu'au premier prétexte l'une et l'autre de ces passions, d'où naît la réciprocité du mal, ne se réveillent pas dans les nations !

On a dit avec raison que les rois n'étaient magnifiques qu'aux dépens de leurs sujets ; et que, de toutes les espèces de gloire dont on entoure leur trône, la gloire militaire était celle qui coûtait le plus cher aux peuples. C'est en effet avec le sang des hommes que les rois achetèrent cette gloire ; et une monnaie de tel aloi doit finir toujours par ruiner ceux qui en sont prodigues.

On sait par combien de revers Louis XIV a payé l'éclat qu'il voulut jeter sur la France ! le soulèvement de toute l'Europe contre lui, à la vue de la

Hollande envahie et du Palatinat incendié, n'autorisait-il pas à mettre en question si ses succès eux-mêmes n'ont pas été quelquefois pour la France et pour lui plus malheureux encore que ses revers ?

Le règne suivant fut presque aussi long : il sera court pour l'histoire ; il reste terne dans le dix-huitième siècle dont il occupe un grand espace. Cependant ce règne mérite d'être distingué dans la monarchie française, car il est peut-être le seul qui compte beaucoup plus d'années de paix que d'années de guerre, et il faut même ajouter que, dans les deux seules guerres que la France eut à soutenir sous Louis XV, ses armées honorèrent l'humanité par d'autres qualités encore que par leur bravoure.

Sans doute la mémoire de ce prince ne se recommande pas par des actes d'éclat, et on ne dut pas non plus à ses courtisans l'exemple des vertus nobles, ni à ses ministres celui de l'ordre et du respect pour la foi publique.

Et pourtant il arriva que dans le dix-huitième siècle la guerre fut plus humaine, la politique plus modérée, l'esprit public plus grave. L'ambition des hommes d'État et des guerriers s'y montra moins turbulente. Les écrivains mêmes dans leurs nombreux écarts préparaient les lecteurs à des méditations plus sérieuses. A la place du fanatisme qui, soixante ans auparavant, avait conseillé les dragonnades, la tolérante raison pénétrait quelquefois

dans le conseil du prince : c'est qu'alors le mécanisme social commençait à être mieux compris, les véritables éléments de la puissance et de la prospérité mieux discernés ; et qu'en un mot, hors de ces deux points excentriques où se groupent, d'un côté, ceux qui ne vivent que de l'impôt, de l'autre ceux que l'impôt ne peut pas atteindre, la nation proprement dite, quoique toujours fidèle à ses habitudes monarchiques, considérait de plus près et jugeait mieux les graves questions qui l'intéressaient, et que comme elle fournissait les soldats et leur paye, elle commençait à se croire le droit d'examiner les causes et le but de la guerre.

Quand, à la fin de 1792, les cours de Vienne, de Madrid, de Berlin et de Londres, avaient formé cette première coalition, dont le but était d'envahir la France, et le prétexte de secourir ou de venger Louis XVI, nous avions vu comment cette même France sans généraux, sans arsenaux, sans armées, sans revenus, avait enfanté subitement des légions de défenseurs, devant lesquels s'étaient dissipées, en peu de mois, les armées les plus aguerries de l'Europe. Ces nouveaux soldats se battaient, pour leur indépendance et leur propriété, contre des troupes qui n'avaient pas d'injures personnelles à poursuivre en France ; qui savaient bien que ce n'était pas dans les camps français que les bourreaux de Louis XVI avaient leurs complices et qui ne pou-

vaient pas mettre dans l'attaque une énergie égale à celle qu'elles trouvaient dans la défense !

Lorsque les armées françaises, qui surent vaincre avant de savoir faire la guerre, eurent à leur tour repoussé par delà leurs frontières des ennemis qui fuyaient partout devant elles, et conquis la Belgique, la Hollande, le Piémont, l'Italie, les provinces de la rive gauche du Rhin, il fallut bien que, par nécessité autant que par représailles, dépourvues qu'elles étaient de solde, de vivres, d'équipages et souvent d'habits, elles vécussent aux dépens de leurs nouvelles conquêtes. Mais elles arrivaient dans des pays riches ; elles avaient trouvé de premières ressources dans les magasins des corps qui se retiraient en désordre devant elles ; une partie de la population les accueillait comme les libérateurs ; on lui avait persuadé que ce n'était pas pour la seule liberté de la France que les Français s'étaient armés ; que c'était pour affranchir tous les peuples, offrir aux derniers citoyens le partage des premiers honneurs, accomplir les rêves d'une partie des publicistes d'Allemagne, où la réforme politique trouvait autant de zélateurs dans le dix-neuvième siècle que la réforme religieuse en avait eu dans le seizième et le dix-septième. Leurs chefs affectaient de répandre que ce n'était pas aux peuples qu'ils faisaient la guerre ; ils proclamaient partout l'exemption des impôts, l'abolition des privilèges, en ne réclamant

d'abord pour eux qu'une petite part dans l'excédant des subsistances que fournissait le pays. Ils ne choquaient pas l'inclination des Belges, déjà en révolte contre la maison d'Autriche, lorsqu'ils disaient que l'insurrection était le droit imprescriptible des peuples, ni la croyance des protestants d'Allemagne lorsqu'ils parlaient avec irrévérence de l'autorité du pape et des pratiques du catholicisme, ni les opinions politiques des Hollandais lorsqu'ils se vantaient de réduire tous les royaumes en républiques.

Il suffit d'avoir étudié le cœur humain et cette passion primitive, et en quelque sorte consubstantielle à l'homme, l'amour de l'indépendance, pour être persuadé que chez les peuples éloignés du foyer de la révolution française et du spectacle de ses crimes, ces abstractions avaient dû séduire les neuf dixièmes de la population, surtout quand ils voyaient les drapeaux d'une décevante égalité réunir, rapprocher tous les rangs, toutes les conditions, dans des armées qui paraissaient n'ambitionner d'autre conquête que la liberté du monde.

Les imaginations ardentes sont en même temps accessibles aux opinions les plus contradictoires, aux fanatismes les plus opposés : toutes les passions humaines ont un principe commun ; elles sont le rameau de la même tige, et quelles que soient les directions que lui donnent les doctrines acquises,

le premier-né des sentiments humains est toujours prêt à réclamer son droit d'aînesse.

Ceux qui ont parcouru l'Espagne en 1793 et 1794 peuvent dire combien les principes d'une révolution, qui n'était rien moins qu'orthodoxe, avaient d'abord fait fermenter de têtes au sein même du peuple le plus religieux, le plus superstitieusement, le plus persévéramment attaché à la croyance et au rite de ses pères, et ce n'était pas aux martyrs de la révolution française que ce peuple adressait alors son nouveau culte ; c'était, sans s'en douter, à ses bourreaux ; c'était par une sorte d'acclamation publique que le nom de *prince de la Paix* avait été donné au ministre de Charles IV qui traita, à cette époque, avec un gouvernement composé des juges de Louis XVI !

Mais, en 1808, les troupes françaises, qui passaient en Espagne, n'étaient pas composées de missionnaires de la liberté. Cependant, dans les premiers moments, les habitants avaient assez bien pris le change. Leur imagination chevaleresque était frappée de l'éclat de nos faits d'armes. Lorsque les premières colonnes destinées pour le Portugal traversaient la vieille Castille et l'Estramadure, ils aimaient à juger de près les vainqueurs des Autrichiens, des Prussiens, des Russes. L'expédition que les Français allaient entreprendre flattait même l'ancien ressentiment de la nation espagnole ; elle voyait

avec une sorte d'orgueil quelques-uns de ses régiments marcher sous les drapeaux français à la conquête d'un ancien domaine de son roi. En effet, la cour d'Espagne n'avait pas refusé de concourir au renversement de la maison de Bragance; peut-être ses ministres voulaient-ils aussi faire oublier à Napoléon ce qu'ils avaient tenté contre lui quelques mois auparavant; car il est constant que, par suite de quelque traité secret avec la Prusse, à la fin de 1806, le cabinet de Madrid avait rassemblé sur nos frontières l'élite de ses troupes; et ce n'était même que la nouvelle de la bataille d'Iéna qui les avait arrêtées dans leur marche; il est seulement juste de dire, en l'honneur de la nation espagnole, qu'elle désavouait une telle politique; et ce fut encore une des causes de l'accueil amical qu'elle fit d'abord aux troupes francaises.

Toutefois l'Espagne, qui conservait son énergie comme nation, perdait depuis longtemps son rang comme puissance; et sa dégénérescence avait des causes bien anciennes; ses institutions, et même ses mœurs, étaient de plusieurs siècles en arrière de celles des autres peuples; et par une erreur qui est commune à toutes les nations qui souffrent, lorsque sa situation fut aggravée par la présence de nos troupes, elle attribua d'abord tous ses maux à une seule cause, à un seul homme. Elle en accusa le favori à qui Charles IV avait en quelque sorte résigné

la souveraineté, ce même prince de la Paix qu'elle avait proclamé son bienfaiteur, lors du traité par lequel un Bourbon, sur le trône d'Espagne, avait reconnu le gouvernement républicain qui avait renversé le trône des Bourbons en France. Elle aurait même voulu, en 1808, que les troupes françaises servissent son ressentiment contre le ministre Godoï.

En même temps, lorsqu'il arriva à quelques soldats du premier corps français qui traversa alors l'Espagne pour aller en Portugal d'user un peu trop librement en ce pays du privilège de l'hospitalité, ils trouvèrent dans chaque foyer, au lieu de la patience docile des Allemands, une résistance qu'ils n'auraient pu vaincre que par des moyens qu'il leur était défendu d'employer ; mais les paysans allemands ne donnaient qu'une partie de leur excédant ; les paysans espagnols ne pouvaient rien donner qu'aux dépens de leur étroit nécessaire ; et là échouait le calcul d'après lequel on prétendait que, dans toutes les parties de l'Europe, lorsque des troupes en passage ne dépassaient pas le dixième de la population, elles pouvaient être nourries par les habitants ; calcul favorable aux marches rapides, conséquemment à la guerre d'invasion ; calcul qui peut dispenser un général en chef d'un de ses plus pénibles devoirs, comme il est en même temps celui qui convenait le moins à la tactique du dix-neu-

vième siècle, quoiqu'elle eût été souvent employée par le plus grand capitaine du dix-huitième, le grand Frédéric.

Aussi lorsque, après le passage de l'armée destinée pour le Portugal, qui, sous le nom de premier corps de la Gironde, n'avait fait à l'Espagne qu'un emprunt de territoire, cette nation vit s'avancer et s'établir, dans ses provinces, divers corps d'armée sous le nom de second corps de la Gironde, corps d'observation des côtes de l'Océan, corps des Pyrénées-Occidentales ;

Lorsque, à la suite de plusieurs mauvaises récoltes, des réquisitions de substances vinrent frapper ses cultivateurs dans un rayon qu'il fallait d'autant plus étendre qu'ils étaient plus pauvres et qu'ils avaient à satisfaire de nombreux hôtes, moins accoutumés qu'eux aux privations ;

Lorsque, après la retraite de la cour de Lisbonne au Brésil (le Portugal étant occupé par un seul corps d'armée), la présence de plusieurs autres corps d'armée en Espagne eut prouvé que la conquête du Portugal n'était pas le seul but de l'expédition, et que l'Espagne était au moins menacée du démembrement d'une partie de ses provinces ;

Lorsque, sous prétexte de partager les logements militaires, un détachement français se fut introduit dans une des principales citadelles, et eut forcé la garnison espagnole à évacuer ;

Lorsque enfin, à la suite de cette insurrection de Madrid, dirigée contre le seul prince de la Paix, par un élan mal calculé sans doute, mais bien caractéristique de l'opinion publique en Espagne, Napoléon, médiateur entre deux princes, un roi et son fils, dont l'un avait été forcé de descendre du trône, et l'autre d'y monter, les eut contraints tous deux d'abdiquer en faveur d'un de ses frères, et crut avoir acheté d'eux, moyennant la promesse d'une pension de 10 millions, la propriété d'une nation de treize millions d'hommes :

Entre l'Espagne, sans chef, sans direction, sans finances, sans armées, et le conquérant qui envoyait cent trente mille hommes contre elle, l'issue de la lutte pouvait être prévue par tous ceux qui savent combien tout ce que peut une armée par la violence, est faible contre tout ce que peut une nation par son union et sa constance.

Il est des griefs qu'une nation ne pardonne jamais, et il suffit qu'elle le veuille avec quelque constance, pour que sa vengeance soit infaillible.

Ce que l'événement de ces deux invasions a prouvé, c'est que, tandis que cette amélioration des mœurs des peuples, qui constitue la civilisation, avait eu une si heureuse influence sur l'*humanisation* des guerres politiques, c'est-à-dire des querelles des souverains, les guerres nationales qui naissent du ressentiment des peuples contre la violation de

leurs droits, avaient repris, au dix-huitième siècle, cette énergie des vieux temps, j'ai presque dit cette frénésie primitive qu'on a remarquée dans toutes les nations anciennes qui avaient eu des attaques à repousser ou des représailles à exercer. Mais je dois mettre un terme à ces réflexions générales, qui naissent naturellement du nouveau genre de résistance que Napoléon devait rencontrer en Espagne, et rentrer dans l'ordre chronologique des faits administratifs auxquels j'ai pris part.

J'ai dit que, dans la campagne de Prusse, en 1806 et 1807, le trésor public avait été dispensé pendant neuf mois du paiement de la solde due aux corps français qui occupaient ce royaume; le montant de ces neuf mois de solde devait s'élever à 27 millions, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'en supportant la dépense de la solde due à l'armée française, la Prusse avait en même temps supporté celle de tout l'entretien de cette armée, dont les frais quintuplaient ceux de la solde. Cette première dépense entrait pour 133 millions dans les 221 millions payés avant la fin de 1807, à valoir sur le total de la contribution dont la Prusse venait d'être frappée.

Comme, auprès de Napoléon, les complaisants pour les passions du prince ne manquaient pas plus que dans les autres cours, sans doute on rencontrait des hommes qui voulaient prouver que la

guerre, comme on la faisait alors, enrichissait la France ; ils disaient que, prélèvement fait de toutes les dépenses de notre armée sur la contribution étrangère, cette contribution avait encore laissé, dans la première année, un résidu libre de 88 millions qui avait été importé en France.

Quelques autres, en rappelant que la Prusse avait eu le tort de l'agression, affirmaient que, grâce à la magnanimité de l'empereur, cette puissance en était quitte à bien bon marché, et qu'il lui avait été réellement fait remise des cinq neuvièmes de la taxe imposée au pays, puisque ces cinq neuvièmes avaient été dépensés en Prusse. Ce dernier raisonnement, qu'on attribuait à une personne qui quittait peu l'empereur, ressemblait à celui des hommes qui prétendent encore aujourd'hui que, *pour que la France conserve toute sa richesse, il suffit qu'il n'en sorte pas un écu.*

Parmi ces flatteurs, quelques-uns pouvaient être de bonne foi dans l'erreur ; mais ce qui est la vérité de tous les temps, c'est que la guerre, même en cas de défense légitime, conséquemment en cas de nécessité, n'en est pas moins un grand fléau pour les deux pays ; car elle n'a de puissance que pour détruire hommes et choses. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que ce premier tribut de 133 millions levé sur le trésor prussien n'avait été rien moins qu'un secours réel pour notre budget français,

puisque les troupes qui occupaient alors la Prusse avaient été remplacées en France par une masse au moins égale de nouvelles levées ; et les finances de la France avaient eu à pourvoir en outre à tous les frais des préparatifs de la guerre, ainsi qu'à l'équipement de ces légions de conscrits qui remplissaient les cadres des dépôts, composaient les garnisons de nos places, et formaient exclusivement les régiments de marche dont se recrutait l'armée extérieure.

Napoléon avait bien promis au trésor public de France un subside de 84 millions à prélever sur la même contribution ; mais ce n'était pas un secours immédiat ; il ne devait, chaque année, se réaliser que partiellement et par les versements successifs que cette puissance pourrait faire. Cependant, malgré toutes ces charges, et quoique l'équilibre ne fût pas parfaitement exact entre les ressources réelles du budget et les besoins des divers services, le trésor public restait encore pourvu de ressources suffisantes ; ses caisses présentaient habituellement, surtout dans les départements du nord, de fortes réserves au delà de ses paiements exigibles, qui n'éprouvaient de retard sur aucun point. Et sans doute le maintien d'un tel état de choses ne demandait pas de grands efforts, puisqu'il n'a presque pas varié depuis 1807 jusqu'en 1812. Seulement la manœuvre présentait plus de difficultés, rencon-

trait plus d'obstacles dans nos départements du midi, et principalement sur la ligne de nos frontières en contact avec l'Espagne. Là, le recouvrement des impôts suffisait à peine aux besoins du service local renfermé dans ses limites ordinaires; et cette frontière venait d'être traversée, dans toutes ses parties, par les nombreux détachements dont s'étaient successivement composés cinq armées françaises qui l'avaient franchie.

Le ministre de la guerre n'avait reçu que successivement la désignation des corps qu'il avait dû mettre en marche vers nos frontières du midi ; il n'en avait pas été question dans les conseils que présidait l'empereur. Le temps avait à peine suffi aux bureaux de la guerre pour l'expédition de cette foule d'ordres qui devaient émaner d'eux. Rien n'avait pu faire pressentir au trésor public l'imminent besoin de son intervention, tout indispensable qu'elle était. Les mouvements des troupes étaient commencés partout et presque accomplis, lorsque Napoléon en donna le premier avis au trésor public, et ce fut pour se plaindre de ce que les caisses de la trésorerie ne s'étaient pas trouvées garnies des suppléments de solde qu'exigeait tel passage de troupes.

La justification du trésor n'était pas difficile ; et même en l'accusant, l'empereur ne demandait pas qu'il se justifiât. Ce n'est pas non plus comme cen-

sure que je mentionne une si étrange réserve de sa part envers les deux ministres dont il devait immédiatement employer le concours. Je n'ai pu m'expliquer à moi-même une telle réticence, qu'en me rappelant que j'avais déjà vu Napoléon éviter toute ouverture sur ceux de ses projets sur lesquels les moyens définitifs d'exécution n'étaient pas complètement arrêtés dans sa pensée. Telle était même à cet égard son habitude que si, dans la préoccupation de ses doutes, il arrivait à un ministre de lui faires quelques questions, l'empereur se bornait à lui répondre : « *C'est bon, je vous écrirai.* »

Ici cependant l'entreprise ne tendait à rien moins qu'à l'envahissement des deux royaumes qui occupent le midi de l'Europe, et à leur assujétissement complet à la politique française. On vient de voir que l'empereur marchait vers ce but sans que sa confidence tardive se fût encore étendue au delà des deux ministres nécessaires, l'un pour le mouvement des troupes, l'autre pour le paiement de leur solde et des dépenses accessoires. Ce n'est même qu'à la fin de février que j'obtins l'autorisation impériale pour l'établissement d'un payeur-général qui pût concentrer et maintenir en ordre la comptabilité de cinq corps d'armée déjà répandus et casernés dans l'Espagne et le Portugal. Napoléon approuva en même temps que je formasse une première caisse de réserve à Bayonne : cette caisse,

placée sous la surveillance du payeur-général, qui devait être averti des besoins de chaque corps, était destinée à distribuer, dans la proportion régulière, les fonds de la solde, comme aussi à pourvoir tout détachement nouveau qui devait passer la frontière (outre son complément de solde) d'une petite avance qui pût, dans les premiers moments, épargner à des soldats français les hasards et les déficits de l'hospitalité espagnole.

Une pareille campagne était, sous plus d'un rapport, une assez rude épreuve pour les jeunes conscrits dont elle était le début : elle pouvait aussi offrir un pénible contraste à nos vieux soldats qui, vainqueurs de la riche Allemagne avaient espéré trouver du repos en France, et pour qui même leur rentrée triomphale dans la patrie ne faisait qu'ouvrir la carrière à de nouveaux travaux dans un moins bon climat. En Espagne, les privations du présent ne pouvaient pas laisser l'espérance d'un meilleur avenir. Mais tel était le prestige de tout appel fait par Napoléon au courage français, que les anciens corps ne faisaient entendre aucune plainte, et que la conscription, c'est-à-dire le recrutement de l'armée par une levée d'hommes annuellement progressive, était de tous les impôts celui qui éprouvait le moins de lenteur.

J'ai assez prouvé que Napoléon ne mettait, à proprement parler, personne dans sa confidence tout

entière ; il voulait rester seul maître de tous ses secrets. Sans doute son omnipotence ne pouvait pas aller jusqu'à interdire aux imaginations françaises la ressource des conjectures : et les faux nouvellistes n'étaient pas moins nombreux qu'aujourd'hui. Mais ils se montraient en général plus discrets, plus réservés, moins absolus dans leurs jugements, plus circonspects dans leurs expressions ; il devait même assez naturellement arriver qu'à la suite de tant de faits mémorables les censeurs eussent moins de vogue ; que la censure plus timide fût d'autant moins bien accueillie par ceux dont elle flattait l'opinion ; que parmi eux plusieurs fussent encore assez judicieux pour croire que ce qu'on devait (pour le moins) à l'homme qui avait fait tant de choses extraordinaires, c'était de ne pas peser dans la balance commune, de ne pas juger, avant même que son but fût marqué, toute entreprise nouvelle conçue par lui.

Les journaux du dehors n'étaient pas la partie la moins surveillée de la contrebande étrangère ; quant aux journaux français, leur condition, lorsqu'il leur était permis de parler, était de tout approuver, et ils n'y manquaient pas.

L'air habituellement méditatif de Napoléon prenait encore une nuance particulière, quand il préparait quelque plan dont il se réservait la pensée à lui seul, aucune question ne s'exposait à l'en dis-

traire, les plus initiés s'en abstenaient. L'expédition d'Espagne était présente à tous les esprits, c'était l'idée dominante, et personne ne prononçait le mot propre. Les ministres observaient la même discrétion, même les deux auxquels plus d'une ouverture avait été faite.

Peu de jours avant son départ pour la frontière d'Espagne, Napoléon se bornait encore à insinuer dans ses conseils ministériels qu'il se proposait de visiter Bordeaux et les villes du midi; mais du moins pour les deux ministres qui avaient pris part aux préparatifs militaires, ses lettres et ses ordres écrits ne pouvaient plus laisser de doute sur le véritable but de ce voyage. Son départ fut d'ailleurs précédé de toutes les circonstances qui pouvaient nous préparer à une longue absence : des conseils d'administration encore plus fréquents, une nouvelle révision des dépenses de la guerre en 1807 [1], des recommandations plus fortes pour l'envoi périodique de fonds dans une nouvelle possession insulaire [2], comme aussi des demandes de rapports sur

1. « Je prie M. Mollien de me rédiger un nouveau projet de « budget de l'administration de la guerre.

« *Paris*, 19 *mars* 1808. *Signé* Napoléon. »

2. « Vous savez que je porte un grand intérêt à Corfou ; rap- « pelez-moi depuis quel mois on a commencé à y envoyer des « fonds et à quelle somme se montent les envois au 1er mars ; je « désirerais que cet argent ne passât plus par Naples, mais qu'il

diverses grâces sollicitées par des généraux pour leurs familles [1] : l'ouverture des campagnes était une époque assez naturellement appropriée à ces sortes de faveurs.

Il était, au surplus, possible que Napoléon eût de bonnes raisons, et même la plus impérieuse de toutes, pour éviter à cette époque d'entrer en explication complète avec son conseil ministériel sur ses projets relatifs à l'Espagne ; car il est douteux qu'il fût lui-même tout à fait fixé sur son plan, et il pouvait fort bien attendre, suivant son usage, un autre conseil, celui des événements ; il commençait déjà à apercevoir que l'expédition de Portugal trompait ses premiers calculs ; malgré l'opinion où il était qu'il n'y avait pas de capitale de l'Europe qui ne pût recevoir une armée en garnison, malgré ses illusions sur l'opulence de Lisbonne qu'il regardait comme un des plus riches comptoirs de l'Angleterre, il acquérait la preuve que non-seulement il n'y avait pas là d'impôts à lever, mais même que les vivres de son armée n'étaient pas assurés dans

« y eût à Otrante un de vos agents qui reçût directement les « fonds et les fît aussi directement passer à Corfou. J'ai un « consul à Otrante, correspondez avec lui. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 24 *mars* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Je prie M. Mollien de me faire un rapport sur ces affaires, « qui intéressent plusieurs familles de militaires.

« 31 *mars* 1808. *Signé* NAPOLÉON.

une ville dont les habitants ne pouvaient être approvisionnés que par la mer, et venaient de perdre leurs principaux pourvoyeurs par la retraite de tous les vaisseaux anglais. On ne trouvait dans les magasins du commerce que des productions coloniales; et sans la prévoyance et l'activité d'un administrateur habile (M. Hermann), qui était parvenu à faire venir des blés de la côte d'Afrique à travers les escadres anglaises, l'armée française aurait éprouvé à Lisbonne la même disette que dans les lieux incultes et arides qu'elle avait traversés pour y arriver. Tous les rapports des chefs de cette armée s'accordaient pour annoncer que les anciens impôts étaient en partie engagés ; que depuis le départ de la maison royale de Bragance pour le Brésil et la retraite du commerce anglais, les ports du Portugal étaient déserts ; toutes les transactions, tous les travaux suspendus, tous les ouvriers sans salaire ; et les ministres auxquels Napoléon communiquait ces rapports [1], ne cherchaient pas à flatter sa chimère sur les ressources que pouvait offrir à ses nouveaux conquérants un pays qui, privé de l'industrie

1. « Je prie M. Mollien de me faire un rapport sur cette « lettre* et plusieurs autres qui arrivent de Portugal. Sur ce, « etc.

« 31 *mars* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

* Cette correspondance était celle des généraux qui lui rendaient directement compte de la situation et des ressources du Portugal.

étrangère qui le mettait en valeur, ne ressemblait plus qu'à un champ abandonné par ses cultivateurs.

L'incertitude que cet état de choses jetait sur les plans relatifs au Portugal devait nécessairement influer sur les déterminations de Napoléon à l'égard de l'Espagne. Sans doute il savait trop bien profiter des fautes de ses ennemis ou de ses faux amis pour négliger l'occasion de tirer une vengeance utile et facile de l'attaque inconsidérée qu'avait projetée le gouvernement espagnol contre la France à l'époque où il était si sérieusement occupé en Prusse ; ce qui était remarquable, c'était que ce même prince de la Paix qui avait voulu, en 1806, soulever l'Espagne contre lui, et qui, à ce titre, aurait dû être le principal objet de son ressentiment, était précisément l'instrument qu'il avait choisi pour se venger de l'Espagne. Il avait mieux jugé le caractère de ce premier ministre que son influence sur la nation espagnole. Balançant donc ensemble divers projets, et encore indécis sur les moyens d'exécution, c'était sur la coopération du prince de la Paix qu'il comptait, soit pour agrandir la France par le démembrement d'une partie de l'Espagne, et pour se rendre maître, par exemple, de tout le littoral depuis Barcelone jusqu'au cap Finistère, soit pour déterminer une partie de la maison régnante à suivre l'exemple des princes du Brésil, et aller s'éta-

blir dans l'Amérique méridionale [1], soit pour s'attacher, par une alliance avec une personne de sa famille, un des fils du roi Charles IV, qui conserverait comme vassal les provinces qui ne seraient pas réunies à la France. Et voici une circonstance qui me paraît justifier assez bien les conjectures d'après lesquelles je crois pouvoir dire qu'au mois de mars 1808, le projet d'établir sa domination sur toute l'Espagne n'était pas définitivement arrêté dans la pensée de Napoléon.

Le premier ministre d'Espagne, qui n'était ni un Olivarès, ni un Alberoni, entretenait à Paris un émissaire auquel il avait même conféré pour certaines négociations le titre de plénipotentiaire ; cet émissaire, nommé Izquierdo (et que j'ai déjà cité), avait peut-être les mœurs de cet abbé Portocarero, autre Espagnol qu'Alberoni employait, en 1718, pour rallumer la guerre civile en France. Mais, s'il n'était pas plus moral, il était plus habile dans ses intrigues et plus discret dans ses confidences. Le prince de la Paix l'avait fait, à la fin de 1806, le confident de ses projets contre la France, et Napo-

1. L'Angleterre n'aurait pas permis l'établissement de la maison régnante d'Espagne au Mexique. Son cabinet suivait encore alors les instructions posthumes de M. Pitt ; on sait que ce ministre avait préparé l'insurrection des colonies espagnoles contre la métropole, et l'on pensait à Londres que la présence du souverain dans l'Amérique méridionale pouvait faire échouer ce projet.

léon l'avait jugé d'autant plus propre à entrer dans la négociation des réparations qu'il se proposait de demander. Il me paraît probable qu'alors Napoléon aurait borné ces réparations à la cession qui lui aurait été faite de quelques-unes des provinces d'Espagne. Izquierdo devait déclarer que Napoléon voulait surveiller le revers des Pyrénées pour préserver le ministère espagnol de la tentation de renouveler l'incartade de 1806 ; qu'il demandait en outre des garanties pour la portion de l'ancien débet des faiseurs de service que l'Espagne, leur codébitrice, n'avait pas complètement soldée ; et ces demandes étaient appuyées par une force de plus de cent mille hommes, laquelle se mettait en marche vers différents points de l'Espagne, qui n'avait plus d'armée. Le négociateur Izquierdo, avant d'aller porter ces propositions à Madrid, m'avait parlé de l'objet de sa mission, dans l'espoir peut-être d'obtenir aussi de moi quelques autres confidences. J'avais même appris par lui que le prince de la Paix devait gagner quelque chose aux pertes que ferait l'Espagne ; il devait trouver dans les débris du Portugal une grande principauté pour lui. Izquierdo portait et rapportait des paroles de Paris à Madrid, et de Madrid à Paris, avec une telle célérité que l'on s'apercevait à peine de ses absences. J'eus encore un entretien avec lui dans l'intervalle de son dernier voyage au départ de Napoléon pour les Py-

rénées, et je me rappelle entre autres ces paroles remarquables qui me paraissent indiquer, mieux qu'aucun autre document, l'état de la question à cette époque ; elles prouvent aussi que, si Izquierdo servait mal son pays, au moins il le connaissait bien.

« L'empereur obtiendra du roi et du prince de la « Paix tout ce qu'il désire, des provinces, des ga- « ranties, des alliances à sa convenance ; qu'il s'en « contente ; les yeux des Espagnols sont fascinés « par sa gloire ; ils croiront pouvoir céder sans « honte à son ascendant ; mais qu'il ne les traite « pas en vaincus ! qu'il ne prétende pas les dom- « pter ! la nation espagnole se lèverait tout entière « contre lui ; elle lui résisterait jusqu'au dernier « homme. »

Ceux qui pensaient que les Pyrénées sont, à proprement parler, la limite de l'Europe, et que déjà l'Afrique commence au delà ; qui connaissaient la vie privée des habitants de cette terre physiquement inhospitalière pour des hommes accoutumés à vivre dans toute autre partie de l'Europe civilisée ; ceux-là, dis-je, ne prévoyaient que trop le mécontentement réciproque des habitants et de leurs nouveaux hôtes, les suites de ce mécontentement pour le malheur des uns et des autres ; et l'on n'en était encore, à cet égard, qu'aux conjectures, lorsqu'un jour aux Tuileries M. de Talleyrand me demanda ce que je

pensais de ce qui se préparait pour l'Espagne ; je lui répondis qu'avant d'avoir une opinion, j'aurais besoin de reconnaître un peu mieux le but réel de l'expédition (j'ai expliqué plus haut mes conjectures particulières à cet égard). « Quoi qu'on fasse, « me répliqua M. de Talleyrand, on ne se prépare « là que des regrets [1]. »

Napoléon avait quitté Paris au commencement du mois d'avril 1808. Il avait fait répandre que le but de son voyage était de visiter les départements du midi. Le 10 avril il était à Bordeaux. Et, suivant son usage, sa principale affaire du moment était celle dont il paraissait s'occuper le moins avec ses ministres. Il avait, je ne sais sur quels indices, conçu de nouveaux soupçons sur la régularité des comptes de l'armée d'Allemagne ; ces comptes se composaient des recouvrements faits en Prusse, et des prélèvements faits sur ces recouvrements pour une portion de dépenses militaires ; il me prescrivait d'envoyer un commissaire spécial en Prusse pour faire vérifier toute cette comptabilité [2] ; il évaluait

1. Ce pronostic de M. de Talleyrand est de la fin de mars 1808, et il est vraisemblable que je n'étais pas le seul à qui il eût fait cette confidence ; car, quelques mois après, Napoléon, revenant d'Espagne pour son voyage à Erfurt, en témoigna avec aigreur son mécontentement à M. de Talleyrand.

2. « Je vous envoie copie d'une lettre que j'écris à M. Daru. Je « pense qu'il est nécessaire que vous envoyiez un homme du « trésor très fort, que vous recommanderiez à l'intendant-gé-

les recettes à 222 millions jusqu'au 1er avril : les dépenses à 70 millions. Il voulait savoir combien

« néral M. Daru, et au receveur-général (M. de Labouillerie) « pour rédiger sur tout cela un travail clair et bien fait. L'objet « de sa mission sera de porter une grande surveillance sur le « payeur-général de la grande armée. Les abus sur la solde « doivent être énormes ; il y a au moins 20 millions de trop, « ou par la faute du payeur, ou par le grand nombre d'abus « qui se sont glissés. Le rapport que vous enverra l'agent du « trésor, qui doit embrasser tout, aura pour but de faire con- « naître tout ce qui était entré au 1er janvier 1808 dans la caisse « des contributions, ou était reçu par les administrateurs du « pays, ce qui selon les comptes de l'intendant-général, doit se « monter à 199 millions avoués par le receveur-général, et à « 22 millions qu'il a dû recevoir depuis ; et de constater l'em- « ploi de cette somme qui doit conduire au résultat de 88 mil- « lions restant disponibles pour la caisse d'amortissement, « dépôt actuel de ces contributions. Cette opération faite, « l'agent du trésor assistera avec l'intendant général à la for- « mation du budget de la grande armée en recettes et en dé- « penses pour 1808. Combien le receveur-général croit-il re- « cevoir, indépendamment des 222 millions qu'il est censé « avoir reçus ? Combien est-il dû encore sur la contribution « extraordinaire jusqu'au 1er avril ? combien croit-on en perce- « voir dans l'année ? quels seront les revenus présumés de « tous ces états pour l'année 1808 ? combien avaient-ils rendu au « 1er avril ? L'agent du trésor vous répondra sur ces questions ; « on verra par là les rentrées qu'on peut espérer dans l'année ; « les dépenses du reste de l'armée, en les exagérant, ne peu- « vent pas dépasser 70 millions. Sur ce, etc.

« *A Bordeaux, ce* 10 *avril* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

Suit la copie de la lettre à M. Daru.

« M. Daru, je reçois votre rapport du 31 mars, avec les états « du payeur et du receveur (pour la grande armée) qui y étaient

le receveur-général des contributions de Prusse croyait recouvrer encore au delà des 222 millions ;

« joints. Première observation : selon l'état du payeur, la solde « se monte à 96 millions d'un côté ; 1,600,000 fr. de l'autre. Il « faut ôter de ces 96 millions un peu plus de trois millions « pour la solde payée aux étrangers, et 1 million porté pour « à-compte sur 1808. Total, 4 millions ; il reste donc 92 millions, « et en supposant qu'il n'y eut pas eu d'autre argent donné « depuis le 1er mai 1807, ce serait donc une dépense pour la « solde de 4,600,000 fr. par mois. Ces 4,600,000 fr. par mois « sont indépendants du traitement de table et des traitements « extraordinaires, et des chirurgiens et employés que vous avez « ordonnancés. Il est certain, de quelque côté que vienne « l'abus, qu'il y a dilapidation d'une vingtaine de millions. Il « faut que vous établissiez la solde par exercice et par mois ; « vous vous servirez pour cela de M. Villemanzy et des ins-« pecteurs aux revues ; il faut voir clair dans ce tripotage : je « n'ai pas, comme de raison, ôté les 6 millions de la garde. « Car dans les états de solde que l'on m'a remis et qui se « montent à 3,600,000 fr. par mois, la garde était toujours « comprise pour 400,000 fr. La seconde observation est rela-« tive à ce qui est encore nécessaire pour solder les dépenses « du matériel des deux ministères de la guerre pour 1806 « et 1807. Le payeur de l'armée prétend qu'il faut 27 millions, « savoir : 2,480,000 fr. pour dépenses antérieures au 1er oc-« tobre 1806 ; mais si cette dépense est due, les fonds en ont « été faits par le trésor public de France, qui a fourni « 22 millions, et qui, depuis la décision qui fait porter sur les « contributions de Prusse une partie des dépenses de la cam-« pagne, ne réclame en reprise que 15 millions, le reste étant « destiné à solder les crédits ministériels antérieurs au mois « d'octobre 1806. La troisième observation est relative aux « 1,700,000 fr. portés pour avances faites aux troupes du maré-« chal Davoust, pour traitements extraordinaires pendant le « premier trimestre de 1808. Il est ridicule qu'on veuille que je « fasse solder 1808 avec les fonds affectés à l'arriéré de 1806. « Il y a au moins inadvertance dans la manière de porter les

combien il était dû sur ces contributions jusqu'au 1er avril ; combien pour le reste de l'année. Il m'en-

« chiffres. La quatrième observation est relative aux prêts « faits aux étrangers pour solde. En ôtant ces trois sommes « il ne resterait plus que 6 millions dus au ministère de la « guerre, et 15 millions plus une fraction pour l'administration « de la guerre : ce sont ces 21 millions que le payeur prétend « être nécessaires pour solder ce qui reste dû sur les quinze « mois d'octobre 1806 jusqu'au 1er janvier 1808. Je ne suis pas « de cette opinion : et je crois, en calculant tout, en raison- « nant tout, que 5 millions, c'est-à-dire le quart, doivent suf- « fire. J'ai souvent mis à votre disposition des sommes qui » n'ont pas pu être dépensées ; beaucoup de ces crédits doi- « vent être réformés, et 5 millions doivent être plus que suf- « fisants. D'ailleurs je ne veux donner que 5 millions ; c'est à « vous à les distribuer suivant les besoins. Voulant toujours « arrêter mon compte au 1er janvier 1808 il faut dire : M. de « Labouillerie a dû recevoir au 1er janvier 1808, 221,300,000 fr., « savoir : 199 millions qu'il avait encaissés, et 22,300.000 fr. « qu'il devait recevoir suivant vos états. De ces 221,300,000 fr., « il devait donner au payeur de l'armée 133,000,000 fr. pour « satisfaire à son service, savoir : 104 millions déjà donnés au « 1er janvier 1808, et 29 millions qu'il lui restait à recevoir pour « solder les dépenses. Le payeur, avec ces 133 millions, plus les « 15 millions que le trésor public a avancés, doit avoir 148 mil- « lions qui balancent toutes les dépenses possibles. Ainsi, au « 1er janvier, le receveur-général devait avoir disponible « 88,300,000 fr. savoir : 58 millions déjà déposés à la caisse d'a- « mortissement conformément à vos états, et 30 millions qu'il « pourrait y verser ; c'est donc sur ces calculs qu'il faut rester « bien assis en m'envoyant de nouveaux états qui constituent « ainsi le budget depuis octobre 1806 jusqu'au 1er janvier 1808 « en recettes et en dépenses : ainsi donc, si le service de la grande « armée était soldé au 1er janvier 1808, moyennant 148 millions, « j'aurais, sur les contributions de Prusse, 88 millions à faire « rentrer en France. Je désire beaucoup qu'indépendamment « des 58 millions déjà versés à la caisse d'amortissement, le

voyait la copie d'une lettre qu'il écrivait à M. Daru. Je joins ici l'extrait de ces deux missives ; elles prouveront de nouveau comment ce prince, dominé par tant d'intérêts, s'isolait quelquefois de tous ces intérêts si graves pour se jeter tout entier dans un

« receveur-général verse aussitôt que possible 12 autres « millions, de manière à avoir à cette caisse 70 millions. Le « service, pour les six premiers mois de 1808 dans l'état « actuel de l'armée, doit se monter à 21 millions pour la solde ; « quatre millions pour le ministère de la guerre ; 6 millions « pour l'administration de la guerre. Total 31 millions. Ces « 31 millions, vous devez les trouver dans les nouveaux excé- « dants des recettes ; la recette totale des contributions devant « s'élever au 31 mars à 286 millions, au lieu de 364 millions. « Payez-vous les troupes du grand-duché de Berg ? payez- « vous les Hollandais ? payez-vous les Espagnols ? Si vous les « payez, vous avez tort.

« Après avoir arrêté les contributions de 1806 et de 1807 de « la grande armée, conduisez le même travail jusqu'au 1er avril « 1808. On a perçu, avant le 1er janvier de cette année, 199 mil- « lions reçus et 22 millions dans l'état de l'intendance, et non « encore dans l'état du receveur-général : de combien cette « somme s'est-elle augmentée dans le premier trimestre ? de « combien doit-elle surpasser les dépenses en la supposant à « 30 millions pour six mois, ou à 15 millions pour trois mois ; « il faudrait établir aussi le budget pour toute l'année. Les « 60 millions nécessaires pour cela, en y ajoutant 10 millions « d'extraordinaire pour dépenses imprévues au fonds de ré- « serve (en tout 70 millions), seront-ils recouvrés par les con- « tributions ordinaires ? Combien présume-t-on sur les con- « tributions extraordinaires restant à payer ? Sur ce, je prie « Dieu, etc.

Bordeaux, 10 *avril* 1808.

Signé NAPOLÉON. »

seul : comment procédait alors son esprit actif et inquiet ; quelle marche suivait son argumentation pour atteindre, en quelque sorte sur tous les points, le but où il tendait ; combien, pour éclairer un seul soupçon, il mettait en œuvre d'arguments et de subtilités. Il changeait de scène sans changer d'habitude; et l'on verra que, sur les frontières de l'Espagne comme dans ses palais en France, il semblait devenir plus avide encore de détails à mesure qu'il embrassait plus de masses. Assurément il n'élevait aucun doute sur la parfaite intégrité, sur le discernement éclairé, sur la haute capacité avec lesquels l'intendant-général de l'armée, M. le comte Daru, administrait toutes les dépenses et cependant il voulait fortifier sa conviction par l'intervention d'un contrôleur spécial, qui vérifiât sur les lieux toutes les dépenses de la campagne, dans le système d'analyse que le trésor public appliquait habituellement aux comptes ordinaires de la guerre ; et la manière dont M. Dutremblay, l'un des chefs de division de mon ministère, remplit cette mission, que je lui donnai, ne laissa à Napoléon aucun prétexte de doute sur la régularité de la gestion des agents du trésor en Prusse.

Ce que prouvent encore ces deux lettres, c'est que les sacrifices que la Prusse a supportés dans cette campagne, qui lui laissait de si violents ressentiments, étaient forts inférieurs aux indemnités

qu'elle a exigées de la France à une autre époque; et aussi que les habitants étaient efficacement défendus de l'atteinte des vexations individuelles de ses vainqueurs, par l'espèce de sauvegarde que Napoléon avait habilement donnée à toute l'administration prussienne, en se servant d'elle pour la répartition et la levée des diverses contributions qu'il demandait au pays. Il faut considérer qu'après la bataille d'Iéna, qui fut suivie de la déroute de l'armée prussienne, de la retraite de la cour, de la dissolution presque entière de tout l'ancien gouvernement, la plus forte partie des revenus publics ordinaires se trouvait sans emploi; ce fut, comme je l'ai dit, de ces impôts en quelque sorte vacants que s'empara Napoléon pour solder et entretenir son armée; ils ne firent ainsi que changer de destination. Et ce qu'on peut regarder comme une seconde victoire, dont la nation française partageait l'honneur avec ses véritables braves, c'est que les corps qu'elle honora le plus par ses acclamations à leur retour étaient ceux (et ils étaient les plus nombreux) qui rentraient en France avec les seuls équipages qu'ils avaient conduits en Prusse. Ce n'était pas avec le même esprit que les Anglais avaient vu en 1744 et 1747, leur amiral Anson, dans le siècle dit philosophique, renouveler, au milieu de ses chariots chargés d'or, le triomphe barbare des généraux romains.

C'était pendant que Napoléon portait son premier regard sur les frontières d'Espagne, que la révélation des négociations antérieures du prince de la Paix avec lui réveilla enfin quelques sentiments nationaux dans le cœur des principaux habitants de Madrid. Mais comme ils crurent que, pour atteindre le favori, il fallait renverser le monarque qui lui avait légué son pouvoir, le même jour avait vu la chute et l'emprisonnement du prince de la Paix, l'abdication forcée de Charles IV, et l'avènement de Ferdinand VII au trône des Espagnes. Si les droits de la nation étaient vengés, c'était aux dépens des droits du trône : et ce n'était pas pour assister passivement à une telle révolution que Napoléon avait envoyé une armée en Espagne, et qu'il arrivait lui-même à Bayonne. Toutefois, cette nouvelle circonstance fixait l'incertitude de ses premières combinaisons: aussi ne changea-t-il son plan que pour l'agrandir. L'enthousiasme de la nation espagnole à son égard n'était pas encore refroidi, et on l'exagérait encore à ses yeux ; on lui répétait sans cesse qu'il était appelé par tous les vœux des grands et du peuple; il n'y avait pas de province où quelques hommes ardents, se disant les interprètes de toute la population, ne le proclamassent le libérateur de l'Espagne et des Indes. Des protestations de zèle, des adresses de soumission, lui parvenaient même de la part des chefs de quel-

ques-unes des colonies espagnoles [1]; il se méprenait sur les motifs de ces démonstrations; les Espagnols voulaient être délivrés d'un joug qui les humiliait [2], mais non pas humiliés par un joug nouveau.

Cependant, à la suite de ce bouleversement, qu'on aurait appelé à Constantinople une révolution du sérail, le nouveau roi d'Espagne proclamé, le roi détrôné, son père, et le favori déchu, étaient arrivés à Bayonne, se présentant tous trois à Napoléon comme à leur suzerain, et remettant leur sort entre ses mains, comme dans celles de

1. J'ai eu dans les mains une preuve bien singulière de ce fait: je ne sais comment mon nom était parvenu à l'île de Cuba; peut-être était-ce à l'occasion du recouvrement des piastres cédées par l'Espagne au trésor public de France, et dont une partie était recouvrable dans les comptoirs de la Havane; mais dans les premiers jours de mai 1808, j'avais reçu d'un des premiers agents du roi d'Espagne dans cette île une lettre dont je dus donner connaissance à Napoléon. Je n'ai point gardé copie de cette lettre; mais on jugera de sa teneur pour la réponse que me fit Napoléon: « Je reçois la lettre que vous « m'envoyez du...... de l'île de Cuba, que j'ai lue avec intérêt; « répondez-lui, et faites-lui connaître que j'avais appris d'un « autre côté ses bons sentiments, que je lui en sais gré, et « que dans les circonstances qui se présenteront, je saurai « les mettre à profit pour son bien et celui du service. Sur « ce, etc., etc.

« *Bayonne*, 7 *mai* 1808.

« *Signé* NAPOLÉON. »

2. Le ministère du prince de la Paix, Godoï, favori de la reine et du roi, Charles IV.

l'arbitre des rois et des peuples. Il n'y avait plus d'autre pouvoir organisé en Espagne que celui des baïonnettes françaises: elle paraissait calme, parce qu'elle était silencieuse; elle attendait l'événement du grand procès qui allait se juger à Bayonne.

La présence de ces nouveaux hôtes, qui appelait sur le plus extraordinaire des drames de cette époque l'attention de toute l'Europe, semblait apporter à peine quelque distraction aux occupations ordinaires de Napoléon. Au milieu de ces détails d'étiquette, dont il supportait l'ennui comme pour prouver aussi qu'il n'était pas un souverain novice; au milieu de ses conférences avec les deux rois, avec leurs confidents, avec le prince de la Paix, avec les premiers comme avec les derniers personnages de leur suite, il trouvait encore du temps à donner aux plus petits détails des affaires de la France; en voici une preuve entre beaucoup d'autres: il avait appris que le général qui commandait les troupes françaises dans la Dalmatie (réunie alors à la France) avait appliqué à un autre emploi des fonds destinés à la solde; le 7 mai [1], il m'or-

1. «..... Vous ne devez pas passer dans les comptes du payeur « français en Dalmatie les 317,000 fr. qu'il a payés sans ordon- « nances du ministre de la guerre. Vous lui ordonnerez de les « rétablir sur-le-champ dans sa caisse, et vous tiendrez la main à « ce que cela soit fait sans retard. Vous devez vous entendre avec

donnait de rejeter des comptes du payeur cette dépense irrégulière, de lui prescrire de rétablir sans délai dans sa caisse la somme détournée, et de faire improuver par le ministre de la guerre le général à l'ordre duquel ce payeur avait obéi.

Ce ne fut que le 9 mai [1] que je connus le traité par lequel Charles IV avait révoqué son abdication en faveur de son fils pour la renouveler en faveur de Napoléon. Le trésor public français devenait provisoirement le principal agent de l'exécution de ce traité, qui réglait le prix de la cession des diverses

« le ministre de la guerre pour qu'il témoigne mon mécontente-
« ment au général M.*** qui a pris sur lui de changer la desti-
« nation des crédits. Sur ce, etc.

« *Bayonne* 7 *mai* 1808. *Signé* Napoléon. »

1. « J'ai conclu avec le roi Charles un traité qui est secret ; je « ne vous écris donc que pour vous instruire des dispositions qui « vous regardent : 1° vous devez faire payer à ce prince par dou- « zième, à compter du 1er mai, une somme annuelle de 30 mil- « lions de réaux (7.500,000 fr.) en forme de liste civile ; 2° vous « devez faire payer à chacun des infants 400,000 fr. par an ; ils « sont, je crois, cinq. Ce sera donc 2 millions, qui avec les « 7,500,000 fr. à payer au roi Charles, feront 9,500,000 fr. que « vous aurez à faire payer par an. Ces 9,500,000 fr. doivent leur « être payés d'une manière définitive pour eux ; mais ils ne doi- « vent pas être portés sur le budget ; ils doivent figurer dans les « comptes comme un prêt qui sera remboursé par l'Espagne ; il « est probable que je donnerai 500,000 fr. de plus au prince des « Asturies ; ce qui fera 10 millions ; toutes ces sommes devront « être définivement remboursées par l'Espagne. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 9 *mai* 1808. *Signé* Napoléon. »

couronnes qu'un roi des Espagnes réunit sur sa tête, et qui au moins plaçait sur la garantie de la France une nouvelle liste civile de 10 millions en faveur de Charles IV et des cinq princes qui composaient la famille royale de la Péninsule. Les trois quarts de ce revenu étaient attribués au roi ; sur les 2,500,000 francs restant, Ferdinand VII, qui reprenait le titre de prince des Asturies, devait prélever 900,000 fr. ; une pension de 400,000 fr. formait l'apanage de chacun des quatre autres infants.

L'Europe voyait en silence deux rois détrônés; une nouvelle monarchie réunie à la France ; une nouvelle famille de rois, sortant de la tige de Napoléon, s'établir sur des trônes qui devenaient vassaux du sien ; et ce qui n'était pas moins remarquable que ce silence de l'Europe, c'était l'indifférence de la France sur un événement qui cependant lui soumettait en Europe tout le littoral de la Péninsule, depuis le golfe de Gascogne jusqu'au golfe de Lyon, et qui lui promettait dans l'Amérique méridionale de nouveaux États plus grands que l'Europe ; elle voyait peut-être avec plus d'indifférence encore la famille de Napoléon revendiquer cette partie de l'héritage de la famille de Louis XIV. Et ce n'est pas la première fois que, sur les grandes questions de droit public, l'instinct des sujets s'est montré plus éclairé, plus prévoyant, que la politique des princes.

A travers le silence universel, Napoléon vit bien que le traité de Bayonne, les manœuvres qui l'avaient préparé et les commentaires justificatifs des journaux français trouvaient peu d'approbateurs dans ses États, et qu'ils auraient des censeurs sévères dans tous les autres; mais il cherchait encore à se persuader qu'il avait à la fois conquis et acquis l'Espagne.

Tandis que les princes de la famille royale détrônée traversaient la France, ne retrouvant qu'une terre d'exil dans le berceau de leurs aïeux, Napoléon faisait du petit château de Marrac le centre de gouvernement de ses anciens et de ses nouveaux États. Il présidait aux délibérations des grands d'Espagne qui s'étaient rendus près de lui : il dirigeait la marche de ses troupes sur les frontières opposées; il entretenait la correspondance la plus active avec ses ministres de France, avec ses ambassadeurs près des autres cours, voulant toujours pourvoir seul à tout, régler tout dans l'ensemble et dans les détails. Le 9 mai [1], par exemple, le jour même où il m'avait fait connaître le traité qu'il venait de signer avec Charles IV, il s'occupait de prévenir la désertion des régiments espagnols, qu'il avait ad-

1. « Faites-moi connaître si le corps d'Espagnols qui est dans « le Nord (c'est-à-dire à l'armée française en Allemagne) est « soldé par moi ou par les Espagnols. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 9 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

mis comme auxiliaire dans son armée d'Allemagne, en s'assurant si leur solde était payée.

Les rapports du général en chef de l'armée qui occupait Lisbonne (ce qui n'était pas occuper le Portugal) l'avaient enfin éclairé sur l'impossibilité de recouvrer la contribution de cent millions dont il avait menacé ce royaume. Le Portugal avait trouvé ses moyens de résistance dans son impuissance ; il avait du moins appris qu'il pouvait résister. Au lieu de 100 millions, tous les efforts du général n'avaient pu faire recouvrer que 6 millions. Le 10 mai [1], Napoléon me prescrivait de faire venir ces 6 millions de Portugal, pour les employer au service de l'armée d'Espagne.

Dans l'état où se trouvait l'Espagne, ses négociants, ses banquiers ne conservant plus de rapports réguliers avec ceux des autres pays, il devenait difficile de pourvoir aux besoins de l'armée française, autrement que par des envois d'espèces ; j'ai déjà dit que je n'employais jamais ce moyen qu'à défaut de tout autre ; et je dois avouer que ce n'était

1. Mon intention est qu'il soit du moins tiré 6 millions du Por-
« tugal pour subvenir aux dépenses de mes armées en Espagne ;
« donnez ordre à l'administrateur des finances de ce pays d'en-
« voyer ces 6 millions soit à Madrid, soit à Paris. Il parait qu'il
« y a plus de facilité pour les faire passer à Paris ; on dit que
« cela favoriserait le commerce et le change. Sur ce, etc.

« *Bayonne, le* 10 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

pas par respect pour les vieilles opinions qui prohibent la sortie des espèces monétaires : Napoléon, qui, par un autre motif que le mien, approuvait à cet égard ma conduite, découvrit, par un de ces mille moyens que son instinct investigatif mettait constamment en œuvre, que des sommes assez considérables, provenant des prises faites par des Français, et vendues dans les ports espagnols, se trouvaient déposées dans les mains des consuls de France en Espagne. Le 12 mai [1] il me transmettait ces avis en m'autorisant à disposer de ces fonds déjà tout portés, sauf à les rembourser en France, par l'intermédiaire du ministère de la marine, à tous ceux qui avaient droit au partage des prises. J'aurais dû ne pas attendre ces avis. Les premiers crédits qu'il fallait se procurer en Espagne devaient par toute préférence se composer des fonds français qui s'y trouvaient déjà dans les mains de dépositaires français ; mais au delà du budget, je ne pouvais pas lutter contre l'habitude des réserves spéciales pour

1. « Vous avez beaucoup de peine à faire passer de l'argent « en Espagne ; mais il existe entre les mains de mes consuls en « ce pays des dépôts d'argent provenant des prises : disposez de « cet argent et entendez-vous avec le ministre de la marine pour « la régularisation de cet emprunt de fonds, qui n'en seront « que mieux restitués à ceux à qui ils appartiennent en France. « Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 12 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

des fonds qui, tout étrangers qu'ils étaient au budget, n'en étaient pas moins des charges publiques; un système qui, pour de simples fonds subventionnels, aurait été semblable à celui que pratiquait depuis peu la trésorerie, pour tous les fonds du budget, aurait encore alors contrarié trop d'habitudes, de prétentions, d'intérêts. Une combinaison sur laquelle deux négociants probes se seraient entendus, en une minute, pour leur convenance privée, était souvent hors de la portée des administrateurs, quelque favorable qu'elle pût être aux intérêts publics dont ils étaient chargés. Mais ce n'est pas ici pour moi le lieu de discuter les avantages de la centralisation des caisses[1]; centralisation aussi salutaire et aussi économique que les autres sont nuisibles et coûteuses; je ne cite cette circonstance que parce qu'elle prouve que l'active inquiétude que le chef de l'État parvenait à porter dans les

1. Je dois dire dans quelles limites je conçois cette centralisation des fonds. Dans les pays où diverses divisions et circonscriptions ont, pour leurs besoins locaux, droit à une part quelconque dans les taxes générales, il ne peut qu'être avantageux pour elles de se servir des percepteurs, des comptables, et conséquemment des caisses du trésor public. Mais ces fractions de taxes ne doivent qu'en emprunter le passage : il importe que ces surcroîts, dans les taxes générales, soient employés sans retard au besoin local qui les a provoqués. Si elles restaient stagnantes dans le trésor public, ou s'il s'en faisait un moyen de jouissance durable, il serait accusable, ainsi que les administrateurs locaux, d'une prévarication grave.

moindres détails n'était pas toujours inutile au service public. On eût dit qu'il voulait mettre rigoureusement en pratique cette maxime impraticable : *Un monarque n'est rien s'il n'est tout ; pour qu'un monarque soit tout, il faut qu'il soit partout*.

Le même jour où il avait appris que des tremblements de terre s'étaient fait sentir dans le Piémont, et y avaient causé des ravages, il voulait, pour secourir les habitants qui en avaient souffert, leur accorder une indemnité sur ce supplément d'imposition qu'on appelle, par une sorte d'antiphrase, *fonds de non-valeurs*, et dont la destination est de couvrir les non-valeurs des fonds provenant de l'impôt. Pour cela il fallait modifier la destination de ces fonds spécialement applicables à des dégrèvements, c'est-à-dire à des décharges d'imposition. La distribution en était confiée tant au ministre des finances qu'aux préfets par portions égales ; Napoléon imaginait de n'employer en dégrèvement que les deux tiers de ces fonds, et de destiner le reste à d'autres dédommagements ; tel avait été l'objet d'un nouveau décret dont il me faisait connaître les dispositions par sa lettre du 12 mai 1808[1]. La mesure pouvait être utile ; mais

1. « Je viens d'ordonner, par un décret qui vous sera envoyé, « que les deux centimes de non-valeurs seraient distribués en « trois parts ; qu'un tiers serait mis à la disposition des préfets, « un tiers à la disposition du ministre des finances, comme cela

elle changeait la destination d'une partie de l'impôt, et il fallait, comme lui, avoir saisi tous les pouvoirs pour prononcer une telle dérogation par un simple décret.

J'ai parlé plus haut de quelques dispositions de fonds que le général français qui commandait en Dalmatie s'était permis de faire sans autorisation régulière. Napoléon crut devoir saisir cette occasion de consacrer de nouveau, par un exemple de sévérité, le principe de l'inviolabilité des caisses publiques[1], surtout à l'égard des commandants éloignés qui réunissaient plusieurs pouvoirs publics, et qui n'auraient pas demandé mieux que de se les approprier tous, comme lui. Il adressa au général de vifs reproches; mais ce ne fut pas sur lui que

« a toujours été, et qu'un tiers resterait en réserve au trésor, « comme fonds spécial destiné à des dépenses et secours imprévus. Ce fonds sera distribué chaque mois par mon ordre « pour accorder des indemnités pour de grandes pertes. Entendez-vous avec le ministre des finances pour l'exécution de cette « disposition. Et faites-moi connaître à combien le fonds ainsi « réservé se montera cette année, vu que je suis pressé de donner des secours pour les tremblements de terre qui viennent « d'avoir lieu en Piémont : Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 12 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Le payeur de l'armée de Dalmatie a mis des sommes à la « disposition du général M... sans y être autorisé par un décret « et sans résistance; remplacez ce payeur et donnez-lui l'ordre « de venir à Paris avec tous ses papiers pour rendre compte de « sa conduite. Vous lui reprocherez sa faiblesse, le général...

tomba la punition la plus grave : ce fut sur le pauvre payeur, qui devait, disait-il, défendre sa caisse comme on défend une place assiégée, en ne cédant qu'à la force des baïonnettes. Napoléon voulut qu'il fût destitué ; toutefois il me laissa commuer la peine en la bornant à une mutation de place. Ce qu'il désirait surtout, c'était que cette petite affaire fît un grand bruit ; il ne voulut pas attendre, pour réprimer le désordre, qu'il eût étendu ses racines. L'instinct d'un pouvoir plus que monarchique lui avait révélé qu'il n'y avait plus de monarchie (comme il la concevait) là où chaque autorité déléguée osait se créer des méthodes et des règles ; là surtout où l'administration des deniers publics n'était pas soumise à une règle uniforme, invariable, et placée au-dessus des caprices, des prétentions et des envahissements militaires. En s'appuyant sur un bon principe, il se réservait bien le privilège des exceptions, mais exclusivement.

Au surplus, dans un espace de près de neuf années, je chercherais en vain un second exemple de

« n'avait pas d'ordre à lui donner ; il n'en devait prendre que de « vous. Il devait au moins dresser procès-verbal de violation de « caisse, et l'envoi de ce procès-verbal aurait donné l'éveil. Il « faut maintenant avoir le compte de ces sommes. Envoyez là un « payeur ferme, et que rien ne le fasse dévier de la règle ; qu'il « sache bien que les généraux ne sont pas des ordonnateurs, « que ce sont les ministres. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 16 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

l'irrégularité commise en Dalmatie, irrégularité qui se bornait à avoir employé à des travaux publics une somme de trois cent mille francs qui avait été ordonnancée et envoyée pour un autre emploi. Je cite celui-ci pour prouver qu'en ce cas du moins c'était au profit du bon ordre et dans l'intérêt du corps social tout entier que l'empereur portait si loin la jalousie du pouvoir monarchique. A l'époque où il avait saisi ce pouvoir, il n'avait pas épargné les efforts pour en rassembler les éléments qu'il avait attirés à lui comme à leur centre ; mais ce centre était capable de les réunir tous. C'était ainsi qu'au milieu de tant d'entreprises, de tant d'expéditions, de tant de commandants militaires, de tant d'administrateurs civils, il ne souffrait jamais que l'impulsion fût donnée par un autre que lui ; il la faisait rarement attendre.

J'ai dit qu'en prescrivant si impérieusement le maintien des règles, il ne se refusait pas la commodité des exceptions ; je répète qu'il ne les permettait qu'à lui seul, et il veillait à ce qu'elles rentrassent promptement dans l'ordre commun ; il cherchait, il trouvait des moyens de régularisation pour elles dans les méthodes mêmes qui étaient les plus opposées à de tels écarts [1].

Si personne ne se montra plus exclusif dans l'ac-

1. « J'ai fait donner au commissaire de la marine, à Bayonne,

tion du pouvoir, personne en même temps ne rechercha plus que lui le concours des avis et les consultations particulières ; mais comme il savait maintenir l'unité de l'action ministérielle au milieu des controverses qu'il élevait entre ses ministres, il avait les profits du doute, sans en avoir les inconvénients [1].

Je transcris des fragments de sa correspondance particulière, parce qu'elle me paraît révéler, beaucoup mieux encore que ses actes publics, le secret de cette foule de petits ressorts de gouvernement qu'il mettait en œuvre, combinaisons dans lesquelles il n'est pas plus imitable qu'il n'était lui-même à cet égard imitateur ; car, quoiqu'il eût beaucoup étudié l'histoire, dont il citait souvent les maximes, et qu'il appelait *le manuel des souverains,* ce n'est pas dans l'histoire qu'il puisait ses règles de conduite, mais dans sa position, qui n'était jamais

« 122.609 fr. pour pourvoir aux dépenses dont l'état est ci-joint ;
« il sera nécessaire que cette dépense soit (par imputation) rem-
« boursée au trésor public par la marine sur les fonds de juin.
« J'en écris au ministre de la marine, avec lequel vous vous en-
« tendrez à cet égard. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 18 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Je vous envoie un rapport du ministre des relations exté-
« rieures ; faites-moi connaître si les budgets de 1806 et de 1807
« sont épuisés, et quelle est votre opinion sur les demandes de
« ce ministre. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 18 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

exempte d'anxiété, et dans son organisation particulière, dans son infatigable activité de corps et d'esprit. Si l'on considère la date des seules lettres que je cite, on voit combien de détails divers occupaient successivement en un seul jour son attention.

A Bayonne, par exemple, où un congrès composé des plus fortes têtes de l'Europe aurait eu assez à faire de préparer les bases de la nouvelle constitution de l'Espagne, le même jour où il avait expédié des dépêches et des instructions pour plusieurs places de l'Amérique espagnole ; où, après avoir examiné en détail les comptes de son ministre des relations extérieures, il me communiquait ses observations sur ces comptes, et me demandait les miennes, il se rappelait que les 6 millions qu'il avait tirés du Portugal formaient un fonds de recettes non prévues par le budget de 1808, et il portait la précaution jusqu'à me recommander de faire constater cette origine dans les écritures du trésor [1], recommandation bien inutile avec la méthode d'écritures que suivait alors la trésorerie.

1. « .... 2 millions venant du Portugal seront réalisés à Madrid « avant la fin de juin ; j'ai demandé au général Junot 4 autres « millions en traites sur Paris. Ce sont donc 6 millions que vous « devez faire comprendre dans les recettes comme venant de « Portugal et comme ressource non prévue au budget. Sur « ce, etc.

Bayonne, 18 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

Le même jour encore [1], seul dans son cabinet, il analysait, d'après l'ancienne méthode du surintendant d'Effiat, qu'il avait perfectionnée, les comptes de l'armée française qui occupait encore une partie de l'Allemagne ; et il concluait de la comparaison du nombre d'hommes sous les drapeaux avec les sommes portées en dépenses pour la solde, qu'il restait encore des doubles emplois à rectifier, des abus à corriger, d'importantes économies à opérer. Sous

1. « J'ai lu les réponses du payeur de la grande armée ; il en « résulte pour moi qu'il est impossible qu'il n'y ait pas d'immenses « abus dans la solde ; il faut que vous écriviez à M. Villemansy « de porter une attention sévère sur cet objet ; qu'on me fait « payer tous les soldats qui ne sont plus sous les drapeaux ; que « cela est scandaleux et fera la fortune de beaucoup de quartiers-« maîtres sans rien produire pour le bien-être du soldat. Quant « aux 17 millions, qui restaient à payer au 1er janvier 1808, il faut « écrire à l'intendant-général de faire faire un relevé général de « tous les restes de crédits au 1er janvier 1808, et qui ne sont pas « soldés, afin de connaître ce qu'on pourra retrouver sur ces « 17 millions. La comptabilité de la grande armée devient une « machine si considérable, qu'il est nécessaire que le payeur « rende compte tous les mois de ce qu'il a payé et de ce qu'il a « reçu ; vous le joindrez à la suite du compte général que vous me « remettez. Ecrivez à l'intendant-général et au payeur qu'il soit « établi un compte des dépenses fixes de 1808... La solde devra « présenter une réduction progressive, par la diminution de l'état « major, des employés et même des troupes ; comme les six « premiers mois de l'année pourraient-ils coûter 28 millions, c'est « à-dire 4,700,000 fr. par mois, quand l'armée a éprouvé une si « grande diminution ? Ecrivez donc là-dessus au sieur Ville-« manzy. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 18 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

ces divers rapports, l'intègre administrateur, M. de Villemanzy, qui exerçait alors les fonctions d'intendant-général à notre armée d'Allemagne, avait prévenu et remplissait d'avance ses intentions.

Napoléon apprenait, vers la même époque, que, dans la nouvelle situation où se trouvait l'Espagne, les banquiers, qui s'étaient chargés de pourvoir au paiement de la solde des troupes espagnoles employées comme auxiliaires dans notre armée d'Allemagne, refusaient de continuer ce service ; il voulait prévenir leur défection, sans cependant les prendre à sa charge ; il m'autorisait à leur faire faire des avances [1], mais seulement sous la condition que le remboursement en serait assuré. Dans ce cas, sa prévoyance trop économe compromettait des intérêts plus graves, ainsi que l'événement le prouva ; car la condition ne put pas être remplie,

1. « Les banquiers qui devaient faire le service des troupes es-
« pagnoles attachées à un corps de la grande armée refusent de
« continuer ce service. Le meilleur parti à prendre pour venir à
« leur secours est qu'on leur prête, par l'intermédiaire d'un ban-
« quier, sur les fonds des contributions de Prusse, une somme de
« 500,000 fr. On exigera des lettres de change sur la trésorerie
« d'Espagne... Donnez des ordres en conséquence par un cour-
« rier, en ajoutant que ce ne serait que dans le cas où les an-
« ciens banquiers ne voudraient pas fournir d'argent aux Espa-
« gnols. Sur ce, etc.

Bayonne, 22 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

et ces troupes, auxquelles les agents de l'Angleterre offrirent des secours, *sans condition*, devinrent bientôt les auxiliaires des Anglais contre la France.

J'ai parlé plus haut des fonds de non-valeurs, espèce de surtaxe sur la contribution foncière, dont le produit était exclusivement destiné à couvrir les déficit de recette provenant soit des dégrèvements accordés, soit des non-valeurs réelles que pouvait présenter le recouvrement. J'ai dit que Napoléon s'était réservé, par un décret, la faculté d'employer le tiers de ces fonds à titre de secours en faveur des départements affligés par quelque convulsion physique, accident qui n'était pas prévu par les budgets. Le produit total du fonds de non-valeur était alors de 4,700,000 fr. Il voulut déterminer d'une manière précise la portion dont il se réservait de disposer pour ce nouvel emploi ; il la fixa à 1,560,000 fr.[1], et la plus forte partie de cette somme servit bientôt à consoler les malheurs particuliers dont souffraient, dans cette année, le Piémont et la Savoie.

Napoléon avait trop bien reconnu, pendant la

1. « La somme d'environ 1,560,000 fr. qui forme le tiers du « produit total des deux centimes de fonds de non-valeurs, « doit être sur-le-champ disponible au trésor public pour être « employée en secours dans les départements qui souffrent, et « pour autres dépenses imprévues du même genre. Sur « ce, etc.

« *Bayonne*, 22 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

guerre de Prusse, l'avantage d'avoir, au centre des opérations militaires, un fonds de réserve libre et indépendant des besoins des différents services, pour négliger cette précaution dans l'expédition d'Espagne. Il me recommandait en conséquence, le 24 mai, l'établissement à Bayonne d'une caisse de réserve qui serait à sa disposition [1] : mais cette caisse se trouvait déjà établie, ainsi que je l'ai dit plus haut ; elle était alimentée par les versements de tous les départements voisins, auxquels j'avais joint quelques autres ressources. Elle fournissait tous les fonds nécessaires pour la solde des troupes françaises en Espagne, service qu'elle a continué jusqu'à la rentrée de nos armées, et qui ne coûtait aucun frais.

Il n'est peut-être pas inutile de dire que, vers ce temps, divers faiseurs d'affaires avaient offert de se charger d'acquitter en Espagne la dépense des troupes françaises ; ils demandaient que les fonds leur fussent remis d'avance à Paris, et que les ris-

1. « Comme il est possible que j'aie ici besoin d'argent, soit « pour des dépenses imprévues, soit pour prêter aux Espa- « gnols, je désire que vous fassiez remettre au payeur de cette « place plusieurs millions pour rester en réserve à ma disposi- « tion ; cet argent sera considéré comme faisant partie *de la* « *caisse de service* du trésor public jusqu'à ce qu'il soit employé... « Le payeur qui est à Bayonne me ferait remettre une situa- « tion particulière de cette réserve. Sur ce, etc.

Bayonne, ce 24 mai 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

ques du transport ne fussent pas à leur charge. A ces conditions, ils s'obligeaient à verser à Madrid, par exemple, dans le délai de deux mois au plus, 97 ou 98 fr. pour chaque somme de 100 fr. qui leur aurait été remise en espèces par le trésor à Paris. Le chef du gouvernement s'était trop éclairé lui-même par les épreuves antérieures à 1806, pour se méprendre sur de tels secours, et pour faire de la fonction de banquier du trésor la plus chère comme la plus inutile des fonctions publiques. Il avait même fait dire à ces hommes d'affaires, en me les renvoyant, que leurs offres ne serait pas admises.

On a vu, par l'exemple des précautions qu'il prenait contre les commandants de ses armées, auxquels il confiait cependant de si grands intérêts, combien il écartait du contact des caisses ceux que ne pouvait pas atteindre la grave responsabilité des comptables. On lui représenta que, dans certains cas, le service pourrait être compromis, si un commandant en chef ne pouvait pas permettre, de son autorité, quelques dépenses urgentes. Il mit alors à cette exception des conditions telles, qu'un général pouvait bien rarement être tenté d'en profiter. Je renvoie sur cet objet à sa lettre du 25 mars 1808 [1].

1. « J'ai reçu votre lettre du 21 de ce mois ; je désire fort que « vous renouveliez les ordres les plus positifs en Dalmatie et à

A cette époque, deux années s'étaient à peine écoulées depuis la découverte de ce fameux débet de près de 142 millions fait par les banquiers du trésor sur le service de 1803, 1804 et 1805 ; et ce qui n'est pas moins étonnant que ce débet lui-même, c'est qu'au mois de mars 1808, il ne restait plus qu'environ 13 millions à recouvrer sur ces 142 millions. Ce résultat était au-dessus de mes espérances, et il ne satisfaisait pas encore Napoléon, comme on peut en juger par la lettre qu'il m'écrivait le 29 mars [1]. Il avait alors auprès de lui tout le

« Corfou, pour que les payeurs ne paient rien sans ordonnances
« des ministres ; à Corfou, toutefois, quand les ministres se
« seront entendus avec l'ordonnateur pour régler le service,
« en Dalmatie, lorsque le général en chef demandera des fonds
« au payeur sans ordonnances ; ce dernier ne doit s'y prêter
« que lorsque le général en chef et l'ordonnateur, dans un cas
« d'extrême urgence, déclarent, par écrit, qu'ils se rendent
« responsables de la somme. Cette déclaration, sans laquelle
« le payeur refusera de remettre aucuns fonds, s'appellera
« *violation de caisse* ; et sous la responsabilité du payeur, vingt-
« quatre heures après qu'il aurait déféré à cette réquisition,
« il vous expédiera un courrier pour vous prévenir qu'il lui a
« été fait une demande de fonds sans ordonnance, qu'il s'y est
« refusé, mais que le général en chef, et l'ordonnateur ont
« exigé ces fonds et qu'il s'empresse de vous en rendre compte
« par un courrier, etc. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 25 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « J'ai lu avec intérêt votre rapport sur le débet des anciens
« banquiers du trésor : je vois avec peine qu'il est encore de
« 13 millions ; quels sont vos moyens de recouvrement ? Il me
« semblait que la maison Hope s'était engagée à payer 8 millions

ministère de Charles IV et de Ferdinand VII, qu'il tenait en conseil permanent, présidé souvent par lui-même ; et il s'était imposé la tâche de chercher dans les débris des finances d'Espagne des moyens de garantie spéciale sur ce solde de 13 millions. On se rappelle comment le gouvernement espagnol, qui avait profité d'une partie de ce détournement de 142 millions, avait pris à sa charge, sur ce total, le paiement de 60 millions, somme cependant supérieure aux avances que lui avaient faites les banquiers entrepreneurs du service du trésor public de France avant 1806 ; et l'Espagne était en retard sur les époques de paiement convenues.

Le même jour, l'attention de Napoléon se portait aussi sur la comptabilité de sa garde, corps d'élite, dont les services étaient sans doute au-dessus de tout prix, mais auquel Napoléon ne permettait ce-

« sur l'emprunt d'Espagne en Hollande, et que vous aviez vendu
« les piastres. J'ai ici le ministre des finances d'Espagne qui en
« sait moins que vous. Les finances de ce pays sont dans un
« désorde extrême : on m'a rapporté toutes les pièces ; je vais
« voir s'il est possible de débrouiller tout cela : j'apprends avec
« plaisir que ces banquiers ont des garants, de sorte que vous
« n'aurez rien à perdre. Faites-moi un rapport sur l'emprunt
« que M. Hope a négocié pour l'Espagne sur une négociation de
« piastres. J'entends dire que l'Espagne a 12 millions en dépôt
« en Angleterre ; j'ai supposé que ce ne sont pas nos piastres.
« Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 29 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

pendant pas d'étendre trop loin ses prérogatives aux dépens du trésor public [1].

C'était à cette époque qu'il avait donné à son frère Joseph la couronne des Espagnes, et qu'il venait de disposer de celle de Naples en faveur de son beau-frère le général Murat, précédemment grand-duc de Berg. En créant ainsi des rois vassaux, il ne créait pas des rois tributaires ; car l'Espagne allait, au contraire, recevoir pendant plusieurs années les tributs de la France ; et ce n'était aussi qu'à l'aide d'un subside de la France que la dynastie napoléonienne s'était soutenue depuis 1806 à Naples. Il résolut cependant alors de modérer ses générosités envers cette dernière puissance ; le trésor public de France lui avait assez régulièrement fourni 500,000 fr. par mois, et quelquefois plus ; je fus autorisé à suspendre ce subside [2].

1. « Il me semble qu'on me parle toujours d'argent dû à la « garde impériale ; cependant il résulte d'un état que me « présente mon trésorier personnel, le sieur Estève, qu'il y a « dans la caisse de la garde, 1,060,000 fr. appartenant à la « garde, dont 300,000 fr. sur 1806, et le reste sur 1807. Faites-« vous rendre un compte particulier sur cela : il me semble « qu'il est inutile, quand il y a de l'argent dans la caisse de la « garde, de lui en donner du trésor. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 27 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

2. A dater du 1er juin, il faut que les 500,000 fr. par mois, « que vous faisiez diriger sur Naples, aillent directement et tout

Il n'est que trop vrai que, tandis que le ressentiment des vaincus, et peut-être aussi l'orgueil des vainqueurs, exagéraient la valeur des dépouilles que l'armée française rapportait de l'Allemagne, tandis que Napoléon lui-même laissait croire que les contributions de la Prusse grossissaient les trésors de la France, l'équilibre si nouvellement rétabli tendait déjà à se rompre entre les ressources et les besoins du trésor public. Les dépenses du seul ministère de la guerre, qui, en 1807, s'étaient élevées à 344 millions, menaçaient d'excéder 380 millions en 1808. Et cependant une partie de l'entretien de nos armées actives était à la charge des pays qu'elles occupaient encore. Plusieurs corps de la grande armée restaient cantonnés dans la Prusse, et formaient la garnison des principales places. Je répète que l'administration de ces corps était confiée à M. de Villemanzy, qui tâchait de concilier les besoins auxquels il devait pourvoir avec les ménagements dûs au pays ; et prouvait, par ses comptes mêmes, qui étaient renvoyés à mon examen, que la dépense de chaque combattant sous les drapeaux, depuis le premier jusqu'au dernier grade, ne dé-

« entiers à Corfou, afin de combler l'arriéré. Naples, d'ailleurs,
« n'a plus aujourd'hui besoin de mes secours. Les nouvelles créa-
« tions d'armées absorbent toutes nos ressources.... Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 31 *mai* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

passait guère 600 fr. en terme moyen [1]; et je compare avec quelque satisfaction ce résultat à celui que présente à l'Europe une armée étrangère de cent vingt mille hommes cantonnée en France en 1817, composée de troupes accoutumées à une moindre solde que nos troupes, et qui a coûté pour ce seul service 172 millions, c'est-à-dire plus de 1,400 fr. pour chaque homme.

Puissent les chefs des nations s'éclairer, par le même rapprochement, sur la suite que peut avoir une telle progression dans les représailles !

Loin de parvenir à lever des contributions sur l'Espagne, que des engagements antérieurs rendaient déjà débitrice envers la France, Napoléon eut bientôt l'occasion de reconnaître que, dans la situation déplorable où se trouvait l'administration intérieure de ce pays, il aurait besoin, au moins dans les premiers temps, d'y solder le nouveau gouvernement, comme sa propre armée ; et la destinée de cette armée était de rester une charge pour la France en même temps qu'elle devenait une grande charge

1. « Je vous envoie un résumé qui m'est adressé par le sieur « Villemanzy, inspecteur en chef aux revues de la grande armée. « Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 25 *juin* 1808. *Signé* Napoléon. »

« *Nota*. En marge du résumé, vérifiez l'évaluation qu'il donne « aux frais de solde et d'entretien des différents corps de la « grande armée pendant un mois. »

pour ce pays, seulement même en entrant en partage avec les habitants pour sa nourriture.

Ce qui fut bientôt démontré, c'est que la nouvelle dynastie qui s'établissait en Espagne n'avait rien à espérer ni des débris de crédit que laissait encore en Hollande la dynastie exilée, ni de l'héritage des matières d'or et d'argent qu'on disait restées dans les comptoirs américains. Dans cet état, Napoléon sentit la nécessité et conçut le désir de procurer à l'Espagne une somme de cent millions de réaux (25 millions de France) par la voie d'un emprunt. Sa première pensée avait été d'amener la Banque de France à prêter cette somme sur un dépôt de diamants que devait faire un banquier français (M. Baguenault) pour le compte de l'Espagne. Et telle était alors la situation de la Banque : elle avait un peu légèrement laissé s'accroître le nombre de ses actions de 30 mille à 90 mille. La valeur en mise de fonds de ses actionnaires s'accroissait encore chaque année par une retenue sur le dividende : mais sa régence commençait à reconnaître, après huit ans d'expérience, qu'elle avait élevé un peu haut, sous cette forme, l'espèce de cautionnement qu'elle devait donner aux porteurs de ses billets, c'est-à-dire au public ; et que cependant l'accroissement de la mise de fonds de ses actionnaires ne lui conférait pas des moyens nouveaux d'étendre ses escomptes réguliers, ni conséquemment de lucra-

tives facilités pour l'exercice de son privilège. La théorie des banques n'était pas mieux connue ; car même encore à cette époque (1808), un ministre de Napoléon [1], qui avait été aussi gouverneur de la Banque de France, professait ingénuement cette maxime: qu'une banque de circulation n'était jamais dans un meilleur état que lorsqu'elle avait dans ses caisses autant d'écus qu'elle avait de billets dans la circulation. C'était principalement ce gouverneur qui avait provoqué, en 1806, le doublement des actions. Sans doute, une banque de circulation qui, indépendamment des lettres de change qu'elle aurait recueillies dans son portefeuille en échange des billets émis par ses escomptes, conserverait dans se coffres une somme égale d'écus, offrirait aux porteurs de ses billets le maximum de la sécurité, puisqu'ils auraient constamment 2 pour garantir 1. Mais, avec cette double garantie, une banque de circulation serait à la fois inutile et impossible; inutile, parce qu'elle n'apporterait aucune ressource nouvelle; impossible, parce qu'elle ne devrait pas trouver d'actionnaires. Elle agirait précisément comme un négociant qui garderait constamment dans sa caisse le double du montant de chaque lettre de change qu'il devait acquitter. Et cet exemple même ne donne pas une idée complète de

1. M. Cretet.

l'absurdité d'une telle combinaison appliquée à une banque de circulation; car il ne faut pas oublier qu'en matière de capitaux, l'inconvénient du double emploi croît en raison du volume; et que, sur un capital qui excède deux fois le besoin auquel on l'a appliqué, la perte peut être plus que double, si l'action du capital est considérée dans tous ses effets possibles.

Napoléon n'ignorait pas que la régence de la Banque, quelquefois embarrassée du Capital exubérant fourni par ses actionnaires comme cautionnement, et pour lequel elle devait chercher des placements profitables, autant dans l'intérêt du public que dans celui des actionnaires eux-mêmes, descendait à des opérations peu dignes de son institution; que ce n'était pas toujours à l'industrie la plus utile qu'elle accordait ses secours, prélevés sur son capital; qu'elle avait, par exemple, prêté plusieurs millions à des spéculateurs de bourse. C'était parce qu'il se rappelait que ses règlements, en lui interdisant le commerce, l'autorisaient cependant à faire des avances sur dépôts de métaux précieux [1], qu'il fut induit à penser que, dans le besoin qu'avait la trésorerie

1. Lorsqu'une banque de circulation fait des prêts sur dépôts de métaux précieux, elle change de rôle; elle se fait banque de dépôt.

d'Espagne d'un emprunt, qu'elle n'aurait pu réaliser sur aucune autre place du monde, la Banque de France pouvait lui avancer cette somme sur un dépôt de diamants. Mais je dois convenir qu'il ne fallut pas un grand effort pour lui faire abandonner cette idée. Si le trésor de France avait eu besoin de secours, il aurait été très-juste que la Banque lui prêtât sur dépôt d'effets publics, à un terme fixe, la portion oisive du capital de ses actionnaires; mais il ne pouvait pas être permis à la Banque de France de transporter à Madrid une partie du cautionnement qu'elle avait assigné aux porteurs de ses billets résidant à Paris, quelque exorbitant qu'il fût devenu; d'ailleurs, pour qu'elle pût donner, avec quelque apparence de sécurité, 25 millions sur un dépôt de diamants, il aurait fallu que la valeur des diamants eût été double: et même avec cette précaution, comment dans un pressant besoin aurait-elle pu vendre cette masse de diamants? quelle convulsion une telle opération n'aurait-elle pas produite dans cette branche de commerce?

La Banque ne pouvait pas même intervenir indirectement dans un prêt fait à une puissance étrangère; car, n'eût-elle été que prête-nom, l'inconvénient serait resté très-grave, puisque, pour masquer l'origine des fonds, elle aurait dû se présenter comme le véritable prêteur. Napoléon n'avait donc qu'un parti à prendre pour venir au

secours des finances de l'Espagne, c'était de leur prêter lui-même, et sous un autre nom que celui de la Banque, une partie des fonds qu'il avait conquis sur les finances de la Prusse, lorsque la victoire avait mis à sa disposition la presque totalité des revenus de ce pays ; et c'est ce qu'il fit. J'épargnai même à la Banque le petit émoi qu'aurait pu lui causer la première proposition de Napoléon ; je n'avais pas besoin de l'opposition des régents pour fortifier la mienne ; et, si je devais combattre une erreur dans laquelle s'engageait l'empereur, mon devoir était aussi de ne pas la révéler. On jugera au surplus par sa correspondance [1] que cette

1. « J'ai besoin de venir au secours de l'Espagne ; le mi-
« nistre des finances d'Espagne envoie des pouvoirs au ban-
« quier Baguenault qui fait les affaires d'Espagne. Ce banquier
« viendra vous trouver. Voici mon intention. La banque de
« France fera avec lui un traité dont voici les conditions : la
« Banque prêtera au trésor d'Espagne 25 millions (ou environ
« 100 millions de réaux) ; cet argent devra être transporté par
« terre à Bayonne, moyennant une commission. Les verse-
« ments seront faits, à compter du présent mois de juin, à
« raison de 5 millions par mois pour les mois de juin, juillet,
« août et septembre, et de 5 millions pour le mois d'octobre ;
« l'intérêt en sera payé entre 5 et 6 pour cent. Il sera versé
« à la Banque, pour garantie de ce prêt, des diamants de
« la couronne d'Espagne, conformément à la loi générale qui
« s'oppose à ce qu'elle fasse aucun prêt sans nantissement.
« Le prêt devra être remboursé en dix ans et plus tôt si faire
« se peut ; il devra l'être nécessairement un an après la paix
« maritime... Dans le cas où la Banque ne voudrait pas faire
« cette opération pour son compte, j'en ferais les avances sur

erreur n'avait pas jeté dans son esprit des racines bien profondes [1 et 2].

L'emprunt de 25 millions fut promptement réalisé au profit de l'Espagne, mais par d'autres moyens que ceux qu'avait d'abord proposés Napoléon. Les premiers versements furent accélérés par quelques virements dont Napoléon lui-même ne dédaigna pas de s'occuper à Bayonne [3]. Le trésor public de France resta étranger à cette opération, à laquelle

« les fonds des contributions étrangères ; mais en ce cas,
« comme il ne me convient pas de prêter sur gage, la Banque
« prêterait sous mon nom. Le remboursement serait assuré
« en France, payable à Paris ; arrangez cette affaire le plus
« tôt possible. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 3 *juin* 1808. »

1. Je reçois votre rapport relatif à l'emprunt d'Espagne, les « dispositions m'en paraissent convenables, et j'entends que « le traité avec le sieur Baguenault soit fait sans délai. Sur « ce, etc.

« *Bayonne*, 26 *juin* 1808. »

2. « Je reçois votre lettre du 28 juin ; je vous ai écrit pour « savoir pourquoi l'emprunt n'était déjà pas négocié avec le « banquier Baguenault ; faites remplir toutes les formalités « sans délai ; et faites toutes les dispositions nécessaires pour « envoyer l'argent.

« *Bayonne*, 3 *juillet* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

3. « Les événements d'Espagne interrompent les communica- « tions avec Lisbonne. Il ne faut pas faire grand fond sur les « fonds de Portugal pour secourir l'Espagne. J'ai fait remettre « au ministre des finances d'Espagne les 2 millions qui étaient « à Madrid, 500,000 fr. de leur liste civile qui étaient à Bur- « gos, et 3,500,000 fr. de même origine qui étaient ici ; il y a « donc déjà 6 millions de payés sur l'emprunt ; faites mettre « cela en règle. Faites les dispositions nécessaires pour com-

je ne pris moi-même qu'une part consultative. Les reconnaissances au porteur que remit le nouveau gouvernement d'Espagne, et dont j'avais seulement dirigé la forme, furent déposées à la caisse des contributions étrangères, dont l'administration ne me concernait pas, et qui est devenue depuis celle du domaine extraordinaire ; c'est cette caisse qui fournit la totalité des fonds ; j'ignore quel a été depuis le sort des titres de cet emprunt ; mais il est certain que, pendant cette première année, indépendamment des fonds de la solde de toute l'armée française en Espagne, entièrement fournis par le trésor public de France, la dette ancienne de ce royaume envers la France, dont j'ai précédemment indiqué l'origine, se trouva augmentée de 25 millions. Et ce n'était pas la seule charge que nous imposa cette nouvelle conquête ; on se rappelle l'engagement pris avec la famille royale d'Espagne par le traité de Bayonne, de lui assurer en France la jouissance d'un revenu annuel de 10 millions de

« pléter les 10 millions à la fin de juillet, et pour faire
« payer les 5 millions en août. Il faut que le sieur Baguenault intervienne, car si l'Espagne croit n'avoir affaire
« qu'à moi, elle ne se pressera pas de rembourser ; quant
« aux diamants pour gage, il ne faut pas trop y compter.
« Prenez des mesures pour que l'argent arrive ; que ce
« traité soit conclu et ratifié ; les coupons d'intérêt signés
« et mis en règle afin que je puisse, si je le jugeais convenable, me servir de ces coupons. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 16 *juillet* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

francs ; ce revenu, qui, sans nul doute, était supérieur à celui dont le roi et les princes espagnols disposaient en Espagne pour leur usage personnel, était le prix de la concession qu'ils avaient faite de leurs droits de souveraineté ; il devait donc être exactement payé ; et quoiqu'il ne fît pas partie des dépenses prévues par le budget de 1808, qui déjà menaçaient de dépasser les recettes possibles de ce budget, quoique le trésor public de France, en se chargeant provisoirement du paiement d'une nouvelle liste civile, n'eût, dans mon opinion, qu'une garantie bien illusoire dans le recours qui lui était promis sur l'Espagne par le traité de Bayonne, cette dette solennellement contractée avec une famille royale descendue du trône me paraissait aussi sacrée que toutes celles auxquelles le trésor public de France devait pourvoir : dans une telle opinion, avant la fin de juin 1808, je sollicitai une nouvelle autorisation pour acquitter le second douzième de la somme annuelle de 10 millions promise aux princes espagnols, à compter du mois précédent ; ce fut avec quelque regret que je remarquai dans la réponse que me fit Napoléon, le 4 juillet 1808 [1],

1. « Je reçois votre lettre du 20 juin. Il n'y a rien qui presse « pour la pension du roi d'Espagne, qui ne manque pas d'ar- « gent ; ce qui aurait été donné à ce prince à Bayonne doit « être retenu. Sur ce, etc.

« *Bayonne, 4 juillet* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

plus d'insouciance sur la ponctuelle exactitude de ce paiement. Il commençait, il est vrai, à s'apercevoir alors que le traité qui avait mis à sa disposition la couronne des Espagnes n'avait ni exprimé ni prévu toutes les charges de cette étrange cession. Il s'était vainement flatté qu'un tel contrat lui assurait la soumission de toutes les provinces espagnoles; qu'il pourrait immédiatement faire couronner à Madrid le nouveau roi qu'il venait de leur donner; qu'il traverserait ensuite le Portugal par la route qu'avait frayée l'armée française quelques mois auparavant; qu'il n'aurait besoin de s'y montrer que quelques jours pour en achever la soumission; et qu'après avoir visité les deux capitales des deux royaumes ajoutés à ses conquêtes, il reviendrait encore assez tôt dans celle de l'empire français pour y régler les affaires intérieures, et aller renouveler entre l'Elbe et le Rhin l'entrevue qu'il avait eue l'année précédente sur le Niémen avec le seul souverain qu'il regardait alors comme son rival en puissance.

Lorsque j'avance que la première intention de Napoléon avait été de ne revenir à Paris que par Madrid et Lisbonne, je dois ajouter que ni moi, ni sans doute aucun autre, nous n'avions reçu à cet égard de confidence; je fonde même ma conjecture sur une circonstance qui pourrait paraître bien futile; mais, dans la vie de Napoléon, les premiers

motifs de grands effets ne se révèlent souvent que par quelques petits faits qui échapperont à l'histoire par leur ténuité. Ainsi ce que ses entretiens, dans lesquels il paraissait mettre tant d'abandon, tandis qu'il y mettait presque toujours de la réserve, ses décrets publics, ses correspondances particulières n'ont peut-être pas révélé, je le concluais de ce seul fait ; c'est qu'il avait fait venir aussi secrètement que possible plusieurs millions de sa liste civile à Bayonne, où il vivait sans faste et comme dans un camp, et qu'il avait déjà fait diriger une partie de cette somme sur Burgos : or, il ne se proposait pas de prêter de plus ces millions à l'Espagne ; son intention était donc de les avoir à sa disposition propre quand il marcherait (comme il l'espérait encore) sur le Portugal, à travers les provinces espagnoles, limitrophes sur ce point.

Ce fut plus tard qu'il commença à reconnaître que le traité de Bayonne n'était ratifié, ni par l'opinion des rois, ni par celle des peuples ; il venait aussi d'apprendre la défection des corps espagnols qui avaient mis d'abord tant d'empressement à suivre comme auxiliaire l'armée française en Portugal, ainsi que le débarquement d'une nombreuse armée anglaise qui se renforçait de tous les débris des troupes portugaises, et que toute la population accueillait avec transport. Quoique les communications entre Bayonne et Madrid fussent encore

libres, il pouvait déjà prévoir que les corps français, qu'il faisait diriger de Madrid sur Cadix, trouveraient plus d'obstacles encore dans la disposition des habitants que dans les difficultés du terrain. Dans un état de choses si nouveau pour lui et si contraire à ses espérances, l'Espagne, au lieu d'une occupation facile, ne lui présentait plus que la perspective d'une guerre lente et sérieuse ; et ce n'était plus alors qu'à Paris qu'il pouvait en préparer la défense et les moyens : ce n'était qu'au centre de sa puissance qu'il pouvait espérer contenir l'Europe. Il se flattait encore à cette époque que l'armée, maîtresse de Lisbonne, disputerait le Portugal aux Anglais jusqu'à ce qu'il pût lui envoyer de nouveaux secours ; que les divers corps qui traversaient l'Espagne se maintiendraient au moins dans leurs positions jusqu'à son retour, et que, reparaissant après trois ou quatre mois, à la tête de ces vieux corps qui avaient campé sur les neiges d'Eylau, il abattrait, dans une seule campagne d'hiver, toutes les résistances de la Péninsule. Toutefois, plus il était pressé de se rendre à Paris, tant pour ramener à lui les opinions incertaines et imposer aux opinions contraires que pour le rassemblement de nouvelles forces, moins il voulait laisser à son absence momentanée l'apparence d'une retraite : il laissait des gages d'un prompt retour dans le fonds de réserve qui restait après lui ; et comme

la visite des côtes du Midi avait été le prétexte de son voyage à Bayonne, il fit publier qu'il continuait cette visite, qu'il reviendrait par Bordeaux, La Rochelle, Rochefort, Nantes, pour s'occuper dans ces villes de divers intérêts locaux et interroger en personne, sur les lieux mêmes, les administrateurs, les magistrats, les commerçants. Il traversa en effet la Vendée, en s'arrêtant sur chaque point qui avait été le théâtre de quelque action militaire, puis dans les manufactures dont il avait aidé le rétablissement par des avances faites sur les fonds des contributions étrangères, et dans les deux villes qu'il faisait construire ou réparer.

Ce fut seulement à Nantes qu'il apprit le désastre de Baylen, et la défaite d'un de nos corps d'armée que commandait un général français, distingué jusqu'alors par de beaux exploits et par ses talents militaires ; et quoique ensuite, dans les premiers moments de son arrivée à Paris, qui eut lieu vers le mois d'août, il affectât l'impassabilité d'un pouvoir supérieur à tous les événements, cette première atteinte portée à la gloire des armées françaises, cette première infidélité de la victoire prédominèrent tellement ses pensées, que, dans les conseils qu'il présidait, dans les entretiens particuliers avec ses ministres, même avec les personnes attachées à son service intérieur dans quelque rang que ce fût, une digression violente sur l'affaire de Baylen

était presque toujours le préliminaire de toute disposition qu'il avait à prescrire, de tout compte qu'il avait à demander, quelque étranger que l'un ou l'autre fussent à cette catastrophe. On eût dit qu'il croyait ne pouvoir assez multiplier les confidents de son ressentiment, afin de donner plus de complices à sa vengeance. Il recherchait, il scrutait tous les détails de cette défaite comme pour exalter sa colère ; il ne connaissait encore que le texte de la capitulation, lorsqu'il avait déjà prédit qu'elle ne serait pas même respectée, et que la France était destinée à une honte plus grande que celle de voir un corps entier de soldats français mettre bas les armes devant des ennemis plus nombreux sans doute, mais rassemblés à la hâte et indisciplinés. Et il rappelait souvent cette triste prophétie, lorsqu'il eut appris l'ignominieuse visite à laquelle les bagages de ce corps d'armée avaient été soumis malgré le traité.

Quand on lui représentait que le général français n'avait avec lui que de jeunes soldats : « Valaient-« ils moins, s'écriait-il, que ceux que j'ai comman-« dés, et qu'il avait si bien commandés lui-même « en Italie et en Allemagne ! C'est toujours le géné-« ral qui fait l'armée. » Quelquefois, dans des moments plus calmes, il disait : « Il était un des braves « de notre famille. O misère de l'espèce humaine ! « toute une vie perdue pour un moment de fai-« blesse, et peut-être par une surprise des sens,

« par un caprice de nerfs ! Mais il ne faut pas que « le sort des empires dépende d'un de ces hasards. « Puis-je balancer entre la pitié qu'inspire le mal- « heur d'un homme et la réparation que réclament « tous ceux qu'il en a rendus victimes ? Le salut « de l'État demande une sévérité inexorable. A la « guerre, un grand désastre dénonce toujours un « grand coupable. »

Cependant il organisait une nouvelle armée, il faisait autoriser par le sénat des levées extraordinaires, il renforçait sa garde en y appelant l'élite des autres corps ; il envoyait une partie de cette garde en Espagne : ses traités avec les nouveaux royaumes qu'il avait fondés sur la rive droite du Rhin leur imposaient la condition de l'assister dans toutes ses guerres : il réclamait d'eux des contingents, et l'on voyait des souverains forcés de prendre part à une guerre que tous ils désapprouvaient.

Napoléon s'inquiétait peu de l'opinion de ces princes.

Il ne leur demandait que des soldats : il croyait encore n'avoir rien à redouter de l'Autriche ; il ne s'abusait pas sur les ressentiments qu'elle conservait, mais il les jugeait impuissants.

Maître de toutes les places fortes de la Prusse, il la tenait encore en quelque sorte assiégée sur l'Elbe et l'Oder.

Et comme il avait acquis, dans le plus noble des

rois, le plus fidèle et le plus patient des alliés, il pouvait, par l'influence qu'il conservait à Dresde et à Varsovie, surveiller toutes les dispositions de la Prusse et de l'Autriche dans leurs provinces les plus éloignées de la France.

Il n'y avait plus au monde qu'un seul souverain dont il crût devoir ménager le suffrage ; c'était l'empereur de Russie, auquel il demandait toujours des complaisances onéreuses et des sacrifices, sans lui offrir aucune compensation ; il avait, par exemple, besoin de sa coopération pour donner quelque réalité à cette chimère de système continental par l'effet duquel il espérait pouvoir interdire le commerce de l'Europe à l'Angleterre, maîtresse du commerce du monde, la seule ennemie qui le bravât partout : et la Russie, en fermant ses ports aux Anglais, devait perdre le consommateur qui lui payait, sinon le plus cher, au moins le plus sûrement ses productions ; le pourvoyeur qui pouvait lui procurer alors, au meilleur prix, la jouissance de tous les produits et de tous les arts de l'Europe.

D'un autre côté, par la réunion d'une partie de la Pologne à la Saxe, il avait mis des limites à l'agrandissement de l'empire russe, et il fallait qu'il obtînt de l'empereur Alexandre une sorte d'assentiment à l'agrandissement inattendu qu'il donnait lui-même à la France par l'invasion de l'Espagne et du Portugal.

Pour résoudre de tels problèmes, il avait besoin d'entretenir le prestige de la séduction sous laquelle il avait laissé le souverain du Nord à l'époque de la paix de Tilsitt ; c'était dans cette vue qu'il lui avait fait proposer une seconde entrevue à Erfurth ; et, en même temps qu'il se disposait à s'y rendre, il se promit bien de profiter de son séjour dans sa capitale pour reprendre sur toutes les parties de l'administration publique cette surveillance directe qu'il n'avait pu, pendant plusieurs mois, exercer que par sa correspondance.

Ainsi, dans les conseils administratifs qui, à son retour à Paris, employèrent toutes ses journées, il recommença immédiatement ce qu'il appelait ses revues des affaires intérieures.

En même temps qu'il y réglait, selon les nouvelles combinaisons du moment, la composition, l'armement, l'équipement de chaque armée, qu'il répartissait entre chaque corps le produit des nouvelles levées, il assurait par de nouvelles fortifications, pour lesquelles aucune dépense n'était épargnée, la défense des nouvelles frontières qu'il avait données à la France ; il restituait ainsi à des pays qui ne sont pas restés français une grande partie des tributs que ces mêmes pays apportaient à la France.

Il venait de parcourir les grandes routes ; il les avait bien observées ; il en réglait les réparations

avec son directeur-général des ponts et chaussées; il arrêtait la dépense de nouveaux ponts, et assignait des fonds pour faire ouvrir de nouveaux canaux.

S'il lui arrivait encore quelquefois de dire que le destin avait donné à l'Angleterre l'empire des mers, il ajoutait qu'il ne désespérait pas de parvenir à rendre le destin plus juste. Il fit rédiger et rédigea lui-même plusieurs notes pour concerter avec l'empereur Alexandre, dans l'intérêt des deux pays, les moyens d'augmenter nos approvisionnements maritimes; jamais les chantiers et le nombre des vaisseaux en construction dans les ports de France et dans les ports d'Italie ne furent plus multipliés. C'est à cette époque surtout que Napoléon répétait souvent que l'Europe ne supporterait pas toujours le joug de l'Angleterre; que cette puissance forcerait toutes les autres à une croisade maritime contre elle: mais qu'il fallait que la marine française fût le noyau de toutes les autres marines: et que le moment viendrait où la France pouvant appeler, autour de cent cinquante vaisseaux armés par elle, le contingent de la Russie, de l'Amérique septentrionale, de l'Italie, de l'Espagne, de la Hollande, de la Suède et du Danemarck, l'Angleterre serait enfin forcée de redescendre au rang que lui avait marqué la nature parmi les puissances: qu'il savait bien que de telles coalitions n'étaient pas durables,

mais que l'exécution de ce plan ne demandait qu'une campagne bien concertée ; et qu'il n'était pas impossible à la politique de maintenir, au moins pendant une année, l'orgueil de tous les peuples ligué contre l'orgueil d'un seul peuple. Certes, il était loin de prévoir alors qu'il prophétisait contre lui-même !

Et ces dispositions générales, qu'il exprimait par des décrets, lui laissaient même du temps libre pour une foule de décisions de détail, qui émanaient de sa correspondance particulière, pour chaque ministère. Dans cette période, je ne citerai que quelques-unes de celles qui concernaient le trésor public, relativement aux paiements des sommes attribuées aux princes de la maison d'Espagne [1] et [2], qu'il réduisit au-dessous de la fixation du traité ; à la suppression du traitement de grand-amiral et de maréchal, que le général Murat cumulait avec sa dignité de grand-duc de Berg avant son avènement au trône de Naples [3] ; à la révision d'un compte de 321 mil-

1. « Il faut faire payer le mois d'août au trois infants d'Espagne, et à l'aîné les mois de juin, juillet et août, à raison de « 600,000 fr. par an ; faites payer cela sans délai. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 août 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Faites payer au roi Charles le mois de juillet, et à la reine « d'Étrurie le mois d'août. Sur ce, je prie Dieu, etc.

Saint-Cloud, 11 *septembre* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

3. « Il est nécessaire qu'à compter du 1er août vous ne fassiez

lions perçus en Prusse sur les taxes de ce royaume [1]; à la fixation définitive du budget de 1808, que de nouvelles circonstances portaient nécessairement au-delà de ses premières évaluations [2].

Il n'avait pas pu ignorer, même avant de quitter Bayonne, que l'opinion de Paris n'était pas plus favorable que celle de Madrid à l'envahissement de l'Espagne. La nation française n'approuvait pas une révolution dont le résultat était de donner à une autre nation un roi et un gouvernement qui n'étaient pas de son choix. L'Europe entière voyait avec plus de déplaisir que d'étonnement une dynastie naissante occuper les trônes de France, d'Italie, d'Espagne, de Naples, de Hollande et de Westphalie;

« plus rien payer au grand-duc de Berg : ni traitement de grand-
« amiral, ni traitement de maréchal, ni aucun autre traite-
« ment, sous quelque prétexte que ce soit. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 *août* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Je vous envoie le dernier état des recettes faites dans
« les pays conquis ; je vous prie de me faire un rapport qui me
« fasse connaître ce que ces 321 millions * sont devenus et sur
« quoi je puis compter. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 6 *septembre* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Je désire que vous puissiez me remettre dimanche ou
« lundi le compte général de l'armée, c'est-à-dire la situation
« des divers budgets que je voudrais arrêter. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 *septembre* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

* Une partie des dépenses de l'expédition avait été prélevée sur cette somme dont le solde restait seul disponible pour le domaine extraordinaire. Ces dépenses de l'armée française avaient été acquittées dans la Prusse même, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

mais elle restait silencieuse partout ailleurs qu'en Angleterre, où les journaux du pays osaient seuls s'élever contre le dominateur du reste du monde. Napoléon avait trouvé, dans ces journaux, de sinistres prophéties sur sa nouvelle expédition, sur les dépenses qu'elle coûterait à la France, sur les nouveaux sacrifices qu'elle imposerait à ses finances, sur l'inévitable baisse des fonds français ; et déjà en effet ce symptôme de la désapprobation publique commençait à se manifester. Les cinq pour cent français, qui, après la paix de Tilsitt, s'étaient élevés au-dessus de 90, menaçaient de descendre au-dessous de 80. Napoléon crut pouvoir leur commander de ne pas passer cette limite ; et, sans vouloir écouter aucune objection, il décida qu'un agent de change serait spécialement chargé d'acheter, chaque jour, sur la place, tous les cinq pour cent qui seraient mis en vente au cours de 80 fr. et au-dessous. Il voulait que la Banque y concourût, et qu'au lieu de prêter, par exemple, à des spéculateurs de bourse, sur dépôt d'effets public, la portion de son capital qui se trouvait en exubérance depuis le doublement de ses actions, elle employât quelques millions sur ce capital en achat de cinq pour cent. La caisse d'amortissement (pour qui l'amortissement était la moindre de ses fonctions) avait aussi quelques sommes en réserve. Il leur assigna la même destination ; enfin

il voulut que les fonds qui ne seraient pas fournis, soit par la Banque, soit par la caisse d'amortissement, pour soutenir les cinq pour cent au cours de 80 fr., fussent avancés par la caisse de service du trésor public, qui devait conséquemment y prendre la plus grande part : et ce fut le premier abus qui fut fait de cette machine, qui était pour l'ancien trésor public bien plus qu'un auxiliaire ; car elle était le trésor public même, et dans sa meilleure forme.

Ainsi, dans le moment où l'effet presque inévitable de la guerre d'Espagne était de rompre l'équilibre entre les moyens et les besoins du budget de 1808, dans un système de finances qui interdisait toute combinaison d'emprunt régulier, et au milieu de tant d'éléments d'incertitude que sa politique jetait en Europe, Napoléon faisait à tous les porteurs de cinq pour cent le plus hasardeux des défis, puisqu'il offrait de rembourser au cours de 80 francs la dette constituée, dont les titres, pour la plus grande partie, avaient été achetés par les porteurs fort au-dessous du cours de 60 francs. Il condamna le trésor public à soutenir ce dangereux pari pendant près de six mois. Je ne sais si sa politique profita du maintien du cours des cinq pour cent français à 80 francs ; mais ce que je sais bien, c'est que beaucoup de millions, dont l'emploi était réclamé par des créances bien plus urgentes, furent dissipés dans cette lutte entre la hausse et la baisse des cinq

pour cent ; et le sacrifice, qui fut grand, aurait pu être beaucoup plus grand qu'il ne fut.

Qu'on me pardonne une seule réflexion sur l'étrange position d'un ministre que le chef de l'Etat oblige de diriger une opération étrangère à ses attributions, contraire à son opinion et à son plan de service, et qui se trouve condamné à soutenir, en public, une mesure qu'il a franchement combattue dans le secret du cabinet. Ce n'est faire qu'un bien faible sacrifice que de renoncer à une grande place qu'on n'a pas ambitionnée ; mais il y a peut-être quelque mérite à se résigner à l'exécution d'un plan qu'on désaprouve, quand on peut du moins espérer qu'une partie des inconvénients sera atténuée par le mode d'exécution. Je pris ce dernier parti, et je laisse à juger s'il fut en effet le meilleur.

Deux mois de séjour à Paris avaient suffi à Napoléon pour régler toutes les affaires intérieures de la France, et faire tous les préparatifs de la nouvelle campagne qu'il se proposait de diriger plus tard en personne en Espagne et en Portugal ; il venait d'assigner aux ministres-ordonnateurs des crédits qui n'excédaient pas les besoins réels des services, mais qui, comme à l'ordinaire, excédaient un peu la proportion naturelle des ressources du trésor.

Il se mit en route pour Erfurth sur le premier avis qu'il reçut du passage de l'empereur Alexandre à travers la Pologne, pour se rendre au même lieu.

Les circonstances de leur entrevue sont connues ; parmi beaucoup d'autres preuves des dispositions qu'y porta l'empereur Alexandre on se rappelle la délicate et obligeante application qu'il fit de ce vers en plein spectacle :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Ce fut à Erfurth que Napoléon apprit un second revers, la capitulation de l'armée française en Portugal, et les conditions de sa retraite à la suite de la bataille de Vimeiro, et de divers combats qu'elle avait eu à soutenir contre une armée anglaise plus forte en nombre, contre toute la population du pays, contre les troupes espagnoles qui l'avaient abandonnée. On conçoit que, plus il en fut affecté, plus il fit d'efforts sur lui-même pour persuader à son auguste allié que cet événement, auquel il attachait peu d'importance, ne changerait rien à la destinée future du Portugal et de l'Espagne. Et, soit que l'empereur de Russie fût alors porté par sa générosité naturelle à se montrer plus fidèle que la fortune, soit que le prestige auquel il avait cédé l'année précédente ne fût pas encore détruit, cet événement ne parut faire aucune impression sur lui. Alexandre se montra même plus que jamais disposé à prendre la politique de Napoléon pour règle de la sienne dans ses rapports avec les autres puissances ;

et les témoignages d'affection réciproque que se donnèrent ces deux empereurs semblaient promettre à l'Europe étonnée une longue alliance entre les deux plus puissants États.

Au milieu des fêtes et des solennités de cette entrevue, Napoléon, qui croyait et voulait surtout faire croire que les malheurs de la dernière campagne avaient été causés par l'inexpérience des nouvelles recrues envoyées en Espagne, s'occupait d'y faire passer une partie des vieux corps restés en Allemagne. En fortifiant ainsi son armée d'Espagne, il se donnait en même temps le mérite d'alléger le fardeau qui pesait encore sur la Prusse, et de céder aux recommandations de l'empereur de Russie en faveur de cette puissance. Il dirigeait d'Erfurth et surveillait la marche de ces corps ; il soutenait leur zèle par le soin qu'il prenait de prévenir leurs moindres plaintes [1]. En revenant d'Erfurth, il s'arrêta pour faire rapidement lui-même l'inspection des détachements qu'il trouvait sur sa route ; il leur

1. « On m'assure que quelques-uns des régiments qui passent « d'Allemagne à Paris pour se rendre en Espagne sont arriérés « dans leur solde. Le payeur-général de la grande armée a eu « la maladresse de leur donner des bons payables à Mayence « en monnaie de Prusse. Le soldat n'est pas si dupe que de « perdre 25 pour cent sur cette monnaie. Prenez des mesures « pour qu'il soit payé exactement, et que le soldat entre en « Espagne sans qu'il lui soit rien dû... Sur ce, etc.

« *Erfurth, le 4 octobre* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

donnait rendez-vous dans sa capitale, où il leur promettait aussi une entrée triomphale. Et ce qu'il leur faisait regarder comme un triomphe c'étaient ces brillantes revues dans lesquelles tous les regards des habitants de Paris se portaient sur des braves, qui ne cherchaient que dans le sien leur récompense. C'était là qu'en parcourant chaque ligne il semblait se communiquer à chaque soldat, qu'il appelait chaque officier par son nom, qu'il saluait chaque corps du nom des victoires auxquelles il avait pris part. C'est de là que les vainqueurs d'Iéna et de Friedland, oubliant les fatigues de la campagne et de quatre cents lieues de marche, s'élançaient avec une ardeur nouvelle vers de nouveaux dangers, qu'ils allaient chercher encore plus loin.

Je supprime les détails administratifs dont il s'occupa dans la courte station qu'il fit à Paris à son retour d'Erfurth, pour consigner ici un résultat qui peut se recommander au souvenir de la France. J'ai déjà eu l'occasion de parler du soin qu'il prenait de se faire exactement rendre compte des contributions levées en Prusse pendant le temps qu'elle était occupée par des troupes françaises. Une lettre qu'il m'adressa de Saint-Cloud, le 19 octobre [1], résume

1. « Je vous envoie des états rédigés sous mes yeux à Erfurth « sur les affaires de la grande armée ; conservez ces états pour « me les représenter toutes les fois que j'en aurai besoin ; vous y « verrez que la grande armée aura dépensé au 1er janvier 1809,

la comptabilité de ces contributions avec une précision bien digne de remarque. Mais ce qui mérite encore plus d'être remarqué, c'est que, pendant le temps que la Prusse supportait cette contribution, le conquérant, qui s'était substitué au souverain naturel, administrait pour son compte toute la monarchie qu'il avait conquise ; et que le roi de Prusse, qui s'était réduit avec toute sa famille à un revenu de 1,500,000 francs, abandonnait tous les autres revenus au vainqueur ; ainsi la condition des habitants n'avait pas été sensiblement aggravée ; l'ancienne armée était dispersée, et momentanément il n'y avait en quelque sorte ni soldats prussiens, ni fonctionnaires prussiens à salarier ; les impôts, sans changer presque de tarif, avaient seulement changé de destination. Définitivement, sur une rançon de

« sur les contributions de la Prusse (dans une période de vingt-
« sept mois), 221,800;000 fr. , que 16 millions sont à effacer
« comme frais de perception ou n'ayant point eu lieu en
« recettes définitives ; que déduction faite de ces deux sommes
« il reste :
« 82,000,000 fr. déjà versés à la caisse d'amortissement.
« 26,000,000 fr. à recouvrer dans le pays.
« 42,000,000 fr. dans la caisse du receveur-général.
« 5,000,000 fr. dans la caisse de ses préposés.
« 140,000,000 fr. représentés par des obligations à *très-long terme.*

« Tenez la main à ce que le versement, qui doit compléter
« 135,000,000 fr., soit fait sans délai à la caisse d'amortisse-
« ment. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud, 19 octobre.* *Signé* Napoléon. »

311 millions imposée, pour peine de son agression, à la Prusse réellement conquise, ce royaume avait dû payer, en vingt-sept mois, 171 millions, somme à peu près égale à ses taxes ordinaires, et qui, en grande partie, avaient été dépensés dans ce pays par l'armée française ; 140 millions ne devaient être payés qu'en obligations à long terme, et ils ne l'étaient pas encore au 31 mars 1814[1]. Le tribut de la Prusse envers la France, et dont la France a effectivement profité en accroissement de ressource, n'a guère été définitivement que de 150 millions, et ce n'était que sur cette somme que Napoléon avait pu assigner des récompenses pécuniaires à cette foule de généraux et d'officiers qui avaient partagé ses travaux et ses dangers. L'armée française, qui avait occupé la Prusse, n'avait pas excédé cent cinquante mille hommes; et l'entretien de cette armée sur les contributions du pays n'avait été qu'une bien faible indemnité pour la France ; car, pour assurer son recrutement dans une guerre dont, en 1806, il était impossible de prévoir l'issue et la durée, il avait fallu porter à plus de deux cent mille hommes les nouvelles levées qui, sans l'agression de la Prusse, n'auraient pas eu lieu. Et, in-

1. En 1814, le roi Louis XVIII a fait remise au roi de Prusse de cette dette de 140 millions et des titres qui la représentaient.

dépendamment de cette dépense, la France avait supporté, dans les derniers mois de 1806, celle de tous les préparatifs d'une expédition imprévue, dépense égale peut-être aux 171 millions [1] auxquels s'est réduit pour elle le produit de la conquête entière de la Prusse. Je n'en persiste pas moins à regretter qu'après la bataille d'Iéna, Napoléon, au lieu d'aller planter ses aigles sur les murs de Berlin, n'ait pas eu la générosité d'offrir la paix au souverain, dont cette seule bataille avait anéanti la puissance. Mais je demande si Louis XIV et le grand Frédéric, dans une position semblable à celle de Napoléon, auraient eu la modération que j'aurais voulu trouver en lui.

Il est vrai que la Prusse n'est pas la seule puissance vaincue dont Napoléon ait exigé des contributions ; car c'est aussi par des contributions que l'Autriche a été punie de deux agressions, qu'en oubli des traités elle avait inopinément faites, mais le produit net de ces deux contributions ne s'est pas élevé à plus de 120 millions [2].

Ainsi le montant total des contributions qu'avait

1. Déduction faite des sommes dépensées sur les lieux, et de la remise faite à la Prusse, en 1814, des engagements qu'elle n'avait pas encore acquittés.

2. Les concessions domaniales, faites par l'Autriche, ne sont pas comprises dans cette évaluation ; mais elles ont été annulées en 1814, ainsi que les dotations qui étaient fondées sur ces concessions.

exigées la France dans trois guerres qu'elle n'avait pas provoquées, ayant eu à combattre, dans les deux premières, deux nations réunies, et dans la dernière, deux nations séparées, entre lesquelles elle était obligée de diviser ses forces, ne s'est pas élevé à plus de 300 millions, puisque sur les 311 millions qui devaient être réalisés en France, le royaume de Prusse obtint, en 1814, la remise de 140 millions.

Dira-t-on qu'en 1814 et 1815 on n'a fait qu'user envers la France de justes représailles ?

Quand l'Europe tout entière l'a inondée, pendant dix mois, d'un million d'hommes qui n'ont pas ménagé ses provinces, était-ce pour expulser un seul homme ? Napoléon, dont la cause ne pouvait plus être celle de la France, venait de se livrer lui-même à l'Angleterre, et déjà il était conduit captif dans une île éloignée.

Était-ce en indemnité de contributions payées par la Prusse et par l'Autriche dans les guerres précédentes, que des puissances soi-disant alliées du roi de France exigeaient des contributions cinq fois plus fortes de cette même France au milieu de revers si nouveaux pour elle ? Les éléments de ce parallèle ne seront que trop fidèlement recueillis : mais combien je plaindrais l'humanité, si la France n'était pas assez éclairée et assez généreuse pour savoir qu'il est des calculs de justice et des chances de repré-

sailles devant lesquels le véritable héroïsme recule !

C'était peu de jours avant que Napoléon reprît le chemin d'Espagne, que j'avais reçu, avec la lettre que je viens de transcrire, les comptes des contributions prussiennes, dont elle présente le résultat ; cette lettre devient une pièce historique, surtout dans un temps où l'on néglige peut-être un peu trop les documents, les instructions, ou du moins les objections et moyens de défense qu'on pourrait puiser dans les archives de l'administration de l'époque.

Ce fut vers la fin de 1808 que le principal ministre de Russie, M. le comte de Romanzow, arriva à Paris, envoyé par l'empereur Alexandre pour concerter avec Napoléon le tarif prohibitif par lequel les douanes russes devaient seconder le système continental, c'est-à-dire l'interdiction au commerce anglais de tous les pays soumis à l'influence de Napoléon. Quoique je me tinsse éloigné de tout ce qui était étranger à mes attributions, et que la mission de M. le comte de Romanzow n'eût rien qui leur fût relatif, j'eus quelquefois l'occasion de rencontrer ce ministre : il était trop éclairé pour croire que la même politique pût également convenir aux deux pays (en la supposant même propre en effet à l'un des deux) ; c'était cependant de bonne foi et sans effort qu'il paraissait obéir au penchant de son souverain pour Napoléon ; mais voici ce qu'il me

dit quelques jours après le départ de Napoléon pour Bayonne. « C'est une grande entreprise que celle de « vouloir interdire aux Anglais, maîtres de la mer, « l'approche de cette longue étendue de côtes eu- « ropéennes que la mer baigne ; c'est aussi une « étrange position que celle de votre empereur, qui « n'a plus d'autre ennemie que l'Angleterre, qui « court le monde pour la combattre, et qui ne peut « l'atteindre nulle part. » J'avouerai que j'eus quelque peine à ne pas laisser entrevoir à M. de Romanzow que j'étais souvent préoccupé de la même pensée, mais je ne lui devais pas ma confidence tout entière sur le système continental.

Napoléon était encore à Bayonne, où il était retourné, lorsqu'il apprit le débarquement, dans les ports de Bretagne, des restes de l'armée française qui revenait de Portugal ; elle avait obtenu une capitulation honorable dont une condition avait été qu'elle serait transportée, aux frais de l'Angleterre, dans un port de France. Cette armée avait occupé, pendant neuf mois, tout le Portugal ; ses chefs y avaient exercé les droits de souveraineté ; ils avaient recouvré les impôts, mais ils avaient respecté la plupart des engagements de l'ancien gouvernement et quoique l'invasion des Français en Portugal ne fût pas sans doute plus légitime que celle que les Autrichiens et les Prussiens avaient exécutée en France en 1792, et que celle qu'ils tentèrent sépa-

rément, les premiers en 1805, les seconds en 1806, cependant il est permis de remarquer, en l'honneur de la France, que l'armée française, qui était entrée en Portugal avec plusieurs mois de solde dans ses caisses, en revenait avec une solde arriérée.

Napoléon connaissait sa position et ses besoins, et de Bayonne, où il venait d'arriver, il me recommanda d'y pourvoir [1].

A Burgos, il s'occupait d'un soin bien différent, et bien étranger sans doute aux affaires qui l'appelaient en Espagne. J'allais rendre public un des comptes du trésor ; je lui en adressais la première épreuve ; les tableaux de chiffres étaient précédés d'un rapport qui, par son laconisme, donnait peu de prise à la censure ; il fut cependant censuré [2], et je présente le genre de critique qu'il essuya, comme étant encore un des traits caractéristiques de l'importance que l'empereur mettait aux moindres dé-

1. « La solde du corps arrivant du Portugal est en retard ; « il faut y pourvoir. Comme ce sont des détachements, il « faudrait que le payeur leur fît faire la solde à mesure qu'ils « débarquent, sans quartier-maître, et leur donnât d'abord « des facilités. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 4 *novembre* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « J'ai mis plusieurs notes en marge du préambule de votre « compte. La note première *A* est relative à un paragraphe qui a « l'air de dire que je ne me suis occupé de finances qu'en 1808 ; « il faut redonner à cette phrase une tournure qui explique « mieux vos idées. Note *B*. Effacez d'abord le mot *vraisemblable-*

tails, de sa susceptibilité sur les moindres mots qui auraient pu porter l'opinion au delà du cercle dans lequel il voulait la renfermer. Alors sans doute les finances de la France étaient encore dans une situation telle que le trésor public aurait pu profiter de tous les avantages d'une complète solvabilité pour obtenir les meilleures conditions, et conséquemment les plus utiles économies, dans toutes les transactions, dans tous les marchés qu'exige l'entretien des armées, des flottes, des grandes routes; mais, pendant bien des années, lorsqu'il y avait chance de nouveaux hasards, l'entreprise des services militaires s'était trouvée comme forcément abandonnée à des hommes aventureux, et ils étaient restés en possession habituelle de ce désastreux privilège depuis 1792, parce qu'en général tout commerçant probe craignait de compromettre son crédit en prenant part à de telles opérations.

« *ment*, et ajoutez que, si les 40 millions de fournitures faites « l'année dernière ne sont pas soldés, c'est que ces fournitures « ne peuvent pas être liquidées par le ministère à cause de la « grande quantité de pièces, car le trésor n'est jamais en retard « pour les paiements. Note *C*. Même observation ; en parlant « de régularisations, il faut dire que c'est pour dépenses « *soldées* ; bien exprimer que tout serait payé, si tout était « liquidé et ordonnancé. Note *D*. Il y a là une locution qui « n'est pas digne ; le ministre doit être cru sur sa parole, et « ne point discuter avec des personnes qui ne croiraient pas à « son assertion. Sur ce, etc.

« *Bayonne*, 14 *novembre* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

Quelques précautions que prissent les ministres ordonnateurs par le texte des marchés, ils s'apercevaient trop souvent qu'ils étaient trompés sur la qualité et la livraison des fournitures.

Napoléon, qui épiait, en quelque sorte, les fournisseurs jusque dans le sac de chaque soldat, s'irritait contre ces infidélités ; mais on n'avait de choix à faire qu'entre des hommes de la même trempe ; on ne pouvait pas prévenir la fraude en changeant les entrepreneurs, en rompant les marchés, en réduisant les prix ; cette fausse position avait induit l'empereur à croire, au commencement de son règne, qu'il ne ferait qu'employer d'assez justes représailles contre les fournisseurs, en disputant aux ministres et en leur faisant attendre les suppléments de crédit qui leur étaient nécessaires pour solder la dette de leurs services : triste débat entre un gouvernement et ses créanciers munis d'un titre donné par lui contre lui-même [1] ; cercle vicieux

1. Il y a plus d'une raison pour que les paiements publics s'arrièrent dans les révolutions, et conséquemment pour que tout gouvernement né dans leur sein soit souvent en état d'insolvabilité ; or, dans les sociétés civilisées l'insolvabilité n'est rien moins qu'une révolte contre l'ordre public. Il serait donc assez juste de dire qu'un gouvernement qui se déclare insolvable conspire contre lui-même, puisqu'il forfait à l'ordre public qui est son principe et sa cause. Bien peu de gouvernements peuvent survivre à cette forfaiture quand elle se prolonge !... Je suis entré

dans lequel l'infidélité lutte toujours avec avantage contre l'injustice. Et qu'arrivait-il ? C'était que la plupart des fournisseurs, par la combinaison même de leurs marchés, parvenaient en général à ne rester à découvert que d'une partie de leurs bénéfices. Ils dissipaient souvent ces bénéfices comme on dissipe en général les produits de la fraude ; malgré leurs grands profits, ils payaient mal leurs propres créanciers pour avoir d'autant plus le droit d'accuser le gouvernement comme mauvais débiteur. Ils n'avaient rien à perdre sur leur crédit personnel, ils ne pouvaient que gagner plus par le discrédit du gouvernement, et ils ne négligeaient rien pour l'accroître en répandant partout qu'ils étaient en avance de très fortes sommes.

Napoléon connaissait ces manœuvres, devenues moins excusables depuis qu'un véritable créancier ne présentait jamais en vain son titre ; il voulait en combattre l'effet en faisant affirmer par ses ministres que si, dans les derniers mois de l'an 1808, la totalité des fournitures de l'an 1807 n'était pas

à cet égard dans des détails un peu prolixes ; la gravité du sujet m'y a condamné. Mais j'ai surtout voulu répondre à ceux qui ont reproché au gouvernement impérial, après sa chute, d'avoir cédé à cette honteuse tendance, par des faits qui constatent la continuité et l'efficacité des efforts du trésor public depuis 1805 jusqu'en 1814 pour ne laisser en retard, même dans les moments les plus difficiles, aucun paiement régulièrement exigible.

soldée, c'était parce que les entrepreneurs des services étaient eux-mêmes en retard de produire les titres; et, certes, il n'avait pas besoin de disculper, par de tels moyens, du reproche d'insolvabilité, le gouvernement qui, dans le dernier trimestre de 1808, ne redevait que 40 millions sur la somme de 772 millions affectée aux dépenses de 1807.

C'était par ce seul résultat présenté avec franchise que je pensais qu'on devait combattre les accusations dirigées alors contre le crédit public ; mais on remarquera avec regret, par les dernières phrases de cette même lettre du 14 octobre, que Napoléon dédaignait un peu trop les avantages qu'il aurait pu tirer des explications franches.

Je dois rappeler que vers la même époque un examen attentif des comptes présentés par les plus exigeants des fournisseurs avait fait reconnaître qu'ils exagéraient de plus des trois quarts ce qu'ils appelaient leurs créances arriérées que d'après leurs marchés, les ministres étaient alors plus exacts envers eux qu'ils ne l'étaient eux-mêmes envers les ministères ; que ce n'était pas l'insuffisance des paiements qui mettait obstacle à l'établissement du crédit public, mais cette espèce d'état aléatoire d'un gouvernement chaque jour entraîné dans de nouveaux plans, ne connaissant pas de limites pour ses entreprises ; et c'était bien assez pour écarter encore alors, de toute participation aux marchés d'appro-

visionnements militaires, tous les hommes consciencieusement prudents, et ne lui laisser le choix des contractants que parmi ceux qui savent prendre contre les hasards des sûretés que la probité réprouve.

Je ne mentionne pas plusieurs autres lettres que l'empereur m'écrivit de Burgos et d'Aranda, et qui ne sont relatives qu'à quelques autres dispositions de détail.

Dans les premiers jours de décembre il était à Madrid, il organisait en personne l'invasion de toute l'Espagne ; il répandait son armée, divisée en plusieurs corps, dans le midi, dans l'ouest et dans le nord. Maître de Madrid et des places qui séparent cette ville des frontières de la France, il se proposait de reprendre le Portugal, de combattre les Anglais dans les Asturies, d'attaquer, dans la ville de Cadix, le gouvernement insurrectionnel qui soulevait la nation espagnole contre lui. Il s'occupait en même temps d'organiser l'administration du nouveau trône vassal sur lequel il venait de placer son frère Joseph.

Et, même dans cet état, l'Espagne n'absorbait pas encore tous ses soins.

J'ai dit qu'il avait aussi donné un nouveau roi à Naples (son beau-frère, le général Murat) ; mais, en lui laissant pour sa défense les troupes françaises qui avaient suivi Joseph dans ce pays, il avait voulu

que leur solde et leur entretien fussent à la charge des finances de Naples ; il avait supprimé l'espèce de subside dont il avait aidé le roi Joseph pour cette dépense, et le prince Murat avait pris occasion de cette mesure pour demander le rappel des agents du trésor public chargés du paiement des troupes françaises dans ses États : Napoléon apprit cette disposition à Madrid, et l'assentiment que son ministre de la guerre y donnait. Il m'ordonna, le 15 décembre [1], de m'y opposer, de maintenir à Naples, pour les troupes françaises, un payeur qui pût me rendre compte des sommes que le gouvernement de Naples verserait dans la caisse de ces troupes, et il me recommandait de veiller à ce que leur solde n'éprouvât jamais de retard.

Son attention se portait en même temps sur les corps français qui restaient en Allemagne, et quoiqu'il parût ne rien craindre de la Prusse, dont ces corps occupaient encore les principales places, ni de l'Autriche, qui semblait ne pouvoir plus retrou-

1. « Je suis loin de consentir à la suppression du payeur de « mon armée à Naples, recommandez-lui au contraire d'être « ferme et sévère, et de vous rendre compte si mes troupes « sont exactement payées. Vous ferez connaître au ministre de « la guerre que je n'approuve pas cette mesure, et vous lui « ferez voir ma lettre pour qu'il écrive dans ce sens au « général qui commande mes troupes sur ce point. Je n'approu- « verais pas non plus que les payeurs et leurs chefs quittassent « l'armée du Rhin. Sur ce, etc.

« *Madrid*, 15 *décembre* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

ver une occasion de rupture aussi favorable que celle qu'elle avait laissé échapper à la fin de 1806, ni de la Russie, dont le souverain venait de resserrer à Erfurth les nœuds de l'alliance qu'il avait formée à Tilsitt, ni enfin des puissances secondaires qui, nouvellement affranchies des devoirs de l'ancienne confédération, prenaient leur isolement pour de l'indépendance et ne s'apercevaient pas encore qu'en changeant de protecteur elles ne changeaient pas de soumission, Napoléon voulait que son armée d'Allemagne, quoique réduite au quart par la rentrée des corps rappelés en France, ou dirigés sur l'Espagne, conservât la nombreuse administration qui pourvoyait à ces divers services, lorsqu'elle était forte de cent cinquante mille hommes ; et le motif de cette disposition n'a pas besoin d'être expliqué...

C'était encore le même jour [1] qu'en apprenant

1. « Je vois avec plaisir que le cours des cinq pour cent n'a « pas été au-dessous de 80 fr. ; je ne regrette pas les 30 mil- « lions qui y ont été employés ; dût-il en coûter autant, je « désire que vous teniez la main à ce que ce cours soit main- « tenu. La Banque peut prendre une bonne partie de ces « rentes, ainsi que la caisse de service ; la caisse d'amortis- « sement peut en prendre encore ; un intérêt de six et demi, « dans la situation de nos affaires, est un bon placement. Ce « n'est qu'ainsi que les cinq pour cent prendront de la valeur « chacun sera sûr de ce qu'il a dans sa poche lorsqu'il ne « craindra pas que les cinq pour cent baissent au-dessous de « 80 fr... Je n'admets aucune excuse... Que nos cinq pour cent « ne tombent pas au-dessous de 80 fr. Sur ce, etc.

« *Madrid, ce* 15 *décembre* 1808. *Signé* NAPOLÉON. »

qu'il avait fallu jusqu'à ce moment employer 30 millions à racheter sur la place de Paris des cinq pour cent pour soutenir contre sa tendance naturelle le cours des fonds publics à 80 francs, il me prescrivait de maintenir ce cours de vive force, *dût-il en coûter encore autant ;* c'était, disait-il, le seul moyen de garantir les porteurs de cinq pour cent contre les fluctuations de la Bourse de Paris, que de leur donner l'assurance de trouver constamment dans le gouvernement lui-même un acheteur au cours de 80 francs ; mais son véritable motif était de démentir, par la cote de la Bourse, les pronostics de baisse dans les fonds français, que tous les journaux étrangers répandaient en Europe, de lutter contre l'opinion de la France elle-même, qui n'était pas favorable à la guerre d'Espagne, et dont les spéculateurs de la Bourse de Paris, qui prévoyaient la baisse des fonds français, devenaient alors les interprètes. C'était, au surplus, je le répète, porter à ces spéculateurs un défi plus que hasardeux que d'offrir à tout propriétaire de cinq pour cent le remboursement de sa créance au cours de 80 francs ; cours qu'on avait considéré souvent jusqu'alors comme étant à peu près la mesure de la valeur réelle de ces effets. C'était surtout bien se méprendre sur les règles du crédit, que de croire qu'on peut se rendre maître de la confiance publique par des illusions ou par des actes de partialité : et les achats en question

méritaient ce double reproche. D'un côté c'était prendre vis-à-vis des propriétaires des cinq pour cent un engagement périlleux pour le gouvernement, que de proclamer l'intention de racheter, de rembourser toutes les parties de la dette constituée qui seraient offertes sur le marché public au-dessous du cours de 80 francs ; car, si toute la dette constituée avait été proposée à ce taux, son rachat aurait absorbé près d'un milliard ; et, d'un autre côté, quelque faible que fût la portion de cette dette qu'on eût ainsi remboursée, pour faire plus qu'on ne devait en faveur des porteurs des cinq pour cent, on s'exposait à manquer à son devoir à l'égard de tous les autres créanciers de l'État, puisque le budget n'avait pas prévu une telle dépense, et que toutes les ressources qu'il promettait étaient affectées d'avance aux besoins plus impérieux des différents services ministériels. Donner aux uns plus qu'on ne leur avait promis, c'était se condamner à refuser aux autres une partie de ce qui leur serait dû, et le crédit public aurait été bien plus compromis par le mécontentement de ceux envers lesquels on aurait manqué de foi, que protégé par la satisfaction du petit nombre qui profitait d'une libéralité imprévue, à laquelle il n'avait pas droit. Je ne fais que rappeler ici les objections qui avaient été faites à Napoléon au moment même où il s'était constitué le seul arbitre du prix des fonds publics, et avait

cru pouvoir leur poser une barrière. Sans repousser avec aigreur ces objections[2] et sans prendre la peine de les discuter, il s'était borné à dire qu'il ne voyait là que des considérations secondaires qui devaient céder à de plus grands intérêts; et il demandait s'il pouvait être plus difficile pour lui de gouverner le petit coin de Paris qu'on appelait la Bourse, que de gouverner la France. Il prétendait d'ailleurs que les fonds qu'emploierait cette opération ne seraient pas détournés des autres besoins publics, qu'ils n'étaient pas directement prélevés sur ceux du budget, et qu'ils devaient être fournis par la Banque, la caisse d'amortissement et la caisse de service du trésor; que la Banque, qui n'avait rien donné au gouvernement pour prix de son privilège, et qui était sans cesse en anxiété pour le placement du capital fourni par les actionnaires, ne ferait pas un sacrifice, ni un mauvais emploi de ses fonds libres, en plaçant à 6 1/4 pour cent 12 ou 15 millions sur ce capital, qui excédait alors 100 millions[1]; que la caisse d'amortissement, dont tous les fonds libres devaient être employés en achats de cinq pour cent, n'accomplirait qu'un devoir en y employant une somme pareille; et à l'égard de la caisse de service, qui était la machine spéciale de crédit et d'emprunt pour les besoins

1. En y comprenant la réserve.

extraordinaires des services publics qu'elle n'aurait pas sans doute un grand effort à faire pour trouver une vingtaine de millions de plus.

Quand, à l'occasion même du secours qu'il voulait tirer, dans cette circonstance, de la caisse d'amortissement, on avait reproduit à Napoléon les calculs et les raisonnements qui lui avaient été si souvent présentés, depuis plusieurs années, sur le service bien plus grand que pourrait rendre cette caisse si, au lieu de n'intervenir qu'accidentellement et par caprice, comme elle faisait alors, au milieu des acheteurs de fonds publics pour distribuer, en quelque sorte, des primes à telle classe de spéculateurs aux dépens de telle autre, elle suivait à Paris, comme à Londres, un système régulier destiné à donner la même garantie, la même sécurité à tous les créanciers de la dette publique : « Je connais « bien, avait-il répondu, le système anglais, et je « sais que c'est là qu'on voudrait arriver ; mais « cette combinaison ne convient pas à notre situa- « tion actuelle. Ceux qui n'ont pu observer que de « loin quelques pièces de la machine d'un gouver- « nement étranger s'imaginent, quands ils ont des- « siné ces pièces à la hâte et comme par contre- « façon, qu'ils apportent dans leur pays un système « complet ; sans doute leurs recherches ne sont pas « toujours inutiles, mais pour cela il faut qu'une « main supérieure sache saisir les matériaux, les

« façonner, les approprier à la place qu'ils peuvent « prendre dans un ancien édifice. Il n'arrive jamais « à ces hommes d'avoir tout vu, tout comparé et « principalement tout prévu ; ils présentent avec « confiance des copies, sans savoir que l'imitation « ne produit pas toujours la ressemblance [1]. Dans « les faits contemporains, comme dans les faits his- « toriques, on peut quelquefois trouver des leçons, « très-rarement des modèles. Où en serais-je vis- « à-vis de l'Europe entière avec un gouvernement « que je bâtis au milieu des décombres, dont tous « les fondements ne sont pas encore assis, et dont, « à tout instant, je dois combiner les formes avec « les circonstances nouvelles qui naissent des varia- « tions mêmes de la politique extérieure, si je sou- « mettais quelques-unes de ses combinaisons aux « méthodes absolues qui n'admettent pas de modi- « fications, et dont on dit que, pour être efficaces, « il faut qu'elles soient immuables ! Un système de « crédit tel que le professent les adeptes, me donne- « rait plus de gêne qu'il ne m'apporterait de faci- « lités. Sont-ils d'ailleurs bien fixés sur leurs doc- « trines ? sont-ils bien d'accord entre eux ? ont-ils

1. C'était dans une allocution de ce genre que j'avais cru trouver en 1807 une censure de mes opinions sur l'amortissement et le crédit public ; je n'ai pas besoin de rappeler pourquoi je ne devais pas me laisser surprendre une seconde fois par la même susceptibilité.

« embrassé toutes les questions dont la solution se
« lie à la question du crédit ? J'en ai interrogé quel-
« ques-uns, je leur ai demandé des objections ; on
« prétend qu'ils me censurent en arrière ; ils sont
« toujours de mon avis quand je parle devant eux.
« Je ne fais pas plus état de l'un que de l'autre. Ils
« disent qu'une caisse d'amortissement ne doit être
« qu'une machine d'emprunts : cela peut fort bien
« être ; mais le temps n'est pas venu pour la France
« de fonder ses finances sur des emprunts. Elle paie
« exactement les intérêts de sa dette, sans en ac-
« croître le capital ; le cours de cette dette ne doit
« donc pas éprouver de grandes variations, et,
« dans un temps ordinaire, notre caisse d'amor-
« tissement, telle qu'elle est, suffit pour réparer les
« écarts de quelques faux calculs : survient-il,
« comme en ce moment, quelque crise politique
« dans laquelle des gens timides, qui rêvent des
« tempêtes, sont entretenus dans leurs alarmes par
« d'autres gens qui, dans les tempêtes, espèrent des
« naufrages et comptent sur les dépouilles des nau-
« fragés ; il faut bien alors que je me charge de
« secourir la peur contre l'astuce ou la cupidité.
« Quelques peureux ou mécontents mettront sans
« doute leurs rentes en vente ; quelques autres, qui
« bientôt spéculeront sur la hausse pour vendre,
« spéculent maintenant sur la baisse pour acheter :
« or notre caisse d'achat, qu'on nomme caisse

« d'amortissement, ne serait pas en état d'acheter
« seule toutes les rentes qui seront offertes ; voilà
« pourquoi je lui donne momentanément deux auxi-
« liaires : je suis persuadé qu'il suffira de soutenir
« le premier choc. On m'oppose des calculs; j'ai
« fait aussi les miens : l'événement jugera les uns
« et les autres; je me charge de la responsabilité. »

C'était vers la fin d'août qu'il s'était exprimé ainsi, et je crois avoir recueilli assez fidèlement ses pensées et même ses expressions; en quatre mois il n'avait pas fallu, ainsi que je l'ai dit, moins que 30 millions pour former l'espèce de digue qu'il avait voulu opposer à la baisse des cinq pour cent ; mais du moins la digue n'avait pas été franchie, et le cours se maintenait assez fixe à 80 francs, malgré les discours des pamphlétaires étrangers, malgré les efforts des joueurs à la baisse, malgré l'unanimité de l'improbation publique sur la guerre d'Espagne et même sur cette espèce de tutelle qui mettait en quelque sorte la Bourse de Paris en interdit : si cette lutte coûtait, à la fin de 1808, 30 millions aux trois caisses que Napoléon avait mises en état de coalition contre la baisse, elle avait aussi coûté fort cher à ceux qui s'étaient obstinés à vendre *à terme* des rentes au-dessous de 80 francs dans l'espérance de les acheter à l'époque de la livraison à un taux inférieur encore à celui de leurs ventes ; ce ne fut qu'au commencement de 1809 qu'ils se découragèrent,

vaincus enfin par une obstination plus forte et épuisés d'ailleurs par leur perte.

Quant à Napoléon, de même qu'il avait écouté sans humeur comme sans égard les objections qui lui avaient été faites contre cette opération, il avait laissé un champ libre aux déclamations et aux murmures des spéculateurs ; il avait pris même pitié de ceux qui avaient le plus souffert, et quelques-uns durent à leur mauvaise chance de bourse les places et les secours qu'ils obtinrent. Il avait essayé là un nouveau genre de combat dans lequel, comme dans tout autre, il avait voulu réduire ses adversaires à l'impuissance.

Sans doute, lorsque en maintenant de vive force le cours des cinq pour cent à 80 francs, il entreprit de démentir les conjectures des diplomates étrangers et les calculs de quelques écrivains du dehors sur les embarras des finances et sur l'abîme de discrédit dans lequel devait nous jeter l'expédition d'Espagne, il aurait bien voulu se dispenser d'y employer quelques dizaines de millions, et de ruiner quelques centaines de joueurs à la baisse : mais, sa résolution une fois prise, il ne se serait pas arrêté, eût-il dû ruiner dix fois plus de fortunes particulières et absorber dix fois plus d'argent public. Je retrace avec quelque détail cette circonstance, quoiqu'elle soit sans doute une des moins importantes de son règne, parce qu'elle prouve qu'il fut

toujours semblable à lui-même, quel que fût le but qu'il voulait atteindre ; qu'il se mettait tout entier dans chaque entreprise, grande ou petite, quelle que fût la nature de l'entreprise ; qu'il portait partout la même tenacité, la même persévérance, et, si je puis employer ce mot, qu'il opposait à toute résistance prolongée une obstination froide qui ne cessait qu'avec la résistance. Ce terme une fois atteint, son insaturable activité changeait d'objets, il allait au-devant de nouvelles difficultés. J'ajouterai qu'il était placé de manière qu'il ne pouvait [pas s'écouler un long espace de temps sans que la politique extérieure lui en suscitât d'autres encore, qu'il n'avait pas prévues : l'Angleterre y pourvoyait.

J'arrive à une époque où la France, en lutte avec l'Espagne qui se débattait sur tous les points contre son joug, allait voir ses frontières de l'est menacées à l'improviste par l'Autriche, comme en 1806 elles l'avaient été par la Prusse ; c'était une nouvelle crise pour les finances. Il ne restait en Allemagne que quelques détachements des corps qui avaient fait la campagne de 1806 et 1807 ; ces troupes occupaient une partie des places que la Prusse avait données en otage. Mais presque tout l'état-major de cette armée, ainsi que son corps d'administration, était encore sur la rive droite du Rhin, et j'ai rappelé plus haut combien Napoléon mettait

d'importance à les y maintenir sans démembrement. Il était cependant loin de soupçonner les dispositions de l'Autriche, qui avait mis un grand secret dans ses préparatifs. Vienne et ses environs offraient l'aspect le plus pacifique pendant que tous les régiments se recrutaient, s'exerçaient dans les provinces éloignées : et avant que Napoléon eût pu quitter Madrid pour joindre et pour battre une armée anglaise qui était entrée en Espagne par le Portugal, les corps autrichiens s'ébranlaient déjà sur divers points et marchaient vers les frontières de la Bavière, notre alliée. A la vérité, ce mouvement s'opérait avec la lenteur que le cabinet autrichien met dans toutes ses opérations et avec la timidité qu'inspire encore un ancien vainqueur, lors même qu'on se flatte de le surprendre; mais ces événements appartiennent à l'an 1809, et, avant d'entamer ce nouvel épisode, je dois compléter celui de 1808 par le tableau du budget de cette année [1].

1. Voici le budget ci-contre.

BUDGET DE L'ANNÉE 1808

SITUATION DES DÉPENSES.

DÉSIGNATION des DÉPENSES	CRÉDITS ouverts à chaque DÉPARTEMENT	PAIEMENTS faits PAR LE TRÉSOR	RESTANT dû sur les CRÉDITS	*OBSERVATIONS*
Dette publique et pensions	105.500.000	104,742.000	758.000	Ce reliquat se composait de parties non réclamées.
Liste civile, y compris la famille	28.000.000	28.000.000	»	Ces paiements sont restés plusieurs années en suspens parce que ceux au profit desquels ils devaient avoir lieu se trouvaient en retard sur la production de titres réguliers, mais les ministres qui connaissaient bien les besoins de leur service jugeaient alors que les crédits qui leur avaient été ouverts étaient suffisants. Il aurait peut-être été désirable que leurs [illegible], à cet égard, eussent été [illegible] lorsque, postérieurement à 1814, des demandes qu'ils n'avaient pas cru devoir admettre, des créances qu'ils avaient réduites, ont été admises sous le nom d'arriéré, et ont [illegible] considérablement accru la dette publique. La France avait alors encore plus de [illegible] hommes sous les armes.
Ministère de la justice	21.968.000	21.912.000	56.000	
Affaires étrangères	9.000.000	8.929.000	71.000	
Ministère de l'intérieur	52.000,000	52.000,000	»	
Ministère des finances	29.054.000	28.592.000	462.000	
Trésor public	8.580.000	8.476.000	104.000	
Ministère de la guerre	211.400.000	209.861.000	1.539.000	
Ministère de l'administration de la guerre et du matériel	166,928.000	166,276,000	652.000	
Ministère de la marine	115.571.000	115.295.000	276,000	
Ministère des cultes	13.832.000	13.735.000	97.000	
Ministère de la police	1,055.000	1.053,000	2,000	
Frais d'escompte	8,752.000	8,752,000	»	
Fonds spéciaux pour frais d'administration locale, routes, ponts et chaussées, y compris 500,000 fr. pour refonte des monnaies	39.778.000	38,825,000	953,000	La dépense totale de la guerre était de 378,528,000 fr.
	811.418.000	806.448.000	4.970.000	

SITUATION DES RECETTES.

ORIGINE ET NATURE des RECETTES	MONTANT des RECETTES	*OBSERVATIONS*
Excédants de recettes de 1807 et antérieurs	8.000.000	
Contributions directes	295.000.000	
Enregistrement et bois	181.458.000	
Douanes	75.974.000	
Droits réunis	82.773.000	
Loterie	12.804.000	
Postes	8.524.000	Sur cette somme [illegible] recouvrements montant à [illegible] 118,000 fr., il était resté en non-valeurs 1,776,000 fr. dont le remplacement avait été [illegible] jusqu'en 1814.
Sels et tabacs au-delà des Alpes	5.104.000	
Salines de l'Est	3.000.000	
Monnaies	1.578.000	
Poudres et salpêtres	500.000	
Recettes extérieures	36.705.000	
Fonds de la conscription	1,350.000	
Ventes de domaines et décomptes	45.000.000	
Recettes diverses	14 128.000	
Fonds spéciaux	39.278.000	
	811 176.000	

296

ADDITION

A L'ANNÉE 1808.

Coup d'œil sur les diverses guerres qui ont agité l'Europe dans ces six derniers siècles, pour servir de commentaire aux premières pages de ce chapitre.

La guerre des siècles barbares n'avait pas encore perdu son caractère primitif dans les temps plus modernes que les poëtes et les romanciers ont célébrés comme la période héroïque de notre ère ; et quoique le christianisme commençât à corriger un peu l'âpreté des mœurs, et que quelques hommes supérieurs eussent pu, par l'agrandissement de leurs domaines propres, se donner une sorte de patronage sur les autres propriétaires de fiefs et jeter ainsi les premiers fondements de quelques grands États en

France, en Allemagne, en Angleterre, l'espèce humaine n'en restait pas moins livrée alors, dans toute l'Europe, à des chefs de peuplades toujours prêts à se disputer le prix de l'audace et de la force. La victoire était souvent le seul droit à l'hérédité. Le meurtre heureux était un titre de gloire et un moyen de fortune. Chaque canton avait un maître qui disposait du travail et de la personne des autres hommes. Les habitants d'un canton envahi faisaient partie de la proie du vainqueur; ils devenaient à la fois ses instruments de culture et ses machines de guerre. Et quel pouvait être l'esprit militaire de ces troupes de serfs, étrangers les uns aux autres, qui n'avaient rien en propre à défendre; qui n'apportaient en commun que l'esclavage; qui, rassemblés pendant quelques mois, sous la même bannière, hors de leurs foyers, n'échappaient à la famine qu'en ravageant les terres de l'ennemi de leurs maîtres, et que le même fléau attendait à leur retour, parce que entre les nations, comme entre les individus, la réciprocité du bien et du mal est une condition à laquelle nul ne se dérobe.

Comme cependant celui que le sort des combats avait rendu possesseur de vastes forêts et de plaines fécondes, et qui avait approprié à son usage personnel le travail manuel de quelques milliers de serfs, ne pouvait pas absorber, seul, tous les produits de cette main-d'œuvre, quelque imparfaite

qu'elle fût encore, déjà vers la fin du treizième siècle, l'instinct de la conservation avait commencé à modérer l'amour du pillage. Les croisés, qui avaient survécu aux désastres des chrétiens en Asie en avaient rapporté le goût de jouissances nouvelles. Leurs relations avec la république de Venise, qui commerçait alors avec le monde entier, leur avaient révélé la puissance du commerce ; plusieurs châtelains s'étaient accoutumés à échanger l'excédant de leurs récoltes contre des productions lointaines ; et pour multiplier ces échanges, ils avaient cherché à imiter, dans leurs cultures, les procédés meilleurs, dont les domaines du clergé, plus respectés par les rivalités féodales, présentaient déjà l'exemple ; quelques-uns, pour s'assurer un revenu fixe et plus disponible, avaient converti en une somme annuelle d'argent les redevances en nature qu'ils tiraient de leurs vassaux. D'autres, soit pour paraître à la guerre avec plus d'éclat, soit pour briller dans ces fastueuses parades, qu'on nommait des *tournois*, engageaient ou aliénaient une partie de leurs terres aux facteurs qui leur apportaient des pierreries, des étoffes précieuses, des armes plus brillantes. Sans le vouloir, sans le savoir, ceux même qui avaient cru pouvoir fonder la constitution de l'État sur l'inégalité des conditions, s'étaient créé des égaux ; car l'égalité de la richesse produit bientôt celle de l'influence. Ainsi se modifiait et se corrigeait, par

un mouvement insensible et spontané, le système politique qui avait attribué à quelques familles la domination sur plusieurs millions d'hommes, et la possession exclusive du sol que ces derniers mettaient seuls en valeur. Le métier des armes restait bien la première des professions ; mais, au lieu de ne servir que des passions, elle trouvait de nouveaux intérêts à protéger. L'industrie, qui créait des jouissances pour les nobles, leur demandait en retour sa sûreté. Des devoirs réciproques commençaient à lier, à rapprocher les différentes classes ; la propriété du sol n'était plus la seule propriété, et elle trouvait surtout des protecteurs de ses droits dans le clergé qui croissait lui-même en richesse dans un temps où l'on croyait racheter, envers le ciel, par des fondations pieuses, les injustices commises envers les hommes. Les juridictions ecclésiastiques, plus multipliées alors que celles des seigneurs des fiefs, n'étaient pas seulement des tribunaux de conscience ; elles prononçaient souvent sur des intérêts civils. Il leur arrivait même de frapper des foudres de l'Église les actes arbitraires dont la propriété avait à se plaindre ; et la balance de cette justice penchait naturellement vers la classe dans laquelle le clergé n'avait pas de rivaux de pouvoir à craindre. Sous ce rapport, on ne peut pas refuser au clergé le mérite d'avoir très-efficacement contribué à l'avancement de la civilisation, tant en

donnant sur la propriété du sol l'exemple d'une culture plus éclairée, qu'en se rendant le défenseur des nouvelles propriétés industrielles.

Et, par exemple, en 1335, un prince du sang royal, Pierre de Bourbon, tué à côté du roi Jean à la bataille de Crécy, était mort en état d'*excommunication* parce qu'il ne payait pas ses dettes; et ce n'était qu'après avoir satisfait les créanciers de ce prince que son fils avait pu rentrer dans ses biens[1].

1. Rien ne prouve peut-être mieux à quel point la propriété industrielle était opprimée sous le régime féodal qu'une telle intervention de la puissance ecclésiastique pour suppléer à l'insuffisance des lois civiles. La législation ancienne, qui peut-être à cet égard n'est pas suffisamment amendée par la législation nouvelle, bornait la propriété proprement dite à la surface du sol. Ainsi, sous la féodalité, elle ne pouvait guère reconnaître pour propriétaires que les seuls nobles. Il faut rendre hommage à la prévoyance du clergé, qui, s'élevant, du moins sous ce rapport, au-dessus des ténèbres du siècle, sentit que l'industrie et le travail (habitudes fort étrangères aux nobles de ce temps) pouvaient seuls donner à la propriété du sol les développements et les accroissements nécessaires. Bientôt, il est vrai, sans trop définir encore la propriété industrielle, on publia en sa faveur un code qu'on appela celui du commerce; mais comme ce code ne devint obligatoire que pour une classe particulière de concitoyens, sa spécialité même empêcha que la loi commune ne profitât de l'influence de ses dispositions ; et à côté des ordonnances qui punissaient dans son honneur et dans sa liberté le commerçant infidèle à ses engagements, on vit se maintenir en faveur de la noblesse le privilège d'échapper, par les substitutions, à l'obligation de payer ses dettes comme aux peines de la banqueroute. Le clergé aurait eu trop à faire s'il avait voulu excommunier tous les hérétiques en matière de propriété; on doit ensuite ajouter que le clergé n'était pas prêteur.

Dans ce siècle qui rappelle d'ailleurs tant de souvenirs pénibles par les querelles de Philippe-le-Bel avec le Saint-Siége, par la captivité du roi Jean, par les malheurs de Charles VI, par les sanglantes récriminations des vassaux contre les nobles dans quelques contrées, la monarchie enfin avait fait quelques heureux efforts pour sortir de la nullité à laquelle la condamnait le despotisme féodal, interposé entre le trône et le peuple. Les révoltes des grands vassaux contre leur souverain, les violations des territoires, les invasions à main armée entre les propriétaires de fiefs devenaient plus rares. Les serfs du domaine royal avaient été successivement affranchis. Le commerce et l'industrie se développaient dans les principales villes devenues le refuge de tous les hommes laborieux qui aspiraient à laisser à leurs enfants un autre héritage que la misère, l'oppression et le mépris. Philippe-le-Bel avait imaginé de créer des nobles; il n'avait pu les prendre que parmi des hommes serfs au moins d'origine, puisque partout en France on ne pouvait être que *serf* ou *noble*. Charles V avait fait bien plus; il avait, par une seule loi, anobli tous les habitants de Paris. L'immense majorité de la population, dont les travaux faisaient la force des deux autres divisions, et qui prenait la plus grande part dans les charges et les services publics, commençait à être comptée pour quelque chose dans la nation; elle avait été

admise à envoyer des députés aux états-généraux convoqués par Philippe-le-Bel. « Vous n'êtes que la « partie basse de la pyramide, » disait alors un ancien noble à un député du tiers-état issu de ces serfs. — « Oui, répondit ce dernier, parce que c'est « nous qui la soutenons. » Le peuple, qu'on nommait alors la roture, avait conservé le droit d'assistance aux états-généraux convoqués plusieurs fois par le roi Jean ; et ses représentants s'y étaient fait remarquer alors par la sagesse de leurs propositions ; car c'était sur leurs remontrances que le roi Jean, avait, dans les dernières années de son malheureux règne, renoncé à faire entrer l'altération des monnaies dans les expédients du fisc. Ils avaient provoqué sous Charles V (1370) la belle ordonnance qui abrogeait la confiscation prononcée, par les anciennes lois, contre les propriétés de commerçants sujets d'une puissance en guerre avec la France. Ainsi la guerre commençait à connaître un droit des gens, et l'on en trouve une belle preuve dans ces paroles de Duguesclin : « *En temps de* « *guerre, les gens d'église, les femmes, les enfants et* « *le pauvre peuple ne sont pas des ennemis.* »

Duguesclin recommandait ainsi la vertu qui complète en quelque sorte toutes les vertus militaires : et sa recommandation ne fut pas perdue.

L'amélioration de l'esprit militaire date en effet de cette époque ; elle fut aussi celle où Charles VII

attacha à sa personne une armée permanente, qui devait être fidèle au roi, parce qu'elle ne pouvait rien espérer que de lui ; disciplinée, parce qu'elle était entretenue et soudoyée toute l'année[1] ; habile dans les exercices militaires, parce qu'elle n'avait pas d'autre devoir à remplir. Il l'avait composée de l'élite des soldats qui l'avaient aidé à reconquérir son royaume ; elle était d'environ vingt-cinq mille hommes, tant en infanterie qu'en cavalerie, nombre proportionné au territoire qu'elle avait à défendre, et suffisant pour prévenir le danger des attaques du dehors : elle parvint bientôt à contenir, dans l'intérieur, l'esprit remuant des nobles, à protéger la sûreté des communications entre les différentes provinces, à rendre enfin la monarchie présente partout comme l'appui des bons et l'effroi des perturbateurs de l'ordre.

Par l'effet de cette institution, qui fut bientôt imitée dans les États voisins, le métier des armes devenait la carrière d'un nombre déterminé de citoyens, au lieu d'être l'obligation de tous ; et loin de déchoir de l'estime due à une profession dont le premier devoir est le dévouement au plus grand des

1. Les bourgs et villes s'empressèrent de contribuer à son entretien, parce qu'il y avait union d'intérêts entre l'autorité royale et la propriété que l'industrie crée, ou sur laquelle son travail s'exerce, contre la féodalité longtemps leur ennemie commune.

sacrifices, il obtenait plus d'honneur, parce qu'il commençait à mieux concourir au but de la société. L'office militaire devenait un art, parce qu'il était soumis à des règles; il devenait le protecteur de tous les autres arts, parce qu'il les entourait des moyens de sécurité qui favorisent leur développement et leur perfectionnement. Ainsi la guerre, au lieu d'être en quelque sorte, entre chaque fief, entre chaque province, un état habituel, par l'obligation où était chaque citoyen d'être prêt pour le premier appel de son seigneur, et souvent d'être armé pour la défense de ses propres foyers, devenait elle-même ce qu'elle doit être, un état d'exception, qui ne devait plus avoir que des crises intermittentes, et dont, dès lors, une faible partie de la population affrontait seule le danger, pour en affranchir toutes les autres. Ici la civilisation moderne marquait déjà ses avantages sur la civilisation si vantée des anciens, des républiques d'Athènes, de Sparte, de Rome où chaque homme naissait soldat, et restait, à ce titre, exposé à toutes les chances de la vie sauvage, quelle que fût la carrière qu'il eût choisie dans la vie sociale.

Une armée régulière, qui ne pouvait pas perdre de vue ses drapeaux, donnait partout où elle se portait, soit par détachements, soit en masse, l'exemple de l'ordre, parce qu'elle ne devait employer sa force que pour le maintenir; elle donnait à tous les ci-

toyens l'exemple de l'obéissance aux lois civiles, parce qu'elle obéissait elle-même à des lois plus sévères, celles de la discipline; elle ouvrait ses rangs à ceux qui ne pouvaient apporter dans la société que l'espèce de vertu, premier don de la nature, que l'on nomme la valeur guerrière; et cette portion bien plus nombreuse du peuple, qui pouvait servir le pays et l'ordre public dans la carrière de l'industrie et des arts, préparait et façonnait avec moins d'éclat, mais non avec moins d'utilité, les divers matériaux de la propriété sociale que protégeait l'armée et qui la soudoyait.

Cette armée avait à peine été formée, que l'honneur d'être admis parmi ses chefs avait été brigué par les plus puissants de ces seigneurs, si longtemps les rivaux du monarque, et presque toujours d'inquiétants auxiliaires, quand ils n'avaient pas été des sujets rebelles. Ils connaissaient enfin une plus véritable gloire; ils rentraient dans la nation, sans perdre leur rang; ils devenaient ses principaux membres au moment où cette nation obtenait le développement de puissance qu'acquiert un grand corps dont toutes les parties se trouvent en harmonie. Il y avait plus d'ensemble dans la nation, il y avait aussi plus d'ensemble dans l'armée. Ainsi qu'on avait vu, à la déplorable journée de Crécy, huit mille vieux soldats anglais, qui n'avaient pour alternative que la victoire ou la mort, disperser

une armée de quatre-vingt mille hommes composée de divers contingents féodaux, on vit bientôt Charles VIII et Louis XII traverser en vainqueurs l'Italie entière avec quelques milliers d'hommes aguerris. Le motif des deux expéditions peut être censuré. Les historiens d'Italie ne leur épargnent pas les reproches; mais elles eurent plutôt l'effet d'un torrent rapide qui creuse seulement son lit, que celui d'une inondation qui étend son ravage sur tout le pays; et les Français ne laissèrent pas après eux les traces sanglantes qui avaient signalé, dans les États chrétiens, le passage de ces troupes indisciplinées de croisés, faisant plus de mal à leurs alliés par leur seule présence, qu'aux Sarrazins par leurs armes. La force de cette nouvelle armée était moins dans le nombre que dans la discipline; elle ne s'en écartait pas même dans ses marches; un système plus régulier pourvoyait à sa subsistance dans les pays amis ou ennemis qu'elle parcourait; les succès avaient été plus rapides, et les revers moins désastreux.

Si, à cette époque, la guerre eût conservé sa férocité et son imprévoyance, si cette lueur de civilisation, qui commençait à briller au monde, n'avait pas mieux dirigé l'esprit de conquête, quel eût été le sort de l'Europe à la suite de cette rivalité qui arma si longtemps François Ier et Charles-Quint l'un

contre l'autre? La France avait à lutter contre les forces de plusieurs nations, dont le second était maître ; elle succomba sans que sa gloire fût compromise, même par la captivité de son roi, parce qu'il en est des nations dans les guerres comme des individus dans les duels ; quand plusieurs champions se réunissent contre un seul, s'il y a honte, ce n'est pas pour le vaincu. Le vainqueur de François Ier n'osa pas tenter l'envahissement de la France, parce que sa politique l'avertissait qu'il n'aurait à conquérir que des ressentiments chez une nation qui trouvait dans les malheurs de son monarque un titre de plus pour lui à l'attachement qu'elle lui devait ; et Charles-Quint était trop prudent pour ne pas redouter une telle conquête. Ce n'était pas dans la science militaire de François Ier qu'il aurait trouvé des obstacles, quoique ce prince fût personnellement brave. Charles-Quint savait qu'au milieu des flatteries des courtisans et de quelques demi-savants enrichis par le roi, le peuple et l'armée étaient mécontents d'une cour dissolue et prodigue, qui sacrifiait la solde des guerriers à quelques artistes étrangers, et des généraux tels que le connétable de Bourbon, l'amiral Biron et le célèbre Doria, à l'orgueil blessé de quelques femmes. Mais il savait aussi qu'à travers tant de faux brillants, quelques étincelles de lumière avaient frappé la nation ; et que,

malgré ses griefs contre son gouvernement, elle était déjà trop éclairée pour n'être pas unanime contre toute domination étrangère [1].

Elle ne l'était malheureusement pas encore assez, puisque, pendant les quatre règnes qui séparent François Ier de Henri IV, des discussions théolo-

1. On ne reproche pas à François Ier des malheurs qu'une prudence ordinaire aurait pu sans doute prévenir, mais qu'il sut du moins supporter avec dignité; on lui reproche des excès de sévérité envers des hérétiques de France, dans le temps même où il donnait des secours aux hérétiques d'Allemagne ; on lui reproche le concordat qui a aboli la pragmatique sanction, et qui, sous prétexte d'un partage de prérogative entre la papauté et la royauté, enlevait au clergé de France son ancienne constitution, et soumettait en même temps à une autorité étrangère d'autres intérêts que ceux de la discipline ecclésiastique.

C'était pour détacher Léon X des intérêts de l'Empereur qu'il consentit au concordat malgré les remontrances du clergé français, des parlements et de l'Université. Il n'était pas en état de faire assaut de politique contre Charles-Quint et Léon X. Il voulait surtout imiter ce dernier, espérant partager avec lui le titre de protecteur des beaux-arts : mais du moins, tandis que, malgré l'épuisement des finances, François Ier multipliait les palais qu'il remplissait de tableaux, de statues, de vaisselle d'or et d'argent richement ciselée, comme les sciences et les arts sont inséparables, divers genres de lumières se répandaient en même temps en France, et la nation marchait, d'un pas au moins égal au sien, vers un meilleur but, dans une carrière où il n'était entré que pour satisfaire quelques goûts ; et c'est peut-être à cet accord entre la nation et le monarque, sous le rapport du développement des lumières, qu'il faut attribuer l'espèce d'éclat qui s'attache encore à ce règne. Nous avons vu de nos jours l'empereur Joseph II perdre le mérite, et faire perdre à l'Autriche le bienfait des meilleures institutions, parce qu'il n'avait pas attendu que sa nation fut mûre pour elles.

giques suffirent pour rallumer entre des Français, et pour des désordres nouveaux, toutes les passions que la culture des sciences et des arts, et cet esprit de conservation qui naît de l'accroissement et de la dispensation plus générale des richesses, semblaient avoir calmées. La mort, en frappant Charles-Quint et Léon X, n'avait pas délivré la France de ses plus dangereux ennemis : tous deux étaient insatiables de pouvoir; mais ils avaient trop de lumières pour entreprendre de résister à celles du siècle ; et l'on peut juger que le premier n'était pas en arrière du sien, par cette réponse au marquis d'Astorga qui l'interrogeait sur les services des diverses classes de ses sujets : *Les seigneurs et les gens de qualité*, disait Charles-Quint, *me dépouillent ; les gens de lettres m'instruisent et les marchands m'enrichissent.*

L'ambition des successeurs de Léon X était plus aveugle ; la moitié de l'empire secouait alors le joug du Saint-Siège ; ils voulaient armer l'autre moitié contre elle ; la politique sombre et jalouse de Philippe II, digne époux de la faible et sanguinaire Marie, reine d'Angleterre, ne servait que trop bien celle du Saint-Siège contre la France. Dans une période de quarante-deux ans [1] (car les maladies de la France sont toujours longues), les émissaires

1. De 1549 à 1589.

patents des deux cours, leurs émissaires secrets encore plus dangereux, jetaient dans toutes les provinces, dans toutes les familles, des semences de guerre civile : l'Espagne fournissait des armes, de l'argent, des soldats aux divers partis. Philippe II voulait réaliser pour sa famille le plan de la monarchie universelle dont on avait accusé son père, et donner une nouvelle dynastie à la France avec une reine de son sang. La milice cloîtrée du pape, qui aspirait plus habilement à la domination des consciences, ébranlait partout la fidélité des sujets par cette maxime, *qu'un chrétien ne devait pas plus balancer entre le pape et son roi qu'entre le ciel et la terre.* Mais ce qui aurait dû éclairer les siècles suivants sur l'inévitable condition des institutions usées par le temps, c'est que, dans le cours de cette longue conspiration de deux puissances étrangères contre la France, l'antique féodalité n'essaya même pas de reprendre ses anciens avantages sur la monarchie.

Ce qui prouve aussi l'heureux changement qui s'était opéré dans l'esprit militaire, c'est que les partis, qui s'égorgeaient pour des questions théologiques, respectaient un peu plus les propriétés des citoyens paisibles.

Ce qui prouve enfin que l'esprit public conservait la direction meilleure qui lui avait été donnée depuis plus d'un siècle, c'est qu'au milieu de ces

sanglantes discordes et de tant d'influences funestes, chaque faction qui se succédait dans l'exercice du pouvoir prenait pour arbitre des questions d'État, la première magistrature d'alors, le parlement de Paris, juge naturel des questions de propriété et des droits civils, c'est-à-dire des droits qui naissent de la civilisation.

Et c'est une circonstance qui mérite surtout d'être remarquée, que cette condition à laquelle se soumettaient les chefs des factions, de déférer leurs délibérations séditieuses aux organes ordinaires de la justice et des lois ; c'était une espèce d'amende honorable, faite aux lois violées par eux, que cet emprunt même qu'ils faisaient des formes légales pour couvrir l'illégalité de leurs actes.

Le ciel avait placé dans des mains trop nobles le pouvoir royal qui devait alors rendre la paix à la France, pour que tout courage, toute vertu, qui avaient servi l'intérêt de la France, sous quelque bannière que ce fût, pussent lui causer quelque ombrage : Henri IV [1] appela dans ses conseils les ma-

1. Le nom de Henri IV semble le mot de ralliement de toutes les vertus royales ; et cependant quelques actes de son règne ont aussi trouvé des censeurs. On a blâmé l'extrême rigueur des lois qu'il rendit sur la chasse. Mais il serait juste de remonter au véritable motif de ces lois : à la suite d'une si longue guerre civile, le premier besoin de la paix était le désarmement de ceux pour qui la chasse n'était elle-même que le prétexte de brigandages plus dangereux. Ce fut là le motif et le but des lois de ce temps sur la

gistrats qui avaient siégé dans les conseils du duc de Mayenne, comme il reçut dans les rangs de son armée les soldats entraînés sous les drapeaux de la Ligue ; il pouvait être généreux et confiant ; il ne devait sa couronne qu'à lui-même. C'était en divisant la nation que les étrangers l'avaient rendue leur complice ; il la rattacha tout entière à lui. Il savait vaincre ; mais ce qu'il savait mieux que les

chasse. On lui reproche aussi ses transactions religieuses ; il crut qu'en matière de culte, la conscience de la majorité de ses sujets devait être la règle de la sienne ; dans une situation pareille, deux reines d'Angleterre, qui ne se ressemblaient guère, avaient pris chacune un parti contraire. Henri IV ne pouvait pas balancer entre l'exemple de Marie et celui d'Elisabeth.

On dit enfin que, parvenu au trône, il ne traita pas mieux ceux qui avaient combattu pour lui que ceux qui avaient combattu contre lui ; il est bien vrai que ces derniers conservèrent leur rang dans l'armée, que plusieurs obtinrent les grades les plus élevés, et comme ils avaient été accueillis par une noble confiance, ils la justifièrent par la fidélité. Il est encore vrai que Henri IV choisit ses ministres parmi les hommes exercés dans l'administration publique ; et si l'on en excepte Sully, il n'aurait pas trouvé de tels hommes dans son camp. Il ne paraît pas au surplus que les anciens amis de Henri IV fussent blessés de cette préférence dont ils appréciaient les motifs ; elle était commandée par un intérêt que des courtisans éclairés placent eux-mêmes au-dessus du leur ; on pourrait même mettre en question si celui de ces courtisans qui disait que la chance était égale pour ceux qui avaient été ses ennemis, ne faisait pas plutôt son éloge que sa censure. Ce roi avait de trop nobles amis pour qu'ils craignissent la rivalité de nouveaux serviteurs, dont le trône avait besoin, et surtout pour que leur dévouement et leur zèle eussent eux-mêmes besoin d'être achetés, chaque jour, par quelque nouveau don.

conquérants anciens et modernes, c'est que, pour faire des conquêtes durables, il ne suffisait pas de vaincre. On a dit que *le génie donnait plus d'étendue à la bonté, et la bonté plus de naturel au génie.* Aucun prince n'a mieux justifié cette pensée que Henri IV. Né pour le premier rang, il avait traversé tous les rangs comme pour acquérir cette intelligence, cette prescience des besoins de tout un peuple, qu'on ne puise ni dans les exemples ni dans les livres. Ils sont un rare présent du ciel ces chefs des peuples, qui ne profitent de leur position élevée que pour pénétrer les secrets, connaître les besoins, deviner les vœux, s'associer, en un mot, aux intérêts des diverses classes, qu'ils dominent, et pour fondre tous ces intérêts dans un seul. Après avoir rapproché toutes les opinions, rassuré toutes les consciences, rendu à tous les genres d'industrie l'activité suspendue par les discordes civiles, Henri IV était parvenu à former, avec les débris des factions, l'armée la mieux disciplinée de l'Europe. Elle s'élevait à cinquante mille hommes. Il n'est pas vraisemblable, comme quelques historiens l'ont écrit, qu'il ait destiné cette armée à se faire déclarer chef de la *république chrétienne* [1]. Un dessein plus digne de lui était celui de faire partager à

1. Un publiciste du dix-neuvième siècle (M. le baron d'Eckstein) définit singulièrement cette république quand il dit : « La chrétienté est une monarchie, dont les conciles,

l'Allemagne le bienfait de la pacification religieuse que lui devait la France. Tout le secret de sa magnanimité fut dans sa franchise et sa bonté : et telle avait été l'influence de ce règne que non-seulement la guerre s'était éteinte, sans laisser presque aucun ressentiment, mais que le système général de la guerre avait achevé d'abjurer, dans les premières années du dix-septième siècle, ce qui lui était resté de son ancienne férocité. Le règne suivant vit cependant encore chez les chefs des nations les querelles religieuses servir de prétextes aux rivalités de l'ambition. Cette époque est celle où parurent simultanément ces génies entreprenants qui, dans toute autre, auraient pu bouleverser de nouveau le monde, tels qu'un Gustave-Adolphe, un Walstein, un Richelieu, un Olivarès, un Cromwell, un Buckingham. Pendant que l'Allemagne était le principal théâtre de la guerre qui divisait la chrétienté, en France les intrigants, sous la régence irrésolue de Marie de Médicis, les ambitieux sous un ministère qui aigrissait toutes les ambitions, comme celui du cardinal de Richelieu, parvenait bien de temps en temps à soulever ce reste de protestants qui ne retrouvaient plus, sous le fils de Henri IV, l'honorable paix dont ils avaient joui sous ce prince ; mais ce n'était évidemment plus le fanatisme en pouvoir

présidés par le pape, sont les *états-généraux*, et les royaumes du monde les *états provinciaux*. »

qui entretenait les guerres de religion, lorsqu'un haut prélat de la cour de Rome, premier ministre en France, secourait en Allemagne les ennemis de l'autorité du pape. Il n'y avait plus de guerre civile à craindre en France, lorsque les villes et les campagnes, indifférentes aux débats des courtisans, voyaient avec froideur les coups d'État dont le même ministre frappait successivement ses rivaux. La guerre civile était un volcan enseveli sous sa cendre, et dont on n'apercevait la trace que par quelques jets de fumée qui, à longs intervalles, agitaient un moment sa surface refroidie. Il arrivait quelquefois que, dans un accès d'humeur contre Richelieu, des princes du sang quittaient la cour, parcouraient les provinces à la tête de quelques cavaliers, associaient à leur mécontentement celui des partisans de la réforme de l'Église qu'ils trouvaient sur leur route : ces petites troupes se dissipaient à la première approche d'un détachement de troupes royales. Et, à quelques lieues de là, on n'avait pas même soupçonné l'existence d'un rassemblement. C'est ce qui explique comment la prise de La Rochelle était regardée comme un des grands événements militaires de ce temps, et ce fut là le dernier soupir des dissensions religieuses en France. Elles paraissaient plus sérieuses en Allemagne ; mais sous prétexte de défendre les dogmes de Luther et d'échapper à la domination du pape, les chefs du

parti protestant ne voulaient en effet qu'opposer une digue à l'ambition de la maison d'Autriche, qui tendait à organiser à son profit toute l'Allemagne en monarchie. La France avait le même intérêt : il importait à sa politique que le corps germanique conservât sa constitution et son indépendance. C'était dans cette vue, et par des motifs plus élevés que ceux de François Ier, que Richelieu, *cardinal*, avait fourni des subsides aux *princes protestants*. Il croyait sans doute, en ce cas, que son premier devoir envers Dieu était de bien servir la France ; il fit plus en 1639 ; pour mettre fin à cette guerre qui durait depuis vingt-deux ans, et assurer aux protestants une paix honorable, il avait mis six armées en campagne, qui se composaient ensemble de cent cinquante mille combattants. Son but était de forcer l'Autriche et l'Espagne, qui était son auxiliaire, à diviser leurs forces ; le résultat d'une campagne était alors de prendre quelques places souvent mal gardées ; la guerre commençait à devenir une science de positions et de marches ; des armées si peu nombreuses, dirigées sur des points différents, passaient comme les orages, laissant sans doute après elles quelques traces funestes, mais sur une seule ligne[1].

Cette nouvelle tactique se perfectionnait encore

1. On peut citer comme une preuve de la discipline sévère de

sous le règne suivant, qui devait jeter plus d'éclat et dont cependant les premières années devaient être aussi très orageuses, par cette fatalité qui semble attachée à toutes les régences : le génie de Richelieu se survivait à lui-même, il dominait dans les conseils du jeune roi, du moins pour la politique extérieure. C'était ce génie qui dirigeait la guerre qui ne fut suspendue entre la France et l'Autriche que par les traités de Munster et d'Osnabruck en 1648, et qui se prolongea jusqu'en 1659 avec l'Espagne.

C'étaient des capitaines tels que le grand Condé, Turenne et une foule d'autres généraux que, seuls, ils pouvaient effacer, qui ajoutaient au dehors à l'honneur de leurs victoires celui de les rendre

ce temps ce qui arriva à un colonel nommé Saint-Preuil. Il avait attaqué un détachement ennemi, parce qu'il n'avait pas aperçu le trompette français qui le conduisait ; il avait aussi levé pour son corps une contribution modique sur la ville d'Arras : le cardinal de Richelieu le fit décapiter.

Mais, quelque bien disciplinées que fussent les armées françaises, leur entretien absorbait les trois quarts des revenus de l'État, qui ne s'élevaient alors qu'à 80 millions. Le cardinal prélevait pour lui le cinquième du quart restant, c'est-à-dire environ 4 millions. Il ne restait donc pour la maison du roi, pour le paiement des rentes sur l'État, pour les frais de l'administration et de la justice, qu'environ 26 millions, somme assurément bien inférieure aux besoins. Aussi, à la mort de Louis XIII, qui, à son avènement au trône, avait trouvé 60 millions d'épargne au trésor royal, la dette exigible excédait-elle 240 millions, c'est-à-dire trois années de revenu.

moins nuisibles à l'humanité. Une campagne militaire était une suite de combinaisons par le résultat desquelles quelques toises de terrain, qui devaient coûter quelques centaines d'hommes, devaient être abandonnées; et une place assiégée pouvait céder, sans déshonneur, lorsqu'on n'avait que telle somme de résistance à opposer à telle somme d'attaque. Sans doute pour jouir mieux de ces progrès de la raison publique, il faudrait oublier quel était alors l'état intérieur de la France ; quelle nouvelle *ligue*, qui ne ressemblait à la première que comme l'intrigue ressemble à l'ambition, s'armait contre le pouvoir flottant entre des mains faibles, et ne se défendant lui-même que par l'intrigue : quels caprices précipitaient d'un jour à l'autre les hommes dans des partis opposés, et quelle association bizarre rapprochait momentanément des princes du sang, des généraux, des magistrats, des gens d'église, pour un simulacre de guerre civile qui n'eût été que ridicule, si tout ébranlement du pouvoir public n'était pas un événement grave ? Mais ce dont il faut se souvenir, c'est que, pendant que le grand Condé et Turenne cédaient eux-mêmes à cet esprit de vertige, et qu'en faisant manœuvrer quelques escadrons sous les murs de Paris, ils avaient l'air de se battre l'un pour le roi, l'autre contre le roi, les bourgeois de la capitale s'occupaient paisiblement de leurs affaires, indifférents

même au spectacle de cette espèce de tournois donnés par les deux plus grands guerriers du temps.

Il est vrai que ce système de modération parut bientôt se ralentir au moins dans ses progrès.

Lorsque Louis XIV prit lui-même les rênes du gouvernement, le premier sentiment de sa puissance l'égara dans la carrière de la gloire ; et, si l'art militaire continua de se développer sous son règne, ce ne fut pas toujours, comme sous les deux règnes précédents, pour rendre le fléau de la guerre moins funeste à l'humanité.

On sait quelle fut la première cause des sentiments de jalousie que Louis XIV souleva contre lui en 1673 ; il avait fait marcher trois armées contre les Hollandais qu'il accusait d'ingratitude. Et quand après six mois de campagne ouverte, les Français étant parvenus à s'établir dans les trois petites provinces de la Gueldre, d'Utrecht et de l'Overissel, la France célébrait la rapidité de cette conquête comme l'événement le plus mémorable du siècle, déjà l'Europe entière reprochait à Louis XIV de renouveler les pratiques des siècles barbares, *la guerre d'invasion*, à Louis XIV, dont la cour avait la prétention de donner des leçons d'urbanité à toute l'Europe ! L'Allemagne et l'Espagne se joignaient à la Hollande contre lui ; et le roi d'Angleterre, Charles II, dont il avait été l'appui, désertait son alliance ! Tant était grande la révolution qui s'était opérée dans l'esprit

des cabinets ! tant l'idée qu'on s'était faite des droits et des moyens de la guerre était différente de celle des temps anciens !

L'exécution militaire à laquelle le ministère de Louis XIV avait livré le Palatinat, parce que quelques soldats français, qui s'étaient écartés de l'armée, avaient été massacrés, n'aurait paru, trois cents ans auparavant, qu'une de ces représailles que légitimait le droit du plus fort. En 1674, elle fut jugée, même par les puissances neutres, comme une récrimination plus barbare que l'offense, puisqu'elle sévissait contre tant d'innocents, sans atteindre peut-être un seul coupable. Aussi l'Europe, plus en feu que jamais, plus exaspérée contre Louis XIV par sa manière de vaincre que par ses victoires, s'était-elle alors, comme de nos jours, liguée et armée tout entière contre un seul homme.

Le règne suivant fut moins brillant sans doute, et il occupera moins de place dans l'histoire ; mais un mérite qu'elle ne contestera pas à Louis XV, c'est que son règne est le premier, qui, dans une durée de soixante années, ne présente que quatorze années de guerre, et quelques traits suffiront pour prouver, du moins de la part des généraux et soldats français, que la guerre ne s'était pas dépravée dans ce dix-huitième siècle qu'on appelle un siècle de *dépravation*.

En 1741, avant qu'il y eût commencement d'hostilités entre l'Angleterre et la France, une escadre anglaise, envoyée d'avance à la Jamaïque pour y organiser la petite guerre des corsaires, était venue attaquer à l'improviste dans la rade de Saint-Domingue une escadre française qu'elle croyait surprendre. Le commandant français, forcé de se défendre, avait mis plusieurs vaisseaux anglais hors de combat ; il aurait pu les prendre tous ; il s'en était abstenu parce que la guerre n'était pas déclarée ; il s'était contenté des excuses du commodore anglais, qui prétendait s'être trompé de pavillon ; et cette réserve avait été approuvée par la cour de France.

Lorsque les villes de Prague et d'Égra étaient tombées au pouvoir des Français, leurs généraux avaient maintenu une telle discipline que la Bohême s'était à peine aperçue qu'elle était conquise ; et ce fut un sujet d'étonnement en même temps qu'une cause de ressentiment qui survécut à la paix, que le système de vexations que les Autrichiens portèrent dans la Bavière, alliée de la France, lorsqu'ils y pénétrèrent. Cette manière de faire la guerre répugnait aux mœurs de l'Europe, qui ne voulait plus de succès achetés à un tel prix.

Après la bataille de Fontenoi, les blessés anglais avaient été reçus et soignés au moins comme les nôtres, dans les hôpitaux français ; et si la bataille

de Culloden eut dans le même temps des conséquences bien différentes, puisque après l'action le duc de Cumberland fit massacrer tous les prisonniers même étrangers, il ne faut en accuser que l'espèce de guerre dont cette bataille fut le dernier acte. Par l'effet de la guerre civile, une nation est jetée hors des habitudes des autres peuples comme hors des siennes propres.

A la fin de 1746 la maison de Bavière, pour qui la France avait pris les armes, ayant renoncé à ses prétentions, la Prusse ayant obtenu ce qu'elle demandait, la France ne demandait rien pour elle, puisqu'elle offrait de renoncer à toutes ses conquêtes ; on pouvait espérer que l'hiver rendrait la paix au monde. Le maréchal de Saxe, après la prise de Namur, avait fait ses dispositions pour la journée de Rocroi ; il prévoyait qu'elle pourrait être sanglante. Il n'en redoutait pas l'événement ; mais regardant la paix comme prochaine, il ne trouvait pas d'attrait dans une victoire inutile. Il avait fait proposer au commandant de l'armée ennemie dont il avait maîtrisé les mouvements comme il dirigeait ceux de sa propre armée d'avancer de quelques jours l'époque à laquelle les deux armées devaient prendre leurs quartiers d'hiver. Le général ennemi était le prince Charles de Lorraine. Il avait cru que le général français voulait éviter la bataille : et ce fut ainsi contre son gré que le maréchal de Saxe,

avant d'envoyer les troupes dans leurs cantonnements, se trouva dans la nécessité de battre l'armée autrichienne, qui laissa douze mille morts sur le champ de bataille.

Ici une réflexion grave se présente. De tous temps, dans ce grand jeu de batailles et sous toutes les formes de gouvernement, quelques dizaines de mille hommes, incorporés en armée, se sont résignés sans effort à se rendre les instruments passifs d'un seul homme, à soumettre tous leurs mouvements à ses ordres. C'est l'instinct même de leur salut qui inspire cette résignation aux guerriers. Ce qui distingue les temps modernes, c'est que c'est le même instinct qui a appris que, pour profiter d'autant mieux de la victoire, il ne fallait pas abuser du succès. On voit bien que les bons Allemands, que commandait à Rocroi le prince Charles de Lorraine, général un peu trop confiant en lui-même, avaient partagé ses espérances et son aveugle désir de gloire ; c'est même ce qui explique leur opiniâtre résistance, qui réduisit le général français à leur faire si chèrement payer sa victoire. Mais ce qu'on aime à rencontrer dans le maréchal de Saxe, c'est sa fidélité aux sentiments qui adoucissent les rigueurs de la guerre : son premier soin fut de faire distribuer des secours aux débris de l'armée vaincue ; et ce fait prouve bien que c'était alors une des gloires des guerriers que de chercher à humaniser,

à civiliser même la guerre; il prouve aussi que le maréchal de Saxe était d'autant plus digne de commander à des Français. Chaque Français est naturellement porté vers les actions de générosité ou d'éclat, par son besoin d'appeler l'attention sur lui, par son esprit de sociabilité, surtout por son aptitude à saisir et à s'approprier les meilleures nuances du savoir-vivre; disposition dont l'absence diminue le mérite des meilleures œuvres.

Et, cependant, c'est à l'époque où la France avait, sous ce rapport, auprès de l'Europe, l'honneur d'un si bel exemple, où le génie français cherchait dans les arts tant d'autres conquêtes, où les développements de l'industrie promettaient à tous les besoins plus de ressources, conséquemment plus d'auxiliaires au pouvoir public à qui on ne demandait rien de plus que de mettre ses commandements en harmonie avec la tendance commune; c'est à cette époque qu'il est arrivé qu'avec l'apparence d'une grande unanimité dans les opinions sur la nécessité de divers redressements, on a vu d'inconciliables préventions, d'implacables passions se soulever, les unes pour arrêter la marche du temps, les autres pour la précipiter, et la France suspendue sur un abîme de crime et de misère!

N'est-ce pas alors aux puissances du dehors qu'il faut attribuer le premier élan donné à ce grand mouvement d'invasion dont elles eurent ensuite tant

à souffrir pour leur propre compte? n'est-ce pas le droit qu'elles crurent avoir de poursuivre sur la nation entière la vengeance des crimes de quelques forcenés, n'est-ce pas l'invasion aussi imprudente qu'injuste de son territoire, qui forcèrent cette nation de s'élancer aussi tout entière dans les camps, soit pour échapper à ses propres tyrans, soit pour se défendre contre la domination étrangère?

Comment n'ont-elles pas prévu que leurs troupes les plus aguerries ne retrouveraient plus leur même valeur dans une guerre qui n'était plus celle des rois entre eux, mais celle des rois contre les peuples?

Comment n'ont-elles pas compris que, même au milieu des proscriptions et des désordres, le cri de l'indépendance nationale armerait dans toutes les classes tous les Français restés fidèles au sol de la patrie, qui, devenus subitement les premiers guerriers de l'Europe et couvrant en quelque sorte de leur gloire la malheureuse France qui n'était plus qu'un vaste champ de dévastation, eurent bientôt repoussé les Anglais dans leurs vaisseaux, les Espagnols au-delà de leurs montagnes, les Prussiens dans leurs limites, et conquis, presque en une campagne, la Belgique et l'Italie sur l'Autriche, toujours prête alors à demander la paix et à la rompre?

Mais comment ensuite a-t-on vu, dans la même guerre, Copenhague et Washington incendiées par les Anglais, Moskou brûlée par ses habitants, lors-

que cette ville tombait au pouvoir des Français; les drapeaux de la France flottant victorieux sur presque toutes les capitales de l'Europe; des détachements de presque toutes les armées du monde s'honorant de marcher dans les rangs de l'armée française; et, par une révolution plus rapide encore que ses conquêtes, la France envahie à son tour en peu de mois, par toutes les armées, par toutes les nations de l'Europe, et devenant dans sa capitale, dans ses provinces, le théâtre de ces terribles représailles dont la marche est toujours progressive et qui peuvent devenir interminables, si la paix n'est offerte au peuple qui succombe dans le dernier combat, qu'au prix de son honneur et de son entier épuisement?

C'est à l'histoire qu'il appartiendra de retracer ces phénomènes de notre époque, d'expliquer ce mélange de toutes les délicatesses de la civilisation et de tous les excès de la guerre des siècles barbares; d'offrir enfin à l'étonnement de la postérité une suite d'entreprises gigantesques, d'événements invraisemblables, dont il n'y a d'exemples dans aucun siècle?... Mais il faut que les passions se taisent avant que l'histoire parle.

L'histoire jugera si les biens acquis compensent les maux soufferts.

Elle jugera ces longues et mémorables guerres, dont le résultat a été tel, qu'après vingt années de

victoires, une seule campagne dans laquelle toute l'Europe s'était armée contre elle, a coûté à la France en tributs plus que le triple de ceux qu'elle avait imposés aux autres nations... Telle est la marche des représailles ! et la France l'oubliera pour le repos du monde.

ANNÉE 1809

J'AI cité, dans le chapitre qui précède, la dernière lettre que l'Empereur m'avait écrite de Madrid sous la date du 15 décembre 1808. Le 16 janvier, Napoléon était à Valladolid ? le 23 du même mois, il était à Paris, et dans l'intervalle des derniers jours de décembre au 15 janvier 1809 il était allé, à travers les provinces septentrionales de l'Espagne, chercher et battre, près du port de la Corogne, une armée anglaise qui s'avançait pour soutenir l'insurrection de la nation espagnole.

Ce n'était pas sans regret qu'il quittait ce royaume, en y laissant, plus indécise qu'au premier jour, une question que, huit mois auparavant, il avait cru résolue par le seul traité de Bayonne. Aussi avait-il voulu qu'un de ces coups d'éclat, dont il avait jusqu'alors disposé à point

nommé, une victoire remportée sur des Anglais, précédât son départ précipité. Il avait appris à Madrid, au milieu des inquiétudes que commençaient à lui donner les affaires d'Espagne, qu'un nouvel orage menaçait nos frontières de l'est. Aussitôt qu'il avait pu connaître l'importance des armements que l'Autriche faisait mystérieusement dans toutes ses provinces, il ne s'était pas mépris sur leur but ; mais il voulait empêcher qu'elle ne se donnât des auxiliaires. Il ne craignait rien du gouvernement prussien ; il voulait n'avoir rien à craindre de la Russie; et c'était sans doute pour entretenir les bonnes dispositions de cette cour, qui laissait hiverner dans les nouveaux ports cédés à la France une de ses escadres, qu'il s'était pressé, à son passage par Valladolid, de me donner l'ordre de pourvoir provisoirement aux dépenses de cette escadre et à la solde de ses équipages[1].

Comme rien n'échappe à la curiosité intéressée du commerce, les lettres des banquiers allemands

1. « La dépense des vaisseaux russes devra être payée provisoirement par le trésor; il est nécessaire que vous vous entendiez avec le ministre de la marine pour tenir un compte particulier des paiements qui seront faits aux Russes. « Tout se compensera un jour, et vous devrez prendre vos mesures pour que ces avances puissent servir comme moyen de « compensation. Sur ce, etc.

Valladolid, 11 *janvier* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

avaient déjà apporté à leurs correspondants à Paris le présage de la prochaine rupture de l'Autriche. La brusque arrivée de Napoléon avait confirmé ce présage; et la combinaison qui avait pu, depuis six mois, protéger le cours des fonds français contre les spéculations qui se bornaient à de simples paris, allait inévitablement devenir impuissante contre les ventes réelles de rentes en cinq pour cent, qui menaçaient la Bourse. J'en prévins Napoléon dans ma première entrevue avec lui, quelques heures après son arrivée. Il ne me donna aucune solution. Je pris sur moi de faire suspendre à la Bourse du 23 l'intervention des agents de change du gouvernement. Cette nouveauté fit hésiter les joueurs à la baisse; les ventes réelles furent même presque nulles, parce que les propriétaires, qui comptaient sur l'acheteur ordinaire, avaient donné pour limite le cours de 80. Mais j'avais la certitude que les offres au-dessous de 80 seraient d'autant plus nombreuses le lendemain; et peut-être, pour soutenir le cours à ce taux, aurait-il fallu y employer en six jours le double de la somme que cet étrange défi coûtait depuis six mois. Je renouvelai mes objections; les arguments de l'Autriche étaient encore plus persuasifs que les miens : mais je ne cite pas sans quelque regret la lettre par laquelle Napoléon me

permit enfin d'abandonner le cours des effets publics à lui-même [1]. Je crus le bien servir en me dispensant des fausses confidences qu'il me chargeait de faire, et en n'obéissant qu'à la première de ses injonctions.

Malgré tout ce que Napoléon voulait insinuer sur la soumission de l'Espagne, sur les intentions pacifiques de l'Autriche, sur celle qu'il annonçait de rester longtemps à Paris, personne n'était disposé à croire que la guerre fût terminée, qu'une autre guerre n'allait pas s'allumer; et qu'entre l'incendie déjà flagrant dans toutes les provinces de la Péninsule et celui qui allait éclater en Allemagne, Napoléon resterait stationnaire dans la capitale de la France. Seulement, comme il renonçait à lutter

1. « Donnez des ordres pour que les achas de la caisse d'amor-
« tissement cessent, et laissez le cours des cinq pour cent à lui-
« même. Aujourd'hui que les affaires d'Espagne sont à peu près
« terminées et que je suis arrivé à Paris, je n'attache plus aucune
« importance au cours des effets. Faites dire aux agents de change
« que les bruits qu'on fait courir sont faux, et que je ne
« pense pas à quitter Paris; qu'il n'y a aucune présomption de
« guerre. Faites-moi connaître combien la caisse d'amortisse-
« ment, la banque de France et la caisse de service ont em-
« ployé depuis mon départ en achats de cinq pour cent. Je me
« propose de distribuer un capital de 7 millions en cinq pour
« cent entre différents généraux. La caisse de service cédera
« ces rentes sur celles qu'elle vient d'acquérir, et sera rem-
« boursée sur les fonds des contributions étrangères. Sur ce,
« etc.

Paris, 24 *janvier* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

contre la nature des choses [1], en forçant les cinq pour cent de rester stationnaires au milieu de nouvelles causes de fluctuation, le mouvement de la baisse fut lent et presque insensible ; et il arriva en même temps que la nation française, quoiqu'elle manifestât assez généralement son improbation sur l'expédition d'Espagne, prévit, sans mécontentement comme sans alarmes, le renouvellement de la guerre avec l'Autriche, parce qu'elle savait que, du moins à cet égard, l'injustice de l'agression ne pouvait pas être reprochée à Napoléon.

Malgré mon intention d'éviter tous détails étrangers à l'objet de cet écrit, je crois devoir placer ici un incident qui, dans une cour ancienne, aurait été la grande nouvelle du matin pour être oubliée le soir même ; car cette révolution n'y aurait occupé, n'y aurait intéressé que ce très-petit nombre de familles qui forment ce qu'on appelle la maison du prince, et qui, placées dans un petit orbite à part,

1. C'était également contre la nature des choses que l'administration des finances était divisée entre deux ministres ; aussi toutes les fois que l'unité d'action le demandait, Napoléon confondait les attributions. C'est ainsi que dans ce cas il plaçait sous la direction du ministère du trésor la caisse d'amortissement, qui n'en dépendait pas plus que la Bourse et la Banque. Mais la bonne intelligence entre les deux ministres en était d'autant moins troublée. que ces exceptions n'avaient lieu que pour des opérations difficiles auxquelles personne n'était empressé de prendre part.

n'ont jamais rien de mieux à attendre du public qu'une indifférence égale dans leurs disgrâces et dans leurs prospérités. Mais la cour de Napoléon, ouverte à tous les généraux, à tous les officiers d'une nombreuse armée, à tous les magistrats, à tous les administrateurs, où chaque famille française avait en quelque sorte un représentant, participait, par la multitude de liens qui rapprochaient d'elle toutes les classes de la population, à ce caractère de nationalité qu'on trouvait depuis vingt ans dans nos armées ; et l'événement dont je vais parler fit assez de sensation, parce qu'il augmenta l'inquiétude d'hommes déjà inquiets d'une position nouvelle pour eux, en frappant l'un des premiers personnages importants qui se fussent attachés au sort de Napoléon, lorsque, sous un titre populaire, il marchait vers le pouvoir monarchique, celui, en un mot, qui avait été le premier confident et peut-être le plus habile instrument de sa politique. Cet événement apprit à tous que leur chute pouvait être aussi brusque que leur élévation avait été rapide, et que de grands services n'y défendaient personne contre la disgrâce.

Trois jours après son retour à Paris, à la suite d'une de ces audiences du dimanche, dans lesquelles quelques centaines de personnes allaient chercher, dans les salons des Tuileries, un regard de Napoléon, il avait fait appeler dans son cabinet

trois des grands dignitaires de l'empire, M. Cambacérès, M. Lebrun et M. de Talleyrand ; deux ministres, M. l'amiral Decrès et M. Fouché. Ce moment était ordinairement celui qu'il destinait à des conseils : cette fois la convocation avait un autre objet. Pendant son dernier séjour en Espagne, on avait éveillé ses soupçons sur quelque apparence de rapprochement entre deux hommes dont l'antipathie réciproque n'était un mystère pour personne et s'expliquait assez. Ces deux hommes étaient M. de Talleyrand et le ministre de la police (M. Fouché); jamais plus de contrastes n'auraient tenté de se mettre en rapport ; et c'est peut-être en raison même de l'étrangeté d'un tel accord, qu'il était devenu plus suspect à Napoléon. Il retrouvait l'opinion publique peu favorable à l'occupation de l'Espagne et à sa cause : il était blessé d'apercevoir dans la capitale de la France une disposition à la censure d'autant plus importune qu'elle était nouvelle pour lui. Il savait que pendant son absence on avait assez publiquement parlé de changements à faire dans ce ministère ; du rappel de M. de Talleyrand à la direction des affaires étrangères avec un nouveau titre plus analogue que celui de simple ministre, à son rang de prince et de grand dignitaire de l'empire ; du choix d'un nouveau ministre de l'intérieur, et on désignait M. de Rémusat, à qui M. de Talleyrand s'intéressait ; enfin de M. Fouché lui-même, qui

aurait réuni dans sa personne deux ministères. Peut-être ces vains bruits avaient-ils pris naissance dans quelques-unes de ces épigrammes légères qui échappaient quelquefois à M. de Talleyrand malgré sa réserve habituelle, ou dans ces indiscrétions que se permettait souvent M. Fouché en usant du privilège de son ministère, indiscrétions qui surtout de sa part n'étaient pas contagieuses. De telles conjectures ne pouvaient-elles pas simplement provenir de notre constant besoin de changements sur notre scène, quel que soit le spectacle ? Certes M. de Talleyrand et M. Fouché, et chacun du point de vue qui lui était propre, connaissaient trop bien Napoléon pour avoir la prétention de lui donner des ministres et d'influer sur ses choix et sur sa politique par une de ces combinaisons qui préparent ailleurs la résolution du souverain. L'un joignait à l'élévation de son esprit trop d'habileté à saisir les nuances de toutes les positions et surtout trop d'usage de l'ancienne cour, pour ne pas juger que, sauf le cérémonial et la flatterie, aucune des habitudes de cette cour ne pouvait se reproduire dans la nouvelle ; l'autre, qui jusque là avait été impunément aventureux, et révolutionnaire assez propre à des coups d'état, n'aurait eu, si un complot réel avait été formé (et peut-être alors dans un but plus élevé qu'un simple changement de ministère), ni la discrétion, ni la dissimulation qui peuvent seules faire

réussir des intrigues de ce genre; quoi qu'il en soit, Napoléon disait hautement qu'il apportait d'Espagne la connaissance d'un plan concerté entre M. de Talleyrand et M. Fouché pour détacher de lui l'opinion publique.

Si l'expédition d'Espagne était l'objet de l'improbation universelle, c'était par leur influence.

Si les actes du ministère ou la personne de quelques ministres étaient critiqués, ridiculisés dans les salons, c'était par eux que cette audace était encouragée.

Ils étaient, sans doute aussi, les complices des diplomates étrangers, qui souriaient à cette fermentation sourde, et ne négligeaient pas d'en rendre compte à leurs cabinets.

Ces conclusions, fortifiées par les insinuations qu'il avait reçues, paraissaient naturelles à Napoléon, qui prenait si souvent, et non pas toujours sans raison, ses soupçons pour des inspirations, ses suppositions pour des découvertes; et comme son expression grandissait encore les fantômes que son imagination avait enfantés, il voyait dans l'union de MM. de Talleyrand et Fouché, dans la nouvelle faveur de l'opinion publique à leur égard, une sorte d'opposition à son plan, et il l'appelait une véritable *conspiration* contre lui. Aussi l'explosion de reproches et d'accusations à laquelle il se livra directement contre eux ne peut être comparée à aucune

autre. Ce fut là qu'il déclara « que ceux qu'il avait « fait grands dignitaires ou ministres cessaient « d'êtres libres dans leurs pensées et dans leurs ex- « pressions ; qu'ils ne pouvaient être que les organes « des siennes ; que, pour eux, la trahison avait « déjà commencé quand ils se permettaient de « douter ; qu'elle était complète si du doute ils « allaient jusqu'au dissentiment : » dans un autre moment, et de sang-froid, il eût sans doute été plus modéré dans l'expression de ses principes, tout en s'en réservant, peut-être, les conséquences.

La scène s'ouvrit par ces généralités également embarrassantes pour les cinq assistants, et auxquelles succédèrent bientôt les personnalités les plus violentes contre M. de Talleyrand et M. Fouché. Je n'ai pas besoin de dire que, devant un tribunal où l'accusateur était en même temps le seul juge, les trois témoins restèrent aussi muets que les deux accusés ; personne n'avait là le choix de son rôle. Napoléon reprocha surtout à l'un de ces derniers, en se prévalant de la liberté qu'il laissait aux objections quand elles ne s'adressait qu'à lui seul, d'être resté silencieux avec lui sur des mesures qu'il désapprouvait en arrière ; il se plaignait de l'autre comme étant toujours disposé à sacrifier la popularité du chef de l'État à la sienne ; comme cherchant à flatter tous les partis pour se faire des prôneurs, et à s'assurer l'appui de la voix publique, pour

contrarier le gouvernement lui-même dans tout ce qui ne serait pas de son avis ; il disait à tous deux, et dans un style qui ne pouvait appartenir qu'à lui : « Vos honneurs, vos biens, à qui les devez-vous? à « moi seul ; comment pouvez-vous les conserver ? « par moi seul. Regardez en arrière, examinez « votre vie passée !... Eh ! vous tramez des com- « plots !... Il faut, en vérité, que vous soyez bien « aveugles sur vous-mêmes pour croire que tout « autre que moi fût assez fort et assez généreux « pour vous soutenir. Apprenez que, s'il surve- « nait une révolution nouvelle, quelque part que « vous y eussiez prise, elle vous écraserait les pre- « miers [1]. »

Assurément ni M. de Talleyrand, ni M. Fouché, ne conspiraient, surtout ensemble, contre Napoléon ; ni l'un ni l'autre ne regardaient à cette époque une révolution comme possible. Quant à l'intrigue qu'on croyait avoir découverte, existait-elle réellement? avait-elle la portée qu'avaient voulu lui supposer ceux qui l'avaient révélée et qui peut-être ne voulaient que tenir leurs rivaux à plus de distance, par une de ces combinaisons qu'admet la morale des cours ? Il faut être soi-même dans les intrigues

1. Ces pronostics ne se sont vérifiés ni pour l'un ni pour l'autre de ces deux hommes, qui ne doivent assurément pas être placés sur la même ligne. La Restauration a largement profité des services de l'un, et elle n'a pas refusé les services de l'autre.

pour les bien juger; et si je suis resté dans le doute et l'ignorance sur celle-ci, c'est, il faut bien l'avouer, que je n'ai jamais été beaucoup mieux informé sur aucune autre. Les opinions attribuées à M. de Talleyrand et à Fouché étaient précisément celles que Napoléon trouvait manifestées dans le public ; il était frappé d'un tel accord, et en avait porté les conséquences à l'extrême ; peut-être aussi, accoutumé à calculer tout, jusqu'à ses colères, avait-il voulu, à la veille d'une nouvelle guerre qui devait imposer à la nation un surcroît de sacrifices, prévenir des oppositions plus réelles, et décourager lui-même toute espèce de remontrances, par l'éclat de sa sévérité envers deux hommes éminents, dont cependant il ne pouvait que suspecter les opinions sur quelques points, sans avoir à leur reprocher un seul fait positif.

Ces divers motifs purent avoir plus de part qu'on ne le crut alors sur un événement dont la véritable cause restera probablement toujours cachée.

Après s'être livré pendant deux heures à ce débordement de reproches, il congédia les personnes convoquées à ce conseil, sans s'expliquer sur les suites qu'il donnerait à son ressentiment ; il avait répété plusieurs fois que des exemples étaient nécessaires pour contenir les factieux et les intrigants.

Au premier bruit qui s'en répandit (et Napoléon

ne désirait pas que la chose restât secrète), on s'attendit à la disgrâce du ministre de la police, à l'exil de M. de Talleyrand. Il n'est pas même bien sûr que les trois autres assistants fussent en pleine sécurité sur eux-mêmes ; mais il rappela auprès de lui, dans la soirée du même jour, M. Cambacérès et M. Lebrun, auxquels il se montra aussi calme qu'il avait été emporté dans la matinée. M. Fouché conserva son ministère. Napoléon ne changea rien à sa manière accoutumée envers l'amiral Decrès, qu'il aimait assez et qui savait mieux que personne, avec les saillies d'un esprit vif, original et piquant, rehausser la soumission et même la flatterie, par le langage et les formes d'une brusque indépendance.

Enfin M. de Talleyrand ne fut pas exilé ; il conserva son titre et son rang de grand dignitaire, mais il perdit sa place de grand-chambellan, et ce fut trop. M. de Talleyrand n'avait pas, à proprement parler, de véritables ennemis ; ceux mêmes qui lui étaient contraires étaient plutôt des envieux que des ennemis ; aucun ne contestait ses hauts talents, et n'élevait jusqu'à eux la rivalité ; aucun non plus n'ignorait ses services ; et, en faisant un retour sur soi, on l'entourait d'une sorte d'intérê qu'il n'avait peut-être pas inspiré dans ses prospé rités. Il paraît que cette impression n'échappa pas à Napoléon, et qu'il crut devoir la ménager ; car, par la lettre qu'il écrivit à M. de Talleyrand, au lieu de

prononcer une déchéance, il eut l'air de recevoir une démission libre et convenablement motivée. Toutefois cet adoucissement dans la forme ne balança que faiblement l'effet fâcheux de la mesure. Parmi ceux qui avaient obtenu des places, des titres, des traitements de cour, beaucoup les avaient demandés, d'autres les avaient seulement acceptés; aucun ne voulait les perdre, car les perdre était une disgrâce, et une disgrâce ne se supporte jamais. A cette époque, d'ailleurs, le prestige qui entourait l'Empereur était loin d'être affaibli; et ce besoin, inhérent aux hommes, de rêver toujours quelques faveurs de la fortune, venait encore le fortifier. La puissance illimitée de Napoléon, dont il aimait souvent à faire usage d'une manière inattendue, entretenait sans cesse autour de lui une sorte d'espoir vague et indéfini, qui n'était pas sans doute un de ses moindres moyens d'agir sur tous ceux qui l'approchaient. L'homme nouveau décoré de l'habit de chambellan pouvait présager un poste éminent dans le sourire qui venait de lui être jeté en passant, ou la parole bienveillante qui venait de lui être adressée. L'homme des anciens temps, qui avait consenti à porter ce même habit, obtenait tout à coup, sans l'avoir sollicitée, la restitution des biens et des bois, non vendus, de sa famille; ni l'un ni l'autre ne voulaient renoncer à ces chances. Enfin dans les situations les plus élevées surtout de l'ordre militaire,

le contrat tacite de la soumission et de l'obéissance passive n'avait été consenti par chacun que comme une garantie de plus de la durée d'une position acquise et qu'on prétendait conserver. Cette disgrâce imprévue d'un homme de l'importance de M. de Talleyrand répandit une inquiétude d'autant plus générale que, les motifs en étant ignorés, personne ne put se croire à l'abri. Je me rappelle que, le soir même du jour où la scène dont je viens de rendre compte avait eu lieu, je reçus la visite d'un général arrivant la veille de l'Espagne, où il avait été blessé, et qui venait m'annoncer avec joie qu'il partait le lendemain pour l'Allemagne ; et comme je m'étonnais d'un si prompt départ, lorsque sa santé demandait encore des ménagements : Ma foi, me dit-il, *je vois qu'ici les plus avisés se laissent surprendre ; que la peur gagne les plus braves* ; *je me trouve plus à mon aise au milieu des balles et des baïonnettes.*

Napoléon avait assigné, pour le même dimanche où il tint un si singulier conseil de discipline, un conseil extraordinaire de finances. Ce dernier conseil n'eut pas lieu ; mais ce n'est peut-être pas sans intérêt qu'on parcourra, dans la même lettre [1] par

1. « Présentez-moi dimanche prochain un travail qui me « fasse connaître la situation des finances au 1er janvier 1809 « avec des détails à l'appui, en y comprenant tout ce qui est « relatif à la caisse d'amortissement et à la grande armée. Je

laquelle Napoléon le convoquait, la nomenclature des matières qu'il se proposait d'y traiter. C'était à la fin de janvier 1809 qu'il voulait qu'on lui rendît compte de la situation complète des finances au 31 décembre 1808 sur les budgets de 1806 et 1807 ; sur celui de l'année 1808, qui finissait à peine ; sur celui de 1809, qui ne pouvait encore être que spéculatif ; sur les opérations de la caisse d'amortissement, alors aussi compliquées qu'elles sont simples aujourd'hui ; sur les dépenses de la grande armée; enfin sur le produit des contributions étrangères.

Ce travail put lui être présenté dans l'ordre même qu'il assignait à chacune de ces divisions, deux

« désire voir dans ce Mémoire tout ce qui reste à solder et à « recouvrer sur les années antérieures. Ainsi vous me présente- « rez le budget de 1807 tel qu'il a été arrêté par la loi, en in- « diquant ce qui était rentré au 1er janvier 1808, et les paie- « ments et recouvrements qui restent à faire sur ce même « budget, ainsi que tout ce qui est relatif aux bons de la « caisse d'amortissement : vous suivrez la même marche pour « le budget de 1808. Celui de 1809, vous le mettrez sous mes « yeux tel que je l'ai arrêté en recettes et en dépenses. Vous « y joindrez dans un même cadre tous les budgets des diffé- « rents ministères tels que vous les avez au trésor. La qua- « trième partie aura pour objet la caisse d'amortissement et « la grande armée. Vous indiquerez ce qui est rentré à la « caisse sur les fonds provenant de la troisième coalition, « ce qui en est sorti, ce qui reste à recouvrer. — Vous suivrez « le même système de travail pour la quatrième coalition. « Dans ces derniers états, vous comprendrez ce qui est entré, « non-seulement dans la caisse, mais aussi dans les comptes « des receveurs sur les lieux. Il sera nécessaire de me faire

jours après sa demande, à une époque où la France était d'un grand tiers plus grande, où la principale comptabilité des dépenses, celle de la guerre, éprouvait tant d'entraves par la dissémination des troupes françaises sur la presque totalité de l'Europe, où les plus grands travaux qui aient été entrepris, depuis les Romains, en fortifications et en grandes routes, s'exécutaient et étaient payés par le trésor public à plus de quatre cents lieues de la capitale. Il n'est pas étonnant qu'avec une machine de comptes bien organisée, une bonne méthode d'écritures et un concours d'hommes tels que ceux qui me secondaient, le trésor public pût recueillir et former à point nommé tous les résultats qui lui étaient demandés, puisque tous les comptes étaient constam-

« connaître en même temps la situation des recettes et ce qui « resterait encore de dépenses à faire au 1er janvier 1809, « ainsi que le budget de la grande armée dans les années « 1806, 1807, 1808 et 1809, et de l'armée du Rhin pendant « 1808, en distinguant ce qui doit être soldé par les fonds des « contributions étrangères pour la grande armée, et ce qui « doit l'être par le trésor. Je désire un tableau exact de ma « position au 1er janvier 1809 et de l'état où la caisse des con- « tributions se trouve placée, afin de juger d'un coup d'œil « quelles sont mes ressources et leurs éléments. Vous join- « drez à ce mémoire les différents arrêtés et décisions que « j'ai donnés et qui ont servi à régler les comptes de 1806, « 1807 et 1808. Vous y comprendrez aussi l'état des sommes que « j'ai avancées, soit pour les canaux, soit à différentes villes, « pour que je puisse voir ce qui me reste disponible pour « d'autres opérations. Sur ce, etc.

Paris, 26 janvier 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

ment à jour : et c'est là partout la première condition d'une comptabilité qui veut accomplir son devoir et atteindre son but. Il était facile de présenter avant la fin de janvier 1809 la situation de tous les budgets antérieurs au 1er du même mois, et l'état de toutes les recettes et de toutes les dépenses appartenant à chacun d'eux [1]. Pour composer cette masse volumineuse de chiffres que devait mettre si promptement sous les yeux de l'Empereur le ministre du trésor, et qui embrassait plusieurs milliards divisés par budget, par origine de recettes, par nature de dépenses, il suffisait d'extraire des livres de la trésorerie les comptes qu'il désignait, dans leur ordre naturel, et de les placer sous les titres dont sa lettre présentait la série. Mais ce qui est vraiment étonnant, c'était qu'au milieu de tant d'occupations et de préoccupations diverses, de tant de projets qui se succédaient et s'entre-choquaient dans sa tête, de tant de soucis attachés à sa position, et que multipliait son caractère, Napoléon conservât une tradition aussi précise des procédés et des méthodes des administrations dont il voulait inspecter momentanément la situation et la marche! Personne n'avait le prétexte de ne pas pouvoir répondre, car chacun n'était interrogé que dans sa langue propre.

1. Le même ordre a été maintenu au milieu même des circonstances difficiles de 1813 et du premier trimestre de 1814; ce dernier compte est encore dans mes mains.

C'est cette singulière aptitude du chef de l'État, et la précision technique de ses questions, qui peuvent seules expliquer comment il parvenait à maintenir un ensemble si remarquable dans un système administratif dont il faisait aboutir à lui les moindres détails.

Ce système qu'il s'était rendu personnel et qui survit encore, au moins en partie, à celui qui le faisait mouvoir, n'était pas en effet à dédaigner dans l'héritage qu'il laissait. Napoléon l'avait fait pour un grand empire dans lequel il voulait tout voir, tout connaître. Un pareil instrument ne convient pas moins à la France resserrée aujourd'hui dans ses anciennes limites : ses ministres auront à répondre de leurs actes à des arbitres qui, souvent, ne seront pas moins exigeants que ne l'était Napoléon.

Un tel respect pour les règles et même pour les simples formules, une telle patience dans leur étude, un tel scrupule pour leur maintien, pouvaient surprendre dans un guerrier qui, d'un côté, ne connaissait pas de règles fixes dans ses plans militaires, qui a dû une partie de ses succès à la facilité avec laquelle il savait les varier suivant les circonstances; qui, de l'autre, dans ses combinaisons politiques, se plaçait si souvent hors de toute règle, soit à l'égard des peuples, soit à l'égard des souverains. Ici, toutefois, le contraste n'est qu'apparent. Le

grand but de Napoléon était sans doute la domination ; mais il ne croyait jamais pouvoir assez multiplier les routes qui pouvaient l'y conduire ; celles qui paraissaient les plus opposées, celles qu'on aurait jugées les plus inaccessibles, n'étaient pas celles qui lui convenaient le moins, précisément parce que l'on devait être moins préparé à l'y rencontrer : et d'ailleurs en même temps que son caractère se soulevait contre toute barrière dans la position où il se trouvait placé à la tête d'un gouvernement immense, il avait senti que ce gouvernement deviendrait inextricable, si, dans cette multitude de décisions de détail qu'il rendait chaque jour, il avait toléré des variations dans les méthodes par lesquelles il avait concentré en lui tout principe d'action : il s'imposait ce joug pour maintenir plus sûrement sous le sien les quarante millions d'hommes qu'il gouvernait.

Il continua jusqu'au 24 mars d'affecter une entière sécurité sur les dispositions de l'Autriche, quoiqu'il regardât la rupture comme inévitable. Il se plaisait à entretenir cette puissance dans l'opinion qu'il ne soupçonnait pas l'objet de ses préparatifs ; mais il s'occupait de ceux qu'il devait lui opposer avec autant de mystère que d'activité, et toujours sans mettre même ses ministres dans sa confidence tout entière.

Il évitait de donner trop d'éclat aux nouvelles

levées ; il renforçait les corps par des envois successifs de détachements tirés des dépôts. Sous prétexte de changements qui devaient avoir lieu dans la cavalerie, dans les équipages, dans l'artillerie, il assignait des fonds extraordinaires pour les remontes, pour l'habillement, pour des fabrications d'armes nouvelles ; il se faisait présenter l'inventaire des approvisionnements des places de guerre ; il accumulait dans les villes de seconde ligne d'abondantes munitions, qu'il se proposait de répartir au moment du besoin entre les différents corps de troupes, lorsqu'ils se mettraient en marche. Les deux ministres de la guerre, qui obtenaient, par les décrets de distributions de fonds, des sommes plus fortes que celles qu'ils avaient demandées, le ministre du trésor, qui se trouvait chargé de pourvoir à de nouvelles dépenses, n'étaient pas assez novices pour se méprendre sur le véritable but de ces dispositions ; mais accoutumés à ne jamais provoquer les confidences du chef, ils s'abstenaient, même entre eux, de se confier leurs pressentiments : et, au delà de ce premier cercle, ce secret ne courait plus de risques ; car c'était assez pour ceux qui, sous leurs ordres, soignaient des détails partiels, que de remplir chacun leur tâche, sans s'embarrasser de conjectures qui ne pouvaient d'ailleurs prendre quelque consistance que par des vues d'ensemble qui leur manquaient.

La cour de Napoléon avait repris les habitudes de la saison : des bals, des fêtes, des cercles, occupaient toutes les soirées ; l'ambassadeur d'Autriche y était aussi assidu que les autres membres du corps diplomatique ; il y portait le même maintien, il y trouvait le même accueil.

C'est ce même ministre[1] qui devait, dans l'espace de quatre ans, concourir le plus efficacement à former, puis à briser l'alliance de Napoléon avec la maison d'Autriche.

Si les membres du corps diplomatique se faisaient entre eux quelques ouvertures, elles ne sortaient pas de leur ligne ; ils étaient divisés, s'observaient, cherchaient à se deviner, à se surprendre réciproquement la matière d'une dépêche pour leurs cabinets, et se fiaient peu les uns aux autres. D'ailleurs, dans des circonstances graves, telles que celles de cette époque, Napoléon ne se refusait pas de franchir les intermédiaires de la diplomatie. Il n'est pas douteux qu'il n'eût une correspondance directe avec les princes les plus puissants de cette coalition qu'il avait formée sous le nom de confédération du Rhin ; et qu'il ne les eût avertis que, quels que fussent les motifs de l'Autriche pour faire de nouveaux armements, ils devaient se presser d'augmenter leurs forces dans la même proportion. C'est ce qui

1. M. de Metternich.

explique comment Napoléon, qui n'avait pas pu mettre encore en mouvement toutes ses troupes, lorsque l'Autriche envahissait déjà la Bavière, parut si subitement, au mois d'avril 1809 (comme on le verra bientôt), à la tête d'une armée allemande[1] pour combattre les Allemands[2] que cette puissance faisait marcher contre lui.

En attendant, dans sa correspondance comme dans ses conseils, il ne paraissait s'occuper que de détails étrangers à l'Autriche.

Le 27 janvier, il voulait déjà que les monnaies espagnoles reçussent l'empreinte de l'effigie du nouveau roi qu'il venait de donner à la Péninsule[3]. Il

1. Bavaroise.
2. Autrichiens.
3. « Donnez ordre au payeur qui est à Madrid de faire fondre « et convertir en piastres et en toute autre monnaie d'Espagne, « à l'effigie du roi Joseph, les matières d'argent qu'il a. Con- « certez-vous avec le ministre des finances pour savoir s'il ne « vaudrait pas mieux, et si cela ne serait pas plus tôt fait, de « faire venir de Madrid un coin, et de fabriquer cette monnaie « ici. Il faudra s'écarter le moins possible du type actuel des « monnaies d'Espagne. Burgos manque d'argent. Pourquoi ce « payeur ne tient-il pas mieux cette caisse au courant ? J'ai « laissé à Valladolid des fonds appartenant à mon trésor de la « couronne ; entendez-vous avec le sieur Estève*, mon tréso- « rier, pour que cet argent soit versé dans la caisse de votre « agent à Burgos. Vous en ferez tenir compte ici au sieur « Estève. Accompagnez votre dépêche d'une lettre d'Estève à « son préposé à Valladolid. Sur ce, etc.

« *Paris*, 27 *janvier* 1809. *Signé* : Napoléon. »

* Alors trésorier de la liste civile, et remplacé depuis par M. de la Bouillerie.

savait que les caisses royales d'Espagne contenaient plusieurs milliers de marcs d'argent en lingots et vaisselles ; il mettait en question s'il ne conviendrait pas de faire venir ces matières à Paris avec un coin d'Espagne, pour y faire fabriquer plus promptement la nouvelle monnaie. Ce projet n'eut aucune suite.

Dans la même lettre, il m'apprenait qu'une partie des fonds de sa liste civile, qu'il avait envoyée en Espagne en 1808, était restée à Valladolid : il me proposait de les prendre pour le compte du trésor public, qui les emploierait sur les lieux aux dépenses de l'armée française, et les rembourserait à Paris au trésor de la couronne.

J'ai déjà eu l'occasion de faire observer que, lorsqu'on lui avait présenté le système d'amortissement adopté par l'Angleterre depuis 1786 comme le seul modèle qu'on dût consulter, il avait objecté que ce système ne conviendrait à la France que quand elle serait, comme l'Angleterre, réduite à la nécessité des emprunts annuels. Aussi ne se faisait-il pas scrupule de disposer des rentes en cinq pour cent que la caisse française d'amortissement avait rachetées. Il est vrai que ce n'était qu'en faveur d'établissements publics qui ne pouvaient pas aliéner ces rentes, et seulement à titre d'échange, lorsque les mêmes établissements pouvaient fournir à la caisse d'amortissement des valeurs au

moins équivalentes. C'est ainsi, comme on l'a déjà vu, qu'une partie des rentes de la caisse d'amortissement était antérieurement devenue la propriété du sénat et de la Légion-d'Honneur, en même temps que la caisse d'amortissement s'était rendue propriétaire d'une partie de leurs immeubles, qu'elle revendait successivement en détail, pour employer le produit de ces ventes à de nouveaux rachats de rentes. Il croyait trouver dans cette combinaison un double avantage, celui d'augmenter les revenus des établissements publics qu'il affectionnait, d'établir plus de concordance entre l'échéance de ces revenus et celle de leurs engagements, et celui d'assurer à la caisse d'amortissement elle-même, au moins pour les premiers moments, des moyens plus larges d'intervention sur la place, par le renouvellement de ses capitaux.

C'était surtout lorsqu'il préparait quelque nouvelle expédition qu'il désirait que la Légion-d'Honneur pût acquitter exactement les pensions promises à ses membres dans leurs grades respectifs. Et, en examinant le budget de cette institution, il avait remarqué que les payements étaient souvent entravés soit par le retard, soit par l'insuffisance des recouvrements; la Légion-d'Honneur possédait encore alors en immeubles près de 1,200,000 francs de revenus [1]. Le 6 février 1809, il fit transférer par

1. « Il paraît que la caisse d'amortissement a plus de

la caisse d'amortissement 1,500,000 francs de rentes en cinq pour cent à la Légion-d'Honneur qui lui céda la propriété des domaines, dont le capital excédait 25 millions ; par cet échange la Légion acquérait un accroissement de 300,000 francs dans ses ressources annuelles avec la certitude d'un recouvrement plus exact ; et la revente de ces domaines, par la caisse d'amortissement, assurait à celle-ci les moyens de racheter une quotité de rentes plus forte que celle qu'elle avait cédée, le cours des cinq pour cent variant alors de 76 à 80.

Dans les mesures qu'il prenait à cette époque pour augmenter la force de chacun des corps de son armée, on conçoit bien qu'il ne négligeait pas sa garde impériale. Ce corps jouissait de grandes prérogatives ; l'Empereur paraissait lui prodiguer tous les genres de distinction. Ses attributions pécuniaires dépassaient la proportion commune ; mais comme Napoléon, magnifique envers cette garde dans la fixation de son budget particulier, corrigeait ensuite l'abus de sa propre munificence par les restrictions qu'il mettait aux distributions

« 1,500.000 fr. de rentes disponibles, par le résultat de ses der-
« niers achats ; elle va céder ces 1,500,000 francs de rentes à
« la Légion d'Honneur, qui lui donnera en échange des im-
« meubles valant plus de 25 millions ; ainsi cette opération
« absorbera ces nouveaux cinq pour cent en restituant à la
« caisse d'amortissement ses capitaux. Sur ce, etc.

Paris, 6 *février* 1809. *Signé* : NAPOLÉON.

mensuelles des fonds de ce budget, il arriva, par exemple, au commencement de 1809, que, sur les 11 millions destinés aux masses d'entretien de la garde par le budget de 1808, elle n'avait employé que 8,300,000 francs[1]. Napoléon trouvait donc, dans les seuls crédits dont ce corps pouvait régulièrement disposer, une partie des fonds nécessaires pour l'équipement de ses nouvelles recrues, qui se composaient des meilleurs soldats des autres corps; et, par l'effet de cette disposition, la garde se trouva bientôt plus forte d'un cinquième en nombre, sans qu'on soupçonnât aucun changement dans sa consistance. L'effectif de la garde impériale était déjà alors de plus de trente mille hommes ; la dépense de sa solde était à peu près égale à celle de ses masses d'entretien. Ainsi trente mille hommes de choix, qui se regardaient eux-mêmes comme un corps d'officiers, qui, en effet, étaient beaucoup mieux traités que tous les autres corps, et dont ceux-ci se montraient plus orgueilleux que jaloux, ne coûtaient qu'environ 22 millions par année.

1. « Je vous envoie le compte de ma garde, que me présente « le ministre de la guerre ; il résulte des états que vous m'avez « remis le mois dernier, que vous lui avez fait payer sur ses « masses 8,300,000 francs sur 1808 ; son budget était de 11 millions pour cette année ; le trésor lui doit donc 2,700,000 francs ; « ainsi il y a des crédits libres pour les 2,538,000 francs qui lui « deviennent nécessaires ; voyez si elle n'a pas de crédit non « employés pour ce service sur 1807 et 1806. Sur ce, etc.
« *Paris*, 7 *février* 1809. *Signé* : NAPOLÉON.

La mémoire de Napoléon, qui avait éminemment le privilége de ne rien négliger de ce qui pouvait concourir à l'accomplissement de ses desseins, savait aussi quelquefois s'affranchir du souvenir des engagements qu'il avait pris, quand ils ne pouvaient plus avoir l'effet qu'il en avait attendu ; l'on conçoit donc que le traité de Bayonne, par lequel il croyait avoir acquis, moyennant une pension de 10 millions au roi Charles IV et aux princes ses fils, la possession facile et libre de la couronne d'Espagne, ne laissait plus que de faibles traces dans sa pensée, lorsque cette couronne lui était disputée à main armée par toute la nation espagnole ; et lorsqu'en même temps il se voyait menacé par une autre puissance non moins formidable. Aussi, au milieu de tant d'autres besoins auxquels il fallait pourvoir, ne céda-t-il qu'aux représentations réitérées qui lui furent faites, en autorisant le trésor public à donner au roi Charles IV un modique à-compte sur les arrérages qui lui étaient dus[1]. Mais il apprenait en même temps que l'empereur Alexandre avait mis un de ses palais à la disposition de l'ambassadeur de France à Pétersbourg ; et pour prouver qu'il ne voulait pas se laisser vaincre en munificence par le

1. « Faites payer quelque à-compte (300,000 fr.) au roi « Charles IV. Sur ce, etc.

« *Paris*, 23 *février* 1809. *Signé* : NAPOLÉON. »

plus puissant de ses alliés, il n'hésitait pas à faire le sacrifice d'un million [1] [2] pour l'achat d'un hôtel destiné à la légation russe. Cet hôtel était celui qu'avait occupé le maréchal Murat, son beau-frère, qu'il venait de faire roi de Naples.

Cependant les dépenses du trésor public se trouvaient accrues de près de 30 millions pour chaque mois, par l'effet des nouveaux armements que Napoléon dirigeait sur toute la frontière de l'est, sans ralentir ceux dont l'Espagne était l'objet [3] ; et c'est dans une telle conjoncture que l'on éprouvait tous les inconvénients du système de liquidation tardive et d'atermoiement qu'on suivait encore envers plusieurs entrepreneurs du service ministériel ; système dont ils se vengeaient en exigeant que les fournitures, qui leur étaient demandées, leur

1. « Le ministre des relations extérieures doit payer un million « pour la maison que j'ai donnée à la légation russe ; proposez-« moi les moyens de régulariser cette dépense. Sur ce, etc.

« *Paris*, 26 *février* 1809. *Signé* : NAPOLÉON. »

2. « Le million pour le paiement de l'hôtel Thélusson doit « être imputé sur les fonds de réserve de 1807. Je le fais « ajouter à l'état de distribution de février. Sur ce, etc.

« *Paris*, 3 *mars* 1809. *Signé* : NAPOLÉON. »

3. « Le roi d'Espagne m'écrit que l'armée éprouve des « retards dans sa solde ; cependant il y a des fonds dans la « caisse de réserve de Bayonne ; écrivez au payeur de cette « place d'accélérer les envois ; je désire, si vous avez des « éclaircissements là-dessus, que vous m'en donniez. Sur ce, etc.

« *Paris*, 18 *mars* 1809. *Signé* : NAPOLÉON. »

fussent payées d'avance. Il fallut, pour plusieurs services, solder en trois mois des sommes qui, dans la marche naturelle du budget, ne devaient être exigibles que par douzièmes pour chacun des mois de l'année : mais ce n'était pas le moment pour un ministre du trésor de chercher à faire valoir une meilleure théorie.

Ce qui n'était pas moins remarquable, c'est que Napoléon mettait à la disposition des deux ministres ordonnateurs de la guerre des crédits qui dépassaient toutes les proportions du budget des dépenses, sans que le ministre des finances fût même invité à proposer un accroissement de ressources dans le budget des recettes. Il n'était question ni d'emprunt, ni d'impôt additionnel. Napoléon se bornait à m'écrire [1] que les deux ministres de la guerre ordonnanceraient, en moins, dans les huit derniers mois, ce qu'ils auraient ordonnancé, en plus, dans les quatre premiers ; on retrouve encore ici cette manière de calculer qui lui était propre : il ne plaçait dans sa perspective que la victoire ; il ne préparait rien pour un revers ; n'ayant à combattre que

1. « Il est indispensable de faire aux deux ministres de la « guerre des avances sur le budget courant, et de solder ce « qui leur reste de crédits non employés sur les budgets antérieurs, sauf à restreindre leurs ordonnances sur les mois « ultérieurs. Sur ce, etc.

« *Paris*, 16 *mars* 1809.

Signé : Napoléon. »

les Autrichiens seuls, il regardait un revers comme impossible.

Je répète que, pendant tout ce temps, le nom même de l'Autriche n'était pas prononcé. L'ambassadeur faisait effort chaque jour pour éloigner le soupçon d'une rupture prochaine. Napoléon paraissait n'en faire aucun pour se laisser persuader. Et ce ne fut que le 24 mars [1], conséquemment peu de jours avant son départ pour la frontière menacée, qu'une de ses dépêches me désigna clairement le but des préparatifs, en m'annonçant que le trésor public avait encore de nouveaux sacrifices à faire. Déjà alors il se croyait en état de surprendre l'Autriche, au lieu d'être surpris par elle. Il me demandait des fonds dont il pût disposer à Strasbourg, il m'en demandait même sur la ville d'Augsbourg, quoiqu'il sût que des corps autrichiens se mettaient dès cette époque en mouvement pour marcher sur cette place.

1. « Les affaires deviennent sérieuses en Autriche. Donnez des « ordres pour qu'il y ait à Strasbourg un premier fonds de 4 mil- « lions en or et en argent, sous le plus court délai possible. « 2 millions seront affectés aux dépenses des différents services « de la guerre. Les deux autres seront à ma disposition. Dans « les deux premiers millions, seront compris les 500,000 francs « que j'ai mis à la disposition du major-général par mon décret « de ce jour ; si vous avez des traites sur Augsbourg et que vous « puissiez y réaliser de l'argent, je désirerais avoir un million « sur cette place. Sur ce, etc.

« *Paris*, 24 *mars* 1809.

Signé : NAPOLÉON. »

Le 25 il ordonnait[1] et réglait une distribution immédiate de 10 millions en faveur de divers corps qui se dirigeaient sur l'Allemagne. Sa première intention avait même été que la somme attribuée à chaque corps fût immédiatement mise à la disposition de leurs chefs respectifs pour compléter leur équipement, leurs petits approvisionnements de route, et prouver d'autant mieux à chaque soldat que la pensée du chef suprême s'étendait jusqu'à lui. La mesure, telle qu'elle était prescrite, aurait

1. « Je vous envoie les états du ministre de l'administration de « la guerre ; comme ces états ne sont pas en règle, il me faudrait « trop de temps pour les examiner ; voici quelles sont mes intentions. Je veux distribuer aux différents corps un secours de « 10 millions dans le plus court délai possible, savoir : 4 millions « sur l'exercice 1807 et répartis entre les chapitres suivants :

Chapitre IV. Fourrages.	1,000,000 fr.	4,000,000
Chapitre V, VI et VII.	2,400,000	
Chapitre VIII. Indemnité de logement.	100.000	
Chapitre IX. Chauffage.	300,000	
Chapitre XI. Convois et transports.	200,000	

Et 6 millions sur l'extrordinaire 1808, savoir :

Chapitre IV. Fourrages.	1,000,000	6,000,000*
Chapitre V. Habillement.	2,000,000	
Chapitre VI et VIII. Harnachement.	2,000,000	
Chopitre VIII. Indemnité de logement.	1,500,000	
Chapitre IX. Chauffage.	400.000	
Chapitres XI. Convois et transports.	100,000	
Total.		10,000,000

« Il reste des crédits non épuisés sur diverses masses, tant pour

* Il y a dans la dépêche impériale erreur en excédant de 1 million, conséquemment 7 millions au lieu de 6 dans cette seconde fraction de somme.

pu ne pas atteindre le but qu'il se proposait ; mais le ministre judicieux qui devait la diriger (le général Dejean) connaissait mieux les besoins réels de chaque corps que leurs chefs eux-mêmes, et il en prévint les abus. Ainsi, en même temps que les fournisseurs recevaient des fonds pour approvisionner les magasins des dépôts qui restaient en France, les compagnies qui entraient en campagne avec un armement et un équipement complets avaient toutes à leur suite des effets de rechange. Toutefois une erreur bien grave, dont la démonstration fut vainement présentée à Napoléon, s'était glissée dans cette mesure de prévoyance. Napoléon avait com-

« 1807 que pour 1808. Les 10 millions que je désire accorder aux « corps seront pris sur ces crédits. Pour comprendre mes intentions, il faut faire un état par corps, conformément à ceux du « ministre Dejean, de ce qui est dû, à quel titre, sur les deux « exercices, et de ce que j'accorde ; il faut donner à chaque « corps proportionnellement à ce qu'il peut régulièrement réclamer en conséquence des revues.

« Il y a encore quelques autres fonds, dont je pourrai disposer « par exemple 2 millions provenant de ventes d'effets militaires, « qui sont en dépôt à la caisse d'amortissement ; il faut les faire « verser par un décret au trésor public, pour les employer à « quelques-uns des paiements urgents. Ils devront être employés « en avril, pour aider le service de l'artillerie, ainsi que le demande le ministre Clarke par la note ci-jointe. Le même ministre demande aussi des fonds pour le génie ; par le décret que « vous me présenterez, les fonds qui doivent être envoyés à « chaque corps seront mentionnés dans l'état. Sur ce, etc.

« *Paris* 25 *mars* 1809.

Signé : NAPOLÉON. »

posé ces 10 millions des restes de crédits que l'administration de la guerre n'avait pas encore employés, sur quelques chapitres des budgets de 1807 et 1808. Or, d'un côté, ces excédants de crédits auraient dû compenser des excédants de dépenses sur d'autres chapitres, dont le trésor public n'était pas couvert; de l'autre, il ne se trouvait une apparence de crédit libre que par l'effet de ces liquidations tardives dont se plaignaient les créanciers des ministères. Un tel revirement, au lieu d'offrir une ressource réelle, n'était donc qu'un détournement, une soustraction de gage, dont l'effet devait être d'accroître le déficit dans les moyens du trésor, le retard des paiements aux dépens des anciens créanciers; et, dans les chances de la guerre, de rendre un grand désastre d'autant moins réparable. Je dois convenir que Napoléon écoutait sans aigreur ces objections. Il se contentait de répondre qu'il y manquait cependant une chose, c'était la proposition d'expédients plus prompts et meilleurs; je me rappelle qu'un jour il termina ainsi une discussion de ce genre. « Je laisse les gens peureux calculer les chances de revers; moi, je ne m'occupe « qu'à rendre les revers impossibles. Je prépare « la victoire; c'est elle qui résoudra tous les pro- « blèmes. »

A la même époque, le nouveau roi des Espagnes et des Indes se trouvait à Madrid dans une situation

telle qu'il ne pouvait pas même disposer, sur les revenus de ses couronnes, d'une pension alimentaire pour sa famille restée à Paris, et Napoléon fut obligé de rétablir en sa faveur, pour cette année, le traitement d'un million [1] qui avait été attribuée antérieurement à son titre de prince français : ainsi la France payait à Paris une liste civile au roi Joseph, tandis qu'elle payait en Espagne l'armée qui se battait pour lui, et qu'elle avait la charge d'une autre liste civile de 10 millions pour les anciens princes d'Espagne ! Certains courtisans n'en répétaient que mieux que la guerre était le meilleur ministre de Napoléon, et que c'était par elle qu'il enrichissait la France !

Un spectacle qui n'était pas aussi remarqué qu'il devait l'être, parce que l'attention publique était occupée d'autres intérêts, c'était la *résignation* des princes espagnols réfugiés en France, tandis que leur nation tout entière était en armes pour soutenir leurs droits et les siens. Le roi Charles IV avait paru ne regretter, à Fontainebleau et à Compiègne, que le climat d'Aranjuès, et dans l'espérance de le

1. « J'ai porté dans la distribution de fonds pour janvier et « février le roi d'Espagne comme prince français. Je désire que « ce traitement apanagé lui soit payé cette année à dater du « 1er janvier, vu l'embarras où se trouvent les finances d'Espagne, et la gêne qui en résulte pour la reine et ses enfants « à Paris. Sur ce, etc.

« *Paris*, 25 *mars* 1809. *Signé* : NAPOLÉON. »

retrouver à Marseille, il était allé s'établir dans cette ville. Les princes, ses fils, ne manifestaient, dans l'enceinte de Valençay, aucune disposition encourageante pour ceux de leurs sujets ou de leurs partisans qui auraient tenté leur délivrance. L'ancienne reine d'Étrurie, dont Napoléon, encore consul, avait élevé et renversé le trône, avait seule voulu affecter plus d'indépendance; elle avait choisi pour sa résidence un château qui fut jugé trop voisin de Paris et de Saint-Cloud; elle reçut l'avis de se rendre à Parme [1], où elle ne devait pas plus retrouver la souveraineté qu'à Florence.

Malgré les efforts qu'avait à faire le trésor public pour suffire par ses seules ressources ordinaires à tant de charges extraordinaires, c'eût été sans doute violer à la fois les lois de l'humanité et celles de la foi politique, que de laisser une royale famille, qui perdait la couronne d'Espagne, dépourvue de tous secours sur la terre où avaient régné ses aïeux. Napoléon partait pour une nouvelle expédition, dont on ne pouvait prévoir ni l'issue ni la durée. Le trésor public fut autorisé, avant son départ, à faire remettre, chaque mois, aux princes espagnols, des à-comptes sur la pension que leur promettait le traité de Bayonne, et ils disposèrent

1. « Faites donner 100,000 francs à la reine Marie-Louise pour « les frais de son voyage à Parme. Sur ce, etc.

« *Paris*, 25 *mars* 1809. *Signé* : NAPOLÉON. »

ainsi de la moitié, au moins, de ce revenu. Je dois ajouter que dans cette circonstance Napoléon accueillit assez mal un vieux courtisan de toutes les cours, qui lui représentait que le traité de Bayonne n'était pas obligatoire pour lui, puisque l'Espagne n'était pas soumise, et qui, en même temps, rappelait l'exemple de la conduite de Louis XIII envers sa mère.

Il avait pourvu, comme il vient d'être dit, à toutes les dépenses générales de la campagne, à toutes celles qu'exigeaient le recrutement, le service des remontes, celui des équipages et transports militaires, celui des approvisionnements des places frontières de l'est, où il avait fait rassembler des armes, des habillements et des vivres, moins pour les mettre en état de défense contre un siège, que pour y former avec sûreté des magasins pour son armée. Les caisses militaires étaient garnies de fonds nécessaires pour les dépenses ordinaires d'un mois ou deux, telles que la solde, etc. ; et afin que rien n'en fût distrait pour cette foule de petites dépenses imprévues qu'il est impossible de définir et de classer d'avance dans les premiers moments d'une grande expédition, il m'avait ordonné par sa lettre du 29 avril 1809 [1] de faire parvenir im-

1. « Il faut trois millions à Strasbourg pour les dépenses imprévues de l'armée d'Allemagne, savoir : un million à la disposition « du major-général, et deux millions à la disposition de l'inten-

médiatement à Strasbourg, pour ce dernier objet, trois millions, dont deux seraient à la disposition de l'intendant-général (le comte Daru), et un à la disposition du major-général le prince de Neuchâtel. Mais, quoique l'administration de ces fonds ne parût pas soumise à la règle ordinaire, les deux ordonnateurs nouveaux qui pouvaient en disposer, devaient faire régulariser leurs ordonnances provisoires par les ministres compétents; ainsi les avances faites par le trésor sans but déterminé, devaient rentrer elles-mêmes dans l'ordre général de la comptabilité, aussitôt que leur emploi aurait fixé le rang qu'elles devaient occuper dans les budgets ministériels : et il y avait à cet égard solidarité de responsabilité entre les ministres ordonnateurs et le trésor, qui devait définitivement justifier et rectifier l'irrégularité des avances dont il se serait mis à découvert, par la régularité classique de leur emploi ; car, lors de la révision des comptes, il n'aurait pas suffi au trésor de se prévaloir, devant l'empereur, d'un décret ou d'un ordre impérial,

« dant-général. Vous mettrez dans la journée un million en or à
« la disposition de M. Daru, à Strasbourg. Un million devra être
« à la disposition du major-général, à Strasbourg, le 5 mai, et
« l'autre million le 10. Tout le mouvement de l'armée se fait par
« Strasbourg; cette ville est donc plus propre que Mayence à
« être le dépôt des fonds. Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *avril* 1809.

Signé : NAPOLÉON. »

pour faire excuser de telles exceptions. Napoléon répétait souvent qu'en matière d'argent les rois étaient toujours mineurs ; qu'ils pouvaient quelquefois dans leurs commandements se dispenser des formes, mais qu'ils ne transmettaient pas cette prérogative aux ministres, qui ne pouvaient, dans aucun cas, obéir à un ordre irrégulier sans se rendre responsables de sa régularisation ultérieure. Enfin, la veille même de son départ pour les bords du Rhin (ce fut le dernier ordre qu'il me donna par écrit avant l'ouverture de cette nouvelle campagne), les efforts extraordinaires qu'il avait commandés au trésor public, et les représentations qui lui avaient été faites en faveur des créances ministérielles qui restaient à être soldées dans l'intérieur sur 1807 et 1808, ayant peut-être élevé dans son esprit quelques scrupules, il réduisit d'environ 1,500,000 francs [1] les 10 millions que le ministre

1. « J'ai approuvé définitivement les états de distributions qui « m'ont été présentés en exécution de mon décret du 27 mars. « Sur les 4 millions mis à la disposition du ministre Dejean pour « 1807, j'ai arrêté la distribution d'un million pour fourrages, « de 1,350,000 francs pour l'habillement, de 100,000 francs pour « le logement et casernement, de 300,000 francs pour chauffage, « de 179,000 francs pour les transports militaires : pour 1808, « j'ai approuvé la distribution d'un million pour fourrages, de « 500,000 francs pour indemnités de logement, de 400,000 francs « pour masses de chauffage, de 100,000 francs pour transport, « de 3,600,000 francs pour l'habillement. Sur ce, etc.

« *Paris*, 10 *avril* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

de l'administration de la guerre était autorisé à prélever sur les crédits de ces deux budgets pour secourir le budget courant sur lequel seul aurait dû tomber le poids des préparatifs de la guerre contre l'Autriche. Et il résulta du moins de cette combinaison une sorte de compensation qui fut due à la consciencieuse exactitude du général Dejean, ministre de l'administration de la guerre, et pour le succès de laquelle il fut secondé par le mécanisme même des budgets. Comme il ne pouvait régulièrement ordonnancer sur 1807 et 1808 que les dépenses non soldées de ces deux exercices ; comme les corps, au profit desquels devait avoir lieu la distribution imputée sur les budgets de ces deux années, devaient avoir naturellement recours aux fournisseurs même du ministère, créanciers sur ces exercices, les sommes qui paraissaient attribuées à ces derniers pour des livraisons nouvelles, se trouvaient nécessairement appliquées aux livraisons qu'ils avaient faites en 1807 et 1808. Et s'ils restèrent créanciers d'une somme à peu près égale, ce fut du moins sur le service courant. J'aurai l'occasion de revenir sur la question de savoir si la méthode des budgets d'alors, fidèlement observée, n'aurait pas présenté des avantages exempts de tout inconvénient; je me borne à faire remarquer, par l'exemple du général Dejean, qu'il était au pouvoir d'un ministre équitable, sinon

de prévenir, au moins de corriger l'abus que l'autorité suprême aurait pu quelquefois tenter d'en faire. Et cet exemple n'est pas le seul qui pourrait être cité

Napoléon avait quitté Paris, la campagne était ouverte : on sait comment, en peu de jours, et lorsque l'armée autrichienne était prête à envahir la Bavière, Napoléon, suivi seulement de quelques régiments français, s'était mis à la tête des contingents bavarois, vurtembourgeois et badois, qui s'étaient portés en avant pour disputer les premiers passages, et avait battu les Autrichiens sous les murs et presque sur les cendres de Ratisbonne ; comment, à la suite de combats renouvelés chaque jour, et dans lesquels les Autrichiens étaient toujours défaits quoique toujours supérieurs en nombre, les frontières de l'Autriche étant forcées, toutes les places qui couvraient Vienne ayant été prises, cette capitale avait revu une seconde fois Napoléon rentrer en vainqueur dans ses murs ; comment enfin, après cette grande bataille d'Essling, qui sembla laisser la victoire indécise, l'armée française qui se trouvait comme assiégée dans l'île de Lobau entre toutes les forces autrichiennes qu'elle venait de combattre, et toute la population de Vienne si fidèle à ses anciens maîtres, conserva une attitude tellement imposante dans les critiques jours qui séparent la journée d'Essling de celle de Wagram, qu'aucune

attaque ne fut tentée contre elle de la part de l'armée ennemie, ni aucun soulèvement de la part des provinces antérieures d'Autriche que Napoléon avait parcourues trop rapidement pour avoir pu s'assurer leur soumission. Cependant l'armée autrichienne s'était renforcée de tous les nouveaux contingents de la Hongrie, de la Bohême, de la Moravie; et, quant aux autres provinces, Napoléon n'avait pu guère leur laisser pour garnison que quelques jeunes intendants français, substitués aux administrateurs civils du pays pour le recouvrement de l'impôt.

Si alors Napoléon sut si bien dissimuler le danger de sa position à ceux à qui il avait intérêt de faire prendre le change, il ne le dissimulait pas à lui-même; il avait perdu le premier des avantages dans une guerre d'invasion, celui de l'agression rapide et continue, le Danube ayant rompu ses moyens de communication avec le territoire sur lequel l'empereur d'Autriche avait concentré toutes ses forces. Il apprenait, d'un côté, que l'armée qu'il avait laissée en Espagne avait à combattre, outre la nation espagnole tout entière, deux armées anglaises habilement dirigées; qu'un général français venait de livrer au cabinet de Londres le secret de la situation de nos côtes dégarnies de troupes; qu'une troisième armée anglaise venait de s'emparer de l'île de Valcheren, premier boulevard d'Anvers, et menaçait cette place importante, celle que l'Angleterre nous

enviait le plus. Il m'écrivit le 8 juin [1], qu'il faisait rétrograder jusqu'à Strasbourg les caisses de l'armée qu'il avait établies à Stuttgard. Il est vrai qu'il voulait persuader à ceux auxquels il ne pouvait refuser la confidence de ce mouvement, qu'il n'avait pas besoin des fonds français pour solder et entretenir l'armée d'Allemagne, et que le papier-monnaie du pays y suffirait.

Mais la fortune ne prolongea pas longtemps cette épreuve. Deux nouveaux corps d'armée, dont l'un, conduit d'Italie par le prince Eugène, après quelques succès balancés, avait dissipé les troupes autrichiennes envoyées à sa rencontre, et dont l'autre arrivait de la Dalmatie, province alors française, sous les ordres du général Marmont, mettaient à la disposition de Napoléon un renfort de plus de quarante mille hommes de troupes aguerries, et un parc d'artillerie nombreux. Vers le même temps, un nouveau pont, qu'il était parvenu à faire construire en face de l'ennemi, sous la direction du général Bertrand, joignit l'île de Lobau à la rive du Danube sur laquelle s'étaient retranchés les Autrichiens. Napoléon leur présenta la bataille ; ils l'acceptèrent

1. « Je donne ordre que le trésor de l'armée qui est à Stutt-
« gard soit transporté à Strasbourg, où il sera mieux placé......
« Le papier que nous trouverons dans le pays suffira aux dé-
« penses de l'armée. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 8 *juin* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

sans hésiter : l'affaire Essling leur avait donné une telle confiance dans leurs moyens de résistance, qu'ils laissèrent l'armée française se déployer tout entière avant d'engager l'action. Peut-être leurs chefs, confiants dans le nombre, ne désespéraient-ils pas de l'envelopper et de couper sa retraite. Ce qui paraît constant, c'est qu'après plusieurs habiles manœuvres qui prolongèrent assez avant dans le jour le choc des deux armées, le développement donné à la ligne autrichienne, pour tourner l'armée française qu'elle pressait en même temps sur tous les points, ayant permis à Napoléon de faire jouer à pleine portée plusieurs fortes batteries, ce fut l'armée autrichienne qui fut coupée et forcée d'abandonner le champ de bataille, n'ayant de salut que par un des défilés de la Bohème, et laissant la Hongrie et une partie de la Moravie ouvertes au vainqueur. Ainsi ce fut l'artillerie française, qui était en quelque sorte l'arme native de Napoléon, qui décida du sort de cette journée, laquelle décida aussi de celui de toute la campagne. En effet, immédiatement après la bataille, un armistice fut demandé à Napoléon, pour négocier la paix. Il paraît que le traité de Presbourg, fait en 1805, après la première prise de Vienne, ne présentait pas au cabinet autrichien un type trop défavorable. Napoléon promit la paix à des conditions à peu près semblables. Les Autrichiens suspendirent leur retraite sur la Bohême;

ils prirent leurs cantonnements sur une des rives du Danube; les Français étendirent les leurs sur l'autre rive, en restant maîtres de toutes les provinces conquises, dont il percevait les revenus : et ces deux armées, qui ne devaient plus de si tôt se mesurer comme ennemies, ne demeurèrent en présence que pour former en quelque sorte deux grands camps de parade.

Il arriva cette fois encore que, malgré le secret des négociations, leur résultat fut bientôt prévu d'avance, au moins par ceux qui avaient un grand intérêt d'en pénétrer le mystère. Une puissante maison de Hollande, qui avait été chargée par l'Autriche de la direction de ses emprunts sur la place d'Amsterdam, et qui n'oubliait pas ses devoirs envers les prêteurs, entretenait un jeune émissaire à Vienne pour rappeler à la trésorerie autrichienne des engagements qu'elle négligeait depuis longtemps, et surtout pour prévoir sur les lieux, dans l'intérêt des créanciers, l'issue de la nouvelle guerre dans laquelle venait de s'engager la puissance débitrice. Cet émissaire avait quitté Vienne le 24 août, et déjà il avait apporté à Amsterdam la teneur des principales conditions du traité de paix, qui ne fut définitivement conclu qu'un mois environ après son départ. En l'absence de son commettant, il fit ses confidences à celui qui le représentait; la lettre de ce dernier, interceptée par un poste militaire, me

fut renvoyée par Napoléon, et cette lettre m'a paru mériter, par les détails qu'elle renferme, d'être conservée comme une pièce historique [1].

Napoléon, que la victoire de Wagram rendait maître des conditions de la paix, laissa toute latitude à la temporisation autrichienne pour la rédaction définitive du traité ; il ne pouvait, dans sa position,

1. « Je vous prie d'étudier cette lettre, de prendre des renseignements, et de me faire connaître ce que tout cela veut « dire. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn, etc.* « *Signé* NAPOLÉON. »

« Vand... à P. C. Lab. *Amsterdam 1er décembre* 1809.

« Le jeune Hods..... est revenu ce matin ; il est parti le 24 août « de Vienne. Le comte de Zichy a dit à *Comorn* que s'il avait « des pouvoirs, on pourrait conclure de suite une convention. Son « excellence l'a comblé de bontés, lui a donné un logement, et « journellement un couvert à sa table ; il a dîné deux fois chez « l'empereur d'Autriche, en bottes, et sans étiquette ; le ministre « est à présent en pleine faveur. Le comte de Stadion est à Pra- « gue, point encore disgracié ; mais si la paix se fait, il ne restera « certainement pas dans le ministère. A *Comorn*, tout le monde « s'attend à la paix. M. de Zichy l'a dit tout haut, et lorsque « Hods..... fit à M. Bach..... la remarque judicieuse que la teneur « de la résolution prise à notre égard faisait espérer qu'elle se « conclurait, l'autre répondit qu'il avait bien saisi la chose. Il « n'est pas présumable qu'on nous aurait répondu de la sorte si « ce n'était dans l'attente d'une paix, pas tout à fait désastreuse. « On croit généralement que l'Autriche perdra la Gallicie, les « ports de mer de l'Adriatique, une partie de la Basse-Autriche « et le pays de Salsbourg. Ce n'est que le 18 que les négociations « ont commencé. A Vienne, on n'était pas si généralement d'ac- « cord sur la conclusion prochaine. Les opinions variaient. Il

que gagner aux délais des discussions de chancellerie : aucune affaire urgente ne le rappelait à Paris. Quelques milices armées à la hâte avaient suffi pour arrêter les progrès de cette formidable armée de terre avec laquelle l'Angleterre avait essayé (seule alors !) d'envahir le nord de la France.

La petite île de Valcheren avait été la seule

« faudra maintenant attendre la conclusion de la paix, et ce « que le gouvernement autrichien nous manifestera en con« séquence : il est remarquable que le même comte de Zichy, « qui a fait tant de mal aux capitalistes, est maintenant celui « qui pousse leur amélioration de sort.

« J'espère que vous serez de retour avant que le cas arrive « de retourner en Autriche, car il faudra nous concerter sur » bien des choses : la conclusion de la paix et le rétablisse« ment de la cour de Vienne prendra nécessairement encore « du temps, et vous pourrez combiner votre retour de ma« nière à nous voir avant ce temps : un point difficile à com« biner, c'est la nature des pouvoirs à me donner et de la « convention à conclure.

« *Signé* V... »

Nota. Ma réponse fut « qu'il était bien facile d'expliquer et « de justifier l'inquiétude des capitalistes hollandais qui avaient « prêté des fonds à l'empereur d'Autriche, et leur curiosité « sur le sort de leur débiteur : qu'au surplus le syndic de ces « prêteurs donnait à propos un très bon exemple au vainqueur « de l'Autriche, qui, dans le traité de paix, n'oublierait pas « sans doute une stipulation expresse en faveur des 200 mil« lions qui pouvaient être dus par l'Autriche à la Hollande et « à la Belgique. » On négligea ce conseil ; mais ce que ne négligea pas l'Autriche, lorsque à l'aide de toute l'Europe elle eut, en 1814, pénétré sur le territoire français, ce fut de faire payer par notre trésor public toutes les dettes qu'elle avait faites pour faire la guerre à la France, et au delà...

conquête de cette armée, et elle devenait son tombeau.

La guerre d'Espagne, qui se prolongeait avec des succès douteux, occupait peu l'Europe. On s'accoutumait à la comparer à cette longue guerre de la Succession ; mais la France n'éprouvait aucun des désastres qui l'avaient affligée lorsqu'un siècle auparavant Louis XIV tentait une pareille entreprise.

Dans l'intérieur de la France chaque administration, chaque service public suivait, comme en pleine paix, sa marche régulière. Paris surtout semblait ne connaître lors de la guerre que l'éclat de la gloire qui s'y attache. Les immenses fournitures de toutes espèces, qu'exigeait un système de recrutement indéfini, donnaient aussi à plusieurs branches d'industrie une apparence de prospérité ; et dans ce temps, il était moins inexact de dire que le gouvernement était le plus fort consommateur. Ce qu'il aurait été plus judicieux de remarquer, c'était la fâcheuse influence de ses marchés sur les prix de tous les objets analogues.

Deux circonstances avaient, à cette époque, donné à la conscription un élan extraordinaire : le désir de repousser les Anglais, et l'espérance d'une longue paix sur le continent après la campagne d'Allemagne.

Et l'armée, qui avait les honneurs de cette campagne, se trouvait doublée dans l'intérieur par une

autre armée toute nouvelle, formée, équipée, exercée dans les dépôts des vieux corps où chaque recrue prenait l'esprit et l'exemple du corps qui lui était assigné.

Dans un tel état de choses il convenait beaucoup à Napoléon de laisser ses troupes se reposer sur leurs conquêtes ; les frais de leur entretien et de leur solde étaient supportés sans effort par ces vastes et riches provinces qu'il avait traversées et soumises, et dont le revenu lui était abandonné par le gouvernement qui n'avait pas pu les défendre ; tandis que les débris des corps autrichiens, resserrés dans des cantonnements étroits, dépourvus de solde, mal pourvu de vivres, n'avaient aucun moyen de réparer leurs pertes en hommes et en équipages. Aussi Napoléon se détermina-t-il à prolonger son séjour à Schœnbrunn au delà du 20 octobre, et sans une trop grande surcharge pour les habitants dont les tributs ne faisaient que changer de destination et de maître. Les grands du pays retrouvaient une cour à Schœnbrunn ; ils s'empressaient d'y apporter leur soumission ; et l'empereur d'Autriche avait la sagesse de ne pas désapprouver qu'ils y parussent : il ne regardait pas comme une infidélité envers lui l'obéissance à la nécessité ; et dans l'impuissance où il était de protéger ses sujets, il trouvait bon que les premiers d'entre eux se rendissent auprès du vainqueur, comme des intercesseurs pour les plus

faibles ; qu'ils prissent même à l'administration locale la part qu'on voulait leur réserver. Car c'était servir encore l'ancien gouvernement, dont l'action se trouvait suspendue, et diminuer les obstacles de sa restauration, que d'épargner des injustices et des rigueurs immodérées à l'inexpérience de l'interrègne, en maintenant pour son usage, mais plus encore pour l'intérêt des personnes et des propriétés, les institutions tutélaires qui devaient lui survivre.

Napoléon avait encore un spectacle à donner au monde avant de terminer cette campagne ; il l'avait étonné par ses succès ; il voulait l'étonner autant par sa munificence envers ses compagnons d'armes : il ne lui suffisait pas d'avoir, par ses bulletins militaires, dressé pour eux ces tables de gloire où chaque action d'éclat prenait son rang, où chaque brave semblait voir son nom comme voué à l'immortalité ; il voulait que ceux qui l'aidaient à conquérir les provinces y trouvassent aussi des conquêtes personnelles ; que les honneurs et les jouissances de la paix succédassent pour eux aux fatigues et aux dangers de la guerre ; que tant d'hommes qui, par des faits d'armes extraordinaires, avaient si rapidement traversé tous les rangs de l'armée, pour s'élever au premier, allassent en quelque sorte, à travers les siècles passés, placer leurs noms à côté des plus anciens noms ; revêtus des mêmes distinc-

tions et des mêmes titres que les descendants des premiers fondateurs de la noblesse militaire.

Le réveil de l'armée française, sur le champ de bataille de Wagram, parut à Napoléon le moment le plus favorable ; et certes son imagination, si habile à créer des prestiges pour l'imagination des autres hommes, ne pouvait pas mieux choisir l'époque et le lieu. Des maréchaux furent élevés à la dignité de prince de l'empire, le titre de duc fut accordé à quelques-uns des autres ; les titres de comte et de baron furent distribués avec une profusion qui, du moins dans l'armée, ne dépassait pas la profusion des services. De riches dotations furent attachées à plusieurs de ces titres ; elles étaient assignées sur les terres domaniales que la Prusse avait cédées à perpétuité à la France par le traité de Tilsitt. Les officiers et les soldats que les corps eux-mêmes proclamaient les plus braves obtinrent la décoration de la Légion d'Honneur : ceux qui étaient déjà légionnaires eurent un grade de plus dans cet ordre. Ce fut à la même époque que le général Macdonal (et c'était envers lui une justice tardive), le général Oudinot, qui avait été choisi dans une précédente campagne comme le plus digne de commander un corps de douze mille grenadiers, et le général Marmont, le plus ancien des aides de camp de Napoléon, furent nommés maréchaux de France. Les services civils eurent aussi part à ses récom-

penses. Napoléon ne négligeait aucun genre d'émulation. Il avait rendu la vanité nationale, mais en ce sens qu'il mettait toutes les vanités dans ses intérêts : plusieurs de ses ministres, et le secrétaire d'État, M. Maret [1], qui avait le rang de ministre, furent

1. Napoléon aimait à magnifier tout ce qui l'entourait, et toujours dans l'intérêt de sa grandeur propre. Déjà en 1800, ne s'étant encore fait que premier consul, il avait entrepris de reconquérir à la monarchie française tout ce que le dix-huitième siècle lui avait fait perdre : pour rétablir le pouvoir public comme il le concevait, il avait besoin de s'en faire le centre unique.

Il avait assez habilement combiné et modifié les autorités dont le concours lui était nécessaire, pour qu'en même temps qu'il relevait la dignité de ses ministres, il se ménageât sur eux différents moyens de surveillance.

C'est dans cette vue qu'il s'était donné deux ministres pour la guerre, l'un pour le personnel, l'autre pour le matériel ; deux aussi pour les finances, l'un pour les recettes, l'autre pour les dépenses. C'était y placer le meilleur contrôle.

Il avait aussi persuadé à ses ministres que la fonction accessoire de secrétaire d'État, en vertu de laquelle leurs devanciers gardaient en minutes, contresignaient et promulgnaient les décrets et règlements qu'il avaient proposés, était incompatible avec leur fonction principale ; que la dignité ministérielle réclamait un dépôt commun pour de tels actes ; et il avait institué un secrétaire d'État unique qui n'assistait au conseil que pour recueillir le texte des décisions approuvées ou rendues par le chef du gouvernement, les conserver en ordre et en transmettre les expéditions, contre signées par lui, aux ministres chargés de leur exécution.

Cette fonction a été très dignement remplie pendant dix ans par M. Maret, aux manières duquel on pouvait seulement reprocher un peu d'emphase, ce qui, au dehors, n'était pas toujours hors de propos, et n'excluait pas d'ailleurs beaucoup de bonnes qualités.

créés ducs sous des noms étrangers qui avaient peut être un inconvénient, celui de rappeler des conquêtes militaires qu'ils n'avaient pas faites; mais on ne pouvait pas être plus difficile dans ce siècle que dans les précédents sur l'origine des noms supplémentaires.

Malgré l'apparente égalité des récompenses, il n'y avait pas sans doute égalité dans le mérite de tous les services; ce qu'il est juste cependant de remarquer, ce qui semblait imprimer un caractère particulier à la munificence de Napoléon, c'est qu'il n'associait pas aux récompenses éclatantes qu'il accordait à des actes de courage ou à de grands travaux, les complaisances personnelles, et ces recherches de soins domestiques, de captation intérieure qui créent le favoritisme des cours.

Les principaux offices de la maison (et l'on sait qu'ils étaient en général exercés *par des hommes de bonne maison*) n'obtenaient que des distinctions secondaires, à moins que les titulaires n'y joignissent d'autres mérites. Quant à ses grands officiers, il ne les avait généralement choisis que parmi des hommes déjà distingués par leurs talents militaires ou civils; et comme, en disposant pour l'intérêt de sa domination de tout ce qu'il pouvait exploiter de ressources et de facultés en France, il semblait ne s'élever que pour élever plus haut la France, l'espèce de nationalité, dont il couvrait tous ses des-

seins, justifiait, en les excitant, les efforts de ceux qui concouraient à leur accomplissement, et légitimait tous les honneurs dont le chef de l'État payait leurs services.

Ne voyait-on pas alors la décoration qu'il avait instituée pour l'élite des soldats français, recherchée comme un titre de gloire par les premiers officiers des princes qui devenaient nos alliés, et par ces princes eux-mêmes ?

Si la confiance de Napoléon dans l'issue de cette campagne avait comme hésité après la bataille d'Essling, ainsi que semble l'indiquer la lettre qu'il m'avait écrite le 8 juin, j'en dois citer une autre qui prouve que, six semaines après, même avant la bataille de Wagram, lorsqu'il retenait encore son armée concentrée dans l'île de Lobau, il se regardait déjà comme redevenu maître des événements, et seul arbitre du sort de l'Autriche. Mais alors le nouveau pont jeté sur le Danube allait lui rouvrir la rive qu'occupait l'armée ennemie; la sienne, comme je l'ai dit, se trouvait renforcée des deux corps d'armée d'Italie et de Dalmatie. Il avait pu, en conservant, pour la bataille qui devait être décisive, des forces capables de combattre une armée autrichienne supérieure en nombre, fortifier la garnison de Vienne, et répandre dans les provinces qui le séparaient de la Bavière des détachements capables, non seulement d'y prévenir tout soulèvement, mais

même d'y maintenir, pour la perception des impôts, une administration aussi régulière et aussi calme que si ces provinces eussent été anciennement conquises. L'armée française ne leur coûtait guère plus que ne leur aurait coûté l'armée autrichienne, si l'Autriche avait su mieux défendre ses frontières : elles auraient versé au trésor autrichien les sommes qu'elles versaient dans les caisses françaises pour la solde de notre armée ; elles auraient supporté des réquisitions en nature au moins égales pour la subsistance des troupes du pays. Le calcul de ces sacrifices prend naturellement sa mesure approximative dans la réduction que la France pouvait obtenir dans ses charges, et la lettre que j'ai annoncée [1] fera connaître quelle pouvait être la portée de cette économie dans l'évaluation même de Na-

1. « Je viens de rendre un décret, que vous recevrez incessamment, et qui contient les dispositions suivantes : L'armée « d'Italie et de Dalmatie, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er avril, « restera au compte du trésor. public de France. Depuis le « 1er avril jusqu'au 1er octobre, elles seront payées par la caisse « des contributions de la cinquième coalition pour les troupes « qui sont en Allemagne. Pour les corps, ainsi que pour les « dépôts de corps restant en Italie, en Dalmatie ou en France, « ils continueront d'être payés par le trésor public. La caisse « de la cinquième coalition rendra au trésor public toutes les « avances qu'il aura faites depuis le 1er avril. Il est donc « nécessaire que vous fassiez dresser des états, 1° de tout ce « que vous avez fourni à l'armée d'Italie et à l'armée de Dal- « matie depuis le 1er janvier jusqu'au 1er avril, et qui était « resté au compte du trésor public ; 2° de tout ce que vous

poléon, dont l'usage n'était pas d'amoindrir les profits de ses conquêtes. Il m'annonçait qu'à compter du 1er avril, l'armée d'Italie et l'armée de Dalmatie, ainsi que la première armée qui, sous le nom d'armée du Rhin, avait pénétré jusqu'à Vienne avant la jonction des deux autres, cessaient, pour leur solde et leurs vivres, d'être à la charge du trésor public de France. Il supposait que la France pour-

« aurez avancé depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et qui « doit être restitué au trésor par la caisse de la cinquième « coalition. Il est également nécessaire que vous fassiez le « compte, le plus rigoureusement exact, de ce que doit vous « coûter le petit nombre de troupes qui restent en Italie et en « Dalmatie, et que vous fassiez connaître quelles sont les mo- « difications qui en résulteront dans les budgets de la guerre « et de l'administration de la guerre, pour les six mois pen- « dant lesquels l'armée d'Italie et celle de Dalmatie seront au « compte de la caisse de la cinquième coalition. On ne stipule « rien pour une époque au delà de six mois, parce qu'on ne « peut rien statuer d'avance pour un temps aussi éloigné. Le « budget de l'armée du Rhin, tel que je l'avais arrêté par dé- « cret du 19 février, n'aura de valeur que jusqu'au 1er avril. A « dater de cette époque il sera annulé. En conséquence, tout « ce que le trésor public se trouvera avoir fourni à l'armée « d'Allemagne depuis ce terme lui sera rendu par la caisse de « la cinquième coalition. Il faut donc que vous en fassiez dres- « ser les états. Nous entendons par fonds de la cinquième « coalition, les revenus de tous les domaines qui étaient en « réserve en Allemagne avant le 1er avril, et les revenus et le « produit des contributions des pays acquis depuis les nou- « velles conquêtes. Au moment de la guerre, et depuis le « 1er avril, j'ai accordé des fonds au génie, à l'artillerie, au ma- « jor-général, à l'intendant-général. Je répète que mon inten- « tion est que ces fonds soient remboursés au trésor. Ce sera « un soulagement considérable pour les finances. J'ai pour but

rait jouir pendant au moins six mois de cet allégement, en restant toutefois chargée de l'entretien des dépôts de chacun des corps présents à l'armée; et c'était dans ces dépôts qu'ils se recrutaient, s'équipaient et se renouvelaient en quelque sorte. Le résultat était que les ressources que nos armées

« que toutes les dépenses qui se font en Allemagne soient au « compte de la caisse des contributions, ne laissant au compte « du trésor que les dépenses qui se font en France, soit pour « les remontes, soit pour l'habillement, le recrutement, etc., etc. « Je désire que quand ces états seront dressés, vous ayez une « conférence avec les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre, pour savoir quelle économie résultera « de ces dispositions pour le trésor. Vous faisiez par mois « l'envoi de 500,000 fr. en Dalmatie, 100,000 fr. doivent « suffire maintenant : ainsi ce sera pour six mois une économie de 2,400,000 fr. La solde, les vivres, les fourrages, les « gratifications de campagnes, etc., coûtaient pour l'armée « d'Italie environ 3 millions par mois. Cette dépense doit être « aujourd'hui réduite à bien peu de chose, et probablement « à une somme qui n'excédera pas 300,000 fr. par mois. Ce « sera donc pour six mois 15 ou 16 millions d'économie. Au « commencement d'avril j'avais mis des fonds à la disposition « du major-général, de l'intendant-général, du génie et de « l'artillerie. Ces fonds se trouvant remboursés, doivent rentrer aux crédits des budgets ministériels sur lesquels ils « avaient été imputés. Je suppose que définitivement pour les « deux ministères de la guerre les dispositions de mon décret « produiront, en y comprenant tout, une trentaine de millions « d'économie au trésor. Je ne dis cela que de mémoire, et « pour vous faire connaître comment je conçois les choses, « en attendant les renseignements précis que vous m'enverrez. « Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 8 *août* 1809.

Signé NAPOLÉON. »

tireraient de l'Autriche, pendant l'occupation des provinces autrichiennes, pourraient opérer une réduction d'environ 30 millions [1] dans les dépenses de cette campagne. Mais l'objet de ma citation est moins de prouver la disproportion des indemnités qu'apporte la guerre la plus heureuse avec les sacrifices qu'elle coûte, cette question est jugée, que de faire connaître, par un nouvel exemple, le remarquable esprit d'ordre que Napoléon apportait et savait maintenir dans l'administration des provinces même qu'il ne devait conserver que pendant quelques mois. Chaque semaine un auditeur au conseil d'État partait de Paris et se rendait au quartier-général pour remettre à l'empereur le résultat du conseil des ministres : on appelait cela *porter le portefeuille*. Lorsque l'occupation du territoire succédait à la conquête, l'empereur retenait successivement près de lui ces jeunes gens, parmi lesquels se trouvaient à cette époque MM. de Broglie, Maurice Duval, Dutilleul, Camille Perrier, Cochelet, etc., et, sous le titre d'intendant, il les plaçait à la tête de ces provinces. Ces jeunes administrateurs, dont la première qualité était une aus-

1. Il est inutile de faire observer que ce qui n'opérait pour la France qu'une économie de 30 millions pouvait fort bien coûter une somme un peu plus forte à l'Autriche ; et, d'un autre côté, la nouvelle contribution de l'Autriche pouvait bien aussi ne pas égaler la moitié des dépenses réelles que son agression coûta à la France pour cette année.

tère probité, avaient pour chef un homme qui joignait à la même vertu les plus hauts talents dans l'administration militaire (le comte Daru); pour correspondant, un receveur auquel personne ne contestera le mérite d'avoir été un comptable exact; et il sembla, par l'extrême munificence de Napoléon envers ce dernier (M. de La Bouillerie), qu'il prît plaisir, sur ma proposition, à gratifier dans sa personne toutes les fidélités de ce genre. La plupart des autres agents étaient des hommes du pays, instruments dociles d'un devoir rigoureux, qu'ils remplissaient avec regret sans doute, mais aussi avec la consolation d'alléger la charge de leurs concitoyens par une plus grande équité dans la répartition. Ce qui étonnait et fatiguait le plus ces auxiliaires des administrateurs français en Autriche, quoiqu'ils fussent en général des comptables très-corrects, c'était la nécessité de tenir tous leurs comptes à jour, et de clore en quelque sorte leur gestion à la fin de chaque journée. Ils ne cherchaient pas à abuser des fonds de leurs caisses, que d'ailleurs on n'y laissait pas oisifs; mais les formules de la comptabilité, qui étaient devenues les mêmes aux armées que dans l'intérieur de la France, l'obligation d'accompagner chaque versement des preuves de son exactitude, de solder et faire juger leurs comptes tous les cinq jours, tout cela formait une combinaison de devoirs nouveaux pour eux; ils demandaient sans cesse,

pour mettre leurs écritures en règle, des délais qu'il n'était jamais possible à ceux qui les dirigeaient de leur accorder ; car il fallait que ces derniers parvinssent à rassembler, aussi tous les cinq jours, les éléments des comptes collectifs qu'ils avaient à rendre. Et celui qui se réservait le jugement souverain de tous ces comptes ne prenait confiance dans leur résultat que lorsqu'il n'apercevait aucune lacune dans les détails. Napoléon, qui ne dédaignait aucun genre de succès, semblait même prendre quelque plaisir à faire remarquer le bon ordre qu'il exigeait de cette administration passagère ; car, quoique l'emploi et la comptabilité des revenus de cette origine fussent étrangers au trésor public, il m'envoyait fort exactement les états qui étaient mis sous ses yeux : et ce fut là le principal objet de sa correspondance avec moi [1] pendant les deux mois de résidence [2] qu'il fit encore à Schœnbrunn, pour

1. « Vous trouverez ci-joints des états que je me fais remettre « tous les cinq jours. Sous la lettre *A*, l'état de la caisse générale au 1er septembre, sous la lettre *B*, l'état des contributions ; sous la lettre *C*, le budget du second trimestre ; sous « la lettre *D*, le budget du troisième trimestre ; sous la lettre « *E*, l'état de la solde par corps d'armée : enfin sous la lettre « *F*, la situation générale du payeur, et le détail de son encaisse. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 7 *septembre* 1809. *Signé* Napoléon. »

2. « Je vous envoie l'état de situation des finances de l'armée « au 10 septembre. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 21 *septembre* 1809. *Signé* Napoléon. »

surveiller personnellement la rédaction du nouveau traité qui rendait la paix à l'Autriche. La troisième de ces lettres [1] peut surtout être digne de quelque attention, moins parce qu'elle présente une nouvelle preuve de la sollicitude personnelle de Napoléon sur les paiements irréguliers et les doubles emplois, qu'il est si difficile d'éviter dans les grands mouvements des corps militaires, que parce qu'elle répond à ces calculs absurdement exagérés qu'on s'est si souvent permis, depuis 1814, sur l'abus que, surtout sous ce rapport, Napoléon faisait de la victoire. Il est démontré, par ses propres évaluations, qui ne peuvent pas être suspectes, qu'en y comprenant même la valeur des magasins mili-

1. « Maret vous aura envoyé les budgets du quatrième tri-
« mestre de l'armée. Il est probable que dans le courant de no-
« vembre toute la garde sera rentrée en France, et que pro-
« bablement une partie de l'armée y sera également de retour ;
« il est donc nécessaire que vous preniez des précautions pour
« que la solde ne soit pas payée deux fois, à l'armée et en
« France. Cette campagne ne m'a pas rendu autant que les
« précédentes ; cependant, par les articles secrets des traités,
« je recevrai 100 millions pour les contributions ; mais je ne
« crois pas qu'y compris les magasins dont l'armée s'est em-
« parée, les recouvrements faits jusqu'à cette heure s'élèvent
« à 50 millions. Ainsi cette campagne aura rendu, tout au
« plus, 150 millions *. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 5 *octobre* 1809.

Signé NAPOLÉON. »

* 150 millions dont il faut déduire la valeur des objets fournis par le pays, et qui ont été consommés par l'armée sur les lieux.

taires successivement abandonnés par les Autrichiens, le résultat de cette expédition offrait à peine au vainqueur une indemnité de 150 millions en tributs recouvrés et à recouvrer : et il serait facile de prouver qu'en 1810 il fit volontairement remise à l'empereur d'Autriche d'une forte partie des sommes non recouvrées. Personne ne contestera que les préparatif de cette campagne et les dépenses que la France eut à supporter pendant sa durée pour un recrutement extraordinaire, pour l'équipement de nouvelles recrues, pour les remontes de sa cavalerie, etc., etc., n'aient au moins absorbé le double de la rançon par laquelle la maison d'Autriche acheta la paix et sa réhabilitation sur le trône. Et Napoléon aurait pu être d'autant plus exigeant qu'il n'avait pas plus à se reprocher, dans cette expédition que dans celle de la Prusse, le tort de l'agression.

Ce qu'on ne peut s'empêcher de regretter dans cette guerre, comme dans les précédentes, c'est la persévérance du système d'occupation du territoire qui, après la défaite des armées, laissait peser sur les peuples le fléau de la guerre ; et dans ce sentiment d'orgueil qui portait Napoléon à ne rétablir sur leurs trônes les souverains qu'il avait vaincus, qu'après leur avoir imposé des traités plus nuisibles encore à leur dignité qu'à leur puissance. Mais accuser la France de s'être enrichie pendant quinze

ans par les tributs des peuples étrangers, c'est une assertion qui ne peut provenir que de l'ignorance ou de cette espèce de prévention qui n'est que trop ordinaire à l'esprit de parti. Il n'est pas une seule des plus glorieuses campagnes de la France qui ne lui ait coûté plus cher que ne lui ont produit les contributions qui ont puni l'Allemagne de ses imprudentes attaques.

Une femme célèbre [1], qui avait eu personnellement à se plaindre de Napoléon, lui a reproché de n'avoir élevé des monuments qu'avec les dépouilles du monde ; mieux instruite, elle aurait su que, comme Napoléon n'employait guère à l'entretien de celle des cours de l'Europe qui conservait encore le plus de magnificence que le tiers de la somme annuelle de 25 millions qui lui était attribuée pour sa liste civile, il trouvait chaque année une somme de 15 à 16 millions à consacrer à la restauration, à l'agrandissement, à l'ameublement des palais royaux et aux divers monuments d'orgueil national qu'il a laissés ; que les dépenses de tant d'autres établissements publics dont la France actuelle n'a conservé qu'une partie, tels que les aqueducs, les canaux, les ponts, les quais, les grandes routes, plus multipliés dans les quatorze premières années du dix-neuvième siècle que dans toute la durée du

1. Mme de Staël.

dix-huitième, n'étaient acquittées que par les tributs mêmes de la France.

Un seul fait peut prouver que l'armée victorieuse avait payé assez cher ses succès. Napoléon m'ordonnait, le 7 octobre, de Schœnbrunn [1], où il était encore, d'augmenter de 500,000 francs par mois les fonds affectés à l'artillerie, pour réparer la seule perte de chevaux faite par cette arme dans la campagne d'Autriche. Les autres corps avaient proportionnellement besoin de nouveaux secours ; la cavalerie, de remonte ; l'infanterie, d'effets d'équipement, quoique dans cette armée la seule dépense de l'habillement militaire eût excédé 40 millions. Et ces corps ne rapportaient en France que de la gloire et des blessures.

Ils n'étaient pas destinés à jouir de la nouvelle paix qu'ils avaient conquise ; une plus terrible guerre les appelait au midi de l'Europe, à la tête des nouvelles levées dont la dernière agression de l'Autriche avait été le prétexte : la victoire même ne rendait pas à la France ses enfants ; mais alors la carrière militaire, par ses avancements rapides, était plus que toute autre, celle de la fortune

1. « Avancez 500 mille francs au ministre de la guerre pour « achat des chevaux d'artillerie, et portez un million pour cet « objet dans la distribution du mois prochain, etc. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 7 *octobre* 1809.

Signé Napoléon. »

comme de la gloire, et les soldats que l'obéissance à la loi appelait chaque année sous les drapeaux, ne pensaient plus guère à les quitter. Pourtant ce qu'on n'observait pas assez, c'était qu'en Europe, à cette époque, l'art de la guerre ne pouvait pas faire de progrès que les vaincus ne dussent bientôt s'approprier ; qu'ainsi tous grands et nouveaux succès ne pouvaient que jeter des semences de représailles.

La dernière expédition d'Autriche avait paru détourner, pendant quelques mois, la pensée de Napoléon des affaires d'Espagne. D'après les instructions qu'il avait laissées au mois d'avril, de nouvelles tentatives avaient été faites sur le Portugal, mais avec des forces très-inférieures aux troupes anglaises, qui en avaient repris possession, et qui avaient pour auxiliaires toute la nation portugaise : et quoique ces opérations eussent été successivement dirigées par des généraux très expérimentés, tels que les maréchaux Soult, Masséna et Ney, elles s'étaient en quelque sorte bornées à de simples excursions dont le résultat, pour nos troupes, avait seulement été de sauver l'honneur des armes françaises par d'habiles retraites faites sans pertes devant des ennemis plus nombreux.

En Espagne, nous avions conservé nos positions, mais sans les étendre, sans obtenir surtout des habitants des dispositions plus amicales.

La Vieille-Castille était occupée par un corps de troupes divisé en détachements, sous le nom d'armée du Nord : un des devoirs de cette armée était de protéger les communications entre Bayonne et Madrid, et de tenir en échec les armées anglaises qui, appuyées sur le Portugal, occupaient déjà l'ouest de l'Espagne.

La Catalogne et l'Aragon n'étaient rien moins que soumis, quoique les principales places et toutes les côtes fussent gardées par nos troupes. L'histoire consacrera le fanatisme héroïque de la défense de Saragosse : puisse-t-elle se taire sur cet autre fanatisme qui tenta d'empoisonner les eaux dont s'abreuvait la garnison française de Barcelone !

Le maréchal Soult contenait avec plus de succès l'Andalousie et même tout le pays qui s'étend depuis l'Estramadour jusqu'à quelque distance de Cadix ; il était parvenu à y établir une administration plus régulière. Mais, sous l'occupation étrangère, un pays peu laborieux et déjà pauvre produira moins encore, pour ne laisser à ses vainqueurs que le partage des privations et des souffrances : ce sera sa première vengeance.

Quant aux autres provinces de l'est, elles luttaient contre la domination française, sans trop définir ce qu'elles pouvaient ultérieurement espérer ou craindre, et il était réservé, mais plus tard, au maréchal Suchet, après de savantes manœuvres par

lesquelles il sut ménager le sang espagnol comme le sang français, d'y maintenir longtemps, par sa justice, la soumission qu'il avait conquise par les armes.

Ainsi, dans tout le cours de 1809, la guerre d'Espagne n'offrait dans son ensemble que des succès négatifs ; et encore n'avait-on pu les obtenir que par des envois continuels d'hommes et d'argent. Napoléon se flattait de vaincre une résistance toute nationale par une persévérance à laquelle jusqu'alors rien n'avait résisté. Ne comptant malheureusement pour rien les sacrifices et les efforts qu'il exigeait, il croyait conserver les avantages de la lutte, parce que l'Espagne et l'Angleterre son auxiliaire y perdaient plus d'hommes que la France. Il espérait surtout que la nation anglaise ne verrait pas sans impatience s'accroître encore la charge de ses énormes impôts, pour ne jouer qu'un rôle secondaire dans une guerre continentale qui ne lui offrait la perspective d'aucun profit ultérieur ; et il est certain que, pour l'entretien de ses seuls soldats, l'Angleterre dépensait en Espagne au moins le double de ce qu'y dépensait la France, sans comprendre dans ce calcul les avances en armes, en munitions, en habillements, qu'elle faisait aux habitants. Seulement comme l'Angleterre, maîtresse par la mer de toutes les côtes de l'Océan, et bloquant, par ses escadres, celles de la Méditer-

ranée, avait en outre plus de sûreté pour les communications intérieures, ses troupes étaient abondamment approvisionnées sur tous les points. Dans nos lignes au contraire il fallait renouveler, chaque journée, un combat pour que nos troupes obtinssent une modique distribution de vivres ; et quoique tout un corps d'armée fût destiné à protéger la seule route de Bayonne à Madrid, les convois d'argent expédiés de la première de ces deux places ne parcouraient pas sans danger l'espace d'Irun à Burgos. Aussi, malgré la répugnance de Napoléon pour les précautions qui décelaient une sorte d'infériorité, n'attendit-il pas son retour en France pour ordonner [1] qu'il ne fût expédié aucun convoi d'argent de Madrid, sans une escorte de mille hommes d'infanterie et de deux cents chevaux. Il redoutait avec raison l'encouragement et le redoublement d'audace que donnerait aux guérillas espagnoles la prise de quelques millions en espèces.

Lorsque intervint cet ordre (10 octobre 1809), Napoléon était près de quitter Schœnbrunn ; le nouveau traité de paix avec l'Autriche était conclu.

1. « Je suis mécontent qu'on ait laissé partir de Bayonne un « trésor important sous la simple escorte d'une soixante « d'hommes. J'ordonne qu'aucun argent ne parte de Bayonne « que sous l'escorte de mille hommes d'infanterie et de deux « cents chevaux, avec un officier supérieur. Écrivez dans ce « sens à votre payeur, qui s'entendra à cet effet avec le géné- « ral commandant. Sur ce, etc.

« *Schœnbrunn*, 10 *octobre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

J'en ai fait connaître les clauses pécuniaires que Napoléon modéra quelques mois après ; mais une condition qui blessa plus les Autrichiens que les sacrifices d'argent, et même l'abandon de quelques provinces, qui fut aussi stipulé par le même traité, ce fut celle qui soumit la capitale de l'Autriche à l'inutile démolition de ses antiques fortifications ; ces remparts, qui ne les avaient pas protégés, les consolaient du moins par le souvenir de la gloire de leurs aïeux, qui avaient pu mieux les défendre ; et l'on sait trop par quelles représailles leur ressentiment s'est vengé en 1814 et 1815 sur des citadelles moins inutiles à la défense de la France.

Les provinces dont l'empereur d'Autriche se dépouillait en faveur de la France, déjà maîtresse de la Dalmatie et des Bouches du Cataro, comprenaient tout le pays situé entre la Saxe et l'Isonzo jusqu'à la Bosnie ; ce traité mettait en outre la Bavière en possession de tout le Tyrol ; ainsi l'Autriche achevait de perdre tout le littoral de l'Adriatique, et toute communication soit par terre, soit par mer, avec ses anciens États d'Italie ; et si l'on rapproche ce dernier traité de ceux de Presbourg et de Tilsitt qui avaient déjà livré à la France la Dalmatie, les Bouches du Cataro, les îles Ioniennes, la Pologne, et le protectorat des principautés secondaires de l'Allemagne, on voit qu'il complétait ce grand système, d'opposer partout des digues à l'ambition des

deux puissances prépondérantes du continent, l'Autriche et la Russie. Mais d'un côté les nouvelles lignes d'extension, que la France avait à garder, présentaient plus de points vulnérables devant des ennemis dont les forces, quoique affaiblies, étaient plus concentrées ; de l'autre, si Napoléon semblait acquérir plus de facilités pour interdire le continent à l'Angleterre, suivant le plan gigantesque qu'il suivait avec persévérance, c'était surtout aux dépens de la Russie ; et cette puissance, pour ne pas descendre entièrement à la condition d'une puissance secondaire, pour ne pas voir tous ses ports déserts et toutes ses productions sans valeur, pouvait être naturellement portée, dans un avenir plus ou moins éloigné, à déserter l'alliance de Napoléon pour se réconcilier avec l'Angleterre.

Au surplus Napoléon, dans cet accroissement jusqu'alors progressif de domination, suivait peut-être plutôt encore un système qu'il ne satisfaisait une passion. Pour lui alors, comme il arrive aux hommes à qui rien n'a résisté, les embarras de l'avenir disparaissaient devant le succès présent ; et il n'attendait pas son retour à Paris pour régler l'organisation des nouvelles provinces qu'il venait de réunir à la France. C'est de Munich, où il ne fit cependant qu'une courte résidence, que je reçus ses instructions[1] sur l'administration financière des pro-

1. « J'ai nommé le conseiller d'État Dauchy intendant-général

vinces Illyriennes. Ce qu'il n'oubliait jamais, c'est que ce n'était qu'avec un mode régulier d'administration, qu'après avoir conquis le sol, on pouvait conquérir la soumission des habitants. Assez indifférent sur le choix des impôts, il voulait, dans l'intérêt de la justice en même temps que de sa popularité, qu'ils fussent également répartis, et dans son goût pour l'ordre il voulait surtout qu'ils fussent uniformes pour tous les pays dont il agrandissait la France, ce n'était en effet que par cette pratique qu'il pouvait en conserver la haute direction ; et l'on sait qu'il ne la déléguait à personne.

« de mes finances dans les provinces d'Illyrie. Ces provinces d'Illyrie comprennent le pays entre la Save et l'Isonzo jusqu'à « la Bosnie. Mon intention est qu'il y ait à Laybach une intendance comme celle de Turin pour les provinces du Piémont ; choisissez un trésorier central parmi les principaux « comptables qui sont à l'armée. Les revenus de toute espèce « que produit l'Illyrie, c'est-à-dire le cercle de Villack, la « Carniole. Trieste, Sienne, et tout le littoral, la Croatie et le « comté de Gorice, doivent entrer au trésor public ; il faut « donc que tous les produits soient versés dans une caisse « centrale et soient affectés aux dépenses de l'armée que j'entretiendrai dans ce pays ; les dépenses entreront dans les « budgets ministériels comme les recettes entreront dans les « ressources générales du trésor. Vous donnerez ces instructions au sieur Dauchy, au trésorier, aux receveurs et autres « comptables que vous aurez là. Le 11e corps d'armée sera le « seul stationné dans ces provinces ; il sera traité comme il « l'était en Dalmatie, hormis que j'aie lieu de penser que les « revenus du pays seront équivalents aux dépenses de ce « corps. Envoyez aussi un inspecteur du trésor prendre connaissance du pays. Sur ce, etc.

« *Munich*, 21 *octobre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

Il fallait que les tributs de tant de nouvelles provinces, régis par les mêmes tarifs, répartis suivant les mêmes règles, administrés dans les mêmes formes, prissent rang dans les cadres des mêmes comptes, pour qu'il pût embrasser en quelque sorte d'un coup d'œil le *panorama* des finances de l'empire, pour qu'au point unique où il attirait tout, la méthode pût maîtriser les détails, et que la centralisation portée si loin ne créât pas une œuvre trop compliquée.

Il pensait d'ailleurs que, quelle que fût la puissance des anciennes habitudes, une province conquise était peu disposée à regretter celles qui n'avaient pas pu la protéger ; et qu'une assimilation complète à la condition du peuple vainqueur devait être pour elle le meilleur dédommagement de sa nouvelle dépendance.

Ce fut en effet sans effort que l'Illyrie présenta bientôt l'aspect d'un ancien département français dans son administration et même dans sa législation ; et la métamorphose était déjà avancée à l'époque du retour de Napoléon en France, qui suivit assez près sa lettre de Munich.

Il s'arrêta quelques jours à Fontainebleau avant de reparaître dans la capitale. Il lui avait préparé un spectacle aussi étonnant pour ce siècle que l'avait été sa présence dans les capitales de l'Autriche, de la Prusse et de la Saxe, de la Pologne et de l'Es-

pagne. Son arrivée à Paris allait être précédée par celle de trois souverains qui devaient à son alliance l'érection de leurs principautés en royaumes, le roi de Wurtemberg, le roi de Bavière, le vénérable roi de Saxe, et par celle d'un frère du roi de Prusse, d'un frère de l'empereur d'Autriche et d'une foule de princes allemands. Ces chefs des nations venaient-ils, comme des rois vaincus, servir de trophées au triomphateur ? Napoléon, quoique toujours enclin à chercher des exemples dans Rome, l'imitait du moins dans un meilleur sens : les souverains qui entouraient son trône avaient eu part aux fruits de ses victoires, ou espéraient en obtenir une. Ils admettaient sans répugnance, dans leurs rangs, des rois encore plus modernes, celui de Hollande, celui de Naples, celui de Westphalie, même celui à qui Napoléon avait voulu donner l'Espagne ; rois que le sort avait fait naître bien plus loin de la couronne. Le rôle que les premiers prenaient dans ce drame politique, qui appartenait peut-être plus aux temps fabuleux qu'aux temps historiques, pouvait n'être pas tout à fait de leur choix. Mais quels étaient alors les souverains véritablement libres? Et ceux-ci pouvaient avoir pour motif l'intérêt de leurs peuples ; ils avaient du moins pour excuse cette maxime de tous les siècles : *Sic volvere Parcas*, maxime qu'il leur devint si commode d'invoquer dans un autre sens, cinq ou six ans après.

Au surplus, elle offrait une scène assez imposante, cette transaction pompeuse et solennelle entre d'anciens et de nouveaux trônes, faite sous les yeux d'un homme que tant d'événements extraordinaires semblaient avoir rendu l'arbitre des destinées du monde, et qui, dix ans auparavant, avait subitement opéré en France une transaction, un rapprochement non moins magiques entre tant d'opinions, de passions et d'intérêts contraires.

Ce fut au milieu d'un tel cortège que Napoléon vint, dans la métropole, rendre grâces à Dieu de ses derniers succès, et qu'il alla le même jour au corps législatif, dont l'ouverture avait été jusque là différée, pour lui annoncer les différentes lois qui devaient être soumises à sa délibération. La plus remarquable de ces lois, surtout par l'époque de sa présentation, était celle qui réglait les recettes et les dépenses de 1809. Le corps législatif ne se trouvait appelé à discuter ce budget que lorsque l'année à laquelle il s'appliquait était près d'expirer. Mais Napoléon n'avait pas la prétention de prouver aux monarques étrangers que, dans ce gouvernement représentatif, dont la France avait conservé l'apparence, chacun des trois pouvoirs conservait aussi la plénitude de ses droits ; d'ailleurs il ne demandait pas de nouveaux impôts, et une loi antérieure mettait à sa disposition, pour 1809, tout les revenus qui entraient dans la consistance du budget de 1808.

Entouré de tant d'augustes hôtes, Napoléon ne changeait rien à l'ordre de ses travaux, ni à la marche des affaires. Il ne paraissait que quelques instants aux fêtes qui occupaient les soirées de sa cour. Toutes ses journées étaient remplies par sa correspondance directe avec ses ministres et ses généraux, par les instructions verbales qu'il donnait dans les conférences particulières, et par des conseils d'administration. Il semblait vouloir prouver aux princes qui avaient abandonné pour lui les soins de leur gouvernement qu'il n'abandonnait de tels soins pour personne. Un de ces princes me disait un jour que ce qui l'étonnait et ce qu'il admirait le plus dans le gouvernement de Napoléon, c'était cette promptitude et cette uniformité d'obéissance, malgré la distance des lieux et souvent le dissentiment notoire des agents appelés, dans certains cas, à concourir à l'exécution du même ordre. Il avouait qu'il n'était pas si bien servi dans ses États, quoiqu'il eût de bons ministres. On conçoit que je ne me permis pas de faire à ce prince la réponse d'un ambassadeur hollandais à Charles II, roi d'Angleterre [1].

Pendant leur séjour à Paris, qui se prolongea plusieurs semaines, ces souverains reçurent partout

1. Charles II se plaignait à un ambassadeur de Hollande de ce que sa république ne lui montrait pas autant de déférence qu'elle en avait montré à Cromwell. *Ah! sire*, répondit l'ambassadeur, *ce Cromwell était tout autre chose*. Je cite sans comparer.

les plus grands témoignages de respect : l'entière habitude de ce sentiment si nécessaire, le respect, n'était pas perdu ; mais on ne retrouva plus dans l'empressement dont ils furent l'objet cette effervescence d'enthousiasme, cette espèce d'enchantement, que la présence de souverains étrangers causait autrefois à Paris. Dans les hommages que les Parisiens rendaient à la haute supériorité du rang, ils semblait s'être nouvellement doués d'un sentiment intermédiaire entre la morgue d'un peuple voisin et le culte superstitieux dont ce même peuple les avait autrefois accusés. Un observateur attentif aurait pu remarquer qu'une période de vingt années avait apporté plus de changements encore dans les opinions et les jugements des habitants de la capitale, que dans ses bâtiments, ses monuments, ses places, ses arts, etc., etc.; et cette disposition n'échappa pas à Napoléon. Ce fut à cette occasion qu'il lui arriva de dire : « Nos alliés n'auront pas perdu « leur temps à Paris, s'ils veulent profiter des leçons « qu'on y donne. Ils auront pu apprendre que le « métier de roi n'était plus, en ce siècle, un jeu « d'enfants ; qu'il fallait que les mœurs des rois « changeassent avec les mœurs des peuples ; que, « pour avoir le droit de se servir des peuples, il « fallait commencer par les bien servir. »

Napoléon croyait que c'était surtout en la grandissant qu'on pouvait mieux servir la France.

A cette époque, sa puissance et sa grandeur étaient parvenues à un tel degré que personne ne pouvait être tenté d'accuser de dérogeance tous ces princes qui venaient prendre le second rang à sa cour. Dans les salons de Paris, les uns disaient que jamais la cour de Louis XIV n'avait présenté un spectacle aussi pompeux : d'autres, ne soupçonnant pas la puissance des anciens souvenirs, supposaient que ce pêle-mêle de souverains devait assigner une ère nouvelle à tous les trônes ; que, si le droit d'aînesse n'était pas acquis au plus puissant, il y aurait au moins cette fois un traité d'alliance solide entre les illustrations anciennes et les illustrations modernes. Et de telles illusions pouvaient être encouragées par la conduite même de ces souverains, qui comblaient d'égards et de distinctions tous les ministres, tous les généraux, tous les officiers de la cour de Napoléon. Pour prouver cependant que ce prestige n'aveuglait pas tous les jugements, je révélerai les confidences que me fit dans cette circonstance le prince Eugène de Beauharnais [1], aujourd'hui duc de Leuchtemberg ; il exerçait la vice-royauté d'Italie ; il avait épousé une princesse royale de Bavière; il avait encore le nom de fils adoptif de Napoléon. Les événements qui l'avaient porté au sommet des grandeurs semblaient n'avoir rien fait pour lui ; il

1. Il vivait en 1817, date de cet écrit.

semblait avoir été fait lui-même pour ce rang ; et il lui aurait été d'autant plus permis de se méprendre sur les sentiments des autres peuples à l'égard de Napoléon, qu'il lui avait conquis tous les cœurs dans le pays qu'il gouvernait en son nom. « L'empereur, « me dit-il, se trompe sur l'état de l'Europe ; peut-« être les souverains qui doivent à son appui un « accroissement apparent de puissance se trompent-« ils eux-mêmes sur les dispositions de leurs sujets. « Mais les nations ne se trompent pas sur la domi-« nation nouvelle qu'exerce sur elles une seule « nation, ou plutôt un seul homme. Ils ne seront « jamais nos alliés de bonne foi, ces peuples dont « la défaite a fondé notre gloire, et dont nos succès « ont fait le malheur. Déjà humiliés comme vaincus, « comme tributaires, ils ont vu leurs souverains « recevoir dans leur propre capitale les ordres d'un « souverain plus grand ; ils les voient aujourd'hui « appelés dans la sienne comme pour orner son « char. Les humiliations qui pèsent sur des nations « entières portent tôt ou tard des moissons de ven-« geance. Je n'en redoute rien encore sans doute « pour la France ; mais, si j'aime la guerre, c'est « pour qu'elle donne la paix ; et je ne vois plus de « paix durable pour le monde. » C'est ainsi que s'exprimait avec moi le meilleur des serviteurs de Napoléon, à une époque où, même avec quelques nuances dans les opinions, il n'y avait plus en

France et dans ses nouvelles dépendances qu'un seul sentiment : unanime soumission. Et ce qui honore le plus le prince Eugène, c'est qu'il avait eu le courage de tenir un langage à peu près pareil à Napoléon lui-même.

Je ne puis me dispenser de rappeler que, tandis que la fortune faisait voir au haut de sa roue un grand capitaine qui avait ceint un double diadème, et qui avait encore trouvé des diadèmes à donner à sept ou huit autres rois, elle montrait à l'extrémité opposée, comme pour compléter le tableau des vicissitudes humaines, des princes du sang des Bourbons déchus du trône des Espagnes, les uns presque errants sur les terres de France, les autres n'ayant trouvé d'asile que dans une sorte de captivité, tous réduits à solliciter comme une faveur le paiement de quelques à-comptes sur les revenus que leur assurait le traité de Bayonne, pour prix de leur renonciation à la couronne, Leurs premières ressources avaient été bientôt épuisées. Dans la retraite qui leur était imposée ils avaient conservé l'habitude d'une sorte de munificence qui est assurément un des nobles attributs de la grandeur. On eût dit qu'ils cherchaient ainsi à échapper au sentiment de leur dépendance, ou du moins à la dissimuler aux yeux des autres. C'était à quelques subalternes mis à leurs ordres que s'adressaient leurs libéralités. Ils ne cherchaient d'ailleurs à éluder ni

à séduire aucune surveillance. Et ils donnaient à Napoléon un singulier exemple de leur fidélité à remplir, en ce qui dépendait d'eux, les conditions de leur transaction avec lui ; car on sait avec quel *scrupule* [1] ils écartaient d'eux toutes les communications avec les braves Espagnols qui s'étaient armés pour leur cause.

Ainsi que je l'ai dit, les revenus que leur assurait le traité de Bayonne ne faisaient pas partie des dépenses prévues par le budget de l'État, les seules auxquelles le trésor public pût régulièrement pourvoir : Il n'avait été possible de leur faire que des avances provisoires en vertu des ordres particuliers de Napoléon ; ces avances compromettaient l'ordre de la comptabilité du trésor, et même jusqu'à un certain point la sûreté des comptables. Elles avaient d'ailleurs été un peu plus restreintes pendant la dernière campagne d'Autriche. Au retour de Napoléon, d'un côté le trésor public devait fortement réclamer les garanties qui lui manquaient ; de l'autre les princes espagnols invoquaient leur traité avec l'accent du besoin : et au moment où la cour de France recevait avec tant d'éclats les rois du nord de l'Europe, c'eût été sans doute un spectacle trop scandaleux que celui de deux rois et de deux reines

1. Voir la correspondance de Valançay rendue publique par les journaux.

du midi [1] dépossédés par Napoléon de leurs États, et qu'il n'aurait attirés dans les siens que pour les faire tomber du trône dans la détresse. Il ne voulait pas se donner le tort d'un pareil contraste ; il savait que l'opinion de l'Europe n'était déjà que trop défavorable à sa politique sur l'Espagne : il y continuait la guerre parce qu'il l'avait entreprise ; *cette guerre,* disait-il, *est un legs que j'ai dû accepter avec la monarchie française, puisque Louis XIV a fait verser tant de sang pour que la même famille occupât ces deux trônes.* Mais il semble qu'il s'élevait déjà des doutes dans son esprit sur l'issue de cette expédition ; il ne la dirigeait que dans son cabinet, ce qui prouve qu'il ne la regardait plus comme son œuvre propre. Il commençait à trouver onéreux ce traité de Bayonne, qui, au lieu d'être pour son frère le gage de la possession paisible d'un grand État, était devenu l'occasion d'une guerre qui devait coûter bien des hommes et bien des millions à la France. Et cependant ce n'était assurément pas la famille royale d'Espagne qu'il pouvait accuser et punir de l'inexécution du traité. Peut-être aussi prévoyait-il déjà qu'il ne pourrait terminer cette expédition que par une négociation avec la nation espagnole et avec ses princes, ainsi qu'il l'a tenté trop tard en 1814. Quels que fussent ses motifs, il

1. Le roi Charles IV et la reine sa femme, le roi Ferdinand, ses frères et son oncle, la reine d'Étrurie.

me demanda, le 12 novembre [1], un rapport sur la situation du trésor public envers le roi Charles IV. La lettre qui m'apporta cet ordre me fit pressentir qu'il se proposait de ne remplir qu'une partie de ses engagements envers ce prince, et j'en trouvai la preuve dant une seconde lettre du 20 du même mois [2], qui réduisait à 200,000 francs par mois, à compter du mois de décembre 1809, la pension du roi Charles. Toutefois cette réduction n'était présen-

1. « Faites-moi un rapport sur les affaires du roi Charles IV, « sur ce qui lui a été promis par le traité, sur ce qu'il a touché « jusqu'à cette heure, et sur ce qui lui revient. 6 millions par an, « dans la situation actuelle de l'Espagne, me paraissent une « somme bien forte. Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 12 *novembre* 1809.

Signé : Napoléon. »

2. « J'ai lu avec attention votre rapport du 12 novembre sur les « princes espagnols. A dater du 1er novembre 1809, mon intention « est de donner au roi Charles 200,000 francs par mois, ce qui « fait donc 400,000 francs pour les deux derniers mois de 1809, « et 2,400,000 francs pour l'année 1810. Je ne change rien pour « les autres princes. Vous enverrez le plus tôt possible les « 400,000 francs au roi Charles ; mais vous lui direz que vous « n'avez pas d'ordre pour lui faire d'autres paiements d'ici en « janvier. Et de vive voix, vous ferez entendre à ses agents que, « jusqu'à ce que l'Espagne se rétablisse et puisse faire ces paie- « ments, mes finances ne me permettent pas de donner plus de « 200,000 francs par mois ; que les paiements sont assurés sur « ce taux pour 1810 ; que cela n'a rien de commun avec les droits « du roi Charles que je reconnais, et qu'enfin on le soldera « aussitôt que cela se pourra. Sur ce, etc.

« *Paris*, 20 *novembre* 1809.

Signé : Napoléon »

tée que comme une mesure provisoire; Napoléon me chargeait de promettre que le traité de Bayonne aurait son entier effet à l'égard de ce prince aussitôt que l'Espagne serait pacifiée. Mais, ce qui est remarquable, c'est que la même lettre m'ordonnait de faire payer sans réduction au roi Ferdinand et aux deux autres princes qui habitaient solitairement le château de Valençay, la pension qui leur avait été assurée par le même traité; et cette distinction me frappa. J'avais demandé que cette dépense, qui était étrangère au budget de la France, fût du moins mise à la charge de la caisse particulière que Napoléon instituait sous le nom de domaine extraordinaire; elle était le dépôt du solde des contributions étrangères. Je ne pus obtenir ce virement que plusieurs années après, et lorsque le trésor public était à découvert de près de 22 millions pour le service des princes espagnols en France.

Déjà, en ce moment, la manœuvre des finances n'était pas exempte de quelques nouvelles difficultés; on a vu que le trésor n'avait obtenu, sur les contributions de l'Autriche qu'une part fort inférieure aux dépenses extraordinaires de cette année. Les derniers mois de 1809 éprouvaient le contre-coup des efforts qu'il avait fallu faire dans les premiers pour l'ouverture de la campagne, et ce contre-coup n'était pas le seul qui se fît sentir. Une ancienne cause de désordre tendait à se repro-

duire. Quoique les deux colonnes du budget de l'année présentassent une apparence d'équilibre entre les recettes et les dépenses, les paiements auxquels la trésorerie avait eu à pourvoir excédaient de plusieurs dizaines de millions les recouvrements obtenus juqu'alors sur l'impôt. En outre, il était déjà notoire que les dépenses réelles de 1809 dépasseraient la limite du budget, et il n'avait rien moins que des excédants à espérer sur les recettes qu'il avait promises.

Indépendamment donc du vide momentané qui provenait de ce que les recouvrements étaient habituellement en arrière des paiements effectués (déficit que la trésorerie parvenait à couvrir par des emprunts partiels qui n'avaient pour gage que l'arriéré même des recouvrements) la menace d'un déficit, sans compensation et sans gage, résultait de l'évidente inégalité de deux membres de cette prétendue équation. Étrange condition des finances françaises, dans lesquelles, depuis plus d'un siècle, venait périodiquement s'introduire, sous tous les gouvernements, un déficit faible pour chaque année, mais qui, après une révolution de vingt ans, devenait une plaie profonde! Plus étrange aveuglement encore dans Napoléon, à qui on avait souvent dit que cette plaie avait été mortelle pour l'ancienne monarchie; à qui on ne laissait pas ignorer que quelques dépenses non encore liquidées des neuf

premières années de son gouvernement, présageait déjà un déficit de plus de 25 millions (dont la rumeur publique triplait le volume), et qui répugnait toujours à prélever sur les tributs étrangers qu'il devait à la victoire, le montant du surcroît de dépenses par lesquelles il l'avait achetée. Il interprétait mal le sentiment des braves qui l'avaient aidé à conquérir ces tributs, en disant qu'ils n'appartenaient qu'à eux seuls. Les véritables braves ne séparaient pas leurs intérêts de ceux du pays ; ils faisaient cause commune avec lui ; de son côté, le pays fait toujours aussi une cause commune avec ceux à l'égard desquels le gouvernement du pays manque à ses engagements.

On conçoit comment dans un état de choses tel qu'on ne remédiait qu'après un an et plus, et toujours insuffisamment, à l'insuffisance des ressources d'un budget, il devenait impossible que chaque budget ne laissât pas quelques dettes en arrière ; et, du seul fait que cinq ou six budgets restaient ouverts, il résultait évidemment que leurs dettes n'étaient jamais complètement soldées : on conçoit également combien l'opinion publique, que le seul soupçon de la foi violée doit tenir en alarmes, était disposée à exagérer le volume d'un passif qui restait ainsi en permanence d'atermoiement. Et voici un fait appartenant à peu près à la même époque, qui prouve sans doute que l'arithmétique du méconten-

tement est souvent injuste quand elle évalue de pareils torts, mais qui accuse aussi quelque injustice dans le choix des moyens que Napoléon prenait pour les réparer.

Selon la rumeur publique, les fractions de créance qu'en 1809 les budgets avaient négligé de solder depuis le 1er janvier 1800 sur les services ministériels, devaient, pour les neuf années, s'élever à plus de 100 *millions*, non compris l'arriéré de 1809, qui seul pouvait égaler le déficit des années antérieures. Les journaux étrangers ne manquaient pas de s'emparer de cette accusation, et Napoléon méprisait moins ces journaux que les bruits de Paris. Il n'y avait qu'une manière d'y répondre, c'était de faire liquider l'ancien déficit. Cette liquidation fut faite avec intégrité, et il en résultait qu'avec une somme de 30 millions au plus pour maximum (ajoutée à l'arriéré des recouvrements encore exigibles sur les anciens budgets), le gouvernement se libérerait de toute sa dette antérieure à 1809. Mais il ne suffisait pas d'avoir démenti les fausses évaluations données à cette dette ; la faire rentrer dans ses justes limites, c'était déjà la reconnaître et prendre l'engagement de la payer : et ce ne fut que plus tard que Napoléon y consentit : encore y mit-il des restrictions nouvelles. Il ne voulut affecter à son paiement qu'un fonds de 20 millions : et il composa ce fonds de 20 millions, de 1 million de rentes à cinq pour cent ;

le cours de ces rentes était alors à 80 fr. ; ce n'était acquitter en effet que deux tiers de la dette, et sur cette partie faire perdre encore un cinquième au créancier, sans profit pour le débiteur.

Comme le moindre des embarras pour Napoléon était toujours de trouver des motifs, son motif, dans ce cas, était que cette vieille créance n'appartenait plus aux propriétaires primitifs ; qu'elle avait été achetée à *vil prix* par les nouveaux porteurs de son titre, et que le mode de paiement adopté à leur égard leur laissait encore d'assez grands bénéfices. Si on lui objectait qu'un débiteur n'avait pas le droit de réduire le montant de ses engagements, à quelques conditions qu'ils eussent été cédés à un tiers-porteur, il répondait : « Si vous voulez être « plus juste que Sully, moi je ne puis pas être plus « indulgent et plus prodigue que Henri IV. » Mais ce n'était pas dans la neuvième année du règne de Henri IV que Sully faisait subir aux créanciers de l'État des réductions de 50 pour cent.

La meilleure méthode des écritures servait bien à révéler les torts des budgets ; elle dénonçait ces torts, et les prouvait douze ou quinze fois par année, mais le remède ne dépendait pas d'elle !

Napoléon persistait à ne pas vouloir s'occuper des nouveaux excédants de dépenses. Son prétexte était que cette dette était encore trop récente ; que le sort du budget n'était pas encore fixé ; et qu'il

fallait avoir rassemblé toutes ses ressources avant de statuer sur ses besoins définitifs.

C'est cette dette alors si faible, qu'il aurait été aussi facile que juste de faire disparaître, qui devint le premier texte d'accusation pour le déficit de 1814, accru de la dette de quatre budgets postérieurs ; ceux qui le dénonçaient pouvaient difficilement résister à la tentation d'en grossir démesurément le volume ; tout ce qui pouvait accuser le gouvernement antérieur paraissait alors de bonne guerre.

C'est la tactique ordinaire en pareille occurrence : elle ne trompa personne sur le déficit réel de ces dernières années, comme Napoléon n'avait trompé personne quand il avait dit que ces années ne laisseraient aucun reste de comptes à solder. Si je signale ici, avec quelque détail, cette faute prolongée de Napoléon, c'est parce qu'elle est une de celles que les gouvernements commettent avec le moins de scrupule et le plus de danger. C'est elle surtout qui désaffectionne les peuples, et les porte, par une sorte de réciprocité, à séparer leurs intérêts de ceux de leurs chefs, et ce n'est pas seulement le siècle qui commence qui a prouvé dans la personne du chef de l'État quels pouvaient être les effets d'un tel divorce ; les banqueroutes du ministère de l'abbé Terray ont fait plus de tort encore à Louis XV que ses maîtresses.

L'empereur, qui connaissait toute l'exactitude

des comptes de la trésorerie, ne contestait pas le résultat qui démontrait la disproportion des dépenses qu'elle avait acquittées à la fin de 1809, comparativement aux ressources qu'elle avait tirées du budget; mais il répondait que, puisque le trésor avait pu acquitter sans retard toutes les ordonnances exigibles, ce seul fait prouvait, mieux que tous les calculs, que le trésor n'était pas dans la détresse ; et, à l'égard des ministres ordonnateurs qui établissaient aussi par *le fait* qu'ils excéderaient inévitablement les limites de leurs budgets sur plusieurs services, c'était alors *le fait* qu'il attaquait par des calculs d'une subtilité décevante : personne ne portait plus d'art dans le paralogisme des chiffres.

Napoléon savait bien qu'aucun de ses ministres ne disposait légèrement des deniers publics. Seulement, comme il ne pouvait pas augmenter les impôts, et qu'il ne voulait pas recourir à des emprunts réguliers qui n'admettent pas de prétexte pour les atermoiements, il cherchait à échapper à une liquidation prompte des dépenses, en contestant la dette que dénonçaient les ministres ordonnateurs. Ainsi, par un singulier mélange de force et de faiblesse, on voyait cet homme extraordinaire unir quelquefois pour le même acte la ressource des subterfuges à toute l'énergie d'une volonté forte. C'était surtout après le moment du danger, et lorsqu'il n'était plus

question que de régler par appoint des restes d'engagements exigibles, qu'il se débattait avec cette dernière arme. Croyait-il se faire une ressource pour l'avenir de tout ce qu'il disputait ainsi aux demandes du moment? Non, sans doute; il savait, au moins aussi bien qu'un autre, que c'est sur de judicieuses économies dans les dépenses, et non sur une réduction ou un atermoiement arbitraires dans les paiements, qu'un gouvernement doit fonder son système de finances. Mais, averti par le luxe que conservaient encore la plupart des entrepreneurs des fournitures de la guerre et de la marine, souvent, par leurs indiscrétions, de l'exorbitance des profits faits précédemment par quelques-uns d'entre eux, il croyait ne prendre qu'une revanche en différant pour eux la jouissance d'une partie de leurs bénéfices ; et c'était assurément s'y prendre mal, et trop tard pour corriger les marchés.

J'ai déjà eu, dans ces notes, plus d'une occasion de relever ce grave inconvénient d'un système si peu digne de Napoléon, inconvénient qui ternissait l'éclat de tant de brillantes qualités; et cela dans un pays désabusé déjà de toute illusion, où la première vertu qu'on voulait honorer sur le trône était la bonne foi. Je vais consigner ici deux circonstances particulières à cette époque, parce qu'elles semblent justifier plus spécialement les réflexions qui précèdent; voici la première:

. Parmi les dépenses militaires de cette année, il avait voulu, par exemple, contester celle de l'habillement des troupes; il avait pris la peine de faire lui-même un recensement rapide de tous les anciens soldats et de toutes les nouvelles levées. Il en concluait que ce service n'aurait dû coûter dans toutes ses parties qu'environ 37 millions. Cependant, d'après les calculs que lui avaient présentés les deux ministres de la guerre, il leur avait successivement accordé des suppléments de crédit au delà de 37 millions ; ils avaient en grande partie disposé de la totalité de ces crédits, et le trésor public avait acquitté leurs ordonnances. Il prétendit, et il soutint avec persévérance, que les décrets, qu'on rappelait lui avaient été surpris au milieu des opérations de la dernière campagne ; que le trésor public aurait dû refuser de reconnaître ces décrets, en prouvant aux deux ministres de la guerre que leurs évaluations étaient inexactes. Il fallut faire de longues recherches pour le convaincre que ce n'était pas du côté des ministres qu'était l'erreur ; et le résultat définitif de ces recherches fut que les crédits ouverts pour les frais de l'habillement militaire dans cette année suffiraient à peine, même avec leur supplément, à la dépense complète de ce service [1].

1. On verra que le budget de 1809 étant encore ouvert en 1812, la même dispute se renouvela, et plus sérieusement à cette seconde époque.

La seconde circonstance n'est pas moins caractéristique. A la somme de 785 millions, à laquelle pouvaient s'élever les voies et moyens du budget de 1809, il n'aurait vraisemblablement pas fallu, si elle avait pu être complètement recouvrée, ajouter leur supplément de plus d'une dizaine de millions pour solder entièrement toutes les dépenses de 1809 qui restaient à la charge du trésor public: cette disposition d'équité aurait pu économiser une somme presque égale dans les dépenses de l'année suivante, par les seules réductions de prix qu'on aurait pu obtenir des fournisseurs de la guerre et de la marine. Une pareille somme n'eût été qu'un faible prélèvement sur ce trésor personnel que formait Napoléon avec les fonds libres des contributions étrangères. Mais dans sa tête, où tout s'alignait dans une proportion déterminée, il avait arrêté que, déduction faite des nouvelles récompenses qu'il destinait à ses généraux et aux principaux officiers de l'armée victorieuse, il lui resterait, à la caisse du domaine extraordinaire dont il faisait sa caisse personnelle, un fonds libre d'une somme *déterminée* au-dessus de 100 millions. Il ne voulait en rien rabattre : il disait qu'un prince qui pouvait disposer en un jour de plus de 100 millions était inattaquable, préjugé du vieux temps, dont l'année 1814 devait faire si sévèrement justice à ses dépens. Il revenait à cette pensée que la première destina-

tion des impôts d'un pays étant de payer la défense du territoire, c'était aux revenus de la France à supporter les frais de la guerre ; qu'il avait assez allégé ses charges en faisant, pendant plus de six mois, nourrir et solder une partie de ses troupes par l'Autriche ; qu'à l'égard des contributions payées par les vaincus, il en était comptable à l'armée, dont ce fonds était la conquête et le patrimoine. On serait quelquefois tenté d'attribuer à une sorte de fatalité l'imprudence avec laquelle de tels prétextes étaient invoqués contre les premiers droits de la propriété dans la personne des créanciers de l'État, et contre les premiers devoirs du trône envers elle.

Lorsqu'il ne fut plus possible aux ministres de faire un mystère de l'ajournement indéfini que pouvait éprouver le paiement de quelques-unes des dettes du budget de 1809, dans une année qui aurait dû assurer à la France autant de garanties dans l'intérieur qu'elle lui donnait d'éclat au dehors, plusieurs des entrepreneurs des services ministériels en prirent occasion pour manquer à leurs engagements privés, et il n'y eut bientôt plus, dans cette classe de contractants, une faillite dont le scandale ne retombât sur le gouvernement. Ceux qui avaient le courage de faire parvenir jusqu'à Napoléon les murmures publics n'étaient pas écoutés ; il se pressait de dire que l'on paierait sans doute aux créanciers légitimes ce qui leur était dû, mais que

ce qu'il devait avant tout lui-même à la France, c'était d'examiner les titres des créances avant de les faire solder ; ce qui demandait du temps.

L'apparente équité du motif ne pouvait pas justifier l'indéfini de l'atermoiement ; personne ne pouvait croire que ce fût seulement pour quelques millions que l'on compromettait ainsi le crédit public, et qu'un gouvernement, qu'environnait un tel prestige de pouvoir, se constituait ouvertement dans un tel état d'impuissance. Les injustices dont se plaignait, en les exagérant, la moins populaire des classes sociales (celle des fournisseurs) excitaient dans toutes les autres une anxiété sourde, comme il arrive, quand la terre a tremblé quelque part, que l'émoi se communique à toutes les contrées voisines ; et cette tendance de l'opinion n'échappa pas aux souverains étrangers qui quittèrent Paris vers ce temps.

Tous ceux qui avaient des créances à réclamer n'étaient pas néanmoins traités avec aussi peu de ménagement. La garde impériale, qui était une armée d'élite dans l'armée, avait fait la dernière campagne ; elle avait joui de toutes les préférences qui entraient dans ses privilèges pour toutes les parties de son équipement, avant qu'elle se mît en campagne : outre sa solde et ses vivres qu'elle avait reçus, comme tous les autres corps, elle avait eu de plus qu'eux l'avantage de faire réparer et renou-

veler en Allemagne une partie de son matériel à sa rentrée en décembre 1809. J'avais regardé, sinon comme une économie pour le trésor, au moins comme un fonds qui restait libre pour d'autres créances, une somme d'environ 7 millions encore intacte sur le chapitre du budget de la guerre, qui était relatif à cette partie de l'armée ; et je m'en étais expliqué avec ses chefs. Je reçus, le 28 décembre, l'ordre [1] de faire payer le lendemain 4 millions à la garde, comme supplément à ce qu'elle avait déjà reçu dans la campagne : Napoléon devait la passer en revue deux jours après, et il m'écrivait qu'il ne voulait pas rencontrer dans les rangs un seul soldat mécontent.

On a vu par la momenclature des budgets que les pays au delà des Alpes, qui composaient alors le royaume d'Italie, devaient payer un subside annuel de 30 millions à la France ; j'ai déjà dit que ce paiement n'était qu'une fiction ; ce que Napoléon voulait surtout avoir dans ce royaume d'Italie,

1. « Je désire que vous teniez à la disposition de ma garde « 4 millions que vous ferez payer dans la journée de demain. « Ces 4 millions seront imputés sur les masses de la garde. « Moyennant ce versement, vous pourrez continuer de donner « en paiement à la garde tout ce qu'elle a reçu de Vienne. Je « désire que de forts à-compte soient donnés avant samedi « prochain, pour que les soldats que j'interrogerai à la pa- « rade me disent qu'ils n'ont pas de réclamation à faire. Sur « ce, etc.

« *Paris*, 28 *décembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

c'était une armée ; et le subside qu'acquittait le pays suffisait à peine à l'entretien de cette armée. Mais comme, en 1809, elle avait pris part aux victoires et aux indemnités des autres troupes françaises en Allemagne, il en résultait que la trésorerie d'Italie se trouvait avoir eu près de 7 millions de moins à payer en 1809 sur les 30 millions qu'elle devait à la France ; comme en même temps le commerce du pays avait des créances à recouvrer sur Paris, et que le trésor public de France, dont les besoins croissaient, ne devait négliger aucune de ses ressources propres, avant d'en chercher d'autres, j'avais demandé au ministère italien de m'envoyer sur les arrérages du subside une somme de 5,600,000 francs en traites sur Paris. Napoléon n'approuva pas [1] que je donnasse suite à cette démarche, parce qu'il se proposait d'augmenter, en 1810, la consistance de l'armée française en Italie ; mais il croyait avoir une réclamation à peu près égale à exercer sur la trésorerie de Naples, d'après l'engagement qu'avait pris le prince Murat, son beau-frère, en parvenant à ce trône, de rem-

« J'ai lu avec attention votre rapport ; il me paraît impossible « à l'Italie de vous envoyer les 5,600,000 francs de remises « que vous demandez sur Paris ; mais les besoins de l'armée « d'Italie devant être, en 1810, plus grands que ce subside, vous « trouverez alors à employer cette somme. Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *novembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

bourser à la France les avances qu'elle avait faites à son prédécesseur; il m'ordonna d'en poursuivre le remboursement: le trésor public de France n'obtint ainsi que la perspective d'un équivalent[1] qui, comme on le verra par la suite, ne se réalisa pas.

Je ne puis assez insister sur la gravité de la faute que commit Napoléon à cette époque, lorsque, pour se venger de quelques fournitures mal faites, et punir quelques prévarications subalternes, il refusa de reconnaître et de solder des restes de créances non contestables, sous prétexte qu'elles excédaient les crédits dont les ministres auraient dû disposer: on avait excusé la vérité avec laquelle il avait traité les arriérés antérieurs à son règne: mais, lorsque le solde complet de tout ce qui restait à payer pour les dépenses extraordinaires de 1809 ne devait absorber qu'une bien faible partie du trésor personnel qu'il espérait former par les contributions étrangères, acquises avec le secours des contributions de la France, laisser se reproduire le danger d'un nouvel arriéré plus défavorable encore que l'ancien, parce qu'il n'avait pas pour prétexte la pénurie réelle des finances, et plus effrayant pour la

1. « Je vous prie de me faire un rapport sur ce que doit le « roi de Naples, soit pour les avances faites à ce royaume par « le trésor public, soit au trésor de la couronne, soit à la Lé- « gion-d'Honneur, en conséquence de mes différentes déci- « sions. Sur ce, etc.

« *Paris, 29 novembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

pensée, parce qu'il n'était pas défini ; employer, pour punir les fraudes dont on accusait quelques fournisseurs une combinaison dont l'inévitable effet devait être de ne trouver après eux que des fournisseurs plus infidèles ; et surtout imprimer à des entreprises, qui rentrent cependant aussi dans la classe des services publics, un caractère de réprobation et de danger qui devait en écarter, plus que jamais, de meilleurs agents ; ce fut, je ne puis trop le répéter, une faute d'autant plus grande qu'elle parut ériger les *arriérés* en système : et un tel système ne serait autre chose qu'une banqueroute partielle en permanence.

Les ministres ordonnateurs promettaient bien aux fournisseurs de ne pas abandonner leur défense; ils remplissaient cet engagement avec courage : et, comme je l'ai dit, ils se prêtaient à leur procurer quelques dédommagements sur le service courant; mais cette désespérante formule des bureaux, *nous n'avons plus de crédit pour cette dépense, il n'y a pas de fonds*, prononcée par les commis, répétée par les agents fournisseurs, répandait sur toutes les transactions faites par les ministres une défaveur dont ils ne se rédimaient qu'en se soumettant pour chaque nouveau marché à des conditions plus onéreuses. Ainsi déjà un de ces vices organiques, auxquels aucun empire ne résiste, commençait à atteindre ce gouvernement français qui paraissait

au dehors si redoutable à tous les autres. Il est vrai que les opérations de la trésorerie n'en ressentaient pas encore l'influence, au moins pour le crédit qui lui était propre. Le contraste de son exactitude envers ses prêteurs, qui étaient ses créanciers plus directs, semblaient la mettre dans une condition à part : d'après les règles, qui limitaient ses obligations envers les autres créanciers, aux crédits ouverts par le budget, elle ne pouvait admettre les ordonnances ministérielles que jusqu'à concurrence de la portion des revenus publics dont chaque ministère pouvait disposer. Elle ne pouvait pas reconnaître les créances qui ne lui étaient pas déclarées par des ordonnances renfermées dans cette limite ; ainsi les créanciers ministériels, qui n'obtenaient pas d'ordonnances, n'avaient ni demande à faire à la trésorerie, ni plaintes à former contre elle ; et c'était à cette dernière catégorie qu'appartenaient ceux qui se trouvaient atteints par l'arriéré pour quelque fraction de leur créance : aussi, dans l'amertume de leurs reproches, épargnaient-ils le trésor public, qui n'était en effet pour rien dans les privations qu'ils éprouvaient.

Je suis certes bien éloigné de présenter, comme une compensation suffisante, cette exception dont jouissait momentanément le crédit de la trésorerie, quoiqu'il en restât si peu aux autres ministres. Il n'y a pas en Europe de gouvernement assez fort

pour pouvoir violer la foi due aux contrats. Le trésor public ne faisait que suspendre l'orage, et c'était le rendre définitivement plus funeste pour lui-même ; car n'était-ce pas sur lui que l'orage tout entier devait éclater un jour ? mais la sécurité avait encore besoin de se réfugier quelque part, et l'opinion faisait de la trésorerie elle-même une sorte d'abstraction pour écarter d'elle le reproche de la complicité. On savait que ses pouvoirs avaient leur limite dans la parallèle d'un budget : on n'attendait rien d'elle au delà des crédits que le budget avait fixés ; on lui savait gré de sa ponctualité à l'égard des paiements réclamés en forme exigible, de ses efforts pour suppléer, par quelques moyens de crédit, aux recettes trop tardives, comme aussi des conditions très-modérées auquelles elle obtenait ce crédit ; et personne n'était tenté de la troubler dans la possession de ce sentiment de confiance publique, dont profitaient du moins les créances qu'elle pouvait régulièrement acquitter. On se rappelle que ses prêteurs directs n'étaient pas créanciers des budgets ; ils n'avaient de rapport qu'avec la seule caisse de service. La comptabilité était dans un assez bon ordre pour que ses livres, constamment à jour et ouverts à tout examen, pussent présenter à chaque ministre, à chaque comptable à tous ceux qui avaient des versements à lui faire, ou des fonds à lui demander, leur situation. Et l'on

concluait de son exactitude à remplir ce premier devoir qu'elle aurait voulu de bonne foi être mise en état de satisfaire à tous les autres.

On a dit avec vérité qu'un gouvernement, quel qu'il fût, et quoi qu'il fît, ne pouvait jamais, tant qu'il était debout, anéantir complètement son crédit, et qu'il le payait seulement plus ou moins cher, en raison du plus ou moins de garantie qu'il pouvait offrir. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que la sûreté des conventions, la sainteté des contrats, sont un tel besoin, que, lorsque l'intention de les maintenir se montre seulement quelque part dans un gouvernement, la confiance va d'elle-même au-devant de lui sur ce point, et se presse de se livrer à lui par la *voie* qu'il lui a ouverte.

Il serait cependant trop injuste de croire que ce fût précisément pour se donner le plaisir de manquer aux engagements qu'il avait pris, ou qui avaient été pris en son nom, que Napoléon portait ainsi jusqu'à l'extrême la défiance et la sévérité à l'égard d'une classe de créanciers. Il cherchait, je le répète encore, par sa manière d'analyser la valeur réelle des fournitures faites à l'armée, à se persuader qu'un fournisseur, auquel il ne restait plus que deux ou trois pour cent à recevoir sur le prix de son marché, avait reçu le prix exact de sa fourniture, avec un bénéfice très-supérieur aux profits légitimes du commerce.

Lorsqu'il était question de vivres, d'habillements, de transports, c'était le nombre d'hommes qu'il avait fallu nourrir, vêtir, voiturer, qu'il prenait pour base de son arbitrage ; il opposait la *consommabilité* à la consommation déclarée, et souvent par l'emploi des formules spéciales plus rapides sans doute mais aussi moins sûres, qu'il s'était créées. il ne faisait, en définitive, que combattre, par des hypothèses et par des probabilités, des résultats que les ministres eux-mêmes n'avaient pas pu repousser, puisqu'ils étaient présentés dans les formes et appuyés sur des preuves que les règlements avaient consacrés. Sans doute les abus dans les détails se glissaient à la suite des terribles abus qu'entraîne presque inévitablement la guerre : mais puisque ces abus échappaient aux administrateurs militaires les plus intègres ; puisqu'ils se cachaient dans la foule des opérations régulières et sous des dehors aussi réguliers qu'elles; puisqu'ils opposaient à la censure le meilleur des arguments, le respect dû aux contrats ; ce n'était que par sa fidélité à les respecter lui-même que le gouvernement pouvait successivement s'épargner les infidélités dont il se plaignait ; car, en ce cas. il est plus facile et plus sûr de prévenir que de réprimer.

Je ne fais que résumer, par tout ce qui précède, les observations qui lui étaient souvent faites.

Napoléon répondait à ces raisonnements « qu'un

« souverain avait, dans certains cas, d'autres règles « à suivre que celles d'une morale formaliste ; que « la justice, qui émanait de lui, ne devait pas être « celle d'un simple légiste : que son tribunal ne « pouvait pas être un tribunal ordinaire ; que quand « il était forcé de prendre le caractère de juge sur « des transactions, ce n'était pas seulement la lettre « du traité, mais aussi le moral du contrat et des « contractants qu'il devait juger : que, si un entre- « preneur de service pouvait échapper par les formes « aux peines de son infidélité, ce ne devait pas être « au moins devant le chef de l'État, dont le premier « devoir était de redresser tous les torts faits à « l'intérêt public ; qu'il fallait bien d'ailleurs classer « les créanciers suivant la validité morale de leurs « titres, et que ce n'était pas traiter trop rigou- « reusement quelques-uns d'entre eux que de leur « retenir, pendant quelques mois ou même quelques « années, une petite fraction de la partie fraudu- « leuse de leurs bénéfices. »

Lorsqu'on lui objectait que l'administration de la justice n'était autre chose que l'application des lois, et que des contrats étaient des lois; que d'ailleurs le système de représailles qu'il voulait employer était un cercle vicieux ; que dans l'échange des infidélités le gouvernement était toujours dupe ; que ce système enfin écarterait indéfiniment les hommes probes de tout rapport avec le service public ; il

répondait : « Croyez bien que je connais les hommes « et les pays. Ceux que vous nommez des hommes « probes ne sont-ils pas peu à peu près les mêmes « qui, en 1800, 1801, 1802, et même plus tard, « ne voulaient nous prêter leurs capitaux qu'à un « et deux pour cent par mois sur les meilleurs gages? « La France n'a pas à regretter qu'ils ne prennent « plus part à ses affaires; s'ils revenaient, on ver-« rait à quel prix ils vendent leurs secours : et « encore voudraient-ils qu'on les respectât; et peut-« être même parviendraient-ils à se faire craindre! »

Il ne croyait pas faites pour lui ces maximes de la morale commune : que toute fraude, par laquelle un gouvernement se laisse surprendre, accuse sa prévoyance; que, surtout dans ce siècle et dans ce pays, le gouvernement, pour être le centre de la puissance, doit être le centre des lumières; que, plus il aura de lumières, plus il aura de bonne foi: que sa bonne foi ne sera pas cette crédulité qui ne calcule rien, et pour laquelle il y a partout surprise et méprise; mais cette droiture prévoyante qui ne marche à ses *fins* qu'après s'être assurée des *moyens* qui, prenant le soin de tout apprécier, parvient à tout prévoir, et devant laquelle la ruse fuit de honte et de peur; que, quand un gouvernement, trompé dans quelques-uns de ses calculs, veut faire des dupes, parce qu'il l'a été, comme il ne peut prendre à son service qu'une bien petite part de la ruse

universelle, il arme, contre lui, toute la ruse qui n'est pas pour lui, et que tout ce qu'il gagne à ne pas tenir les engagements qu'il a imprudemment pris, et les mauvais marchés qu'il a faits, c'est de se réduire à ne faire que des marchés plus mauvais encore : car, comme il est plus facile pour le commun des hommes d'acquérir l'esprit de ruse qui ne connaît rien au delà de l'intérêt personnel, que l'esprit de droiture qui tend à combiner et à concilier plusieurs intérêts, tous ceux qui auront des rapports avec lui s'armeront de ce premier esprit, et il ne profitera pas même de la probité qui restera aux autres, puisqu'ils auront la prudence d'éviter tout contact avec lui.

Ce que prouve surtout la théorie que s'était faite Napoléon sur ces questions, c'est que de même que son génie était inépuisable en ressources pour surmonter les grandes difficultés que pouvaient rencontrer ses grandes entreprises, son esprit ne le laissait jamais manquer d'arguments pour diriger les moindres détails de l'administration intérieure de la France dans le sens qui convenait à ses vues : consultant toujours et partout, sans se laisser dominer par le conseil ; déclamant contre toute espèce d'innovations, en même temps qu'il entreprenait de refaire à neuf toute l'Europe ; agissant en tout par des motifs tellement propres à sa nature que, sans le vouloir et sans le chercher, il n'imitait une

chose déjà faite que pour la rendre toute autre.

Il est tel portrait qu'un dessinateur qui veut être exact, ne peut pas quitter; qu'il croit n'avoir jamais terminé, auquel il trouve toujours quelques traits à ajouter, sur lequel il multiplie les retouches, pour tâcher de saisir toutes les nuances d'expressions dont la variété l'a frappé dans le modèle.

Il arrive aussi qu'au spectacle imposant d'une de ces montagnes, dont l'œil ne peut ni mesurer la base, ni atteindre la cime, le voyageur s'arrête pour observer d'abord un premier aspect. S'il avance pour suivre le contour, la même masse semble se présenter à lui sous une forme nouvelle; plus il cherche à s'emparer de l'ensemble par l'examen des détails, plus il trouve de diversité dans les points de vue; il veut cependant les saisir tous; il traite séparément les différents aspects qui l'ont frappé; ils ne sont pas tous également beaux, mais il n'en est aucun qui ne mérite d'être remarqué par la nouveauté, par la singularité des sites et la grandeur des lignes; et ce qui étonne le plus l'observateur lui-même, c'est de penser que ces différentes surfaces, dont chacune offre un caractère particulier, appartiennent cependant, sur un point du monde, à une seule masse qui le domine.

Je me sers de ces deux figures pour faire excuser dans cet écrit, s'il a jamais des lecteurs, et cette succession et cette variété d'esquisses auxquelles je

suis obligé d'avoir recours pour tenter de peindre un seul homme; je pourrais porter à chacun de ceux qui l'ont vu d'aussi près et ont pu l'observer aussi longtemps que moi, le défi de renfermer tout ce qu'il était dans un seul cadre.

L'an 1809, qui avait été si fécond en événements, touchait à son terme; mais il manquait sans doute encore une scène au drame de cette année. Cette scène fut le divorce de Napoléon.

L'impératrice Joséphine avait brillé de son dernier éclat dans cette réunion de souverains étrangers auxquels elle avait fait les honneurs de la France. Un poëte a dit que la *vertu sur le trône était la plus belle image de la Divinité*. Pour appliquer assez justement cette pensée à l'impératrice Joséphine, il n'y avait peut-être qu'à substituer le mot *bonté* au mot *vertu*; car la bonté était sa vertu la plus éminente. Personne, en effet, ne pouvait prouver mieux qu'elle combien le charme extérieur de la bonté supplée à ce qui commence à manquer dans les agréments personnels, comme aussi à ce qui manque à la supériorité de l'esprit. L'élégance et plus encore l'obligeance de ses manières répandaient sur elle l'espèce de dignité qui convenait à l'habitude de ses rapports, soit avec ceux qu'une illustration héréditaire plaçait au premier rang en Europe, soit avec ceux qu'une illustration plus moderne ne rendait cependant pas moins exigeants

Son fils élevé au rang de prince, vice-roi d'un grand État, adopté par Napoléon, était devenu le gendre d'un roi cher aux Français; et, en le nommant son fils adoptif, Napoléon semblait, au moins jusqu'alors, l'avoir jugé digne d'être un jour son héritier, s'il devait en avoir un. Mais tous les frères de Napoléon portaient plus d'envie que d'affection à la famille française à laquelle il s'était allié. Ils étaient au moins d'accord sur ce point. Considérant aussi le trône de France comme la conquête de leur frère, ils n'étaient pas éloignés de le regarder déjà comme un bien de famille. Tant de miracles s'étaient faits pour eux, que le dernier qui restait à faire pouvait bien leur paraître le plus facile; mais il fallait faire annuler cette adoption du fils de Joséphine, qui était au moins une menace d'exhérédation pour eux; et le seul moyen d'y parvenir était le divorce, qui rompait naturellement tous les autres nœuds avec le premier. On ne manquait pas d'exemples, l'histoire en fournissait de reste; on manquait encore moins de prétextes; et c'était un motif assez imposant auprès de Napoléon lui-même, qu'on savait retenu par divers scrupules, que l'intérêt de fonder sa nouvelle dynastie sur un héritier issu de lui. Il n'est pas clair que les frères de Napoléon espérassent aussi franchement cet héritier qu'ils paraissaient le désirer; mais le divorce une fois prononcé, si le second hymen était stérile, parmi quatre frères, dont trois

étaient déjà rois, le trône français ne pouvait pas manquer de nouveaux héritiers.

Une autre conjecture peut être tout aussi facilement admise : c'est que la première pensée du divorce vint à Napoléon seul ; et qu'à l'espoir de mieux fonder en effet sa dynastie par un héritier direct, celui surtout d'allier sa destinée à l'une des grandes maisons souveraines de l'Europe vint se joindre avec une puissante séduction.

Déjà, depuis quelque temps, on avait cherché à pressentir l'opinion publique sur la dissolution du mariage de Napoléon ; le ministre[1] qui avait le plus d'action sur elle avait même, en 1807, avancé les choses au point de provoquer Joséphine à en faire elle-même courageusement la proposition, comme celle d'un sacrifice qu'elle devait à la France. L'opinion était restée muette ; Napoléon ne s'était pas mépris sur son silence, et il avait alors publiquement désavoué, hautement improuvé son ministre ; cependant l'improbation n'avait pas été jusqu'à la disgrâce.

Deux ans après, quoique le même ministre (et il n'avait plus alors de désaveu à craindre) eût mis plus de soin à préparer les esprits, plus d'art à les diriger, l'opinion montrait la même indifférence : le

1. Le ministre de la police d'alors, M. Fouché, fait duc d'Otrante.

public voyait bien que cette fois la résolution était prise ; mais il considérait le divorce de Napoléon, moins comme une affaire d'État que comme un calcul de sa politique ou de l'ambition de sa famille. La France n'avait aucune part à prendre à cet événement, le caractère de Napoléon la rassurait assez contre la crainte que celle qui partagerait le trône avec lui pût exercer une influence funeste, puisqu'on savait bien qu'elle n'en aurait aucune. Napoléon avait trop agrandi l'espace qui sépare naturellement les sujets du prince ; il avait trop exclusivement rempli cet espace de sa puissance propre, pour laisser quelque place aux affections inquiètes et jalouses qui parfois rapprochent une nation de son chef. Ainsi, lorsque le divorce fut déclaré, on s'inquiéta peu de savoir quelle serait la famille régnante qui donnerait aux Français une nouvelle impératrice. On savait bien que la main qui gouvernait la France serait toujours la même, à quelque autre main qu'elle se joignît. Ce qu'on aurait mieux aimé, sans doute, c'eût été que Napoléon gardât sa première épouse : il n'y avait qu'une voix, qu'un sentiment sur sa bonté ; mais ce vœu avait d'autant moins d'énergie qu'il avait tout le désintéressement d'un hommage rendu à la bonté sans pouvoir. Et avec cette disposition des esprits, la France ne voyait, je le répète, dans le divorce qui se préparait, qu'un arrangement de palais. Cependant Napo-

léon voulait y donner un caractère plus important et plus grave : en rendant à leurs États les rois étrangers qu'il avait reçus à Paris, Napoléon avait retenu près de lui ceux de ses frères faits rois ; c'était devant eux, devant les grands officiers de l'empire, qu'il devait consommer la dissolution de son mariage avec l'impératrice Joséphine.

Au moment de la péripétie, il ne se montra pas moins ému qu'elle, et ses larmes étaient véritables ! Un homme qui avait aussi peu pleuré que Napoléon ne pouvait pas avoir de larmes feintes.

Immédiatement après la cérémonie, Joséphine quitta le palais impérial qu'elle ne devait plus revoir. Dans la même soirée, comme s'il n'avait pas pu en soutenir la solitude, Napoléon partit pour Trianon, presque sans suite. Il y passa trois jours, ne voyant personne, pas même ses ministres ; et, dans tout son règne, ces trois jours sont peut-être les seuls pendant lesquels les *sentiments* aient eu plus d'empire sur lui que les *affaires*. La correspondance, les audiences particulières, les conseils même furent suspendus. Il pourvut seulement, par quelques dispositions provisoires, au nouvel établissement de celle dont il se séparait, et encore ne me les fit-il connaître que par un de ses officiers.

J'ai dit que l'an 1809 expirait. Le tableau ci-joint présente le montant, 1° des produits que promettait le budget de cette année, 2° des dépenses

auxquelles ils étaient affectés, 3° des recouvrements opérés sur ces produits, 4° des paiements qui restaient à faire sur les crédits ouverts d'après les premières évaluations du budget. J'ai le regret d'ajouter aux observations consignées dans la quatrième et septième colonne du même tableau, que la somme de 6,199,000 fr., qui n'avait pas encore été réclamée sur les crédits ouverts, n'exprimait pas complètement ce qui restait réellement dû sur cette année 1809. Un supplément de ressources était surtout nécessaire pour le ministère de la guerre, et Napoléon avait pris prétexte de quelques-uns des inévitables abus, qu'on révèle toujours trop tard dans ce service, pour refuser le secours demandé. Ce refus n'était, à proprement parler, que l'atermoiement d'un quatre-centième peut-être dans les paiements auxquels le budget de 1809 devait pourvoir. Ce fut cependant une faute, et les moindres en ce genre ont toujours de graves conséquences. *Videbimus infrà.*

ANNÉE 1810.

L'année 1810 s'ouvrait sous de brillants auspices pour la France ; si la gloire des armes, l'agrandissement du territoire, l'ascendant politique que l'on ne doit qu'à la victoire, constituaient seuls la prospérité d'un grand empire, les Français n'avaient plus, en ce moment, de rivaux sur le continent européen.

L'Espagne seule présentait quelque résistance à nos armes ; mais aucune action décisive n'avait été le résultat des efforts de toute cette nation qui avait des armées anglaises pour auxiliaires, contre moins de cent cinquante mille Français répandus dans toutes les provinces de la Péninsule. Là nos soldats avaient à lutter partout, mais partout ils se maintenaient ; ils recevaient à cette époque de nombreux renforts, et en même temps une nouvelle armée française s'avançait sur le Portugal pour en disputer la domination aux Anglais.

L'entreprise d'exclure les Anglais du commerce

continental, sans cesser de paraître fabuleuse, marchait vers son but avec un appareil de moyens aussi gigantesque qu'elle : et, si l'Angleterre ne s'en alarmait pas, elle en éprouvait au moins plus que de l'importunité.

De grands intérêts étaient compromis sur tous les points du monde ; mais l'influence d'un seul homme n'en devenait que plus imposante.

Depuis Pétersbourg jusqu'à Bayonne, depuis le port de Cette jusqu'aux bouches du Cataro, toute communication avec les consommateurs européens semblait interdite aux Anglais.

La Russie, le Danemark et la Prusse lui fermaient leurs ports ; et, pour recevoir quelques-uns de ses versements nocturnes, les villes Anséatiques avaient besoin de tromper la vigilance ou d'acheter la complaisance des douaniers français.

Ce commerce ne trouvait dans les ports de Suède que quelques achats et point de ventes à faire.

Ceux de la Péninsule, loin d'offrir un débouché aux manufactures anglaises, n'étaient ouverts qu'aux secours qu'envoyait à grands frais le cabinet de Londres, en hommes, en armes, en argent, en vivres et même en fourrages.

Les côtes françaises sur l'Océan étaient gardées par une double et triple ligne de douaniers ; toutes celles de la Méditerranée n'étaient pas moins inaccessibles à l'Angleterre.

BUDGET DE L'ANNÉE 1809

SITUATION DES DÉPENSES.

DÉSIGNATION des DÉPENSES	CRÉDITS ouverts pour CHAQUE MINISTRE	PAIEMENTS faits PAR LE TRÉSOR	RESTANT dû sur les CRÉDITS	*OBSERVATIONS*
Dette publique, perpétuelle et viagère et pensions	109,190,000	108,017,000	1,173,000	La première somme de 1,173,000 fr. se compose de parties non réclamées sur la dette publique soit par la négligence des propriétaires, soit par des oppositions faites par la trésorerie sur des propriétaires qui étaient en même temps ses débiteurs. Les 5 millions restants se composent soit des sommes dont le paiement était fait mais n'était pas régularisé par l'absence de quelques signataires, soit d'appoints que les ministres avaient négligé d'ordonnancer sur quelques chapitres, soit de retenues faites dans les bureaux par des tiers ; c'était indépendamment de ces restes de crédits qu'il pouvait manquer aux ministres ordonnateurs une dizaine de millions pour solder toutes les dettes de leurs départements si elles avaient été liquidées comme elles auraient pu l'être alors de manière à préserver de toute lésion la fortune publique et les droits des créanciers légitimes.
Liste civile, y compris les princes	26.083,000	26.083,000	»	
Ministère de la justice.	22.816.000	22,785.000	31,000	
Ministère des relations extérieures	8,500,000	8,163,000	337,000	
Ministère de l'intérieur	32.922,000	32,720,000	202,000	
Ministère des finances.	23.328,000	23.316,000	12.000	
Ministère du trésor public	8.820,000	8.577,000	243,000	
Ministère de la guerre.	216,875,000	215,998,000	877,000	
Ministère de l'administration de la guerre	181,411,000	180.263,000	1.148,000	
Ministère de la marine.	110.475.000	110.427,000	48,000	
Ministère des cultes ...	14,920.000	14.793,000	127,000	
Ministère de la police..	1,200,000	1.184,000	16,000	
Frais de négociations..	8,700.000	8,461,000	239,000	
Fonds spéciaux	72,131,000	70,396,000	1,735,000	
	857,371,000	851,183,000	6,188,000	

SITUATION DES RECETTES.

ORIGINE ET NATURE des RECETTES	MONTANT des RECETTES	*OBSERVATIONS*
Contributions directes .	302,774,000	La totalité de ces produits n'était pas complètement réalisée deux ans après l'expiration de l'année 1809. A la fin de cette année, il restait plus du tiers des 856,765,000 fr. à recouvrer ; à la même époque, il ne restait qu'un sixième des 857,371,000 f. à payer. C'est ainsi que la trésorerie se trouvait, par ses paiements, en avance de plus de 100 millions sur les recouvrements. Elle pourvoyait à ces avances par des emprunts, et outre les sommes nécessaires aux paiements exigibles, il fallait qu'elle entretînt, dans ses principales caisses, des excédants disponibles ; ainsi elle était obligée de se procurer, au delà des produits de l'impôt, un capital d'environ 150 millions ; il fallait, en outre, qu'elle prélevât, sur ses frais de négociation, des remises et des commissions pour compléter les traitements de cent trente receveurs généraux, et de plus de cinq cents receveurs particuliers ; cependant on voit qu'alors ces frais de négociation, pour un mouvement de 1,700 millions de fonds en recettes et en dépenses, et pour les intérêts de 130 millions empruntés, n'excédaient pas 8,461,000 fr. Une partie de ses emprunts ne lui coûtait que quatre pour cent.
Enregistrement, domaines et bois	186,865,000	
Douanes, sels, droits extraordinaires	99,104,000	
Droits réunis, contributions indirectes et tabacs	105,901,000	
Loterie	13,027,000	
Postes	7,868,000	
Sels et tabacs au-delà des Alpes	4,433,000	
Salines de l'Est	3,000,000	
Monnaies	1,139,000	
Poudres et salpêtres ..	500,000	
Recettes diverses et accidentelles........	3,000	
Recettes extérieures et composées en parties de valeurs à terme ..	30,000,000	
Recettes extraordinaires	30,000,000	
Fonds spéciaux	72,131,000	
	856,765,000	

(Tome II, en regard de la page 442.)

Napoléon régnait à Gênes, à Venise, à Trieste, à Fiume comme en France, et la Toscane devenait une de ses provinces.

Le beau-frère de Napoléon n'était roi de Naples que sous la condition de n'admettre dans ses ports aucun vaisseau anglais.

Le pape allait cesser de régner à Rome parce que quelques barques anglaises avaient relâché à Civita-Vecchia. Et celui de ses frères que Napoléon avait fait roi de Hollande abandonnait ce trône, parce que les Hollandais ne voulaient pas plus renoncer à leurs rapports de commerce avec l'Angleterre que Napoléon ne voulait renoncer à son système.

L'Angleterre, de son côté, n'en prétendait pas moins continuer *le blocus de l'Europe*; elle persistait à vouloir que l'Europe ne reçut que d'elle seule les productions de l'Amérique et de l'Inde. Mais il ne semblait rester d'autre refuge à ses croisières, hors de ses rades, que quelques îles, telles que Heligoland, la Sardaigne, la Sicile et Malte ; et ce qui pouvait donner la mesure de la crise qu'elle éprouvait, c'est que le change anglais perdait jusqu'à trente pour cent. Jamais il n'avait été si bas.

Les commerçants de tous les pays se plaignaient sans doute de cet état de choses [1] ; mais, malgré la

1. Le désavantage n'était pas égal pour tous les contractants : les consommateurs du continent devaient être d'autant plus portés, malgré ces obstacles, à s'approvisionner en Angleterre,

perturbation qu'il apportait en Europe dans le système général des échanges, Napoléon, du sommet de sa dictature politique, semblait avoir confédéré l'orgueil de tous les cabinets et celui de toutes les industries locales contre la dictature commerciale du seul peuple qui lui résistât. A la vérité, il dissimulait encore une intention que sa politique tenait en réserve, celle de s'approprier indirectement aux dépens du continent, par ses licences, une part dans le monopole de l'Angleterre.

Ainsi, partout les anciens rapports des peuples, les habitudes et les préjugés des cours, les intérêts de famille entre les souverains, fléchissaient sous sa volonté, qui ne connaissait pas de limite. C'est à cette époque qu'il destinait une nouvelle impératrice à la France ; et l'alliance qu'il préféra prouve que dans toutes les familles régnantes il n'en était aucune qui eût refusé la sienne.

Comme, pendant cette année, sauf le voyage qu'il fit en Hollande, il s'écarta peu de la capitale, et qu'il ne fut pas distrait par de nouvelles guerres, il s'occupa d'autant plus des détails de l'adminis-

que, d'après l'état du change, ils payaient encore moins cher ce que les fabricants anglais fournissaient déjà à meilleur marché que tous les autres ; et une grande part de profit restait à la fraude. Plusieurs grandes fortunes datent de cette époque. Elles provinrent surtout du trafic de quelques exceptions que Napoléon avait voulu introduire au profit du fisc, sous le nom de licences, et ce n'est pas le fisc qui en a le mieux profité.

tration intérieure. Indépendamment d'une foule de décrets, de conférences particulières dans lesquelles il travaillait seul avec chaque ministre, et des conseils destinés aux affaires générales, je reçus de lui, en 1810, plus de cent dépêches ; toutes ne présentent pas le même intérêt, mais la plupart deviennent naturellement les pièces du compte que je me rends des principaux actes de mon ministère pendant cette année. Je m'écarterai pour quelques-uns de ces actes de l'ordre des dates, afin de mettre plus d'ordre dans les matières.

Le divorce de Napoléon ayant été annoncé par lui comme un devoir politique, la moitié de son trône ne devait pas rester longtemps vacante. Dans les premiers jours du mois de janvier, Napoléon convoqua un conseil extraordinaire, composé des grands dignitaires et des ministres, et il s'exprima à peu près ainsi : « Je n'ai pas renoncé sans effort « et sans regrets à mon ancienne union, qui répan- « dait au moins quelques douceurs sur ma vie in- « térieure. Si, dans les espérances que l'empire at- « tache à une autre union, je pouvais ne consulter « que mon sentiment personnel, c'est au milieu « des jeunes élèves de la Légion-d'Honneur, parmi « les filles des braves de la France, que j'irais « choisir une nouvelle compagne ; et je donnerais « pour impératrice à la France celle que ses qualités « et ses vertus rendraient la plus digne du trône.

« Mais il faut s'accommoder aux mœurs de son
« siècle, aux habitudes des autres États, aux con-
« venances dont la politique a fait des devoirs ; des
« souverains ont désiré l'alliance de mes proches,
« et je crois qu'il n'en est maintenant aucun auquel
« je ne puisse offrir avec confiance mon alliance
« personnelle. Trois familles régnantes pourraient
« donner une impératrice à la France : celle de
« Russie, celle d'Autriche, celle de Saxe ; je vous
« ai réunis pour examiner avec vous quelle est
« celle de ces trois alliances à qui, dans l'intérêt
« de l'empire français, la préférence peut être due. »

Ce discours fut suivi d'un assez long silence ; personne ne doutait qu'avant une telle ouverture Napoléon ne se fût assuré des dispositions des trois cours ; mais, comme il y avait de très bonnes raisons à donner en faveur de chacun des trois partis, les opinions pouvaient être assez partagées.

Il suffisait, par exemple, de connaître le caractère du roi de Saxe ; les principes de justice, de tolérance, de haute vertu qu'il avait portés sur le trône, sa dignité dans les revers, sa fidélité à tous ses engagements, pour être disposé à croire qu'une princesse de son sang réunirait toutes les qualités désirables dans une souveraine. Le séjour que le roi de Saxe venait de faire à Paris avait encore augmenté pour ce prince en France le sentiment de vénération qui lui était dû partout. Le vœu de plu-

sieurs membres du conseil était pour la princesse de Saxe, et cependant la situation géographique de la Saxe, enclavée entre trois puissances supérieures, situation qui pourrait exposer à plusieurs nouvelles chances une puissance qui ferait avec elle un traité de famille, donnait lieu à quelques objections.

D'autres inclinaient pour une grande-duchesse de Russie ; ils voyaient dans l'accord de deux grands empires assis sur les bornes opposées de l'Europe, et dans l'irrésistible influence qu'ils devaient exercer sur les États intermédiaires, un présage de la paix universelle ; car ils espéraient que l'Angleterre renoncerait bientôt alors à lutter seule contre la confédération européenne, dont les liens seraient resserrés par un tel nœud. Mais l'empereur Alexandre pouvait s'apercevoir qu'il avait acheté trop cher l'alliance politique de Napoléon en fermant aux Anglais les ports russes ; une alliance de famille n'aurait rendu que plus obligatoire, conséquemment plus onéreux pour lui, un effort contre nature, c'est-à-dire un engagement contraire aux intérêts de tous ses peuples, et il pouvait ressortir de cette situation, si l'alliance se contractait, des complications embarrassantes pour les deux souverains.

Des objections plus graves encore peut-être semblaient s'élever contre l'espérance de revoir une archiduchesse d'Autriche sur le trône de France :

comment se flatter que les descendants de Rodolphe de Habsbourg, qui se regardaient depuis tant de siècles comme les premiers souverains du monde, consentissent à s'allier au chef d'une dynastie si nouvelle ? Ce n'est pas aux yeux de ceux que Napoléon avait vaincus que chacune de ses années pouvait valoir un siècle de noblesse ; il pouvait paraître douteux que l'empereur d'Autriche, qu'on n'avait pas accusé de manquer de dignité dans ses revers, consentît si promptement à accepter pour gendre l'homme qui trois fois l'avait ébranlé sur son trône. Enfin, ne pouvait-on pas craindre que la nièce de Marie-Antoinette ne repoussât la couronne portée par cette infortunée princesse, lorsque le cabinet de Londres, dont l'opposition était assez d'accord avec le vœu secret de plusieurs autres cabinets de l'Europe, proclamait encore que le règne de Napoléon n'était qu'une des phases de la révolution dont la reine Marie-Antoinette avait été si déplorablement la victime ?

Et cependant, je l'avouerai, c'était dans cette catastrophe elle-même que je puisais mes motifs pour désirer que la nouvelle souveraine de la France pût être une princesse du sang d'Autriche : il me semblait qu'un tel crime ne pouvait pas trouver une plus digne expiation ; le trône de la France paraissait n'avoir pas alors de rival en gloire dans chaque nation prise séparément : et sans croire que

l'union de Napoléon avec une archiduchesse pût opérer une réconciliation sincère entre le peuple français et les autres peuples, je la regardais du moins comme un moyen de réconcilier la France avec elle-même, et d'adoucir un de ses plus amers regrets. L'empereur d'Autriche pouvait-il en effet mieux prouver que par une telle marque de confiance, qu'il ne regardait pas la France comme complice de l'attentat de quelques forcenés qui avaient été ses tyrans ? Et plus ce prince aurait pu trouver, dans ses seuls scrupules de bienséance et de famille, de considérations à opposer à la proposition de Napoléon (qui, à cette époque, n'était plus une condition de paix), plus, en l'acceptant, il donnait à son consentement le caractère d'un acte libre, et plus aussi la justice qu'il rendait au peuple français se proclamait avec éclat.

Je rends compte ici des motifs qui, lorsque mon tour d'opiner fut venu, me déterminèrent à exprimer ma préférence en faveur d'une archiduchesse d'Autriche ; je n'avais pas eu le mérite de l'initiative. Le prince de Talleyrand venait d'énoncer le même vœu ; et suivant la manière qui lui est propre, il l'avait accompagné de quelques réflexions fines et judicieuses. Les suffrages ne furent pas comptés, la séance se borna à un seul tour de voix ; et je crois me rappeler que la majorité se prononça pour une princesse de Russie.

Dans ce conseil purement consultatif, en laissant à chacun la plus grande liberté d'opinions, Napoléon s'abstint d'émettre la sienne. Je remarquai seulement qu'il semblait écouter avec plus d'intérêt celles qui se déclaraient en faveur d'une princesse autrichienne.

Deux ou trois jours après ce conseil, M. le duc de Bassano, qui n'était encore alors que secrétaire d'État [1], mais avec le rang de ministre, vint me dire que Napoléon désirait connaître l'opinion publique, et particulièrement celle des principales maisons de commerce et de finances, sur le choix d'une nouvelle impératrice; que, d'après mes rapports avec cette classe de citoyens, l'empereur me recommandait de pressentir leur sentiment, de chercher à

1. Je répète que les fonctions du secrétaire d'État d'alors, qui n'était qu'assistant aux délibérations du conseil des ministres, qui ne disposait d'aucuns fonds publics, et n'était pas nommé dans le budget comme ordonnateur, consistaient à faire enregistrer toutes les décisions impériales réclamées par les ministres, et à leur en transmettre les expéditions contre-signées par lui. Elle avait quelques bons motifs, cette institution très-monarchique, qui réunissait dans un seul dépôt toutes les décisions du chef suprême de l'État. On a dit qu'un secrétaire d'État universel était superflu là où chaque ministre est en même temps secrétaire d'État; et sans doute on ne doit pas supposer un ministre capable de changer dans son cabinet une décision rendue par le roi en son conseil, mais on le supposerait certainement encore moins si le texte de toutes les décisions du trône était recueilli et conservé dans le propre palais du roi, pour servir de type et de contrôle aux duplicata remis aux ministres.

découvrir par exemple, si les préventions de l'ancienne politique française contre une alliance avec la maison d'Autriche (préventions qu'une intrigue de cour avait réveillées avant 1789, et que des intentions encore plus coupables avaient ensuite rendues populaires) conservaient quelques traces parmi les *gens d'affaires*. Quoique peu propre à ce genre de recherches, j'eus l'occasion d'avoir des explications à ce sujet avec les hommes les plus recommandables dans la finance et le commerce; sans doute il n'est pas étonnant qu'il ne s'en trouvât pas un seul qui allât chercher des objections dans les calomnies de nos temps de désordre; mais ce qui peut mériter d'être remarqué, c'est que, si presque tous préféraient une princesse de la maison d'Autriche, c'était aussi parce qu'elle apparaîtrait en quelque sorte comme une médiatrice pour absoudre la France aux yeux de toute l'Europe d'un crime qui n'était pas le sien.

Lorsque je rendis compte à Napoléon du résultat de cette espèce d'enquête, il me dit : « En effet, si « ce n'est pas un sujet de remords, ce doit être au « moins un bien grand sujet de regret pour tous les « cœurs français que le crime commis dans la per- « sonne de cette malheureuse reine. Il y a une « grande différence entre cette mort et celle de « Louis XVI, quoique certes il ne méritât pas son « malheur. Telle est la condition des rois, leur vie

« appartient à tout le monde ; il n'y a qu'eux seuls « qui ne puissent pas en disposer : un assassinat, « une conspiration, un coup de canon, ce sont là « leurs chances ; César et Henri IV ont été assas- « sinés ; l'Alexandre des Grecs l'eût été s'il eût vécu « plus longtemps. Mais une femme, qui n'avait que « des honneurs sans pouvoir, une princesse étran- « gère, le plus sacré des otages, la traîner du trône « à l'échafaud à travers tous les genres d'outrages ! « il y a là quelque chose de pire encore que le régi- « cide ! [1] »

C'était sans doute sous d'autres rapports que sous celui d'une œuvre expiatoire que Napoléon avait

1. Cette occasion n'est pas, au surplus, la seule dans laquelle Napoléon ait tenu ce langage ; il me le répétait encore en 1811, en se félicitant des vertus douces et modestes de la petite-nièce de cette infortunée princesse. Je ne sais qui lui avait révélé les intrigues ourdies contre la reine dans son propre palais, plusieurs années avant la révolution ; mais il citait jusqu'aux noms des hommes de cour, des membres du parlement de Paris qui y avaient pris part ; ces courtisans, ces magistrats n'étaient pas des révolutionnaires ; ils ont bien prouvé qu'ils n'aimaient pas la révolution, quoiqu'ils lui aient rendu les premiers services ; ils étaient simplement des intrigants.

De tous les vices qui se mettent à la suite d'une cour, l'intrigue était celui que Napoléon supportait le moins, il ne traitait pas si sévèrement ceux qui faisaient auprès de lui le métier de dénonciateur ; mais, en accueillant le délateur, il ne croyait pas légè_ rement à la délation, il la faisait examiner. D'ailleurs, il n'accueillait que les délateurs qui n'agissaient que pour son comptes et il savait bien que les intrigants, de quelques couleurs qu'il, se couvrent, n'agissent jamais que pour le leur.

désiré son union avec une princesse d'Autriche ; mais il accueillait d'autant mieux le vœu public à cet égard qu'il avait redouté un sentiment contraire ; et, chose assez étonnante, les principaux personnages de sa cour avaient entretenu en lui cette inquiétude, tant parce qu'ils n'étaient pas dans la confidence de l'opinion publique, que parce que plusieurs craignaient qu'une princesse allemande ne trouvât leur élévation bien récente, et que d'autres pouvaient encore redouter auprès d'elle les souvenirs qui s'attachaient à leurs premiers noms.

Tels étaient donc la disposition des esprits et le partage des opinions, que la majorité des habitués de la cour de Napoléon ne prévoyait pas sans quelque anxiété qu'une autre archiduchesse d'Autriche pourrait reparaître sur le trône de France, tandis que, par un motif de préférence assurément honorable pour le peuple français, elle était assez généralement désirée par la masse de la nation, qui cependant ne pouvait se promettre aucuns rapports directs avec la nouvelle impératrice, quelle qu'elle fût.

L'indécision ne se prolongea pas longtemps ; le mois de janvier expirait, je crois, à peine, lorsque l'ambassadeur de France à Vienne annonça que l'empereur François acceptait l'empereur Napoléon pour gendre. Cette nouvelle suspendit les démarches auprès des autres cours, et Napoléon s'occupa

immédiatement du choix de l'ambassadeur extraordinaire qui devait aller à Vienne recevoir, en son nom, la main de sa nouvelle épouse, en même temps que les plus pompeux préparatifs furent ordonnés pour la célébration des noces impériales, qui devaient avoir lieu à Paris deux mois après. On s'attendait peut-être en Europe, on s'attendait surtout en France à le voir choisir pour cette mission éclatante un représentant que les actes antérieurs de sa vie rendissent en quelque sorte étranger aux sanglants démêlés qu'il avait eu à soutenir contre l'empereur d'Autriche ; mais le parti que prenait Napoléon dans les circonstances d'éclat était toujours celui auquel on ne s'attendait pas. Comme si la main qu'il allait obtenir était une nouvelle conquête, à la gloire de laquelle il voulait associer son armée dans la personne de ses premiers généraux, ce fut le maréchal Berthier, son major-général dans la dernière campagne, qu'il avait déjà décoré du titre de prince de Neuchâtel, et qu'il venait de nommer en outre prince de *Wagram*, en mémoire de sa dernière victoire sur l'empereur d'Autriche, qu'il choisit pour son ambassadeur auprès de ce prince. Voici une autre singularité de cette époque. La démolition des fortifications de Vienne était, comme je l'ai dit, une des conditions du dernier traité de paix ; et lorsque le canon publiait à Paris la nouvelle des fiançailles faites à

Vienne, c'était le fracas de la chute des antiques murailles de cette ville qui répondait aux salves de l'artillerie française. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que, pour un mariage si nouveau dans les fastes de sa dynastie, l'empereur d'Autriche avait voulu que l'on n'omît aucun des anciens usages qui avaient consacré les plus glorieuses alliances de sa maison.

Comme je ne cherche à me rappeler que les actes auxquels j'ai pris part, et que, même en prenant part aux grandes cérémonies de ce temps, je n'en ai pas conservé des souvenirs bien distincts, je me bornerai à dire que celles du mariage de l'impératrice Marie-Louise eurent tout l'éclat que les arts et le goût, plus brillants dans ce siècle qu'à aucune autre époque du monde, pouvaient lui donner dans la ville où ils sont cultivés avec le plus de succès. On ne trouvera, dans les comptes du trésor public, aucune trace des dépenses qu'elles occasionnèrent. Napoléon voulut qu'elles fussent toutes supportées par sa liste civile ; il avait pris soin de les régler lui-même, et dans un tel ordre qu'elles ne dépassèrent pas leurs justes limites, quoique rien ne fût refusé au prestige du faste le plus élégant.

Il s'était d'abord rendu à Compiègne avec les princesses de sa famille et sa suite ordinaire pour y recevoir sa nouvelle compagne et épargner aux premiers moments de son séjour en France l'impor-

tunité de tant de regards nouveaux qui devaient à Paris se porter sur elle. On sait de quelle manière inattendue, et je dirais presque romanesque, il se présenta à elle, et comment, quelques lieues avant Compiègne, elle rencontra seul à pied [1], sur la grand'route, l'homme qu'elle supposait devoir l'attendre au milieu d'une cour somptueuse. Cet empressement et ce contraste de situation devait assez naturellement flatter et frapper une jeune imagination. C'était là ce que Napoléon avait voulu ; personne n'a jamais su, au même degré que lui, fasciner et subjuguer les esprits, et il n'était pas insensible au plaisir de produire cet effet sur sa nouvelle épouse. Il la conduisit quelques jours après à Saint-Cloud, où un spectacle était préparé pour occuper sa soirée : ce fut avant ce spectacle que Napoléon lui présenta dans ses appartements les grands dignitaires, les ministres, les maréchaux, etc., etc., etc. ; le reste de la cour remplissait la salle de spectacle, et je n'ai pas besoin de dire que ce jour-là il en fut du théâtre comme de la messe de Louis XIV, dont parle La Bruyère, pendant laquelle tous les assistants tournaient le dos à l'autel pour ne voir que le roi. Le lendemain, ce fut aussi sous les yeux de toute la cour que l'acte

1. Il n'était accompagné que de son beau-frère Murat, roi de Naples. La reine de Naples était allée à la frontière recevoir la future impératrice avec une partie de sa maison.

de son union fut consigné sur le registre d'État ; le surlendemain, l'impératrice fit en grande pompe son entrée dans la capitale, où les deux époux devaient recevoir la bénédiction nuptiale. Si ce n'était pas dans le tumulte des fêtes que l'inquiète curiosité des courtisans pouvait asseoir ses jugements sur la nouvelle souveraine, au moins était-il impossible, même aux plus prévenus, de refuser un premier sentiment de confiance à ce mélange de douceur et de réserve que tous les yeux pouvaient alors remarquer dans son maintien et dans ses regards.

Napoléon la reconduisit, peu de jours après, à Compiègne, lieu de leur première entrevue; il devait y séjourner quelques semaines, se proposant ensuite de parcourir avec elle nos anciennes provinces du nord, et cette Belgique nouvellement française, à qui il voulait montrer la fille de ses anciens maîtres. Pendant ce second voyage de Compiègne, tous ceux que leurs devoirs appelaient près de lui eurent l'occasion d'observer de plus près la nouvelle impératrice ; et j'avoue que je ne partageais pas l'opinion de quelques-uns d'entre eux qui auraient désiré plus de recherche dans son affabilité. Mon opinion personnelle fut qu'elle apportait en France un sentiment très-judicieux de sa position et de ses devoirs ; et je jugeai qu'ils étaient tous tracés d'avance dans sa pensée ; qu'elle ne chercherait pas à dominer, et

que sans prendre l'attitude de la résignation, elle se plierait facilement à toutes les volontés qui disposeraient d'elle : que sa bonté s'exercerait plutôt par des œuvres de bienfaisance que par des actes de faveur ; qu'elle voudrait être égale pour tous, sans laisser arriver l'intrigue jusqu'à elle ; et dans les quatre années pendant lesquelles elle a partagé le trône de France, comme il pouvait l'être, je ne connais pas une circonstance dans laquelle elle ait contredit cet horoscope ; elle témoignait un vif attachement pour Napoléon, mais sans être peut-être très-touchée de l'éclat de sa gloire ; elle aimait plus l'époux que le grand homme, et savait mieux apprécier la situation qu'il lui avait faite, comme souveraine en France et au milieu du luxe et des plaisirs de Paris, que la place qu'elle pouvait prendre à côté de lui dans l'histoire. Lorsqu'elle eut un fils, elle se montra plus d'une fois jalouse de l'extrême affection du père pour l'enfant ; elle recherchait l'intimité, et les deux personnes qu'elle y avait le plus admises, sa dame d'honneur, la duchesse de Montébello [1], pour qui elle manifestait une prédilection toute particulière, et le vieux médecin de

1. L'empereur, au lieu de chercher la dame d'honneur de l'archiduchesse d'Autriche, qui devenait impératrice des Français, parmi les anciennes familles de France, comme on paraissait s'y attendre, voulut la prendre parmi les femmes de ses anciens compagnons d'armes ; ce fut la maréchale

l'empereur (Corvisart) étaient sans cesse appelés et retenus près d'elle par le plaisir qu'elle trouvait aux conversations intimes et familières; elle parlait facilement, avec simplicité, et paraissait redouter les prétentions aux succès de l'esprit, des gens qui pouvaient le plus les justifier par la distinction du leur. La seule occasion peut-être où elle sut opposer sa volonté personnelle à celle de l'empereur fut la preuve de cette disposition bien marquée et d'une certaine bienveillance générale qui cherchait à épargner à qui que ce fût un chagrin non mérité. Napoléon avait voulu remplacer un des premiers officiers de sa maison [1], qui, certes, n'était pas indigne de la position qu'il occupait, pour attacher à sa personne un homme qu'il croyait cependant fait pour lui plaire davantage par la parfaite amabilité de son esprit, par cette tradition qu'il avait conservée, mieux qu'aucun autre de ses pareils, des usages et des manières élégantes de l'ancienne cour [2], et elle s'y refusa obstinément par cette double appréhension du déplaisir de l'un et de la supériorité de l'autre. L'ordre était déjà signé, Napoléon fut obligé de le révoquer.

Lannes, duchesse de Montébello, veuve de l'un des plus illustres d'entre eux, qui fixa son choix, et ce choix digne de l'empereur et de celle qui en était l'objet fut généralement et hautement approuvé.

1. Son chevalier d'honneur, le comte de Beauharnais.
2. Le comte Louis de Narbonne.

Sa condescendance habituelle pour toutes les volontés de l'empereur se manifesta ouvertement dans une circonstance d'une toute autre importance : lorsque, dans les derniers mois de 1813, l'Europe toute entière, qui ne se croyait pas trop forte contre la France, entraîna dans son mouvement l'empereur d'Autriche, Napoléon voulut qu'en son absence Marie-Louise se rendît au sénat pour annoncer que l'empereur son père rompait ses derniers traités, et pour provoquer de nouvelles levées d'hommes contre la confédération dont ce prince faisait partie ; et elle remplit avec calme, dignité et sans apparente contrainte, ce devoir doublement pénible, car elle ne pouvait désirer la guerre, ni pour sa nouvelle, ni pour son ancienne patrie.

La France n'a pas de reproches à faire à cette princesse : si en 1814 elle ne répondit pas à ce qu'on aurait pu attendre d'elle, c'est que l'absence de toute volonté forte et indépendante était le cachet particulier de son caractère, et que cette même douceur, si précieuse dans des situations privées et des temps calmes, est insuffisante pour donner des conseils énergiques et nobles dans des positions et des temps difficiles qui demanderaient des sentiments élevés et un peu plus absolus. Depuis cette époque de 1814, elle n'est plus rien pour la France, et l'on doit cesser de s'en occuper.

Napoléon, qui ne négligeait pas plus que le cabi-

net de Londres les révélations que présente l'examen de la correspondance du commerce, avait trouvé d'abord dans les lettres des ports maritimes et des différentes classes de commerçants qui tombaient en son pouvoir, quelque détour qu'elles prissent, des opinions assez contradictoires sur le système qu'avait adopté sa politique. La paix du continent n'avait fait, il est vrai, que rendre plus active la guerre des douaniers contre les commerçants. Les lettres qui contenaient des offres, des demandes, des traites, des remises, s'étaient accumulées dans les bureaux des postes de France, comme les marchandises saisies dans les magasins des douanes. A la confiscation, à l'expulsion hors du territoire, peines déjà assez graves, on venait de substituer la peine du *brûlement*; et les plaintes des banquiers, des spéculateurs des ports, redoublèrent avec amertume contre une police qui, dans le siècle le plus industrieux, détruisait, par le feu, les créations de l'industrie, et nuisait ainsi beaucoup plus au commerce du continent qu'à celui de l'Angleterre ; car ce dernier ne livrait en général ses produits à la consommation continentale qu'avec garantie pour lui. Jusqu'alors cependant les manufactures françaises s'étaient flattées de pouvoir hériter des consommateurs que devait perdre le commerce anglais, dans un système de prohibition si sévère ; mais cette illusion s'évanouit lors-

qu'on vit Napoléon, séduit par l'espoir d'assurer à la France une part dans les profits du monopole commercial de l'Angleterre, mettre en quelque sorte à l'enchère le droit d'introduire en Europe les productions de l'Amérique et de l'Inde, frapper plusieurs matières premières, telles que les cotons en laine, de droits énormes ; et, par une contradiction inexplicable, rendre aux produits de l'industrie anglaise, par ces taxes mêmes, plus d'avantages que la prohibition ne leur en faisait perdre.

Alors ce prétendu système, qui devait affranchir le continent de la domination du commerce anglais, dépouillé de tout prestige politique, ne se montra plus à tous les yeux que comme la plus désastreuse et la plus fausse des inventions fiscales ; car c'était créer deux monopoles au lieu d'un seul, aggraver à la fois la condition des fabricants français et celle des consommateurs de tous les pays, et livrer le privilège des spéculations commerciales à quelques aventuriers brevetés.

Encore bien qu'il se trouvât des écrivains et même des savants [1] qui annonçaient que cette crise serait salutaire à l'industrie française, qu'elle forcerait le sol continental à produire tout ce que produisait l'Amérique ; et que quelques-uns d'entre eux fissent

1. Ces apologies furent très-bien payées, et quelques-uns des apologistes se payèrent encore mieux par leurs mains, au moyen des exceptions introduites sous le nom de *licences*.

des essais profitables, au moins poureux, tant parce qu'ils obtenaient des primes d'encouragement que parce que le très-haut prix des denrées coloniales devenait lui-même une très forte prime pour tous les équivalents qu'on cherchait à leur substituer, la population entière supportait avec impatience un renchérissement de 400 pour cent sur le sucre et le café, de 100 pour cent sur les cotons et sur les substances tinctoriales ; et particulièrement à l'époque où Napoléon se proposait de visiter les villes et les campagnes industrieuses de la Picardie, de la Flandre, de la Belgique et de la Normandie, l'unanimité des plaintes devint telle, qu'il put craindre d'avoir aussi de graves doléances à recueillir au milieu des hommages qu'il avait promis à sa nouvelle compagne ; il était cependant résolu de ne pas abandonner son plan ; car il s'exagérait plus que jamais à lui-même le préjudice que souffrait l'Angleterre et les nouvelles ressources de finances qu'il croyait avoir créées pour la France. On sait que sa forte imagination, dont une raison supérieure dominait souvent les écarts, était aussi quelquefois féconde en illusions ; quand elles l'avaient séduit le premier, c'était avec une sorte de bonne foi qu'il cherchait à en étendre le prestige ; et il parvenait aisément à persuader à beaucoup d'autres ce qu'il s'était persuadé à lui-même. Il bravait les difficultés et les embarras dans les affaires comme il bravait les

dangers à la guerre; mais il avait bien des fois montré qu'il était peut-être plus fécond encore en ressources que n'aurait pas devinées tout autre ; c'est ce qui lui donnait la confiance de braver toute espèce de difficultés; il semblait compter toujours sur quelque inspiration soudaine qui lui ferait trouver une issue.

Si, à cette époque, il n'avait pas cru pouvoir se mettre au-dessus de quelques signes de mécontentement, il aurait pu éviter d'admettre auprès de lui les commerçants des villes qu'il allait parcourir. Les nobles du pays, les magistrats, les administrateurs lui auraient formé un cortège assez nombreux : les premiers ambitionnaient partout d'être admis dans les gardes d'honneur que formait chaque ville. Mais ce fut surtout aux commerçants que Napoléon résolut de se rendre accessible dans ses entretiens publics et particuliers : et il les mit le premier sur la voie de leurs griefs.

Le plus sensible pour eux, et le plus réel en effet, était le renchérissement presque subit des matières premières que devaient employer leurs ateliers. Il résultait des surcroîts de taxes dont ces matières avaient été frappées, qu'obligés d'élever proportionnellement le prix de leurs fabrications, ils ne trouvaient pas d'acheteurs: et que, la reproduction de capitaux libres se trouvant suspendue pour eux, il leur devenait difficile de renouveler leurs approvisionnements.

Dans une telle crise, les fabricants les mieux famés ne pouvaient pas s'aider des moyens ordinaires du crédit ; Napoléon leur promit de rouvrir pour eux cette source ; il leur laissa entrevoir la possibilité de leur faire obtenir des escomptes à 4 pour cent ; et les mêmes commerçants d'Amiens, de Saint-Quentin, de Lille, de Valenciennes, de Cambrai, qui avaient sonné l'alarme, annoncèrent tout à coup que leur espérance se ranimait, que l'empereur avait sondé toutes les plaies du commerce, qu'il s'occupait de les guérir. Il est vrai qu'ils ne s'expliquaient pas sur le remède, et ce fut une dépêche de Napoléon écrite le 5 mai d'Anvers [1] qui

1. « La Banque ne remplit pas son titre ; elle reste Banque « de Paris au lieu d'être Banque de France. Je suis entièrement persuadé que 200 millions de billets qu'elle mettrait « en émission ne suffiraient pas, si elle voulait remplir le « but de son institution avec plus d'étendue et d'utilité pour « les provinces de France. Pourquoi n'escompte-elle pas à « Valenciennes, à Cambrai, à Saint-Quentin et à Lille ? Par « exemple à Saint-Quentin, elle a un correspondant qui es- « compte pour elle du papier sur Paris ; mais avec la com- « mission qu'il retient, cet escompte revient à six pour « cent. A Valenciennes, la banque n'a pas même de corres- « pondant ; à Anvers, elle en a un qui depuis six mois ne fait « rien ; il est connu que c'est un juif, lequel faisait bien es- « compter à la Banque, mais qui prenait le plus de commis- « sion qu'il pouvait... Ayez avec le gouverneur et le sous-gou- « verneur de la banque une conférence pour porter à 200 mil- « lions la masse des actions, et pour faire mettre en émis- « sion les 15 millions qu'elle a en portefeuille. Mes volontés « ne sont pas exécutées quand la Banque garde 15 millions « d'actions en réserve au lieu de les mettre en circulation. Je

m'apporta le mot de cette énigme. Il me chargeait d'annoncer au gouverneur et aux sous-gouverneurs de la Banque, qui ne justifiait pas, disait-il,

« désire, outre les comptoirs de Rouen et de Lyon, qu'il y ait « au moins quatre succursales de cette espèce ; ces six succursales peuvent soutenir chacune 5 millions de billets de « banque ; cela fait 30 millions. Je désire que dans les villes « de France où il y a une chambre de commerce et autres « qui seraient désignées, ce qui pourrait aller à trente ou qua- « rante, la Banque ait, non un correspondant, mais un « commissaire qui soit autorisé à prendre du papier de com- « merce à quatre pour cent, sauf une commission qui ne « pourrait être de plus de 1/2 pour cent pour l'année ; en pre- « nant ces mesures, la Banque aurait bientôt placé 200 mil- « lions d'actions ; elle ferait circuler au moins autant de ses « billets ; elle remplirait son titre et son but : en Pié- « mont, l'intérêt est immensément cher, il y a des manufac- « tures, des maisons de commerce : le Piémont seul pourrait « soutenir dans la circulation 20 millions de billets de ban- « que. Occupez-vous de cela, et présentez-moi un projet de « décret ou une délibération de la Banque dans ce sens. Il « faut que, dans toute l'étendue de l'empire, on trouve de l'ar- « gent contre de bonnes valeurs à quatre pour cent : que toutes « les actions de la Banque soient mises entre les mains des « particuliers, et que la Banque, sous quelque prétexte que ce « soit, n'en puisse retenir aucune, afin d'éviter le jeu d'agiotage « auquel participent souvent...... S'il y a dans toute l'étendue « de l'empire des provinces où, avec de bon papier de com- « merce, on ne puisse pas se procurer de l'argent à quatre et « demi je m'en prendrai à la Banque, qui manquera au but « de son institution, qui ne réalisera ni mes espérances ni « ses promesses, et qui perdra ses droits à la faveur que je lui « ai accordée, en la faisant jouir d'un si grand privilège. Sur « ce, etc.

« *Anvers*, 5 *mai* 1810.

Signé NAPOLÉON ».

le titre de Banque de France, puisqu'elle n'était que la banque de *Paris*, que son intention était qu'elle ouvrît des escomptes à 4 pour cent dans toutes les villes où une chambre de commerce était établie, en commençant par les villes de Saint-Quentin, Lille, Cambrai, Valenciennes ; qu'elle ajoutât cent dix mille actions aux quatre-vingt-dix mille actions qui étaient déjà créées ; qu'elle étendît enfin ses escomptes jusqu'au Piémont ; il voulait que ces dispositions fussent promptement consacrées par un décret, et d'abord par une délibération de la régence de la Banque.

Ce que démontrait une pareille dépêche, c'était que mes raisonnements antérieurs sur les banques d'escompte n'avaient rien moins qu'éclairci pour Napoléon les conditions organiques de ces établissements, la spécialité de leurs devoirs, la limite de leurs services. En même temps elle me faisait voir que, si la question laissait encore tant de nuages dans une tête telle que celle de Napoléon, on pouvait sans doute en accuser la maladresse de mes commentaires, mais au moins autant la nature mystérieuse, je dirai même abstruse, du privilège qui attribue à une association d'intérêts privés la création et l'émission presque discrétionnaires d'une monnaie que le gouvernement le mieux assis ne pourrait pas, sans danger, fabriquer lui-même pour les dépenses du service public ; je ne devais pas es-

sayer de reproduire des explications dont l'insuffisance n'était que trop évidente : je ne pouvais pas non plus vis-à-vis de l'empereur me prévaloir de mon incompétence officielle, en rappelant que dès 1806 j'avais demandé et obtenu de me départir de toute influence sur les actes de la Banque. Celui qui m'interrogeait avait le droit d'exiger de moi une réponse motivée, à quelque titre qu'il me la demandât. Et telle était ma position que je devais, non-seulement pour être d'accord avec moi-même, mais aussi pour remplir tout mon devoir envers l'empereur, peu accoutumé à rencontrer des doutes sur son infaillibilité, lui déclarer que dans l'horizon nouveau qu'il voulait ouvrir aux escomptes de la Banque dont le siège était à Paris, il n'y avait rien qui ne fût politiquement et commercialement impossible, rien qui ne fût danger pour la Banque et pour lui-même.

La question, telle qu'elle était posée par la lettre impériale, n'était plus du ressort de la simple théorie qui, dans la recherche d'une solution, admet le concours et les débats du doute; elle se renfermait dans le cercle des moyens spéciaux d'exécution et d'action, que peut admettre une banque d'escompte, qui, par sa nature, est essentiellement locale. Il en résultait sans doute que la controverse avait un but plus direct; mais il me restait toujours le désavantage d'être placé entre deux systèmes opposés, à

chacun desquels j'étais opposé moi-même, et telle était la singularité de cette triple dissidence, que les faux raisonnements de Napoléon, que j'avais à combattre, n'en étaient pas moins très-logiques. Voici comme il argumentait contre les régents de la Banque ; et c'était à leur égard *ex concessis;* il disait :

« Je ne demande à la Banque que l'accomplisse-
« ment de la promesse qu'elle m'a faite, et sur la
« foi de laquelle je lui ai accordé son privilège.

« Puisqu'elle a voulu s'appeler Banque de France,
« il est évident que, par son titre même, elle a pris
« l'engagement de ne pas réduire à la seule enceinte
« de Paris le secours de ses escomptes.

« Déjà elle a établi deux comptoirs d'escompte
« hors Paris, l'un à Lyon, l'autre à Rouen ; elle ne
« peut donc pas refuser d'en établir de pareils à
« Valenciennes, à Cambrai, à Saint-Quentin, à
« Lille, partout enfin où un tel moyen d'aider le
« commerce est nécessaire.

« Elle m'avait explicitement assuré que, pour
« étendre ses services qui se bornent à des es-
« comptes, elle avait besoin d'augmenter son ca-
« pital social : et je l'ai autorisée à le porter de
« 30 millions à 90 millions : dans la même vue, je
« consentirai, s'il le faut encore, à ce que son ca-
« pital soit élevé jusqu'à 200 millions ; mais con-
« naissant mes intentions et ses devoirs, elle est

« blâmable d'avoir racheté et enlevé à la circulation
« près de quinze mille de ses actions ; si leur état
« de séquestre a procuré aux actionnaires restants
« un meilleur dividende, il a en effet diminué de
« près de 15 millions le cautionnement dont la
« Banque est comptable envers le gouvernement
« et envers les porteurs de ses billets : or, cette
« faute de la Banque est grave.

« Peut-il être facultatif pour un comptable de ré-
« duire de son plein gré, surtout pendant que sa
« gestion est en pleine activité, le cautionnement
« auquel il s'était engagé et qu'il avait même réa-
« lisé ? Tout n'est-il pas de rigueur dans les condi-
« tions imposées à toute fabrication de monnaie ?
« Serait-ce parce qu'une banque fabrique si lucrati-
« vement la sienne, qu'elle serait affranchie de
« toute règle ? » etc., etc., etc...

Il faut bien convenir, je le répète, que c'est la Banque elle-même qui, par ses premières prétentions, avait fourni à Napoléon de pareils arguments, en partie faux sans doute, mais spécieux ; c'est même d'assez bonne foi qu'il pouvait les employer. placé entre les souvenirs d'anciennes illusions que s'était faites d'abord la Banque, et les pressantes demandes de secours que lui adressaient, sous le poids du système continental, les commerçants des villes qu'il traversait : nul doute que Napoléon ne prît son principal motif dans sa politique ; il était bien

plus guidé par le besoin d'offrir quelques compensations au commerce que par le désir d'agrandir l'influence de la Banque ; mais ce qui était le vice radical de ses objections, c'est qu'il ne tenait aucun compte de la condition vitale des banques, de celle qui prévient et empêche les abus de l'escompte, abus qui ne sont jamais plus imminents que lorsque le commerce jette des cris de détresse : c'est dans ces moments de crise que les *nécessiteux* ont recours à l'artifice des traites collusoires dites de circulation, pour surprendre quelques premiers secours. Déjà, en 1805, la Banque avait subi dans la capitale, à ses dépens et au grand préjudice de l'ordre public, les conséquences de l'admission de pareilles traites à ses escomptes ; le souvenir n'en était pas encore effacé en 1810 ; et si on pouvait reprocher encore à la régence le renouvellement de quelques fautes du même genre, elles étaient du moins rares alors et ne sortaient pas du cercle des exceptions. Mais si, au milieu du sentiment d'anxiété que répandait la gène universelle du commerce, tant d'actionnaires, qui n'étaient pas *régents*, et si le public de Paris, au milieu duquel 80 millions de billets de banque faisaient alors l'office de la monnaie réelle en obtenant une confiance égale, avaient soupçonné qu'un prince du caractère de Napoléon chargeait un de ses ministres de déclarer à la régence de la Banque que son intention était qu'elle

portât le capital de ses actions à 200 millions, qu'elle jetât dans la circulation 200 millions de ses billets, qu'elle abandonnât à des délégués dans les provinces la plus délicate et la plus hasardeuse de ses opérations, celle de l'escompte, certes, dans le premier émoi de cet instinct public qui pressent les dangers mêmes qu'il ne définit pas, par le seul effroi des actionnaires et des porteurs de ses billets, la Banque aurait pu éprouver, en 1810, une crise nouvelle et plus désastreuse que celle de 1805 [1].

Avec une telle conviction, je ne pouvais pas hésiter sur le parti que j'avais à prendre ; ce qui rendait mon devoir plus pénible était aussi ce qui le faisait plus obligatoire. Je répondis à Napoléon le jour même où sa lettre d'Anvers m'était parvenue, *que je ne notifiais pas ses résolutions à la Banque;* je croyais, dans une première lettre, lui en avoir donné les meilleures raisons du monde : j'en trouvai encore de nouvelles à ajouter dans une seconde

1. On trouve très-naturel que des banquiers qui deviennent régents d'une banque ne considèrent, dans ce nouveau levier du commerce mis à leur disposition, rien de plus qu'une grande latitude dans les moyens d'escompte à un taux plus modéré, et quelques autres profits analogues pour les intermédiaires.

Mais si on excuse, dans des hommes qui devraient être spéciaux en matière de banque, une définition si incomplète, peut-on s'étonner que Napoléon se soit aussi laissé surprendre sur le même sujet par des illusions semblables, et par quelques erreurs quelquefois en sens inverse ?

lettre que je lui adressai le lendemain. La réponse que je reçus de Laken, sous la date du 15 mai [1], aurait pu me décourager ; Napoléon persistait dans sa détermination, mais sans aigreur. Il confirmait ses premières décisions, mais sans me reprocher d'en avoir retardé l'exécution. Je persistai dans la résistance malgré une nouvelle lettre du Havre, du 28 mai [2], qui revenait encore sur un nouveau comp-

1. « Je reçois votre lettre du 8. Ce que vous devez dire au « gouverneur de la Banque et aux régents, c'est qu'ils doivent « écrire en lettres d'or, dans le lieu de leur assemblée, ces mots : « *Quel est le but de la Banque de France ? — D'escompter* « *les crédits de toutes les maisons de commerce de France à* « *quatre pour cent.*

« Je répète que si 90 millions d'actions de la Banque de France « ne suffisent pas, je les doublerai, et je ne serai pas en peine « de trouver des preneurs. Loin de cela, la Banque garde « 15 millions d'actions dans son portefeuille ; donc elle ne rem- « plit pas son titre. Sur ce, etc.

« *Laken*, 15 *mai* 1810. *Signé :* NAPOLÉON. »

2. « Mon intention est qu'on établisse sans délai une succur- « sale de la Banque à Lille ; voyez le gouverneur pour que cela « s'arrange sur-le-champ. Il n'y a aucune objection à faire contre « un tel établissement dans une place aussi considérable, qui n'a « de l'argent qu'à six pour cent, lorsqu'au moyen de la succursale « elle l'aurait à quatre pour cent, et dont le commerce est tel, « que Paris a toujours de l'argent à remettre en cette ville. Il faut « sans doute s'arranger de manière que d'abord la Banque es- « compte avec de la monnaie réelle ; six mois ne se passeront « pas qu'elle n'escomptera plus qu'avec ses billets. La place est « susceptible d'en supporter plusieurs millions. Gand est dans le « même cas, quoique l'argent y soit moins cher. Sur ce, etc.

« *Au Havre*, 28 *mai* 1810. *Signé* : NAPOLÉON. »

toir d'escompte à établir à Lille, et qui en prescrivait l'établissement immédiat. Quelques négociants en avaient arraché la promesse à Napoléon; ils en réclamaient l'effet avec instance. Mais, d'après leurs propres aveux, la place de Lille ne présentait pas, à proprement parler, d'effets régulièrement escomptables dans cette place; elle était riche en papier sur Paris; c'était là une matière escomptable à Paris, mais non pas à Lille; des lettres de change qu'un négociant de Lille pouvait tirer sur Paris, n'équivalaient pas à des lettres de change payables à Lille; les premières ne pouvaient pas entrer comme moyen de paiement, et comme faisant partie de la monnaie locale, dans la circulation de cette place. Si la Banque avait envoyé des écus pour les escompter à 4 pour cent, elle aurait éprouvé sur chaque conversion une perte au moins égale au profit d'escompte qu'elle aurait procuré aux porteurs de ces traites; condition qu'on ne pouvait pas imposer avec justice à la Banque. Si elle avait envoyé des billets, ils n'auraient pas pu se soutenir dans la circulation, puisqu'ils y auraient apporté un supplément de monnaie inutile. Ces explications parvinrent aux négociants de Lille, et ils se désistèrent de leurs demandes. Cependant Napoléon n'était pas encore convaincu. Seulement je crus remarquer qu'une seconde dépêche du même jour que celle que je viens de citer était moins pressante, moins

impérative ; soit que l'obstination de ma résistance l'eût ébranlé, soit qu'il eût trouvé dans une ville maritime des personnes plus éclairées sur la saine théorie des banques de circulation, et dont les raisonnements eussent fortifié et justifié auprès de lui mon opposition, cette seconde lettre [1] commençait à exprimer quelques doutes ; au lieu de m'apporter des ordres, elle proposait diverses questions à résoudre ; et le hasard faisait que le même jour Napoléon recevait de moi une note qui répondait à la plupart de ces questions nouvelles. Comme j'avais dû me défier de l'effet des raisonnements épars dans une correspondance rapide et dans une suite de lettres, dont je ne gardais pas même de copies, j'avais essayé de définir d'une manière générale, dans une nouvelle note élémentaire, mais plus simple, plus claire que les anciennes, les principes qui devaient régir les devoirs de la Banque d'escompte établie à Paris. Cette note commençait par une distinction capitale, qui échappait à Napoléon, comme à beaucoup d'autres moins excusables,

1. « Je réponds à votre lettre du 21 mai. Sans doute il ne « faudrait escompter à Rouen qu'avec des billets... On a assez « d'esprit pour comprendre que des billets de banque ne sont « pas du papier-monnaie. Faites-moi un rapport qui me fasse « bien connaître ce que c'est que le dépôt de la Banque de « France ? Qui est-ce qui émet les billets? qui fait les profits ? « qui est-ce qui fournit les fonds ? Sur ce, etc.

« *Au Havre* 28 *mai* 1810. *Signé* Napoléon. »

entre la première mise de fonds des actionnaires d'une banque et les valeurs qu'elle employait à faire ses escomptes. Elle rappelait qu'une banque ne devant, en vertu de son privilège, se servir pour ses escomptes que de la monnaie privilégiée qu'elle était autorisée à fabriquer et à émettre, et ne pouvant même que, par l'effet de ce privilège, se contenter du taux de 4 pour cent d'escompte, à côté des escompteurs particuliers qui exigeaient alors une prime de 2 et 6 pour cent, la mise de fonds qui constituait le capital de ses actions n'entrait pour rien dans ses moyens d'escomptes. La note répondait ainsi à une fausse opinion, assez généralement adoptée alors, qu'une banque qui augmentait le capital de ses actions, augmentait proportionnellement ses moyens d'escomptes, opinion, il faut en convenir, qui se trouvait accréditée par l'exemple de la Banque elle-même, puisqu'elle avait successivement demandé et obtenu de porter ses actions, dans l'espace de six ans, de trente mille à quarante-cinq mille, et de quarante-cinq mille à quatre-vingt-dix mille ; opinion qu'il fallait sérieusement combattre, puisque Napoléon, trompé par ces antécédents, répétait encore qu'il fallait élever les quatre-vingt-dix mille actions à deux cent mille pour qu'elle pût rendre plus de services.

En définissant exactement la mise de fonds des actionnaires d'une banque, la note faisait voir que,

considéré dans sa véritable destination, ce capital primitif n'était guère (dans l'exploitation que faisait une banque de son privilège d'escompte) que ce que le cautionnement d'un comptable, de deniers publics était dans sa gestion. Et la parité n'est pas contestable. En effet, la mise de fonds des actionnaires d'une banque doit être faite avant qu'elle ouvre ses escomptes et qu'elle émette ses billets au porteur, comme le cautionnement d'un comptable doit être réalisé avant qu'il commence sa gestion ; et de même aussi que le déficit provenant d'une gestion négligente ou infidèle doit être couvert par le cautionnement du comptable, de même c'est le cautionnement donné par les actionnaires d'une banque qui doit garantir les porteurs de ses billets contre les *sinistres* de la gestion des régents, si la banque, ayant fait des escomptes imprudents, éprouvait des banqueroutes, et ne pouvait pas réaliser, par le recouvrement des effets escomptés par elle, des valeurs égales au montant des billets au porteur qu'elle avait émis : enfin, par suite de cette similitude, si le cautionnement d'un comptable doit, pendant la durée de sa gestion, produire des intérêts à son profit par des placements étrangers à sa gestion, de même la mise de fonds des actionnaires peut être placée à intérêt par des opérations étrangères à ses escomptes réguliers, sauf toutefois une réserve en écus, laquelle peut même rester toujours

fort inférieure au montant de ses émissions en billets au porteur, puisque déjà les lettres de change qu'elle a admises à l'escompte doivent seules (et outre la réserve en écus) présenter une somme supérieure au montant de ses billets émis.

La même note indiquait aussi comment une banque pouvait échapper à toutes chances de perte, en définissant les valeurs qu'elle ne devait pas seulement préférer, mais admettre, seules et exclusivement, à ses escomptes. Ces valeurs sont les lettres de change qui ont, pour premier gage, des marchandises appelées par le besoin de la consommation dans les lieux où elles sont payables et qui doivent avoir pour gage définitif le revenu même du consommateur [1]. En escomptant de telles lettres de change, une banque n'a jamais à craindre que la monnaie qu'elle émettrait soit repoussée comme un hors-d'œuvre vers sa source ; car ces émissions alors n'ajoutent rien à la monnaie circulante, elles ne font que remplir le vide que laissent dans la circulation les espèces ou billets de banque, qui sortent du mouvement pour attendre l'échéance des lettres de change à court terme qu'elle a recueillies dans son portefeuille. Et si les escomptes d'une banque étaient dirigés avec une mesure telle que jamais les

1. On présente ici le principe absolu, et dans son expression rigoureuse ; c'est pour rappeler que les modifications qu'il peut admettre ne doivent pas du moins s'écarter de son esprit.

émissions de ses billets ne dussent surcharger la circulation, elle n'aurait pas même besoin de prélever, sur la mise de fonds de ses actionnaires, une réserve d'écus pour faire face aux remboursements imprévus de ses billets, car elle n'aurait à faire aucun remboursement dont les fonds ne lui fussent assurés par le seul produit de ses recouvrements journaliers.

Cette note enfin faisait remarquer que les gouvernements qui se réservent, avec raison, le privilège de la fabrication de la monnaie réelle pour donner à la foi publique pleine garantie sur son titre, accordent en effet un privilège plus grand que le leur, à des entrepreneurs de banques, en leur permettant d'introduire dans la circulation de simples billets au porteur, concurremment avec la monnaie réelle : que les gouvernements ne pouvaient préserver la monnaie réelle du danger d'un tel alliage qu'en veillant à ce que les banques assurassent aussi à leur monnaie un titre équivalent à celui de la monnaie réelle, et ne créassent pas de billets au porteur, comme certains commerçants créaient des lettres de change ; que ce titre ne résidait pas seulement dans la conversibilité immédiate des billets de banque en monnaie réelle ; car alors, pour conserver leur valeur, ils ne resteraient jamais dans la circulation, et il n'y aurait plus de banques possibles ; que la monnaie de banque recevait un bien meilleur titre, et

le seul en effet qui lui fût propre, de sa nécessité dans la circulation : que ce titre ne pouvait lui être conféré que par la régularité des escomptes et l'observation des règles qui n'y admettent que des lettres de change ayant pour cause des approvisionnements prochainement consommables [1] ; mais que s'il était déjà si difficile à des banquiers expérimentés, chargés de diriger les escomptes d'une banque dans le chef-lieu de son établissement, d'éviter les erreurs, les préférences qui peuvent vicier les escomptes, des méprises bien plus graves seraient à craindre si, voulant étendre au delà de son chef-lieu le cercle de ses escomptes, une banque en confiait la distribution, dans d'autres villes, à de simples agents salariés ; que dans ce cas, et surtout si elle employait

1. Comme la monnaie n'est en effet partout qu'un moyen, un instrument entre la production et la consommation, elle trouve toujours sa limite dans celle de son emploi. C'est ainsi que c'est sa nécessité même qui est son meilleur titre ; et cela ne s'applique pas seulement à la monnaie que crée à bon marché une banque d'escompte : la même condition est imposée à la monnaie réelle, c'est-à-dire aux métaux précieux fabriqués en monnaie ; avec la seule différence que, si cette espèce de monnaie est de bon aloi, sa surabondance ne fait perdre à l'excédent que son office dans la circulation : elle retrouve sa valeur en redevenant simple métal, sauf le prix de la main-d'œuvre qui l'avait rendue monnaie, etc. La surabondance des billets de banque, comme de toute monnaie de confiance, a bien d'autres conséquences graves comme l'ont prouvé les *assignats*. *Signum numerarium* (quale sit) non alias mensuram propriam habet quam in *rebus numerandis ad transmissionem*.

à ses escomptes excentriques les mêmes billets qu'elle faisait circuler dans son chef-lieu, les imprudences commises dans une seule succursale pourraient frapper partout la monnaie de banque d'un discrédit subit ; et, d'un autre côté, que, si une banque ouvrait au dehors, avec de la monnaie réelle, des escomptes à son taux ordinaire de 4 pour cent, elle se mettrait évidemment en perte de plus de 1 pour cent sur chaque opération de ce genre, et qu'elle serait réduite à l'alternative d'altérer son crédit par de telles générosités si elles se multipliaient, ou si elles étaient rares, de prouver l'inutilité des succursales.

Il résultait de l'application de ces principes à la Banque de Paris qu'elle devait au moins s'abstenir d'ajouter de nouvelles succursales à celles qu'elle avait établies à Rouen et à Lyon ; et que, si elle persistait à conserver ces deux succursales, elle ne devait y continuer le service des escomptes qu'avec des billets au porteur, d'une forme particulière pour chacune de ces deux villes, et même d'une coupure différente de celle des billets circulant à Paris.

La plupart des idées que j'avais placées dans cette note se trouvaient déjà dans toute les lettres que j'avais écrites à Napoléon depuis qu'il parcourait plusieurs grandes provinces, voulant laisser, pour monument de son passage, un comptoir d'escompte

dans chaque ville ; ainsi je n'en attendais pas un grand effet.

Je ne fus pas médiocrement surpris de la réponse que je reçus de Napoléon, sous la date du 29 mai [1] ; après quelques mots d'éloges sans doute exagérés, il m'ordonnait d'envoyer aux régents de la Banque *comme venant de lui*, la dernière note que je lui avais adressée, afin, disait-il, de leur laisser *la liberté* de l'attaquer en ma présence. — Si le reste de la lettre n'était pas en parfaite harmonie avec la profession de foi qu'il m'autorisait à communiquer à la Banque comme la sienne, c'était beaucoup sans doute pour Napoléon que de laisser entrevoir qu'il consentirait à quelques modifications dans ses premières résolutions ; et par les démarches mêmes

1. « J'ai lu avec le plus grand intérêt votre mémoire sur la « Banque* : c'est la première chose bien claire, bien faite, et « sans abstraction, que j'ai lue sur cette matière ; j'avais eu « l'idée de la faire imprimer ; mais je désire savoir si cela n'a « pas d'inconvénient. Faites remettre ce mémoire à la Banque « comme venant de moi, afin de leur laisser la liberté de l'atta- « quer en votre présence... Pénétrez le gouverneur de la « Banque de la vérité de ces observations. La France ne de- « mande partout qu'à être éclairée, il y a partout un élan « d'énergie et une grande estime de la Banque. Sur ce, etc.

« *Au Havre*, 29 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

* Cette note présentait les principes usuels, et, s'il est permis de le dire, le système de la théorie pratique des banques de circulation : il y a toujours dans de tels exposés quelque chose d'absolu que l'usage peut ensuite modifier sans inconvénient pour quelques cas ; mais ce n'était pas le moment d'indiquer à Napoléon la possibilité des dérogations.

qu'il me chargeait de faire en son nom, la Banque allait se trouver munie d'une espèce de déclaration nouvelle, émanée du chef de l'État, et d'après laquelle elle pourrait ultérieurement à son tour argumenter, *ex concessis*, contre toute mesure contraire aux principes consacrés par cet écrit. Or, c'était de bonne foi que Napoléon commençait à les adopter ; car s'il paraissait croire encore que l'établissement qui persistait à s'appeler *Banque de France* devait à son titre même d'étendre ses services au delà de l'enceinte des murs de Paris, il reconnaissait au moins qu'elle ne devait former ou conserver des comptoirs d'escompte que dans les lieux où elle pourrait n'escompter qu'avec des billets au porteur [1].

Il est remarquable sans doute qu'avec son incomparable sagacité, Napoléon eût conservé jusqu'en 1810 des opinions si incomplètes sur le système des banques ; mais il les avait puisées dans une législation qu'il avait adoptée de confiance. Il est plus remarquable encore qu'après avoir fait, à différentes

1. « Il est urgent que la Banque prenne les mesures né-
« cessaires pour n'escompter à Rouen qu'à quatre pour cent
« avec des billets, afin que, l'exemple une fois donné, elle
« puisse faire la même chose ailleurs, et qu'elle parvienne à
« ne pas perdre avec les comptoirs d'escompte : jusqu'à cette
« heure, je conçois qu'elle ne devait pas établir plus de comp-
« toirs, puisqu'ils lui coûtaient trop cher. Sur ce, etc.

« 31 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

places de commerce, d'imprudentes promesses, sur la foi de cette législation imprudente, il ait pu, dans le mouvement d'un voyage, et au milieu de tant d'autres soins, donner assez d'attention à des objections qui contredisaient et ses calculs et ses vues, pour revenir sur ses pas ; et l'on sait que la faculté la plus contraire à sa nature était celle de rétrograder. Mais si l'issue de la lutte qu'il m'avait permis de soutenir avait été plus heureuse que je ne l'espérais, une autre surprise m'était réservée par la Banque, à qui je m'étais empressé d'envoyer cette exposition de principes que l'empereur m'avait autorisé à lui communiquer, *comme venant de lui*. Sur quinze régents et trois censeurs, il ne s'en trouva que deux qui, à la première lecture, reconnussent qu'elle donnait à la Banque de nouvelles garanties contre le gouvernement lui-même ; tous les autres semblaient chercher des énigmes là où tout était simple ; ils croyaient trouver des causes de défiance là où étaient pour eux de nouveaux motifs de sécurité. Peut-être aux yeux de quelques-uns qui, en possession d'une bonne routine, se croyaient affranchis du besoin de toute théorie, l'analyse rendait-elle méconnaissables des règles qu'ils pratiquaien cependant tous les jours ; peut-être quelques autres craignaient-ils qu'un gouvernement entreprenant, s'il devenait plus éclairé sur les services qu'une banque pourrait lui rendre, ne demandât à ses ac-

tionnaires des efforts de zèle et des preuves de reconnaissance tels que ceux que Guillaume III avait obtenus de la banque de Londres, et Louis XVI de la caisse d'escompte établie par M. Turgot. Et il arriva que la très-grande majorité, après avoir déclaré que la régence ne devait pas répondre sur de telles questions sans avoir mûrement délibéré, délibéra en effet longtemps, et finit par ne rien répondre.

Quant à Napoléon, ce qui prouve que ses opinions, si longtemps vacillantes sur la Banque et qui s'étaient souvent composées d'éléments fort discordants, étaient enfin mieux fixées, c'est la réponse qu'il fit aux envoyés des villes de commerce qui, au moment de son retour à Paris dans les premiers jours de juin, vinrent réclamer l'accomplissement des promesses qu'il leur avait faites, et l'établissement des comptoirs de la Banque qui devaient leur ouvrir des emprunts à 4 pour cent. « Vous aurez « mieux que des comptoirs de la Banque, j'accor« derai le privilège d'une banque particulière à « chaque ville qui m'aura présenté une liste de « bons actionnaires et qui m'aura prouvé que ses « négociants, qui réclament le secours de l'es« compte, ont, chaque année, quelques millions « de bonnes lettres de change à acquitter dans ses murs. » Si ce n'était pas là ce qui leur avait d'abord été promis, c'était au moins le seul secours qu'on pût raisonnablement leur promettre.

Il était naturel que les négociants des villes se plaignissent de payer aux correspondants de la Banque un escompte de six pour cent sur les effets qu'elle escomptait à ces derniers à 4 pour cent. Ils auraient préféré sans doute des comptoirs qui escomptassent chez eux, à ce taux de 4 pour cent, les créances qu'ils avaient à recouvrer à Paris. Mais la Banque ne devait employer ni l'un ni l'autre de ces deux moyens ; ni des correspondants ni des agents de comptoirs ne pouvaient lui donner des sûretés suffisantes pour la plus délicate et la plus difficile de ses opérations, celle de l'escompte, et surtout d'un escompte allant chercher au loin des effets sur Paris, avant qu'ils eussent passé au creuset des bonnes maisons de Paris, et y eussent reçu la garantie de nouvelle signatures. Le seul escompte qu'une banque, qui ne doit pas se conduire comme un simple banquier, puisse faire dans une ville, est celui des effets de commerce payables dans cette ville, parce que c'est seulement sur ce point qu'elle peut, en vérifiant toutes les conditions de garantie dont elle a besoin, s'assurer qu'elles ont été remplies. Je vis quelques-uns de ces députés des villes ; et ils ne se plaignaient pas trop de remporter, au lieu d'une faveur qu'elles n'auraient pas pu garder longtemps, un refus pour lequel on leur donnait, du moins, de bonnes raisons.

Je dois reconnaître qu'après avoir discuté pen-

dant plusieurs séances cet écrit qu'elle appelait la *note du Havre*, la régence de la Banque commençait à croire que si elle y trouvait quelques censures indirectes, elle y trouverait aussi quelques principes dont elle pourrait, avec avantage pour elle, réclamer les conséquences ! Elle était loin, par exemple, de contester les raisonnements par lesquels *la note* établissait qu'on devait s'abstenir d'exiger des actionnaires d'une banque une mise de fonds, c'est-à-dire un cautionnement trop disproportionné avec les risques que devait balancer cette garantie supplétive ; on a vu ci-dessus que, s'étant aperçue que ses opérations régulières d'escompte pourraient difficilement assurer un dividende de six pour cent au capital de ses quatre-vingt-dix mille actions, et redoutant avec raison le renouvellement des opérations hasardeuses par lesquelles elle y avait précédemment suppléé, elle avait voulu amortir une partie de ce capital en rachetant sur la place près du sixième de ses actions, ce qui réduisait à environ soixante-quinze mille le nombre des actions qui devaient concourir au partage du dividende ; et elle trouvait cette opération pleinement justifiée par la doctrine de la note.

Mais de son côté Napoléon, qui cherchait des placements solides pour les fonds de ce trésor personnel, qu'il fondait sous le non de domaine extraordinaire, avait conclu, de la même note, qu'un

placement en actions de la Banque était le meilleur qu'il pût choisir. Il désirait la sûreté du capital plus que l'élévation des interêts ; et, comme il était question de quelques milliers d'actions, il ne voulait pas exposer la place aux écarts qu'un tel achat aurait pu produire dans les cours de la Bourse. Il lui convenait beaucoup mieux d'acheter une partie des actions que la régence avait recueillies dans l'intention de les amortir. Il est vrai que ce n'était pas pour les revendre que la régence en avait fait faire le rachat sur la place ! Ici du moins la discussion, après avoir menacé dans son principe de grands intérêts, tombait dans des intérêts secondaires ; car, en dernière analyse, le débat devait se réduire à savoir si chaque action aurait un soixante-quinze millième ou un quatre-vingt-dix millième dans le partage des profits de la Banque.

Sans doute la régence, qui désirait avec raison se débarrasser de la superfétation du capital, en remboursant ce superflu aux actionnaires qui l'avaient fourni, avait eu tort d'oublier que ce capital constituait un cautionnement fixé par un des contrats qu'elle avait faits avec le public, et qu'elle n'avait pas le droit d'en prononcer et d'en opérer seule la réduction ; mais comme, sauf le meilleur choix des formes, cette réduction en elle-même était assez raisonnable, un calcul de convenances personnelles ne pouvait pas être, pour le chef

de l'État, une raison suffisante de s'y opposer.

Et toutefois plus d'un motif pouvait porter le chef de l'État à ne pas abandonner au libre arbitre de la régence la réduction du cautionnement auquel ses actionnaires s'étaient engagés envers le public. Il trouvait là, réunis sous un seul drapeau, une masse de propriétaires intéressés pour un capital de 100 millions dans une entreprise dont il regardait la destinée comme unie à la sienne ; peut-être la portion qui s'en serait détachée lui aurait-elle paru comme soustraite à son influence : et on sait qu'à cet égard il était avare de concessions. Il prit la peine de faire lui-même une espèce d'analyse arithmétique d'un bilan de banque pour prouver qu'il ne pouvait jamais être loisible à une banque d'escompte d'amoindrir soit le nombre, soit la consistance légale de ses actions : et ce fut par une sorte de transaction qu'il se borna à n'exiger, pour le domaine extraordinaire, que six mille actions sur celles que la régence avait rachetées et qu'elle destinait à ne plus reparaître ; ces six mille actions faisaient encore partie des valeurs du domaine extraordinaire à l'époque de la restauration ; mais elles avaient disparu dans l'intervalle du 30 mars 1814 au 20 mars 1815.

Je ne puis me refuser à transcrire ici les cinq lettres[1]

1. « J'ai lu avec attention le mémoire de la Banque ; il résulte « du bordereau n° 2 que la régence évalue 13,137 actions (qu'elle

que m'écrivait Napoléon sur une telle affaire, pour laquelle il n'aurait eu besoin que de donner à son

« a rachetées) à 15,864,180 francs, ce qui ne fait guère que « 1225 fr. l'action : et plus bas, je vois qu'elle évalue 90,000 actions, y compris la réserve, à 109 millions, ce qui ne donne pas « le même prix pour l'action. Au total la banque estime son « action de 1220 à 1230 francs. La première chose à faire serait « que les 13.137 actions fussent dans le commerce ; elle élude, en « les gardant, un des articles du règlement. Il paraît que sur « 109 millions qui composent le premier capital de la Banque, « elle retient 15 millions ; il n'en reste donc en emploi que 94. « Elle en a placé 40 ; il en reste donc 54 pour sa réserve « d'écus. Je vois par les mêmes états que le dividende obligé « est de 60 francs pour l'année, et que deux tiers du surplus « du bénéfice sont de 16 francs, ce qui fait 76 francs par « action. Cela donnerait une valeur de près de 1,500 francs à « chaque action. Je crois que le dernier dividende n'a été que « de 72 francs, sauf la réserve... Faites-moi connaître pour-« quoi la Banque ne vend pas ces 13,137 actions, et si elles ne « pourraient pas être achetées par le domaine extraordinaire. « Quel prix réel croyez-vous que vaille aujourd'hui l'action de « la Banque ?..... Combien le domaine extraordinaire pour-« rait-il les acheter ? Je vois par la note 3 que la Banque ne « compte à Paris que sur un escompte de 104 millions, c'est « bien peu de chose ; il me semblait que Rouen seul escomp-« tait 30 millions. Rapportez-moi tout cela au prochain con-« seil avec quelques raisonnements. Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 13 *juillet* 1810.

Signé Napoléon. »

« II. Je vois que les actions de la Banque ont la valeur ci-« après : « fonds primitif, 1,000 francs, réserve 220 francs, ce « qui fait 1,220 francs ; droit de chaque action sur les im-« meubles de la banque 33 francs. La valeur intrinsèque de « l'action est donc de 1,253 francs. Faites prendre 4,000 actions « à 1,252 francs..... Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 16 *juillet* 1810. *Signé* Napoléon. »

trésorier, M. de Labouillerie [1], l'ordre de verser à la Banque le prix de six mille actions. Ce que prouveront surtout ces lettres, c'est qu'il faisait

« III. Faites acheter de la Banque autant d'actions que vous « pourrez à 1,260 francs. Juillet et août portent un intérêt de six « pour cent chaque mois ; ainsi le prix réel de l'action ne serait « que de 1,248 francs. Vous pourrez en faire prendre à ce taux « autant qu'il s'en présentera. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 29 *août* 1810. *Signé* : NAPOLÉON. »

« IV. J'ai mis 4,122,584 francs à la disposition du trésorier du « domaine extraordinaire pour le prix d'achat de 3.242 actions « de la Banque ; faites en sorte que la Banque en vende encore « 1,258 pour compléter 5000 actions. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 2 *septembre* 1810. *Signé* : NAPOLÉON. «

« V. On m'assure que la Banque escompte beaucoup ; qu'elle a « beaucoup de billets en émission ; qu'elle a envoyé beaucoup « d'argent à Lyon, qu'elle n'a plus qu'environ 35 millions en « espèces dans sa réserve. On ajoute que dans le haut commerce « de Paris cet état de choses inquiète : cela étant, je pense qu'il « serait convenable de proposer à la régence de vendre à mon « domaine extraordinaire 1,000 actions à joindre aux 5,000 qu'il « a déjà, ce qui ferait pour la banque un secours de 12 à « 1,500,000 francs ; faites-moi connaître quel est le taux actuel « des actions et la bonification qu'on pourrait obtenir de la » Banque ; cet achat pourrait être un nouveau sujet de con- « fiance pour le commerce. Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 8 *novembre* 1810. *Signé* : NAPOLÉON. »

1. De la place de receveur général des contributions de guerre, M. de Labouillerie était en 1810 parvenu, sur ma proposition, à celle de trésorier des domaines extraordinaire, puis, cumulativement, à celle de trésorier de la liste civile de Napoléon. Il a dû ces grâces, et plusieurs autres encore, au bon ordre de sa gestion, lorsqu'il était un des payeurs du trésor public.

aussi lentement, aussi méticuleusement, les petites choses, qu'il faisait rapidement et audacieusement les grandes. Ici la préférence qu'il donnait à un placement en actions de la Banque pour des fonds qu'il regardait comme étrangers aux revenus public, n'était sans doute déterminée que par un calcul de convenance personnelle ; mais il voulait l'ennoblir en quelque sorte par des motifs d'un ordre supérieur, donner à la fois une preuve de confiance à la Banque, et lui rappeler qu'elle n'avait pas pu, sans autorisation, réduire le gage supplétif que ses actionnaires avaient promis de donner aux porteurs de ses billets. On voit qu'il voulait, par ses actes privés les plus simples, paraître ne prendre conseil que de sa haute position, et leur en imprimer le caractère. Ce qu'on remarquera encore dans ces lettres, c'est que si les explications que présentait la prétendue note du Havre avaient au premier moment éclairé quelques-uns de ses doutes, son opinion n'était pas tellement fixée sur la théorie des banques, que quelques-uns de ses anciens préjugés ne vinssent se mêler aux nouvelles notions qu'il venait de prendre : il inclinait encore à croire que les sommes qu'il ferait verser à la Banque, pour prix des actions qu'elle lui céderait, lui donneraient de nouveaux moyens d'aider le commerce : étrange marché qu'aurait fait la Banque en recevant un capital dont elle devait payer six pour cent, et

dont elle n'aurait pu obtenir que quatre pour cent, par l'escompte! Si, avec un esprit aussi actif et aussi pénétrant, Napoléon restait exposé à des méprises sur une combinaison étrangère sans doute à ses calculs ordinaires, mais qu'il avait pris la peine d'étudier, il faut moins s'étonner que tant d'autres restent en arrière de ces questions, et leurs erreurs demandent au moins de l'indulgence.

Vers le même temps, j'avais eu le bonheur de rendre à la Banque, qui ne m'en a pas su meilleur gré, un autre service, en l'empêchant de renchérir sur un des abus qui survivaient aux gouvernements des premiers temps révolutionnaires. La régence, en se prévalant alors d'un arrêté du directoire de 1796, qui tolérait dans les paiements faits en monnaie réelle l'emploi d'un *quarantième* de la somme totale en monnaie de cuivre ou de billon [1], ne négligeait pas de faire compléter, par un appoint de 35 francs en sous de cuivre, chaque somme de mille francs qu'elle devait payer en monnaie réelle; elle ne méritait pas de reproches sans doute; elle ne faisait que ce qu'on faisait malheureusement partout; elle avait eu le désir de faire mieux, désir

1. Ce cuivre monnayé était, dans toute la rigueur du mot, une fausse monnaie, puisqu'il y avait à la refonte cinquante pour cent à perdre sur la valeur de la matière dont se composait chaque pièce de métal; il y avait en outre l'incommodité du poids et beaucoup d'autres inconvénients.

toujours louable, mais quand il est éclairé : et comme l'inconvénient de ce quarantième en monnaie de cuivre, qui doublait le poids matériel des transports d'espèces, se faisait surtout sentir dans un établissement sans cesse ouvert à de gros paiements, voici ce que la régence avait imaginé pour diminuer l'incommodité de cette espèce de sous-monnaie, sans renoncer à son profit : elle s'était proposé de remplacer, dans tout remboursement de 1,000 francs fait par sa caisse, le quarantième payable en cuivre par un petit billet de 25 francs, qui aurait tenu lieu de cuivre, qu'elle ne donnerait pas, mais que le porteur ne devrait définitivement recevoir qu'en monnaie de cuivre. Le hasard avait fait que le gouvernour de la Banque (c'était alors M. Crétet) était venu se féliciter auprès de moi de cette découverte avant d'en faire part au ministre spécial de la Banque, le duc de Gaëte. Le gouverneur, qui s'attendait à des compliments et qui s'était muni de la planche gravée et d'une épreuve du premier billet, fut fort étonné de s'entendre dire que l'effet d'une telle invention serait d'aggraver l'inconvénient qu'il voulait faire disparaître ; que, par cette création de billets payables en espèces de cuivre, la Banque accroîtrait la proportion numérique de ce vicieux mélange ; que, chercher ainsi à en dissimuler l'incommodité, c'était en rendre le danger plus grave ; que, puisqu'on n'était pas suf-

fisamment averti par le cours du change du préjudice que cette forme de paiement faisait au commerce français, il était trop heureux qu'un autre symptôme vint sans cesse rappeler aux créanciers l'infidélité du débiteur; que, si j'étais chargé de l'honneur de la Banque, je ne profiterais d'un tel abus que pour donner à ce grand débiteur le mérite d'en affranchir ses paiements; que sans doute la Banque, en déclarant qu'elle ne composerait ses remboursements que de monnaie d'or et d'argent. aurait bien le droit d'ajouter qu'elle n'admettrait dans ses recouvrements que la même qualité d'espèces, lorsqu'ils ne s'effectueraient pas en ses propres billets; mais que, quand même on n'observerait pas rigoureusement cette réciprocité à son égard, il serait non-seulement honorable. mais même utile pour elle, d'introduire cette réforme ; car elle parviendrait alors à donner à ses billets au porteur un crédit et une valeur supérieure à ceux de la monnaie réelle, telle qu'elle se trouvait composée alors ; que deux autres établissements donnaient déjà, l'un à Paris, l'autre à Rouen, le scandale d'émettre des billets au porteur payables en cuivre : qu'il était évident que ces prétendues banques subalternes ne se soutenaient que parce qu'elles ne conservaient pas même dans leurs caisses une masse de monnaie de cuivre égale à celle que représentaient leurs billets ; qu'ainsi la Banque de France

avait à choisir entre la complicité du désordre et le mérite d'un bon exemple à donner pour sa répression; qu'au surplus, le moment serait mal pris, par la Banque, pour imiter deux mauvaises pratiques; car je pouvais annoncer qu'avant peu de mois notre système monétaire recevrait la dernière rectification qui lui manquait quant au titre, et que cette prétendue exubérance de la monnaie de cuivre, dont on abusait pour violer la loi monétaire et la foi publique dans tous les traités, disparaîtrait sans perte pour personne, excepté pour ceux qui ne profitent que des abus.

Je dois croire que le gouverneur de la Banque, que je viens de nommer, avait trouvé ces raisons bonnes; car il n'était pas allé jusqu'au duc de Gaëte qui aurait pu sans doute lui en donner de meilleures encore; et la Banque en avait été quitte pour les frais de la gravure d'une planche, qui devint inutile au moins pour ce genre de service.

Mais si elle s'était abstenue d'employer le palliatif, qui, loin de fermer la plaie faite en 1796 à notre crédit monétaire, n'aurait pu que l'envenimer et l'étendre, elle n'avait pas profité de l'avis que j'avais eu le bonheur de lui donner pour améliorer son mode de paiement; et elle avait continué, en payant le quarantième en sous dans chaque remboursement de 1,000 francs, de doubler à peu près le poids de la somme par la présence du cuivre en

nature pour 25 francs, et d'augmenter conséquemment les embarras et les frais de transport, contrairement au but des banques [1].

En même temps une des deux banques clandestines, dont je viens de parler, et qui s'appelait à Paris la *factorerie des sous*, avait continué d'émettre des billets payables en sous, et quatre ou cinq fois plus de billets qu'elle ne conservait de sous. Dans quelques villes manufacturières d'autres caisses du même genre faisaient circuler des billets qui n'étaient également payables qu'en sous; aussi la monnaie de cuivre parvenait-elle à étendre sa sphère d'activité fort au delà de son volume réel; et cette extension devenait nécessairement progressive, parce que, ayant renversé la barrière de la loi, elle n'en connaissait plus d'autre; c'est en effet la tendance irrésistible des abus, comme celle des exceptions, des privilèges: ce sont les membres d'une même famille. Quand un gouvernement, qui a admis un bon principe, ne sait pas en maintenir toutes les conséquences, c'est bientôt à ses dépens que l'intérêt particulier introduit les exceptions: l'avidité court après le profit des dérogations, comme la

1. Notre monnaie métallique se compose de neuf parties d'or fin ou d'argent fin e d'une partie de cuivre. La valeur légale de chaque pièce a pour base la valeur réelle de l'or et de l'argent qu'elle contient, sauf un droit de fabrication modique sur chaque pièce, et qui pourrait l'être encore plus.

vanité après la faveur des distinctions. Certains principes sont dans l'ordre politique ce que certains organes sont dans l'ordre physique : des dangers graves sont l'inévitable suite de toute lésion pour les uns et les autres. C'est par cette raison que l'ordre politique a besoin de se défendre par quelques règles absolues qui sont communes à tous les gouvernements, et qui ne peuvent admettre aucune modification ni des circonstances, ni du climat ; elles ne peuvent jamais être violées sans que des symptômes évidents avertissent de l'atteinte qui leur est faite, et la tolérance de leur infraction accuse, dans le gouvernement, la méconnaissance d'une règle d'ordre public dont il est le gardien, et qui doit être une de ses sauvegardes.

La législation monétaire est en effet un de ces principes organiques. Et il y a au moins cette compensation : c'est que, quand les écarts en ce genre proviennent du gouvernement, c'est lui surtout qui en porte la peine.

Ainsi, par exemple, la tolérance qui admettait en France la monnaie de cuivre dans ses paiements, en donnant aux traites, tirées du dehors sur la France, une défaveur dont le change faisait justice, trouvait du moins une limite à l'égard des particuliers porteurs d'une lettre de change ; le débiteur, dans ce cas, ne pouvait pas forcer le créancier de recevoir plus que le quarantième en cuivre, tandis

que, dans le recouvrement des impôts, le mélange de la bonne et de la mauvaise monnaie ne connaissait pas de bornes. Si un commerçant recevait en paiement une portion de cuivre qui le constituait en perte, cette perte ne pouvait être que de un à deux pour cent, et il lui était facile de rétablir l'équilibre en sa faveur par le tarif de son prix de vente ; mais le trésor public, qui ne parvenait jamais à employer, dans ses paiements, l'énorme quantité de cuivre qu'il était condamné à recevoir de l'impôt pour la valeur nominale qui y était assignée, se trouvait en effet appauvri du déficit qu'opérait dans ses ressources l'*indisponibilité* d'une portion notable de ses recettes. Je ne citerai qu'un seul fait : la régie des postes versait au trésor les neuf dixièmes de ses recouvrements en monnaie de cuivre (9 millions sur 10 millions). Je crois qu'un tel exemple suffit pour caractériser cet état de choses et pour justifier les détails dans lesquels je vais entrer.

Les moindres erreurs dans le système monétaire d'un pays atteignent la société dans tous ses membres comme dans tous leurs actes ; et quelque fastidieux qu'il puisse être d'en développer les effets, surtout quand le désordre a cessé, ce soin pourra ne pas paraître superflu à ceux qui savent que, malgré leurs conséquences, le renouvellement de semblables erreurs reste toujours d'autant plus à

craindre que souvent elles ne se présentent au gouvernement que comme un expédient de finances, et à certains débiteurs comme un moyen d'atténuation pour leur dette. Mais pour ne pas rompre l'ordre des faits relatifs à mon ministère, je transporterai dans une note [1] les longues explications qui furent nécessaires pour que notre système monétaire reprît sa rectitude, et qui préparèrent les décrets des 18 août et 15 septembre de la même année.

C'est dans cette période que la Hollande fut réunie à la France ; la guerre continuait en Espagne ; des symptômes d'embarras se manifestaient dans le commerce français par suite du système continental ; et au milieu de tant de sujets de sollicitude Napoléon, dans son infatigable activité, ne négligeait pas plus qu'auparavant les détails de l'administration intérieure. On conçoit que ses ministres avaient peu de temps à perdre, et cependant l'un deux avait trouvé quelques moments à donner à une rêverie politique, dont malgré mon éloignement de toute intrigue, la confidence arriva jusqu'à moi.

A la fin d'avril Napoléon, étant à Compiègne, se promenait après un long conseil au milieu de ses ministres. En s'écartant un peu du cercle, il m'avait

1. Voir la note à la fin du volume.

appelé près de lui ; il me questionnait sur les dommages que devait occasionner au commerce anglais la baisse progressive du change de Londres avec le continent ; il n'en concluait pas que le cabinet de Londres eût des intentions plus pacifiques, quoique le ministère vînt d'être changé à cette époque, et Napoléon ne me faisait aucune objection, quand je lui disais que ce changement dans les personnes n'en opérerait aucun dans le système, et que l'Angleterre n'était pas encore épuisée par ses efforts et ses sacrifices. A peine avait-il rompu cet entretien qu'un des ministres [1], me prenant à part, m'avait dit : — Je parie que l'empereur vient de faire avec vous de la politique ; moi, je vais vous dire quelle est la mienne : il faut que vous et moi nous parvenions à faire la paix avec l'Angleterre, et que nous rendions ce service à l'empereur et à la France ; j'ai de bons renseignements sur l'Angleterre, le commerce y est las de la guerre ; le nouveau ministère aura besoin de suivre une route nouvelle ; et, dans ce moment même où je vous parle, on y entame peut-être une première négociation qui peut en amener de plus importantes. — Ce ministre était un homme d'un esprit plus audacieux que prudent et réservé, qui n'abusait sûrement pas avec moi de l'espèce de droit

1. M. Fouché.

qu'il avait de hasarder des opinions indiscrètes ou légères, mais qui, par ses fonctions mêmes, était plus disposé qu'un autre à former sa première opinion sur les apparences les moins décisives. Je lui répondis qu'il était en défaut sur l'objet de mon entretien, et que je ne croyais pas qu'il eût mieux pénétré le secret du cabinet britannique. Il était vrai cependant qu'un négociant hollandais[1], assez élevé au-dessus de sa sphère par son caractère personnel et par l'importance des intérêts dont il était chargé pour être bien accueilli dans tous les cabinets, était alors à Londres. Ce négociant, Français d'origine, et avec qui j'avais eu personnellement des rapports trois ans auparavant pour recouvrer au Mexique un paiement en piastres que nous devait l'Espagne, pouvait avoir eu quelque conférence avec lord Wellesley. L'Espagne devait aussi à la même époque d'autres piastres à la Hollande ; des vaisseaux anglais pouvaient seuls aller les chercher, or, un tout autre homme fécond en projets (homme dont j'ai déjà parlé) qui, avant 1806, ne s'était que trop mêlé des affaires de France et des affaires d'Espagne, et qui restait encore débiteur de plusieurs millions envers le trésor public de France, avait conçu le projet de se libérer

1. M. Labouchère, homme très-recommandable, mais qui ne pouvait pas éviter tout contact avec des hommes qui l'étaient moins que lui.

par une opération qui devait, selon ses calculs, assurer à la France le paiement ou solde du débet des anciens banquiers du trésor, dont il faisait partie; procurer à la Hollande le remboursement de l'emprunt que l'Espagne avait fait à Amsterdam pour acquitter une portion de ce débet: mettre à la disposition de l'Angleterre, pour son commerce dans l'Inde et à la Chine, 28,453,000 piastres qu'elle aurait le droit de faire recouvrer dans les comptoirs espagnols d'Amérique, ainsi que cela avait eu lieu, en 1807, pour le compte du trésor public de France, etc. Dans cette vaste combinaison il fallait seulement que la France se résignât à quelques nouvelles avances! et elle devait y trouver ensuite de très-grands profits! Je doute fort que le négociant hollandais, qui était à Londres, connût ce singulier plan; il n'était, certes, pas fait pour séduire un homme tel que lui; le ministre, qui m'avait fait la bizarre confidence dont j'ai parlé, devait ce qu'il en savait à l'auteur lui-même, qui était parvenu à lui faire partager ses illusions: voici comment, quelques jours après, l'empereur, qui ne soupçonnait pas la confidence qui m'avait été faite, me livra le mot de l'énigme.

Le 19 mai je reçus, de Bruges, où Napoléon s'était rendu avec l'impératrice, la lettre suivante:

« Je vous renvoie un projet que je vous prie de

« garder pour vous seul. Vous me ferez connaître « votre opinion. — Où est cet O..... ? que fait-il ? « que veut-il ? S'il quitte Paris, je désire que vous « m'en préveniez. Tout ceci doit rester secret.

« Sur ce, etc. Bruges, 19 mai 1810.

Signé NAPOLÉON. »

Et par *P. S.* « Ne dites à qui que ce soit ce que « je vous confie sur cet intrigant. »

Je vais consigner ici ma réponse que la singularité de l'affaire m'a fait conserver. Elle fera connaître et apprécier le plan en question, fruit d'une imagination aventureuse, mais qui plus d'une fois avait trouvé, dans ses propres illusions, des profits aux dépens de ses confidents trop crédules.

« Les propositions contenues dans le projet ci-joint peuvent être traduites ainsi :

« L'Espagne a emprunté en Hollande (en 1805) 30 millions de florins. Elle doit rendre 45 millions de florins pour acquitter le capital et les intérêts de cet emprunt ; elle a abandonné, pour paiement de ces 45 millions de florins, 28,453,000 piastres recouvrables en quinze années à Mexico. Ces piastres sont évaluées, par l'Espagne, qu'à 3 l. 5 s. la piastre : ce qui les laisse à 35 sols environ au-dessous de leur valeur vénale à Mexico.

« Si la France rembourse l'emprunt de l'Es-

pagne aux prêteurs hollandais, en le convertissant en cinq pour cent, elle acquerra la propriété de 28,453,000 piastres qui, à 5 francs plus une fraction la piastre, pourront représenter un capital de 141 millions de francs. Elle aurait donné, en échange de ces 141 millions, des cinq pour cent pour un capital de 45 millions de florins ou d'environ 90 millions de francs, c'est-à-dire 4.500.000 francs de rentes ; la France paraîtrait donc gagner la différence entre 90 millions et 141 millions, c'est-à-dire 51 millions. Elle semblerait même gagner plus, car les cinq pour cent n'étant qu'à 80 francs, elle n'aurait effectivement donné, au lieu de 90 millions, que 72 millions ; ainsi ce profit semblerait être de 69 millions sur 141.

« Enfin, et toujours selon le programme, la France serait admise, comme précédemment, à employer des négociants et bâtiments anglais pour l'extradition des piastres.

« L'auteur joint à l'appui de ce plan des considérations politiques qui sont en effet dignes de s'y joindre ; il le présente comme devant concilier les intérêts de la France, de l'Espagne, de la Hollande, de l'Angleterre..... Mais de tels intérêts sont hors de sa mesure.

« Ce n'est qu'en quinze années que l'Espagne s'est obligée à rembourser par 28,453,000 pias-

tres les 45 millions de florins, ou 90 millions de francs, qu'elle doit à la Hollande. Et cependant on paraît supposer que, pour obtenir cette concession de 28,453,000 piastres, la France devrait constituer, dès à présent, au profit des Hollandais prêteurs de l'Espagne, 4,500,000 francs de rente.

« Qui pourrait garantir que les comptoirs de l'Amérique méridionale resteront, pendant quinze ans, sous l'obéissance soit de la junte d'Espagne, soit des princes de l'ancienne dynastie ? Il est au moins certain qu'ils ne reconnaissent pas le nouveau gouvernement donné à la métropole [1].

« En supposant contre toute vraisemblance que le recouvrement pût être garanti, il ne pourrait s'opérer que par l'intermédiaire des Anglais, et des exemples récents ont démontré que l'armement des vaisseaux de guerre anglais qui seraient nécessaires pour l'extradition des piastres, les frais de transport, les doubles commissions à payer à Londres et à Amsterdam, réduiraient pour la France la valeur des piastres à moins de 3 l. 15 s. Ainsi en admettant, comme on veut le faire entendre, qu'il ne serait pas impossible de recouvrer, dans une seule expédition, les 28,453,000 piastres qui ne sont en effet exigibles

1. Celui de Joseph Bonaparte.

qu'en quinze années, il n'y aurait encore presque aucun avantage pour la France à donner 4,500,000 francs de rentes pour 28,453,000 piastres au taux de 3 l. 15 s.

« Mais à qui d'ailleurs espérerait-on persuader que les vaisseaux anglais trouveraient réunie, dans le seul comptoir de Mexico, une quantité de piastres fabriquées égale à celle que peuvent à peine produire tous les comptoirs espagnols dans le cours d'une année?

« A quoi se réduirait une telle entreprise pour la France? Réellement, à faire un emprunt sur rentes, puisqu'elle créerait 4,500,000 francs de rentes pour en réaliser le capital au Mexique. Ces emprunts n'entrent ni dans les besoins, ni dans le système de nos finances. Il faudrait d'ailleurs une loi, et le corps législatif n'est pas assemblé. Serait-ce un moyen d'être agréable au gouvernement anglais qui prendrait part à l'opération, et dont le commerce a besoin de piastres? Ce n'est pas là le but de la politique actuelle, et le système continental le prouve. Il faudrait d'ailleurs, avant tout, que le programme ne présentât pas erreur dans tous ses calculs, ignorance dans tous ses aperçus, invraisemblance dans toutes ses promesses.

« Il est fâcheux de le dire, mais c'est dans les vices mêmes d'un tel plan qu'il faut chercher

la justification de l'auteur; par excès de légèreté et d'assurance, et par cette habitude qui lui est propre de semer partout des aventures pour tirer parti de celles que le hasard pourrait conduire à bien, il a commencé sans doute par s'abuser lui-même; mais au moins, dans ce cas, il ne peut abuser que lui. Paris, 21 mai 1810. *Signé* M. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce projet n'eut aucune suite: il n'aurait certainement pas séduit une seule minute le cabinet de Londres, quelque intérêt qu'il pût trouver à mettre à la disposition de quelques négociants anglais 28,453,000 piastres qu'ils auraient soldées à la France en lettres de change sur le continent, et en retenant un profit de trente pour cent pour les divers frais d'une telle transmission. Il n'aurait pas pu séduire davantage le banquier hollandais, alors à Londres, qui, s'il s'occupait dans l'intérêt des prêteurs de l'Espagne, ses compatriotes, de quelques opérations relatives à l'extradition des piastres que l'Espagne leur avait déléguées, aurait sûrement trouvé dans son expérience personnelle des directions meilleures, et qui, d'ailleurs, était trop prudent pour se présenter à Londres comme le mandataire de quatre nations, sans mission spéciale d'aucune d'elles. Je dois même croire que le ministre qui m'avait assez légèrement entretenu de quelques

espérances de rapprochement entre la France et l'Angleterre les fondait sur une autre base qu'une conception aussi bizarre. Cependant le malheur avait voulu que quelques journaux étrangers eussent parlé d'une prétendue mission diplomatique confiée au spéculateur français. Ce que Napoléon supportait le moins, c'était que son gouvernement fût attaqué par le ridicule : déjà ces journaux avaient fait leurs commentaires, sur l'inconvenance d'une telle négociation, lorsqu'il m'avait adressé la lettre dont j'ai rendu compte ; peu de jours après son retour à Paris, il fit arrêter le prétendu négociateur comme rétentionnaire des deniers publics ; et ce dernier était en effet encore solidairement débiteur de près de 12 millions [1] envers le trésor public.

J'eus bientôt l'occasion de remarquer, par quelques-uns de ces symptômes indirects qui trahissaient quelquefois ses pensées intérieures, que Napoléon changeait sensiblement de ton et de manière avec le ministre qui avait, trop ingénument peut-être, cédé au désir d'une réconciliation avec le seul ennemi qui paraissait alors rester à la France ; et, sous prétexte d'aller remplir une plus grande mission dans un des nouveaux états dont Napoléon avait fait une de ses provinces, ce mi-

1. Il a obtenu de Louis XVIII remise du solde de son débet.

nistre perdit enfin son portefeuille. Quelques préventions restaient aussi dans l'esprit de Napoléon contre le banquier hollandais auquel les journaux avaient assigné un rôle ; elles étaient injustes : il fut facile de les détruire : il vint à Paris, et l'accueil qu'il y reçut devint la meilleure apologie de sa conduite à Londres. Définitivement cette affaire, diversement commentée par les journaux, eut pour résultat la disgrâce d'un ministre qui se croyait nécessaire et l'emprisonnement d'un spéculateur qui s'était fait pardonner bien d'autres combinaisons. La détention de ce dernier fut longue : j'ai dit qu'elle avait eu pour motif apparent le reliquat de son ancienne dette envers le trésor public : il n'en paya pas mieux ce reliquat : il garda sa fortune, placée depuis longtemps hors de toute atteinte, mieux encore qu'il n'était gardé lui-même. Je dois ajouter un dernier trait à cet épisode : en 1815, dans ces cent jours de si pénible mémoire, Napoléon retrouva ce même homme, habile à surnager à tous les événements, à la tête d'un grand service public ; non seulement il lui en laissa la direction, mais ce fut à lui qu'il confia, malgré les représentations qui lui furent faites, une délicate et importante négociation d'effets publics. Il est vrai que Napoléon n'avait pas alors le choix des mesures, et que la mesure en question, malgré ses inconvénients, valait encore mieux que des emprunts

forcés et des spoliations de magasins. Machiavel, d'ailleurs, n'a-t-il pas fait un chapitre tout entier sur ce texte, *come conviene variare coi tempi ?* et Napoléon aurait pu donner des leçons au secrétaire de Florence. Il en donne encore à tant d'autres !

C'était dans les derniers mois de 1809 que s'était préparée pour la Hollande une révolution plus grande que celle qui l'avait érigée en royaume, et lui avait donné pour roi un des frères de Napoléon. Ce prince avait cru devoir, dans l'intérêt des Hollandais, résister à quelques-unes des volontés de l'empereur ; et ce n'était pas, par exemple, une volonté favorable à la Hollande que celle qui tendait à soumettre ses ports à toutes les rigueurs du système continental. Napoléon ne supposait pas que ceux qu'il appelait à commander à des nations dussent cesser de lui obéir. Il reprochait de plus à son frère de n'avoir pas su défendre, en 1809, l'embouchure de l'Escaut contre les attaques de l'Angleterre. *Les flottes et les soldats de cette puissance ne devaient*, disait-il, *trouver partout sur cette partie du continent que des roches de fer;* ils n'avaient définitivement trouvé qu'un tombeau dans l'île de Walcheren ; mais ce n'était qu'après l'avoir conquise sur une garnison trop faible que commandait cependant un général français.

On avait souvent entendu dire à Napoléon que

l'Escaut était aussi nécessaire à la France que la Tamise à l'Angleterre.

Déjà le 3 janvier 1810 [1], Napoléon m'avait prévenu qu'il réunissait l'île de Walcheren à la France. Il m'ordonnait d'établir le service du trésor public dans cette île. Il y mettait une condition remarquable, et qu'on appréciera mieux par le texte de sa lettre ; il voulut ensuite que je prisse des informations sur la population, l'industrie, le revenu des parties limitrophes de la Hollande, et que j'entrasse même en correspondance à cet égard avec son ambassadeur à La Haye [2]. Je devais lui communiquer toutes mes lettres et toutes les réponses; je n'avais garde de manquer à cette règle : c'était la condition commune de toute correspondance extérieure : et elle m'était fort favorable en ce cas. J'eus bientôt l'occasion de reconnaître, par la direction qu'il donnait à la mienne, que la réunion de Walcheren en préparait d'autres ; mais je n'avais pas encore son secret. Ma mission épistolaire, dont je ne pouvais que soupçonner le but, ressemblait assez

1. « J'ai réuni l'île de Walcheren à la France. Envoyez des « agents pour veiller aux intérêts du trésor ; donnez des ins- « tructions aux préfets et à qui de droit ; mais il faut faire « cela sans imprimer rien et sans éclat. Sur ce. etc.

« *Paris*, 3 *janvier* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Je vous renvoie votre lettre au comte de la R..... J'en ai « effacé ce qui me paraît inutile. Sur ce, etc.

« 26 *avril* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

à celle de ces éclaireurs qu'on jette en avant pour examiner le terrain, sans leur faire connaître le plan de campagne.

Cependant, ainsi que je l'ai dit plus haut, Napoléon avait quitté Compiègne, pour faire connaître à la Belgique l'auguste fille de ses anciens souverains. Trois de ses ministres l'accompagnaient. Je reçus bientôt un décret qui formait deux nouveaux départements français de la plus grande partie du territoire hollandais situé entre l'Escaut et la Meuse. Une lettre du ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, écrite sous les yeux de Napoléon, me donnait quelques détails sur leur organisation ; et Napoléon m'écrivait lui-même [1], de Bois-le-Duc, qu'il con-

1. « Le ministre de l'intérieur vous écrit relativement aux « deux nouveaux départements des Bouches-de-l'Escaut et « des Bouches-du-Rhin. Il paraît à la première vue que ces « pays réunis rendaient net 8 millions. En en employant « deux ou trois pour les dépenses locales, ce sera donc 6 ou « 7 millions qui resteraient à recouvrer pour les neuf der- « niers mois de 1810. Les Hollandais sont ordinairement de « bons comptables, vous pourriez laisser ceux qui sont en « place, mais envoyez un inspecteur du trésor pour diriger la « comptabilité et surveiller l'encaissement des sommes. Je « me fais faire un rapport général et je compte employer une « partie de ces sommes pour les deux départements, et faire « encaisser l'autre au trésor public. Sur ce, etc.

« *Bois-le-Duc,* 8 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

P. S. « Je vous ai écrit de pourvoir à la solde de l'armée de « Catalogne et à celle de ma garde en Espagne; le sixième, le « huitième corps, et les autres corps de l'armée d'Espagne, doi « vent avoir des fonds suffisants d'après les derniers envois. »

naissait assez bien les revenus du territoire réuni pour prévoir que les dépenses d'administration locale pourraient employer 3 millions sur 8 millions de recouvrements probables. Il me recommandait de conserver les comptables hollandais qui se trouvaient en exercice, calculateurs exacts qu'il suffisait de surveiller, et surtout de les diriger par un inspecteur du trésor, pour que leurs comptes fussent en harmonie avec ceux des autres comptables des recettes et dépenses de la France. Je crus remarquer que le principal but de cette lettre était de mettre en évidence l'accroissement de revenus que nous promettait le territoire distrait de la Hollande. Napoléon ne me demandait pas le secret sur ce résultat.

Comme les deux ministres qui se partageaient alors le ministère de la guerre, ainsi que ceux de la justice, de la marine et de l'intérieur, avaient reçu dans le temps, pour ce qui les concernait, les mêmes instructions que moi, l'administration française se trouva appliquée à cette portion de la Hollande, presque aussi rapidement que sa réunion avait été prononcée. Napoléon, en la parcourant, apportait sur chaque point des connaissances spéciales; il improvisait, pour chaque lieu, la décision qu'il lui croyait propre; et en peu de temps, ces deux nouveaux départements ne se distinguèrent plus des anciennes provinces. On aurait même pu

croire, dans les premiers moments, que les habitants, cédant à l'ascendant de l'homme extraordinaire qui avait disposé d'eux, séparés de leurs anciens souvenirs par une condition longtemps précaire, supportaient sans répugnance leur agrégation à un peuple qui, par ses victoires et son influence sur tous les autres, se faisait appeler le premier des peuples.

Mais le frère de Napoléon n'avait pas vu avec la même résignation le démembrement de ses États; il ne manquait ni de noblesse, ni d'élévation ; cependant on remarquait en lui, comme une nuance originelle, cette roideur *de fibre* que conservent les premières générations des peuples nouvellement civilisés, et qui, selon les différentes positions et les différentes aptitudes, donne au moins l'opiniâtreté, au défaut de la force réelle. Il portait dans les affaires publiques le romanesque et l'exagération qu'on trouvait dans ses sentiments et ses idées morales, et cette tendance à l'extrême donnait souvent à ses bonnes qualités autant d'inconvénient que d'avantage pour les autres et pour lui. Ainsi, par exemple, la prudence, la circonspection, le besoin d'exercer sa sagacité et de pénétrer au fond des choses, dégénéraient parfois chez lui en une défiance qui n'épargnait personne. De là sa versatilité continuelle dans le choix des hommes et dans les plans d'administration publique. Il n'avait pas

désiré son élévation à la royauté, mais il se faisait un point d'honneur d'en soutenir le caractère et ne voulait pas dépendre de Napoléon, ni asservir sa politique à celle qui dominait alors la France et la plupart des autres cabinets. Et comme cette disposition, qu'il puisait dans son caractère, paraissait s'accorder assez, au moins dans son but, avec l'intérêt d'un pays qui redoutait et devait redouter toute espèce d'entrave dans sa navigation, dans ses communications extérieures, dans le choix de ses spéculations, dans la liberté de son commerce, il se croyait fort de l'opinion de toute la Hollande, et il n'écoutait aucune représentation sur le danger des conséquences que son opposition pouvait avoir un jour pour elle et pour lui.

La mésintelligence des deux frères ne fut bientôt plus un secret pour toutes les autres cours : celles d'Allemagne étaient réduites au silence ; celle de Saint-James usait de sa liberté pour répandre partout ses commentaires : les journaux anglais, de tous les partis, portaient aux nues la courageuse fermeté de Louis Bonaparte : ils préconisaient sa résistance au système impérial comme l'héroïsme royal. Ils accusaient hautement la politique de Napoléon de se jouer des traités, des droits des peuples, des liens du sang : ils ne savaient que trop combien était faible, contre ce genre d'attaque, l'homme dont le monde entier proclamait alors la

puissance. L'Europe attendait avec anxiété le dénouement de ce drame politique, lorsqu'on apprit que le roi de Hollande avait abandonné, presque seul, ses États, sans mettre aucun des ministres, aucun de ses principaux officiers, dans sa confidence. Il était déjà loin des frontières, lorsque son absence fut connue ; la nouvelle de son arrivée dans les États d'Autriche ne parvint à Paris que quelques jours après : il s'était borné à quelques précautions personnelles pour s'assurer, dans sa retraite, l'indépendance de tout secours étranger : il n'avait laissé après lui aucune instruction : le pouvoir public avait disparu comme une vapeur.

Ce qui mérite d'être observé, c'est le peu d'impression que produisit sur toutes les classes cette espèce d'abdication faite à la *sourdine*. La Hollande, il est vrai, n'était pas le pays le plus propre alors à un essai de royauté ; et elle n'en avait pas pu connaître le bienfait sous un prince si nouveau pour un tel pouvoir, si nouveau surtout pour le peuple éclairé qu'on mettait à cette épreuve. Avec l'apparence d'un titre indépendant, un roi imposé par Napoléon ne pouvait exercer qu'une domination subalterne : il n'offrait en effet aucune sauvegarde contre les chances d'instabilité dont la royauté, mise en harmonie avec son but, doit prémunir les États.

Cependant, à son avènement, Louis Bonaparte

avait été entouré d'hommes probes, laborieux, exercés aux affaires, attachés à leur patrie, d'autant mieux disposés à s'attacher à un bon prince : le nombre en était grand en Hollande, mais aucun d'eux n'avait obtenu sa confiance : la conséquence est facile à définir dans un pays où l'on juge d'après les règles du calcul et la loi de la réciprocité. Et là il pouvait être moins extraordinaire qu'ailleurs qu'on prévît que la royauté changerait bientôt de titulaire en voyant le premier roi changer tous les mois de ministres.

Après le départ du roi Louis Bonaparte, la destinée de la Hollande ne pouvait pas être douteuse.

Dans cette longue suite de guerres, auxquelles s'attache le nom de Napoléon, depuis 1795 jusqu'en 1815 (et jamais capitaine avant lui n'avait fourni une pareille carrière), l'histoire ne pourra qu'applaudir aux nombreuses victoires qui précédèrent la première paix avec l'Autriche, après la défaite de quatre de ses armées en Italie ; à celles de Marengo et de Hohenlinden, qui amenèrent la seconde paix avec cette puissance ; à celles d'Ulm et d'Austerlitz, suivies du traité de Presbourg ; à celles d'Iéna et de Friedland qui réconcilièrent, à Tilsitt, la Russie avec la France, sur les débris de la Prusse ; et enfin à celles qui, après la seconde prise de Vienne, donnèrent à la France l'impératrice Marie-Louise presque sur le champ de bataille de

Wagram. Dans toutes ces campagnes, Napoléon n'avait fait que repousser des agressions imminentes, et reporter sur les terres étrangères le système d'invasion dont la France était de nouveau menacée, après en avoir supporté le fléau en 1794.

En considérant que l'Europe entière était sa confédérée, et que tous les souverains de l'Allemagne et de l'Italie marchaient sous sa bannière dans sa gigantesque expédition de Russie, en 1812, peut-être jugera-t-on qu'il y avait du moins de la grandeur dans le but ; que le Nord recélait des torrents auxquels il était temps d'opposer des digues puissantes, et que dans une entreprise à laquelle tant de chefs de nations avaient voulu concourir, la responsabilité de l'événement ne pouvait pas retomber de tout son poids sur un seul.

Mais l'impartialité de l'histoire se montrera sévère à l'aspect d'une république alliée et fidèle, qu'un pouvoir, dont elle ne dépendait pas, métamorphosa en monarchie pour la réduire quatre ans après à la simple condition de province française[1].

Ici se représentent les réflexions que j'ai déjà faites, et non sans de profonds regrets, à l'occasion de la guerre d'Espagne, sur les diverses combinaisons qu'admettait la politique de Napoléon. Son ardeur

1. La manière dont le grand Frédéric s'était emparé de la Silésie, en 1740, n'était assurément pas plus morale ; mais un mauvais exemple n'est pas une excuse.

de conquête avait besoin de s'aider de toutes les puissances de l'esprit humain ; il y employait, ensemble ou séparément, la force et l'adresse, et avec le degré d'énergie dont la nature l'avait doué. *Réussissez*, disait-il souvent, *je ne juge les hommes que par le résultat de leurs actes.* On apprécie l'influence et la magie de ces paroles dans sa bouche : elles expliquent ce concours de volontés et d'efforts dont il disposait, et leur impulsion vers le but qu'il avait marqué, quel que fût ce but. C'est ainsi sans doute qu'on crée des prestiges, mais la haute moralité qui devrait toujours présider aux relations des peuples entre eux et avec les chefs appelés à les gouverner, tient un autre langage et donne d'autres conseils. C'est à la coupelle de la justice, plus qu'à celle du succès, qu'elle éprouve les résultats, et ce qui est juste reste seul grand. Voilà pourquoi les premières guerres du consulat et de l'empire, et la réorganisation de la France, après les bouleversements révolutionnaires, seront toujours pour Napoléon ses plus beaux titres de gloire.

Au surplus, même dans ceux de ses actes que réprouve cette morale du droit des gens, en considérant l'ardeur et la capacité avec lesquelles Napoléon s'emparait de tous les éléments des questions nouvelles qu'offrait à résoudre un pays nouveau, on eût dit que quand il faisait des conquêtes, c'était autant pour préparer de l'exercice à son esprit que

des jouissances à son amour du pouvoir, et l'absorption de la Hollande va en donner encore des preuves.

Je n'ai pas besoin de dire qu'au moment même où ses projets sur la Hollande, abandonnée par son roi, parurent à découvert, il n'y eut pas dans ce pays une ville, une corporation, une classe de citoyens qui ne se trouvât représentée à Paris pour offrir à Napoléon, comme au seul souverain qu'elles pussent reconnaître, tous les serments de fidélité dont elles se trouvaient dégagées envers son frère. C'était sans doute un grand sacrifice pour une population de deux millions d'hommes, qui, devenue libre deux siècles auparavant par les plus nobles efforts, était bientôt parvenue à faire désirer son alliance ou craindre sa puissance aux autres nations, que de s'effacer subitement elle-même du rang des États indépendants. Mais avec une dette publique, proportionnellement plus forte que celle sous laquelle l'Angleterre semble quelquefois chanceler, la Hollande [1], surpassée alors par un autre peuple dans sa principale industrie, la navigation, épuisée par ses impôts, créancière, sur le continent, de puissances insolvables, menacée dans tous ses rapports avec ses riches colonies, n'était déjà plus rien

1. Dès ce temps la Hollande commençait à perdre l'avantage de sa navigation commerciale ; celle de l'Angleterre, surtout celle des États-Unis, étaient plus économiques, elles prévalaient à juste titre.

par elle-même ; elle n'avait plus, même pour ses débris, le choix de ses moyens de salut. Ces nombreuses fortunes, créées par une longue économie, et qui offraient encore des restes imposants, n'avaient pas pu défendre la patrie, et elles en cherchaient une nouvelle qui pût les défendre elles-mêmes. Il n'y avait plus de corps de nation là où chaque citoyen se réduisait avec alarmes au soin de ses affaires personnelles.

Depuis près de deux mois, j'avais pu remarquer que l'empereur gardait avec moi une sorte de réserve relativement aux affaires de la Hollande. Le 19 juillet 1810, il reprit la communication de ses plans sur ce pays, et dans l'intervalle de ce jour au 31 du même mois, dix dépêches m'en apportèrent les développements. Il commençait par m'envoyer[1] un tableau assez compliqué de la dette publique de Hollande, sur lequel il me demandait des explications. Le 22[2] il m'annonçait qu'à compter du

1. « Je vous envoie un tableau de la dette publique de Hol-
« lande ; faites-moi un rapport qui me fasse comprendre faci-
« lement la consistance et le montant de cette dette. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Mon intention est que vous correspondiez avec le directeur-
« général du trésor public à Amsterdam, afin de vous procurer
« tous les états et renseignements nécessaires, comme voulant
« prendre le service à compter du 1er août prochain ; et pour que
« vous puissiez me mettre sous les yeux un budget, je vous envoie
« les renseignements que j'ai. Vous verrez que si on se résout à
« ne payer que le tiers de la dette, on pourra faire face aux dé-

1er août, le trésor public devait se charger du service des recouvrements et des paiements en Hollande d'après le mode suivi dans le reste de la France; que des crédits mensuels devaient y être ouverts pour chaque nature de dépenses ministérielles; que les ministres de France s'entendraient à cet égard avec les ministres de Hollande. Un homme fort habile, M. Robert Voute, restait à la tête de la trésorerie hollandaise. Napoléon voulut l'y conserver; il me recommandait de correspondre avec lui; il me chargeait en même temps de concerter avec les ministres de France les propositions que je pourrais lui faire, pour qu'il pût assigner à chaque ministre les fonds qu'ils appliqueraient, en août, aux différents besoins du nouveau gouvernement de la Hollande. Je connus par cette lettre le

« penses ; la plus importante et la plus pressée est celle de la « marine ; mon intention est qu'elle soit régulièrement payée « et que ce service essentiel n'éprouve aucun retard : faites « en sorte de vous mettre en règle pour que dans cinq ou « six jours, vous puissiez me remettre un état et me proposer « une distribution de fonds pour le crédit à ouvrir au trésor « et aux différents ministères pour le mois d'août ; il y a une « estafette par laquelle vous pourrez écrire tous les jours. « Indépendamment de cela, des députés arrivent de Hollande, « parmi lesquels beaucoup connaissent les affaires de finance « de ce pays ; voyez-les beaucoup. Je vous envoie le budget « des relations extérieures, qui peut être ôté des dépenses « des six derniers mois : envoyez-en une copie au duc de Ca- « dore. Sur ce, etc.

« *Paris*, 22 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

sort qui était réservé aux créanciers de la dette de la Hollande, qui déjà, depuis plusieurs années, éprouvaient des retards sur le paiement des intérêts. Le 23 [1] il avait encore recueilli de nouveaux renseignements sur la dette hollandaise, sur l'arriéré des paiements de cette dette et les autres dépenses publiques. On verra, par la lettre qui porte cette date, qu'il était instruit, jour par jour, du départ pour Paris des ministres et administrateurs hollandais qui devaient se rendre auprès de lui ; et c'était lui qui me donnait le premier avis de leur arrivée.

Les charges annuelles de la Hollande excédaient depuis longtemps, et dans une forte proportion, ses revenus, quoique les impôts eux-mêmes y fussent hors de toute proportion. Sous le règne de Louis Bonaparte la dette s'était encore accrue par un nouvel emprunt; Napoléon voulait connaître le système de cet emprunt [2]. C'était une singulière destinée que

1. « Je vous envoie un nouvel état de la dette publique « hollandaise, avec de nouveaux renseignements et une note « sur l'arriéré ; ces pièces importantes sont nécessaires pour « entendre le budget des six derniers mois. Corrigez le rap- « port que vous devez me faire en conséquence de ces nou- « veaux renseignements ; au reste M. Six, qui est chargé de « la dette publique, arrive à Paris. Sur ce, etc.

« *Paris*, 23 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Je vous envoie un mémoire sur l'emprunt qui avait été « fait par le roi de Hollande ; je vous prie de m'en faire une « analyse claire que vous me remettrez avec les pièces. Sur « ce, etc.

« *Saint-Cloud, le* 24 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

celle de la dette hollandaise qui, composée d'une foule de titres différents, et d'emprunts faits à divers taux d'intérêts (dont le terme moyen, au moins pendant longtemps, n'aurait pas excédé deux et demi pour cent), s'était maintenue, en 1789, au-dessus du pair, et qui, plus tard, frappée de réduction dans son capital, était encore menacée d'une perte de cinquante pour cent sur la valeur vénale du dernier tiers qui resterait. Leçon terrible donnée par les révolutions, et qui apprend surtout aux dépens de quels propriétaires les révolutions se paient.

Ce qui contribuait sans doute au bon choix des nombreux renseignements qui parvenaient à Napoléon et à l'empressement qui portait vers lui les citoyens les plus considérables et les administrateurs les plus éclairés de la Hollande, était la précaution qu'il avait prise d'envoyer, pour prendre en son nom possession de ce pays, un grand dignitaire du gouvernement impérial, M. Lebrun, duc de Plaisance [1], vénérable par son âge, éminemment distingué par son esprit, par la modération de ses principes et par l'urbanité de ses manières; sa mission devait se borner à inspirer la confiance, son seul aspect aurait suffi pour la bien remplir. Par

1. Troisième consul sous le gouvernement consulaire, qui sous l'empire, avait le titre, sans fonction, d'archi-trésorier, comme Cambacérès avait celui d'archi-chancelier.

l'effet de ses communications. Napoléon avait déjà pu prendre, et avait pris en effet son parti sur la plupart des questions relatives à l'organisation de la Hollande, qu'il faisait ensuite discuter pour la forme; rien ne le prouve mieux que sa dépêche[1] du 25 juillet. Il estimait avec assez de justesse que, dans son état actuel, la Hollande, en y comprenant les deux départements, qui les premiers, avaient été réunis à la France, ne pouvait pas supporter annuellement plus de 60 millions d'impôts, somme

1. « Vous avez le budget de la Hollande, et vous connaissez « bien la situation des dettes ; je désirerais que vous répondissiez à la question suivante :

« Quel doit être le montant des impositions que peut supporter la Hollande, pour payer le tiers de sa dette et les « dépenses du ministre de l'intérieur, de la justice, des finances, celle des canaux, etc., et enfin couvrir la France « des dépenses que nécessiteront la défense du pays et les « chantiers de la marine ? Il faudra peut-être 10 millions de « florins pour la guerre et 6 millions de cette monnaie pour « la marine : c'est-à dire 16 millions de florins, ou à peu « près 32 millions de francs. Combien la Hollande doit-« elle rendre pour arriver à ce résultat ? Donc, indépendamment des dépenses ministérielles, que j'évalue au moins « à 32 millions, la Hollande devrait encore produire 28 millions pour payer sa dette, ce qui ferait une soixantaine de « millions ; j'y comprendrais les deux départements qui ont été « précédemment réunis. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 25 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON.

P. S. « L'ancien ministre des finances, M. Gogel, est arrivé; « voyez-le, et amenez-le moi ce soir à Saint-Cloud à huit « heures.

« — Je vous envoie une lettre de M. l'archi-trésorier. »

déjà inférieure au seul montant des intérêts annuels de la dette publique ; que les autres dépenses administratives du pays exigeaient annuellement une somme de trente-deux millions; et les seuls frais de la marine et de la guerre avaient excédé cette dernière somme sous les précédents gouvernements: la conséquence de ce calcul était qu'il ne restait libre pour la dette publique et les pensions qu'environ 28 millions ; et conséquemment que la dette devait, par la force des choses, subir une réduction telle que ses intérêts n'excédassent pas cette dernière somme.

C'était évidemment, sous le rapport des finances, une mauvaise succession pour la France que celle d'un pays auquel l'interdiction de la mer avait enlevé, avec les produits de ses colonies ses principaux revenus industriels, qui n'apportait à son nouveau conquérant qu'un surcroît de charges pour sa garde et pour sa défense, et qu'il fallait appauvrir encore par une banqueroute de près d'un milliard pour que son revenu public ne restât pas chaque année de plus de cinquante pour cent au-dessous de ses dépenses nécessaires.

Sous le rapport de la politique, c'était se donner aux yeux de l'Europe le tort d'une nouvelle usurpation sans profit ; mais le grand but de Napoléon, qui croyait apercevoir que le commerce anglais souffrait déjà plus que le commerce de France, par les

effets du système continental, était de renforcer, de compléter la ligne de circonvallation par laquelle il espérait parvenir à interdire la *terre* aux Anglais, comme ils avaient interdit la *mer* aux autres peuples; toute autre considération lui paraissait faible devant cet intérêt qu'il appelait l'intérêt de l'Europe.

Les Hollandais qui venaient à Paris savaient bien qu'ils ne pouvaient y apporter que de la résignation à de nouveaux sacrifices : ils craignaient au moins autant les Anglais comme auxiliaires que comme ennemis, et ils ne croyaient pas pouvoir acheter trop cher le seul espoir de se venger d'eux.

Ce que voulait surtout Napoléon, en saisissant au passage, en décomposant, en analysant les masses de chiffres qui lui arrivaient de Hollande, c'était d'empêcher que la France ne crût que l'acquisition de ce pays serait onéreuse à ces finances ; il aurait bien voulu accréditer l'idée contraire, parce qu'il la croyait populaire.

Il ne se refusait pas le privilège de plier les chiffres aux différents résultats qu'il voulait faire prévaloir ; lorsque la matière des revenus manquait, il se rejetait sur les hypothèses d'économie. L'intérêt annuel de la dette hollandaise aurait dû excéder en effet 80 millions de francs sans compter les pensions ; il supposait qu'on pouvait effacer de cette dette ce qui appartenait à la maison d'Orange

et à celle de Hesse-Cassel. Quelques fractions de la dette avaient été rachetées par une caisse d'amortissement; il regardait cette portion de la dette comme éteinte [1]. Il persistait au surplus toujours dans le projet de réduire le capital et les intérêts de cette dette au tiers.

Comme les renseignements et les états, qu'il accumulait, provenaient de diverses sources, ils étaient dépourvus d'ensemble, souvent contradictoires; et il était impossible d'établir, sur une telle base, un système définitif; il écoutait avec patience mes observations à cet égard, et ne changeait pas de marche; il ne voulait pas non plus recevoir de Hollande des plans tout faits; il comptait même sur l'incohérence des détails pour se rendre plus maître de la matière. Il semblait se faire un jeu de jeter

1. « Je vous envoie une lettre de M. l'archi-trésorier sur l'a-
« mortissement de la dette hollandaise, c'est encore 1 million
« à ôter de cette dette; il faut aussi en déduire ce qu'on
« payait à Hesse-Cassel et à la maison d'Orange; on m'assure
« que c'est un objet considérable; tout cela doit faire une
« diminution sensible: comprenez tout cela dans le tableau
« que vous devez me remettre. — Vous trouverez une autre
« lettre de M. l'archi-trésorier sur les emprunts de Portugal
« et d'Espagne; faites-moi connaître ce qu'on en peut es-
« pérer.

« Je vous envoie de nouveaux tableaux: il paraît que la
« dette excède 38 millions de florins; mais je vous ai indi-
« qué les premières réductions à faire; il pourra s'en présen-
« ter d'autres. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 27 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

dans cette correspondance autant de vague qu'il savait mettre de précision dans sa correspondance ordinaire ; on en jugera par ses lettres des 28, 29 et 31 juillet [1]. On y trouvera cette continuité d'investigation minutieuse qui tendait à ne laisser échapper aucun détail ; on y remarquera surtout une intention qu'il n'était peut-être permis d'exprimer qu'à un homme accoutumé comme lui à concilier les choses les plus contradictoires, et à ne point

1. « I. Je vous envoie différentes pièces qui doivent entrer « dans le compte que vous devez me rendre sur la situation « financière de la Hollande. — Je vous envoie aussi les de- « mandes du ministère de Hollande pour le mois d'août ; vous « dépouillerez cela, et vous me le présenterez au conseil de « demain ; apportez-moi également, au conseil de demain, ce « qu'on demande en plus pour les dépenses de la guerre en « Hollande. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 28 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je vous envoie encore une lettre de l'archi-trésorier. « Je vous prie d'envoyer un agent du trésor public à Amster- « dam ; je ne veux pas que les engagements du trésor de Hol- « lande s'escomptent à un pour cent par mois : on pourrait « faire prendre à ce taux ceux qui se présenteraient, pour le « compte du domaine extraordinaire, jusqu'à ce que leur « taux d'escompte fût réduit à un demi pour cent ; ce serait « d'abord sous le nom de la caisse de service que vous les « feriez prendre, ou sous un nom quelconque, comme vous « voudrez le faire : chargez de cela l'agent que vous tiendrez « à Amsterdam. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud* 28 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« III. Je vous envoie par un courrier extraordinaire de nou- « velles lettres et de nouveaux états ; vous verrez, dans le n° 152, « l'indication d'une nouvelle caisse de 4 millions de florins, ce qui « ferait plus de 8 millions de francs qui se trouvent au minis-

connaître d'obstacles dans les impossibilités communes; il voulait qu'au milieu des incertitudes auxquelles une si grande révolution livrait la Hollande, lorsque déjà la réduction de sa dette au tiers était pressentie, ce pays ne présentât pas de symptômes de discrédit. Il paraissait s'indigner, par exemple, de ce que des lettres de change sur le trésor d'Amsterdam (dont les ressources étaient encore si éventuelles et devaient définitivement rester au-dessous

« tère de la marine de Hollande ; faites-moi connaître ce que « c'est et le parti qu'on en peut tirer.

« Vous trouverez une lettre, n° 157 ; qu'est-ce que c'est que « ces clous de girofle, qu'on ne peut vendre qu'à raison « de 200,000 florins par an ? Il paraît qu'il y a des rembour- « sements à faire ; faites-moi connaître ce que c'est.

« Vous trouverez aussi trois lettres sur les emprunts hol- « landais de 20 et de 40 millions, enfin l'état des effets qui se « négociaient à la bourse d'Amsterdam et deux états des « maisons appartenant à l'État : faites-moi connaître le parti « qu'on en pourrait tirer. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 29 *juillet* 1810. *Signé* Napoléon. »

« IV. Le roi de Hollande avait ouvert en 1808 un emprunt « de 51 millions de florins en actions de 1,000 florins chacune, « portant intérêt à cinq pour cent ; cet emprunt, rembour- « sable en huit ans, est hypothéqué sur le domaine de l'Ost- « Frise. Chaque action a été donnée pour 900 florins au lieu « de 1,000, ce qui a fait une perte de dix pour cent sur le ca- « pital : il ne reste plus dû sur cet emprunt que 1,400,000 flo- « rins, le reste ayant été remboursé. Faites-moi connaître le « taux actuel de cet emprunt. On me dit qu'il perd cinquante « pour cent ; on pourrait en faire racheter quelques parties. « Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 31 *juillet* 1810. *Signé* : Napoléon. »

de ses charges), perdissent un pour cent par mois : il cherchait aussi quelquefois à me réconcilier avec la tâche ingrate qu'il me faisait partager avec lui. « Je vous envoie, me disait-il un jour, bien des fa-« tras ; mais ces gens-là savent que nous travaillons « pour eux ; ils me sauront gré de ma patience ; il « faut bien que je leur en donne l'exemple. » En effet cette multitude d'états, demandés au nom du nouveau souverain qui devait en faire personnellement l'examen, ces dépouillements de tous les registres, de tous les comptes, tenaient en haleine tous les fonctionnaires publics ; rien n'était suspendu par l'interrègne; et le plus grand changement que puisse éprouver un État indépendant s'opérait en Hollande sans provoquer aucune secousse dans l'administration intérieure ni dans les rapports mutuels des habitants entre eux. Il arriva même bientôt qu'à l'aide de quelques mesures fort simples, les engagements de la trésorerie hollandaise se négocièrent au taux des effets du commerce ; il est vrai qu'il eût été difficile de trouver, dans aucun autre pays, des administrateurs plus méthodiques, des comptables plus exacts et une population plus calme en son état d'expectance.

Napoléon n'avait évidemment voulu connaître, dans tous ses compartiments, l'édifice du gouvernement hollandais, que pour faire entrer plus facilement ses débris, modifiés par lui, dans le plan

général du gouvernement de la France. Toute la Hollande se trouvait comme transportée à Paris, puisque les anciens ministres, les magistrats, les chefs d'administration du pays, les principaux officiers-généraux de terre et de mer, les plus considérables des propriétaires, étaient réunis dans la capitale impériale, avec une immensité de documents sur les diverses institutions, sur la législation, sur les produits de chaque impôt, sur les dépenses de chaque service public, et sur le système municipal particulier à la Hollande, qui avait été un de ses grands moyens de crédit. Les formes de l'ancien État ne pouvaient pas convenir au nouveau ; mais, tout en permettant qu'on lui dît que, dans cette affaire, *la dot avait été reçue avant la signature du contrat*, Napoléon ne voulait pas que la Hollande, qui n'avait pas été conquise par la force, parût avoir été surprise par la ruse. Elle devenait française par l'empire des circonstances ; il voulut que ce fût par son choix. Pour exprimer ce choix, elle avait besoin de représentants ; et voici ce que répétaient à la ville et à la cour les nouvellistes qu'on connaissait pour les mieux inspirés.

— La Hollande pouvait-elle trouver des mandataires plus spéciaux que les anciens dépositaires de tous ses intérêts, de tous les pouvoirs, les ministres de son ancien gouvernement, les amiraux de ses flottes, les chefs de ses corps militaires, tous rassem-

blés autour de celui que la victoire avait rendu l'arbitre du continent européen? Ils n'étaient pas venus pour n'offrir à cet arbitre que de vains hommages. Napoléon ne les avait admis que comme les députés de la Hollande ; et ils savaient tous qu'ils n'avaient pas deux manières de remplir cette mission; aussi s'étaient-ils empressés de demander que les Hollandais, les plus anciens alliés de l'empire français, fussent admis au rang de ses citoyens, et leur vœu avait été aussitôt exaucé. En effet, la plupart d'entre eux ne se trouvaient-ils pas immédiatement placés au premier rang des citoyens français par les grades et les titres qu'ils obtenaient dans le sénat, dans le conseil d'État, dans l'armée, dans les principales fonctions administratives ou judiciaires? —

Et ces insinuations ne rencontraient pas de consciences rebelles parmi ces premiers citoyens de la Hollande qui allaient se faire sujets de la France; ils furent bientôt unanimes dans ce conseil provisoire des affaires de Hollande formé par eux, présidé par trois ministres français, et qui, après quelques séances, à force de vouloir assimiler leur ancienne patrie à la nouvelle, ne laissa plus bientôt, sauf quelques nuances ineffaçables, rien de hollandais en Hollande.

Quels moyens de force et de dignité pouvait d'ailleurs conserver une population de deux millions d'hommes au plus, précédemment déchue du

seul gouvernement qui lui fût propre pour prendre un vain titre de monarchie; qui ne pouvait avoir pour ressource et pour matière imposable que sa navigation, laquelle allait lui être complétement interdite, et qui devait sceller conséquemment son union plus intime avec la France, dont elle devenait une simple province, par la déclaration d'une banqueroute de près d'un milliard, c'est-à-dire du capital presque entier de sa dette publique, et par sa soumission à une taxe immédiate de 50 millions sur tous ses magasins commerciaux, au profit de sa nouvelle patrie et aux dépens de ses créanciers?

Pendant près de deux siècles, la Hollande avait fait de nombreux emprunts pour suffire à l'établissement de ses flottes et de ses fortifications, au creusement de ses canaux et de ses ports, aux frais de ses conquêtes lointaines et de ses fondations coloniales; mais, jusqu'au dix-huitième siècle, la progression de ce privilège de navigation, qu'elle exerçait sur tant d'autres peuples, avait balancé, chaque année, celle des dépenses publiques.

En 1810, la Hollande voyait s'arrêter les principales sources de ses produits; et dans sa comparaison avec la France, telle était à cette même époque leur situation respective; les impôts français n'excédaient pas 860 millions sur une population de plus de 30 millions, et dans la même année

où les deux millions de Hollandais, qui formaient la nation batave, subissaient une réduction de plus de 50 millions dans l'intérêt de leur dette publique, où ils avaient à supporter en outre une taxe extraordinaire de 50 millions sur les denrées coloniales renfermées dans leurs magasins, les exigences de leur budget se maintenaient encore à 60 millions.

La taxe d'un Hollandais, dans cette période, était ainsi presque double de celle d'un Français.

On me pardonnera de me borner à citer les faits, et de n'y joindre aucune réflexion. Je n'aurai encore que trop dit en déclarant qu'en outre, sur 100 millions de créances arriérées et qui étaient exigibles, les honneurs du paiement ne furent accordés qu'à quelques ordonnances du gouvernement antérieur et à diverses lettres de change pour service public assignées sur la trésorerie d'Amsterdam.

Les nouveaux moyens de paiement sont développés dans une longue lettre que Napoléon m'adressa, le 24 août : je n'ai pas besoin d'appeler l'attention sur elle. L'empereur affectait au paiement des ordonnances et des lettres de change suspendues, 20 millions de bons de la caisse d'amortissement de France portant intérêt à cinq pour cent, et remboursables dans quatre ans, à compter de 1812.

Encore la caisse d'amortissement française devait-elle être couverte de cette somme par la cession de diverses valeurs hollandaises. Quoi qu'il en soit, la Hollande s'accommoda assez de cette mesure, qui s'étendit bientôt à d'autres arriérés, tant ce pays était facile à la confiance et à la résignation. Mais c'est dans la lettre même de Napoléon que les motifs de sa détermination et les recherches qui la préparèrent pourront surtout être appréciés, et j'en transcris ici quelques extraits [1].

1. « Je viens de signer le décret de distribution pour le service « du mois de septembre en Hollande ; j'ai pensé que le plus pru- « dent était de ne rien changer. J'ai supprimé l'article du traite- « ment extraordinaire de l'archi-trésorier; vous pourrez en faire « faire l'avance par la caisse de service, on le portera ensuite « dans les dépenses de la Hollande. Vous dites dans votre rapport « que l'arriéré des lettres-de-change montait à 5,138,000 florins : « au 1er octobre on aura payé 1,626, 00 florins ; il ne restera plus « à payer que 3,510,000 florins ou 7,300,000 fr. aux échéances « d'octobre, novembre, décembre, janvier et février. — Je re- « marque, d'un autre côté, que l'arriéré sur les ordonnances se « monte à 5.282.000 florins, sur quoi le décret de distribution de « ce mois donne 382 000 florins ; il reste donc 4,900,000 florins. « Je suppose que cette dernière somme n'est plus susceptible « de discussion : puisqu'on la présente comme déjà ordonnan- « cée, elle est donc due. Par les états joints au rapport il n'est « pas possible d'indiquer les exercices : je demande des états par « exercices, pour chaque exercice par ministère, et pour chaque « ministère par chapitre ; mais on voit qu'au moins la moitié de « ces 5,300,000 florins appartient aux six premiers mois de 1810, « c'est-à-dire à l'exercice courant. Mon intention serait qu'à « compter du mois d'octobre prochain, le trésor de Hollande n'eût « plus à faire les fonds de ces deux parties de lettres-de-change et « d'ordonnances ; je voudrais même faire sortir des états ces

L'influence du régime français en Hollande se fit bientôt remarquer par l'accélération des recouvrements. Il s'était formé, pendant l'interrègne d'environ deux mois, un arriéré de recettes presque égal à celui des paiements ; et le budget de 1810 pouvait mieux se suffire à lui-même, puisqu'il

« 8,810,000 florins, ou ces 18,500,000 francs, et les faire solder « par notre caisse d'amortissement; je vous prie de demander « des renseignements à M. Gogel, et de rédiger ensuite le projet « de décret dont je vais indiquer les bases ; on l'enverrait à « l'archi-trésorier et aux ministres pour avoir leurs observa- « tions avant la distribution d'obtobre ; on préparerait en « même temps les bons afin qu'ils pussent partir en même « temps que le décret.

BASES DU PROJET DE DÉCRET.

TITRE PREMIER.

« Article 1er. Il est créé vingt millions de bons de la caisse « d'amortissement.

« Ces bons formeront dix séries, savoir :

« Cinq séries composées chacune d'une somme égale au mon- « tant de chaque échéance de lettres-de-change à rembourser « en octobre, novembre, décembre, janvier et février. Ces cinq « séries feront une somme totale de 3,300,000 florins, montant « des lettres-de-change ; la sixième sera d'une somme de 50,000 « florins, montant de l'argent qui avait été emprunté sur « les girofles ; quatre autres séries compléteront la somme « de 20 millions de francs, et serviront à rembourser les « ordonnances qui ont été délivrées, et que le trésor de « Hollande n'avait pas payées faute de fonds au 1er octo- « bre.

« Art. II. Ces bons porteront intérêt à cinq pour cent, à dater, « savoir : pour la première série, du mois d'octobre ; pour la

allait se trouver allégé de tout ce qui pourrait être payé sur d'autres fonds, savoir, les ordonnances et les lettres de change antérieures, qui avaient été frappées de suspension.

La nouvelle dépense de chaque mois se trouvant fixée à 5 millions, le trésor de Hollande offrit bien-

« seconde, du mois de novembre ; pour la troisième, du mois de « décembre (ainsi pour les deux autres mois) ; c'est-à-dire, en « partant du jour de l'échéance des lettres-de-change. Pour la « sixième série, conformément aux conditions de l'emprunt qui « avait été fait sur les girofles, et pour les quatre autres sé- « ries, à partir du 1er juillet 1811.

« ART. III. Les intérêts acquis aux trois derniers mois de 1810 « seront payés au 1er janvier prochain ; on paiera ensuite l'in- « térêt par semestre, c'est-à-dire de janvier en juillet, et de « juillet en janvier.

« ART. IV. Les dix séries seront remboursées en quatre ans, « à raison de 5 millions par an, à dater de 1812.

TITRE II.

« ART. V. La caisse d'amortissement recevra la valeur des « *bons* émis par elle, moyennant : 1° la cession qui lui sera faite « de dix-neuf cent milliers de girofle, au prix de.... (Il faut que « la caisse d'amortissement retire par la vente de cet objet l'équi- « valent de ce qu'elle aura payé : les girofles sont estimés 10 mil- « lions de francs) ; 2° la cession d'une somme de 10 millions sur « les premières rentrées de l'arriéré des contributions. (Il faut « déterminer cet arriéré exercice par exercice, et bien spéci- « fier ces opérations, etc., etc.)

« Vous voyez qu'avec ces moyens, le service des trois derniers « mois deviendra facile et sera bien assuré.

« Comme j'ordonnerai à la caisse du domaine extraordinaire « d'escompter au pair tous les bons qui se présenteront, ils équi- « vaudront pour les porteurs à de l'argent comptant, et cela

tôt des excédants disponibles ; et Napoléon en fut instruit aussitôt que moi. Il sentit qu'un nouveau gouvernement se recommanderait d'autant plus mal auprès d'une nation qui savait tout traduire en chiffres, s'il laissait des fonds oisifs sur le produit des impôts, en même temps qu'il avait ajourné des paiements exigibles ou qu'il en modifiait les conditions. La marine française devait d'assez fortes

« arrangera beaucoup les créanciers : il ne restera plus alors à « régler que l'arriéré des ministères et celui de la dette, questions « qui n'embarrasseront pas le service des derniers mois de cette « année. Il faut que nous ayons une idée nette sur le service de « Hollande : on ne peut se former cette idée, si l'on n'établit pas « d'abord le budget de 1810 ; il faut récrire au ministre des « finances de Hollande pour qu'il l'établisse tel qu'il croit qu'il « sera réellement à la fin de l'année : nous finissons le huitième « mois ; il est facile de deviner le reste pour la recette. Quant à « la dépense, le service est réglé. Les pensions restent réduites : « plus de liste civile : plus de frais pour le corps législatif ; la garde « de Hollande, le régiment de hussards, celui des cuirassiers ne se « paient que jusqu'en septembre ; on paie ensuite cinq régiments « d'infanterie française et quatre régiments de cavalerie, en rem- « placement de la garde de Hollande, et autres troupes. Ainsi le « budget de la dépense est facile à faire ; il faut ensuite connaître « tout ce qui a été recouvré en juillet : on connaîtra en sep- « tembre ce qui sera rentré en août, et en octobre ce qui sera « rentré en septembre, et ainsi de suite, etc. On présentera aussi « ce qui avait été dépensé dans les six premiers mois de 1810 ; de « même en juillet, de même en août, en ayant soin de ne pas « confondre 1810 avec 1809 et années antérieures ; il faut établir « dans la même forme les budgets des exercices arriérés pour « connaître au vrai le déficit.... La trésorerie de Hollande a trop « peu d'affaires pour ne pas bien les connaître, et ne pas les pré- « senter dans nos formes ; il ne faut que leur envoyer des modèles « d'états. En notifiant le dernier décret de distribution, vous ferez

sommes au commerce de Hollande. Napoléon[1], sans rien changer à son système de liquidation à l'égard des créanciers de la Hollande, voulut du moins profiter de l'abondance qui se trouvait dans la caisse centrale d'Amsterdam pour acquitter, avec l'argent du pays, une partie des dettes de la marine française envers ses fournisseurs hollandais. Quoique

« remarquer que j'ai donné à la marine hollandaise plus « qu'elle ne demandait à cause de la dépense des vélites et « des pupilles royaux, mis à sa charge ; que la guerre se « trouvera déchargée de ces corps ainsi que de la garde, des « régiments de hussards et du régiment de cuirassiers ; que « cela compense l'entretien des cinq régiments d'infanterie « et des quatre régiments de cavalerie, d'autant qu'on a ôté « toute l'artillerie, les sapeurs, etc. ; que si cependant il y « avait insuffisance, on y pourvoirait en octobre.... Sur ce, « etc.

« *Saint-Cloud*, 21 *août* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Il y a déjà beaucoup d'argent dans les caisses de Hol- « lande ; j'ai intérêt de le dépenser dans le pays pour éviter « les pertes sur les espèces, et surtout de les dépenser promp- « tement pour ranimer d'autant la circulation.

« Déjà une première émission de 8 millions va avoir lieu « par suite des dernières dispositions prises pour la caisse « d'amortissement.

« Mais en outre notre marine est débitrice envers la Hol- « lande... Je crois qu'elle doit seulement à Dordrecht 4 ou « 500,000 francs.

« Faites-vous remettre par la marine l'état de sa dette, et « présentez-moi un décret pour mettre ces sommes à la dis- « position du ministre, afin de payer, et de remettre dans la « circulation les fonds qui peuvent être stagnants dans les « caisses publiques en Hollande. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 21 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

ce fût payer une dette française avec l'argent hollandais, c'était du moins ne pas détourner l'impôt de sa source ; et il aurait pu paraître assez simple à la Hollande d'entrer ainsi en partage de ses produits avec la nouvelle puissance, si celle-ci avait dû se mettre de bonne foi en partage de ses charges.

Mais, ainsi que je l'ai dit, la Hollande était réservée à une plus rude épreuve.

Elle fut dans un instant couverte d'agents des douanes françaises, qui avaient l'ordre de faire simultanément, dans chaque lieu, l'inventaire de toutes les marchandises anglaises, de toutes les denrées coloniales, qui se trouvaient dans les magasins, dans les boutiques du commerce hollandais ; les premières devaient être confisquées, sous prétexte que Napoléon avait ordonné à son frère, en le faisant roi, de rendre communes à la Hollande les prohibitions françaises ; les secondes ne devaient redevenir disponibles pour les propriétaires qu'après qu'ils auraient acquitté un droit de 40 ou de 50 pour cent, parce que c'était là le taux des droits de douanes imposés à ces denrées par le tarif de la France, dont la Hollande ne se trouvait plus séparée.

On prétendait dans le temps que cette disposition avait été réclamée par le commerce de France, et particulièrement par ceux qui commençaient à

élever à grands frais des manufactures de *sucre de raisin, de sucre de betterave*, et de substances tinctoriales propres à remplacer l'indigo et la cochenille. Le seul adoucissement qu'elle reçut fut dans la facilité dont purent user les propriétaires hollandais de n'acquitter cette taxe qu'en lettre de change dont les dernières échéances étaient à long terme. On avait flatté Napoléon d'un produit de 40 à 50 millions, et il atteignit au moins la première somme ; ce fut au surplus sans profit pour la France que les pertes de la Hollande furent ainsi aggravées. La presque totalité du montant des taxes extraordinaires perçues par les douanes dans ces années fut employée à construire des fortifications, ouvrir des routes, creuser des canaux, agrandir des ports qui ne sont pas restés à la France ; c'était surtout à la défense de ses nouvelles frontières qui s'étendaient jusqu'à Kœnisberg, en embrassant les villes anséatiques, et à l'établissement d'un système militaire de communication entre elles, que Napoléon consacrait de nouveaux revenus; il ne les surveillait pas avec un moindre intérêt que tous les autres, depuis leur origine jusqu'à leur emploi ; et il ne négligeait pas, dans son impatience, de relever [1], par exemple, dans les états qu'il se faisait remettre des produits extraordinaires des

« 1. Dans l'état que vous m'avez envoyé de l'extraordinaire « des douanes, il faut faire ajouter une colonne pour les mar-

douanes, l'omission de deux colonnes par lesquelles il aurait voulu qu'on distinguât les marchandises *licites* trouvées dans les villes anséatiques ainsi qu'en Hollande, de celles dont il venait d'ordonner la confiscation.

Ce n'était donc pas, je le répète, une conquête proprement dite pour la France, que ces nouveaux tributs qui devaient soulever tant de haine contre elle. Je viens d'indiquer qu'ils avaient une destination étrangère au besoin du service intérieur du gouvernement ; ils grossissaient le volume de ces fonds spéciaux, séparés des fonds du budget par une distinction difficile à justifier, et qui s'accrurent en effet de près de cent cinquante pour cent dans les années 1811 et 1812. J'ai dit quelle en avait été la destination.

J'ai toujours besoin de faire quelque effort sur moi-même pour censurer les actes de Napoléon ; mais je ne fais que révéler mes premiers jugements sur cet envahissement de la Hollande. Quelle autre vie que celle de Napoléon, dans son immense gloire, prouverait aussi bien que, parmi les qualités qui honorent le plus l'humanité, celles qui

« chandises trouvées dans les villes anséatiques, et une autre « pour les marchandises confisquées en Hollande, indépen- « damment des droits de quarante et cinquante pour cent. « Sur ce, etc.

« *Paris, 7 décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

en masse les sacrifices déjà faits par la France pour cette entreprise, était d'amener Napoléon à s'interroger plus sévèrement lui-même sur son issue; mais je ne pouvais pas exprimer cette intention. Je venais encore de produire ce résultat en novembre 1810. Napoléon crut sans doute que je voulais par là lui faire entendre que le trésor public commençait à se fatiguer de ce service extraordinaire, et il me proposa [1], comme moyen de l'alléger, de faire entrer,

1. « Je pense qu'il faudrait diriger 2 millions de monnaie de « cuivre sur Bayonne, et les faire entrer dans les paiements de la « solde des armées d'Espagne et de Portugal ; l'envoi de ces deux « millions devrait avoir lieu à raison de 200,000 fr. par mois; « ces deux millions seraient répartis de la manière suivante,

Savoir :

A l'armée d'Andalousie	40,000	
A l'armée du centre à Madrid.	40,000	
A l'armée de Portugal.	40,000	
Au troisième corps en Aragon.	20,000	200,000
Dans la Navarre.	20,000	
A Saint-Ander.	10,000	
En Biscaye.	10,000	
A Valladolid et Salamanque	20,000	
Ce qui, au bout de dix mois, ferait		2,000,000

Savoir :

En Andalousie.	400,000	
A Madrid.	400,000	
En Portugal.	400,000	
En Aragon.	200,000	2,000,000
Dans la Navarre.	200,000	
A Saint-Ander.	100,000	
En Biscaye.	100,000	
A Valladolid	200,000	

« Donnez aussi l'ordre que l'on envoie tous les mois 10,000 fr. « de cette monnaie de cuivre sur Gironne, etc., etc. Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 6 *novembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

plusieurs détachements; je n'y avais envoyé que les fonds nécessaires, et il désapprouvait cet envoi sur lequel je n'avais pas attendu ses ordres.

Ce qui est plus remarquable que ces contradictions, c'est cette continuité de surveillance, d'influence exclusive qu'il s'efforçait de porter sur *un imbroglio* en quelque sorte inextricable d'opérations militaires, dont le théâtre occupait tout un royaume à quatre cents lieues de distance, et dont il voulait seul renouer et tenir tous les fils, rompus et épars sur les lieux mêmes de la scène. Ainsi, le véritable quartier-général de l'armée l'Espagne s'était successivement trouvé, en 1810, en Picardie, en Belgique, à l'île de Walcheren, en Normandie, et dans les diverses résidences impériales, où chaque saison conduisait Napoléon autour de la capitale de la France.

J'avais pris l'habitude (et plus d'un motif faisait pour moi, dans ce cas, de l'habitude un devoir) de récapituler dans les comptes particuliers des dépenses de la guerre d'Espagne, pour chaque année, celles que cette expédition avait exigées dans les années antérieures, ainsi que les avances faites en France aux princes espagnols ; le total excédait, à la fin de 1810, près de 220 millions, en y comprenant le prix des effets d'habillement et d'armement fournis par les magasins de la guerre. Mon principal but, en présentant ce tableau qui offrait

Souvent aussi les ministères de la guerre et le trésor public différaient dans leurs calculs sur les besoins de chaque corps. Mais il était rare que ceux du dernier ne fussent pas les plus exacts. Il arrivait, par exemple, qu'on affirmait à Napoléon qu'il restait peu de troupes à Madrid[1] lorsque j'avais la certitude que cette garnison venait de s'accroître de

« III. Je vois par votre rapport du 12, que vous avez dirigé « sur l'Espagne, depuis le 1er janvier, 22 millions pour la solde, « et 4,200,000 francs pour les ordonnances des deux ministres « de la guerre; faites-moi connaître le détail de ces ordonnances « par ministère et par chapitre, et combien, sur les 22 millions « destinés à la solde, il reste encore aujourd'hui de fonds à « Bayonne. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 13 *septembre* 1810. *Signé* Napoléon. »

« IV. J'avais ordonné que les receveurs des différents gouver« nements d'Espagne vinssent rendre compte de leur gestion. « Faites-moi un rapport sur les contributions qui ont été levées, « et sur ce qu'on pourrait sauver les dilapidations qui ont pu « être commises. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 *septembre* 1810. *Signé* Napoléon. »

1. « Vous n'auriez pas dû envoyer 2,500,000 fr. à Madrid; je « n'y ai presque pas de troupes: elles sont en Portugal, en Anda« lousie, en Aragon. 500.000 fr. à Madrid auraient été suffisants. « Il eût été plus à propos d'envoyer cet argent à l'armée de Por« tugal. Faites-moi connaître ce qui a été envoyé jusqu'à ce jour « à la partie de ma garde qui est en Espagne.... Recommandez à « votre payeur à Madrid de ne payer, sur les 2,500,000 fr., que « ce qui est dû à chaque corps pour la solde, et de faire, sur ces « fonds, un envoi de 500,000 fr. au second corps, que commande « le général Reynier à l'armée de Portugal; cette somme, jointe « aux 2,500,000 fr. déjà envoyés à cette armée, ferait 3 millions « qu'elle aurait reçus. Sur ce, etc.

Saint-Cloud, 20 *septembre* 1810. *Signé* Napoléon. »

elle était complète et constamment d'accord avec les écritures de la trésorerie pour tous les fonds envoyés de France, et ils ne négligeaient au moins aucune recherche pour découvrir, pour faire entrer dans leurs résultats et pour soumettre à un emploi régulier, les rares produits et fournitures qui provenaient d'une autre source.

Indépendamment des communications périodiques du payeur-général et du receveur-général, le trésor public recevait celles de chacun de leurs subordonnés ; il contrôlait les unes par les autres. Souvent leur correspondance me mettait en état de connaître la situation et la composition de chaque corps mieux que les deux ministres de la guerre. Ces renseignements étaient bien nécessaires à la trésorerie pour qu'elle pût répondre aux diverses questions que renouvelait Napoléon ; je n'en cite que quelques-unes [1].

1. I. « Faites-moi connaître avec plus de détail ce qui a été « payé cette année pour l'armée de Catalogne, quelle est la si- « tuation de la solde de cette armée, et quels fonds il faudrait « y envoyer de nouveau pour la mettre au courant. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 19 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je vous prie de me faire un rapport sur ce qui a été en- « voyé pour le paiement de la solde en Espagne, depuis le com- « mencement de l'année ; il serait nécessaire de faire passer 2 ou « 3 millions pour payer la solde de l'armée de Portugal. Sur « ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 9 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

qui, par ses seuls ambassadeurs, tenaient soumises à sa politique, contre l'intérêt de leurs sujets, les cours de Vienne, de Pétersbourg, de Berlin, de Munich, de Copenhague, etc., et qui, avec plus de cent cinquante mille hommes, ne parvenait à obtenir de l'obéissance en Espagne ni pour le roi qu'il lui avait donné, ni pour lui-même !

Malgré les difficultés qu'un tel état de choses devait apporter au maintien d'une comptabilité régulière, les agents de la trésorerie, qui conservaient en Espagne leurs habitudes d'ordre et de fidélité, parvenaient, la plupart, à me rendre compte de leur gestion presque aussi exactement que ceux de l'intérieur de la France. Quelques détails locaux sans doute échappaient à cette comptabilité ; mais

« mée de Catalogne ; vous ferez sortir ce million de la caisse de « service ; 400,000 fr. seront employés à payer les fournitures de « chevaux, voitures et transports militaires : 400,000 fr. pour « payer ce qui serait dû aux agents des services, et 200,000 fr. « pour ce qui peut rester dû aux départements français, qui ont « fourni des bœufs et des fourrages. Le tout, sur 1808, 1809 et « 1810. Le ministre de l'administration de la guerre répartira « cette somme sur ces trois exercices. Vous la porterez en dis- « tribution dans le décret du mois d'août ; mais comme cela « apporterait un mois de retard, vous la ferez avancer par la « caisse de service, qui en sera couverte et remboursée par « l'effet de la distribution d'août ; faites-moi connaître ce que « l'armée de Catalogne a coûté pour la solde de 1810, et les « fonds que vous vous proposez d'affecter aux paiements ulté- « rieurs de la solde. Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 10 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

sans cesse par les guérillas, et souvent abandonnés par les escortes. Les propriétaires primitifs étaient dépouillés, et les troupes françaises restaient dans la détresse. On changea les comptables, mais on ne changeait pas le régime ; et le résultat fut le même[1]. Il y avait là, par la force des circonstances et par le vice du système, un genre d'anarchie contre lequel la volonté même de Napoléon devait échouer. Quel sujet de réflexion qu'une pareille combinaison de guerre au commencement du dix-neuvième siècle ! quel spectacle que celui d'un frère de Napoléon, titulaire des divers royaumes des Espagnes et des Indes, et qui ne régnait pas au delà des murs de Madrid ! quel spectacle que Napoléon lui-même,

1. « I. Je réponds à votre lettre du 14 mai, sur le service de « l'armée d'Espagne. Le décret que vous me proposez ne me con- « vient pas. Vous en recevrez un autre ; je veux un receveur- « général qui réside à Bayonne ; voyez le ministre de la guerre « pour que mon décret parvienne à l'armée par des courriers ex- « traordinaires ; envoyez de votre côté des ordres aux receveurs « que vous nommerez, pour qu'ils se rendent en toute diligence « à leur résidence ; faites venir à Paris tous ceux qui ont reçu « des contributions pour qu'ils rendent leur compte, j'entends « que tous les fonds rentrent. Donnez des instructions à votre « receveur-général ; il ne faut pas qu'il gêne la marche de l'ad- « ministration militaire ; déclarez aux comptables qui laisse- « raient détourner des fonds sur les contributions locales, « qu'ils en seraient responsables. Sur ce, etc.

« *Paris*, 29 *mai* 1810. « *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je désire que vous avanciez, sans délai, au ministre de « l'administration de la guerre, un million pour le service de l'ar-

lui des impôts et des matières d'or et d'argent dont ils avaient le dépôt. Mais les généraux, qui commandaient les différents corps d'armée, étaient indépendants les uns des autres; chaque général portait cette indépendance dans l'administration des provinces qui composaient son gouvernement. Les fonctionnaires civils, qu'il employait, ne pouvaient trouver dans le pays quelque obéissance que là où ils se montraient à la tête de nombreux détachements: et ils les dirigeaient moins qu'ils n'étaient dirigés par eux; car la force armée ne parvenait guère que par ses propres recherches à s'assurer quelques approvisionnements insuffisants.

Ces fonctionnaires formaient de volumineux tableaux des objets qu'ils avaient requis; et ces objets ne grossissaient que les comptes: ils étaient souvent dissipés ou repris avant de parvenir aux magasins du quartier-général. En préjugeant la situation des corps par la nature et le montant des réquisitions faites, on aurait pu en conclure que chacun d'eux avait été satisfait dans toutes ses nécessités; mais en considérant leurs distributions réelles de vivres, leurs vêtements, leurs armes, on ne pouvait qu'admirer leur résignation et leur patience dans cet assaut continuel de dangers, de fatigues, de besoins. Et ce problème de la disparition des objets requis s'expliquait par les pertes inséparables de transports faits à la hâte, harcelés

les fonds que le trésor de France fournirait aux armées d'Espagne (celle de Catalogne exceptée), c'était parce que les provinces où elles étaient cantonnées devaient, disait-il, acquitter le reste par leurs contributions ; ainsi Napoléon conservait encore sur le trône les principes de cette tactique aventureuse par laquelle il s'en était frayé la route dans ses premières campagnes. Il ne considérait pas que l'Espagne ne ressemblait pas à l'Italie, ni une guerre d'occupation à une guerre d'invasion, qu'il ne pouvait pas attendre de ses meilleurs généraux cette force de volonté et cette patience de détails par lesquelles il était autrefois parvenu à diminuer l'abus des réquisitions en les dirigeant, sans désordre, vers les seuls besoins des troupes, selon leur strict nécessaire; mais que le système des réquisitions exercé par des détachements armés dans un pays aussi dénué d'approvisionnements que l'Espagne, en même temps qu'il ne pouvait produire que des ressources insuffisantes. devait introduire dans nos troupes des germes d'indiscipline. et créer, contre chaque détachement, une troupe plus nombreuse de *guérillas* dans chaque province. Il ne négligeait pas de donner les ordres les plus sévères pour que les distributions fussent faites avec ordre : que les divers agents de l'administration fussent responsables de l'emploi des objets requis et que les agents de la trésorerie pussent en établir le compte, comme ce-

Valence. Et, soit que Napoléon se proposât de faire revivre les anciens droits de Louis XIII sur la Catalogne, soit qu'il voulût se rendre maître des deux versants des Pyrénées, il paraît qu'il destinait à l'Aragon et à la Catalogne un sort différent de celui des autres provinces espagnoles.

Le même jour, où il s'occupait des besoins de l'armée de Catalogne, au milieu des immenses travaux d'Anvers qu'il visitait, et de l'agitation que sa présence y causait dans toutes les classes, il prenait aussi dans une seconde dépêche [1] le soin de m'expliquer que s'il réduisait à 2 millions par mois

1. « Je vois par votre note sur la solde des huitième, deuxième « et sixième corps de l'armée d'Espagne, que vous avez fait payer « ce qui était dû au huitième corps et que vous donnez « ordre que la solde des deuxième et sixième corps soit alignée. « Je pense que vous vous serez fait rendre compte des fonds « que les deuxième et sixième corps auront pu se procurer. « Dans votre correspondance avec les payeurs, faites-leur « comprendre que vous présumez qu'ils auront trouvé deux « mois de solde dans le pays, et qu'avec 2 millions par mois « venant de France, indépendamment des envois faits à l'armée « de Catalogne, ils doivent pourvoir à la solde en s'aidant des « contributions du pays, qui doivent fournir la moitié de « l'entretien des corps ; faites-moi un rapport sur la situation « de toute l'armée d'Espagne, en distinguant ce qui est fourni « par le pays, et en partant de ce principe, que je ne veux « donner que 2 millions par mois. La dépense serait ainsi « payée, moitié par la France, moitié par le roi d'Espagne, « hormis l'armée de Catalogne, à laquelle il faut envoyer l'argent nécessaire pour la tenir le plus possible au courant. « Sur ce, etc.

« *Anvers*, 5 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

nous occupions en Espagne, sans y comprendre les contingents de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade, etc., aurait coûté au trésor public plus de 40 millions par année ; mais, sans la guerre d'Espagne, la France n'aurait pas eu besoin de conserver et de solder ces troupes.

Dans toutes les décisions relatives à la solde des divers corps, Napoléon recommandait toujours la priorité des paiements [1] pour les détachements de sa garde ; mais il reconnaissait bientôt qu'indépendamment des 24 millions auxquels il voulait réduire, du moins pour la solde, la dépense de tous les corps qui se trouvaient en Espagne, il fallait solder et nourrir le corps particulièrement cantonné dans la Catalogne (voir la note n° III) ; nos troupes n'étaient pas encore alors maîtresses de

1. « J'ai examiné le dernier compte des fonds qui sont à « Bayonne ; je désire qu'avant tout les fonds destinés pour l'Es- « pagne soient employés d'abord au service des détachements « de la garde, ensuite à celui du huitième corps, et qu'un sup- « plément soit envoyé aux corps qui sont à Madrid. Sur ce, etc.

« *Compiègne*, 9 *avril* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Donnez ordre que la division de la garde qui est à « Burgos soit mise au courant pour sa solde : cette dépense « doit être la première de toutes. Sur ce, etc.

« *Anvers*, 5 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« III. Faites passer de l'argent à l'armée de Catalogne, pour « payer la solde, et faites la mettre au courant dans le plus « court délai possible. Sur ce, etc.

« *Anvers*, 4 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

Napoléon, qui analysait aussi bien que ses ministres les comptes du trésor public, n'ignorait pas que dans les trois premières années la guerre d'Espagne avait en effet coûté, chaque année, plus de 60 millions à la France, quoique les envois de fonds pour la solde proprement dite ne se fussent élevés qu'aux deux tiers environ de cette somme. C'était une nouveauté pour lui qu'un pays qui ne se chargeait pas de l'entretien complet des troupes qui l'avaient envahi. Il me déclara au mois de février 1810 [1] qu'il ne voulait plus employer à la guerre d'Espagne, en envois d'espèces, que 2 millions par mois, ou 24 millions pour l'année ; mais il ne comprenait pas dans cette dépense celle du renouvellement d'effets d'équipement et d'armement auquel les magasins de France devaient pourvoir ; il faisait encore, dans cette première disposition, d'autres omissions ; et la dépense totale devait s'élever à plus de 40 millions par année dans l'hypothèse même où celle de la solde aurait pu ne pas excéder 24 millions.

Sans doute l'entretien en France des troupes que

1. « A dater du 1er mars, il ne doit plus être envoyé d'argent « pour la solde de mes troupes dans l'Aragon, la Navarre et la « Biscaye ; vous règlerez les envois de fonds en Espagne de « manière qu'ils ne dépassent pas 2 millions par mois ; tout « le reste doit être au compte de l'Espagne. Sur ce, etc.

« *Paris*, 10 *février* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

corps d'armée conservât encore le nom d'armée de Portugal.

Si nos troupes trouvaient difficilement dans l'une et l'autre partie de la Péninsule quelques moyens de subsistance, les moyens d'entretien pour l'habillement et pour les armes leur manquaient plus encore ; et après quelques mois de campagne qui se passaient en marches et contre-marches sans résultat, dans lesquelles la discipline était sans force (pour maintenir les soins de conservation nécessaires au matériel), des bivouacs continuels avaient bientôt détruit les effets d'équipement des soldats qui survivaient à leurs fatigues. Ce n'était pas en Espagne, même dans les parties les plus soumises, que l'on pouvait réparer, par les réquisitions militaires, les pertes de la guerre. Des exactions particulières ont pu enrichir quelques individus ; mais on sait par exemple que le corps nombreux qui occupa, pendant plusieurs années, la riche Andalousie ne tirait du pays que des subsistances ; que, malgré les secours d'argent qu'il avait continué de recevoir de la France, il revint, en 1814, avec un arriéré de plus de deux années dans sa solde ; et on ne citerait définitivement qu'un seul corps qui soit parvenu à se suffire à lui-même dans une partie de l'Espagne, et sans surcharge pour le pays : c'est celui à la tête duquel le maréchal Suchet avait conquis la province, ou, si l'on veut, le royaume de Valence.

peuples au lieu de les épuiser), Napoléon, naturellement peu enclin au découragement, semblait n'abandonner aucune de ses prétentions sur l'Espagne et même sur le Portugal : s'il avait voulu appeler sur ce point les forces de l'Angleterre, il avait réussi dans cette partie de son plan, car c'est là que l'Angleterre avait fait débarquer ses premières armées ; mais elle avait attendu que toute la population indigène se fût elle-même soulevée contre la faible armée française qui avait conquis le Portugal en 1807 ; et c'est avec son secours, avec celui de quelques corps espagnols qui étaient venus s'y joindre, qu'elle avait forcé à la retraite, en 1808, les troupes françaises commandées par le général Junot. Depuis cette retraite, une nouvelle armée, suivie de plusieurs renforts successivement envoyés sous les ordres des maréchaux Masséna, Ney et Soult, avait disputé aux Anglais, avec des succès balancés, l'occupation du Portugal ; mais, indépendamment de l'avantage d'avoir tous les nationaux pour auxiliaires, les Anglais avaient eu celui de se recruter, de s'approvisionner librement par la mer, tandis qu'une victoire procurait à peine aux Français quelques jours de vivres. Le maréchal Soult, qui prolongea le plus longtemps la résistance, avait fini comme les autres par se replier sans perte sur l'Espagne ; et cependant Napoléon voulait que, même sur le territoire espagnol, un de nos

ces divers événements se trouve déterminée par ses lettres même que j'ai citées ; chacun des autres ministres avait dû avoir la sienne, et avait été appelé à concourir à tant de buts divers, par des instructions analogues à ses attributions. Il y avait certes bien là de quoi occuper, pendant toute une année, le prince le plus laborieux, surtout s'il s'était condamné comme Napoléon à sacrifier beaucoup de moments aux audiences publiques et particulières, aux revues militaires, aux chasses, aux spectacles, aux représentations de cour. Eh bien ! je n'ai encore extrait qu'une bien faible partie de la correspondance qu'il eut, seulement avec moi, pendant cette année 1810. Or, on sait que le principal objet de sa correspondance avec ses ministres était de compléter par des mesures spéciales, ou de modifier par des mesures exceptionnelles, les décrets généraux qu'il rédigeait souvent lui-même, ou les décisions rendues en conseil sur les rapports des ministres. On sait aussi que chaque ministre était en outre appelé, près de lui, trois ou quatre fois par semaine, pour recevoir des ordres verbaux. On ne peut mieux appliquer qu'à Napoléon ce mot de Tacite : *Par cunctis negotiis quia supra.*

Quoique la conquête de la Péninsule, après trois années d'efforts, offrît nécessairement des difficultés plus grandes encore dans la quatrième (car la résistance prolongée par l'accord unanime fortifie les

Ma mémoire vient de montrer dans ce qui précède :

Napoléon maintenant, obstinément, ce qu'il appelait son *système continental*, contre le vœu et contre les intérêts de tout le continent :

La féerie de son mariage avec une princesse du sang d'Autriche ; les nouveaux soins qu'avait exigés de lui cette union ; les nouveaux rapports politiques qu'elle lui avait imposés ; les nombreuses journées qu'il avait employées en fêtes, en voyages d'apparat dans la Picardie, la Belgique, sur l'Escaut, dans la Normandie :

La polémique à laquelle il s'était livré sur des questions de banque au milieu de ses voyages ;

L'étude qu'il avait voulu faire des conditions d'un bon système monétaire, avant de consentir à compléter le perfectionnement de la monnaie française, par des mesures qui contrariaient d'anciens préjugés qui n'appartenaient pas à lui seul ;

Le premier démembrement qu'il avait fait subir à la Hollande, *pour voir* (disait-il) *de plus près l'embouchure de la Tamise ;*

Enfin, la réunion à la France de la Hollande entière, dont les serments de fidélité rappelaient ceux qu'avaient précédemment prêtés, dans des circonstances et par des motifs à peu près semblables, Gênes, Lubeck, Brême et Hambourg !

La part que Napoléon a voulu m'assigner dans

l'ont le mieux servie peuvent seules conserver dans les siècles une admiration sans réserve !

Dans les derniers mois de 1810, la Hollande, quoique réunie à la France, quoique divisée par départements comme la France, avait encore gardé, du moins dans les formes de son administration, quelque apparence de son ancienne unité politique : elle aurait sans doute voulu prolonger ce rêve ; et le grand dignitaire français qui résidait auprès d'elle paraissait céder à son vœu en demandant que les impôts perçus en Hollande, quoique déjà modifiés par l'application de plusieurs tarifs français, fussent du moins spécialement affectés aux dépenses locales, de telle manière que la Hollande conservât ainsi une administration et une comptabilité distinctes. Elle n'eut d'autre privilège que celui d'être traitée comme le Piémont, la Toscane et l'Illyrie ; les ministres de France se partagèrent la direction des différents services ; ils y déléguèrent des ordonnateurs secondaires pour les dépenses ; un intendant des revenus publics, un directeur-général d'une caisse centrale établie à Amsterdam, furent placés, pour les recettes et pour les dépenses, sous les ordres des deux ministres des finances françaises ; et telle fut la condition de la Hollande jusqu'à l'époque de 1814, qui sépara de la France toutes les agrégations qui lui étaient étrangères.

dans les envois d'espèces qui seraient faits en Espagne, un dixième en monnaie de cuivre, environ 200,000 francs par mois. C'était peu de temps après la mesure qui avait exclu, en France, la monnaie de cuivre des paiements légaux ; il s'en trouvait en effet pour une somme de 3 millions dans les diverses caisses publiques; je ne pouvais en employer que de très-faibles fractions dans les dépenses payables en France; car il ne fallait pas que le trésor, qui écartait la monnaie de cuivre de ses recettes, la fit reparaître dans ses paiements. Mais l'emploi assigné par l'empereur présentait bien une autre difficulté : 200,000 francs en cuivre devaient peser près de quarante-cinq mille kilogrammes. Quel embarras dans des convois qui devaient traverser l'Espagne sous l'attaque des guérillas, et qui se composaient de voitures dont chacune ne pouvait pas porter plus de mille kilogrammes ou vingt quintaux! Quelle économie serait résultée de l'emploi d'une monnaie dont la valeur réelle devait, après quelques centaines de lieues, être absorbée par les seuls frais de son transport ? Je pourrais ajouter beaucoup d'autres questions. Cependant Napléon avait, suivant son usage, porté la prévoyance jusqu'au détail de la répartition qui devait être faite entre chaque armée de cette monnaie de cuivre. Je n'ai pas besoin de dire que le trésor public ne tira pas un grand

parti de l'expédient; mais j'ai cru devoir rapporter ce fait, parce qu'il intervient, comme preuve, à la suite des réflexions qui précèdent.

Tant de détails saisis avec tant de précipitation, tant de dispositions qui s'appliquaient de si loin à des circonstances si mobiles, devaient donner lieu à de fréquentes erreurs. Il n'était pas toujours aisé de les combattre, et moins encore de les amender par l'exécution. Il n'était pas sans exemple que l'empereur les reconnût lui-même. On a vu que, le 20 septembre, il avait improuvé l'envoi que j'avais fait à Madrid, d'après mes renseignements particuliers, d'une somme de 2,500,000 francs; dix-huit jours après, Napoléon m'ordonnait d'ajouter un nouvel envoi de 1 million de plus aux 2,500,000 fr. que j'avais dirigés sur Madrid [1].

Tel était le caractère des erreurs de ce genre qui échappaient à Napoléon qu'elles servaient même l'action de son gouvernement. Elles ne cédaient qu'à la vérité claire et précise. Il fallait donc que ses ministres arrivassent à cette vérité, quand il

1. « Sur les fonds de la caisse de réserve de Bayonne, donnez « l'ordre qu'il soit envoyé 1 million à l'armée du centre à Madrid; 1 million à l'armée du Midi à Séville; 1 million à l'armée de Portugal, lequel sera dirigé sur Valladolid, ce qui fera « en tout 3 millions, etc., etc. Sur ce, etc.

« *Paris*, 28 *novembre* 1810.

Signé Napoléon. »

n'avait pas pris la peine d'y arriver lui-même ; il fallait qu'ils la recherchassent, qu'ils la trouvassent sur tous les points de leur administration ; car ils ne pouvaient pas prévoir celui où un calcul hasardé pouvait devenir l'occasion d'une attaque difficile à soutenir. Il disait quelquefois, à l'occasion de cette maxime, *les rois ne se trompent jamais*, qu'elle n'était vraie que des rois qui étaient dispensés de gouverner, qui étaient venus *tout faits*, et que ce n'était pas son lot.

J'abuserais du privilége de prolixité qu'on accorde à des notes auxquelles on veut conserver l'empreinte des faits, si j'analysais avec détail la partie de la correspondance de Napoléon avec moi, qui est relative à l'administration intérieure de la France en 1810. Celle-ci est beaucoup plus volumineuse que dans les autres années ; j'y devrai faire plus de suppressions encore que dans celles que j'ai déjà extraites.

Par exemple, je ne parlerai pas de ces nombreux conseils dans lesquels Napoléon entendait, en présence des ministres et presque contradictoirement avec eux, les directeurs-généraux des différentes régies, les chefs de divisions chargés des différents services de la dépense. Je me suis assez étendu, dans les années antérieures, sur ces revues auxquelles aucun carton ministériel n'échappait. Elles avaient chaque année le même but ; elles finissaient

par le même résultat, celui sans doute de redresser quelques torts, mais surtout de prévenir des négligences, de maintenir chacun de ceux qui prenaient quelque part aux affaires publiques en éveil sur tous les détails, presque en alarmes, et surtout en défiance d'eux-mêmes, devant un homme qui mettait une sorte d'affectation à paraître se défier de tout le monde, et ne dégoûtait cependant personne de son service.

J'ai déjà fait mention de l'espèce de bilan que je faisais former tous les trois mois sous le nom d'*actif* et de *passif* du trésor, pour balancer les ressources et les dettes de tous les budgets, par la comparaison des recettes et dépenses faites sur chacun d'eux, des paiements qui leur restaient à faire, et des moyens dont ils pouvaient disposer. Napoléon était toujours impatient, à la fin de chaque trimestre, de vérifier les changements qu'un intervalle de trois mois avait opérés dans les résultats. Sa confiance s'y trouvait dominée par le mécanisme des chiffres qui se servaient réciproquement de contrôle et de preuves ; il y retrouvait les anciens éléments dont il avait composé les budgets ; il suivait les variations que la marche du temps avait amenées dans leur situation respective, et il ne s'offensait pas de trouver là des vérités arithmétiques qui détruisaient les illusions des premières évaluations sur les moyens et les besoins de chaque

exercice. C'était surtout lorsqu'il s'occupait de former un nouveau budget et d'arrêter le service d'une nouvelle année, qu'il aimait à consulter ces états ; et, dès le 3 janvier 1810 [1], il m'avait demandé le bilan [2] du trésor public arrêté au 31 décembre 1809. Dans la situation où se trouvaient alors les écritures du trésor, il n'y avait pas de mérite à le satisfaire, quoique aucun examinateur de compte ne fût peut-être plus difficile à conten-

1. « Vous m'avez remis un compte du trésor au 1er octobre. « Je désire savoir quand vous pourrez me remettre un pareil « compte au 1er janvier, parce que je suis bien aise d'asseoir « les calculs de l'année sur ce nouveau compte. — Je vous « prie de m'apporter demain, à quatre heures après midi, « les décrets que j'ai pris l'année passée lorsque j'ai réglé le « service, et les renseignements nécessaires sur la manière « dont les exercices arriérés doivent être soldés, et sur ce « qu'il est convenable de faire pour régler le service de cette « année ; apportez-moi aussi le budget de l'armée du Rhin de « l'année passée ; enfin tous les décrets et pièces propres à « me mettre à même de prendre une décision, pour assurer « le service de 1810. Sur ce, etc.

« *Paris*, 3 *janvier* 1810. *Signé* NAPOLÉON.

2. L'exactitude des résultats généraux de ce *bilan*, composé des recouvrements et des paiements appartenant à chaque budget encore ouvert, était d'autant mieux assurée, que les résultats partiels qu'ils résumaient avaient été vérifiés et contrôlés eux-mêmes dans tous leurs éléments, contradictoirement avec les comptables, par les préfets et sous-préfets de chaque lieu, ainsi que par les ordonnateurs militaires, sous leur responsabilité.

C'est ainsi qu'il arrive que le nouveau système de comptabilité, bien appliqué, garantit aussi bien les comptables et leurs familles, que le trésor public lui-même.

ter, et plus fécond en objections contre tout résultat qui ne portait pas avec lui ses preuves. Dès le 9 janvier, le trésor public était parvenu à produire son bilan complet à la date du 1er du même mois ; ce bilan faisait, comme de coutume, reconnaître dans les anciens budgets des insuffisances de trois ou quatre dixaines de millions ; mais, à la même époque, il arrivait que le royaume d'Italie offrait de solder, comme il le pouvait, une partie des avances très-réelles qui lui avaient été faites par la France pour son service intérieur ; il y destinait 750,000 francs de rentes sur le *mont de Milan*, c'est-à-dire sur le grand livre [1] italien. L'à-compte était faible, et sous une forme peu commode : c'était du moins un à-compte, un secours ; j'obtins de Napoléon qu'il fît acheter ces rentes par son domaine extraordinaire ; et un versement de 15 millions fut fait au trésor public.

Au commencement de chaque année Napoléon était toujours assez disposé à ouvrir de larges cré-

1. « Vous recevrez un décret par lequel 750,000 francs de « rentes vont être versés au trésor public en inscriptions du « Mont-Napoléon. Je pense que nous pouvons tirer parti de « cela dans nos besoins du trésor ; ce sera un capital de 15 mil- « lions que nous pouvons faire entrer dans nos combinaisons: « comme ces inscriptions peuvent être rachetées du trésor « public par mon domaine extraordinaire, elles vous fourni- « ront les 16 millions dont nous étions embarrassés hier. Sur « ce, etc.

« 9 *janvier* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

dits à ses ministres de la guerre [1], et même, pour le premier emploi de ces crédits, à modérer quelquefois la rigueur des règles ordinaires.

A toutes les époques il connaissait, au moins aussi bien qu'eux, la composition et l'emplacement des divers corps et même de leurs détachements, et si quelque question lui était faite à cet égard, il pouvait répondre plus tôt et plus juste ; car c'est lui qui avait réglé chaque mouvement et chaque station [2].

Et lorsqu'il s'agissait d'arrêter définitivement les comptes du budget, comme alors il scrutait chaque compte dans ses éléments, les discussions mena-

« 1. Portez sur la distribution de février 500,000 francs pour « l'exercice de 1809, et 1 million pour l'exercice de 1810, à « donner aux manufactures d'armes. Prévenez le ministre de « la guerre que vous tenez cette somme de 1,500,000 francs à « la disposition des entrepreneurs des manufactures, et que « vous la ferez payer sans délai, et sans même attendre la « distribution du mois. Je vous envoie une note qui vous « mettra au fait. Sur ce, etc.

« *Paris, février* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « Je reçois votre lettre du 3. Du 1er au 15 février, mon « armée du Rhin sera bien éloignée d'Augsbourg. Une division « de quatre régiments sera à Hambourg ; une autre à Dusseldorf, marchant sur la Hollande, et une autre à Hanau. Tout « le second corps se rapprochera de la France. A l'égard du « troisième corps, la division Gudin sera à Magdebourg ; la « division Morand, à Bareuth ; la division Friant, à Passau « et à Salzbourg. Le service de la solde doit être réglé en « conséquence.... Sur ce, etc.

« *Paris, 5 février* 1810. *Signé* NAPOLÉON »

çaient souvent d'être interminables. J'en ai cité déjà plus d'un exemple, j'en supprime bien plus encore; mais parmi une foule d'autres lettres de 1810, dont je ne fais pas mention, j'excepte celle du 29 octobre, parce qu'elle indique, par le seul chiffre de la solde d'activité, ce que coûtait alors à la France son état militaire, et parce qu'elle offre une nouvelle preuve de la sévérité d'analyse que Napoléon portait dans l'examen des chiffres.

On voit par cette lettre qu'en 1809, la solde d'activité s'était élevée à 214,451,000 fr.: elle était évaluée, pour terme moyen, à l'égard des troupes stationnées au dehors, à 22 fr. 50 c. par homme, par mois, et à l'égard de celles de l'intérieur à 30 fr. par homme, par mois, à cause des nombreux états-majors [1].

On voit aussi que, sans contester la réalité de la dépense, Napoléon avait seulement remarqué que les ordonnances délivrées par le ministre de la guerre pour la solde, restaient au-dessous de 214,451,000 fr., et il n'admit le résultat que lorsqu'il lui eut été prouvé que ce qui n'avait pas été ordonnancé par le ministre de la guerre l'était par le second ministre de l'administration militaire, dans les attributions duquel était l'arbitrage des accessoires de la solde [2].

1. Plus tard, la solde d'activité avait coûté plus de 220 millions... plus de huit cent mille hommes sous les armes !

2. « Je ne puis pas arranger les affaires de la guerre pour

Certainement on n'aurait pas pu demander mieux à un président de la cour des comptes.

Le complément des mesures financières de chaque année était une espèce de disposition générale qui devait fixer le sort du budget : j'eus encore cette fois le regret de voir arriver ce complément dans un état fort incomplet, malgré mes itératives remontrances [1].

Je ne pus pas même obtenir, dans ces dispositions de finances, un article qui assurât au trésor public le remboursement des avances qu'il avait faites aux princes de la maison d'Espagne d'après le traité de Bayonne de triste mémoire : à la fin de 1810, elles pouvaient s'élever à près de 10 millions ; elles n'étaient pas reconnues par le budget, aucune partie des revenus publics ne leur était affectée, et l'on a vu que déjà les revenus publics ne suf-

« 1808 et 1809, tant que vous n'aurez pas déterminé ce qui « était dû et ce qui a été payé pour chaque service. Je vois « par votre état n° 13 que le trésor public a payé pour la « solde d'activité 214,451,000 francs ; mais il paraît que « quelques fonds donnés pour la solde doivent être imputés « à l'administration de la guerre ; il est urgent de terminer « cette affaire pour 1808 et 1809 : je ne connais pas de tra- « vail plus pressé que celui-là, puisque l'ordre en dépend. « Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 29 *octobre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Je vous envoie un projet de disposition de finances : je « désire, avant de le signer, que vous vérifiiez plusieurs « chiffres qui vous regardent... Sur ce, etc.

« *Paris*, 28 *décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

fisaient pas à leurs charges spéciales. C'était donc une avance gratuite et une créance sans gage qui entachait d'une irrégularité grave la comptabilité du trésor public, en même temps qu'elle détournait ses ressources de leur destination légale; je demandais que ces avances fussent remboursées au trésor public sur les fonds du domaine extraordinaire. Le trésor public n'obtint pas ce que je demandais; mais il obtint ce que je ne demandais pas, ce fut une réduction à la somme annuelle de 3,276.000 francs de celle d'environ 10 millions que le traité de Bayonne promettait à ces princes. On verra seulement que ce n'était pas sans une sorte de pudeur que Napoléon prononçait cette réduction [1].

Il m'avait aussi donné l'ordre de faire avancer, par la caisse de service, un million au prince de Ponte-Corvo [2] au moment de son départ pour la

1. « Vous verrez, par le décret que je viens de signer, que « j'ai réduit les princes espagnols, et que je ne veux accorder « que 3,276,000 par an, ou 273,000 par mois, savoir : au roi « Charles, 150,000 fr. ; à la reine Louise, 33,000 francs, au « prince Ferdinand, 40,000 francs ; à son frère, 25,000 fr. et « à son oncle 25,000 fr. ; le tout par mois, ce qui fera pour « l'année 3,276,000 francs. Il est convenable que ceci reste « secret. Vous ne devez pas leur annoncer cette disposition, « mais seulement faire faire les paiements en conséquence, « et sans dire qu'il y ait rien de changé, Sur ce, etc.

« *Paris*, 21 *décembre* 1809. *Signé* NAPOLÉON. »

2. « I. Donnez 1 million au prince de Ponte-Corvo sur la « caisse de service ; cela sera régularisé ensuite... Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 16 *septembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

Suède, qui l'appelait à succéder au trône ; les réclamations que je fis pour que cette munificence ne restât pas à la charge du trésor public furent au moins plus heureuses ; Napoléon la prit à la charge de sa liste civile.

Quoi qu'on ait pu dire de l'arbitraire et du despotisme de ce temps où le corps législatif était si nul, et la loi de finances une formalité si vaine, ce serait une erreur que de croire que, sous un rapport qui touche à tant d'intérêts privés, la seule règle de l'État était la volonté de son chef, et que cette volonté ne se manifestait que par des caprices. L'exemple suivant prouvera que l'accès n'était pas fermé aux représentations fondées sur des principes d'ordre. Un décret avait ordonné l'inscription, sur le grand-livre de la dette publique de France, d'une rente de 500,000 fr. constituée au profit des créanciers de l'ancienne dette de Piémont ; mais cette inscription n'était pas explicitement autorisée par la loi de finances de 1810 ; le trésor public refusa d'obéir au décret ; et, malgré un ordre itératif de Napoléon [1], l'inscription n'eut

« II. Je donne ordre que le million que le trésor public a avancé, « par sa caisse de service. au prince de Ponte-Corvo, soit rem- « boursé par le domaine extraordinaire afin de terminer cette « affaire... Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 24 *octobre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

1. « Je reçois votre rapport du 11, par lequel vous me repré- « sentez qu'il n'a pas été ouvert de crédit législatif pour l'ins-

définitivement lieu que lorsqu'une loi nouvelle, votée par le corps législatif, l'eut textuellement autorisée.

Les puissances étrangères ont souvent reproché à Napoléon sa défiance envers elles ; c'était sans doute en lui un sentiment inné que la défiance, et il s'était encore fortifié par sa position ; les agressions plus qu'imprudentes de la Prusse en 1806, de l'Autriche en 1805 et 1809, l'autorisaient peut-être à ne pas trop se reposer sur la foi des traités.

Cependant il donna, en 1810, une assez singulière preuve de sa confiance dans la bonne foi de la Prusse. Cette puissance avait ouvert un emprunt en Hollande; on montrait dans ce pays peu d'empressement à y porter des fonds. Napoléon m'écrivait, le 3 mai, que son intention était d'y employer 10 millions sur les fonds de son domaine extraordinaire [1]; c'était faire remonter ces fonds vers leur source. Obligé de prendre part à cette opération, quoique l'administration du domaine extraor-

« cription de 500,000 francs de la dette publique du Piémont. « Ce crédit doit exister dans la dernière loi de finances. Il « n'y aurait donc aucune difficulté à ce que vous fissiez ins- « crire ces 500,000 francs de rentes. Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 12 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON.

1. « Je veux placer 10 millions dans l'emprunt de Prusse, « qui se place difficilement en Hollande. Voici ce qu'on me « dit sur les conditions : la première pour moi serait que la « négociation fût tellement secrète, que personne ne puisse « soupçonner ce placement; les fonds seront fournis par mon

dinaire me fût étrangère, je dus faire quelques observations sur l'effet que produirait un tel placement, dont le volume seul trahirait l'origine : et c'était là surtout ce que Napoléon voulait éviter ; la première mise fut réduite à un million[1]. La voie était préparée ; j'obtins d'être dispensé de m'occuper des opérations subséquentes ; j'en ignore donc le résultat ; je sais seulement que les engagements à long terme de la Prusse formaient, en avril 1814, une notable partie de l'actif du domaine extraordinaire.

On aura remarqué que, pendant que le domaine extraordinaire appelait à lui tous les profits de la guerre, le trésor public supportait presque toutes les charges : en effet, quoique par le décret d'institution Napoléon eût déclaré que la première destination de ce domaine était de pourvoir aux besoins extraordinaires de l'État, il regardait les tributs du dehors qui en composaient principale-

« domaine extraordinaire. Pour ne mettre personne dans « le secret, faites-en faire d'abord l'avance par la caisse de « service... Mettez la plus grande activité dans la conduite « de cette affaire, et terminez-la promptement.

« *Anvers*, 3 *mai* 1810. *Signé* Napoléon. »

1. « Il n'y a pas de difficulté à ce que vous preniez les me- « sures convenables, soit en employant la maison Hope comme « vous le projetez, soit en prenant tout autre intermédiaire ; « mais vous pourrez ne mettre d'abord qu'un million dans « l'emprunt de Prusse. Vous me rendrez compte, etc. Sur ce, etc.

« *Laken*, 15 *mai* 1810. *Signé* Napoléon. »

ment le fond, comme la conquête, le patrimoine de l'armée ; et il lui arrivait souvent de répéter que les tributs de l'intérieur devaient satisfaire à toutes les nécessités de l'État ; que, la première de ces nécessités étant la défense du territoire, les dépenses de la guerre étaient la première dette du pays.

Plusieurs échanges de valeurs entre le trésor public et le domaine extraordinaire avaient procuré sans doute quelques moyens de paiement plus immédiats ; mais ce n'était pas là un accroissement réel de ressources. Les nouveaux impôts que promettait la réunion de quelques nouvelles provinces étaient plus que balancés par le surcroît de dépenses qu'exigeait leur gouvernement et par l'extension progressive de nos armées, auxquelles chaque année une population nouvelle apportait, pour premier tribut, de nouveaux conscrits. On a vu que, dans l'héritage qu'il avait reçu de la révolution, Napoléon n'avait pas négligé l'expédient de la vente des domaines nationaux : aussi un de ses premiers soins dans chaque province dont il agrandissait la France était-il de réunir au domaine français tout ce qui composait le domaine public du pays incorporé ; il en faisait entrer la valeur dans les budgets comme supplément au produit des impôts ; il autorisait le trésor à charger la caisse d'amortissement de la vente de ces

immeubles, et à les remplacer dans l'actif du trésor par des annuités portant intérêt, et dont l'échéance devait coïncider avec l'époque des recouvrements que pouvait faire espérer la vente des nouveaux domaines. Et par cet expédient il croyait avoir réalisé les moyens de paiement que les budgets devaient assurer au trésor. Il disait sans cesse des bons de la caisse d'amortissement, qu'ils valaient bien les bons de l'échiquier anglais [1], qu'ils étaient mieux fondés, mieux garantis. Mais la plupart des bons de la caisse d'amortissement avaient deux et trois ans de terme ; et le trésor, qui, malgré les difficultés de son service, parvenait du moins, par la ponctualité et la régularité de ses paiements, à sauver les apparences, se serait dénoncé lui-même comme bien plus nécessiteux qu'il n'était en effet, si les porteurs d'ordonnances avaient reçu de lui une telle monnaie au lieu de celle sur laquelle ils devaient compter. On conclura sans peine de ces réflexions que je ne ménageais pas les objections contre le projet de faire entrer les

1. Plusieurs centaines de millions de francs en billets de l'échiquier peuvent se maintenir dans la circulation à Londres, place où abondent des capitaux en expectance de placement, conséquemment en état d'offres. On devait croire, en 1810, qu'à Paris les capitaux seraient longtemps encore plus demandés qu'offerts ; et plus tard encore, lors même qu'ils pourront être accidentellement offerts dans quelques moments, il ne faudra pas en conclure qu'ils sont abondants, et même suffisants partout ! Nous ne comprenons pas encore bien la génération des capitaux.

bons de la caisse d'amortissement dans les moyens de libération du trésor public. Lors même que, d'après les ordres de Napoléon, les ministres avaient prévenu leurs créanciers qu'une partie de leurs paiements pourrait être faite en bons de la caisse d'amortissement, j'avais eu soin de prendre des mesures pour que ces bons fussent rachetés sur la place au premier signe de dépréciation. La trésorerie obtenait alors de la confiance libre du public, sur la seule signature du caissier de la caisse de service, plus de ressources que ne pouvaient en procurer les bons de la caisse d'amortissement : ces emprunts, que je n'aimais pas et que je n'employais que dans la mesure exacte des besoins, se faisaient à cinq pour cent au plus, souvent à quatre pour cent ; ils auraient été nuls pour le trésor public, si les bons de la caisse d'amortissement n'avaient pu être négociés qu'à un taux très-supérieur. Plus le crédit public était chancelant, plus il demandait de ménagements : et ce n'était pas le cas d'appliquer à la France les expédients de la trésorerie anglaise au lieu de ses principes. Ce n'était pas d'ailleurs sous un gouvernement exposé sans cesse au hasard des attaques qu'il faisait, ou des attaques qu'il avait à soutenir, que, dans son intérêt même, il était prudent d'employer ces combinaisons, qui ne donnent que du superflu dans les temps prospères, et ne peuvent donner

le nécessaire dans les temps difficiles. Après tant de victoires et tant de paix glorieuses, quelques millions de bons de la caisse d'amortissement se soutenaient à peine dans la circulation ; ils ne s'y soutenaient que parce que la caisse de service et la caisse d'amortissement rachetaient immédiatement ceux qui ne trouvaient pas d'autres acheteurs à six pour cent d'intérêt, et conséquemment à un pour cent de perte. Combien cette intervention n'aurait-elle pas été plus laborieuse, si, au lieu de quelques millions toujours assurés de trouver un acheteur, une irruption de plusieurs dizaines de millions de ces valeurs avait envahi la bourse de Paris [1] ; quels désordres n'eût pas produits ce torrent ne rencontrant pas de digue ? Je voyais bien que des influences secrètes, dont je ne veux pas définir le motif, combattaient ma résistance ; je n'y persistai pas moins, et je me consolai de ne pas avoir obtenu un tel supplément de ressources

1. On se rappelle, on se rappellera longtemps l'essai que le gouvernement royal de 1814 fit d'une émission de valeurs, précisément semblables, sauf le nom, aux anciens bons de la caisse d'amortissement. A une époque si favorable aux épreuves les plus hasardeuses (la France était alors réconciliée avec toute l'Europe), un ministre, dont personne ne contestera l'habileté, a vu les obligations royales portant six pour cent d'intérêt perdre plus de vingt pour cent ; et tous ses efforts n'ont pu en maintenir vingt millions dans la circulation. De tels expédients sont souvent suivis de quelque scandale, et le discrédit de *l'effet* est encore le moindre !

par l'avantage de n'avoir pas du moins compromis celles que le trésor public devait au système régulier de ses paiements, quelque précaires et quelque insuffisantes qu'elles fussent. Je transcrirai par extrait la correspondance de Napoléon sur cette question [1].

Voici dans quel cercle se renfermaient mes objections, qui finirent par prévaloir au moins à cette époque. « Un débiteur, qui a promis à ses créanciers d'acquitter en argent comptant ses engagements avec eux, se libère-t-il régulièrement lorsqu'il donne en paiement de nouveaux engagements à un et deux ans de terme ? Substituer à un engagement échu un engagement à échoir, n'est-ce pas *atermoyer*, et tout atermoiement n'est-il pas synonyme de faillite ? ».

1. « I. Les bons de la caisse d'amortissement ne sont pas « assez connus sur la place, parce que la caisse de service les « retire ; cela est contre mon intention. Je désire que dans « vos premiers paiements vous en donniez, que vous en met- « tiez en circulation pour huit ou dix millions, et que vous « les laissiez aller à leur sort. Sur ce, etc.

« 28 *janvier* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. J'ai reçu votre mémoire sur les bons de la caisse « d'amortissement ; je ne désire pas moins que vous main- « teniez sur la place douze ou quinze millions de ces bons « pour accoutumer le public à cette monnaie. Ces bons, jus- « qu'à présent. sont restés à peu près au pair ; quand même « ils perdraient un ou deux pour cent, ce ne serait pas une « raison de les retirer. Sur ce, etc.

« *Paris*, 5 *mars* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

Déjà s'établissait, entre un grand pouvoir et ses moyens de finances, cette lutte qui devait commencer l'ébranlement de ce pouvoir ; l'empereur allait retomber dans la nécessité des expédients, qui, en finances, sont toujours des signes de faiblesse.

En 1803, Napoléon avait eu l'occasion de découvrir, dans un moment où les caisses du trésor public étaient assez mal garnies, qu'une autre caisse indépendante du trésor, et qui avait été instituée par Colbert pour assurer des pensions aux invalides de la marine, conservait, à Paris et dans les ports, beaucoup de fonds sans emploi. M. de Barbé-Marbois, ancien intendant maritime, dirigeait alors le trésor public, et il avait cru ne pas

« III. Je désire que vous m'envoyiez tous les soirs une note sur « le cours des effets publics sur les différentes circonstances « du change, qui me fasse connaître les variétés qui sur- « viennent dans cette partie de l'économie publique ; vous me « rendrez compte, par la même note, de la quantité de bons « de la caisse d'amortissement en émission, et quand il y en « aura pour quinze à vingt millions. Sur ce, etc.

« *Paris*, 15 *mars* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« IV. Je voudrais voir l'émission des bons de la caisse d'amor- « tissement portée jusqu'à vingt millions ; vous aurez soin de « les laisser tomber jusqu'à sept pour cent : s'ils passent ce « terme, vous autoriserez la caisse d'amortissement et le tré- « sorier du domaine extraordinaire à les retirer. Mon intention « est d'en saturer la place et d'en porter l'émission, s'il le « fallait, à une trentaine de millions. Sur ce, etc.

« 9 *mai* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

violer la fondation de Colbert en exécutant l'ordre que venait de lui donner Napoléon d'emprunter momentanément pour des paiements urgents et immédiatement exigibles les fonds qui s'étaient oisivement accumulés dans cette caisse. Ces fonds avaient une double origine. Les marins de tout grade y contribuaient par une retenue sur leur traitement et leur solde : mais la plus forte part provenait d'un prélèvement d'environ trois pour cent sur le prix des fournitures du matériel de la marine, qui s'opérait de telle manière que tout porteur d'ordonnances pour ce service subissait, sur le paiement qui lui était fait, une retenue de 3 pour cent au profit de la caisse des invalides : on ne retrouvait pas, dans une telle combinaison, le droit sens de Colbert; mais certes il n'eût jamais eu la pensée de la maintenir dans la même proportion lorsque les dépenses du matériel de la marine se seraient élevées au triple, comme sous Louis XVI, et au quintuple, comme sous Napoléon. S'il avait voulu distinguer les pensions de retraite de la marine de celles de la guerre, c'était en ce sens que les premières seraient principalement le produit de l'épargne honorable faite par les marins sur leur solde ; mais lorsque, par l'effet du développement de nos armements, le fonds dotal des retraites s'était trouvé composé en majeure partie du prélèvement fait sur les fonds du matériel, il en était résulté

que ces pensions rentraient dans les charges du trésor public comme celles de la guerre ; et plus mal, puisque c'était d'une manière détournée et conséquemment moins régulière. Toutefois, après avoir donné au superflu de cette caisse un emploi plus utile, Napoléon lui avait laissé la plénitude de sa dotation, il paraît même que M. de Barbé-Marbois n'avait conservé sur elle qu'un droit de surveillance à peu près inactif.

Quoique je ne fusse pas du nombre de ceux qui vantaient, dans la caisse des invalides de la marine, une institution qui payait largement, disait-on, des pensions de retraite sans rien coûter au trésor public, j'avais trouvé, en 1806, dans la trésorerie bien d'autres redressements à faire que ceux que pouvait demander, pour la combinaison de ses ressources, cette caisse de retraite ; je n'avais eu d'ailleurs aucune révélation de la surveillance spéciale attribuée sur ce fonds à mon prédécesseur par Napoléon ; elle était officiellement placée sous les ordres du ministre de la marine ; c'était sous ses yeux que s'opérait le prélèvement fait au profit de la caisse des retraites sur le montant de ses ordonnances.

Il savait et il souffrait qu'une ordonnance de 100 francs, délivrée par lui, ne représentât que 97 ou 98 francs pour son porteur, et en réalité ne libérât son ministère que d'une somme moindre

que celle qui y était exprimée. Il y avait bien là quelque vice, et il remontait à cent trente ans; mais jusque-là du moins aucun autre ne s'était fait soupçonner dans une telle administration, et c'était bien assez que, par là, le budget des approvisionnements maritimes se trouvât en effet appauvri d'un quarantième peut-être dans le seul but d'assurer constamment à la caisse des retraites de la marine plus de fonds qu'elle n'en pouvait régulièrement employer pour ses pensions; je ne prévoyais au surplus, et je ne cherchais aucune occasion de rapports avec cette caisse, lorsque je reçus de Napoléon [1] l'ordre de lui rendre compte de son administration depuis le décret qui plaçait cet établissement sous ma surveillance. J'étais bien sûr que, depuis environ cinq ans, c'est-à-dire depuis mon entrée au ministère, jamais attribution pareille ne m'avait été imposée : il semblait même que le but de l'institution ayant été de mettre les épargnes et le patrimoine de la vieillesse des marins à couvert des chances qui pouvaient atteindre les autres paiements publics, le ministre du trésor devait y rester plus étranger que tout

1. « J'ai pris depuis longtemps un décret pour que la caisse des « invalides de la marine fût sous vos ordres et vous rendit des « comptes : vous ne m'en parlez jamais ; faites-moi un rapport « sur l'administration de cette caisse depuis dix ans. Sur ce, etc.

« *Rambouillet*, 14 *juillet* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

autre ; cependant Napoléon ne se trompait que sur la personne ; il était vrai que, six ou sept ans auparavant [1], il avait, par une dépêche (et ses dépêches avaient, auprès de ses ministres, autant d'autorité que des décrets); il avait, dis-je, investi M. de Marbé-Marbois, mon prédécesseur, de la surveillance de la caisse des invalides de la marine; mais je n'avais trouvé aucune trace de cette disposition; et dans tous les cas je l'aurais regardée alors comme tellement personnelle au ministre auquel je succédais, qu'assurément je ne me serais rien attribué dans cette partie de l'héritage ; M. de Marbois lui-même n'en avait usé qu'une seule fois pour cette conversion, qui avait eu lieu en 1803, des fonds stagnants de cette caisse en rentes sur l'état. Ce qui en 1810 avait rappelé sur ce point l'attention de l'empereur et réveillé en lui les souvenirs des premières rectifications qu'il avait fait opérer sept ans plus tôt, c'étaient les irrégularités bien plus graves, et que ne soupçonnait pas même le ministre de la marine, qui venaient de lui être révélées par l'effet de ces divers moyens d'investigation qu'il maintenait en constante activité partout et sur tout.

1. Vers la même époque, Napoléon avait fait convertir en rentes à cinq pour cent, sur le grand-livre, les fonds libres de la caisse des invalides de la marine. J'avais concouru à cette opération comme directeur alors de l'amortissement.

On conçoit bien qu'un tel contrôle attribué de nouveau à la trésorerie sur une caisse amphibie, qui avait des grâces à répandre, devait avoir quelque défaveur dans le département de la marine : mais le mécontentement alors gardait le silence : il fut surtout contenu par le résultat des premières recherches qui firent découvrir, outre un déficit de plusieurs centaines de mille francs dans la caisse du trésorier-général, des abus, des irrégularités du même genre dans plusieurs des caisses secondaires; et bientôt ce mécontentement fit place à un sentiment plus juste lorsqu'on vit que le trésor public bornait son intervention au rétablissement de l'ordre; que la dotation des vieux marins, tout irrégulière qu'elle était sous quelques rapports, recouvrait par ses soins les fonds que des abus impunis, parce qu'ils n'étaient pas même soupçonnés, en avaient détournés; en un mot, que le trésor voulait aider à conserver et non pas envahir, et il sut borner là sa mission pour que la répression d'un vieux abus ne fût pas décriée par les intéressés comme la violation d'un droit réel.

En effet, non-seulement le trésor public s'abstint de proposer le renouvellement de ces reprises exercées plusieurs fois avant 1806 sur les excédants abusifs de retenues qui se reproduisirent encore depuis lors au moins momentanément dans cette caisse; mais, chargé de choisir les comptables, il

n'en nomma aucun sur lequel il n'eût d'avance l'assentiment du ministre de la marine, et qui ne fût pris parmi ceux qui avaient déjà servi dans ce département. Le choix qu'il fit, en 1810, du trésorier-général [1] explique tous les autres.

Peut-être serait-il arrivé quelque temps après que la dotation des invalides de la marine, rectifiée par une justice mieux éclairée, ne fût pas restée sous l'alternative hasardeuse des excédants ou des déficits, dont de telles retenues sur des traitements et sur des ordonnances offrent inévitablement la chance : et cette rectification n'aurait pas certes été désavouée par Colbert lui-même ; mais, en 1815, on ne se borna pas à soustraire la caisse des invalides de la marine à la surveillance que le trésor avait continué pendant quatre ans d'exercer d'une manière si désintéressée sur elle. On entreprit même d'appliquer aux invalides de la guerre le système de dotation dont Colbert n'avait pu que hasarder l'essai pour les invalides de la marine ; et l'on fit ensuite bien plus, au moment où la marine de France se trouvait appauvrie de plusieurs ports et d'un grand nombre de ses vaisseaux de guerre saisis par ses alliés au moment où ces mêmes alliés exigeaient d'elle pour sa rançon le capital de près de 100 millions de rentes, le ministère de la ma-

1. M. de Montcabrié, fils d'un officier-général du corps de la marine.

rine d'alors, rétabli sans partage et sans contrôle dans la disponibilité de la caisse de ses invalides, évalua au capital de plus de 4 millions la dette de la France envers cette caisse pour la prétendue soustraction de ses fonds sous Napoléon. Dans l'état où se trouvait la marine française, le besoin était au moins douteux ; le droit d'autant plus contestable ; l'époque était surtout bien mal choisie. Je sais bien qu'on objectera que ce n'est pas parce que les alliés exigeaient 100 millions de rentes que la caisse des invalides réclamait en même temps pour elle une aussi forte somme de rentes en 5 pour cent ; mais je crois que cette caisse devait être plus discrète dans le calcul de ce qu'elle appelait improprement ses reprises, lorsque la France avait tant d'autres sacrifices à faire.

Aux yeux des hommes qui ont des notions exactes sur les devoirs des ministres envers un gouvernement représentatif, en matière de deniers publics, un seul fait suffit pour réduire à son terme le plus simple la question d'un prélèvement sur des ordonnances, c'est-à-dire de l'acte par lequel on détourne une partie des fonds ordonnancés de l'emploi que les ordonnances ministérielles leur assignent. En 1816 et 1817, par exemple (et ici les chiffres ne sont qu'une fiction approximative), si la dépense des vivres de la guerre et de la marine, d'après le prix ordinaire des denrées, avait dû être évaluée

par le budget à 12 millions, la caisse des invalides aurait eu à prélever sur cette somme 3 pour cent, c'est-à-dire 360,000 francs ; mais le prix des denrées ayant quadruplé par la disette, il aurait bien fallu quadrupler aussi la somme qu'une première évaluation attribuait à la dépense des rations : il en serait donc résulté que les deux caisses des invalides (marine et guerre) auraient, dans ces années de malheur, détourné à leur profit 1,440,000 francs au lieu de 360,000 francs ; et que définitivement la base habituelle de leurs prélèvements sur la dépense des subsistances étant de 12 millions dans les temps ordinaires, elles auraient été rétribuées dans une proportion quadruple à une époque de disette, précisément parce que le désastre d'une année dont tous les autres Français contribuables ou créanciers de l'État étaient victimes, obligeait le gouvernement d'appliquer à un de ses services une dépense quatre fois plus forte ! Un fléau, tel que la famine, survenu sous l'administration de Colbert, eût-il été pour lui l'occasion et le motif de doter plus richement sa caisse des invalides ? Aucun de ceux qui, en 1815, ont tant abusé de son nom, n'oserait ternir par un tel soupçon sa mémoire. Assurément je n'avais pas attendu l'époque de 1815 pour porter, sur cette singulière dotation, le jugement que j'exprime aujourd'hui ; mais ce n'était pas lorsque le trésor public était son

tuteur qu'il pouvait lui en faire subir l'application rigoureuse.

Dans son goût d'investigation sur les comptables, et d'après les inquiétudes que quelques maires des grandes villes avaient témoignées au ministre de l'intérieur relativement à la gestion des receveurs des revenus municipaux, Napoléon avait aussi voulu, en 1810, que le trésor public portât sur les caisses municipales cet examen sérieux qui dévoilait la situation de ses agents directs [1]. Les premiers résultats de cette vérification n'en justifièrent que trop l'à-propos. Plus de 2 millions de déficit furent constatés en très-peu de temps dans les caisses municipales de Rouen, Marseille, Anvers, etc.

On était alors dans l'usage de soumettre au conseil d'État la discussion des budgets de toutes les villes, dont le revenu excédait 10,000 francs ; on devine combien cette discussion était lente ; com-

1. « J'ai lu avec un grand intérêt votre rapport du 12 décembre « sur la vérification des receveurs des communes. Mon intention « est que vous augmentiez, si cela est nécessaire, le nombre des « inspecteurs du trésor public, et que vous fassiez vérifier les « receveurs des grandes communes telles que Lyon, Gênes, Bordeaux, etc., de sorte que successivement, et dans l'espace de « deux ans, tous les receveurs des communes soient vérifiés. « Sur ce, etc.

« *Paris*, 15 *décembre* 1810.

Signé NAPOLÉON. »

bien elle apportait de retard au paiement des dépenses les plus urgentes, à l'établissement des comptes par exercices, c'est-à-dire par année; combien surtout elle était favorable aux comptables de mauvaise foi, qui, quand ils n'achetaient pas des complaisances, trouvaient un autre refuge dans la complexité et l'incohérence de leurs écritures abandonnées presque partout au système que le comptable lui-même avait voulu adopter. Un décret conféra au trésor public l'inspection de toutes ces comptabilités qui furent bientôt ralliées sous un mode d'écritures uniformes: j'avais demandé que le résultat des premières vérifications fût rendu public pour que les comptables accusés n'eussent pas à reprocher au trésor public des jugements arbitraires, et aussi pour que ceux qui avaient quelques irrégularités à se reprocher eussent le temps de les réparer avant qu'elles pussent m'être dénoncées. Napoléon avait supposé d'abord qu'un délai de deux ans serait nécessaire pour compléter les vérifications de toutes les caisses communales; elles furent toutes vérifiées en quelques mois, et ce fut un nouveau service rendu par cette utile institution des inspecteurs[1], dont on avait fait autrefois

1. Ces inspecteurs sont, en quelque sorte les juges ambulants, les juges de première instance des comptables. Les plus simples notions d'analogie indiquent qu'ils doivent être la pépinière des magistrats de la cour des comptes; et telle sera leur destination

la terreur des comptables et qui ne remplit son véritable but que depuis qu'ils sont devenus leur sauvegarde, comme celle du trésor.

Le ministère des finances, en 1815, a conservé la surveillance des caisses communales; il y a maintenu les formes de comptabilité introduites en 1810. Je regrette seulement qu'il ne les ait pas améliorées en les simplifiant; car le temps m'avait manqué pour leur donner complètement la meilleure forme, dont profitaient toutes les autres caisses publiques. Mais sans doute le conseil d'État actuel ne conservera pas la prétention de l'ancien sur l'arbitrage des budgets municipaux; et, certes, s'il est désirable que les communes restent prémunies par le concours de vérificateurs exercés, tels que les inspec-

et leur récompense sous toute administration libre et éclairée dans ses choix.

Ce qui facilite les opérations des inspecteurs et rend aujourd'hui les débets plus rares, c'est que dans chaque département les récépissés délivrés par les comptables de chaque circonscription ne sont valides que lorsque les préfets et sous-préfets en ont pris note identique en sommes. Or, tous les dix jours, les préfets et sous-préfets envoient au ministre des finances ces notes, lesquelles deviennent le meilleur contrôle des extraits que les comptables envoient de leurs journaux dans le même délai. Les inspecteurs envoyés par le trésor public, connaissant ainsi d'avance la situation du comptable qu'ils vont vérifier, n'ont plus à constater que l'identité des résultats, entre les écritures de chaque comptable et celle du trésor public. Cet ordre date de l'établissement même de la comptabilité en partie double pour tous les comptes publics, conséquemment du décret du 4 janvier 1808.

teurs du trésor public, contre les irrégularités des dépositaires de leurs revenus, il ne l'est pas moins, si, pour satisfaire à quelque besoin qui leur est propre, elles sont autorisées à s'imposer des taxes additionnelles, que l'emploi de ces taxes, lorsqu'elles sont recouvrées, ne dépende pas, en outre, d'une approbation supérieure qui se faisait autrefois attendre pendant des années entières. Ce n'est pas dans de telles prétentions que le gouvernement impérial peut être imitable ; c'était là le côté faible de la politique de son chef qui semblait vouloir lier toutes les destinées à la sienne, et se faire proclamer la première nécessité : il croyait y parvenir en se rendant l'arbitre de toutes les convenances collectives ou individuelles d'un grand empire ; on eût dit qu'étonné du miracle de sa mission il s'étudiait à en exagérer l'utilité dans l'opinion des peuples, pour se donner à lui-même plus de confiance dans sa durée. Mais lorsqu'il paraissait vouloir remplacer la Providence universelle dans la plénitude de son influence, il oubliait qu'en environnant de ses secours tout ce qui vit et se meut par elle, la Providence laisse à chaque espèce le soin de se les approprier dans la mesure qui lui est propre ; et qu'elle livre à l'instinct de ses créatures l'application partielle et proportionnelle des lois générales qu'elle a créées. C'est ainsi qu'elle s'est placée au-dessus de toute résistance comme de

toute soumission. Si, dans les choses humaines, son exemple peut être imité, c'est sans doute aux chefs des gouvernements que l'honneur d'y prétendre peut être permis; mais ceux-là seuls ont profité de ses inspirations, qui, pour maintenir durablement quelques dizaines de millions d'hommes en un seul corps de nation, sous le rapport des intérêts généraux et de la défense commune, ont, sous celui des nuances locales qui distinguent les diverses agrégations de cette grande famille, consenti à abandonner au libre arbitre de chacune d'elles les modifications, les exceptions qui, loin de nuire à l'ensemble, ne peuvent qu'en assortir mieux les parties. Ainsi, dans un vaste édifice, c'est par la variété même de leur forme que les matériaux qui le composent concourent à sa stabilité.

Si Napoléon ne disait pas aussi souvent que Louis XIV : *L'État c'est moi*, il avait mis bien plus rigoureusement en pratique cet autre paralogisme. *Non seulement le gouvernement* C'EST MOI, *mais l'administration de chaque ville, de chaque commune,* C'EST ENCORE MOI ; et lorsqu'il tomba, tout ce qui n'était pas entraîné et, si je puis le dire, déraciné avec lui, tout ce qu'il avait courbé de vive force, devait tendre à se relever contre lui. Or, c'était par une habitude bien différente que les gouvernements qui avaient succombé sous lui ne lui avaient opposé que des moyens de résistance insuffisants. Se con-

fiant trop dans une routine qui les tenait en arrière des siècles, devant un ennemi qui marchait quelquefois contre le sien, ils s'étaient, sans le savoir, isolés du premier principe de leur force; mais ils avaient en leur possession un bon fonds de réserve; et s'ils n'avaient pas su en faire emploi, du moins ils ne l'avaient ni affaibli, ni dénaturé. Le trésor du prince était dissipé; mais la somme de la fortune publique n'était pas épuisée: l'armée était dispersée; mais la nation restait entière, protégée dans chaque circonscription par une administration locale qui survivait au gouvernement suspendu: les provinces n'avaient livré en général aux vainqueurs, sur les impôts, que l'héritage du fisc; le dernier acte du gouvernement vaincu avait été d'en faire l'abandon, afin d'obtenir d'autant plus de ménagement pour les propriétés particulières, pour les établissements publics de chaque lieu, et pour leurs dotations auxquelles une partie seulement des impôts étaient assignée; ces pays avaient conservé sous la conquète leurs anciens administrateurs et la réalité du système municipal. Et telle avait été l'influence de ce système, que, surtout en Autriche, il avait corrigé en faveur des plébéiens les inconvénients de l'ancienne féodalité, comme il avait atténué en faveur des provinces les effets des fausses opérations de finances dont souffrait depuis longtemps leur capitale.

C'était même pendant l'occupation de leur territoire par des troupes étrangères que ces peuples avaient encore mieux apprécié la paternité de leurs gouvernements.

Ce qu'un tel gouvernement avait eu de défectueux n'avait tourné que contre lui seul; les provinces avaient profité de ce qu'il avait de bon, et son principal mérite avait été d'avoir pu laisser après lui, lorsqu'il ne pouvait plus se défendre, des institutions locales assez bien fondées pour se défendre elles-mêmes, pour servir de sauvegarde aux citoyens, pour être conservées par les conquérants qui ne pouvaient mieux administrer leurs conquêtes que par les magistrats du pays.

Si, en portant ses regards sur les gouvernements despotiques qui sont parvenus à résister au temps, on recherchait les causes de leur durée, on retrouverait la principale dans ces espèces de divisions fédératives dont l'instinct de ce pouvoir s'est partout entouré, et qui, se plaçant pour la répartition des charges entre les sujets et le prince, ont épargné du moins aux simples citoyens le choc de son action directe, et fait que sa rudesse échappât aux yeux de la multitude.

Et la politique du plus despote des conquérants, le sénat romain, n'était-elle pas la même, lorsque, après avoir renversé les trônes et substitué les proconsuls aux souverains vaincus, il balançait le pou-

voir de ces gouverneurs étrangers par l'autorité municipale dont il revêtissait quelques habitants du pays conquis?

C'est une maxime vieille comme le monde que celle qui dit *qu'on ne fait jamais faire aux hommes en masse que leur volonté*; et cette maxime est avouée par l'apologiste même du gouvernement qui est le plus contraire à la volonté commune des hommes, le gouvernement féodal [1]. Ils n'aliènent jamais une portion de cette volonté que pour conserver plus sûrement l'exercice du reste. Dans une population nombreuse qui s'est trouvée réunie par quelques rapports sympathiques sur un territoire étendu, la volonté commune s'accorde bientôt pour déférer à une autorité centrale le soin du salut commun; et si le plus ambitieux ne se saisit pas du pouvoir, l'obéissance va d'elle-même au-devant de celui qu'on croit le plus habile. Mais il existe dans chaque localité des convenances immédiates, dont les habitants veulent rester les arbitres exclusifs, quel que soit d'ailleurs l'arbitre des intérêts généraux de l'État dont ils dépendent. Ils achètent ces convenances par des charges qu'ils s'imposent librement au delà des taxes dont ils abandonnent l'emploi à ce chef suprême. Ils regardent ce surcroît de sacrifices comme volontaire de leur part, et ils veu-

1. M. de Montlosier.

lent en disposer seuls ; ils veulent surtout rester juges de l'emploi qui en est fait; c'est là en effet que leur liberté s'est réfugiée ; et c'est faire un usage, au moins maladroit, du pouvoir, que de prétendre la forcer dans ce dernier retranchement. On a vu que, sous ce rapport, une telle faculté a été souvent respectée par des despostes ; j'ai cité l'exemple de monarchies absolues dans lesquelles le maintien de ces droits primitifs semblait avoir consolé les peuples de la suspension de tous les autres. La France est sa terre classique, car le régime municipal y était organisé depuis longtemps, lorsque les Allemands n'étaient pas même les Germains de Tacite. Les Romains l'avaient trouvé établi et l'avaient maintenu. Après l'invasion des Francs il avait disparu sous les usurpations féodales. Mais avec le temps, à qui toute oppression cède, l'industrie lui avait ouvert un asile dans les villes : le régime municipal s'y était réfugié avec elle, et c'est là qu'il forma, pour la monarchie, ces auxiliaires qu'elle sut employer contre leur ennemi commun.

Après la destruction de la féodalité, les administrations municipales conservèrent assez longtemps leurs franchises ; plusieurs étaient parvenues à se former un patrimoine par la possession de terrains sans culture et de forêts sans propriétaires ; d'autres avaient eu recours à des taxes locales connues sous

le nom d'octroi. Il est vrai que, dans les deux derniers siècles, la monarchie, pouvoir alors sans contrepoids, s'était emparée de l'octroi des villes, et qu'elle avait érigé en charges vénales plusieurs magistratures municipales. C'est sous ce dernier rapport qu'en 1789 la révolution trouvait aussi des torts à redresser, des griefs à réparer dans cette partie de l'organisation sociale. Le régime municipal fut bientôt rétabli par elle dans la plénitude de ses premières attributions. Il arriva seulement, comme on avait alors plus de résolution que d'expérience, qu'une mesure qui n'avait pour objet que de donner une garantie à la révolution, parvint en peu d'années à enlever au régime municipal la principale des siennes. Un ministère spécial de l'esprit public avait été institué en 1790 sous le nom de ministère de l'intérieur, pour *diriger les opinions* dans la ligne tracée par la nouvelle constitution imposée à la France ; mais, comme les fonctions ministérielles ne se composent pas d'abstractions ; comme d'ailleurs, pour remplir sa destination, ce nouveau ministère avait besoin d'étendre son examen et sa correspondance sur tous les points du royaume, on imagina de créer pour ce ministère une fonction nouvelle comme lui. On en fit le *grand tuteur* des communes : et les cartons ministériels ne furent d'abord remplis que de détails statistiques, ou prétendus tels, qu'un ancien minis-

tre a fait entrer dans son ouvrage sur l'industrie. Les communes furent ensuite autorisées à prélever des centimes additionnels, à rétablir des octrois, à créer une surcharge d'impôts de 40 à 50 millions pour les seules dépenses municipales. Cette tutelle acquit une importance que, dans son système, Napoléon n'était pas d'humeur à négliger : c'était lui-même qui avait encouragé les communes à accroître leurs revenus, soit pour des établissements publics nouveaux, soit pour la restauration des anciens, soit seulement pour quelques détails d'embellissement. Mais, en favorisant dans ce sens l'augmentation des revenus municipaux, il s'était réservé d'en régler l'emploi. Il admettait sans objection les tarifs d'octroi, sous la condition qu'un dixième du produit appartiendrait au trésor public. Les communes, dont le revenu excédait 10,000 francs (et le nombre en était alors très-grand) devaient envoyer tous les ans au ministre de l'intérieur, sous le nom de budget, leurs propositions pour l'emploi de ces revenus. Ces budgets, discutés en conseil d'État, ne devenaient exécutoires qu'en vertu d'un décret ; et l'on conçoit qu'avec les détails qu'exigeait, tant dans les bureaux du ministère de l'intérieur que dans le conseil d'État, l'examen de quelques milliers de pareils budgets, les communes n'obtenaient que trop tardivement, soit la dispo-

nibilité de leurs revenus, soit l'indemnité de leurs sacrifices ; et que souvent la complaisance des administrateurs municipaux exprimait des vœux qui n'étaient pas partagés par les habitants. Il résultait aussi des formalités auxquelles était soumise l'approbation de leur budgets, qu'avec des fonds libres, les municipalités ne pouvaient prendre que des engagements éventuels, et étaient ainsi souvent exposées à faire des marchés onéreux.

Dans ce siècle, et dans la situation présente des communes en Europe, il semble que tout gouvernement doit dans son intérêt même suivre à leur égard un autre système.

Il doit se montrer difficile pour tout accroissement de revenus municipaux, qui proviendrait d'un accroissement de taxes ; il doit même réduire celles qui ne conserveraient pas une destination nécessaire, parce qu'il n'y a pas de superflu dans l'impôt qui n'enlève à beaucoup de familles une portion de leur nécessaire. S'il se réserve quelque regard sur les revenus des communes, son influence doit se borner à favoriser la conversion des produits d'une exploitation contentieuse, tels que celui de certains immeubles, en d'autres produits d'un recouvrement périodique et facile ; et cette combinaison, dirigée avec discernement, peut être féconde en bons résultats de plus d'un genre.

Mais lorsqu'une fois le gouvernement se sera assuré qu'un revenu communal est renfermé dans la limite des besoins locaux pour lesquels il a été formé, la gestion, la dispensation de ce revenu, ne doivent plus concerner que les administrateurs mêmes de la commune ; c'est à eux seuls que peut appartenir la manœuvre du budget qui doit mettre en rapport la recette et la dépense. Si alors les corps municipaux conservent l'habitude d'envoyer, au commencement de chaque année, au ministre de l'intérieur, une copie du budget rendu exécutoire par eux, ce n'est plus, dans ce nouvel état de choses, qu'un simple renseignement qui avertit le ministère des mesures dans lesquelles son action est suppléée et remplacée ; si les inspecteurs de finances continuent de vérifier la comptabilité des receveurs communaux; si le tribunal ambulant qui exerce son utile enquête sur tous les comptables publics, reste aussi juge des comptes des receveurs municipaux, c'est un secours, un service, et non plus un empiètement du pouvoir public sur un droit local.

Dans ce système, le régime municipal, qui forme les premiers liens sociaux, obtient du gouvernement tout ce que sa protection peut avoir d'utile pour lui, en même temps qu'il conserve son indépendance caractéristique. Et plusieurs exemples

ont prouvé que cette indépendance n'est que profitable au trésor public. C'est un des cas dans lesquels le gouvernement place au profit de son autorité réelle ce qu'il économise en action superflue.

Je n'ajouterai qu'une seule réflexion, c'est que si cette manière de concevoir le régime municipal était étrangère aux idées que Napoléon s'était faites, dans les camps, du pouvoir civil, elle doit l'être d'autant moins au gouvernement qui remplace le sien. On a souvent dit que les hommes en général n'étaient jamais mieux disposés en faveur de leurs devoirs que lorsqu'ils étaient en pleine sécurité sur leurs droits ; que l'espèce de pacte qui lie les gouvernés aux gouvernants était de tous les traités celui qui échappait le moins à la condition des représailles. Voici une dernière considération, qui se place naturellement à la suite de celles qui précèdent : c'est qu'un gouvernement tellement prodigue de son intervention, qu'il veut associer à la combinaison des intérêts généraux dont il est le centre durable, la prévoyance et la direction de cette foule d'intérêts locaux, d'autant plus indépendants de lui qu'ils sont étrangers entre eux, compromet le mérite du pouvoir tutélaire qu'il exerce, par la défaveur de celui qu'il s'attribue au delà du besoin commun. Il en est du pouvoir comme de la propriété, qui n'est forte que dans ses limites et par

ses limites. Le dieu terme n'est pas seulement la divinité des champs [1].

On a vu que la sollicitude de Napoléon s'étendait des caisses publiques, qui, au nombre de quelques centaines, étaient en rapport avec la trésorerie, aux quarante-cinq mille caisses communales qu'on pouvait alors compter en France ; elle ne s'arrêtait pas là ; il s'était formé à Paris, par suite de cet esprit aventureux et cupide qui naît des révolutions, divers établissements aléatoires, des tontines, des maisons de prêts sur dépôts, des plans d'associations qui, pour une mise de fonds modique, promettaient de grands profits ; les plus absurbes de ces combinaisons étaient celles qui trouvaient le plus de dupes ; les plus innocentes étaient celles dans lesquelles les salaires des inventeurs n'absorbaient pas les fonds des intéressés. Napoléon voulut que je pénétrasse ce qu'il appelait le mystère de ces entreprises [2] ; rien n'était moins mystérieux que la fraude qui les avait imaginées ; elles ne pouvaient pas soutenir un long examen : la plupart d'entre elles se liquidèrent, comme la

1. Montesquieu dit que c'est surtout à la séparation constante du gouvernement central et de l'administration locale, que Rome dut la durée de sa domination sur le monde alors connu.

2. « Il y a beaucoup de tontines et autres établissements par « lesquels on a abusé de la bonne foi du public. Le résultat a été « de faire essuyer des banqueroutes à un grand nombre de mal-

banque territoriale de ce temps, avec une perte de 76 à 80 pour cent à la charge des actionnaires. J'eus le bonheur d'ensevelir avec elles les noms de plusieurs de ces derniers que Napoléon aurait été étonné de surprendre dans un tel piège. Je trouvai parmi eux des hommes admis à prendre part devant lui à des questions de finances et de commerce, et qui s'étonnaient d'avoir perdu, dans des maisons de prêts, le capital qu'ils y avaient placé sous la promesse d'un intérêt de 12 pour cent!

Depuis cette époque quelques-uns d'entre eux ont spéculé de plus haut et beaucoup mieux pour leur fortune.

J'ai parlé des inquiétudes plus graves que donnait à Napoléon l'état de crise dans lequel le commerce français se trouvait placé cette année par l'effet de son système continental; l'illusion des expédients par lesquels il avait voulu le secourir avait été promptement dissipée. On a vu que le projet de cette banque universelle, qui aurait fait aux commerçants des diverses places des prêts à 4 pour cent par an, avait été abandonné, comme

« heureux; je désire que vous fassiez des recherches, et que « vous me remettiez un rapport sur les moyens de prévenir ces « abus, et de mettre les citoyens à l'abri des banqueroutes, « soit en plaçant leur argent sur le grand-livre, soit de toute « autre manière. Sur ce, etc.

« *Saint-Cloud*, 24 *juin* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

il devait l'être, presque aussitôt qu'il avait été formé ; mais il arrivait à cette époque que les négociants les plus considérables suspendaient leurs opérations et dissimulaient leurs pertes pour sauver au moins leur crédit. Un assez grand nombre éludait, par les ruses ordinaires, les lois prohibitives des douanes ; quelques-uns, dont les embarras avaient d'autres causes, ne les attribuaient qu'à une seule, et se faisaient de leur discrédit même un appui auprès du gouvernement qu'ils en accusaient : dès le mois d'avril 1810 [1], un fabricant de cette classe avait demandé un secours de 500,000 fr., et comme Napoléon l'avait prévu, ce premier secours fut son meilleur titre pour en solliciter, quelque temps après, un second et un troisième.

Je n'encourageais pas de pareils prêts ; un domaine extraordinaire, dix fois plus riche, n'y aurait pas suffi ; quand toute l'industrie souffre, on ne sauve pas plus le commerce par des avances faites à quelques négociants qu'on ne sauve, dans tous les temps, la pauvreté par quelques aumônes.

1. « Je vous prie de prendre des renseignements sur ce ma-
« nufacturier. Ce que je vois de plus clair dans sa lettre, c'est
« qu'il demande 500,000 francs. Qui est-ce qui m'assure que,
« quand il les aura, il n'en demandera pas d'autres, et que la
« manufacture ne sera pas dans le même embarras ? Sur ce, etc.

« *Compiègne*, 22 *avril* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

Au projet de secourir le commerce par des escomptes, on lui avait proposé d'en substituer un autre [1] qui n'était pas plus exécutable : c'était d'établir en faveur du commerce un immense Mont-de-Piété qui recevrait des marchandises en dépôt et avancerait aux propriétaires la moitié de la valeur. Napoléon voulait destiner à cet emploi une trentaine de millions ; il recula devant l'objection

1. « I. Les renseignements que vous me donnez, et ceux que « j'ai d'autre part, me confirment que des maisons ayant en « magasin une grande quantité de denrées coloniales et autres « marchandises, sont cependant dans le cas de manquer. « Comme j'ai de grands moyens dans les mains, ne serait-il « pas possible de les aider par des escomptes, et d'exiger que « les marchandises fussent données en garantie ? Ainsi, par « exemple, une maison a pour 10 millions de sucre, de café, « d'indigo rendus en France ; elle ne peut obtenir des es- « comptes à la Banque, qui peut avoir de bonnes raisons pour « ne pas admettre des engagements à long terme ; qui est-ce « qui empêcherait l'établissement d'un bureau qui escompte- « rait, dans le cas ci-dessus, leurs engagements jusqu'à con- « currence d'un million ? Prenez des renseignements auprès « de ces négociants, et voyez comment on pourrait réaliser » cette idée... L'emploi d'une trentaine de millions pour un « objet si important ne pourrait qu'être fort utile, et je ne « vois pas l'inconvénient qu'il aurait... Une des conditions de « cet établissement serait que la maison venant, au bout de « deux ou trois ans, à être hors d'état de rembourser, on ven- « drait les marchandises pour y suppléer..... Sur ce, etc.

« *Fontainebleau*, 8 *novembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

« II. Je vous prie de me faire ce soir un petit rapport confi- « dentiel sur l'établissement de cette caisse de prêts, etc. Sur ce, etc.

« 26 *décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

suivante : Si les emprunteurs ne remboursent pas à l'échéance, il faudra faire vendre leurs marchandises ; plusieurs millions de mêmes espèces de marchandises pourront donc être mis en vente en même temps, et nécessairement à un prix inférieur au cours, par l'établissement prêteur. Dans ce cas, si les emprunteurs sont ruinés, ils en auront couru la chance : à la bonne heure. Mais sera-t-il juste de ruiner en même temps d'autres négociants non emprunteurs et propriétaires de marchandises semblables, qui ne pourront rien vendre, pendant que le gouvernement vendra, ni rentrer dans leurs capitaux, pendant qu'il recouvrera les siens ?

Au surplus, cette sollicitude de Napoléon, qui ne pouvait guère profiter au commerce, n'était pas complètement stérile pour lui-même, on lui en savait gré : et d'ailleurs, comme on va le voir, il ne se bornait pas toujours à la seule intention.

Vers la même époque éclata la banqueroute d'un des premiers banquiers d'Amsterdam, qui avait pris des engagements imprudents en faveur d'un spéculateur belge établi à Paris et devenu insolvable. Je ne sais sous quelles couleurs la situation de l'un et de l'autre avait été peinte à Napoléon ; car ils ne pouvaient se placer parmi les victimes du système continental. Cependant Napoléon m'écrivit [1]

1. « Je vous autorise à prêter 1,200,000 francs à la maison « D....., d'Amsterdam, et 600,000 francs à la maison S...., de

qu'il voulait avancer au premier 1,200,000 fr. et au second 600,000 francs. Seulement il exigeait des sûretés, et aucun des deux ne pouvait en offrir de suffisantes. Mais une troisième faillite devait être à Paris le résultat de la leur, une maison de banque, qui avait été longtemps recommandable, et qui conservait encore des rapports assez étendus, avait prêté aux deux autres, non pas ses capitaux, mais sa signature, genre de prêt qui expose à la vérité l'honneur, mais qui donne (sans frais) un profit facile, et qui était devenu fort commun depuis vingt ans ; Napoléon voulut prévenir l'explosion de cette troisième catastrophe dans la capitale. 1,500,000 fr. seulement, au lieu de 1,800,000 fr., furent prêtés au trop confiant signataire, après qu'il eut présenté, pour garantie, des immeubles libres qui furent hypothéqués à ce prêt.

Un gouvernement ne s'impose pas une médiocre tâche lorsqu'il entreprend de faire des avances à des commerçants qui menacent de faire faillite. Le prêt dont je viens de rendre compte eut lieu en décembre; on verra combien cet exemple fut fécond en 1811.

« Paris, total, 1,800,000 francs, après vous être assuré que ces « maisons offrent pour une valeur de plus de 1,800,000 francs « de biens-fonds situés en France, et libres de toutes inscrip- « tions et hypothèques ; enfin après que les mesures auront « été prises pour que ce prêt fût fait avec toute sûreté..... Sur « ce, etc.

« 9 *décembre* 1810. *Signé* NAPOLÉON. »

Je ne me suis que trop étendu sur 1810 ; je termine mes notes relatives à cette année par l'exposé de son budget [1].

1. Voir le budget ci-contre.

FIN DU TOME DEUXIÈME

BUDGET DE L'ANNÉE 1810

SITUATION DES DÉPENSES.

DÉSIGNATION des DÉPENSES	CRÉDITS ouverts pour CHAQUE MINISTRE	PAIEMENTS faits PAR LE TRÉSOR	RESTANT dû sur les CRÉDITS	*OBSERVATIONS*
Dette publique, perpétuelle et viagère et pensions	111.352.000	109,687.000	1,665.000	Il restait encore à payer sur ce budget, trois ans après sa révolution, deux et demi pour cent de la somme totale à laquelle les crédits des ministères avaient été portés. L'année 1810 avait été une année de paix. Il n'y avait eu de dépenses extraordinaires que celles du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise ; elles avaient été supportées par la Liste civile. Quelques crédits ministériels se trouvaient supérieurs aux besoins ; quelques autres n'avaient pas pu être employés, parce que les créanciers n'avaient pas rempli les conditions dont dépendait leur liquidation. Enfin, pour quelques autres parties, le Trésor public avait été obligé de suspendre le paiement des sommes ordonnancées, parce que des oppositions avaient été faites à ses caisses par l'opposition des créanciers des porteurs d'ordonnances.
Liste civile, y compris les princes	27.300,000	27.300.000	»	
Ministère de la justice.	23.199.000	23.184.000	15.000	
Ministère des relations extérieures	8.385.000	8.242.000	143,000	
Ministère de l'intérieur	57.125.000	55.880,000	1.245.000	
Ministère des finances.	22.628.000	22.622.000	6.000	
Ministère du trésor public	8.300,000	8.174.000	126.000	
Ministère de la guerre.	241.909.000	240.166.000	1.743.000	
Ministère de l'administration de la guerre	137.155.000	129.376.000	7.779.000	
Ministère de la marine.	* 120.828.000	108,757.000	12.071.000	
Ministère des cultes ...	15.482.000	14.983.000	499.000	
Ministère de la police..	1.500.000	1.396.000	104.000	
Frais de négociations..	9,907.000	9.907.000		
Dépenses assignées sur les fonds spéciaux et travaux extraordin..	74.094.000	71.491.000	2.603.000	
	839.164.000	831.165.000	27,999.000	

SITUATION DES RECETTES.

ORIGINE ET NATURE des RECETTES	MONTANT des RECETTES	*OBSERVATIONS*
Contributions directes .	302.580,000	On a vu dans le tableau des dépenses que les crédits n'étaient pas inférieurs aux besoins ; on voit par le tableau des recettes, qu'elles s'étaient élevées au-dessus des crédits. Au montant des contributions directes, porté à [illegible]2,580,000 f., doivent être ajoutés les centimes additionnels considérés d'après leurs destinations comme fonds spéciaux et compris dans les 74,[illegible]34,[illegible] francs qui forment le dernier article des recettes. Les centimes s'élevaient environ à [illegible] millions : le total des contributions directes était donc alors d'environ [illegible]2,000,000. La France se composait alors de cent trente-quatre départements ; cinquante-deux en ont été distraits en 1814. On remarquera que les recettes réalisées excédaient de 1,500,000 fr. les crédits que les ministres n'avaient pas encore épuisés trois ans après 1810.
Enregistrement, domaines et bois	190.438.000	
Douanes, sels, droits extraordinaires	100.632.000	
Droits réunis, contributions indirectes et tabacs	109,734.000	
Loterie	19.123.000	
Postes	10.625.000	
Sels et tabacs au delà des Alpes	7,778.000	
Salines de l'Est	3.221.000	
Monnaies	1,000.000	
Poudres et salpêtres ..	»	
Recettes diverses et accidentelles........	5.113.000	
Recettes extérieures royaume d'Italie..	30.000.000	
Recettes des départements des Bouches-de-l'Escault et du Rhin.	6.325.000	
Fonds spéciaux	74.034.000	
	841.653.000	

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME

Saint-Amand (Cher). — Imp. DESTENAY, Bussière Frères.



